This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~24. f. 11~~

~~UNS 108 d 31~~

Vet. Fr. III B. 359

~~NS. 106 C. 6~~

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TYPOGRAPHIE DE A. WITTERSHEIM,
RUE SCHIMMERMANN, 5.

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIEME EDITION

ENTIEREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME TROISIEME

PARIS

CHEZ J. TECHENER LIBRAIRE

PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE

M DCCC LIV

LES

HISTORIETTES.

CIX. — CX.

MADAME DE SAINT-ESTIENNE

ET MADEMOISELLE DE RAMBOUILLET.

(*Louise-Isabelle d'Angennes, née vers* 1617, *nommée abbesse de Saint-Estienne de Rheims en* 1655, *morte en janvier* 1707. — *Angelique-Claire d'Angennes, mariée à François-Adhemar de Monteil, comte de Grignan, morte le* 22 *décembre* 1664.)

Mme de Saint-Estienne, Louise-Isabelle d'Angennes, estoit religieuse à Hierre avec Mme de Pisani, sa sœur; mais il fallut les en tirer toutes deux, parce que Mme d'Hierre, leur sœur, est une fort desraisonnable personne. M. de Montauzier les alla querir. Elles ont esté, à plusieurs reprises, à l'hostel de Rambouillet, à cause des troubles qui les empeschoient de demeurer à la Villette où on les avoit mises en attendant.

Voicy comment Mme de Saint-Estienne eut cette abbaye. La penultiesme abbesse de Saint-Estienne *, Anne de Roussy-Sissonne, morte en mai 1623.

croyant que Dieu en seroit mieux servy, remit l'election dans cette maison et, avec le consentement du Roy, obtint en cour de Rome tout ce qui estoit necessaire pour ce nouvel establissement, avec cette exception toutesfois que celle qui a esté la derniere abbesse luy succederoit. Cette derniere a vescu fort longtemps *, et plus de dix ans avant sa mort ses religieuses commencerent à faire des brigues. Cela mit un tel desordre dans le couvent, que cette pauvre abbesse, ayant quelque credit auprès de Mme la Palatine * qui avoit esté quelque temps sa pensionnaire [1], la supplia très-humblement de faire en sorte que le Roy nommast une coadjutrice, et qu'on remist les choses en leur premier estat. Mme la Palatine en parle à Mme la marquise de Rambouillet, qui obtint le brevet pour Mlle de Rambouillet, la religieuse *. Aussytost les caballeuses de Saint-Estienne font les enragées jusqu'à enfermer leur abbesse, la traitter de radotteuse et luy envoyer des poupées, comme si elle eust esté en enfance. Elles se pourvoient contre la nomination du Roy : enfin, après bien de la peine, tant par le support de l'Archevesque que par le credit de la famille, l'affaire fut jugée au conseil d'en haut à l'avantage de Mme de Rambouillet, et le sacre du Roy s'estant fait incontinent après, la Reyne elle-mesme, car il ne falloit pas moins que cela, la mit en possession. Les rebelles furent assez insolentes pour declarer à la Reyne qu'elles ne reconnoistroient jamais une coadjutrice ; elles firent des

Marie-Renée de Villers-Saint-Paul, morte en 1655.

Anne de Gonzague.

En 1654.

[1] Voyez plus bas (*Histor. de la Palatine*).

protestations contre tout ce qui s'estoit fait, et les plus envenimées se retirerent chez leurs parens. Celles qui estoient demeurées ne se plaignoient que d'une chose, c'est que leur coadjutrice ne faisoit rien qui leur donnast lieu de mordre sur elle; et peu après elles commencerent à se radoucir. L'année suivante, M. et Mme de Montauzier et Mlle de Rambouillet y firent un voyage : la douceur et l'addresse de ces deux sœurs remirent quasy toutes les religieuses dans le devoir, mais l'humanité de M. de Montauzier acheva de les reduire [1] : c'est ainsy qu'elles en parloient, et cela fit assez rire Mme la marquise de Rambouillet. Il pensa bientost après se repentir de son humanité, car ces bonnes filles l'assassinerent de leurs lettres. Peu de temps après, l'Abbesse mourut, et la Coadjutrice fut universellement reconnue de toutes les religieuses, excepté de la fille de M. Bodeau, dont nous parlerons en suitte *; mais elle revint après. *Histor.* de Mlle Paulet.

En retournant de Rheims, Mme de Montauzier et sa compagnie passerent à Liancourt. On alla dire à Mme de Liancourt que c'estoit Mme la marquise de Rambouillet; elle en eut la plus grande joye du monde, car elle ne souhaitte rien tant que de luy faire voir toutes les merveilles qu'elle a faittes en ce beau lieu; mais quand elle vit que Mme de Rambouillet n'y estoit pas, elle en eut un despit estrange,

[1] Effectivement il a grande humanité pour ses valets; il les fait bien traitter s'ils sont malades et les recompense. On est fort propre et fort reglé chez luy.

et leur dit qu'elle avoit quelque envie de les r'envoyer sans leur monstrer sa maison.

Mme de Saint-Estienne a plus d'air de Mme de Montauzier que pas une de ses sœurs. Elle est gaye, caressante, bonne et spirituelle, mais non pas tant que Mme de Montauzier ny que Mlle de Rambouillet. Elle s'est gouvernée de sorte que toutes ses religieuses, et toute la ville mesme de Rheims, l'aiment et l'honorent. Comme elle partoit pour venir icy cette année pour un procez, elle alla à Saint-Remy de Rheims voir la Sainte Ampoule ; il y avoit une presse estrange. « Jesus, » dit-elle, « quelle foule ! Ne l'avez-» vous jamais veûe ? — Ce n'est pas pour la Sainte » Ampoule, » dirent-ils, « que nous venons, c'est pour » Mme de Saint-Estienne. »

Mlle DE RAMBOUILLET.

Mlle de Rambouillet ne voulut pas estre religieuse. On la tira d'Hierre quand sa sœur fut mariée : elle s'appelle Angelique-Clarice d'Angennes. Mlle Paulet luy donna son nom ; je pense qu'elle luy donna aussy ses cheveux, car il n'y a qu'elle de rousse. En se coiffant de faux cheveux cela peut passer ; mais la petite verolle l'a bien gastée, en sorte qu'elle n'est nullement belle et n'a que la taille, mais avec une grande maigreur. Elle a de l'esprit et dit quelquefois de fort plaisantes choses ; mais elle est maligne et n'a garde d'estre civile comme sa sœur. On dit pourtant qu'elle est bonne amie. Nous parlerons d'elle dans l'*Historiette* de Voiture et dans celle des Précieuses.

COMMENTAIRE.

I. — Titre.

L'abbaye de Saint-Estienne avoit été fondée dans un faubourg de Soissons. Pendant le siége de cette ville, les Religieuses vinrent chercher un asile à Reims; elles s'y trouvèrent si bien qu'elles y restèrent en échangeant leur maison de Soissons contre celle des chanoines réguliers du Val-des-Ecoliers. Leur eglise de Reims et leur couvent, situés dans la rue *Neuve*, ont été détruits à la fin du siècle dernier, et remplacés par deux maisons et la rue de *l'Equerre*.

Voici comment la *Gallia christiana* raconte le retour passager de cette maison religieuse à l'ancien droit d'election : « Anna de Roucy, » assumpta sibi adjutrice una ex suis, egit apud summum Pontifi- » cem regemque christianissimum, ut deinceps abbatissa ab ipso » conventu eligeretur. »

II. — P. 3, lig. 22.

Madame de Liancourt.

Jeanne de Schomberg, fille du premier maréchal de Schomberg, séparée en 1618 de François de Cossé comte de Brissac, fut remariée à Roger du Plessis-Liancourt, duc de la Rocheguyon, marquis de Liancourt et de Guercheville. Elle mourut à soixante-treize ans, le 14 juin 1674, et repose dans l'eglise de Liancourt. Cette dame avoit fait de Liancourt-sous-Charmont un des plus beaux lieux de France: il n'en reste plus aujourd'hui que les ruines. On dit que ce fut pour arracher son mari aux attraits de l'ambition et d'une vie désordonnée qu'elle conçut l'idée d'embellir cette maison, et qu'elle-même traça le dessin des admirables jardins et des belles eaux qui en devinrent l'ornement. A l'exception des maisons royales, on ne voyoit rien alors de plus grand ni de mieux entendu.

L'abbé Boileau fit imprimer, en 1698, un excellent petit livre composé par Mme de Liancourt; il lui donna le titre de : *Reglement donné par une dame de haute qualité à Mme..... sa petite-fille.* Cette petite-fille devint la bru de l'auteur des *Maximes*, et c'est elle qui transporta dans la grande maison de la Rochefoucauld les terres de Liancourt et de la Rocheguyon.

III. — P. 4, lig. 21.

Mais la petite verolle l'a bien gastée.

C'est avant cette maladie (si fatale à la beauté de nos grand'mères),

que Mlle de Scudery traçoit dans le *Cyrus* le portrait de Clarisse d'Angennes : « Quoyque la personne d'Anacrise soit toute belle et » toute aimable, il est pourtant certain qu'il y a je ne sçay quoy dans » sa physionomie de spirituel, de delicat, de fin, de fier, de malicieux » et de doux tout ensemble qui arreste les yeux agréablement et qui » la fait craindre et aimer en mesme temps.... Elle est tout à la fois » une des plus aimables et une des plus redoutables personnes de toute » la Phenicie. Il y a tout ensemble de la naïfveté et un si grand feu » d'imagination aux choses agréables et malicieuses qu'elle dit, et elle » les dit si facilement, elle les cherche si peu et les dit d'une maniere » si negligée qu'on pourroit douter si elle y a pensé, si on ne la con- » noissoit pas... Il y a si peu de choses qui la satisfacent, si peu de » personnes qui luy plaisent, un si petit nombre de plaisirs qui tou- » chent son inclination, qu'il n'est presque pas possible que les choses » s'ajustent pour qu'elle puisse passer un jour tout à fait heureux en » toute une année ; tant elle a l'imagination delicate, le goust exquis et » particulier, et l'humeur difficile à contenter. » (*Le grand Cyrus*, septiesme partie, p. 265.)

Mlle de Rambouillet, le 29 avril 1658, moins d'un an après que des Réaux ecrivoit les lignes de cette *Historiette*, epousoit le comte de Grignan, dont le souvenir se lie pour nous à celui de Mlle de Sévigné, sa dernière femme. Loret n'a pas manqué de celébrer le premier mariage de M. de Grignan :

Après une recherche heureuse,
Pressé d'une ardeur amoureuse
Qui l'enflammoit depuis un an,
Mardy, le *marquis* de Grignan,
Homme de fort noble naissance,
De grand cœur, de belle prestance,
Avec gloire et contentement,
Espousa solemnellement
La pucelle, que Dieu benisse,
Fille de l'illustre Artenice,
La merveille des beaux esprits, etc.

(*Muse histor.* du 4 mai 1658.)

Quand la première Mme de Grignan mourut (22 décembre 1664), Maucroix adressa ces vers à la mère :

Marquise, de nos jours le plus rare ornement,
Ta fille incomparable est donc au monument;
Après tant de malheurs, dont la foule importune
En vain a tant de fois ton grand cœur combattu,
Le Ciel te reservoit encor ceste infortune
Où ceste occasion de monstrer ta vertu.

(*Poesies de Maucroix*, edition de Louis Paris, 1854, I, p. 134.)

IV. — Fin.

Le manuscrit autographe ne contient pas l'*Historiette* des Précieuses à laquelle des Réaux renvoie ici. Elle n'est pas non plus dans les recueils manuscrits possédés ou consultés par M. de Monmerqué.

Pour l'abbesse de Saint-Estienne, elle mourut âgée de près de quatre-vingt-dix ans, au mois de janvier 1707, et non pas au mois de juin, comme ecrit le pere Anselme (*Gr. off. de la Couronne*, tom. II, p. 427). Il y a dans les *Poésies de Maucroix* une epître adressée, au nom de cinq religieuses de Saint-Estienne de Reims, à Mme de Rambouillet, où l'on se plaint de Mme l'Abbesse qui ne veut pas manger, et semble se condamner à une diète systématique. M. Walckenaer avoit attribué, bien à tort, la date de 1670 à ce joli badinage; la Marquise etoit morte cinq ans auparavant. Le nouvel editeur de Maucroix l'a convenablement replacée à l'année 1655, et l'a fait suivre d'une réponse jusqu'alors inédite de Mme de Rambouillet. Mlle de Rambouillet, depuis Mme de Grignan, etoit sans doute alors à Reims, près de sa sœur. Voici cette réponse :

Cheres dames de Saint-Estienne,
Que vous avez l'ame chrestienne!
Qu'on voit en vous de charité,
D'ardeur, de zèle et de bonté!
Vous estes, par vostre sagesse,
Les abbesses de vostre abbesse.

Il faut, sans contradiction,
Que de son education,
Ainsy que personnes prudentes,
Vous soyez les surintendantes.
Elle a sans doute grand besoin
Que d'elle l'on prenne bien soin.

Sans craindre noyse ny castilles,
Ostez-luy surtout ses pastilles;
Car il ne faut dans les convens
Pour tout parfum que de l'encens.
Malades m'ont fait trop de peine;
Gardez qu'elle ne le devienne.

Ne considere-t elle pas
Que je sors de cet embarras?
Jusques à ma petite-fille,
Tout fut malade en ma famille,
Et je me suis veû quelque tems
Le Roger-Bon-Tems de céans.

J'enverray ses sœurs au plus viste,
Ce printems, faire la visite;
On entendra votre rapport,
Et si l'on trouve qu'elle ayt tort,
J'ordonne qu'à cette mutine
On donne bien la discipline.

Peut-estre avant cette saison
La mettrez-vous à la raison.
En ce cas, monsieur saint Estienne
En santé toutes vous maintienne,
Autant celles qui le voile ont,
Et qui religieuses sont,
Que celles qui n'ont pas peut-estre
Autrement envie de l'estre.

Ce dernier vers prouve bien que l'épître est de la Marquise, et qu'elle n'a pas emprunté la main de quelqu'un des poëtes, habitués de l'hôtel *Rambouillet*.

Deux notices généalogiques doivent terminer le commentaire des *Historiettes* de Mmes de Rambouillet et de Montauzier.

La première maison, dont on a déjà parlé (tom. II, p. 508), tiroit son nom de la terre d'Angennes, paroisse de Brezolle en Thimerais, dans le Perche. Les registres du Parlement fournissent au XIVe siècle une première mention : Regnaut, sous Charles VI, etoit seigneur de la Loupe et de Rambouillet.

Charles, son arrière-petit-fils, mort en 1514, eut deux enfans. Denis, le second, fut auteur des seigneurs de la Loupe, qui s'eteignirent vers la fin du XVIIe siècle.

Les *Sapins* de Rambouillet ont formé cinq autres rameaux distincts, sortis de Jacques, frère aîné de Denis et seigneur de *Rambouillet*, de *Maintenon*, de *Montlouet*, de *Poigny* et du *Fargis*. Ces terres furent partagées entre les neuf fils de Jacques ; cinq laissèrent postérité.

1° Nicolas, seigneur de *Rambouillet*, ambassadeur en Angleterre en 1566, chevalier de l'Ordre en 1580, gouverneur de Metz en 1582, mort au commencement du règne de Louis XIII. Marié à Julienne d'Arquenay, fille unique du seigneur d'Arquenay, vidame du Mans, il en eut deux enfans : 1° Magdelaine, mariée d'abord à Pierre du Bellay marquis de Thouarcé, puis à Louis de Barbançon seigneur de Cany ; 2° Charles, marquis de *Rambouillet*, le mari d'Arthenice et le père de Leon-Pompée, marquis de Pisani, tué, comme on a vu, à Nordlingue, en 1645. Il n'avoit pas eté marié.

2° Louis, seigneur de *Maintenon*, ambassadeur en Espagne, chevalier des Ordres en 1581 ; marié à Françoise d'O, dont il eut cinq fils et une fille. Celle-ci, Louise-Isabelle, avoit epousé ce M. d'Aumont dont

l'*Historiette* est tom. I, p. 430. Charles, marquis de Maintenon, son frère aîné, continua seul la ligne masculine. Le fils de Charles, Louis d'Angennes de Rochefort de Salvert, marquis de Maintenon, capitaine de Chartres, epousa Marie Leclerc du Tremblay, fille du gouverneur de la Bastille. Leur fils, François d'Angennes marquis de *Maintenon*, etant passé en Amérique, fut gouverneur de l'île Marie-Galande, de 1679 à 1686. Ce fut lui qui vendit à Françoise d'Aubigné le marquisat de Maintenon, aujourd'hui possédé par M. le duc de Noailles. Il mourut en 1691, laissant plusieurs filles et un fils unique : Gabriel-Charles-François d'Angennes, dit le *marquis d'Angennes*, colonel d'infanterie, marié en 1712 à Françoise de Mailly receveur des finances à Tours; il mourut le 9 novembre 1752, sans postérité.

3° François, seigneur de *Montlouet* et de *Lizy*, dont le fils Jacques d'Angennes, marquis de Montlouet, epousa d'abord Elizabeth de Vaubecourt, puis Mme du Cande. Il eut de cette dernière beaucoup de filles et un fils, le dernier de sa branche.

4° Jean, seigneur de *Poigny* et de *Boisoreau*, chevalier des Ordres en 1585, mort en 1593 ; père de Jacques, seigneur de Poigny et de Boisoreau, ambassadeur en Angleterre en 1634, mort près de Londres en 1637. Jacques eut pour fils Charles, marquis de Poigny, mort en 1666, et celui-ci, Joseph, marquis de Poigny, comte de Concressaut, mort en 1687. Le fils de Joseph, Charles appelé le *comte d'Angennes*, fut tué le 11 septembre 1709 à Malplaquet sans laisser de postérité.

5° Enfin, Philippe, seigneur du *Fargis*, gouverneur du Maine, tué au siége de Laval en 1590. Il avoit eu, de Jeanne d'Hallewin, Charles d'Angennes sieur du Fargis, mari de la célèbre Mme du Fargis (*Hist.*, t. II, p. 221). Leur fils, Charles d'Angennes, comte de la Rochepot, fut tué devant Arras le 2 août 1640, à vingt-six ans. Sa sœur, Henriette, mourut abbesse de Port-Royal des Champs, le 3 juin 1691.

Ainsi, des six branches de la maison d'Angennes, trois finirent sur les champs de bataille : *Rambouillet*, *Poigny* et *du Fargis*; les trois autres : *la Loupe*, *Montlouet* et *Maintenon*, s'éteignirent dans le XVIIIe siècle. Les armes etoient *de sable au sautoir d'argent*.

Pour la maison de Sainte-Maure, son origine chevaleresque se perd dans les premiers temps de notre histoire. Elle a même la prétention de descendre d'un sieur de Pressigny, puîné des comtes de Poitou. Guillaume de Pressigny auroit pris le nom de Sainte-Maure en epousant l'héritière des biens de cette maison. De lui sortit la branche des seigneurs de Montgaugier et de Nesle, eteinte au XVIe siècle.

Des comtes de Montgaugier et de Nesle se détachèrent, dans les premières années du XVIe siècle, les seigneurs d'*Origny*, dont le descendant, Louis-Marie-Cécile de Sainte-Maure, reçut, dans le siècle dernier,

l'héritage du dernier comte de Sainte-Maure de la branche de Feugeray. Louis-Marie-Cecile laissa deux enfans : Louis-Auguste-Marie, né en 1774, et Cesar, né en 1775. M. le marquis de Sainte-Maure d'aujourd'hui, celui qui vient de rentrer en possession du second manuscrit de la *Guirlande de Julie,* descend de ce dernier.

Ces seigneurs de *Feugeray* venoient de Guy de Sainte-Maure, quatrième fils de François, seigneur de Montauzier de Feugeray. Guy epousa Louise de Jussac, sœur du brave et malheureux Saint-Preuil, gouverneur d'Arras. Ce fut son arrière-petit-fils qui choisit pour légataire universel le dernier descendant de la branche d'Origny.

Les seigneurs de *Jonzac* commencèrent au XIVe siècle avec Guy de Sainte-Maure, puîné de Pierre, seigneur de Montgaugier. Ses descendans finirent avec Alexis de Sainte-Maure, marquis de Jonzac, lieutenant-général de Saintonge et Angoumois, mort en 1677.

Enfin les seigneurs de *Montauzier* avoient commencé au XVe siècle avec Leon de Sainte-Maure, second fils d'Arnaut, seigneur de Jonzac et de Montauzier. C'etoit le quadrisaleul de notre Charles de Sainte-Maure, marquis, puis duc de Montauzier, epoux de Julie d'Angennes. Leur fille unique epousa, comme nous avons dit, le duc d'Uzès.

Les armes sont d'*argent à la fasce de gueules.*

CXI.

MADEMOISELLE PAULET.

(*Angelique Paulet, née vers* 1592, *morte en* 1651.)

Mlle Paulet estoit fille d'un Languedocien qui inventa ce qu'on appelle aujourd'huy de son nom *la Paulette*, invention qui ruinera peut-estre la France. Sa mere estoit de fort bas lieu et d'une race fort diffamée pour les amourettes; elle disoit que son pere estoit gentilhomme. La mere a fait une vie assez gaillarde.

Mlle Paulet avoit beaucoup de vivacité, estoit jolie, avoit le teint admirable, la taille fine, dansoit bien, jouoit du luth, et chantoit mieux que personne de son temps[1]. Mais elle avoit les cheveux si dorez qu'ils pouvoient passer pour roux. Le pere, qui vouloit se prevaloir de la beauté de sa fille, et la mere, qui estoit coquette, receûrent toute la Cour chez eux. M. de Guise fut celuy dont on parla le premier avec elle : on disoit qu'il avoit laissé une galoche en descendant par une fenestre. Il disoit qu'il luy sem-

[1] On trouva deux rossignols crevez sur le bord d'une fontaine où elle avoit chanté tout le soir.

bloit avoir tousjours le petit chose de la petite Paulet devant les yeux. M. de Chevreuse suivit son aisné, et ce fut ce qui la descria le plus, car il luy avoit donné pour vingt mille escus de pierreries dans une cassette : elle la confia à un nommé des Coudrais, à qui il la fit escamotter.

Le ballet de la Reyne-mere, dont nous avons parlé dans l'*Historiette* de Madame la Princesse, se dansa
31 janvier 1609. en ce temps-là *. Elle y chanta des vers de Lingendes qui commençoient ainsy :

Je suis cet Amphyon, etc.

Or, quoyque cela convinst mieux à Arion, elle estoit pourtant sur un dauphin, et ce fut sur cela qu'on fit ce vaudeville :

Qui fit le mieux du ballet?
Ce fut la petite Paulet,
Montée sur le dauphin,
Qui montera sur elle enfin.

Mais c'a esté un pauvre monteur que ce monsieur le Dauphin. Son pere y monta au lieu de luy. Henry IVe, à ce ballet, eut envie de coucher avec la belle chanteuse pour la faire chanter sous l'homme ; tout le monde tombe d'accord qu'il en passa son envie. Il alloit chez elle le jour qu'il fut tué ; c'estoit pour y mener M. de Vendosme : il vouloit rendre ce prince galant ; peut-estre s'estoit-il desjà aperceû que ce jeune monsieur n'aimoit pas les femmes : M. de Vendosme a tousjours depuis esté accusé du ragoust d'Italie. On en a fait une chanson autrefois :

Monsieur de Vendosme (*bis*)
Va prendre Sodosme ; (*bis*)
Les Chalais, les Courtenvaux [1],
Seront des premiers à l'assaut.
Ne sont-ils pas vaillans hommes ?
Chascun leur tourne le dos.

J'ay ouy conter qu'en une partie de chasse, un bon gentilhomme, oyant chanter cette chanson, dit : « Ah ! que mon cousin un tel, qui est à Mon- » sieur le Prince, verra de belles occasions à ce » siége ! — Mais vous, » luy dit-on, « n'y voulez- » vous point aller ? » On le piqua d'honneur, et on luy fit achepter un cheval pour la *guerre de Sodome.*

Le chevalier de Guise en fut aussy amoureux. M. Patru, dont le pere estoit tuteur de Mlle Paulet, car alors le sien estoit mort, m'a dit qu'un frere qu'elle avoit, qui venoit chez le pere de M. Patru pour apprendre la pratique, y apporta le cartel du baron de Luz au chevalier de Guise*. Il falloit que le Chevalier fust bien familier chez la demoiselle. On disoit alors en goguenardant : « Un bon con- » cert à trois. » M. de Bellegarde, M. de Termes et M. de Montmorency en furent aussy espris. M. de Termes traittoit son amour en badinant, mais il estoit effectivement amoureux ; son frere ne l'estoit pas autrement, mais il auroit esté fasché que son frere eust esté mieux que luy avec elle. Ce M. de Termes fit un vilain tour à Mlle Paulet : un garçon de bon lieu

Voy. tom. I, p. 368, 378.

[1] Depuis M. de Souvray.

de Bordeaux, et à son aise, nommé Pontac, la vouloit, à ce qu'on dit, espouser. Termes, sans dire gare, luy donne des coups de baston. Luy se retira à Bordeaux, et elle ne voulut jamais depuis voir un amant qui traittoit si cruellement ses rivaux.

Quelque temps après elle se separa de sa mere, et se retira pour quelques jours à Chastillon[1] avec une honneste femme, nommée Mme du Jardin, chez qui elle demeuroit à Paris. Elle avoit desjà donné congé à M. de Montmorency, qui estoit alors fort jeune. Luy, qui s'imagina pouvoir entrer plus aisément chez elle à la campagne qu'à Paris, part seul à cheval pour y aller. Des charbonniers en assez bon nombre, car c'est le chemin de Chevreuse où il se fait beaucoup de charbon, voyant ce jeune homme si bien fait, tout seul, se mettent en teste qu'il s'alloit battre, l'environnent, et luy font promettre qu'il ne passeroit pas outre. C'estoit si près de Chastillon que Mlle Paulet le reconnut, et pensa mourir de rire de cette aventure. Il y a apparence que, de peur d'estre reconnu, il ayma mieux s'en retourner. Cette Mme du Jardin, qui estoit devote, se retira à la Ville-l'Evesque, où elle estoit comme en religion : cela obligea Mlle Paulet à prendre une maison en particulier. Ce fut en ce temps-là que sa mere vint à mourir.

Mme de Rambouillet, qui avoit eu de l'inclination

[1] Village par-delà Montrouge, à une lieue de Paris.

pour cette jeune fille dez le ballet de la Reyne-mere, après avoir laissé passer bien du temps pour purger la reputation, et voyant que dans sa retraitte on n'en avoit point mesdit, commença à souffrir, à la priere de Mme de Clermont-d'Entragues, femme de grande vertu et sa bonne amie, que Mlle Paulet la vist quelquefois. Pour Mme de Clermont [1], elle avoit tellement pris cette fille en amitié, qu'elle n'eut jamais de repos que Mlle Paulet ne vinst loger avec elle. Le mary, fort sot homme du reste, soit qu'il craignist la reputation qu'avoit eu cette fille, soit, comme il y a plus d'apparence, car Mme de Clermont n'estoit point jolie, qu'il crust que sa femme donnoit à Mlle Paulet, qui alors pour r'avoir son bien plaidoit contre diverses persones, le mary, dis-je, avoit traversé longuement leur amitié; mais enfin on en vint à bout. Ce fut ce qui servit le plus Mlle Paulet pour la remettre en bonne reputation; car après cela Mme de Rambouillet la receût pour son amie, et la grande vertu de cette dame purifia, s'il faut ainsy dire, Mlle Paulet qui depuis fut cherie et estimée de tout le monde.

Elle retira environ vingt mille escus de son bien, avec quoy elle a fait de grandes charitez. Nous en verrons des preuves en l'*Historiette* suivante. Elle nourrissoit une vieille parente chez elle.

L'ardeur avec laquelle elle aimoit, son courage, sa fierté, ses yeux vifs et ses cheveux trop dorez, luy firent donner le surnom de *Lyonne*. Elle avoit

[1] Fille du president de Boulancourt.

une chose qui ne tesmoignoit pas un grand jugement, c'est qu'elle affectoit une pruderie insupportable. Elle fit mettre aux Madelonnettes une fille qu'elle avoit, qui se trouva grosse[1]; et je luy ay ouy dire qu'elle voudroit que toutes celles qui avoient fait galanterie fussent marquées au visage. Elle n'escrivoit nullement bien, et quelquefois elle avoit la langue un peu longue. Elle aimoit et hayssoit fortement, nous le verrons dans l'*Historiette* de Voiture. Ce furent Mme de Clermont et elle qui introduisirent M. Godeau *, depuis evesque de Grasse, à l'hostel de Rambouillet. Il estoit de Dreux, et Mme de Clermont avoit Mezieres là tout auprès. Enfin il logea avec elles, et l'abbé de la Victoire appelloit Mlle Paulet Mme de Grasse.

Historiette.

Elle ne laissa pas d'avoir des amants depuis sa conversion, mais on n'a mesdit de pas un[2]. Voiture dit* qu'elle avoit pour serviteurs un cardinal, car le cardinal de la Valette, en riant, l'appelloit *ma maistresse;* un docteur en théologie[3]; un marchand de la rue Aubry Boucher[4]; un commandeur de Malte[5];

Lettre XXV.

[1] Depuis, je ne sçay quel petit commis l'espousa, et devint après un grand partisan. Après, elle en prit une si laide que le diable en eust eu peur.

[2] Un soir elle alla, desguisée en oublieuse, à l'hostel de Rambouillet. Son corbillon estoit de ces corbillons de Flandres avec des rubans couleur de rose, son habit de toile tout couvert de rubans avec une calle de mesme. Elle joua des oublies, et on ne la reconnut que quand elle chanta la chanson.

[3] C'estoit un impertinent, nommé du Bois.

[4] Bodeau, marchand linger.

[5] Le commandeur de Sillery.

un conseiller de la Cour[1]; un poete[2] et un prévost de la ville[3].

Ce marchand de la rue Aubry Boucher estoit un original. Il prit à cet homme une grande amitié pour Mme de Rambouillet ; mais celle qu'il avoit pour Mlle Paulet se pouvoit appeller amour. A l'entrée qu'on fit au feu Roy, au retour de la Rochelle, il s'avisa, car il estoit capitaine de son quartier, d'habiller tous ses soldats de vert, parce que c'estoit la couleur de la belle. Tous ces vert-galants firent une salve en passant devant la maison où elle estoit avec Mme de Rambouillet, Mme de Clermont et d'autres : la Lyonne, qui ne prenoit pas plaisir à estre aimée de cet animal-là, en rugit une bonne heure. Cependant il se fallut apaiser et aller avec ces dames au jardin du galant, dans le fauxbourg Saint-Victor, où il leur donna la collation. Sa femme vint à mourir ; il se remaria avec une personne qu'il voulut à toute force, parce qu'elle avoit de l'air de Mlle Paulet. A soixante ans, il alla par devotion à Rome. Si la Lyonne eust esté encore au monde quand la fille de cet homme fit tant l'acariastre contre Mme de Saint-Estienne *, comme elle l'auroit devorée ! Voy. plus haut, p. 3.

C'est pour augmenter les diverses conditions.

[2] Bordier, poete royal pour les ballets, un impertinent qui la pensa faire devenir folle.

[3] Saint-Brisson Seguier, un gros dada qui tous les matins demandoit *L'avoine ;* par malheur, son valet de chambre s'appelloit ainsy. Il y avoit un vaudeville :

Et le gros Saint-Brisson
Despense plus en son
Que Guillaume en farine.

J'oubliois une galanterie que Mme de Rambouillet fit, à Rambouillet, à Mlle Paulet, la premiere fois qu'elle y alla. Elle la fit recevoir à l'entrée du bourg par les plus jolies filles du lieu et par celles de la maison, toutes couronnées de fleurs et fort proprement vestues. Une d'entre elles, qui estoit plus parée que ses compagnes, luy presenta les clefs du chasteau, et quand elle vint à passer sur le pont, on tira deux petites pieces d'artillerie qui sont sur une des tours.

Mlle Paulet mourut chez Mme de Clermont, en Gascogne, où elle estoit allée pour luy tenir compagnie [1]. Elle ne paroissoit guères que quarante ans, et en avoit cinquante-neuf. Tout le monde vouloit qu'elle fust beaucoup plus vieille qu'elle n'estoit. Cela venoit de ce qu'elle avoit fait du bruict de bonne heure.

[1] En 1652; M. de Grasse alla exprès de Provence pour l'assister à la mort.

COMMENTAIRE.

I. — P. 11, lig. 1.

Mlle Paulet estoit fille d'un Languedocien....

Charles Paulet, secrétaire de la chambre du Roy, le premier fermier et non l'inventeur de la taxe mise sur les charges de judicature et de finance, qu'on appela de son nom la *Paulette*. C'etoit un droit annuel du soixantième du prix des charges, qui en assuroit la propriété et la faculté de transmission à ceux qui l'acquittoient. Charles Paulet courut au mois de mars 1609 un grand danger: il avoit fait parti des charges de Sergens : les sergens dont il vouloit voir les quittances se portèrent chez lui et, ne l'y trouvant pas, firent

mine de tout mettre au pillage. La peur d'une seconde avanie le decida à renoncer à cette ferme. (*L'Estoile*, nouv. edit., tom. II, p. 506.)

Mlle de Scudery s'est surpassée dans l'histoire d'*Elize*, Mlle Paulet. Nous allons citer ce qui se rapporte (*Cyrus*, t. VII), aux souvenirs de des Réaux :

« Cette incomparable fille est d'une naissance fort noble : elle a » mesme eu l'avantage d'estre née dans l'abondance : lorsqu'elle vint » au monde, son pere apellé Straton estoit extresmement riche. Cet » homme avoit infiniment de l'esprit, mais de l'esprit du monde ; il es- » toit d'un naturel ardent et vif ; il aimoit tous les plaisirs et n'estoit jamais content si sa maison n'estoit remplie de tout ce que la Cour » avoit de plus grand. Il tenoit table ouverte et magnifique ; c'estoit » chez luy que se faisoient toutes les parties de plaisir, soit de prome- » nade, de musique ou de festins. La femme de Straton, nommée » Barcé, estoit belle mais capricieuse, et ne contribuoit rien ny au » plaisir de son mary, ny à celuy de ceux qui alloient chez luy. Aussy » arrivoit-il bien souvent qu'on ne la voyoit point et qu'on la laissoit » à son appartement sans la demander. Lorsqu'Elise vint au monde, » Straton en eut une joye extraordinaire, et fit une feste pour sa nais- » sance qui fut d'une despense extresme. Je ne m'amuseray point à » vous depeindre l'extraordinaire beauté de cet enfant, mais il faut que » vous enduriez que je commence l'histoire de sa vie, presqu'au sortir du » berceau. Ce ne fut pas seulement par ce prodigieux eclat de beauté » que sa reputation remplit toute la Cour ; ce fut encore par un esprit » admirable, par mille responses spirituelles, par une grace merveil- » leuse, par un enjouement qui divertissoit toute une grande compa- » gnie et par une fierté qui, dans un age si tendre, luy donnoit la » majesté d'une Reyne. Elle avoit encore deux qualitez qui contri- » buoient à la rendre plus aimable ; car elle estoit née avec une si » belle voix et une telle disposition à la danse, que dez l'age de cinq » ans, elle chantoit juste et dansoit en cadence, commençant mesme » de toucher la lyre.... »

Telamis raconte ensuite la fameuse histoire du ballet d'*Arion*, et non pas d'*Amphion* comme des Réaux l'a dit par meprise sans doute, tout en convenant que le nom *d'Arion* lui auroit mieux convenu. Puis venant au portrait d'Elize à quatorze ans et telle qu'elle est encore présentement :

« Imaginez-vous, Madame, une personne de la plus belle et de la » plus noble taille du monde. Ce n'est pas une de ces personnes qui » ne sont que grandes et droites, et qui sont mesme quelquefois » trop droites et trop grandes ; au contraire, la taille d'Elize, quoy- » qu'elle soit beaucoup au dessus de la mediocre, est si aisée et si bien » faitte que l'imagination se porte d'elle mesme à croire qu'elle a le

» corps aussy beau que le visage. On n'a jamais veû personne ny mar-
» cher de meilleure grace ny se tenir en une place avec une contenance
» plus modeste et plus assurée tout ensemble. Son action n'est pas
» moins agreable que sa taille est belle et que son port est majestueux.
» On n'y voit ny contrainte ny negligence : elle regarde sans affecta-
» tion et pourtant comme il faut regarder pour paroistre plus belle. Si
» elle est devant son miroir à raccommoder quelque chose à sa coif-
» fure, elle le fait de si bonne grace et avec tant d'adresse, qu'on
» diroit que ses cheveux obéissent avec plaisir aux belles mains qui
» les rangent. La nature n'a jamais donné à personne de plus beaux
» yeux que les siens : ils sont tout à la fois et fiers et doux et brillans,
» mais brillans d'un feu si vif qu'on n'a jamais bien pu definir leur
» veritable couleur, tant ils esblouissent ceux qui les regardent. Sa
» bouche n'est pas moins belle que ses yeux : la blancheur de ses dents
» est digne de l'incarnat de ses lèvres, dans son teint il y a une deli-
» catesse qu'on ne sçauroit exprimer : une espaisseur de blanc admi-
» rable où un certain incarnat se mesle si agreablement que celuy
» qu'on voit à nos plus beaux jasmins ou au fond des plus belles roses
» blanches n'en aproche pas. Son nez est le mieux fait qu'on ait ja-
» mais veu : sans s'elever ny trop ny trop peu, il a tout ce qu'il faut
» pour faire que de tant de beaux traits ensemble, il en résulte une
» beauté de bonne mine, une beauté parfaite. En effet, le tour de son
» visage n'estant ny tout à fait rond ny tout à fait ovale, quoyqu'il
» penche un peu plus vers le dernier, est un chef-d'œuvre de la nature,
» qui ramassant tant de merveilles ensemble ne laisse rien à desirer.
» Elle n'a pas la gorge moins belle que tout ce que je viens de dire ;
» de sorte que les plus envieuses de sa beauté, n'ont jamais pu y trou-
» ver rien à y reprendre. Mais, Madame, son ame est bien encore plus
» grande que sa beauté, et plus eslevée que son esprit : et je pense
» pouvoir asseurer que la gloire anime son cœur, tant il est remply de
» sentiments genereux et heroïques. Elle est fiere, mais d'une fierté
» qui ne l'empesche pas d'estre douce, et s'il y a de la hauteur dans
» son ame, il y a de la tendresse dans son cœur. Jamais personne n'a
» aimé ses amis avec plus de chaleur que celle-là, ny traité ses amans
» avec plus de rudesse. Enfin, Madame, Elize est une merveille et il
» n'y a pas lieu de s'estonner si elle a acquis tant d'amans et tant
» d'amis. Mais comme elle a esté plus heureuse aux derniers qu'aux
» premiers, je ne vous parleray pas moins de ceux avec qui elle a eu
» de l'amitié que de ceux qui ont eu de l'amour pour elle. Arrivée à
» l'age de quatorze ans, elle fut presqu'aimée de tout ce qui estoit ca-
» pable d'aimer ; on vit trois princes freres, rivaux en mesme temps....
» le roy de Phenicie, cet illustre conquerant, devint luy-mesme son es-
» clave, mais d'une maniere differente de celle dont il avoit accoustumé

» de l'estre, car comme son amour n'estoit pas pour l'ordinaire extres-
» mement detaché des sens, il ne donnoit guère son cœur qu'il n'ostast
» quelque chose de la reputation de celles à qui il le donnoit. Il n'en
» fut pas de mesme de la passion qu'il eut pour Elize, car excepté
» quelques envieuses de sa beauté, personne n'en a jamais rien dit ny
» rien pensé qui luy pust estre desavantageux.... Je scay bien que ceux
» qui ont voulu diminuer la gloire d'Elize ont dit qu'il n'estoit pas si
» difficile de resister à un prince qui n'estoit pas extresmement bien
» fait de sa personne, qui avoit autant l'air d'un soldat que d'un roy,
» et qui n'estoit pas trop propre; mais après tout, ce roy estoit un des
» plus illustres roys du monde, et dans la familiarité qu'il souffroit
» qu'on prist avec luy, il avoit l'esprit infiniment agreable et divertis-
» sant; il railloit mesme de bonne grace, et agissoit avec tant de bonté
» qu'il gagnoit les cœurs de tout le monde. De plus, jamais amant n'a
» esté si civil, si soigneux ny si respectueux que celuy-là... »

Telamis raconte ensuite que le roy chargea deux statuaires célèbres de faire une statue de la Victoire sans ailes, sur le modèle d'Elize. « Comme il y avoit plusieurs portraits de cette belle personne fort bien
» faits, Dipœnus et Scillis s'en servirent à faire leur modele, joint qu'ils
» virent fort souvent Elize sans qu'elle sceust pourquoy ils la regar-
» doient tant.... Cette belle statue est presentement dans les Thresors
» que Cresus avoit amassez, et ressemble parfaitement à Elize..» Les tresors de Cresus ont bien l'air d'être ceux de l'Arsenal. On a conservé un beau portrait de Mlle Paulet sous le nom de *Parthenie;* il a eté gravé pour la seconde edition des *Historiettes.*

On trouve encore dans cette partie du *Cyrus* la confirmation de l'amour des trois frères Lorrains pour Mlle Paulet, la rivalité des deux frères Bellegarde et Termes, sous les noms de *Polygene* et d'*Agenor*, enfin la passion egalement malheureuse de Pontac sous le nom de *Phocition*, et du marchand Linger Bodeau sous celui d'*Asiadate*. Sans nos historiettes, qui pourroit dans le *Cyrus* démêler de telles fusées? Mais une fois qu'on a le secret des masques et qu'on est initié à toutes ces petites intrigues galantes, les longues pages de Mlle de Scudery prennent un agrément singulier, et l'on n'y rencontre plus que des personnages connus dont les aventures colorent nos plus agréables souvenirs.

Somaize ne pouvoit oublier la Lyonne : « Rousses, voicy vostre con-
» solation, et Parthenie dont je parle et qui a eu les cheveux de cette
» couleur est une precieuse dont l'exemple suffit pour faire voir qu'elles
» sont autant capables de donner de l'amour que les brunes et les blon-
» des. Cette beauté regnoit du temps de Valere (Voiture), qui luy
» adressoit une partie de ses lettres, et qui avoit un commerce de ga-
» lanterie avec elle qu'on a rarement quand on est indifférent. Fulci-
» nian, dont les ecrits ont tant fait de bruit, cet illustre chronologiste

» qui tenoit academie chez luy, en a esté puissamment amoureux. » (Lefebvre, suivant les clefs; c'est le *Crysile*, maître à chanter du *Cyrus*.) « Aussy avoit-elle deux cordes à son arc dont il est malaisé de se parer : » une extresme blancheur de teint et une extresme vivacité d'esprit. » (Le *Grand Dictionn. des Precieuses*, Paris, 1661, tom. II, p. 83.)

II. — P. 11, note.

On trouva deux rossignols crevez.

Voiture, qui sans doute avoit trouvé les rossignols, fit ce couplet à l'occasion de la miraculeuse decouverte :

Dans le fond d'un bois antique
Un rossignol disputa
Sur ut, ré, mi, fa sol, la,
Avec la belle Angelique;
Mais le rossignol perdit
Au doux son qu'elle espandit.

(*Poesies*, 1650, in-4°, p. 61.)

III. — P. 12, lig. 7.

Le ballet de la Reyne-mere....

Malherbe a parlé de ce ballet dans une de ses lettres à Peiresc. « Le samedi trente et un et dernier du mois, » dit aussi l'Estoile, « la » Reyne fist à Paris son ballet magnifique, dès longtems pourparlé par » elle et destiné.... Et ne fut qu'en deux lieux : à l'Arsenal et chez la » Royne Marguerite... Et estoit six heures du matin quand le Roy et la » Royne en sortirent. La petite Paulet emporta l'honneur du ballet, » tant par ses bonnes graces que par sa voix harmonieuse et délicate, » qu'on disoit, au jugement mesme du Roy, surpasser en bonté et » douceur celle du sieur de Vaumesnil; joint que cette petite chair » blanche, polie et délicate, couverte d'un simple crespe fort délié, » mettoit en goust et appetit plusieurs personnes. » (Edition de M. Champollion, p. 437).

IV. — P. 13, lig. dernière.

Un garçon de bon lieu de Bordeaux, nommé Pontac....

« La famille de Pontac, » dit Lenet (*Mém.*, t. 1, liv. 3), « est des plus » anciennes, des plus riches et des plus considérables de la ville. Le » Premier Président, le Procureur général et le Greffier en chef sont » encore à présent de ce nom. »

Le *Cyrus* embellit l'histoire de la mesaventure de Pontac; celui-ci auroit provoqué ses rivaux, et seroit sorti du combat, blessé comme eux. Mais Malherbe justifie l'*Historiette* et nous donne la date de l'aventure: « Il y a quatre ou cinq jours qu'un maistre des Requestes nommé » Pontac, revenant de soir en carrosse avec M. de Blesbat » (lisez Belesbat) « de chez Paulet, fut rencontré par quelques-uns qui, l'ayant » fait sortir du carrosse, le battirent si outrageusement à coup de bas- » ton qu'ils le laissèrent pour mort; il en est au lict extresmement » malade. Les uns tiennent que Ox l'a fait faire pour la Choisy, les » autres M. de Termes pour la Paulette; moy, je n'en croy rien. » (Lettre à Peiresc du 20 août 1613.)

Ox peut être un nom de chiffre; la Choisy etoit une des six filles de Jacques de l'Hospital, marquis de Choisy. On a mis au nombre des amans de Mlle de Choisy, le duc de Guise alors archevêque de Reims, et le très-jeune Henry duc de Montmorency.

V. — P. 15, lig. 5.

Mme de Clermont-d'Entragues.

C'etoit la fille de Louis Lhuillier, seigneur de Boulancourt et président en la Chambre des Comptes. Elle avoit epousé Henry de Balzac, marquis de Clermont-d'Antraigues, seigneur de Mezieres-en-Brouais.

Mlle Paulet etoit à ce Mezieres, à une lieue de Dreux, quand Sarrasin lui adressa de jolies stances imprimées dans le Recueil de Sercy, 1662, p. 134.

Reyne des animaux, adorable Lionne,
Dont la douce fureur ne fait mourir personne,
Si ce n'est que l'Amour se serve de vos yeux;
Enfin vous eclairez nos valons de Mezieres
De ces vives lumieres
Que le grand Chapelain a mises dans les cieux (*a*).

Souvent avecque vous, le long de nos bruyeres,
La nymphe de Clermont et celle de Mezieres,
Sous les ombrages verts evitent les chaleurs,
Et mettent tous leurs soins à faire une couronne
Qui plaise à leur lionne
De tout ce que la Terre a de plus belles fleurs.

Le sage Menelas, qui des choses futures
Est cru n'ignorer point les moindres adventures,
Disoit, parlant de vous, s'il m'en peut souvenir:
Adorons la Lionne, elle est chere à Diane,
Et si quelque profane
Luy refuse ses vœux, le Ciel l'en doit punir...

Les lettres de Voiture sont remplies d'allusions à ce beau surnom de

(*a*) Dans le *Recit de la Lyonne au Ballet des Dieux*. (*Histoir.* de Chapelain.)

Lyonne donné à Mlle Paulet : « De Gibraltar, j'ay résolu de passer à » Ceuta, et d'aller voir le lieu de votre naissance et ceux de vos parens » qui regnent dans les deserts de ce pays-là. Comme je leur diray de » vos nouvelles, je vous supplie très-humblement, Mademoiselle, d'en » dire des miennes aux personnes que j'honore et que j'aime le plus. » (Lettre 38.)

« Il manquoit à vos avantures d'avoir un amant au-delà de l'Ocean, » et comme vous en avez dans toutes les conditions, il faut que vous » en ayiez dans toutes les parties du monde. Je gravay hier vos chiffres » sur une montagne qui n'est guère plus basse que les estoilles et de » laquelle on descouvre sept royaumes : et j'envoye demain des cartels » aux Mores de Maroc et de Fez, ou je m'offre à soustenir que l'Affrique » n'a jamais rien produit de plus rare ny de plus cruel que vous. Après » cela, Mademoiselle, je n'auray plus rien à faire icy que d'aller voir » vos parens à qui je veux parler de ce mariage qui a fait autrefois » tant de bruit, et tascher d'avoir leur consentement afin que personne » ne s'y oppose plus. A ce que j'entens, ce sont gens peu accostables ; » j'auray de la peine à les trouver. On m'a dit qu'ils doivent estre au » fond de la Lybie, et que les Lions de ceste coste sont moins nobles » et moins grands. On en vend icy de jeunes qui sont extresmement » gentils, et j'ay resolu de vous en envoyer une demy-douzaine, au lieu » de gands d'Espagne... En jouant, ils emportent un bras ou une main » à une personne, et après vous, je n'ay jamais rien veu de plus agrea- » ble. Disposez s'il vous plait madame Anne à s'accommoder avec » eux et à leur donner la place de Dorinthe.... » Lettre 40e.

En lui envoyant plusieurs lions de cire rouge :

« Mademoiselle,

» Ce lion ayant esté contraint pour quelques raisons d'estat de sor- » tir de Lybie avec toute sa famille et quelques-uns de ses amys, j'ay » cru qu'il n'y avoit point de lieu au monde où il se put retirer si di- » gnement qu'auprès de vous, et que son malheur luy sera heureux » en quelque sorte, s'il luy donne occasion de connoistre une si rare » personne. Il vient en droite ligne d'un lion illustre qui commandoit » il y a trois cens ans sur la montagne du Caucase, et de l'un des » petits-filz duquel on tient icy qu'estoit descendu votre bisaïeul, celuy » qui le premier des lions d'Afrique passa en Europe. L'honneur qu'il a » de vous appartenir me fait esperer que vous le recevrez avec plus de » douceur et de pitié que vous n'avez coustume d'en avoir ; et je croy » que vous ne trouverez pas indigne de vous d'estre le refuge des lions » affligez..... Si vous leur voulez apprendre l'invention de se cacher » sous une forme humaine, vous leur ferez une faveur signalée ; car

» par ce moyen, ils pourroient faire beaucoup de mal et plus impuné-
» ment. Mais si c'est un secret que vous vouliez reserver pour vous
» seule, vous leur ferez tousjours assez de bien de leur donner place au-
» près de vous et de les assister de vos conseils. Je vous asseure, Ma-
» demoiselle, qu'ils sont estimez les plus cruels et les plus sauvages
» de tout le païs, et j'espere que vous en aurez toute sorte de conten-
» tement. Il y a avec eux quelques lionceaux qui, pour leur jeunesse,
» n'ont encore pu estrangler que des enfans et des moutons. Mais je
» croy qu'avec le temps, ils seront gens de bien et qu'ils pourront at-
» teindre à la vertu de leurs peres. Au moins sçay-je bien qu'ils ne ver-
» ront rien auprès de vous qui leur puisse radoucir ou rabaisser le
» cœur, et qu'ils y seront aussy bien nourris que s'ils estoient dans
» leur plus sombre forest d'Affrique. Sur cette esperance, je vous re-
» mercie desjà du bon accueil que vous leur ferez et vous asseure que
» je suis, Mademoiselle, vostre très-humble et très-obeissant serviteur,
» LEONARD, gouverneur des lions du roy de Maroc. »

VI. — P. 16, note 2.

On ne la reconnut que quand elle chanta la chanson....

« On fait dire des chansons à l'oublieur, quand on a vuidé son corbillon d'oublies: » (Furetiere.)

Pour ce qui est des *mourans* de Mlle Paulet, Voiture a parlé de Bordier dans sa trente-huitième lettre : « Le soleil est icy si dangereux
» que les yeux que Bordier a quelquefois comparez à luy ne le sont
» pas davantage. Aussy bien qu'eux, il brusle tout ce qu'il voit, et
» n'est guere moins à craindre que le feu du ciel. »

Theophile a fait contre lui cette epigramme adressée peut-être à Mlle Paulet :

Vous commettez un grand abus
En prenant Bordier pour Phœbus;
Il est trop mal dans la fortune
Pour souffrir ces comparaisons,
Car Phœbus a douze maisons,
Et le coquin n'en a pas une.

Le commandeur de Sillery etoit Noël Bruslart, frère du Chancelier, commandeur et bailly de l'ordre de Malte, ambassadeur à Rome et en Espagne, mort en 1640 à soixante-trois ans, et inhumé dans l'eglise de la Visitation, rue *Saint-Antoine.*

Dans la vingt-cinquième lettre, Voiture avoit rappelé les rigueurs de Mlle Paulet à l'egard de Louis Seguier, baron de Saint-Brisson et prevôt de Paris, du 31 decembre 1611 au mois de novembre 1653 : « J'ay

» receû vostre Judith de fort bon cœur. Je dis de fort bon cœur parce » qu'elle le merite et aussy pour l'amour de vous; car je pense que » vous aimez cette histoire, et que vous estes bien aise de voir une action » de sang et de meurtre appuyée par l'Escriture. Je n'ay pu m'empes- » cher, en la lisant, de m'imaginer que je vous voyois tenant une espée » dans une main et la teste de M. de Saint-Brisson dans l'autre. »

Voici d'autres couplets sur ce bonhomme :

La mousche a dit que Saint-Brisson
Alloit souvent chez la d'Aumont,
Pour luy offrir tant bien que mal
Le service d'un gros cheval,
Pour limonnier de sa charette.
Cela n'est pas dans la Gazette.

Le gros Saint-Brisson
Cheval de Lorraine,
Aura pour estrennes
Des coups de baston.

Puis le couplet dont des Réaux a cité la fin :

Je jure par le bœuf,
Le cheval du Pont-Neuf
Et la place Dauphine,
Que le gros Saint-Brisson
Despense plus en son
Que Guillaume en farine.

VII. — P. 18, note.

M. de Grasse alla exprès de Provence pour l'assister à la mort.

Godeau fit, au retour, l'Epître à Mme la marquise de Clermont-d'Antraigues sur la mort de Mlle Paulet. En voici quelques vers :

Les tyrans aveuglez d'une noire malice,
N'ont jamais inventé de si rude supplice,
Qui ne cede en rigueur à ce cruel tourment,
Qui ne l'a pas quittée au bord du monument.
Hélas! je suis témoin de sa peine effroyable,
Et je le sûis aussy de la force incroyable
Que son cœur opposoit à ses longues douleurs,
Sans jetter un soupir et sans verser de pleurs.....
Je la crois tousjours voir dans ce mal furieux
Sans pouls, sans mouvement, sans force, sans haleine,
Nous faire de sa mort pleurer l'heure prochaine,
Et nous donner à tous dans cet estrange effroy,
D'admirables leçons de constance et de foy.

(*Poesies chrestiennes et morales d'A. Godeau.* Paris, 1663, t. III, p. 76.)

CXII.

CROISILLES ET SES SŒURS.

(*Jean-Baptiste Croisilles, abbé de la Couture, mort en* 1651.)

Croisilles estoit de Beziers. A son arrivée à Paris, il fit connoissance avec un autre Croisilles, aussy languedocien, qui se disoit son parent. Cet homme estoit gouverneur du comte de Guiche, aujourd'huy mareschal de Grammont, et du comte de Louvigny son frere, qui estoient alors à l'Academie. Il eut aussy entrée à l'hostel de Rambouillet, chez Mme de Combalet et chez Madame la Princesse, par le moyen de Mlle Paulet qui, du costé de son pere, estoit sa parente.

Croisilles estoit d'assez agreable conversation, d'une lecture et d'une memoire prodigieuses. Il produisoit aussy ; mais, pour vouloir trop raffiner, et, ce qui est de pis, pour n'avoir pas trop de jugement, tout ce qu'il faisoit n'estoit point intelligible [1].

[1] Ou pour mieux dire, c'estoit du franc galimatias. Dans ses Epistres heroïques, il dit que les fleurs sont des *superficies doublées*. C'est de luy que Voiture se mocque quand il dit : *Il faudra mettre cela au chapitre des menteries claires ;* et encore : *C'estoit un de ces beaux*

Louise de Bourbon-Soissons, morte en 1637.

M. le comte de Guiche et feu Mme de Longueville *, à la priere de Mme de Rambouillet, luy firent donner un prieuré de cinq ou six cens escus de rente, qui dependoit d'une des abbayes de Monsieur le Comte.

Baltazard Poitevin, abbé de la Couture.

Quelque temps après, un nommé M. Poitevin*, qui avoit esté precepteur de ce prince, et sur la teste duquel on avoit mis tous ses benefices, vint à mourir. On proposa Croisilles pour mettre en la place de cet homme, et parce qu'en ce temps-là il escrivoit ou avoit dessein d'escrire contre les athées, on remonstra à Monsieur le Comte qu'il tireroit quelque avantage du livre que Croisilles mettroit au jour. Il le fait donc son *Custodi-nos* avec mille escus de rente, outre son prieuré, et bouche à Cour. La nouvelle de cet establissement ne fut pas plustost arrivée à Beziers, que l'aisnée des deux sœurs qu'il avoit, qui estoit demeurée veuve d'assez bonne heure, luy escrivit qu'elle se disposoit à le venir trouver. Luy, qui ne vouloit point en estre chargé, luy conseilla de se retirer en une religion, et luy promit de l'assister quand elle y seroit; que c'estoit une retraitte convenable à l'estat où elle se trouvoit. Cette femme ne laissa pas de venir. Croisilles ne la veut point voir; de sorte que, ne sçachant que devenir, elle s'avisa, le Bureau d'adresse venant d'estre estably, de se faire escrire sur le registre, en qualité de femme veuve de bon âge qui cherchoit mary. Cela

jours dont Apollon fait son panache. Le cardinal de Richelieu mit au-devant de ce livre : *Quiconque voudra trouver du françois en cet ouvrage, ayt recours au privilége.*

luy réussit par bonheur, et pour trois solz* elle fut mariée à un vieillard qui avoit quelque chose. Depuis, ce bonhomme estant mort, elle en attrappa encore un autre qui la crut personne de condition, parce qu'elle avoit une suivante ; mais cette suivante c'estoit sa fille. Après, elle fit venir icy sa cadette, dont Croisilles ne se tourmenta pas plus que de l'aisnée. Cette fille avoit eu quelques aventures dans la province. Un jour qu'elle alloit à la campagne à cheval avec un de ses amys (cela est ordinaire en Languedoc, où l'on est plus libre qu'icy), elle passa par des landes qui durent environ deux lieues, de sorte qu'on n'y pouvoit estre secouru en façon quelconque. Par malheur, elle fut rencontrée par quelques chevaux-legers d'une compagnie qui avoit eu son quartier d'hiver auprès de Beziers. Eux la voulurent traitter de garce, et d'autant plustost qu'ils la trouverent assez libre, et qu'elle chanta quand ils l'en prierent. Ils la voulurent emmener de force ; et elle estoit bien empeschée, quand elle aperceût un gentilhomme qui venoit à eux. Ce cavalier avoit la mine d'une personne de qualité : elle court au-devant de luy, demande sa protection ; mais elle s'estoit mal adressée, car c'estoit un officier de la mesme compagnie, qui, l'ayant veûe de loing, avoit envoyé ces gens devant pour l'arrester, et luy s'estoit caché tout exprès pour quelque temps. Ce gentilhomme la pressoit plus que les autres, quand elle luy dit qu'il prist bien garde à ce qu'il feroit, qu'elle appartenoit à des personnes de condition, qu'elle estoit parente de

Prix de l'annonce.

Mme de la Braigne : or cette dame estoit respectée en ce pays-là, et cet officier la connoissoit fort. « Je me » soumets, » luy dit-elle, « à tout ce qu'il vous » plaira, si elle ne m'avoue pour sa parente ; faittes-» en l'experience, et menez-moy à sa maison. » Il eut peur de s'attirer une meschante affaire, et l'y mena ; mais cette fille n'eut pas plustost le pié dans la cour, qu'elle se mocqua de luy, luy confessa qu'elle n'estoit point parente de Mme de la Braigne, et luy dit qu'il ne se sçavoit guères bien servir de l'occasion.

Revenons à Croisilles. Il ne fut pas longtemps chez Monsieur le Comte, soit par sa faute ou par la faute d'autruy, sans estre mal avec plusieurs des officiers de son maistre, qui luy rendoient tous les jours de mauvais offices auprès de luy. Monsieur le Comte, s'estant retiré à Sedan*, crut qu'il n'estoit pas à propos de laisser le titulaire de tous ses benefices au pouvoir du cardinal de Richelieu ; il le manda donc. Croisilles fut tout aussytost dire cette nouvelle à Mme de Rambouillet, et adjousta : « J'ay mandé » mes nepveux, je suis obligé de les attendre pour » les placer. » Mais il ne disoit point : « Je m'en » iray quand cela sera fait. » Mme de Rambouillet luy representa les obligations qu'il avoit à Monsieur le Comte, et luy conseilla de l'aller trouver le plus tost qu'il luy seroit possible ; mais il estoit arresté à Paris par d'estranges liens.

En 1637.

Ce fou, soit qu'il crust qu'il estoit à propos que les prestres fussent mariez, comme ils l'estoient au-

trefois, et qu'il pensast que c'estoit un trop grand peché que de coucher avec une femme que l'on n'a pas espousée, soit qu'estant amoureux, il ne vist point d'autre moyen de contenter sa passion, ce fou s'estoit marié clandestinement. Il avoit eu par quelque rencontre la connoissance de la veuve d'un procureur au Parlement, nommé Poque, qui avoit une fille de quatorze ans ou environ, et du bien honnestement. Il fit accroire à cette femme, parce qu'il estoit tousjours en habit long, qu'il estoit conseiller d'estat, qu'il avoit de grands appointements, et que si on ostoit les Sceaux à M. Seguier, il y avoit pour le moins aussy bonne part qu'un autre. Il ne l'alloit voir qu'en carrosse, car il en avoit tantost de l'hostel de Soissons, tantost de l'hostel de Rambouillet, et tantost du comte de Guiche. Cette innocente, persuadée que Croisilles disoit vray, reçoit un si bon party à bras ouverts. Il la pria que tout se fist secrettement, « parce, » disoit-il, « que j'ay un nepveu qui attend » ma succession, et je ne veux pas qu'il me trouble » en cette affaire. » On passe le contract, où il ne mena que son valet nommé Elie Pilot, qu'il fit passer pour un honneste homme de ses amys. Durant la lecture du contract, il avoit mis son mouchoir sur sa teste, feignant d'avoir chaud, et en tenoit les glands dans sa bouche. Il s'imaginoit par ce moyen qu'on ne remarqueroit pas les traits de son visage. On jetta les bands sous le nom d'*Elie Pilot,* car il se nomma tousjours du nom de son valet, et signa de mesme : mais son valet, comme tesmoin, signa *Jean-*

Baptiste Croisilles. Il eust une permission de se marier à Linas, entre Paris et Estampes. Il part à midy, y va coucher, et de peur d'estre reconnu dans une hostellerie, il fit si bien avec de l'argent, qu'il gaigna le jardinier d'un M. du Puy, de Paris, qui a une maison dans ce bourg, et y coucha. Il se maria le lendemain matin, et revint coucher à Paris. Il mene sa femme dans le logis de sa belle-mere, et leur fit trouver bon qu'il se retirast chez luy; mais il laissa son valet avec elle. Il n'y coucha jamais; il y alloit souvent, et demeuroit seul avec sa femme. Pilot y couchoit toutes les nuicts. Cela dura près d'un an, sans que personne en sceust rien; mais au bout de ce temps-là, la belle mere descouvrit la fourbe, et alla s'en plaindre à Mme d'Aiguillon, qui d'abord n'en voulut rien croire. Pour s'en esclaircir, un jour que Croisilles, avec beaucoup d'autres gens, estoit chez elle, elle envoya querir cette femme, la fit cacher, et luy fit demander si M. de Croisilles estoit dans la compagnie. Cette femme le monstra. Mme d'Aiguillon ne voulut pas pourtant faire esclatter cette affaire; elle envoya chercher M. Vincent [1], qui fut d'avis d'aller à Linas, y alla en effect, et amena le prestre qui avoit marié Croisilles, et deux marguilliers qui y avoient assisté. Il plante ces trois hommes en sentinelle à un coing de rue, d'où l'on voyoit au visage tous ceux qui sortoient de l'hostel de Soissons. Ces gens reconnurent Croisilles entre

Saint Vincent de Paul.

[1] Les *Memoires de la Regence* en parleront *.

cent autres; il estoit rousseau et facile à reconnoistre.

Cependant Monsieur le Comte l'avoit tant pressé, qu'il avoit esté contraint de partir. Il ne fut pas plus tost à Sedan, que ce prince luy reprocha son crime et le fit garder dans une maison de la ville. Cela venoit de ce qu'un joueur de luth flamant, nommé Van-Broc, qui avoit esté autrefois au grand-prieur de Vendosme, et qui estoit alors à Monsieur le Comte, luy avoit descouvert le mariage de Croisilles, et s'estoit joint à la belle-mere pour luy faire faire son procez. C'estoit un petit fourbe qui esperoit qu'on le trouveroit assez honneste homme pour le mettre en la place de Croisilles.

Notre prestre marié escrit à Mlle Paulet, sa parente (qui n'a jamais cru qu'il fust coupable que quand elle l'a veû condamné), qu'on le tenoit en prison. Elle en parle au comte de Guiche, et le comte de Guiche à M. le Cardinal, qui, estant outré contre Monsieur le Comte de ce qu'il avoit mesprisé Mme de Combalet, estoit ravy de le descrier et de faire voir qu'il faisoit des injustices. On envoye demander Croisilles de la part du Roy, et peu de temps après on le vit à Paris en liberté. On consulte son affaire; on luy conseille de se retirer, s'il se sent tant soit peu coupable, sinon de se justifier. Il ne voulut croire que sa teste. Il intente un procez contre la mere de sa femme et contre Van-Broc. Le procez estant en estat, il fallut se mettre en prison. On le juge : il est condamné à tenir prison per-

petuelle dans un monastere. On l'eust condamné à estre pendu, sans les pressantes sollicitations que Mlle Paulet fit faire. Il en appella à Lyon par-devant le Primat des Gaules. Cependant, comme il estoit prisonnier à l'Officialité, le comte de Guiche, le marquis de Montauzier, le marquis de Pisani et Arnault resolurent de l'enlever, en faveur de Mlle Paulet; mais, comme ils estoient sur le point de faire le coup, il vint une inspiration au comte de Guiche d'en parler auparavant à M. le Cardinal. « Vous avez » bien fait de m'en parler, » respondit son Eminence, « car, après cela, je ne vous eusse jamais » voulu voir; j'entens que l'on fasse justice. » Je vous laisse à penser si le comte fut camus d'entendre cela. Il a dit cent fois depuis que, quand il songeoit combien il avoit couru de fortune pour si peu de chose, il estoit encore tout esperdu. Le Cardinal voyoit bien que M. le comte de Soissons ne manqueroit pas de se prevaloir d'une semblable violence. Je ne sçay si les parties de Croisilles eurent le vent du dessein qu'on avoit fait, mais à leur requeste, il fut transféré à la Conciergerie. Croisilles avoit dit que Pilot estoit le mary, et que luy n'avoit esté que tesmoin; la femme et Pilot avoient dit aussy la mesme chose, tellement que Mlle Paulet, de peur que cette jeune femme par infirmité, et ce valet par interest, ne se laissassent aller à dire le contraire, les fit enlever de chez la mere un beau matin, et les fit mettre au jardin de M. Bodeau*, à Saint-Victor. Là, pour achever la comedie, ils devinrent mary et

Le marchand linger de la rue *Aubry-le-Boucher*.

femme, soit qu'ils le crussent à force de le dire, soit que l'oisiveté et la solitude leur en eussent fait venir l'envie. Enfin, on la trouva grosse. Leurs parties, ayant descouvert où ils estoient, les firent arrester ; Pilot fut mis au Chastellet, et la femme à la Conciergerie. Ils furent longtemps sans se desdire ; mais, ennuyez d'une si triste demeure, ils confesserent la verité au bout de quatre ans ; de sorte que la sentence fut confirmée à Lyon.

Cet homme, tant il estoit sage, se mit à escrire dans la Conciergerie contre ses propres protecteurs, et fit une apologie, qui est la meilleure chose qu'il ayt faitte. Là, il dit que Mme d'Aiguillon l'avoit trahy pour faire avoir ses benefices à M. le cardinal de Richelieu, et il n'espargna pas mesme Mlle Paulet qui, pendant huict ans, non-seulement a sollicité pour luy, d'une aussy grande ardeur que si c'eust esté pour elle, jusques-là que tous les ennuys qu'elle en a eus ont peut-estre abrégé sa vie, mais qui a despensé dix mille livres à l'assister.

Depuis, on fit parler à la belle-mere ; car Van-Broc cessa de poursuivre après la mort de Monsieur le Comte, voyant qu'il n'y avoit plus de benefices à tenir. Cette femme dit que pourveû qu'on la remboursast de ses frais et qu'on luy rendist sa fille, elle estoit toute preste à se desister ; mais le Clergé poursuivoit à Rome. Enfin, vers la fin de 1649, car les vieilles affaires s'en vont tousjours en fumée, Croisilles sortit à sa caution juratoire, et il fut ordonné qu'il en seroit plus amplement informé. Je croy qu'on

a trouvé à propos d'assouppir l'affaire. Croisilles mourut un an après, de maladie : Mlle Paulet n'estoit plus à Paris quand il sortit de prison.

Mme de Rambouillet dit qu'elle a trouvé dans l'*Examen des esprits*, que les gens du temperament de Croisilles, estant prestres, estoient sujets à se marier. Il avoit une plaisante vision : il croyoit qu'il mourroit si on le chatouilloit : or, un jour, M. Chapelain, qui gesticule comme un possédé, en luy contant quelque chose avec chaleur, gesticuloit de toute sa force. Croisilles crut qu'il le vouloit chatouiller : « Mais, monsieur, » luy dit-il en se retirant, « que » voulez-vous faire? » Chapelain, qui ne sçavoit rien de sa vision, respondit : « Ce que je veux faire ! je » vous veux faire comprendre... » Et il recommençoit de plus belle. L'autre repartoit : « Mais, mon- » sieur ! vous n'y songez pas. — Je n'y songe pas ! » j'y songe fort bien ; mais c'est vous qui n'y songez » pas, car... » Et là-dessus il gesticuloit tout de nouveau. — « Mais je voy bien votre dessein ; arrestez- » vous enfin. » Mme de Rambouillet, après en avoir bien ry, appella M. Chapelain et luy dit l'affaire.

Voiture avoit fait ce pont-breton :

Historiette.

J'ay veû Belesbat *
Doux comme une fille,
Puis j'ay veû Croisille
Dans son celibat,
Comme un crocodille
Qui vient du sabat.

COMMENTAIRE.

I. — P. 27, lig. 3.

Cet homme estoit gouverneur du comte de Guiche.

C'etoit apparemment le gouverneur que le jeune comte de Guiche avoit amené de Navarre avec lui, quand son pere l'envoya à Paris : « Comme » les peres de ce temps-là, » dit-il, « ne se denuoient pas volontiers de » ce qui leur estoit utile et agréable pour le donner à leurs enfans, » ainsy qu'il se pratique aujourd'huy, l'equipage que M. le duc de » Gramont donna à son fils qui portoit alors le nom de comte de » Guiche, consistoit uniquement en une espece de gouverneur à très- » petits gages, à un valet de chambre et à un vieux laquais basque ; » l'argent comptant pour le voyage fut mediocre, et celuy qu'il avoit » à depenser à Paris peu considerable pour une personne de sa qualité ; » de sorte qu'il falloit vivre d'economie pour ne pas consommer en » un jour ce qui estoit destiné pour sa subsistance durant une semaine ; » et... il estoit quelquefois necessité de souper avec un morceau de pain » et de s'aller coucher ensuite à la lueur d'une lampe fort puante, faute » de chandelle, parce qu'elle estoit trop chère, et de loger en chambre » garnie d'où, tous les matins il alloit de son pié à l'Académie, chez » Poitrincourt. » (*Mémoires du maréchal de Gramont*, 1716, p. 4.)

Antoine III, maréchal de Gramont et son frère Roger comte de Louvigny, auront bientôt leur historiette. Ils eurent pour freres puinés utérins Henry de Gramont, comte de Toulongeon, et Philibert, le fameux chevalier-comte de Gramont.

Je croirois assez que ce precepteur du comte de Guiche fut ensuite l'intendant du comte d'Angoulesme, dont parle Malherbe à Peiresc dans sa lettre du 1er octobre 1621 : « L'intendant de sa maison » nommé Croisilles, est parent d'un gentilhomme qui est le mien » (mon parent), « et peut-estre seroit-il aussy le mien si j'avois fouillé dans » mes genealogies. » — Pour être ainsi avoués de deux orgueilleuses personnes comme Malherbe et Mlle Paulet, il falloit que les Croisilles fussent bien gentilshommes. Saint-Pierre de la Couture, ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sise au Mans. La ville moderne s'est agglomerée à l'entour ; elle renferme aujourd'hui la préfecture de la Sarthe, le Musée, la Bibliothèque, les Archives, etc. Elle a de magnifiques jardins dont les anciennes plantations, tracées par les moines, offrent le dessin d'une vaste eglise, d'une vraie cathédrale.

II. — P, 27. note.

Dans ses Epistres héroïques,... les fleurs sont des superficies doublées.

Le titre exact du livre de Croisilles est *Heroïdes ou Epistres amoureuses à l'imitation des Epistres heroïques d'Ovide*, 1619, in-8°. — Voiture a dit dans sa lettre 128e à Mlle de Rambouillet : « Il faisoit » de ces belles journées qu'Apollon prend quelquefois pour luy servir de » panache. » (Edition de 1681, tom. I, p. 278). L'*Apologie*, autre ouvrage dont l'historiette parlera tout à l'heure, parut in-4°, en 1643.

Balzac voulant justifier la préférence qu'il donne aux roses sur les autres fleurs : « Je pourrois, » dit-il, « en prendre chez les sophistes, et » traduire une douzaine de lettres de Philostrate, toutes pleines de bou- » quets de rose. Ce sophiste qui fut le Croisilles de son siècle, j'entends » le Croisilles, secrétaire de Zephire à Flore, se joue de vos roses en » mille façons. » (*Entretiens*, 1657, p. 84).

III. — P. 28, lig. 1.

M. le comte de Guiche et feu Mme de Longueville.... luy firent donner un prieuré....

Le prieuré de Cheré, qui dependoit de l'abbaye de la Couture. Il faut citer ici l'abbé de Marolles qui aimoit tendrement le pauvre Croisilles, ce qui ne l'empesche pas de justifier parfaitement notre historiette. Après l'avoir montré fort instruit dans la science des Saintes Ecritures, Marolles ajoute : « La connoissance qu'un certain bonheur » m'avoit donnée des *plus grands hommes* de ce temps-là, me profita » merveilleusement. Sans sortir de mon logis, j'y eus, en divers » temps, l'entretien et les bons exemples que me donnerent Jean-Bap- » tiste de Croisilles, depuis abbé de la Couture, Jean de Lingen- » des, » etc., etc.

Par l'influence du chevalier de Bueil et de la Perriere, on avoit substitué Croisilles à l'abbé de Lingendes, comme précepteur du comte de Moret, alors logé sur le *Fossé*, près de la porte *Saint-Michel*. Croisilles, auparavant logé chez le comte de Guiche, garda cette place fort peu de temps, il la rendit à Lingendes, et fut accueilli chez le duc d'Uzès où il demeura deux ans. Vers 1622, ayant plu au grand-prieur de Vendosme par l'agrément de son esprit, il avoit, grâce à ce prince, obtenu le prieuré de Cheré. « Après la mort de M. le Grand-prieur, » il vint achever sa fortune chez M. le comte de Soissons qui, étant » mort à son tour, Poitevin le fit titulaire de ses abbayes de Saint- » Michel-en-l'Herme, de Saint-Ouen de Rouen, de Jumieges, de la

» Couture et de Froimont. Mais il ne tarda guerps à le contraindre de » luy donner une démission de ses benefices pour en pourvoir un de » ses aumosniers nommé Montagne, et quand on l'eut accusé de sacri- » lége pour s'estre marié, il l'abandonna misérablement dans une » prison de dix années, laquelle il ne survecut que de six mois, ayant » eté declaré absous par arrêt du Parlement, les chambres assemblées, » après trois sentences ecclésiastiques rendues contre luy...

« Je luy procuray la connoissance de l'hostel de Nevers, et il dedia » au jeune duc de Rethelois le livre de ses *Epitres* qui n'en fit pas moins » d'estat que le reste de la Cour, qui ne se pouvoit lasser de les » lire, de sorte qu'en moins de deux ans, il s'en fit quatre ou cinq » editions. Cependant il s'en faut beaucoup qu'elles aient trouvé de- » puis le même succès, et dès-lors le bonhomme Malherbe ne se pou- » voit empescher d'en faire des railleries et d'appeller leur conteur le » secretaire des dieux ; en quoy il fut suivy par son disciple Honorat de » Bueil, seigneur de Racan, à qui j'ay ouy dire bien souvent que ses » discours et ses pensées se tenoient comme une chaine de sable. Il » avoit pourtant la conversation jolie et ne manquoit pas d'erudition, » et parloit facilement même avec un ton galant, pourvu qu'il ne fust » pas contredit ; mais la moindre resistance luy causoit une emotion » qui le rendoit piquant ; ce que j'ay bien veu des fois à l'hostel de Ne- » mours, chez M. le comte de Cramail et dans les cabinets de » Mme la douairiere de Longueville et de Mme la marquise de Ram- » bouillet. » (Edition in-12 de 1755, tom. I, p. 82.)

Enfin, plus loin, Marolles dit encore : « Je vis (en 1637) dans l'hostel » de Soissons, l'abbé de Croisilles, qui ne prevoyoit pas encore la dis- » grâce qui luy arriva depuis... si M. le comte de Soissons l'eust bien » connu, il n'auroit point etouffé comme il fit les lumières d'un fort » bel esprit en le decréditant par l'une des plus vehémentes accusations » contre un ecclesiastique qui se puisse imaginer. Sur quoy on ecrivit » que je luy avois maintenu contre ses sentimens, qu'un prestre pou- » voit bien quelquefois se dispenser de dire son breviaire, mais non pas » se marier... Je n'ay point de memoire de cette contestation, mais je » me souviens bien que pour n'avoir pas tousjours esté de son advis, » je faisois neanmoins grand etat de son esprit et de beaucoup de cho- » ses agreables qu'il mesloit dans son entretien. »

De tout cela, il resulte à mon avis que l'abbé de la Couture ne se maria réellement pas : qu'il abusa de la credulité d'une famille, et que la femme qu'il fit epouser à son valet dut se croire la femme du maître, et n'eut aucun scrupule de consommer le mariage avec ce dernier. Le cas estoit sans doute assez grave pour deshonorer Monsieur l'Abbé, et pour justifier les sévérités de la Justice ; mais enfin, de notre temps, sur cette *position de la question* : « Monsieur l'Abbé a-t-il con-

» tracté mariage ? » le Jury seroit obligé de repondre : « Non ! » et de renvoyer l'accusé de la plainte.

Croisilles fut condamné d'abord en avril 1641. « L'affaire de M. de » Croisilles fut jugée avant-hier. Il a esté declaré atteint et convaincu » du crime à luy imputé. Il en appelle à Lyon. Vous sçavez quels es- » toient ses juges. C'est la plus extraordinaire affaire qui se vist ja- » mais. Il proteste plus que jamais de son innocence et est d'une » tranquillité d'esprit qui estonne tous ceux qui le voyent. » (*Lettre de Henry Arnauld au Pr. de Barillon*, du 14 avril 1641.)

IV. — P. 31, lig. 24.

Il avoit mis son mouchoir sur sa teste.... et en tenoit les glands dans sa bouche.

« Le gland est un gros bouton couvert d'or, de soie, de laine ou de » fil, qui sert pour attacher un collet, pour servir d'ornement à des mou- » choirs, etc. » (Furetiere.)

Quelques lignes plus loin : « *On jetta les bands,* » c'est-à-dire « on fit » les publications. » Aujourd'hui beaucoup plus mal : *on publie les bans;* car *ban* est déjà synonyme de criée, publication.

V. — P. 33, lig. 1.

Il estoit rousseau.

La Rue de Templery, auteur du *Genie et de la politesse de la langue françoise,* Paris, 1698 et 1705, cite deux vers de Boissiere, en parlant des poëtes morfondus sur le Parnasse :

Là, Croisille est tousjours plus gueux,
Et n'a point d'or qu'en ses cheveux.

Dans une autre pièce, *La Pauvreté des muses:*

Là, Croisille, pour un teston,
Se fie en l'or de son menton;
Mais, las ! il ressemble à Tantale
A qui le Ciel prodigue estale
Près de ses levres un tresor
Dont il n'a pu jouir encor.
(*Nouv. Recueil des plus belles Poesies*. Paris, Loyson, 1654.)

VI. — P. 33, lig. 7.

Un joueur de luth flamant nommé Van-Broc.

Le cardinal de Retz parle de ce *Van-Broc* ou *Vambroc* que le comte

de Soissons, partant pour Sedan en 1637, l'avoit prié de cacher dans son hôtel. « Il me confia Vambroc, un joueur de luth flamand, et qui » etoit l'homme du monde à qui il se confioit le plus... Je mis Vambroc » dans une sous-pente où il eust fallu estre chat pour le trouver, » etc. (Edition de M. A. Champollion, p. 20.)

VII. — P. 34, lig. 5.

Le comte de Guiche, le marquis de Montauzier, le marquis de Pisani et Arnaut resolurent de l'enlever.

L'abbé Arnauld, alors cornette des Carabiniers, dont son cousin Arnauld etoit mestre de camp general, fut chargé d'une partie de l'exécution de cet enlèvement. Mais, suivant l'usage des Arnauld, il donne à la famille tout l'honneur de l'affaire ; nouveau temoignage d'ailleurs de l'exactitude de des Réaux : « Je pensay estre embarrassé (en 1641) » dans une assez meschante affaire. Mlle Paulet avoit un de ses parens, » l'abbé de Criozilles (lis. *Croisilles*), prisonnier à l'Officialité de Paris. » On l'accusoit seulement d'avoir abusé d'une fille en luy faisant » croire qu'il estoit un conseiller d'Estat, et de l'avoir epousée, quoi- » qu'il fust prestre, par le ministère d'un valet qu'il avoit supposé et » le vicaire de Linas où ce beau mariage s'estoit fait. Son affaire etoit » en assez mauvais estat. Mlle Paulet qui avoit du cœur en etoit dans » une fort grande inquietude, et comme M. Arnauld avoit beaucoup » d'amitié pour elle, il entreprit de tirer M. de Croisilles de sa pri- » son. La chose etoit un peu delicate ; mais que ne fait-on pas pour les » amis ? Il pretendoit aller voir M. de Croisilles : celuy-ci l'auroit re- » conduit près de la porte ; M. Arnauld se seroit saisi du geolier et au- » roit fait sortir l'Abbé. Je devois avec dix Carabins qui auroient at- » tendu dans un cabaret voisin, me rendre maître de la porte du » cloistre Notre-Dame et assurer la retraite. Ce pouvoit être un assez » mauvais employ. Toutes choses etoient disposées, et nous attendions, » chez Mme de Clermont avec laquelle demeuroit Mlle Paulet, des nou- » velles de M. le comte de Guiche qu'on avoit prié de pressentir com- » ment cette entreprise pourroit être prise par M. le cardinal de » Richelieu, qu'on ne croyoit pas s'y devoir beaucoup interesser. Ce- » pendant, ce fut tout le contraire, et M. le comte de Guiche ecrivit » un billet à M. Arnauld par lequel il luy mandoit qu'il prit bien garde » d'exécuter ce projet, et qu'il se perdroit infailliblement s'il le faisoit. » Cela fit juger à toute la compagnie qu'il n'y avoit nulle apparence à » persister à ce dessein. » (*Mémoires*, I, p. 212.)

VIII. — P. 36, lig. 1.

Croisilles mourut un an après, de maladie.

« On me dit la mort de M. l'abbé de Croisilles que j'avois tant aimé, » et j'assistay à son enterrement dans l'eglise de Saint-Sulpice. Il n'avoit » pas laissé de bien pour payer ses creanciers, ny même les frais de » ceux qui vendirent ses livres. Ses ecrits sont demeurés entre les » mains d'un commissaire, où ils sont en grand danger d'estre perdus, » et nous ne verrons peut-estre jamais ce qu'il nous avoit fait espérer » de la *Demonstration de la Divinité* et de l'*Immortalité de l'ame* » dont il avoit fait quelques traités... Il ne survecut que de six » mois à sa prison de dix années et à sa justification du crime » de s'estre marié, estant prestre, dont il fut accusé. » (*Mémoires*, année 1651, edition dejà citée, tom. I, p. 359.)

IX. — P. 36, lig. 5.

L'examen des Esprits.

Voici le titre de la premiere traduction que Gabriel Chapuis ait faite du livre de Jean Huarte : *Anachryse ou parfait jugement et examen des Esprits.* Lyon, 1580, in-16°, réimprimé sous le titre de *L'Examen des Esprits propres et nayfs aux sciences.* Le poëte d'Alibray en a fait une autre traduction. Paris, Jean Guimard, 1645 ;—Claude de Sercy, 1668, etc.

CXIII.

VOITURE.

(*Vincent Voiture, né à Amiens en* 1598, *mort à Paris le* 27 *mai* 1648.)

Voiture estoit filz d'un marchand de vin suivant la Cour[1]. Son pere estoit un grand joueur de piquet; on dit encore aujourd'huy qu'on a *le quarré de Voiture*, quand on a soixante-six de poinct, marquez par quatre jettons en quarré, parce que ce bonhomme croyoit gaigner quand il avoit ce quarré. Voiture fut bien un autre joueur que son pere, comme nous verrons en suitte.

Dez le college, il commença à faire du bruit : ce fut là qu'il fit amitié avec M. d'Avaux *, et cette amitié produisit en suitte l'amour de Mme Saintot[2]; et voicy comme cela arriva. M. d'Avaux, un soir, la rencontra masquée, à la Foire, où elle jouoit, elle avoit tout l'esclat imaginable, l'esprit present et aimant à le faire paroistre. Cela charma si fort M. d'Avaux, qu'il en escrivit une lettre à Voiture. Nonobstant le

Claude de Mesmes, c. d'Avaux.

[1] M. de Bassompierre disoit que ce qui faisoit revenir le cœur aux autres faisoit pasmer Voiture.

[2] Elle s'appeloit Vion.

mary qui estoit d'humeur jalouse[1], M. d'Avaux eut entrée chez elle : Voiture l'accompagnoit jusques à la porte, mais il n'avoit pas permission de passer outre. Durant qu'il attendoit dans le carrosse, pour ne pas tenir le mulet, il s'accosta d'une voisine de qui il eut une fille qu'on appelle la Touche*. Elle a esté chez la marquise de Sablé, et puis chez Mme le Page*. Enfin, Voiture fut receû chez Mme Saintot, et peu de temps après le mary mourut. Il avoit desjà de la reputation, et avoit fait imprimer en une nuict, au-devant de l'Arioste, cette lettre qui a tant couru *, quand M. de Chaudebonne* le rencontra en une maison, et luy dit : « Monsieur, vous estes un trop ga- » lant homme pour demeurer dans la bourgeoisie ; » il faut que je vous en tire. » Il en parla à Mme de Rambouillet, et l'y mena quelque temps après. C'est ce qu'il veut dire dans une lettre où il y a : « Depuis que M. de Chaudebonne m'a réengendré » avec Mme et Mlle de Rambouillet *. » Comme il avoit beaucoup d'esprit, et qu'il estoit assez né pour la Cour, il fut bientost toute la joye de la société de ces illustres personnes : ses lettres et ses poésies le tesmoignent assez. La galanterie de Mme Saintot ne laissoit pas d'aller son cours ; la conversation de Voiture luy rendit l'esprit plus poly. On voit dans une lettre de Voiture qu'elle disoit : *pitoable* et *gausser*, et qu'elle croyoit que *triste* estoit un meschant mot. Enfin, elle parvint à faire de belles lettres ; on en a veû des volumes entiers, escrits à la main, cou-

Voy. plus loin, p. 66.

Ou Mme de Saint-Loup. *Histor.*

Lettre XIV.

Historiette.

Lettre XXIV.

[1] Il estoit trezorier de France.

rir les rues. A son retour de Flandres, Voiture renoua sa galanterie. Il y avoit eu assez de scandale pour que les freres de Mme Saintot[1] luy fissent une insulte, car une fois ils ne vouloient seulement que le jetter par les fenestres. Cela esloigna Voiture pour quelque temps.

Durant l'absence de Voiture, elle se laissa cajoller à un gentilhomme de Bretagne, nommé la Hunaudaye, pour le faire revenir. En effect, il revint. Elle cependant s'estoit flattée de l'esperance d'estre Mme de la Hunaudaye ; car on dit en Bretagne que M. de la Hunaudaye est un peu moins grand seigneur que le Roy. Cela faisoit qu'elle vouloit bien l'espouser, quoyqu'il n'y eust rien au monde si contraire à Voiture que cet homme-là. Elle l'eust voulu pour mary, et Voiture pour galant. La Hunaudaye, de son costé, estoit aussy jaloux de Voiture.

Comme elle estoit dans cet embarras, elle alla à confesse, pour prier Dieu après de luy inspirer ce qu'elle avoit à faire. Il luy prit une folie dans les Carmes deschaussez*, où elle estoit allée, dans laquelle elle dit merveilles, et descouvrit bien des mysteres. Après, elle fut quelque temps dans son logis, sans qu'on la laissast voir à personne. Cette folie[2] fut suivie de celle de vouloir que Voiture l'espousast : luy, de son costé, fit toutes les choses imaginables pour

Au bout de la rue *Cassette*.

[1] Gaillonnet, d'Alibray et Dinville. — Il alloit changer de linge chez Luillier*, voisin de la Saintot, et cela afin qu'on le sceust, car il estoit vain en amourettes.

Le père de Chapelle.

[2] On croit que ce fut un mal de mere causé par le desplaisir de n'avoir pas pu attrapper la Hunaudaye.

la guerir de cette fantaisie; il la rebutta, il refusa de recevoir de ses lettres, il fut des années sans la voir : tout cela n'y faisoit rien. Cette folie fut cause que la pauvre femme, outre qu'elle n'estoit desjà pas trop bonne mesnagere, ne prit pas autrement garde à ses affaires; tellement que quand il fallut rendre compte à ses deux gendres, elle se trouva bien en reste. Eux, voyant cela, en userent assez bien, et firent ce qu'ils purent pour la persuader de leur donner seulement asseurance de ne point aliener le fonds, et qu'elle ne se tourmentast point de rendre compte : elle n'y voulut pas entendre. Enfin, ayant descouvert qu'elle faisoit le plus d'argent qu'elle pouvoit pour s'en aller, ils la firent interdire. Elle ne laisse pas de partir, et s'en va chez Mme des Fenestreaux, son amie, entre les Sables-d'Olonne et Nantes [1]. Là il luy vint dans l'esprit que cette dame, qui donne un peu dans le bel esprit, pourroit bien aussy estre amoureuse de Voiture, parce qu'elle louoit

[1] C'est la fille de Barbier, qui vint à Paris avec des sabots et y fit fortune. Elle et la sœur qu'elle avoit furent nourries à la Montauron. Cette sœur eut une vision que pour estre belle il falloit estre pasle. Pour cela elle mangea tant de citrons qu'elle en mourut. Celle-cy avoit tous les dimanches une coiffe et un masque de la bonne ouvriere, à cause qu'elle estoit jolie, masquée. Elle estoit brune, mais agreable. On donnoit huict cens livres de pension à la Prime pour la coiffer. Elle et sa sœur alloient partout de leur chef, car la mere ne voulut jamais quitter son chaperon, et le pere ne vouloit pas qu'une bourgeoise allast avec les infantes ses filles. Fenestreaux *, conseiller au Parlement, l'espousa; il l'appelloit *la Reine Gillette*. Cette femme a fait la coquette tout son saoûl, puis la devote, après le bel esprit. — Une fois elle quitta son mary, s'en alla à Fenestreaux, y fit quelque temps la solitaire, et revint comme si de rien n'eust esté. Barbier mourut insolvable, et Fenestreaux vendit sa charge; mais il a encore du bien.

Robert-Vincent Bohier, sieur de F.

trop ses vers. Elle la quitte, sans dire gare, et s'en va en charrette jusqu'à Nantes, d'où elle remonte la riviere de Loire jusqu'à Orléans. De là, sans passer ou du moins sans s'arrester à Paris, elle va en Flandres. A Brusselles, elle se met chez une faiseuse de collets pour apprendre à en faire, afin de se mettre en condition chez Mme de Guise, parce que leurs aventures estoient presque semblables. Mme de Guise[1] ne la voulut pas prendre : la voylà donc de retour à Paris. Dez qu'elle voyoit deux personnes ensemble, elle s'en approchoit, et leur disoit : « N'est-il pas vray » que c'est un ingrat ? » car elle croyoit qu'on ne parloit que de Voiture et d'elle.

En ce temps là, Voiture, que la reyne de Pologne connoissoit de longue main, eut, à sa priere, charge de la servir, tandis qu'elle seroit en France*. Mme Saintot craignit que son desloyal n'allast jusqu'à Hambourg, ou plus loing : elle se met à le suivre. A Saint-Denis les hostelleries estoient si pleines, et elle en si pitoyable equipage, qu'on la prit pour une gourgandine ; et elle fut contrainte de coucher dans son carrosse de louage avec sa suivante. Cela ne la rebutta point ; elle fut jusqu'à Peronne, et elle n'alla pas plus loing, parce que Voiture ne passa pas outre. Dans tout le voyage elle ne put obtenir de ce cruel un quart-d'heure d'audience. Une de ses amies, qui taschoit de la guerir, la fut voir une fois dans une troisiesme chambre, en un fort sale lict, elle qui avoit

Fin de 1648.

[1] La comtesse de Bossu.

esté la plus propre femme de Paris. Cette pauvre folle luy dit : « Je vis hier une femme qui est pres-
» que aussy malheureuse que moy ; c'est une femme
» de quelque age, qui s'est remariée à un jeune
» homme qui la maltraitte. — Voylà une chose bien
» estrange ! » luy dit cette amie ; « cette femme est
» punie de la folie qu'elle a faitte. — C'est pour cela »
reprit l'amante esplorée, « que son mary l'en devroit
» mieux aimer ; car ceux pour qui nous faisons des
» folies ne nous en sçauroient avoir trop d'obliga-
» tion. » Et se mit à soustenir cette extravagante opinion tout le temps de la visite.

Nous dirons le reste à la fin de cette historiette, car nous avons dit la suitte de cette amourette par avance.

Historiette. Voiture en conta aussy à Mme des Loges*, à la marquise de Sablé et à d'autres. Mme des Loges l'aimoit : ce fut elle qui commença ces rimes en *ture* qu'on a depuis appellées *le portrait du pitoyable Voiture*, car il estoit tousjours enrhumé, et il se plaignoit sans cesse et il plaignoit tout le monde. M. de Rambouillet y adjousta quelque chose, et en 1633 ou 34, quelqu'un y joignit des rimes offensantes, dont Voiture se plaint dans une lettre à Costard [1]. Pour moy, j'aurois quelque opinion que c'est feu Malleville qui les a adjoustées ; car, outre que cela est assez de

[1] Dans la seconde partie de la *Deffense de Voiture*. — Voiture rioit en contant que son pere luy avoit dit : « Vous disiez qu'on vous aimoit » tant à l'hostel de Rambouillet, voyez ce qu'on y a fait contre vous. » Mais c'estoit avant qu'on y eust rien ajousté de fascheux.

son air, la premiere qui m'en a parlé est une femme[1] avec laquelle il estoit fort bien. Elle me les dit par cœur, car elle apprenoit tout ce qu'il faisoit : or, il y a dans cette piece que Voiture

Est un Alexandre en peinture,
Et un Demosthene en sculpture.

Cette femme, qui faisoit le bel esprit, disoit :

« C'est un *Desmitsaine* en peinture. »

Voiture estoit petit, mais bien fait ; il s'habilloit bien. Quand il n'estoit pas avec ses gens, il ne parloit presque point. D'Ablancourt ayant demandé à Mme Saintot, du temps qu'elle n'extravaguoit pas, ce qu'elle trouvoit de si charmant à cet homme qui ne disoit rien : « Ah ! » respondit-elle, « qu'il est » agreable parmy les femmes, quand il veut ! » Mesme avec ceux à qui il vouloit plaire, il avoit de grandes inegalitez, et souvent il luy prenoit des resveries comme ailleurs. Quand il estoit chagrin, il ne laissoit pas d'aller voir le monde, mais il estoit fort mal divertissant, et mesme on pouvoit dire qu'il estoit à charge. Il estoit quelquefois si familier, qu'on l'a veû quitter ses galoches en presence de Madame la Princesse pour se chauffer les piez. C'estoit desjà assez de familiarité que d'avoir des galoches ; mais, ma foy, c'est le vray moyen de se faire estimer des grands seigneurs que de les traitter ainsy : nous verrons en suitte qu'il leur parloit assez librement[2]. Mme de

[1] Mlle Veron *. *Histor.*

[2] On dit qu'un prince, je croy que c'estoit Monsieur le Prince, duc

Rambouillet dit qu'il n'estoit point interessé, et que ses negligences luy avoient fait perdre une infinité d'amys; que, pour elle, elle s'en estoit admirablement bien divertie; que, quand elle l'avoit trouvé en humeur de causer, elle l'avoit laissé causer; qu'aussy, quand il avoit esté en humeur de resver, elle avoit fait tout ce qu'elle avoit eu à faire, comme s'il n'y eust point esté[1].

Il affectoit de composer sur-le-champ. Cela luy peut estre arrivé bien des fois, mais bien des fois aussy il a apporté les choses toutes faittes de chez luy. Cependant c'estoit un fort bel esprit, et on luy a obligation d'avoir monstré aux autres à dire les choses galamment. C'est le pere de l'ingenieuse badinerie; mais il n'y faut chercher que cela, car son serieux ne vaut pas grand chose, et ses lettres, hors les endroits qui sont si naturels, sont pour l'ordinaire mal escrittes. On a eu grand tort de n'en pas oster au moins les grosses ordures*. Il sembloit qu'il craignist cela; car il dit à Mme de Rambouillet, six mois avant que de mourir : « Vous verrez qu'il y aura

Les endroits les plus négligés.

d'Anguien, a dit : « Si Voiture estoit de nostre condition, il n'y au» roit pas moyen de le souffrir. »

[1] Il avoit la mine naïfve, pour ne pas dire niaise, et vous eussiez dit qu'il se mocquoit des gens en leur parlant. Je ne l'ay pas trouvé trop civil, et il m'a semblé prendre son avantage en toute chose. C'estoit le plus coquet des humains. Ses passions dominantes estoient l'amour et le jeu, mais le jeu plus que l'amour. Il jouoit avec tant d'ardeur, qu'il falloit qu'il changeast de chemise toutes les fois qu'il sortoit du jeu. — Il avoit soin de divertir la societé de l'hostel de Rambouillet. Il avoit tousjours veû des choses que les autres n'avoient point veûes; aussy, dez qu'il y arrivoit, tout le monde s'assembloit pour l'escouter.

» quelque jour d'assez sottes gens pour aller cher-
» cher çà et là ce que j'ay fait, et après le faire
» imprimer ; cela me fait venir quelque envie de le
» corriger. » Il faut avouer aussy qu'il est le premier qui a amené le libertinage* dans la poésie; avant luy personne n'avoit fait des stances inegalles soit de vers, soit de mesure.

Les licences poétiques excessives.

Corneille est aussy celuy qui a gasté le theatre par ses dernieres pieces, car il a introduit la déclamation.

Il avoit une plaisante erreur : il croyoit qu'ayant réussy en galanterie, il feroit de mesme en toute autre chose, et qu'à un homme de bon sens, quand il estoit necessaire, toutes les connoissances venoient sans estudier. Ainsy il n'estudioit quasy jamais. Il estoit fort divertissant, quand il n'estoit pas tout à fait amoureux et qu'il ne faisoit que dire des galanteries; mais quand il estoit bien espris, c'estoit un stupide. Il estoit si sujet à en conter, que j'ay ouy dire à Mlle de Chalais* que, comme elle estoit auprès de Mlle de Kerveno, et qu'il la venoit voir, il en vouloit conter à Mlle de Kerveno, qui n'avoit que douze ans. Elle l'en empescha, mais elle l'en laissa dire tout son saoûl à la cadette, qui n'en avoit que sept. Après elle luy dit : « Il y a encore une fille là-bas, » dites-luy en un mot, en passant. »

Demoiselle de Mme de Sablé.

[1] On voit dans les vers à la Reyne, *Je pensois*, etc., qu'il ne l'espargnoit pas elle-mesme, car il luy dit tout franc qu'elle avoit esté amoureuse de Bouquinquant. On voit aussy comme il parle à Monsieur le Prince dans cette response à Mme de Montauzier.

On sçait quelles obligations il avoit au cardinal de la Vallette et qu'il estoit son confident : cependant, comme le Cardinal souvent vouloit faire l'enjoué, quoyqu'il n'y réussist pas, Voiture luy disoit tout bonnement ce qui luy en sembloit, et quelquefois devant des tesmoins.

Le mareschal d'Albret, qu'on appelloit alors Miossens, a esté longtemps qu'il ne sçavoit ce qu'il disoit : c'estoit un veritable galimatias ; on n'entendoit point ce qu'il vouloit dire, encore qu'il eust de l'esprit. Il s'en est corrigé depuis [1]. Un jour qu'il y avoit un grand rond à l'hostel de Rambouillet, Miossens parla un quart-d'heure de son style ordinaire ; Voiture luy va rompre en visiere : « Je me donne au diable, Mon-» sieur, » luy dit-il, « si j'ay entendu un mot à tout » ce que vous venez de dire. Parlerez-vous tousjours » comme cela ? » Miossens ne s'en fascha pas, et luy dit seulement : « Hé Monsieur, Monsieur de Voiture, » espargnez un peu vos amys. — Ma foy, » reprit Voiture, « il y a si longtemps que je vous espargne, que je commence à m'en ennuyer. »

Il en usoit à peu près de mesme avec feu M. de Schomberg qui, quoyqu'il eust bien de l'esprit et qu'il escrivist bien, avoit pourtant une conversation assez pesante. Il l'en railloit toutes les fois que cela venoit à propos, et l'autre n'en faisoit que rire.

Dans les parties qu'on faisoit à l'hostel de Rambouillet et à l'hostel de Condé, Voiture divertissoit

[1] (*Correction posterieure*) : Il ne s'en est gueres corrigé.

tousjours les gens, tantost par des vaudevilles, tantost par quelque folie qui luy venoit dans l'esprit. Une fois, en revenant de Saint-Cloud, ils verserent. Il y avoit huict personnes dans le carrosse. Comme il vit, luy qui estoit du costé que le carrosse avoit versé, que personne ne se plaignoit, il se mit à crier qu'il avoit la jambe rompue ; Mlle Paulet qui estoit de la partie luy dit : « Vous vous trompez, c'est le » bras, car on se peut bien rompre un bras en tom- » bant comme vous estes tombé, mais non pas une » jambe. — Mademoiselle, » respondit-il froidement, « chascun sent son mal ; je sçay bien que c'est » la jambe. » Elle vouloit luy prouver que non, quand, voyant qu'on envoyoit querir un chirurgien, car ce n'estoit pas loing du village, il se mit à rire de toute sa force, et leur dit qu'il ne s'estoit rompu ny bras ny jambe.

Ayant trouvé deux meneurs d'ours, dans la rue Saint-Thomas, avec leurs bestes enmuzelées, il les fait entrer tout doucement dans une chambre où Mme de Rambouillet lisoit, le dos tourné aux paravents. Ces animaux grimpent sur ces paravents ; elle entend du bruit, se tourne, et voit deux museaux d'ours sur sa teste. N'estoit-ce pas pour guerir de la fievre, si elle l'eust eue ? Il fit bien pis au comte de Guiche par le conseil de Mme de Rambouillet ; car, sous ombre que le Comte luy avoit dit un jour que le bruit couroit qu'il estoit marié et luy demanda s'il estoit vray, il alla une fois le resveiller à deux heures après minuict, disant que c'estoit pour une

affaire pressée : « Eh bien! qu'y a-t-il? » dit le Comte en se frottant les yeux. — « Monsieur, » respond très serieusement Voiture, « vous me fistes l'hon- » neur de me demander, il y a quelque temps, si » j'estois marié, je vous viens dire que je le suis. » — « Ah! peste! » s'escria le Comte, « quelle meschanceté » de m'empescher ainsy de dormir! » — « Monsieur, » reprit Voiture, « je ne pouvois pas, à moins que d'estre » un ingrat, estre plus longtemps marié sans vous » le venir dire, après la bonté que vous aviez eue » de vous informer de mes petites affaires. »

Mme de Rambouillet l'attrappa bien luy-mesme. Il avoit fait un sonnet dont il estoit assez content; il le donna à Mme de Rambouillet, qui le fit imprimer avec toutes les precautions de chiffre et d'autre chose, et puis le fit coudre adroitement dans un Recueil de vers imprimé il y avoit assez long-temps. Voiture trouve ce livre, que l'on avoit laissé exprès ouvert à cet endroit-là; il lut plusieurs fois ce sonnet; il dit le sien tout bas, pour voir s'il n'y avoit point quelque difference; enfin cela le brouilla tellement qu'il crut avoir lu ce sonnet autrefois, et qu'au lieu de le produire, il n'avoit fait que s'en ressouvenir; on le desabusa enfin, quand on en eut assez ry.

Le marquis de Pisani et luy estoient tousjours ensemble: ils s'aimoient fort, ils avoient les mesmes inclinations; et quand ils vouloient dire : « Nous ne » faisons point cela, nous autres, » ils disoient : *Cela n'est point de notre corps.* Ils faisoient tous les jours quelque malice à quelqu'un; c'estoit un tintamarre

perpetuel à l'hostel de Rambouillet. Ils s'avisoient souvent de quelques bagatelles pour faire rire : une après-disnée, attaqué d'une colique à laquelle il estoit sujet, il monte dans la chambre de la vieille demoiselle de Mme la Marquise, car il mangeoit tous les jours à l'hostel de Rambouillet ; (quoyqu'il ayt eu telle année dix-huict mille livres à manger : il a eu une bonne pension en qualité de premier commis des Finances pendant que M. d'Avaux * a eu le titre de surintendant ; il avoit trois petites charges : il estoit chez Monsieur introducteur des Ambassadeurs, gentilhomme ordinaire et maistre-d'hostel de Madame ; et Monsieur le Prince l'a souvent fait servir un quartier de maistre-d'hostel chez le Roy. Son jeu luy coustoit.) Il fut long-temps dans cette chambre que sa colique ne se passoit point : cette demoiselle, pour le renvoyer chez luy, c'estoit vis-à-vis, luy donne une robe de chambre fourrée qu'elle avoit. Il passoit par le bout de la salle, qui est fort grande, quand par hazard Mme de Rambouillet y vint. Elle ne pouvoit deviner de loing ce que c'estoit, un homme avec une robe de femme, environné de toutes les femelles de la maison, tout farcy de serviettes, pasle, mais qui rioit pourtant de l'estonnement de la Marquise ; quand Mlle de Rambouillet y arriva aussy, qui, croyant que Voiture avoit fait toute cette mascarade pour faire rire, se mit à luy crier : « Hé ! Voiture, de » quoy vous avisez-vous ? cela n'est nullement plai- » sant ; cela ne fait point rire ; vraiment vous me » faittes pitié. »

Historiette

Pour revenir au marquis de Pisani et à Voiture, on m'a dit, mais je ne voudrois pas l'asseurer, qu'un jour, comme ils s'amusoient au Cours avec M. Arnaut, à deviner à la mine la profession des gens, il passa un carrosse où il y avoit un homme vestu de taffetas noir avec des bas verts. Voiture dit que c'estoit un conseiller à la Cour des aydes, et qu'il gageroit[1]. On gage contre luy, mais à condition qu'il l'iroit demander à cet homme. Voiture descend, l'aborde, et, pour excuse, luy dit que c'estoit par gageûre. « Gagez tousjours, » luy dit l'autre froidement, « que » vous estes un sot, et vous ne perdrez jamais. »

Celle de la mort de son fils.

Comme M. d'Avaux estoit à Munster, en je ne sçay quelle occasion *, la marquise de Sablé fut obligée de luy escrire; elle dit à Costart : « Faittes-moy un peu » une lettre. » Il luy en fit une; elle la trouva si guindée, qu'elle en fit une autre et l'envoya. M. d'Avaux escrivit icy qu'il avoit receû de la Marquise la plus belle lettre du monde; Costart donne dans le panneau, croit que c'est la sienne qu'on loue, et est assez coquin pour en monstrer une copie. Voiture la voit et ne la trouve point merveilleuse; il en parle à la Marquise, qui luy dit la verité; il tire copie de sa lettre, et en fait l'affront à Costart, quoyque ce ne fust qu'en riant.

Voicy encore une plaisante vision de Voiture. Il y avoit un homme dans la rue Saint-Honoré, vers les Quinze-Vingts *, pour le privé duquel Voiture avoit

Près de l'Hôtel Rambouillet.

[1] Il n'a jamais esté à l'Academie que pour s'y faire condamner sur une gageûre.

une telle amitié, qu'il se destournoit de quatre rues pour y aller faire ses affaires, quoyqu'il ne connust presque point cet homme, et cela familierement sans le demander. Cet homme s'en ennuya, et y fit mettre un cadenas, puis un loquet qu'on n'ouvroit qu'avec une clef. Voiture trouvoit tousjours moyen d'y entrer; enfin, ils en eurent querelle, et Voiture alla chier ailleurs [1].

A propos de querelles, la plus grande que Mlle Paulet ayt jamais eue contre personne, ç'a esté contre luy.

Comme il estoit en Espagne, Mlle Paulet, en dessein de le divertir, luy envoyoit sans grand discernement tout ce qu'elle pouvoit recouvrer. Ces gros pacquets luy coustoient bon : cela commença à l'ennuyer; d'ailleurs, il ne prenoit pas plaisir que M. Godeau * et M. de Chandeville, grand garçon bien fait *Historiette.* et nepveu de Malherbe, c'est-à-dire versificateur, se fussent si bien mis dans l'esprit de Mlle Paulet, et peut-estre de Mlle de Rambouillet, en son absence. Il luy fit une insolence *, le propre jour qu'il revint *A Mlle Paulet.* de Flandres. Il luy avoit escrit qu'il arriveroit un tel jour, et qu'il seroit ravy de la voir, le jour mesme, à l'hostel de Rambouillet [2]. En la remenant le soir, il ne put s'empescher de luy parler de Chandeville, et l'appelloit cet Adonis, et y mesla peut-estre quelque mot de Venus. La Lyonne se mit en fureur; ils furent deux ans sans se voir; enfin il y retourna, mais elle

[1] De sang-froid, Voiture alloit entretenir Le Herty, aux Petites-Maisons. Ce fou s'appelloit *le grand prevost de la justice divine aux enfers.*

[2] Cecy vient de Mlle de Scudery, à qui Mlle Paulet l'a dit.

ne luy a jamais pardonné. On dit encore, mais je ne sçay si cecy arriva devant ou après, qu'une fois qu'il estoit chez elle, il luy prit un tel chagrin de ce qu'il estoit venu des gens qui ne luy plaisoient pas, qu'il se mit en un coing et ne parla plus; et quand il voulut s'en aller, en luy disant adieu, il luy mit la main sous le menton comme pour la caresser, ainsy qu'une petite fille. Il y eut une grande querelle pour cela. Mme de Rambouillet dit que Voiture, ayant vescu fort familierement, mais non licencieusement avec Mlle Paulet, luy dit quelque chose au retour de Flandres qu'elle prit de travers, et cela luy arrivoit fort souvent. Depuis, estant aigrie, elle interpretoit tout en mal, et les choses qu'elle eust trouvé bonnes autrefois, elle les trouvoit mauvaises. Il n'y a jamais eu d'amour entre eux, mais seulement une amitié tendre meslée de quelque galanterie. La bonne fille avoit bien de l'esprit et bien du cœur; mais, pour du jugement, elle n'en avoit pas de reste.

Mais il est temps de parler des combats de Voiture, car les amours et les armes s'accordent assez bien; et, à l'imitation de l'Arioste, je chanteray l'*arme e l'amori* de Voiture.

Ou spadassin.

Il y a tel brave * qui ne s'est pas battu tant de fois que luy, car il s'est battu jusqu'à quatre fois; de jour et de nuict, au soleil, à la lune et aux flambeaux. La premiere fois, ce fut au college, contre le president des Hameaux *; la seconde, contre la Coste *, pour le jeu [1], et il y eut une rencontre assez plaisante; car

Pr. Prés. de la Cour des Aides de Rouen. —La Coste-Monbrun.

[1] Voiture demanda à faire sa priere, et il la fit.

Arnaut, qui ne prenoit pas autrement Voiture pour un gladiateur, luy alla conter à luy-mesme, comme une fable, qu'on luy avoit dit qu'il s'estoit battu contre la Coste ; qu'il avoit mis sa perruque sur un arbre ; peut-estre avoit-il esté malade ; et en suitte tout le succez, qui ne fut pas fort sanglant. Et il se trouva que tout cela estoit vray. Le troisiesme combat fut à Bruxelles contre un Espagnol, au clair de la lune ; et le quatriesme et dernier fut dans le jardin de l'hostel de Rambouillet, aux flambeaux, contre Chavaroche, intendant de la maison. Leur querelle venoit de l'aversion qu'ils avoient l'un pour l'autre, dez le temps qu'il y avoit trois sœurs à l'hostel de Rambouillet, qui estoient honnestement coquettes [1]. Chavaroche l'avoit desjà esté aussy *, comme j'ay desjà marqué ailleurs *, de Mme de Montauzier, quand elle estoit fille. Cela ne servit pas à les remettre bien ensemble ; mais ce qui les brouilla tout-à-fait, ce fut que Voiture, qui n'avoit garde de laisser une fille sans la cajoller, surtout estant jeune et de qualité, s'estoit mis à en conter à Mlle de Rambouillet dez qu'elle estoit sortie de religion. Chavaroche ou en tenoit aussy un peu, ou estoit bien ayse de nuire à Voiture. La demoiselle ne les faisoit pas soutenir * comme sa sœur, et il y a grande apparence qu'elle avoit de la bonne volonté pour Voiture. Je les trouvois presque tousjours jouants au volant, et je jouois avec eux, ou causants tout bas, auquel cas je les laissois fort à

Amoureux.

Tom. II, p. 530.

Tenir en respect.

[1] Voyez la *Mijorade* *.

Pièce en prose d'Arnauld.

leur aise. Il a peut-estre servy à rendre cette fille moins raisonnable qu'elle n'eust esté ; Voiture en devint insupportable. Mme de Saint-Estienne dit que sur la fin on estoit fort las de luy, et que, sans la longue habitude qu'il avoit dans la maison et la consideration de Mme de Rambouillet, pour qui il avoit plus de complaisance, on eust tasché à l'esloigner. Montauzier n'avoit jamais eu d'inclination pour luy, parce qu'il estoit persuadé qu'il luy avoit plustost nuy qu'autrement auprès de Mme de Montauzier, dans sa recherche ; et il luy est arrivé plusieurs fois de dire, quand Voiture faisoit quelque chose pour rire : « Mais » cela est-il plaisant? Mais trouve-t-on cela divertis- » sant? »

Voiture poussa Chavaroche sur je ne sçay quoy, et l'autre, qui sçavoit que Voiture prendroit avantage de la retenue qu'il tesmoigneroit et la voudroit faire passer pour une poltronnerie, mit l'espée à la main contre luy, et le blessa à la cuisse[1]. On y courut fort à propos, car on raconte qu'un des laquais de Voiture alloit percer Chavaroche par derriere.

M. et Mme de Montauzier se declarerent pour Chavaroche, et ce qui estonna le plus Voiture, c'est qu'Arnaut fut plustost pour Chavaroche que pour

[1] Voiture ne vouloit pas avouer que l'autre l'avoit blessé ; il disoit que ç'avoit eté un laquais en les separant. Cela se verifia pourtant après. Chapelain et Conrart furent contre luy ; mais ils n'avoient garde de faire autrement, car Voiture se mocquoit d'eux et de Costart aussy, quoyque Costart croye tout le contraire. Il ne faut que lire leurs lettres pour cela *.

Pour en rester convaincu.

luy. Mme de Rambouillet eut un estrange chagrin de cette aventure. Cela estoit ridicule en soy à des gens de cinquante ans, qui disoient ou devoient dire tous deux leur breviaire, car ils avoient des benefices ou des pensions sur des benefices ; et puis elle avoit peur qu'on ne dist des sottises de sa fille : elle est pourtant bien revenue de cela, la demoiselle. M. de Grasse brusquement s'en alla faire une meschante piece de ce combat, où il faisoit battre un pourceau contre un brochet. On appelloit Chavaroche *le pourceau*, parce qu'il alloit tant et venoit à Hierre, qu'on le nomma le pourceau de l'abbaye ; et à cause que la lettre de la Carpe à Monsieur le Prince commence par *mon compere le Brochet,* Monsieur le Prince appella tousjours Voiture *mon compere le brochet.* Mlle Paulet, aussy brusque que le Prelat, alla lire cette piece à Mme de Rambouillet, comme une chose bien recreative. J'y estois ; elle en avoit un ennuy mortel, mais elle n'en tesmoigna rien. Depuis, M. de Montauzier a fait oster, par le moyen de Pellisson, l'endroit de la *Pompe funebre* qui parle de ce combat[1].

Voiture ne survescut guere à cet exploit ; le jeu luy avoit fait venir la goutte ; peut-estre les dames y avoient-elle contribué. Il mourut au bout de quatre ou cinq jours de maladie, pour s'estre purgé ayant la goutte.

A propos de jeu, une fois qu'il avoit fait vœu de

[1] Depuis cela, Voiture n'alla plus si souvent à l'hostel de Rambouillet.

ne plus jouer, il alla chez le Coadjuteur pour se faire dispenser de son vœu ; il y trouva Laigue, qui luy dit : « Mocquez-vous de cela, jouons. » Effectivement il le fit jouer, et luy gagna trois cens pistoles, sans le laisser parler au Coadjuteur. Le vin ne luy peut pas avoir donné la goutte, car il ne beuvoit que de l'eau. Voicy un vaudeville que Blot, gentilhomme de M. d'Orléans, fit en une desbausche :

Quoy ! Voiture, tu degenere !
Sors d'icy ; maugrébieu de toy !
Tu ne vaudras jamais ton pere,
Tu ne vends du vin ny n'en boy [1].

Dez que Voiture fut tombé malade, Mme Saintot, la fidele Mme Saintot, y courut. Il ne la voulut point voir, à ce qu'on dit ; elle y alla pourtant tous les jours. Elle dit que si *, et qu'elle fit avec luy le compte de quelque argent qu'il avoit à elle. On l'alla consoler, et elle disoit : « Voylà le dernier coup » que la Fortune avoit à tirer contre moy. »

Qu'elle le vit.

Il y alla une autre femme avec laquelle il avoit vescu fort scandaleusement. C'estoit la fille de Renaudot le Gazettier, qu'il avoit mise mal avec son

[1] Quelqu'un fit encore cecy :

Je cherchois Montresor,
J'ay trouvé Voiture ;
Je cherchois de l'or,
Je n'ay trouvé que de l'ordure.

— Il entra une fois dans un lieu où M. d'Orleans faisoit la desbauche. Blot, en badinant, luy jetta quelque chose à la teste ; cela fit du bruit, et l'on courut après luy en riant ; un valet de pié, estourdiment, comme il s'enfuyoit, luy voulut passer l'espée à travers le corps : il avoit bu, pensez-le, et crut que Voiture avoit voulu attenter à la personne de Son Altesse Royale.

mary; il avoit fait une promenade avec elle, il n'y avoit que fort peu de jours. Elle n'estoit pas belle, mais il la vouloit faire passer pour un esprit admirable*. Pour celle-là, on asseure qu'il ne la voulut point voir. Mlle Paulet disoit qu'il estoit mort comme le Grand-seigneur entre les bras de ses sultanes. J'ay desjà dit qu'elle fit dire des messes pour luy, mais qu'elle ne luy pardonna point. Je l'ay veûe en colere de ce que Mme de Rambouillet disoit trop de bien de Voiture : « Je croyois, » disoit-elle, « qu'il fallust bien prier » Dieu pour son ame, mais je voy bien qu'il n'y a » plus qu'à le canoniser. »

Voy. T. I, p. 222

Sarrasin fit *la Pompe funebre*, qui, quoyque languissante en bien des endroits, est pourtant la meilleure chose qu'il ayt faitte. Il a volé à Voiture mesme, dans la Lettre à M. de Coligny, toute l'invention de ces *Amours* differens. On voit assez la malignité de l'autheur, qui ne peut cacher sa jalousie, car il remarque des fautes de Voiture, comme quand il dit en un des chapitres : *Comme Vetturius enseignoit aux nouveaux mariez ce qui s'estoit passé entre eux.* Il est vray qu'il n'y a point d'art à cet epistre à M. de Coligny, car il raconte à ce seigneur ce qu'il sçait mieux que luy, sans prendre aucun biais pour cela. Sarrasin le fait passer pour un farfadet*. Mme de Rambouillet ne se pouvoit resoudre à lire cette piece ; enfin Mme Saintot l'en pria. Elle croyoit, cette pauvre folle, que cela estoit à son avantage et à l'avantage de Voiture.

Un esprit invisible.

Le comte de Thorigny*, filz de cet habile homme,

François Goyon, fils de Charles sire de Matignon, mort en 1648.

M. de Matignon, disoit apres avoir lu *la Pompe funebre de Voiture* tout du long : « Je vous asseure » que cela est fort joly ; Voiture ne fit jamais mieux » que de faire cette piece avant que de mourir. » Mais ce qui est le plus estonnant de tout, c'est que Martin, nepveu de Voiture, apres avoir fait une grande preface qu'on luy corrigea, et où on luy fait faire une espece d'apologie pour son oncle, à cause de Sarrasin, fut si innocent que de proposer de mettre *la Pompe funebre* au bout des œuvres de Voiture. Il n'en tira rien* du libraire, mais les sœurs de Voiture en voulurent avoir deux cens livres. On doutoit que cela pust réussir, à cause de tant d'endroits qu'on n'entend pas : moy, qui y travaille depuis sa mort, je ne puis avoir l'esclaircissement de bien des choses. Martin a sottement effacé des noms, en y mettant des estoiles, au lieu de les garder pour les remettre quelque jour ; cependant il s'en est vendu une quantité estrange. Quelque jour, si cela se peut faire sans offenser trop de gens, je les feray réimprimer avec des notes, et je mettray au bout les autres pieces que j'ay pu trouver de la societé de l'hostel de Rambouillet. M. Servien s'est plaint hautement de ce qu'on avoit laissé deux fois son nom dans les lettres à M. d'Avaux, parce qu'estant nommé une fois*, cela sert à faire deviner le reste, puisqu'on se doute que c'est de luy qu'on veut parler. Je m'estonne que M. Chapelain et M. Conrart, qui ont tant *estoilé* ce pauvre livre, n'ont pris garde à cela, eux qui osterent le nom de M. de Vaugelas en un endroit où il

Des OEuvres.

Lettre CLXI.

estoit loué tres-finement, car Voiture dit que, pour passer pour Savoyard, il tasche à parler le plus qu'il peut comme M. de Vaugelas*. Lettre XCIV.

La reyne d'Angleterre a conté à Mme de Montauzier que voulant envoyer un *Voiture* à Mme de Savoye, elle voulut faire oster une certaine lettre à M. de Chavigny, où il dit qu'il aimeroit mieux entretenir trois heures Mme de Savoye que de faire cela ; car quoyqu'il y ayt une estoile*, le sens y va tout droit ; mais elle eut avis que Madame l'avoit desjà veû. Lettre CXXXVIII.

M. de Blairancourt* disoit à Mme de Rambouillet que, voyant qu'on ne parloit que de ce livre, il l'avoit lu, et qu'il trouvoit que Voiture avoit de l'esprit. « Mais, Monsieur, » luy respondit Mme de Rambouillet, « pensiez-vous que c'estoit pour sa noblesse ou » pour sa belle taille, qu'on le recevoit partout comme » vous avez veû[1] ? » Bernard Potier. *Histor.*

Durant le blocus de Paris*, Sarrazin escrivit en En mars 1649.

[1] L'esté devant sa mort, il fit une promenade à Saint-Cloud avec feu Mme de Lesdiguieres et quelques autres. La nuict les prit dans le bois de Boulogne ; ils n'avoient pas de flambeaux. Voylà les dames à faire des contes d'esprits. En cet instant, Voiture s'avance du carrosse pour regarder si un escuyer qui estoit à cheval suivoit, car la nuict n'estoit pas encore fermée : « Ah ! vrayment, » dit-il, « si vous en voulez voir » des esprits, n'en voylà que huict. » On regarde : en effect, il paroissoit huict figures noires qui alloient en pointe. Plus on se hastoit, plus ces fantosmes se hastoient aussy. L'escuyer ne voulut jamais en approcher : cela les suivit jusques dans Paris. Mme de Lesdiguieres conte leur frayeur au Coadjuteur depuis cardinal de Retz : « Dans huict » jours, » luy dit-il, « j'en sçauray la verité. » Il descouvrit que c'estoit des Augustins deschaussez qui revenoient de se baigner à Saint-Cloud, et qui, de peur que la porte de la ville ne fust fermée, n'avoient point voulu laisser esloigner ce carrosse, et l'avoient tousjours suivy.

vers à M. Arnaut, qu'il ne nommoit point, et il l'appelloit *mareschal*, à cause qu'il estoit mareschal-de-camp ; cela courut, et comme on imprimoit tout en ce temps-là, cela fut imprimé avec ce titre : « *L'ombre* » *de Voiture au mareschal de Grammont.* » Mme Saintot s'alla mettre dans la teste que Voiture n'estoit point mort (c'est signe qu'elle ne l'a pas veû mourir), et sa raison estoit qu'il n'y avoit que Voiture qui pust avoir fait cette piece[1].

[1] Voiture a une bastarde religieuse ; c'est d'elle qu'on a eu son portrait. Pour l'avoir dans sa chambre, elle le fit habiller en sainct Louis, parceque de grands cheveux plats ressemblent assez à ceux de ce roy, et qu'on luy fait la mine un peu niaise, comme Voiture se la fait dans la Lettre à l'Inconnue.

— Un soir que M. Arnaut avoit mené le petit Bossuet de Dijon (aujourd'huy l'abbé Bossuet, qui a de la reputation pour la chaire), pour donner à Mme la marquise de Rambouillet le divertissement de le voir prescher, car il a preschotté dez l'age de douze ans, Voiture dit : « Je n'ay jamais veû prescher de si bonne heure ny si tard. »

COMMENTAIRE.

I.

Après la première phrase de cette historiette, les deux premières editions donnent six ou sept lignes qui avoient été prises dans l'*Historiette* de Mme des Loges, et qu'on y retrouvera bientôt.

II. — P. 43, note 2.

Mme Saintot... s'appelloit Vion.

Marguerite Vion, fille de Nicolas Vion seigneur d'Onville ou Huonville, correcteur des Comptes. Elle avoit, en 1622, epousé Pierre Saintot, trésorier de France à Tours, dont elle eut deux filles ; la première, Anne, mariée à André sieur de Givry ; l'autre, Catherine, mariée à

Charles le Sesne de Mesnillé; toutes les deux bonnes chanteuses, comme le Pailleur nous l'apprend dans une epître à d'Alibray, frère de Mme Saintot, imprimée parmi les *Œuvres* de ce dernier :

Quittant donc là tous ces fatras,
Allons, Dalibray, de ce pas
Avec Lambert et Bensserade
Chez le *Bon-Puis* faire grillade (a).
C'est là que, par un art divin,
Dans une bouteille de vin
Nous estoufferons la memoire
De la science et de la gloire,
Et que nous rendrons triomfans
Et l'ignorance et ses enfans.
Après, si tu l'as agréable,
Nous verrons cette ame adorable,
Cet original de douceur,
J'entens ta belle et chere sœur,
Avec ses filles nompareilles,
Que l'on met au rang des merveilles,
Pour leurs vertus, pour leurs beautés
Et pour mille autres qualités.
Et Dieu sçait combien de louanges
Nous donnerons à ces deux anges,
Surtout quand pour nous resjouir,
Il nous sera permis d'ouir
Le son de leurs voix ravissantes,
Dedans ce beau lieu que tu vantes,
Où de l'or les brillans esclairs
Par leurs yeux deviendront plus clairs.

(*Œuvres poétiques du sieur Dalibray*. Paris, 1653, in-8°, p. 126, 1re partie.)

Quand M. d'Avaux rencontre Mme Saintot « à la foire où elle jouoit, » il entend sans doute la *foire Saint-Germain*, et le jeu, quelque blanque ou loterie. Les plus grands seigneurs et les Dames se plaisoient alors à mettre de l'argent aux blanques, pour avoir l'occasion de faire ou de recevoir quelque *galanterie*.

III. — P. 44, lig. 4.

Pour ne pas tenir le mulet.

Pour attendre sans trop d'impatience. *Tener il mulo*, disent de même les Italiens. « On dit qu'un homme fait garder le mulet à un autre,

(a) Le Puis ou Bonpuis tenoit le cabaret du *Bel-Air*, voisin du Luxembourg. Aujourd'hui, presqu'à l'entrée de la rue *Saint-Dominique-d'Enfer*, il existe encore (au moins avant les démolitions générales de ces dernières années), un petit hôtel du *Bel-Air*, dont l'ancienne entrée pouvoit bien donner sur le Luxembourg. Etoit-ce le fameux cabaret si cher à Bensserade, au Pailleur, à d'Alibray ?

quand il le fait attendre à une porte ou à quelque rendez-vous, jusqu'à l'impatienter. » (Furetiere.)

Voici d'autres gallicismes :

P. 45 : « On croit que ce fut un *mal de mere*, » c'est-à-dire une maladie hystérique. Le mot *mère* etoit préférable à celui que les médecins ont substitué.

P. 47 : « Il la fut voir dans une *troisiesme chambre*, » c'est-à-dire *dans une chambre du troisième etage ;* dans un appartement réservé aux gens de service.

P. 52 : « Un jour qu'il y avoit un grand *rond* à l'hostel Rambouillet. » Nous disons aujourd'hui : « un grand cercle. »

IV. — P. 44, lig. 25.

On voit qu'elle disoit : gausser *et* pitoable.

C'est dans la LVIIe lettre, à Mlle de Rambouillet. Toutes les editions imprimées donnent ainsi ce passage : « Du temps que Mme de *** disoit » *gausser* et *pitoyable*, et qu'elle croyoit qu'il ne falloit pas dire » *triste*, elle n'escrivoit guères mieux que cela. Et néanmoins, aujour- » d'huy on parle de son esprit partout, et on fait voir jusques icy » (en Flandres) « des copies de ses lettres. » Sans des Réaux, on ne devineroit pas ici Mme Saintot, et l'on déciderait que le mot *pitoyable* etoit alors banni du bon usage ; mais il y avoit certainement *pitoable* dans l'original. Voiture et des Réaux emploient à chaque instant cette expression, et lui donnent même, avec le sens qu'il conserve, celui de *langoureux*, qu'il n'a plus. « Si j'osois ecrire des lettres » pitoyables, je dirois des choses qui vous feroient fendre le cœur. » (L. XIXe.)

V. — P. 45, lig. 3.

Les freres de Mme Saintot.

1. Charles Vion sieur d'Alibray, le poëte, mort au commencement de 1655. M. Violet le Duc lui a consacré une excellente page de la *Bibliothèque poétique*, Paris, Hachette, 1843. — 2. Vion, sieur de Gaillon, ou Gaillonnet, dont la femme sera blasonnée dans une *Historiette*. — 3. Vion, sieur d'Inville. Au XVIIe siècle, on réunissoit fréquemment, dans les noms qui rappeloient un lieu de terre, l'article et le nom, surtout quand l'initiale du nom de lieu etoit une voyelle. Ainsi : Daguesseau, Dinville, Douville, Damville, Dalibray, etc., etc. Et cet ancien usage donne aujourd'hui aux arrières-neveux des peines infinies ; car il les empêche de constater aussi bien, à leur profit, l'emploi de la *particule nobiliaire*. Combien de MM. Dupont, Dubois, Dupré, Da-

miens, etc., auroient confiance en leur illustre origine si les grands-pères avoient eu l'heureuse idée de signer: *du Pont, du Bois, du Pré, d'Amiens!* — J'ai déjà dit ailleurs un mot de cette bonne vision.

VI. — P. 45, lig. 11.

On dit en Bretagne que M. de la Hunaudaye est un peu moins grand seigneur que le Roy.

La baronnie de la Hunaudaye avoit passé au commencement du XVIIe siècle de la grande maison de Tournemine dans celle de Rosmadec, non moins illustre. Je pense qu'il s'agit ici de Tanguy de Rosmadec, sieur de la Hunauldaye, qui mourut sans postérité. Sa sœur transporta la baronnie de la Hunauldaye dans la maison de Rieux.

VII. — P. 48, lig. 23.

Quelqu'un y joignit des rimes offensantes.

Voici toute la pièce, avec les vers offensans ajoutés à la fin :

PORTRAICT DU PITOYABLE VOITURE.

Je voudrois bien rimer en ture,
Pour descrire monsieur Voiture.
Il est d'une belle structure
Quoyque de petite stature.
Son corps est droit et sans vouture,
Son poil est de brune fourrure,
Son œil est de grande ouverture,
Et si, sa barbe est sans peinture.
Sa dent a quelque pourriture;
Il est de bien foible nature,
Il prend fort peu de nourriture,
Le sucre et lait est sa pasture,
Avec un peu de confiture,
Et les jours maigres la friture.
Il a besoin de couverture,
Aussy est-il bien en vesture
Et ses habits sont sans rupture.
Il ne porte pas de ceinture,
Car lorsqu'il sent une couture
Son petit corps est en torture.

Quoyqu'il ait fort peu de lecture (*a*),
C'est un vray diable en escriture,
En vers, prose et litérature.
C'est un Alexandre en peinture,

(*a*) Le reste est de la façon de M. de Rambouillet, puis de Malleville.

C'est un Demosthene en sculpture,
Un Caton en architecture;
Mais il n'a point de signature
Qui luy donne l'investiture
De sa charge tousjours future.
Il a basty le pont d'Esture (a),
Du cercle il sçait la quadrature,
Et si, dit la bonne aventure,
C'est une aimable créature,
Si sa race estoit sans rature
Et sa naissance sans roture;
Dieu le préserve de capture,
Son dos de mauvaise aventure,
Et son petit corps de fracture.
Et quand, par le cours de nature,
Il sera mis en sépulture,
Alors en belle tablature,
On dira : Adieu la voiture!

(*Nouveau Recueil des plus belles poésies*, Paris, J. B. Loyson 1654, p. 244.)

VIII. — P. 50, lig. 10.

Bien des fois aussy, il a apporté les choses toutes faittes de chez luy.

On lit dans les *Mémoires* encore inédits *de la Mothe-Goulas*, gentilhomme de la chambre de Gaston, qui etoit revenu de Flandres en 1632 avec Voiture : « Je m'apperceûs en ce voyage qu'il composoit » avec grand peine et enfantoit avec d'extresmes douleurs... Ces belles » lettres, qu'ōn a tant vantées et prosnées, estoient escrites dans sa » teste avant de l'estre sur le papier, j'entens mot pour mot.... Mesme » quand elles n'estoient qu'à moitié faittes, il demeuroit court sans » pouvoir passer oultre, qu'avec contraction et après une abstraction » longue et violente. Je vous dis ce que je luy ay fait confesser. Il y a » des poulets dans son livre qui ont esté conçeûs et mis au jour durant » ce voyage, dont j'ay esté regalé, devant la nymphe ou la déesse. » (*Mémoires autographes*, f°s 87 v° et 88 r°.)

Quand des Réaux regrette, quelques lignes plus bas, qu'on n'ait pas ôté des œuvres de Voiture *les grosses ordures*, je crois qu'il entend les plus fortes taches contre le bon goût et le bon langage ; car notre auteur n'etoit pas homme à tant s'effaroucher de la pointe licencieuse de quelques pièces de Voiture. Un peu plus loin encore, il faut entendre *libertinage*, par le mépris des règles etablies en poésie.

Mais en tout cas, des Réaux est fort injuste envers Corneille, quand il l'accuse d'avoir « dans ses dernières pièces introduit la déclamation » au théâtre. Ce défaut existoit avant lui dans les pièces de Garnier,

(a) Voiture avoit sans doute pris *Esture* pour le nom d'un *pont*, tandis que le nom entier *Pontestura* est celui d'une ville du Montferrat, près de Cazal.

et le seul tort de Corneille est de n'en avoir pas assez purgé ses dernières tragédies : *Œdipe, Sertorius, Sophonisbe, Othon, Agesilas, Attila.* Et pourtant, celles-ci pour le naturel et la simplicité sont préférables aux meilleures pièces de ses devanciers. Puisqu'il s'agit de ce grand homme, je veux citer un beau passage de Loret, écrit à l'occasion d'un faux bruit de sa mort, repandu dans la ville :

Par je ne sçay quels colporteurs,
Un de nos plus fameux auteurs
Fut occis, dès l'autre semaine ;
C'est-à-dire, ils prirent la peine
De crier partout son trépas,
Quoique défunt il ne fust pas.
Cet autheur est monsieur Corneille,
Qui du Parnasse est la merveille,
Dans la France fort estimé,
Et surtout beaucoup renommé
Pour ses beaux poémes comiques,
Mais encor plus pour les tragiques,
Par lesquels il a mérité
D'ennoblir sa postérité,
Dès le temps de ce prince auguste
Que l'on nommoit Louis le juste.
Divin génie! esprit charmant!
Rare honneur du pays Normand !
Mon illustre compatriote,
Dont l'âme est à présent dévote (*a*) !
Détruisant cette folle erreur
Qui me mettoit presque en fureur,
Mon âme est aujourd'hui ravie
De te restituer à la vie.

(Lettre du 2 janvier 1655.)

IX. — P. 51, lig. 20.

Comme elle estoit auprès de Mme de Kerveno.

Marie de Lannoy la Boissiere, femme de François marquis de Kerveno, et mère de Charlotte de Kerveno, qui epousa en 1638 Louis de Bourbon-Malauze ; on en reparlera.

Cette dame de Kerveno etoit sans doute d'humeur assez rude, si l'on en juge par un correspondant de Mme de Sablé, dont Conrart a recueilli la lettre dans ses portefeuilles, et qui dit à la Marquise après lui avoir fait d'assez longs reproches aigre-doux : « Ne trouvez pas, » s'il vous plaist, madame, que je sois trop rude, ny que j'escrive du » style de Mme de Querveno. » Un jeune littérateur, M. Achille Halphen,

(*a*) Corneille venoit d'achever son admirable traduction de l'*Imitation de Jesus-Christ*.

a, le premier, publié cette lettre dans une rapide et spirituelle *Etude sur Voiture et la société de son temps,* Versailles, 1853. Mais je crains que M. Halphen et après lui M. Cousin ne se soient trompés en l'attribuant à Voiture. M. Halphen propose de lire ici *Mme de Quervor* au lieu de *Mme de Kerveno.* Mais Mlle de Chalais ayant longtemps vécu chez Mme de Kerveno, il etoit assez naturel de parler d'elle à Mme de Sablé, qui devoit la connoître au moins indirectement.

X. — P. 51, note.

Dans les vers à la Reyne : « Je pensois, » etc.

Ces vers de Voiture ne se trouvent dans aucune edition de ses *Œuvres.* Mme de Motteville en avoit cité une partie ; la Harpe, dans son *Cours de Littérature*, une autre ; M. de Monmerqué les a, pour la première fois, insérés tout entiers dans la *Lettre sur Ruel,* adressée à Mme de Saint-Surin, aujourd'hui Mme de Monmerqué (*a*). Bien que l'exemple de Voiture ne prouve rien sur le degré de familiarité que les Grands, les Rois eux-mêmes permettoient en ce temps-là, cependant les personnes le mieux convaincues des progrès de l'egalité dans les mœurs avoueront qu'il ne seroit prudent à personne de badiner, sur un ton pareil, avec les souverains et souveraines du jour. J'ai choisi le texte et les observations que des Réaux lui-même avoit ecrits sur la dernière feuille de garde de ses deux exemplaires de Voiture :

« Au commencement de la Regence, la Reyne se promenant à Ruel » en caleche, rencontra Voiture qui resvoit ; elle luy demanda à » quoy il pensoit et luy ordonna de faire des vers sur cela. Il fit » ceux-cy et les donna à la Reyne qui en rit, car il estoit fort familier » avec elle. En 1650, au retour de Guyenne, comme Martin, neveu de » Voiture, luy presentoit la deuxiesme edition de ce livre, plus ample » que l'autre, elle feuilletta aussytost les vers, apprehendant que ceux-» cy n'y fussent ; mais autant vaudroit qu'ils y fussent, puisque tout » le monde les a. Je ne scay à qui en est la faute ; et qui pis est, au » lieu de Bouquinquant et du P. Vincent, il y a dans plusieurs copies » *amiral* et *cardinal.* »

Je pensois que la destinée,
Après tant d'injustes rigueurs,
Vous a justement couronnée
De gloire, d'esclat, de grandeurs ;
Mais que vous estiez plus heureuse
Lorsque vous estiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse,
La rime le veut toutesfois.

(*a*) Cette lettre a paru dans la *France littéraire,* no d'octobre 1833.

Je pensois que le pauvre Amour
Qui tousjours vous presta ses armes,
Est banny loin de vostre cour,
Luy, son arc, ses traits et ses charmes;
Et ce que je puis profitter
En passant près de vous ma vie,
Si vous pouvez tant maltraitter
Un qui vous a si bien servie.

Je pensois (car nous autres poetes
Nous pensons extravaguamment),
Ce que, dans l'humeur où vous estes,
Vous feriez si, dans ce moment,
Vous avisiez en ceste place
Venir monsieur de Bouquinqant;
Et lequel seroit en disgrace
De luy ou du pere Vincent.

Je pensois si le Cardinal,
(J'entens celuy de la Valette),
Pouvoit voir l'eclat sans egal
Dans lequel maintenant vous estes;
(J'entens celuy de la beauté,
Car, auprès, je n'estime guère
Tout celuy de la majesté.
Cela soit dit sans vous deplaire);
Que tant de charmes et d'appas,
Qui naissent partout sur vos pas
Et vous accompagnent sans cesse,
Le feroient pour vous souspirer,
Et que Madame la Princesse
Auroit beau s'en desesperer *.

Voy. tom. I, p. 173.

Je pensois à la plus aimable
Qu'on puisse trouver soubs les cieux,
A l'ame la plus estimable
Que formerent jamais les Dieux,
A la ravissante merveille
D'une bouche aussy sans pareille,
La plus belle qu'on vist jamais;
A deux piés gentils et bien faits,
Où le temple d'amour se fonde;
A deux incomparables mains
A qui le Ciel et les Destins
Ont promis le sceptre du monde;
A cent appas, à cent attraits,
A dix mille charmes secrets,
A deux beaux yeux remplis de flammes,
Qui rangent tout dessoubs leurs lois.
Devinez sur cela, Madame,
Et dites à qui je pensois.

Passons à la phrase suivante de l'*Historiette*. « *On voit aussy comme il* » *parla à Monsieur le Prince dans cette reponse pour Mme de Montauzier*. » Cette réponse est dans l'edition de 1681, à la page 133 du second

volume : « *Response à l'Epistre escrite à Mme la marquise de Montauzier,* » *sur son nouvel accouchement.* »

Mais réponse à qui ? Et l'epître qui en fut l'occasion, où est-elle ? Mon frère, Louis Paris, l'a retrouvée dans la bibliothèque de Reims, parmi les papiers du chanoine Favart ; il l'avoit adressée un peu tard à M. de Monmerqué qui l'inséra dans les Additions aux *Historiettes* de la deuxième edition, t. 10, p. 250. Là, comme dans les portefeuilles Favart, cette lettre est intitulée : *Epistre de Monsieur le Prince à Mme de Rambouillet ;* mais ce titre n'est pas exact : elle fut ecrite en commun par la Moussaye, Arnauld et Monsieur le Prince. Chacun y a mis sa griffe, bien reconnoissable dans la lettre et mieux encore par la réponse de Voiture.

Bien soit venu l'enfant nouveau,
Si frais, si gaillard et si beau !
Bien soit sa mere delivrée
Après tant de peine endurée !
Et bien soit à son pere aussy,
Car, sans pere, il ne fust icy.
Tel est du ciel la loy severe,
Qu'il faut qu'un enfant ayt un pere.
On dit mesme que quelquefois
Tel enfant en a jusqu'à trois,
Et qui n'en voudroit rien rabattre
En pourroit conter jusqu'à quatre.
En est-il un, dessus la terre,
Qui fust né plus près d'Angleterre,
Si Paris estoit à Calais,
Ou qu'il en fust encor plus près (*a*) ?
Je connois, dans ses destinées
Qu'il vivra plus de cent années,
Et qu'il aimera le bon vin,
Les jeux, la danse et Pelloquin (*b*).
De ses ayeux, dans notre histoire,
Il ternira toute la gloire ;
Il sera l'appuy de nos rois
Et le protecteur de nos lois.
Tel enfant ne se pouvoit faire
Que par son pere et par sa mere,
Si ce n'estoit que par hazart
La grand'mere y put avoir part,
Car elle est du sang des Vivonne,
Et de plus, très-belle et très-bonne,
Et, du temps qu'elle s'en mesloit,
Très-beaux et très-bons les faisoit.
Car elle est du sang de Savelle,
Et de plus très-bonne et très-belle.

(*a*) Singulière bouffonnerie qui n'empêche pas que le fils de Mme de Montauzier (lequel ne vécut guère), ne fût né à Paris, en 1647.

(*b*) Mlle Pelloquin, pour laquelle le severe Montauzier avoit quelque foible.

Pour sa mere, l'on n'en dit rien,
Son entretien fait nostre bien;
Mais ce qui fait qu'il faut s'en taire,
C'est que l'on ne l'entretient guère,
Car qui pourroit l'entretenir
Jamais il ne voudroit finir (a).
On diroit qu'elle vaut sa mere,
Mesme presqu'autant que son pere,
Et que son esprit et ses yeux
Sont un vray chef-d'œuvre des cieux.
C'est ce qui fait que la Moussaye,
Jour et nuit, en son cœur essaye
De trouver la raison pourquoy
Elle a contre luy tant d'esmoy,
Car il est serviteur fidele
De son filz, de sa fille et d'elle,
Et pour le papa Montauzier
Il iroit jusqu'à Saint-Dizier.
Pour Arnaut qui sent que l'on l'aime,
Au diable s'il feroit de mesme!
Il n'iroit pas jusqu'à Conflans,
Ny pour papa ny pour maman.
Mais pour eux Monseigneur le Prince
Quitteroit bien cette province,
Et quoyque son pauvre dada
Demeure court à Lerida (b),
Après avoir repris haleine
Avec un picotin d'avoine,
Il iroit jusqu'à Cartagene
Pour servir la maison d'Angenne.

On a vu dans l'*Historiette* de Mme de Montauzier comment des Réaux expliquoit le ressentiment de cette dame contre la Moussaye, il en parle encore dans une note ecrite sur son exemplaire de Voiture : « Le » cardinal de Richelieu, » dit-il, « avoit dit à feu Monsieur le Prince » qu'il etoit à propos de chasser la Moussaye d'auprès de M. le duc » d'Anghien ; mais Mlle de Rambouillet fit tant auprès de Mme d'Ai- » guillon qu'elle obtint qu'il demeureroit. Le service etoit assez con- » siderable : cependant la Moussaye en quelque occasion temoigna de » l'ingratitude ; elle luy pardonna. Depuis il luy fit encore quelque » meschant tour, et comme elle le luy reprochoit : « *Il faudroit,* » dit-il, « *que je fusse le plus lasche homme du monde pour cela. — Vous estes* » *donc le plus lasche homme du monde ; car vous avez fait ce que je dis.* » » On ne sçait ce que c'est. »

Maintenant nous transcrirons ce qui se rapporte à la lettre des trois amis, dans la réponse faite par Voiture au nom de Mme de Montauzier :

(a) Je penche à croire que ces quatre vers sont mis pour donner le change à Mme de Montauzier sur la véritable portée de la raillerie qui avoit tant fait rire la Moussaye. (Voy. tom. II, p. 527.)

(b) Le siége de Lerida fut levé le 18 juin 1647.

Seigneurs chevaliers catelans,
Vous estes courtois et galans,
Et montrez bien par vostre lettre
Que vous avez escritte en metre,
Que trois peres peuvent souvent
Faire ensemble un fort bel enfant....
Le nostre encore ne dit mot,
C'est un fort despiteux marmot....
Sa belle et son aimable mere
M'a donné charge de vous faire
Mille et mille remercimens,
Cent et cent mille complimens....
Vostre lettre l'a resjouïe,
Plus qu'autre qu'elle ait jà ouïe,
En lisant Louis de Bourbon,
Elle tressaillit tout de bon;
Ce nom tout seul la rendit gaye.
Mais quand elle lut la Moussaye,
Elle tomba tout de son haut,
Et ne revint que pour Arnaut.. .
Il reste à vous parler du pere
Qui ne vaut pas moins que la mere,
Du fier et brave Montauzier
Dont le cœur est franc comme ozier;
Il trouve vostre poésie
Tout-à-fait à sa fantaisie,
Partout pleine d'art et d'esprit,
Et je croy, selon qu'il le dit,
Qu'il faut que la piece soit bonne,
Car onc il ne flatta personne....
Nous n'avons sur vostre escriture
Pu tirer un mot de Voiture,
Car il est en meschante humeur
Et devenu mauvais rimeur....
Et selon qu'il est en malaise,
Le meilleur sera qu'il se taise;
Car maistres d'hostel sans quartier
Sont pires que bombe ou mortier....
Et jettent dessus toutes gens
Des grenades avec les dens,
Comme ces animaux sauvages
Qu'Arnaut descrit en ses ouvrages (*a*).
On a beau leur crier : hola !
De çà grenades et de là,
Grenades dessus la Moussaye,
Dont il est force qu'il s'effraye. ..
Mais pour dire la verité,
Il est justement irrité,
Et j'ose vous dire sans craindre,
Qu'il a quelque droit de se plaindre.
Le mot est bien vray, Monseigneur,
Que les honneurs changent les mœurs;

(*a*) M. Arnaut decrivoit dans certaine lettre à M. de Chastillon les parties les plus secrettes de Marion de Lorme, et il disoit qu'elles jettoient des bombes et des grenades. (*Note msc. de des Réaux.*)

Comme on dit en ceste province.
Du temps que monseigneur le Prince
Ne tenoit pas un si haut rang,
Qu'il n'estoit que prince du sang,
Que vainqueur de trois cens murailles
Et que gagneur de trois batailles,
Voiture estoit aimé de luy
Comme d'autres sont aujourd'huy.
Mais du jour qu'il fut fait grand-maistre *, De la maison du Roy.
Il fit sa faveur disparoistre,
Et laissa dans un grand dechet
Feu son compere le brochet....
Il n'est goujon qui ne murmure,
Considerant cette avanture,
Et qui ne dise entre ses dens :
« Les princes sont d'estranges gens!
» Heureux qui ne les connoit guere,
» Plus heureux qui n'en a que faire! »
Ces goujons sont hardis, pourtant,
Je n'en voudrois pas dire autant....
S'il vous plaist de me le permettre,
J'admire dedans vostre lettre
Celuy qui dit que son dada
Demeura court à Lerida;
Je dis, de plus, en asseurance,
Que je ne sçay qu'un homme en France,
Qui de la sorte osast rimer,
Et l'osant, osast se nommer.
Quiconque trouva cette rime
Doit avoir le cœur magnanime,
Et monstrer que les accidens
Ne le troublent point au dedans;
Il reconnoist bien que la gloire
Est quelquefois sans la victoire,
Et qu'en celle-cy le hazard
Souvent a la meilleure part;
Mais il n'est cheval si superbe
Qui ne bronche, dit le proverbe,
Ou parfois ne demeure court.
Mesmement quand bien fort il court.
Tous ceux qui sont dans les annales,
Les Cyllares, les Bucephales,
Passebrun, cheval de Morgant,
Bridedor, celuy de Rolant,
Broncherent tous, et parfois cheûrent,
Toutefois bons chevaux ils furent....
Son Altesse donc feroit mal
S'il en prisoit moins son cheval
Qui l'a servy par tant d'années
Et dans tant de grandes journées....
Mais sans aller à Saint-Dizier,
Comme il escrit, pour Montauzier,
Elle desire qu'il reprenne
Le droit chemin de Bourg la-Reyne,
A Paris nous le souhaittons,
Et tous les jours le regrettons;

Car nous l'aimons d'amour extresme,
Je ne scay s'il en fait de mesme;
Quant à moy je penserois bien
Que ces grands hommes n'ayment rien.
Pour le seigneur de la Moussaye,
La chose est bien seure et bien vraye
Que qui ne verroit que ses vers
Et ne sçauroit point ses revers,
On l'aimeroit d'amour trop forte.
Il escrit d'une belle sorte,
Il a fort bon entendement,
Parle de tout capablement,
Juge tres-bien de toutes choses,
Mais s'il est bon sont lettres closes,
Et le croire seroit abus.
Quand tels ribaux seroient pendus,
Ce ne seroit jà grand dommage;
Je n'en diray pas d'avantage.
Adieu vous dis, monsieur Arnaut,
Le Ciel vous preserve de chaut,
Car le sejour de Catalogne
Vous peut donner de la besogne.
Sur tous sujets faire des vers,
Escrire en cent endroits divers....
Suivre tousjours quelque pensée,
Avoir eu la teste cassée (*a*),
C'en est plus qu'il ne vous en faut.
Adieu vous dis, monsieur Arnaut.

XI. — P. 52, lig. 22.

Feu M. de Schomberg qui, quoyqu'il eust bien de l'esprit, avoit une conversation assez pesante.

Charles de Schomberg, duc d'Hallewin, mari de Mme d'Hautefort, mort le 5 juin 1656. Loret, qui logeoit chez lui et qui en etoit aimé, lui fit deux epitaphes dont voici la meilleure :

Schomberg qui gist icy n'est pas toutesfois mort;
Sa gloire est au dessus des injures du sort.
On verra toujours dans l'histoire
Brillier son nom et sa memoire.
Enfin son grand destin est tel
Qu'il est digne d'estre immortel,
Quand il n'auroit fait autre chose
Que de sauver Leucate et de prendre Tortose.

(*Gazette* du 10 juin 1656.)

XII. — P. 54, lig. 28.

Ils disoient : « Cela n'est point de nostre corps. »

Cela explique un passage de la lettre LXXXIV, adressée au marquis

une sortie de Lerida. (*Note de des Réaux.*)

de Pisani : « J'aime encore mieux que vous soyez sorcier, que de vous » voir en l'estat du pauvre Attichy ou de Grinville (*a*), quelque bien » embaumé que vous puissiez estre. A vous en parler franchement, » pour quelque cause que l'on meure, il me semble qu'il y a tousjours » quelque chose de bas à estre mort, et cela n'est point de nostre » corps. Empeschez-vous en donc, Monsieur, etc. »

XIII. — P. 55, lig. 7.

Il a eu une bonne pension... pendant que M. d'Avaux a eu le titre de surintendant.

Le comte d'Avaux, Claude de Mesmes, paroît avoir gardé le titre de surintendant, de 1643 à 1649, c'est-à-dire après la mort de Voiture, sans en remplir les fonctions. Voiture en 1647 lui ecrivoit encore à Munster : « Il faut avouer, Monseigneur, que vous avez en moi une » espece etrange de commis. Il n'entend pas un mot de finance ; il ne » va jamais à la direction ; et à peine s'avise-t-il en six mois d'ecrire » une fois à son maistre ; mais, en recompense, il joue beau jeu, il fait » des vers, il ecrit de belles lettres, et fait quelquefois des combats » aux flambeaux à minuict... On ne voit plus à Paris que des gens » qui se plaignent, les uns que l'on leur oste leurs gages, les autres » que l'on retranche leurs pensions ; il s'y trouve même des *commis* » *de Surintendant*, qui disent qu'ils ne sont guères mieux traitez que » les autres. » (*Lett.* 196e.)

XIV. — P. 57, note 1.

Voiture alloit entretenir le Herty aux Petites Maisons.

C'etoit un fou celebre, auquel le comte de Cramail a dedié, en plaisantant, la seconde partie des *Jeux de l'Inconnu*. Sarrazin, dans la *Deffaite des bouts rimez*, dit que Dulot, l'inventeur de ce jeu d'esprit, devoit être le fils de le Herty. On lit dans la *Reponse de l'abbé de Saint-Germain* à la lettre de Balzac, 1634 : « Le Herty des Petites » Maisons est un excellent maistre d'escriture ; il forme bien les lettres, » mais ce qu'il escrit n'a point de sens. » Enfin, Saint-Amand lui fait adresser un adieu par le *Poëte crotté*.

Adieu ! le roy des testes folles,
Grand Erty, qui dans les escolles

(*a*) Le frere de la comtesse de Maure et celuy de Rouville*, qui avoient esté tuez en une occasion où s'estoit trouvé M. de Pisani, qui, contre l'avis de ses proches, avoit esté trouver le cardinal de la Valette en Artois. (*Note de des Réaux.*)

* François, marquis de Rouville, beau-frere de Bussy-Rabutin.

Qu'on tient aux Petites-Maisons,
Fais rire jusques aux tisons.
Las ! de quelle perseverance
Paty ai-je sans esperance
D'obtenir quelque jour du sort
Ta noble place, en cas de mort !
Place que j'eusse demandée
Et qu'on m'eust sans doute accordée,
Nul n'en pouvant, comme je croy,
La charge mieux faire que moy !

(*Œuvres*. 1642, in-8°, p. 233.)

XV. — P. 57, lig. 16.

M. de Chandeville, grand garçon bien fait, et nepveu de Malherbe.

Eleazar de Brecourt Sarcilly, *sieur* de Chandeville suivant Huet, né en 1611, mourut en 1633, à l'âge de vingt-deux ans. Voici la notice que Sauval lui a consacrée : « Eleazar de Brecourt Sarcilly, » *abbé* de Chandeville, avoit beaucoup d'esprit, etoit homme de » bonne mine, et de plus neveu de Malherbe. C'est un des heros du » roman de Cyrus, sous le nom de Pherecides. Comme son oncle, il » aimoit le sexe et faisoit de beaux vers ; d'ailleurs galant, propre, » enjoué, complaisant et agreable en conversation... Jamais homme, » au reste, ne contrefit si bien une personne qu'il faisoit. Ses ou- » vrages, à la verité, ne chargent pas trop la main, mais Courbé qui » les a imprimés ne s'en est pas plaint. Depuis, neanmoins, ils n'ont » plus servy qu'à grossir les recueils. » (*Antiq. de Paris*, I, p. 127.) Ils se retrouvent dans le *Recueil des poésies de divers auteurs*, E. Loyson, 1651, 1661, et Trabouillet, 1670. Dans cette derniere, pp. 249 à 271.

XVI. — P. 60, note.

Voiture se mocquoit d'eux et de Costart aussy, quoyque Costart croye tout le contraire.

Le bon Costart a rendu les dernieres années de sa vie fort douloureuses par le soin qu'il avoit pris de deffendre, contre Girac et Balzac, son cher ami Voiture, qui pourtant, ainsi que le remarque des Réaux, se mocquoit très-clairement de lui dans ses lettres. Voiture se montre pedant avec Costart, à la manière de Saint-Hyacinthe, dans le *Mathanasius ;* et souvent l'avantage de la malice et de l'erudition lui reste. Par exemple, lettre XCI : « Au lieu de me parler du sujet » de mon desplaisir, vous m'alleguez Lampridius et Athenée ; et en un » temps où je dispute en moy-mesme pour scavoir si Mme Sainctot » m'aime ou si elle ne m'aime pas, vous me venez entretenir de

» Pharaon ! » Et plus loin : « Vostre pasteur, ses moutons et Hercule » m'ont bien plû ; l'asne mesme est joly, comme vous le faites » parler... Il me souvient d'avoir lu dans un poëte grec (c'est-à-dire, » grec et latin), qu'il remuoit les oreilles en mangeant, et pour ce » qu'il m'a semblé plaisant, j'en ay retenu les vers :

» *Intus sonat guttur, sonat maxilla, dens*
» *Stridet caninus, sibilant nares, movet*
» *Aures....*

» Je suis fasché que je ne pris garde à vous, quand vous mangiez ce » biscuit de canelle à Gentilly. Car, sans doute, les oreilles vous » alloient. » Il finit : « En verité, vos œuvres poétiques sont admi- » rables, et je veux mourir si vous ne faites des vers comme Ciceron. »

Au milieu de ce badinage ironique, il y a quelques remarques précieuses de langage : « *Courre* est plus en usage que *courrir* et plus » de la cour... Depuis un an ou deux, on commence à prononcer : » *arbre, marbre.*—Deux *cens* hommes, sans vous arrester à l'exemple » de deux *mille* hommes. —Il faut dire *couvent...* »

XVII. — P. 61, lig. 11.

Chavaroche... alloit et venoit tant à Hierre qu'on le nomma le pourceau *de l'abbaye.*

Il y a un saint (c'est, je crois, un des premiers abbés de Saint-Michel-du-Mont), lequel recevoit sa nourriture de chaque jour d'un pourceau qui sans cesse alloit et venoit de l'hermitage à la ville. Ce passage de des Réaux explique et justifie une phrase de la CXLVII^e^ lettre de Voiture à Chavaroche, dans laquelle il lui recommande les intérêts de sa sœur : « En recompense, je vous promets que de ma vie » je ne vous appelleray *pourceau* (*a*) et que je vous donneray la pre- » miere chapelle qui sera à ma nomination. »

La CXLIII^e^ lettre à Monsieur le Prince, ecrite en 1643 à l'occasion du passage du Rhin, et qui commence ainsi : « He bon jour, mon » compere le Brochet, » est connue de tout le monde.

XVIII. — P. 62, lig. 2.

Il trouva Laigue...

Geoffroy, marquis de Laigues, capitaine des gardes de Gaston duc

(*a*) « Il s'estoit fort tourmenté pour faire avoir l'abbaye d'Hierre à Mlle de Ram- » bouillet, ce qui fait qu'il luy promet qu'il sera le pourceau de l'abbaye. » (*Note de des Réaux.*)

d'Orléans, mort en 1674, joua un assez grand rôle pendant la Fronde; ses relations intimes avec Mme de Chevreuse faisoient surtout compter avec lui. On lui attribua la première pensée de la perte de Fouquet; il auroit fait partager ses idées à la duchesse de Chevreuse, celle-ci les auroit communiquées à la Reyne-mère, et la Reyne-mère auroit décidé le Roy. « C'etoit, » dit Mme de Motteville, « un homme qui » souvent etoit dangereux ou propice à beaucoup de gens. Son etoile » etoit de se mêler de tout, et comme il etoit attaché à Mme de Che- » vreuse par beaucoup de liens, il employoit son esprit à ce qui lui » convenoit le plus. » (*Mém.*, v, p. 155, année 1661.)

XIX. — P. 63, lig. 13.

Sarrazin fit la Pompe funebre.

« *La Pompe funebre de Voiture à M. Menage.* » Elle est au tome II de l'edition in-8° de 1685 des *Œuvres* de Sarrazin.

Nous y voyons que Voiture, après avoir eté tourmenté de la fièvre pendant deux ans, fut emporté par un accès plus violent, en quatre jours. L'ouvrage entier, quoique pénible et souvent languissant, comme des Réaux le remarque, contient cependant de bons endroits. Voici ceux qui se rapportent particulièrement à notre *Historiette:*

« On fit divers jugemens de son génie dans les lieux par où il passa. » Les uns le prenoient pour un génie enjoué, les autres pour un génie » particulier, quelques-uns pour un grand génie. Il ne sembla commun » à pas un et pas un ne le trouva mauvais. »

L'Aurore ayant paru toute eplorée aux funérailles de Voiture :

Quelque bel esprit me dira
Qu'encor que Voiture eust des charmes,
Il ne meritoit pas ces larmes....
Ne la voyant que rarement,
Et tousjours fort chagrinement,
Se couchant quand elle alloit naistre,
Luy fermant au nez la fenestre,
Et mesmes estant si hardy
De receler jusqu'à midy
Sous une pesante paupiere
Le sommeil qui hait la lumiere !....

Les amours coquets furent choisis pour escorter le convoy, « et » tenoient, l'un la bigotere (*a*), l'autre le miroir, l'autre les pincettes, » et enfin les autres les peignes d'écaille de tortue, les boîtes de » poudre, les pommades, les essences, les huiles, les savonnettes, les

(*a*) Petite pince à friser la moustache.

» pastilles et le reste des armes qui avoient servy aux conquestes du » grand Voiture. Il y en avoit mesme un qui se faisoit des lunettes de » la peinture dont, dans les derniers temps, Voiture rajeunissoit ses » cheveux et sa barbe. » A propos de l'amour de Mme Saintot :

« Elle avoit souffert sa blessure
» Sur la terre et les flots, par le monde courant,
» Pour Voiture,
» Mais pour Voiture indifferent;
» Tantost suivant sa debile personne
» Des rivages de Seine aux rivages de Somme,
» Et cela veut dire en somme
» Depuis Paris jusqu'à Peronne,
» Pour flatter son tourment,
» Chantant gaillardement :
» *Puisque Voiture s'eslogne,*
» *Je m'en vay dans la Pologne.*
» D'un si bon conte c'est assez,
» Menage, vous le connoissez,
» Et vous sçavez toute l'histoire
» Du grand conducteur *Cuisse-noire...* »

Il est fâcheux que des Réaux ni Menage ne nous aient fait confidence de cette dernière particularité.

Dans la *Table des Chapitres de la grand chronique du noble Vetturius*, nous distinguons :

I. « Du grand et horrible combat de Vetturius contre Brun de la » Coste, et comme Vetturius fit sa priere au dieu Mars, qui ne luy » servit de rien. »

III. « Comment Vetturius arriva à la cour de la reyne Lionelle de » Galles (Mme Saintot), et comme il en fut chassé par les menées de » Hunault d'Armorique et de Rousselin de Grenade. »

IV. « Comment après la mort de Hunault, Lionelle vint visiter Vet- » turius, chez un Vavasseur, où il estoit au lict gisant de ses plaies, » comme il la mesprisa, et comme estant guery, il fut à la conqueste » de la Lyonne du Temple marescageux. » (Mlle Paulet logeoit au Marais.)

V. « Comment Vetturius entreprit la conqueste de la reyne de Sar- » matie » (de Pologne) « jusques au chasteau des Peronnelles; et com- » ment Lyonelle l'y suivit dans le char de l'enchanteur Fiacron. »

IX. « D'une lettre que l'incomparable Germanicus et deux siens » chevaliers ecrivirent à l'illustre Julie, et comme le genereux Osier- » mont d'Alsace se reposa de la reponse sur la clergie de Vetturius, qui » moult noblement s'en acquitta. »

X. « Comment Vetturius arriva au palais des Fées, où il devint carpe. » D'un merveilleux brochet qu'il y trouva, et comme en présence de la » nymphe Galatée, ce brochet fut fait son compere. »

(Chapitres supplémentaires.)

I *bis*. — « Comment Vetturius cribloit de nuit dans l'Université » d'Orléans, et comme un matois normand » (le Pr. des Hameaux) « luy » couppa les doits. »

III. « Comme Vetturius arriva à l'isle des Mensonges, où il s'amou- » racha de la belle Extraordinaire, fille de Nazin de Gazette. »

V. « Comment Vetturius se battoit nuit et jour, et de l'edict des » duels qui n'estoit pas fait pour luy. »

VI. « Du prodigieux spectacle qui apparut dans les jardins d'Arthe- » nice, et comme Vetterius fut blessé par le bon Luitton qui les gar- » doit et qu'il combattit aux flambeaux. » (Ce dernier passage ne se trouve que dans l'edition de 1649, il fut retranché des autres.)

Des Réaux reproche à Sarrazin de s'être paré lui-même des dépouilles de Voiture dans le dénombrement des amours qu'il fait assister aux funérailles. Cela est vrai ; mais il convient d'ajouter que Voiture s'etoit lui-même inspiré d'une description fort analogue qu'il avoit trouvée à la fin du roman de la Rose, poëme dont il est un des derniers modernes qui ait senti les beautés. La lettre à M. de Coligny-Chastillon, est une sorte d'epithalame de son mariage avec Mlle de Montmorency-Boutteville, qu'il avoit enlevée.

XX. — P. 64, lig. 6.

Martin, nepveu de Voiture.

Etienne Martin, sieur de Pinchesne, contrôleur de la maison du Roy, mauvais poëte dont les œuvres n'ont pas echappé à la férule de des Préaux, et editeur des œuvres de son oncle. Les nombreuses editions faites sur la première sont surchargées de fautes et de bévues. Pour en diminuer le nombre, il est bon de consulter l'exemplaire de l'edition in-4°, 1656, conservé dans la bibliothèque de l'Arsenal, et chargé des notes et eclaircissemens de notre des Réaux. Dans un autre exemplaire de l'edition de 1681, des Réaux a reporté toutes les notes du premier exemplaire, avec quelques additions non moins précieuses. Ce volume, longtemps conservé par MM. Preverand, d'Angoulême, etoit devenu la propriété du savant bibliothécaire de cette ville, M. Eusebe Castaigne, qui l'a cédé l'année dernière à M. Techener, duquel je le tiens. J'en ai fait et j'en ferai encore usage plus d'une fois.

Les *Œuvres* du sieur de Pinchesne forment deux volumes de poésies, in-4°, fort bien imprimés par Cramoisy. Le premier est devenu très-rare, M. Viollet le Duc ne le connoissoit pas ; mais la préface du second prouve la publication précédente et le peu de succès qu'elle avoit obtenu. « Comme ce second recueil de mes poésies n'est que

» d'amours et de jeux, de festins, de baccanales et de quelques pieces » galantes, gayes et excitant plus la joye que l'admiration, il se trou- » vera peut-estre plus agréable à la lecture que celuy que je t'ay » donné, le premier de mes poésies serieuses. Mais il est bon que » le lecteur soit averty que ce n'est point au public que je parle... » Nous ne nous connoissons pas encore assez, et... jusqu'icy je n'ay » pas encore trouvé l'art de sçavoir le gouverner... » Je ne scay duquel des deux volumes des Préaux entendoit parler dans son Lutrin :

D'un Pinchesne in-quarto Dodillon estourdy,
A longtemps le teint pasle et le cœur affady.

Mais on lit dans le *Carpenteriana*, l'anecdote suivante : « J'aimay veritablement M. de Pinchesne, et je le voyois comme un bon amy, sa qualité d'auteur à part. Santeuil le trouva un jour chez moy qui me faisoit la lecture du privilege qu'il avoit obtenu pour certain recueil de poésies qu'il vouloit donner à Cramoisy. Santeuil ecouta assez tranquillement Pinchesne, mais lorsqu'il prononça ces mots du privilege : *Et faisons très-expresses deffenses à tous imprimeurs*, etc. Santeuil l'interrompit en luy disant que cette clause etoit inutile.— « Point tant que vous le croyez, » repondit froidement Pinchesne, « je » fais les frais de l'edition. — Bon pour cela, » repliqua Santeuil, « mais » il faut aussy faire afficher que vous donnerez de l'argent à ceux qui » voudront lire votre livre. » Pinchesne eut la rage de reciter, pendant le repas, des vers qui faisoient partie de ce recueil. Les deux suivans m'ont bien fait rire :

L'estre humain imparfait, que la nature donne,
Qui rampe, seche, tombe, et qui n'est rien sans Dieu.... »
(P. 438.)

XXI. — P. 65, note.

Il fit une promenade à Saint-Cloud avec feu Mme de Lesdiguieres.

Anne de la Magdelaine, deuxième femme de François de Bonne-Crequy, duc de Lesdiguieres, morte en juillet 1656. Sa mère etoit Gondi, et son parent, le Coadjuteur, fut longtemps son amant déclaré.

Loret lui a fait une belle epitaphe :

Le dimanche, second du mois,
Atropos ferma les paupieres
De madame de Lesdiguieres,
Qui des yeux des mortels, jadis,
Fust icy bas le paradis;
Et dont l'esprit et le visage,
Condition, sang et lignage,
La rendoient durant ses beaux jours
Digne de mille et mille amours.

Enfin, cette dame excellente,
Quoyque belle, quoyque opulente,
Est maintenant parmy les morts.
O Beautés! ô brillants tresors,
Eclat charmant, splendeur fragile!
Las! que vous faittes bientost Gile!
Doux appas! divins agremens!
Que vous durez peu de momens!
(*Muse histor.*, 8 juillet 1656.)

Retz a, dans ses *Memoires*, raconté l'aventure des Revenans d'une manière plus plaisante, mais la relation de des Réaux nous permet de surprendre le Cardinal en flagrant délit de menterie. A l'entendre, il etoit de la partie, ainsi que le vicomte de Turenne; et malgré bien des précautions oratoires, il nous laisse à penser que dans cette occasion, lui Gondi eut l'avantage de la bravoure sur M. de Turenne; quant à Voiture, l'aspect des *Esprits* lui auroit fait dire ses *Litanies*. Or, si Turenne et Gondi avoient eté de l'aventure, si Voiture y avoit joué ce rôle, tout l'hôtel de Rambouillet et des Réaux en auroient eté informés. Le Cardinal profita donc plutôt du récit de Mme de Lesdiguieres, pour s'en approprier les belles parties, et même pour echafauder sur cela quelques bonnes fortunes. O vanité d'un prince de l'Eglise!

XXII. — P. 66, lig. 4.

Cela fut imprimé avec ce titre : L'ombre de Voiture au mareschal de Grammont.

Voici le titre exact de la pièce : *Coq à l'asne, ou lettre burlesque du sieur Voiture ressuscité au preux chevalier Guischeus, alias le mareschal de Grammont, sur les affaires et nouvelles du temps.* Paris, chez la veuve et heritiere de l'autheur, rue Bon conseil, à l'enseigne du *Bout-du-Monde*. 1649.

Elle fut, dit M. Moreau, réimprimée la même année, sous le titre : *Lettre d'un inconnu*, etc.

Un exemplaire de cette Mazarinade, annoté par des Réaux et que M. de Monmerqué avoit vu chez M. Techener, confirmoit encore cette précieuse restitution d'une pièce assez jolie en elle-même. Je crois donc que le judicieux auteur de la *Bibliographie des Mazarinades* s'est trompé en soutenant que la pièce avoit réellement eté adressée au maréchal de Gramont. Des Réaux etoit parfaitement au courant de tout ce qui touchoit Arnauld et Gramont; il n'a pu prendre le change, et les passages que M. Moreau cite pour montrer que l'epître convient mieux au Maréchal ne m'ont pas convaincu. Mais, après tout, l'important est de savoir que Sarrazin est l'auteur de la pièce, et c'est des Réaux qui nous l'apprend.

XXIII. — P. 66, note, lig. 1.

C'est d'elle qu'on a eu son portrait.

Sans doute cette fille nommée la Touche qui fut reçue chez Mme de Sablé. Le portrait de Voiture a bien en effet quelques airs de saint Louis. Pinchesne dit, dans de mauvaises stances à M. Perault, qu'il avoit chargé Nanteuil de le faire, Nanteuil qui n'avoit pas encore de réputation comme peintre et graveur de portraits :

Pour le portraict de Voiture,
Des premiers je pris Nanteuil,
Et luy fis dans la peinture,
Plus qu'à Melan, bon accueil.
Depuis, sans aller à Rome,
Devenu le plus grand homme
En son bel art de graver,
J'ay monstré par mon estime
Faitte d'un choix legitime,
Que je la fis sans resver.

C'est-à-dire, en simple prose, qu'il devina l'un des premiers, le rare talent de Nanteuil. Mais cela ne contredit pas l'*Historiette*, et le célèbre graveur rémois a bien pu travailler sur le portrait que possédoit la Religieuse. Le portrait de Nanteuil orne l'edition in-4° de 1650.

Au bas de la lettre LXXVIII, *A une maîtresse inconnue*, des Réaux a ecrit : « Il demanda à Mme de Rambouillet comment il etoit fait; elle » fit la description qu'il met ici. » Voici la description :

« Ma taille est deux ou trois doits au-dessous de la mediocre. J'ay » la teste assez belle avec beaucoup de cheveux gris; les yeux doux, » mais un peu egarez, et le visage assez niais. En recompense une de » vos amies vous dira que je suis le meilleur garçon du monde, et que » pour aimer en cinq ou six lieux à la fois, il n'y a personne qui le » fasse si fidelement que moy. »

XXIV. — P. 66, note, lig. 6.

Le petit Bossuet, de Dijon...

Bossuet, le grand Bossuet, avoit vingt-neuf ans environ, quand des Réaux parloit ainsi de lui; quand mourut Voiture, il en avoit vingt et un. « Il avoit seize ans, » dit le cardinal de Beausset, « quand il im- » provisa un sermon à l'hôtel de Rambouillet. »

M. Flocquet, dont le grand travail doit bientôt paroître, nous donnera sur ce point curieux des clartés définitives. Bossuet a-t-il *prechotté* dès l'âge de douze ans? *A-t-il improvisé* à seize, etc.?

On sait peu de choses de la famille de Voiture, sinon qu'il avoit deux sœurs et que son père avoit eté marchand de vin. Il ne paroît pas avoir jamais rougi de ses parens, témoin le mot qu'il racontoit de son père, quand on fit les rimes en *ure*. Une de ses deux sœurs fut aimée d'un autre agréable poëte, le *petit* Quillet, ami de des Réaux et secrétaire du maréchal d'Estrées, pendant l'ambassade de Rome. On doit à cet amour une jolie chanson que plusieurs recueils nous ont conservée ; la voici :

Enfans de Bacchus et d'Amour,
Aimons la nuict, beuvons le jour ;
Reprenons des forces nouvelles.
Je brusle d'un amour divin,
J'aime une fille des plus belles
Et fille d'un marchand de vin.

Son visage est remply d'appas,
Son pere fournit aux repas
Les douceurs les plus naturelles;
Ha! que mon amour est divin,
J'ayme une fille des plus belles
Et fille d'un marchand de vin.

Ceux qui, pour toute volupte,
Ne recherchent que la beauté,
Cessent bientost d'estre fideles;
Mais mon amour sera sans fin,
Car ma maistresse est des plus belles
Et fille d'un marchand de vin.

CXIV. — CXV.

M. ARNAUT. — Mme ARNAUT.

(*Pierre Arnauld, mestre de camp general des carabiniers, gouverneur de Dijon; mort en octobre* 1651. — *Marie Barin de la Galissonnière, née en* 1617, *veuve de Jean de la Barre sieur de Noyan, president aux Enquestes.*)

La famille des Arnauts est une bonne famille[1]; Balzac l'a appellée « la famille eloquente. » Nous en parlerons après avoir parlé de M. Arnaut en particulier.

Il estoit filz d'un intendant des Finances *, mais il n'en estoit guères plus riche pour cela; car alors les Intendans n'estoient pas si grands voleurs qu'ils l'ont esté depuis. Il eut, après la mort de son oncle qu'on appelloit Arnaut du Fort *, le regiment des Carrabins, que cet oncle avoit levé; il se trouva quasy à toutes les expeditions qui se sont faittes avant la guerre declarée, et il se vit (par la faveur du pere Joseph, amy de M. de Feuquieres qui avoit espousé sa sœur *), gouverneur de Filipsbourg, en un si jeune âge qu'il ne pouvoit manquer de faire une grande fortune, s'il eust sceû se conserver dans un

Isaac Arnauld.

Gouverneur du Fort-Louis.

Anne Arnauld.

[1] Ils se disent gentilshommes et viennent d'Auvergne.

24 janvier 1638. si bon poste; mais il se laissa surprendre une nuict*. Le cardinal de Richelieu dit : « Ah ! voylà des soldats » du pere Joseph ! » Au lieu d'Arnaut Corbeville qu'on l'appelloit, on l'appella Arnaut *Filipsbourg*. Cela fit crier si estrangement, que quelqu'un a dit depuis, quand on vit la secte des Janssenistes s'establir, que tandis qu'on parleroit de théologie et de guerre, on se souviendroit de MM. Arnaut. Cela est rapporté par M. d'Andilly-Arnaut dans un volume de lettres qu'il a fait imprimer. Voyez la cervelle de l'homme ! en s'en plaignant, il l'a appris à bien des gens qui ne l'avoient jamais ouy dire. Arnaut fut mis dans la Bastille. Dans le temps, la famille fit imprimer une petite apologie, car à mal exploiter bien escrire, où ils chargeoient M. de la Force de n'avoir pas voulu, par envie, envoyer les choses necessaires dans la place; mais ils ne persuaderent personne. On remarqua qu'à la vignette de cette feuille imprimée, il y avoit des oisons bridez, et on disoit plaisamment que la Providence avoit permis cela pour avertir le monde qu'il n'y avoit que des oisons bridez qui pussent croire ce qu'ils disoient[1].

Pour revenir à Arnaut, ce pouvoit estre faute d'experience, mais je ne sçaurois croire que ce fust faute de cœur, car j'ay ouy dire au cardinal de Retz, alors abbé, luy qui n'aimoit point tout ce qui pouvoit estre

[1] Il y a eu tousjours quelque chose qui s'est opposé à l'elevation de cette famille, tesmoin Thionville, où leur ressource, M. de Feuquieres, fut desfait*. Le cardinal de Richelieu luy avoit donné une armée à commander pour le faire mareschal de France; on l'avoit cru capable de tout, car il commandoit fort bien sous un autre.

7 juin 1639.

amy du pere Joseph ny de pas un des supposts du cardinal de Richelieu, qu'il avoit secouru Arnaut sur le Pont-neuf, l'ayant trouvé seul, l'espée à la main, contre six soldats [1].

A Lerida, il fut blessé à la teste * et pris en une sortie, s'estant resolu de payer de sa personne; et la mesme campagne, il prit Ager, en Catalogne. Je ne croy pas pourtant qu'il eust beaucoup de genie pour la guerre, car, estant dans tous les plaisirs de Monsieur le Prince, il eust acquis la reputation de Marsin, s'il l'eust meritée. Il luy rendit * un grand service durant sa prison, car ce fut luy qui eut l'adresse de negocier avec la Palatine *, et c'est ce qui fut cause de la delivrance de Monsieur le Prince. Cependant depuis, il * le laissa perir miserablement dans le chasteau de Dijon.

En 1647. *Histor.* de Voiture, p. 78.

A M. le Prince.

Historiette.

M. le Prince.

Les lettres de Voiture et ses vers parlent fort souvent d'Arnaut; c'estoit au moins le *Racan* de Voiture, en poesie burlesque. Pour de la prose, il n'y a qu'une piece de luy qu'on appelle *la Mijorade.* On n'a rien imprimé de tout cela; je le donneray quelque jour.

A la fin de 1646, il fit une relation, qui est imprimée, de la campagne de cette année-là : elle est bien escrite. Je n'ay jamais veû qu'une lettre en prose de luy qu'on imprima dans la premiere edition de Voi-

[1] Il est vray qu'il eut le malheur d'estre accusé de n'avoir pas bien reconnu à Nordlingen *, et d'avoir rapporté qu'on ne pouvoit passer par un marais; et cela fut cause que l'aisle gauche, où estoit le mareschal de Grammont, fut toute desfaitte.

3 août 1645.

ture, croyant qu'elle fust de sa façon : c'est à Mlle de Rambouillet, en luy envoyant *Polexandre**; elle est prise tout de travers, et n'a que de faux brillants.

Roman de Gomberville.

Un jour, en parlant avec M. d'Anguien de choses naturelles qui estoient pourtant esmerveillables, il dit qu'il avoit veû vingt fois un pinson, embroché dans une petite broche de coudrier, tourner de luy-mesme. M. d'Anguien s'en mit à rire, et comme Arnaut l'opiniastroit, il dit qu'il gageroit que cela ne se pouvoit faire. Arnaut gage cinquante pistolles. Vineuil*, qui se trouvoit là et qui sçavoit bien qu'Arnaut n'estoit point fou, dit qu'il en gageroit autres cinquante : M. d'Anguien tint tout. On fait venir un pinson et une broche de coudrier, mais le pinson ne tourna non plus qu'une pierre. M. d'Anguien en eut une joye estrange, et afin de se mocquer d'eux à bonnes enseignes, il les fit payer avant de les laisser partir. Vineuil ne sçavoit que penser, et il avoit quelque soupçon que M. d'Anguien et Arnaut s'estoient entendus pour l'attrapper.

Ardier, sieur de V., gentilhomme de M. le Prince.

Arnaut a eu ses amours aussy bien que Voiture. Après des Barreaux, ce fut le galant de Marion de Lorme*. On conte que, comme il estoit resveur, et qu'il luy arrivoit souvent de dire les choses sans sçavoir pourquoy et mesme sans les vouloir dire, un jour, quoyqu'il n'eust aucun soupçon d'elle, il luy dit : « Qui est-ce qui est sorty de céans à deux heures » après minuict? » Il ne sçavoit pourquoy il disoit cela : Marion se troubla à cette question ; elle crut avoir esté trahie, et il se trouva que Cinq-Mars, de-

Historiette.

puis Monsieur le Grand, qui commençoit alors à faire galanterie avec elle, en estoit sorty effectivement à deux heures. On a fait des chansons de luy et de Mme de Grimaut, avant cela.

Mme ARNAUT.

Sa derniere galanterie fut la presidente de la Barre; mais il n'en avoit pas eu les gants. Du vivant du mary, elle avoit esté entretenue par Gallard, frere de Mme de Novion. Novion aussy en tasta : un jour, elle entra avec luy chez Perot de la Malemaison*, conseiller au Parlement mais veuf; et en faisant semblant de l'attendre, ils se firent allumer du feu dans une chambre, où ils firent leur petite affaire. Les valets s'en apperceûrent, et la premiere fois que la Malemaison les rencontra : « Hé! » leur dit-il, « si vous » m'eussiez averty, je vous eusse fait mettre des » draps blancs. » On dit que Gallard luy donnoit quatre mille escus; on n'avoit que faire de crier au voleur*, car, ma foy, c'estoit bien payer. Elle avoit plustost l'air d'une grosse servante de cuisine que d'une femme de condition. Son mary, qui estoit amoureux de la presidente Perot* et qui avoit l'honneur de n'estre pas le plus sage homme du royaume, mais qui avoit de l'esprit, luy disoit : « Si on vous fait l'a- » mour, c'est pour me faire enrager, car il n'y a grain » de beauté en vous [1]. »

Charles Perrot, reçu Conseiller en 1632.

Il n'avoit pas à craindre des ravisseurs.

Historiette.

[1] En ce temps-là elle fit une grande sottise. Elle est un peu parente de Mme d'Aiguillon, du costé de son pere, M. de la Galissonniere. Au Cours, elle affecta par deux fois de se jetter tout-à-fait hors du carrosse comme Mme d'Aiguillon passoit, et de crier : « Madame, votre

Enfin, il la chassa; elle se vantoit d'avoir esté battue maintes fois. Elle demeuroit chez son pere. Le mary mourut cinq ou six ans après, et, par son testament, il la fit tutrice par honneur, et en cela il fit sagement; mais il luy donna un conseil necessaire, le president Perot et Bataille, advocat, sans lesquels elle ne pourroit disposer de rien. Cela a esté confirmé par arrest.

Arnaut, qui ne sçavoit plus de quel bois faire flesches, et dont Monsieur le Prince n'avoit pas eu grand soin, l'espousa la nuict mesme du jour que Monsieur le Prince avoit esté arresté. Il ne le sceût qu'après avoir esté espousé. La voylà, nonobstant la prison de Monsieur le Prince, qui se fait appeller Mme d'Arnaut et qui prend des pages. Elle estoit à Paris quand son mary mourut; elle dit cent sottises; entre autres, comme on disoit : « Il n'a jamais eu le teint bon, » — « Helas ! » dit-elle, « il a vescu jaune, et est mort jaune. » Elle se consola bientost. Au bout de trois mois, non contente de traitter souvent Mme de Chastillon et autres, elle alloit en des maisons où il y avoit des violons et la comedie; avec son bandeau de veuve, elle avoit des gants garnis de ruban de couleur et des bracelets de mesme. Elle jouoit des chandelliers rouges garnis d'argent, et disoit : « C'est pour ma » toilette. » Quelle toilette de veuve à bandeau! Elle estoit ravie de faire la camarade avec les grandes

» très-humble servante ! » La fiere duchesse fit fort la reyne Gillette, et ne fit pas semblant, ny à la premiere ny à la deuxiesme fois, de s'en aperçevoir. La Barre vit cela, et juroit comme un enragé.

dames; on se mocquoit d'elle. Elle prit bientost un galant; ce fut un des Puygarraults de Poitou, nommé Clairambault, dont nous parlerons assez dans les *Memoires de la Regence.* Il l'a ruinée; pour une fois, elle luy donna quatre mille louis d'or. Il avoue qu'il en a tiré quarante mille escus.

COMMENTAIRE.

I. — P. 89, note.

Ils se disent gentilshommes et viennent d'Auvergne.

Arnauld d'Andilly, qui n'a fait des Memoires, dit-il, que pour mieux montrer à ses enfans le néant des choses humaines, ce dont lui-même etoit parfaitement persuadé; Arnauld d'Andilly rattache sa famille au troubadour Bertrand Arnaud, signalé par Nostradamus au nombre des premiers gentilshommes de Provence. Les généalogistes se contentent d'admettre que leur premier ancêtre connu vint s'etablir à Riom, vers la fin du xve siècle, qu'il se nommoit Henry et qu'il avoit eté annobli en 1464. Près de cette ville de Riom etoit un château nommé la Mothe, que ses enfans avoient peut-être construit, et dont ils prirent le nom. Antoine de la Mothe-Arnauld, aïeul de M. d'Andilly, vint le premier demeurer à Paris, au temps de Catherine de Medicis; il y mourut en 1585.

Corbeville, maison dont Pierre Arnauld avoit ajouté le nom au sien, est un endroit délicieux, situé près de Port-Royal, à cinq lieues de Paris et au-dessus d'Orsay. C'est aujourd'hui la propriété d'un homme riche, ancien membre de nos Assemblées législatives, M. Vavin.

II. — P. 90, lig. 13.

La famille fit imprimer une petite apologie...

L'edition originale de cette apologie, dont la vignette offre en effet des oisons bridés, retenus par des génies, porte le titre de : « *Relation veritable de tout ce qui s'est passé en l'affaire de Philipsbourg, avec* » *la Rèsponse aux objections que l'on peut faire sur sa prise.* » In-4° de 22 pages.

Si l'on s'en rapporte aux Mémoires d'Andilly et de l'abbé Arnauld, Pierre Arnauld se rendit volontairement prisonnier à la Bastille ; des Réaux ne contredit pas cette assertion. Il avoit trouvé moyen de tromper la surveillance des Allemands qui le retenoient prisonnier, et à peine échappé de leurs mains, il vint à Paris demander qu'on examinât sa conduite. Il ne demeura enfermé que quelques mois. (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, I, p. 20-29.)

III. — P. 91, note.

Il est vray qu'il eut le malheur d'estre accusé de n'avoir pas bien reconnu à Nordlingen...

Cela eclaircit un passage des *Mémoires du maréchal de Gramont,* dans lequel le Maréchal a certainement en vue la conduite d'Arnauld, mais qu'il etoit jusqu'à présent très-difficile d'entendre : « Comme on crut » qu'il etoit impossible d'attaquer la cavalerie des Bavarois, qui se trou- » voit flanquée de l'infanterie dans le village (Nordlingen), qu'auparavant » l'on ne se rendît maître du village, on resolut de l'attaquer. Un offi- » cier de confiance eut ordre, avec quelques autres, d'aller reconnoître » un endroit qui, d'un peu loin, paroissoit un defilé, entre l'aile gauche » des ennemis et notre droite : mais ce passage fut mal reconnu par » ces messieurs, qui rapportèrent, sans l'avoir vu (le peril d'en appro- » cher de trop près etant manifeste), que c'etoit un defilé considerable » et par où les escadrons ne pouvoient passer. Ce qui fut cause d'un » grand malheur ; et peu s'en fallut que le duc d'Anguien ne les fist » mettre au conseil de guerre, le cas le méritant tout à fait. » (Page 163.)

Ni l'abbé Arnauld ni d'Andilly ne parlent de Nordlingen ; en revanche, le dernier fait un récit très-agréable de la prise d'Ager en Catalogne, dont notre auteur va dire un mot.

IV. — P. 91, lig. 10.

Il eust acquis la reputation de Marsin s'il l'eust meritée.

Jean-Gaspard-Ferdinand, comte du Marchin ou Marsin, originaire du pays de Liége, célèbre par sa bravoure et son dévouement au prince de Condé. Il mourut en 1673. Sa correspondance avec Lenet, pendant et après la seconde fronde, est importante, et a été conservée dans les portefeuilles de Lenet. « Le comte de Marsin, » dit celui-ci dans ses *Mémoires,* livre III, « homme d'esprit, de jugement, de con- » duite, de valeur et de mérite ; tel qu'ayant commencé à l'âge de » quatorze ans de porter le mousquet en Allemagne, dans le régiment

» du comte de Tilly, avoit passé par tous les degrés, et commandoit en » chef les armées du Roy en Catalogne, quand le Prince fut arreté... » Le Prince avoit une grande estime pour luy, et luy avoit donné le » gouvernement de Bellegarde, puis celuy de Stenay... Je luy ay souvent » ouy dire que, quand il entra cadet dans le régiment d'infanterie du » comte de Tilly, il fut le vingt-huitième des gentilshommes liégeois, » lorrains ou allemands de cette armée, dont quatorze sont devenus » généraux d'armée en chef; ce qui est une chose extraordinaire. »

V. — P. 91, lig. 12.

Ce fut luy qui eut l'adresse de negocier avec la Palatine.

Bien des gens, après la délivrance des princes, se firent honneur de l'avoir le mieux préparée et décidée; d'un côté Lenet, de l'autre la Palatine, Arnauld, Mademoiselle, Monsieur, le Coadjuteur, de Laigue, Payen-Deslandes, vingt autres encore. Lenet, qui nous a raconté les intrigues dont il etoit le centre, est de mauvaise humeur contre Arnauld, qui vouloit conserver le principal mérite du résultat; Arnauld n'etoit, à l'entendre, qu'un donneur infatigable d'avis inutiles. Mais Lenet avoit aussi ses prétentions : et l'on doit croire aujourd'hui que tout le monde travailla plus ou moins heureusement à la liberté des Princes et à la proscription du Mazarin. On a fait dans le temps, Joly ou l'un des Arnauld, une curieuse *Histoire de la détention et de la délivrance des Princes.* C'est une des meilleures Mazarinades, et M. Moreau n'a pas manqué de la comprendre dans le choix des pièces dont il a formé deux bons volumes, pour accompagner et justifier la *Bibliographie generale des Mazarinades.*

VI. — P. 91, lig. 18.

C'estoit au moins le Racan de Voiture.

C'est-à-dire qu'il etoit à Voiture ce que Racan etoit à Malherbe. On se souviendra que Mlle de Gournay appeloit Racan le *singe de Malherbe;* mais des Réaux l'entend ici d'une façon moins déprisante. « Pour » de la prose, » ajoute-t-il, « il n'y a qu'une pièce de luy qu'on appelle » la *Mijorade.* On n'a rien imprimé de tout cela. » C'est-à-dire des *vers burlesques* et de la *Mijorade;* car on va parler d'autres morceaux d'Arnauld imprimés. Il fit dans la *Guirlande de Julie* le madrigal de la Tulipe. Mme de Rambouillet appeloit Arnauld son *poëte-carabin.* (Voy. notre tom. II, p. 511.)

La *Relation de la Campagne de* 1646, dont nous apprenons ici que Pierre Arnauld fut auteur, est apparemment la *Relation de ce qui s'est*

passé en Flandres pendant la campagne de 1646, Paris, 1647, in-4°.

La *Lettre à Mlle de Rambouillet, en luy envoyant le Polexandre*, est la CXXVe de la première edition, 1650, in-4°. Elle justifie l'opinion qu'en avoit des Réaux.

VII. — P. 92, lig. 6.

Un jour... il dit qu'il avoit veû un pinson embroché dans une petite broche de coudrier tourner de luy-mesme.

Voilà déjà quelque chose comme nos tables, nos cuvettes et nos montres tournantes. Arnauld disoit cela sérieusement; il avoit appris les beaux secrets de ce genre d'un certain Rudavel, comme nous le dira des Réaux dans son Historiette *des Pronostics*. Et l'abbé Arnauld nous empêche de confondre son cousin avec un autre Arnaud que signale Guy-Patin, lettre du 30 juillet 1666. Voici le passage des *Mémoires de l'abbé Arnauld :* « M. Arnauld s'amusoit quelquefois, en badinant, à l'astrologie judiciaire, et se servoit entre autres moyens d'une certaine pirouette (*a*), où etoient marquées les constellations célestes. Il la prenoit à pleines mains quand elle tournoit, et remarquant les figures qui se rencontroient sous ses doigts, il en tiroit des conséquences. Un jour, en 1650, MM. les Princes etoient à Chaillot, dans la maison du marechal de Bassompierre.... Monsieur le Prince se trouvant en assez belle humeur dit en riant à M. Arnauld : « Eh bien, ne pourriez-vous, » avec votre pirouette, nous dire ce que deviendra tout cecy ? — Ouy dà, » Monsieur, » luy repondit M. Arnauld; et ayant fait plusieurs figures : « Ma foy, » dit-il, « je ne sçay ce que cela veut dire, mais je ne trouve » icy qu'une prison. » L'evénement ne tarda guere à justifier sa prédiction. Ce n'etoit pas la seule qu'il eût faite. Un jour que mon pere se mocquoit de luy sur ce qu'il s'amusoit à une chose si vaine : « Eh bien, » luy dit-il, « voulez-vous que je vous dise ce qui vous doit arriver demain ? » Et après avoir fait ses observations, il luy predit trois choses : l'une que sa maison courroit fortune d'estre bruslée; ce qui arriva : une autre dont je ne me souviens pas, et qui arriva aussi; et la troisième qu'il ne dineroit pas chez luy. « Pour celle-là, » dit mon pere, « je vous attrapperai bien, car je ne sortirai pas de chez moi. » En effet, il n'en sortit point le matin; mais comme il s'alloit mettre à table, il vint un laquais de M. de Carbon, son ami intime, qui lui apportoit un billet par lequel on lui donnoit avis que M. de Carbon venoit d'être mis en prison pour quelque dette. Cette nouvelle luy fit

(*a*) « *Pirouette,* » dit Richelet, « morceau de carton rond, de la grandeur d'une » pièce de quinze sols, percé par le milieu, au travers duquel passe un petit mor- » ceau de bois qui sert à le faire tourner. »

oublier toute autre chose; et sans songer à son diné, il courut dans le même instant au secours de son ami. Mais il ne se trouva pas peu etonné de voir, quand il fut de retour, qu'il avoit ainsy accompli la prédiction. » (*Mémoires*, part. II, p. 168.)

VIII. — P. 93, lig. 3.

On a fait des chansons de luy et de Mme de Grimaut avant cela.

Je ne les ai pas retrouvées; mais en les cherchant, je suis avec regret tombé sur d'autres qui se rapportent à cette dame, Marie de la Baume de Montrevel, mariée à Esprit Alard seigneur d'Esplan et marquis de Grimault, née vers 1605, morte en 1668. On a déjà parlé du mari et de la femme. (Tom. I, p. 401-413, tom. II, p. 235-260.)

Sept jours de la semaine,
On peut voir la Grimaut
Dans le Cours de la Reyne,
Chascun criant bien haut :
Puante,
Suante,
Gluante,
Vray remede d'amour!
Ah! qu'elle est insolente
De venir tous les jours
Nous infecter au Cours!

IX. — P. 93, lig. 7.

Elle avoit esté entretenue par Gallard, frere de Mme de Novion. Novion aussy en tasta : un jour elle entra avec luy chez Perot de la Malemaison...

Nicolas Potier, sieur de Novion, premier président au parlement de Paris, marié à Catherine Gallard, sœur de Claude Gallard seigneur de Courances, conseiller au Parlement en 1636, président en la chambre des Comptes en 1650.

Pour Charles Perrot, sieur de la Malemaison et conseiller au Parlement en 1632, c'etoit un assez pauvre homme, et tout le monde avoit été surpris de son election, en mars 1641, à la Prevôté des marchands. Il arriva ce que Henry Arnauld, dans ses lettres au président de Barrillon, avoit prévu; il ne put garder cette charge difficile et se retira après une epreuve de quinze jours. Voyez aussi la lettre de Guy-Patin, 13 avril 1641. Perrot avoit, en 1634, epousé Françoise de l'Aubespine. Les notes adressées vers 1661 à Fouquet sur les membres du Parlement, disent de lui : « Aimant la chasse, et soubs ce titre fort attaché à » M. de Metz; foible, de peu de suffisance, et quoyque parent de M. le

» Premier President, néantmoins peu prisé de luy. A un filz conseiller » en la Cour. »

Mme de la Barre, depuis Mme Arnauld, etoit fille de Jacques Barrin sieur de la Galissonniere et d'une fille de Rocher-Portail, duquel nous avons vu l'*Historiette*. M. de la Galissonniere, chez lequel Mme de la Barre, chassée par son mari, s'etoit retirée, demeuroit au coin de la rue du Bouloy et de la rue Coquillière, comme on verra dans l'*Historiette* de Mme de Champré. Le célèbre amiral de la Galissonnière, gouverneur de la Nouvelle-France, etoit petit neveu de Mme Arnauld.

X. — P. 94, lig. 5.

Il luy donna un conseil necessaire, le president Perot et Bataille, advocat.

Bataille etoit un avocat célèbre, surtout recherché pour les questions de finance et de succession. C'est lui qui défendit en 1644 Théophraste Renaudot contre les Medecins, et le duc de Brezé, dans le procès intenté par le prince de Condé contre la duchesse d'Aiguillon. Laffemas en dit :

Bataille
Qui ne plaide plus pour la taille,
(Ainsy que jadis il faisoit
Pour ceux que trop on cottisoit,
Paravant que son eloquence
Le fist advocat d'importance),
Parla pour le duc de Brezé....
(Le *Procès burlesque*, p. 21.)

XI. — P. 94, lig. 11.

Arnaut.... l'espousa la nuict mesme que Monsieur le Prince fut arresté.

« A l'heure mesme qu'on envoya chez Monsieur le Prince pour l'ar- » rester, mon oncle epousoit à Saint-Sulpice Mme la présidente de la » Barre. Ce mariage est peut-être la seule faute importante qu'on » puisse luy reprocher en toute sa vie, et je ne sçay si elle peut être » excusée par la necessité d'un homme qui avoit mangé tout son bien » en servant le Roy, et qui trouvoit quelque ressource dans celuy de » cette femme. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*. Part. II, p. 173.)

XII. — P. 94, lig. 18.

Helas! dit-elle, il a vescu jaune et est mort jaune.

« Mon oncle, rongé d'un chagrin secret dont il ne put estre le mais-

» tre, tomba dans une jaunisse qui peu après luy causa la mort. » (*Mém. de l'abbé Arnauld. Part.* II p. 180.)

Arnaud est mort, ce cavalier
Qui fut jadis poete et guerrier :
Et les déesses du Parnasse,
Pour pleurer de ceste disgrace,
N'eurent aucun besoin d'ognons,
Car c'estoit un de leurs mignons.
(LORET, *Muse histor.* du 21 oct. 1651.)

Le même Loret a parlé l'année suivante des dernières amours de Mme Arnauld :

De feu monsieur Arnaud la veuve,
Quoyqu'elle ne soit pas trop neuve,
S'estant desjà du moins deux fois
Soumise aux conjugales lois,
Veut, pour essayer d'estre grosse,
Convoler en troisiesme nopce.
Pour cet effet, elle a choisy
Un homme qui n'est pas moi-y,
Mais verd, galant et de bel age,
Bien fait de corps et de visage,
Frondeur comme defunct Arnaud,
Et nommé monsieur Clerembaud.
(*Muse histor.*, 28 juillet 1652.)

Le vert galant etoit René Gillier de Puygarrou, marquis de Clerembault, premier ecuyer de Mme la duchesse d'Orléans, lequel epousa, longtems après, non pas la pauvre veuve, mais Marie-Louise de Bellenave, mariée une première fois en 1659, à l'âge de quinze ans, à Alexandre de Choiseul, comte du Plessis, tué en Hollande en 1672. Mme Arnauld, à l'epoque où Clerembault la recherchoit, n'avoit pourtant guère plus de trente-cinq ans. Elle laissa de son premier mariage un fils nommé Jean de la Barre, comme son père, et comme lui, baron de Noyan ; de plus, une fille qui epousa Alexandre Tiercelin, marquis de Saveuse.

On voit, sur la fin de notre *Historiette,* Mme veuve Arnauld jouer pour gagner des *chandeliers rouges* garnis d'argent qu'elle destinoit à *sa toilette.* La toilette est la table couverte d'une toile élégante et garnie de tous les objets dont les dames se servoient, peignes, brosses, pâtes, pommades, essences, etc. Les chandeliers etoient peut-être faits de corail ou de quelque bois travaillé peint en rouge ; ce qui cadroit en effet assez mal avec le grand deuil d'une veuve. Ce passage prouve assez bien que, dès le milieu du XVIIe siècle, les dames recevoient le matin à leur toilette.

CXVI. — CXXIV.

FAMILLE DES ARNAUTS.

Reprenons à cette heure toute la famille en general. Antoine Arnaut, Isaac Arnaut intendant des Finances, Arnaut du Fort et Arnaut le Peteux estoient freres; ils avoient trois ou quatre sœurs. Nous parlerons de tous l'un après l'autre.

CXVI.
ANTOINE ARNAUT.
(*Né vers* 1560, *mort le* 29 *décembre* 1619.)

Antoine Arnaut, advocat, estoit un homme qui passa pour eloquent en un temps que l'on ne se connoissoit guères en eloquence[1]. Ce fut luy qui plaida contre les Jesuites*, qui n'en aiment pas mieux ces messieurs de Port-Royal. Or, une fois, du temps que le Parlement estoit à Tours, un courtisan le fit de moitié de la confiscation d'un Genois huguenot, nommé Madelaine, pere du conseiller au Parlement*: il fallut plaider pour cela. Arnaut fit un denombrement de tous les mauvais offices que les Genois avoient rendus à la France, et s'estendit fort sur André Doria. Madelaine, qui estoit homme de bon sens, voyant cela, se leve en piés, et se mit à dire

Juillet 1594.

Jacq.-Magdeleine, reçu Cons. en 1615, mort en 1681.

[1] Sa femme estoit fille de M. Marion, advocat-genéral au parlement de Paris.

à la Cour en son baragouin : « *Messiours, c'ha da far la republique de Genes et André Doria avec mon argent?* » Et avec cette belle eloquence, il rendit muet cet eloquentissime Antoine Arnaut. C'estoit un homme à lieux communs *; il avoit je ne sçay combien de gros volumes de papier blanc, où il faisoit coller par son libraire les passages des autheurs tout imprimez qu'il coupoit luy-mesme et les reduisoit sous certains tiltres. A cela il ne faut que deux exemplaires de chaque autheur ou, pour mieux dire, trois, si on veut avoir l'autheur tout entier à part; mais aussy on n'a que faire d'escrire et de copier.

Usant de passages extraits des bons auteurs de Droit.

Il y eut un jeune advocat huguenot, nommé de Pleix, qui ne manquoit pas d'esprit; mais, pour du jugement il n'en avoit pas plus qu'il luy en falloit. Ce jeune homme eut à plaider contre Antoine Arnaut qui estoit pour MM. de Montmorency. Arnaut estalla toutes les batailles que ceux de Montmorency avoient données, et dit que le connestable Anne s'estoit trouvé en je ne sçay combien de batailles rangées. De Pleix fit un factum où il se mocquoit de l'autre, et dit qu'il prouvoit une peremption d'instance par une bataille rangée : la republique de Genes y entroit peut-estre aussy. Cela fit assez rire le monde, car il y avoit bien de la mesdisance. Arnaut s'en plaignit, et il fut ordonné que l'autre viendroit luy en faire satisfaction à huis-clos. De Pleix, quand ils furent là, dit : « Messieurs, j'ay fait une » sottise, il faut que je la boive ; faittes ouvrir, cela » sera plus exemplaire pour la jeunesse, à huis-

» ouvert qu'à huis-clos. » Et, en pleine audience, il pria Arnaut de luy pardonner[1].

CXVII.
ISAAC ARNAUT
(*Né vers 1566, mort le 14 octobre 1617.*)

Par la faveur de M. de Sully, d'advocat il devint intendant des Finances. Il estoit huguenot et pere d'Arnaut, mareschal de camp et de Mme de Feuquieres. Il a passé à Charenton pour un fort homme de bien et fort craignant Dieu, et qui entendoit admirablement bien les finances[2].

CXVIII.
ARNAUT DU FORT
(*Pierre A., mort le 14 septembre 1624.*)

On appella cet Arnaut, Arnaut du Fort, parce que ce fut luy qui s'avisa, après avoir changé de religion, de proposer de faire le fort Louis, pour incommoder ceux de la Rochelle, et il en fut capitaine. Il avoit voulu persuader à ses freres de le pousser dans la guerre, afin qu'il pust devenir mareschal de France, et, pour les y obliger, il leur disoit qu'en Italie, pour faire un cardinal, on en usoit ainsy dans les familles. Au mariage du Roy, il s'avisa de se mettre du carrouzel. On s'en mocquoit un peu; il faisoit le beau, et on disoit que, dans une chambre pleine de miroirs, il estudioit la bonne grace.

[1] Mais il fit en suitte un meschant tour à la famille, car il se mit à rechercher dans les registres de la Chambre des Comptes, et fit voir qu'on avoit enregistré des brevets de pension, pour services, rendus pour des enfans de la famille qui estoient à la bavette, et fut cause qu'on leur raya pour plus de douze ou quinze mille livres de pension. Cela s'estoit fait par la faveur de M. de Sully.

[2] *Mots biffés.* Mais on l'y accusoit d'avoir nuy à M. de Sully.

Une fois qu'un moine, faisant la priere, disoit à ses soldats qu'il ne leur servoit de rien d'estre vaillans, que Dieu seul donnoit les victoires, il le renvoya bien viste en luy disant : « Vous gastez mes gens, » il leur faut dire que Dieu est toujours du costé de » ceux qui frappent le plus fort. » Le marquis de la Force* dit à un moine qui disoit : « Recommandez- » vous bien à Nostre-Dame, » qu'il falloit dire : « A Nostre-Dame de frappe-fort. »

Fils aîné du Maréchal.

Ce monsieur le mareschal de France en herbe ne fut jamais, comme j'ay dit, que mestre-de-camp des Carabins. Il fit faire, car il avoit de la vanité en toute chose, à son beau-frere l'Hoste, la plus ridicule despense du monde, à Montfermeil auprès de Paris ; car, sur le penchant d'une montagne, il luy conseilla de faire un canal, sans considerer qu'il y avoit assez d'eau dans cette maison, et que le terrain ne le permettoit pas : il a cousté vingt-cinq mille escus, et n'a jamais tenu l'eau. Il se picquoit aussy d'escrire, et d'escrire bien sur-le-champ. Il en voulut faire une espreuve en escrivant une lettre en une compagnie où estoit Gombaud ; mais Gombaud, qui avoit le nez bon, connut aisement qu'il n'y avoit rien là qui n'eust esté apporté du logis.

CXIX.
ARNAUT LE PETEUX (*Louis Arnauld*)
Paycmens arriérés.

Estoit demeuré garçon et estoit huguenot ; il avoit esté controsleur des Restes* par la faveur de M. de Sully ; mais c'estoit un pauvre garçon, qui fit fort mal ses affaires. Il ne ressembloit à ses freres ny en esprit ny en vanité. On le surnomma

Historiette.

le Peteux, à cause que, de jeunesse, il s'estoit accoustumé à peter partout. Mme des Loges* luy dit une fois : « Voy-tu, mon pauvre garçon, tous les Arnauts » ont du vent ; la difference qu'il y a, c'est que les » autres l'ont à la teste, et toy tu l'as au cû. » Il logeoit avec sa sœur l'Hoste* et son nepveu de Montfermeil, un grand melancolique qui n'est pas plus sage qu'un autre. Il falloit que ce pauvre bonhomme attendist que ce nepveu se resveillast de luy-mesme pour se lever les dimanches, car Montfermeil est aussy huguenot, et quelquefois ils arrivoient à mypresche : ce fou ne veut pas qu'on l'esveille. Il vivoit avec tant de ceremonie avec cet oncle, qui estoit un boute-tout-cuire, que cet homme n'osoit manger une langue de carpe sans la luy presenter. Un jour ils furent si long-temps à faire des compliments sur cela, qu'un valet la prit, et dit naïfvement que c'estoit de peur qu'ils ne se battissent.

Marie Arnauld.

Montfermeil maria sa seconde sœur avec un gentilhomme normand, mal en ses affaires, nommé Hequetot, qui devroit plustost estre picard*, car il espousa une laide et vieille fille, sans touscher le mariage. Ne pouvant en rien tirer, il s'alla durant les troubles, 1649, mettre dans Montfermeil, vendit ce qu'il put, et n'en sortit point qu'on ne l'eust satisfait en quelque sorte. Le premier gendre est bien meilleur homme, car, quoyqu'il n'eust touché guères davantage, il ne demande rien. Il est fort riche, mais un peu fou et quelquefois jusques à estre lié. Il dit d'une maison qu'il a sur un costeau, au bord de la

C.-à-d. facile à tromper.

Seine[1]. « Chose estrange! plus on monte à ma mai-
» son, plus on a belle veûe! »

CXX.
Mme DE CANZILLON.

Une Arnaut, mariée à un gentilhomme, nommé M. de Canzillon, disoit qu'il n'y avoit de feu bien sain que celuy de cotret; ils firent, son mary et elle, si beau feu, qu'ils n'avoient pour subsister que ce que leurs parens leur donnoient.

CXXI.
JEANNE ARNAUT.

Il y eut une Arnaut qui demeura fille; on l'appelloit Mlle Jeanne Arnaut; elle estoit huguenotte. C'estoit un original : elle avoit fait un lict de rezeau qui luy sembloit admirable; elle pria une personne qui avoit habitude chez le cardinal de Richelieu de faire qu'on parlast de ce lict à Son Eminence, et que, pour cela, elle se contenteroit d'une maison pour se loger. Puis, quelque temps après, elle la pria de n'en point parler, « parce » disoit-elle, « que quand je songe qu'un prestre » coucheroit dans un lict qu'une pucelle hugue-
» notte a fait de ses propres doits, j'en ay horreur,
» et ne sçaurois m'y resoudre. »

Au commencement de la Regence, en 1643, quand on eut une terreur panique à Charenton, elle disoit

[1] Medan, vers Saint-Germain.— Cette Mlle l'Hoste, la mere, se mit une chose dans la teste qui fait bien voir la vanité de la famille. Un peu après le malheur de Filipsbourg, un de nos ministres, nommé Daillé, dit à propos de son texte, que quand les hommes abandonnoient la cause de Dieu, il permettoit qu'ils tombassent dans l'ignominie. Elle s'en plaignit, et dit qu'on avoit parlé contre M. Arnaut de Corbeville, qui avoit changé de religion.

qu'elle avoit tiré son petit couteau pour mourir avec sa fleur virginale. Il n'y eust pas eu, je pense, grand presse à la luy oster; elle n'avoit que soixante ans. Mais en revanche, elle estoit tousjours habillée comme en sa jeunesse; tousjours de la dentelle du temps d'Henry IVe. Elle avoit de la raison en une chose, c'est qu'elle conseilloit aux filles de se marier, et qu'il n'y avoit rien si ridicule qu'une vieille fille.

Sœur du grand duc de Rohan.

Au temple de Charenton.

Il luy prit une vision[1] de se faire faire un tombeau à Charenton; mais elle avoit honte d'en avoir et que Mlle Anne de Rohan * n'en eust pas. Elle alla donc parler à Mme de Rohan la jeune, dans sa place à Charenton *, et luy dit : « Madame, il y a longtemps » que j'ay quelque chose à vous dire. Cela est honteux que M. le mareschal de Gassion[2] ayt un tombeau, et que mademoiselle votre tante n'en ayt » point, elle qui estoit, sans comparaison, de meilleure maison que luy : faittes-luy en faire un. » Mme de Rohan, au lieu de rire de cela, comme eust fait sa mere, luy respondit d'un ton aigre : « Mademoiselle, de quoy vous meslez-vous ? Ma tante a » voulu estre enterrée dans le cimetiere, et, s'il falloit » que je fisse faire des tombeaux à tous mes parens, » vrayment je n'aurois pas besogne faitte. » La pucelle s'en plaignit à tout le monde : « Voyez, quelle » fierté ! » disoit-elle ; « je veux bien qu'elle sçache » que je suis aussy bien demoiselle qu'elle est dame ! »

[1] En 1649.

[2] Voyez plus bas (*Hist.*).

A propos de tombeau, elle avoit fait elle-mesme un drap mortuaire de satin blanc brodé pour ses funerailles, en intention de le donner à l'eglise pour servir à toutes les filles. Elle avoit fait faire une biere de menuiserie la mieux jointe qu'il y eust au monde ; « car, » disoit-elle serieusement, « je ne veux point » sentir le vent coulis [1]. »

CXXII.
M. D'ANDILLY
(*Robert Arnauld d'Andilly, né 28 mai 1589; mort 27 septembre 1674.*)

M. d'Andilly, filz d'Antoine Arnaut, s'estant rendu habile dans les Finances, fut premier commis de M. de Schomberg ; mais, comme il a de la vanité à revendre, il affectoit devant le monde de faire paroistre qu'il avoit tout le pouvoir imaginable sur l'esprit du Surintendant. M. de Schomberg n'y prenoit pas plaisir, et dit : « Mon Dieu ! cet homme parle » beaucoup ! »

Janvier 1622.

Au retour du voyage de Lyon *, il revint avec un nommé Barrat qui estoit à M. de Pisieux ; cet homme, plus fin que luy, luy tira les vers du nez ; l'autre, grand parleur comme il estoit, dit plus de choses qu'il n'en devoit dire. Barat en tira avantage ; et M. de Schomberg ayant esté disgracié quelque temps apres *, on dit que d'Andilly en estoit cause ; mais M. de Schomberg ne l'a jamais cru, car il le tint au nombre de ses meilleurs amys, et M. et

28 Janvier 1622.

[1] Elle gardoit, depuis je ne sçay combien de temps, trois douzaines de petits cierges, ou chandelles dorées, pour ses funerailles. Regardez quelle vision pour une huguenotte ! Il luy fallut promettre qu'on les porteroit à son enterrement ; mais ce fut dans un carrosse, et on ne les en tira pas, comme vous pouvez penser.

Gendre et fille de M. de Schomberg.

Mme de Liancourt * prirent conseil de luy en leurs affaires.

Ce M. de Schomberg avoit les mains nettes, et d'Andilly aussy. Quoyqu'on luy dist que s'il vouloit prendre le soing de parler au Roy, il dissipperoit toutes les caballes qu'on faisoit contre luy, il ne s'en soucia point et dit : « Je feray mon devoir, et il en » arrivera ce qu'il pourra. » Il avoit succedé au president Janin * qui dit, quand on le fit Surintendant : « De quoy se sont-ils avisez de m'aller enger * de leurs » finances ? le moindre marchand fera cela. » C'estoit encore un homme de bien. Quand il vit à Tours que la partie estoit faitte pour mettre M. de Schomberg en sa place, il dit au Roy : « Sire, je suis vieux, » je vous prie de me donner M. de Schomberg pour » successeur. »

Historiette.

Embarrasser, engarier.

Ce M. d'Andilly s'est meslé de vers et de prose, mais il n'a guères de genie; il sçait, et a de l'esprit; il a esté devot toute sa vie. Il espousa une grande femme brune qui n'estoit pas mal faitte; on la vouloit faire passer pour une sainte [1]. Cependant on en conte une fort plaisante histoire. On disoit qu'un des Arnaut (quelques-uns ont dit le mareschal de camp, d'autres un autre), estoit fort bien avec elle; j'ay ouy dire à quelques personnes que c'estoit un

[1] Elle estoit fille d'un fort honneste homme d'auprès de Caen, nommé M. de la Bauderie. Il fut secretaire de M. de Pisani en une ambassade de Rome, puis president je ne sçay où, et enfin ambassadeur en Angleterre. C'est ce qui fit la connoissance de M. d'Andilly et de M. et Mme de Rambouillet.

cavalier qu'on ne nomme point. Mais voicy ce qu'on sçait qui ne peut venir que d'elle, et qu'apparemment elle ne sçauroit avoir dit qu'à un galant : c'est que cet homme estoit un des plus grands abatteurs de bois qu'on pust trouver, mais qu'il faisoit cela d'une façon la plus incommode du monde. Il la poussoit la nuict : « Cataut ! Cataut ! » la reveilloit en luy disant : « C'est pour l'acquit de ma con- » science. » Puis, avant que d'en venir plus avant, il faisoit une priere à Dieu, pour sanctifier l'œuvre de la chair ; et cela luy prenoit quelquefois six ou sept fois en une nuict.

Sa femme le laissa veuf qu'il estoit encore vigoureux ; d'ailleurs c'est le plus ardent et le plus brusque des humains : je vous laisse à penser s'il n'estoit pas incommodé, n'ayant plus de *cataut* à esveiller.

Il luy arriva en ce temps-là une assez plaisante chose. La nuict, il entend souffler ; il se resveille, et met la main sur des cheveux ; le voylà qui croit aussytost que le diable le venoit tenter, comme si le diable n'avoit que cela à faire. Il dit : « Si tu es de Dieu, » parle ; si tu es du diable, va-t'en. » Or, ce diable estoit un laquais qui, s'estant endormy le soir, s'estoit couché au pié du lict de son maistre, et, ayant senty du froid, s'estoit venu mettre sous la couverture.

Je ne sçay si c'est pour se consoler de son veuvage, mais il alloit voir des femmes et les baisoit et embrassoit charitablement un gros quart d'heure. Je ne sçaurois comment appeller cela ; mais, si c'est

devotion, c'est une devotion qui aime fort les belles personnes, car je n'ay point ouy dire qu'il baisast comme cela que celles qui sont jolies. Il querella une fois la presidente Perot de ce qu'elle s'estoit retirée après quelques baisers, et jura qu'il ne la traitteroit plus ainsy, si elle ne prenoit cela comme elle devoit.

Pointe transversale des grilles.

Il est si brusque, comme j'ay dit, qu'en parlant à un parloir de Carmelites, il se fourra un fichon* de la grille dans le front. En parlant il donne des coups de poing aux gens. Mme de Rambouillet, qui sçavoit que M. de Grasse devoit disner avec luy, escrivit en riant à ce petit prelat, « qu'il se gardast bien de se » mettre auprès de M. d'Andilly, s'il ne vouloit estre » escrasé. »

CXXIII. M. D'ANGERS (*Henry Arnauld, né 30 octobre 1597; mort 8 juin 1692.*)

M. d'Angers, son frere, autrefois M. l'abbé de Saint-Nicolas, est un homme aussy froid que M. d'Andilly est bouillant. Il n'y a rien de plus composé : il a de l'esprit et du sens, et est fort propre aux negociations. Dans un procez qu'il eut contre son chapitre pour obliger quelques-uns des chanoines à quitter les cures qu'ils tenoient, parce qu'ils ne pouvoient resider, il ne voulut pas venir à Paris pour solliciter, afin de faire voir à ses parties que rien ne dispensoit de la residence. Je ne trouve pas trop bon pourtant qu'il tienne table à Angers, et je me trompe, ou cet homme a plus d'ambition que toute la maison d'Autriche ensemble. Son nom l'oblige à aller bride en main, et ne se point faire soupçonner de janssenisme :

il ne s'y conduit pas mal, et n'a point donné prise sur luy; il n'en parle * ni en bien ni en mal.

Du Jansenisme.

CXXIV. ARNAUT LE DOCTR. (*Antoine Arnauld, né le 6 février 1612; mort le 8 août 1694*).

On l'appelloit *le petit oncle*, parce qu'il estoit plus jeune que son nepveu le Maistre, l'advocat. Celui-cy, sans doute, est le plus habile de ses freres, au moins en fait de litterature.

Voicy l'origine de cette secte qu'on appelle les Janssenistes, et qui fait aujourd'huy tant de bruit. La marquise de Sablé dit un jour à la princesse de Guimené, qu'aller au bal, avoir la gorge descouverte et communier souvent, ne s'accordoient guères bien ensemble; et la Princesse luy ayant respondu que son directeur, le pere Nouet * jesuite, le trouvoit bon, la Marquise la pria de luy faire mettre cela par escrit, après luy avoir promis de ne le monstrer à personne. L'autre le luy apporta; mais la Marquise le monstra à Arnaut, qui fit sur cela le livre de *la Frequente Communion* *. On accuse MM. Arnaut de n'avoir pas esté faschez d'avoir une occasion de faire parler d'eux[1].

Jacques N. jesuite, mort vers 1680.

Vers 1640.

Les Jesuites, sur la matiere de la grace, les accuserent d'estre huguenots, et disoient : « *Paulus genuit* » *Augustinum*, *Augustinus Calvinum*, *Calvinus* » *Jansenium*, *Jansenius Sancyranum*, *Sancyranus* » *Arnaldum et fratres ejus.* » D'ailleurs, les Jesuites, à qui il importe de faire un party, ont poussé à la roue tant qu'ils ont pu et se sont prevalus de tout ce

[1] Les Jesuites les haïssoient desjà, à cause du plaidoyer d'Antoine Arnaut.

qui est arrivé ; comme de faire croire à la Reyne que la Fronde estoit venue du Janssenisme.

CXXV.
M. LE MAISTRE.
(Antoine le Maistre, mort le 4 novembre 1658.)

Un maistre des Comptes, nommé le Maistre, qui estoit originaire des Pays-Bas et filz d'un marchand linger de la rue Aubry-Boucher, espousa une sœur de M. d'Andilly. Ce bonhomme, sur la fin de ses jours, se fit de la Religion : toute la famille des Arnaut catholique se mit à le persecuter à tel point qu'ils luy imposerent assez de choses pour le faire mettre à la Bastille[1]. Son filz mesme ne l'espargna point, et ce pauvre homme mourut dans la persecution. Sa veuve fut gouvernante de Mlle de Longueville. Au sortir de là, elle se retira à Port-Royal, abbaye auprès de Chevreuse, dont une de ses sœurs estoit et est encore abbesse. Le Maistre l'advocat, son filz, s'y retira après et eut au commencement permission d'y faire accommoder une chambre dans la basse-cour. Il travailloit de ses mains, beschoit la terre, portoit la hotte en habit de bure, gros chapeau et gros souliers, et faisoit aussy les affaires de la maison. Après, les Religieuses, à cause du lieu mal sain, ayant esté transférées en partie au faubourg Saint-Michel, M. d'Andilly s'y retira, mais avec son equipage ordinaire, et il y fit un fruictier et quelque petit logement separé des Religieuses. Il a tousjours esté jardinier, et, par une curiosité ridicule, il avoit à Andilly jusqu'à trois cens

[1] On a dit que c'estoit un extravagant et qu'il maltraittoit sa femme.

sortes de poires dont on ne mangeoit point. D'autres se joignirent à eux, M. Arnaut, M. de Singlin, M. Rebours et autres; ils firent faire aussy dans Port-Royal du faubourg un logement pour eux dans la basse-cour. Ils ne donnent rien à l'exterieur ; leur autel est fort simple, et on dit que c'est un autel fort devot. De grands seigneurs depuis se sont faits des leurs, et ce sera bientost un grand party.

Pour revenir à M. le Maistre, il auroit eu la reputation d'Hortensius, s'il n'eust point fait imprimer. Le Chancellier voulut que ses trois presentations fussent données au public.

Dans le monde, c'estoit un monsieur d'une morale assez gaillarde; on croit que quand il a fait retraitte, ç'a esté de despit de ne pouvoir estre advocat-general[1]. D'autres (ont pensé) qu'il avoit dessein de se mettre à prescher, mais que la devotion l'a attrapé en chemin. Il avoit fait son eloquence dans les Peres. Il retira tous ses plaidoyers des mains de M. le Chancellier. Comme il eut porté une fois des œufs au marché à Linas, il alla avec leur procureur aux plaids, et voyant que cet homme ne disoit pas bien le fait, il se mit à parler. Tout le monde fut surpris de voir cela ; mais après on sceût qui c'estoit[2].

[1] Il esperoit cela de M. le Chancellier.

[2] Durant la Fronde, qu'on imprimoit tout, ses plaidoyers furent imprimez. Depuis, à l'âge de cinquante ans, il les revit et les donna au public plus corrects*. Edition de 1634, in-4°.

COMMENTAIRE.

I. — P. 103, lig. 14.

De Pleix.... eut à plaider contre Antoine Arnaut qui estoit pour M. de Montmorency.

Je crois reconnoître un peu d'inexactitude dans ce récit. De Pleix semble n'avoir eté blâmé que pour avoir relevé hors du Parlement, dans un discours ecrit, ce que la harangue d'Arnauld pouvoit offrir d'exagéré : « Le 21 novembre 1595, » dit Pierre de l'Estoile, « le duc de Mont-
» morency, pair et mareschal de France, fit le serment à la Cour, de
» l'estat de connestable. Me Anthoine Arnauld fut son advocat, qu'on
» disoit l'avoir louangé à la façon des Advocats. »

Et c'est apparemment ce discours d'Antoine Arnauld, d'ailleurs assez convenable en pareille circonstance, que le jeune de Pleix auroit relevé avec plus d'esprit que de jugement. « Antoine Arnauld, » dit de Thou, « fit publiquement l'eloge du Connestable.... il releva la grandeur de
» sa naissance et parla de ses illustres et anciens ayeux qui dans la
» guerre prenoient pour cri d'armes : *Dieu aide au premier chrétien*, —
» *au premier baron de France.* Il dit qu'Everard de Montmorency etoit
» très puissant sous le règne de Hugues-Capet, et qu'il contribua beau-
» coup à affermir la couronne dans la maison de ce chef de la troi-
» sième race de nos roys ; que de luy descendoit en droite ligne Ma-
» thieu de Montmorency, connetable de France, qui epousa Anne de
» Laval, dont il eut un fils qui a donné le nom à la branche de Mont-
» morency-Laval. Que Marguerite de Rohan, ayeule du roy François Ier,
» etoit de cette branche, que l'autre fils de Mathieu, nommé Gauthier,
» se rendit si considerable sous Louis-le-Gros, que le Roy d'un côté,
» de l'autre Thibaud, comte de Blois, le prirent pour arbitre de tous
» leurs differens. Que l'eclat de cette maison augmentant toujours,
» Bouchard de Montmorency avoit epousé Laurence, fille du comte de
» Haynaut et tante d'Elizabeth, femme de Philippe-Auguste. Que Ma-
» thieu II avoit eté fait connetable de France; que selon les plus fidèles
» historiens, c'etoit à luy que la France avoit eté redevable de la fa-
» meuse victoire remportée à Bouvines. Que Mathieu avoit dans cette
» bataille enlevé aux ennemis seize etendards, et que le Roy, pour
» laisser à la postérité un monument capable d'illustrer encore une
» maison aussi illustre, avoit voulu qu'elle portât desormais dans ses
» armes seize aiglons au lieu de quatre qu'elle portoit auparavant. Que
» Charles V avoit choisi Charles de Montmorency, marechal de France

» pour le parrain de son fils. Arnault parla ensuite des alliances de cette » maison avec les comtes de Montfort et de Dreux, tige des ducs de » Bretagne, enfin, des exploits du célèbre Anne de Montmorency, ense- » veli dans son triomphe, vingt-huit ans auparavant, à la bataille de » Saint-Denis. L'orateur finit par l'eloge de Henry dont il s'agissoit, et » fit voir qu'il meritoit que le Roy l'honorât d'une charge pour ainsy » dire son patrimoine. » (*Hist. universelle,* liv. CXII, année 1595.)

Je n'ai pas eté fâché d'une aussi belle occasion de justifier l'avocat Arnauld, en rappelant quelques-uns des titres de gloire de cette admirable maison de Montmorency, qui devoit être, suivant plusieurs anciens publicistes, à défaut de tout héritier de la race de saint Louis, appelée au trône de France. Hélas! notre génération semble destinée à voir finir avec elle toutes les branches encore aujourd'hui noblement vivantes de la maison de Montmorency.

Catherine Marion, fille du célèbre avocat-genéral Simon Marion, avoit epousé Antoine Arnauld en 1585. Devenue veuve, elle se retira à Port-Royal où elle fit profession le 4 fevrier 1629, et mourut le 28 février 1641. Antoine Arnauld eut pour fils Arnauld d'Andilly, qui a fait précéder ses propres mémoires d'un eloge très-grand et sans doute un peu exagéré de son père. Antoine Arnauld qui plaida contre l'hypocrisie des Jesuites avec tant d'eloquence, et qui les accusoit de prendre la peau du renard quand ils se rendoient à Rome, cet Antoine etoit lui-même un assez bon et fin renard. Il faut lire dans les *Memoires* de sa fille, la mère Angelique Arnauld, comment il s'y etoit pris pour lui arracher des vœux, avant l'âge de raison, et pour extorquer de Rome des bulles d'abbesse en faveur de cette Angelique, alors âgée de neuf ans, qu'il presentoit comme en ayant dix-sept, sous le nom de Jacqueline qu'elle ne portoit plus. Il faut comparer sur ce point curieux M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 80, et M. P. Varin, *La vérité sur les Arnauld*, t. II, p. 3.

Antoine Arnauld a du moins fait de bons et honorables pamphlets en faveur de la cause royale. On cite : *L'Anti-Espagnol,* reponse au manifeste du duc de Mayenne. *La Fleur de lys.* — *La delivrance de la Bretagne.* — *La premiere Savoisienne et l'Avis au Roy pour bien regner.* Le plaidoyer contre les Jésuites a eté souvent réimprimé. Antoine le Maistre, son petit-fils, lui dressa une epitaphe où l'on voit moins encore l'envie de le louer que le desir de faire enrager les Jesuites :

Ses discours aux heros dispenserent la gloire,
Par luy la verité triompha puissamment,
Des princes et des roys il fut l'estonnement,
Et *les eut pour tesmoins d'une illustre victoire.*

II. Isaac Arnaut. — P. 104, lig. 3.

Par la faveur de M. de Sully, d'advocat il devint intendant des Finances.

Sully dans les *Œconomies royales* a vivement accusé d'ingratitude Isaac Arnauld; mais, suivant Arnauld d'Andilly (*Mém.*, part. I, p. 31), Isaac auroit dû sa faveur au seul Henry IV. C'etoit le troisième fils d'Antoine sieur de la Mothe-Arnauld, et le frère puîné d'Antoine, le célèbre avocat. Il avoit epousé Marie Perrin, qu'il perdit en 1610 et à laquelle il consacra une epitaphe fort touchante. Il laissa deux fils et trois filles. On va parler du fils aîné, Arnauld du Fort; le second fut tué dans Berg-op-Zoom que les Espagnols assiégeoient. Anne, sa fille aînée, femme d'un grand caractère et d'une indomptable foi protestante, fut Mme de Feuquieres. Le livre de M. Etienne Gallois, *Les Feuquieres*, la fait bien connoître. Le mari de la seconde fille d'Isaac Arnauld, M. de Pray, fut tué à Philipsbourg; la troisième fille fut mariée à M. de Heucourt, gentilhomme picard.

III. — Arnaut du Fort. — P. 104, lig. 9.

On appella cet Arnaut, Arnaut du Fort...

Pierre Ier, mestre de camp général des carabins de France, comme après lui, son neveu Arnauld de Corbeville, fut le huitième et dernier fils du sieur de la Mothe-Arnauld. Andilly, comme on le pense bien, le traite plus favorablement que des Réaux; mais en bon neveu, il exagère assurément la part de gloire qui lui revint dans le magnifique carrousel du 5 avril 1612. M. d'Effiat et lui conduisoient la cinquième troupe des assaillans, sous le nom des *Chevaliers de l'Univers*. D'Effiat etoit *Amadonte* et Arnauld *Zalcandre*. Des six compagnies d'assaillans, la leur fut peut-être la moins fastueuse et la moins remarquée; cependant on pourra juger par le récit de leur entrée, de ce qu'etoit un carrousel et de ce qu'on entendoit alors par *Fête publique*.

« Ordre des Chevaliers de l'Univers, cinquiesme troupe des assaillans de la seconde journée.

» Leur mareschal de camp, le sieur de Bebezé, ayant obtenu la permission, ils entrerent dans cet ordre :

Ces chiffres renvoient à la gravure qui accompagne la description.

» 80*. Huict trompettes ayant leur casaque de taffetas jaune-paille, incarnat et gris de lin, semées de soleils entre les clinquans d'or; livrée des dits chevaliers.

» 81. Huict estafiers vestus de la mesme estoffe et livrée, conduisans

» quatre chevaux; deux ayans des girels, et les deux autres des » caparaçons de toile d'or semez d'une nue en broderie.

» 82. Huict pages à cheval vestus des mesmes estoffes et livrées; » le bonnet de gaze d'argent, le pennache incarnat, les bottines » blanches et les caparassons des chevaux de toile d'argent figurée.

» Quatre nains montez sur chevaux caparassonnez de mesme façon » et eux vestus comme les pages.

» 83. Le CHARRIOT DU GLOBE DE L'UNIVERS, tiré par six chevaux » attelez de front, caparassonnez de l'estoffe et livrée susditte. Sur le » char estoit un gros globe de six piés en diametre, couronné d'une » couronne dorée close, au haut de laquelle estoit une fleur de lys de » christal. Ce globe avoit à chaque coing quatre figures représentans » les quatre saisons de l'année, et au devant une figure de Latone » assise, ayant en sa main un lys blanc.

» 84. Le sieur de Bebezé, mareschal de camp, ayant à ses costez » quatre estaffiers vestus à l'espagnole, de satin bleu avec clinquans » d'or; lequel donna des vers à Leurs Majestez, et aux tenans pour » response à leur cartel.

» 85. Les CHEVALIERS DE L'UNIVERS, fort richement vestus de toile » d'or: leurs chevaux caparassonnez de mesme; leurs coiffures or- » nées de pennaches de leurs livrées avec aigrettes; ayant au dos » chascun une grande flesche. A leurs costez estoient six estaffiers. » Après eux les suivoient deux escuyers portans des escus où estoient » leurs devises.

» Cette troupe acheva son tour de camp à la main droite, et s'alla » loger à costé des nymphes de Diane. »

(*Mercure François*, tom. II, p. 351.)

IV. — P. 105, lig. 12.

Il fit faire à son beau-frere l'Hoste, la plus ridicule depense du monde....

Les Arnauld ont prodigieusement ecrit; ils ont inspiré une foule de volumes apologétiques; mais leur silence est unanime sur plusieurs parens qui ne pouvoient rehausser l'illustration de la famille. Par exemple, ils n'ont pas dit un mot de Marie Arnauld, tante d'Andilly, laquelle avoit epousé un protestant nommé Hilaire l'Hoste, secrétaire du Roi et sieur de Montfermeil. C'est le Laboureur qui le premier, dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, tom. III, p. 198, nous semble avoir prononcé les noms de l'Hoste et de sa femme. Il a plus tard eté suivi par le P. Anselme (VII, p. 770).

Pierre Arnauld mourut en Poitou: il est inhumé dans la grande eglise de Fontenay-le-Comte.

V. Louis Arnaut. — P. 105, lig. 27.

C'estoit un pauvre garçon.

Andilly justifie on ne peut mieux cette opinion de des Réaux : « Le septiesme des huit fils de M. de la Mothe-Arnauld, mon ayeul, » nommé Louis, secrétaire du Roy, controlleur-general des Restes, sei- » gneur de Pont-Chevron, Montaudon et Chasteau-Gaillard, etoit le seul » de tant de freres *qui n'avoit pas l'esprit fort elevé.* C'etoit seulement » un garçon de fort bon sens, etc. »

Andilly avoit lui-même en 1625 pris la défense de son oncle Louis, quand on le taxa à quarante mille livres, pour l'exempter de toute recherche de la part de la Chambre de Justice nouvellement instituée. La taxe etoit injuste, je le veux bien, et Louis Arnauld avoit la réputation d'honnête homme : cependant il y a loin de là à la lettre que le neveu prétend avoir envoyée au cardinal de Richelieu, lettre qu'il a fait imprimer plusieurs fois, longtemps après la mort du terrible Cardinal. Peut-être a-t-elle eté réellement ecrite, peut-être fut-elle adressée à quelque personnage ami de la famille Arnauld ; mais ce qu'on a bien de la peine à croire c'est qu'elle ait eté envoyée au Cardinal : les Arnauld, et Andilly avant tous les autres, etoient trop prudens et trop bons courtisans pour en oser tant dire. « Il me semble, Monseigneur, » y lit-on, « que *l'on se devroit contenter* de ce qu'au lieu de s'enrichir » avec le Roy, *comme font tant d'autres*, quatre de mes oncles ont perdu » la vie et la plus grande partie de leur bien en le servant *très-digne-* » *ment ;* sans vouloir *encore* faire payer au seul qui reste de tant de » freres, une partie de ce qu'on offre pour une abolition à laquelle il » renonce. J'avoue, Monseigneur, que *je ne serois pas assez sage pour* » *supporter avec patience* un traitement si injuste, en une chose qui » feroit breche à l'honneur du nom que je porte, et que j'ose dire estre » en quelque estime parmi ceux qui estiment la vertu ; *ce qui vous* » *oblige,* Monseigneur, à vous en rendre protecteur, etc. » Cela n'est aucunement le style de l'époque. Voyez d'ailleurs ce que Sully dit des deux frères Isaac et Louis, dans les *Œconomies royales,* tom. III des *Mémoires* de l'edition in-4°, pp. 280, 337 et 338.

Ce pauvre Louis Arnauld, dit l'*Historiette*, n'osoit manger *une langue de carpe* sans la présenter d'abord à son neveu. Suivant Furetière, « la chair qui forme le palais de la carpe, se nomme *langue ;* impro- » prement, car la carpe n'a point de langue. »

Un *boute-tout-cuire* est un « homme goulu, qui mange tout ce qu'il » trouve. »

VI. — P. 106, lig. 19.

Montfermeil maria sa seconde sœur avec un gentilhomme normand... nommé Hequetot.

Ou *Ecquetot*, hameau dépendant de Saint-Valery-en-Caux. Le P. Anselme dit cependant que Jacqueline l'Hoste, la sœur de Montfermeil, epousa en 1648 Jean d'Houdetot, sieur d'Alvimburc et Gromesnil; et qu'elle devint veuve en décembre 1653.

La sœur aînée, Marie l'Hoste, avoit epousé Guy de Morogues-Bourdin, neveu et légataire universel de Jean Bourdin seigneur de Medan. (*Add. aux Mémoires de Castelnau*, III. p. 198.) M. Jerôme Pichon a fait sur *Medan* un très-curieux Mémoire, inséré dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1849, n° 1. Aujourd'hui, le chemin de fer est tracé à la vue de ce village et de l'ancienne maison du sieur de Morogues.

VII. Mme DE CANZILLON.—P. 107, lig. 4.

C'etoit une grande tante d'Arnauld d'Andilly, qui la nomme Mme Campsillon. Elle etoit sœur d'Antoine de la Mothe Arnauld, leur aïeul. Andilly dit qu'elle vendit sa part d'une grande maison dont la reine Marie de Medicis avoit besoin, pour les dépendances de son Luxembourg.

VIII. JEANNE ARNAUT. — P. 107, lig. 10.

Elle avoit fait un lict de rezeau.

« Il y a, » dit Furetière, « des lits de rezeaux, d'ouvrages de fil ou de » dentelle qu'on fait sur des rezeaux, et qui servent particulierement » aux gens de la campagne. »

Les reparties que des Réaux met sur le compte de Mlle Jeanne Arnauld pourroient bien être autant de bons mots qui, dits en plaisantant, annonçoient une fille d'esprit. Arnauld d'Andilly n'a rien dit non plus de cette Jeanne Arnauld.

IX. M. D'ANDILLY. — P. 110, lig. 17.

Ce M. d'Andilly s'est meslé de vers et de prose.

Ses œuvres ont eté réunies en huit volumes in-f°, Paris, 1675. Sa traduction de l'historien Josephe a eu un grand nombre d'editions, et elle méritoit la réputation qu'elle a longtemps conservée.

X. — P. 110, note.

Elle estoit fille d'un fort honneste homme, M. de la Bauderie.

Catherine de la Boderie, fille d'Antoine le Fevre sieur de la Boderie, mort en 1615. Les *Ambassades en Angleterre* ont eté publiées en 5 volumes in-12, par les soins de l'abbé de Pomponne, en 1750.

Mme d'Andilly mourut le 23 août 1637 ; son mari avoit alors quarante-huit ans. Il eut en tout temps avec la marquise de Sablé des relations très-intimes ; et d'un autre côté, le cardinal de Retz prétend qu'il etoit spirituellement amoureux de la princesse de Guemené. « Le diable, » dit-il, « apparoissoit souvent à Mme la princesse de Guemené, » evoqué par les conjurations de M. d'Andilly, qui le forçoit, je croy, » de faire peur à la devote de laquelle il estoit encore plus amoureux » que moy, mais en Dieu, purement et saintement. » (Edit. de M. Champollion, p. 21.)

Tous ces petits commerces mi-partis de dévotion et de galanterie ont fait croire à M. Pierre Varin, avec une certaine apparence de raison, que Molière avoit plus d'une fois pensé en ecrivant Tartuffe à ce qu'on racontoit dans le monde de M. d'Andilly. La Bibliothèque impériale conserve une grande partie des lettres d'Andilly à Mme de Sablé ; elles ne manquent pas d'un certain agrément. Le pieux solitaire envoyoit à la Marquise de beaux fruits, de bons légumes, des recettes de médecine, des règlements de vie intérieure, des recommandations intéressées, des instructions pour la cuisine : le tout, dans un style flatteur, onctueux, plus éloigné de Pascal que du père Bouhours. Comme curiosité, je vais reproduire une seule pièce de cette correspondance ; c'est une recette « *Pour faire une ecuellée de panade.* » On pourra par là deviner ce qu'etoient les potages si vantés de Mme de Sablé. Cela est ecrit de la belle, grave et correcte main de M. d'Andilly :

« Il faut prendre une bonne aisle de chapon rosty, ou une aisle et » demie de poulet ; une cuillerée et demie de mie de pain seiché au » four ou au feu. Puis on pile tout cela ensemble, dans un mortier » bien net. Après, il faut prendre la valeur de deux bouillons assez » grands, et faire bouillir le tout environ un quart d'heure. Après que » cela a bouilly ce temps, on verse tout dans un tamis et on prend une » cuilliere qui soit forte pour presser, afin de faire sortir tout le suc ; et, » pour faciliter davantage, on reprend trois ou quatre cuillerées de ce » qui est sorty de plus clair que l'on remet dans le tamis. On le presse » le plus que l'on peut, en sorte qu'il ne reste que le marc de la viande » qui n'est plus propre à rien. Quand cela est passé, on fait encore » bouillir cela trois ou quatre bouillons, puis on prend le jaune d'un

» œuf frais à demy cuit, que l'on delaye avec un peu de verjus ou de » bouillon. Il faut oster la panade de dessus le feu, avant que de mettre » l'œuf; et ne l'y plus remettre. »

Je recommande la recette aux amateurs, et je ne désespère pas de voir un jour figurer honorablement sur nos tables la *panade-Arnauld-d'Andilly*. Nouveau sujet de dépit pour les Jésuites.

Sérieusement, Arnauld d'Andilly est un des personnages du XVIIe siècle les plus difficiles à juger. Il fut entouré toute sa vie d'une grande considération : il avoit de l'esprit, de la conduite, de la finesse, de l'eloquence naturelle, le goût des occupations champêtres, un assez bon fonds de piété; mais de grands défauts accompagnoient tant de belles qualités. C'etoit la vanité même, et des Réaux ne dit rien que les *Mémoires* et le *Journal* qu'il a rédigés ne justifient. Son ambition ne reculoit pas devant les imputations sourdes et très-hasardées, devant les palinodies et les trahisons. Puis, ses relations avec les femmes du monde furent l'occasion d'interprétations fâcheuses, et du moins donnoient-elles à de bonnes intentions un vernis de ridicule. Des Réaux reparlera de lui tout à l'heure; d'ailleurs M. Sainte-Beuve dans son *Port-Royal* et M. P. Varin dans sa *Vérité sur les Arnauld* (vérité qui ressemble trop par malheur au factum d'un procureur impérial), ont mis les lecteurs sérieux en etat de bien etudier ce grand personnage, le père de l'eglise Janséniste.

XI. M. D'ANGERS. — P. 112, lig. 19.

Il est fort propre aux negociations.

Il fut employé plus d'une fois comme ambassadeur à Rome et en différentes cours d'Italie, de 1645 à 1648, et ses négociations ont eté publiées en cinq volumes in-12, 1748, par les soins de son petit neveu, l'abbé de Pomponne. C'etoit un homme de sens et de mesure, d'ailleurs habile comme tous ses frères. Charles Colbert, le Maître des requêtes, si sévère pour tous ceux qu'il inspectoit, dit de Henry Arnauld d'Angers dans son *Mémoire de Touraine, Anjou et Maine*, 1664 : « M. l'evesque » d'Angers s'appelle Arnauld, fort habile docteur de Sorbonne, faisant » tous les devoirs d'un bon evesque avec la derniere exactitude, mesme » la pluspart de ses visites à pied. Sobre dans ses repas, doux et affa- » ble; bref, d'une vie exemplaire et qui seroit sans tache, s'il se relas- » choit un peu de la trop bonne opinion qu'il a de ses sentimens, » pour les soubmettre aux decisions et delibérations du Clergé, autori- » sées et confirmées. Comme chascun sçait, il est mal avec son chapître. » (*Mss. Cinq-cents Colbert*, n° 277.)

Il mourut âgé de quatre-vingt-quinze ans. « J'ay diné avec ce saint » prelat, » ecrivoit Mme de Sevigné, le 21 septembre 1684; « sa sainteté

» et sa vigilance pastorale est une chose qui ne se peut comprendre. » C'est un homme de quatre-vingt-sept ans, qui n'est plus soustenu » dans les fatigues continuelles qu'il prend, que par l'amour de Dieu et » du prochain. J'ay causé une heure en particulier avec luy; j'ay trouvé » dans sa conversation toute la vivacité et l'esprit de ses freres; c'est » un prodige. Je suis ravie de l'avoir vu de mes yeux. »

Il nous reste de Henry Arnauld, M. de Saint-Nicolas, cinq volumes très-précieux de lettres ecrites au président Barillon, alors exilé, qui comprennent l'histoire, jour par jour, des cinq dernières années du ministère et de la vie du cardinal de Richelieu. C'est un recueil inédit du plus grand intérêt; l'Abbé y met son respectable ami au courant de toutes les nouvelles de la Cour et de la Ville, des intrigues et des espérances de chacun des hommes considérables de ce temps-là; il l'avertit des grands mariages, des procès et des morts notables, le tout froidement et nettement, sans passion apparente, sans amertume et sans prétention à l'esprit, à la charité, à la malice. J'en ai tiré de fréquentes lumières pour le commentaire des *Historiettes*. Henry Arnauld n'est pas indiqué comme auteur de cette Correspondance; mais la suite des lettres permet de le découvrir d'une façon indubitable.

XII. Arnaut le Docteur. — P. 113, lig. 7.

Voicy l'origine de cette secte.

L'opinion de des Réaux est fort curieuse à enregistrer, en raison de sa date. Nous sommes en 1657, dans le premier eclat de Port-Royal, avant la ferveur de Mme de Longueville. Bien des gens ont, depuis, partagé le sentiment dont la Reine n'etoit pas eloignée, que le Jansenisme s'accordoit assez bien avec la Fronderie. « Le duc de Luynes, » dit la duchesse de Nemours, « entra dans la Fronde par une devotion » de Jansenisme assez mal entendue. » Il est bien vrai que : « Sans » les Jesuites, il n'y auroit pas eu de Jansenistes, » et cela prouve seulement que le Jansenisme fut une querelle religieuse; mais la famille ardente, ambitieuse et turbulente des Arnauld, leva l'etendard de cette querelle religieuse. Les Jesuites etoient confesseurs des Rois, directeurs des Missions, instituteurs de la Jeunesse; il importoit grandement de les perdre et de réclamer dans leur succession une bonne part, même la part du lion. Les Jesuites se défendirent un siècle durant, et dès qu'ils furent chassés de toutes leurs positions,

Survint un troisième larron
Qui saisit maître Aliboron.

Ainsi, du crédit du père Cotton vint la polémique des Arnauld; des Arnauld les philosophes, des philosophes les démagogues, des démagogues

les absolutistes. Au milieu de cette lutte odieuse, quelques eclairs de patriotisme, jetés par les Mounier, les Lally-Tollendal, les Chateaubriant, les Berryer ; telle est l'histoire de France de nos derniers temps.

XIII. M. le Maistre.—P. 114, lig. 3.

Il etoit fils d'Isaac le Maistre, maître des Comptes, et de Catherine Arnauld qui, devenue veuve, adopta le nom de la mère Saint-Jean, à Port-Royal de Paris où elle s'etoit retirée en 1626. Elle fit profession en 1644 et y mourut le 22 janvier 1651. Des Reaux paroît se tromper quand il assigne Port-Royal près de Chevreuse comme le lieu de retraite de Mme le Maistre. Port-Royal-des-Champs fut abandonné du 16 août 1626 au 15 mai 1648. La sœur de Mme le Maistre, Jacqueline-Marie-Angelique Arnauld, coadjutrice en 1599, avoit eté abbesse perpétuelle, de 1602 à 1630 ; puis, après l'introduction de la réforme, abbesse élue, de 1642 à 1654.

Antoine le Maistre quitta le monde le 22 août 1637, et se retira à Port-Royal de Paris, le 10 janvier 1638. Six mois après, il se rendit à Port-Royal des Champs, dans un temps où le couvent etoit abandonné des Religieuses.

Des Réaux revenant ici sur Andilly, traite de curiosité ridicule le soin qu'il avoit de rassembler jusqu'à trois cents sortes de poires dont on ne mange point. En cela, il juge comme la pluspart des gens du monde; mais la postérité ne doit pas oublier qu'on doit à l'illustre solitaire d'utiles notions sur la culture des arbres fruitiers. En 1652, il donna sous le pseudonyme de *le Gendre, curé d'Henonville,* un livre curieux de *la Maniere de bien cultiver les arbres fruitiers.* On doit encore à d'Andilly d'avoir perfectionné les espaliers et d'avoir inventé les contre-espaliers.

M. de Singlin, un des plus célèbres Jansenistes du second plan, ami et directeur de toutes les nobles pénitentes de Port-Royal, a son article dans la *Biographie universelle :* l'abbé Goujet avoit déjà ecrit sa vie en tête des *Instructions chrétiennes* dont il etoit auteur. Pour M. Rebours, on peut recourir à l'*Histoire generale de Port-Royal* par dom Clemencet, t. IV, p. 136, et au *Necrologe des deffenseurs de la verité,* par Cerveau, tom. III, p. 80.

« La Republique des lettres, » dit Guy Patin (8 novembre 1658), « a » fait une grande perte par la mort de M. le Maistre, fameux advo- » cat, dont on avoit publié in-4° et in-fol. les beaux plaidoyers. Il est » icy regretté de tous les honnestes gens; car c'estoit un homme in- » comparable en vertu, en science, en piété chretienne et en eloquence. » On dit qu'il n'y a que les Loyolistes qui ne sont pas faschés de sa » mort. »

XIV. — Fin.

Les Arnauld dont on a tant parlé ne méritent de nous arrêter qu'à partir de

I.

Antoine Arnauld, sieur de la Mothe, qui étant venu s'etablir à Paris, mourut en 1685. Marié deux fois, il laissa de Marguerite Meunier sa première femme, un fils dont on ne sait rien, nommé Jean. De sa seconde femme, huit fils et quatre filles. Voici le nom des fils :

II.

1° Jean de la Mothe-Arnauld. 2° Antoine, le celèbre avocat. 3° Isaac, l'intendant, mort en 1617. 4° David, contrôleur général des Restes, qui laisse une fille. 5° Benjamin, tué en 1589, devant Gergeau. 6° Claude, trésorier général de France, mort le 21 mai 1602. 7° Louis, contrôleur général des Restes. 8° Pierre, mestre de camp général des carabins de France, mort en 1624. — Des quatre filles, nous connoissons par des Réaux, Marie Arnauld, mariée à Hilaire l'Hoste sieur de Montfermeil, et Jeanne Arnauld, restée fille et huguenote.

III.

L'avocat Arnauld eut de sa seconde femme Catherine Marion, vingt enfans dont dix luy survécurent, quatre fils et six filles. Celles-ci furent toutes religieuses à Port-Royal, ainsi que leur mère, morte en 1641, sous le nom de Catherine de Sainte-Félicité. — Voici les religieuses :

1° Catherine de Saint-Jean, veuve d'Isaac le Maistre, retirée à Port-Royal en 1626, morte le 22 janvier 1651.

2° Jacqueline-Marie-Angelique, réformatrice de Port-Royal, religieuse en 1595, morte le 6 août 1661.

3° Jeanne-Catherine-Agnès de Saint-Paul, abbesse : entrée en 1612, morte le 19 février 1671.

4° Ange-Eugénie de l'Incarnation, entrée en 1618, morte en 1653.

5° Marie de Sainte-Claire, entrée en 1616, morte le 15 juin 1642.

6° Magdelaine de Sainte-Christine, entrée en 1625, morte le 3 février 1649.

De la même génération, il y eut encore à Port-Royal, Anne de Saint-Paul, fille de David Arnauld, le quatrième frère, morte en 1633 ; Magdelaine des Anges, et Catherine de Saint-Alexis, filles de Simon Marion, mortes la première en 1671, la seconde en 1634.

IV.

Arnauld d'Andilly continua seul la postérité masculine ; il laissa quatre fils et six filles. Les fils : 1° Antoine, abbé de Chaumes, né en 1616, auteur des *Mémoires de M. l'abbé Arnauld*, 1756, 3 parties en un vo-

lume; mort en 1698. 2° Simon, dit de Briottes, premier marquis de Pomponne; né en 1618, mort en 1694. 3° Charles-Henry, dit de Luzancy, retiré à Port-Royal en 1642, mort en 1684. 4° Jules-Armand, dit de Villeneuve, sorti de Port-Royal en 1655, et tué peu de temps après, dans sa première campagne.

Les filles, toutes religieuses à Port-Royal : 1° Catherine de Sainte-Agnès, morte en 1643. 2° Angelique de Saint-Jean, morte en 1684. 3° Marie-Charlotte de Sainte-Claire, morte en 1678. 4° Marie-Angelique de Sainte-Thérèse, morte en 1700. 5° Anne-Marie de Sainte-Eugenie, morte en 1660. 6° Elizabeth, morte pensionnaire à treize ans en 1645.

Les cinq fils de Mme le Maistre, suivirent le courant religieux de la famille. 1° Antoine le Maistre, l'avocat, retiré en 1638 et mort en 1658. 2° Isaac le Maistre de Sacy, prêtre, retiré en1638, mort en janvier 1684. 3° Simon le Maistre de Sericourt, retiré en 1638, mort en 1650. 4° Jean le Maistre de Saint-Elme, retiré en 1638, mort vers 1690. 5° Charles le Maistre de Vallemont, retiré en 1638, mort en 1653.

V.

Le marquis de Pomponne, second fils d'Andilly, continua seul la postérité. Il laissa trois fils et trois filles.

Les fils : 1° Nicolas-Simon, deuxième marquis de Pomponne, né en 1662. 2° Antoine-Joseph, le chevalier de Pomponne, né en 1664, mort en 1693. 3° Henry-Charles, l'abbé de Pomponne, né en 1669.

Les filles : 1° Marie-Emmanuelle, née en 1663, morte à Pomponne en 1686. 2° Charlotte, née en 1665, morte religieuse en 1746. 3° Catherine Félicité, née en 1672, mariée en 1696 à Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy; veuve en 1746; morte en 1755, sans postérité.

VI.

Nicolas-Simon Arnauld d'Andilly, fils aîné du marquis de Pomponne, marié à Constance Harville, dame de Palaiseau, eut seul des enfans. Mais les fils moururent jeunes, et sa fille Catherine-Constance-Emilie, née en 1697, alla, dit M. Varin, enfouir le nom d'Arnauld derrière le nom plus noble et moins eclatant de Jean Joachim Rouault, marquis de Gamache, gouverneur de Saint-Valery, mort cinq ans après elle, le 4 janvier 1751.

Là s'arrête la génération des Arnauld : à partir de 1751, il n'est plus au monde un seul rejeton du célèbre avocat, fléau des Jesuites. Mais les frères de l'Avocat n'avoient pas quitté les drapeaux de la Réforme, et plusieurs ont figuré dans nos *Historiettes*. Si quelqu'un a droit aujourd'hui de revendiquer une communauté d'origine avec les Arnauld de Port-Royal, il faut donc qu'il se résigne à remonter jusqu'aux Arnauld du temple de Charenton.

CXXVI — CXXVII.

LA MARQUISE DE SABLÉ.

L'ABBÉ DE LA VICTOIRE.

(*Magdeleine de Souvré, née vers* 1599; *mariée en* 1614 *à Philippe-Emmanuel de Laval, marquis de Sablé; morte le* 16 *janvier* 1678).

La marquise de Sablé est fille du mareschal de Souvray, gouverneur du feu Roy; mais elle ne luy ressemble pas, car elle a bien de l'esprit. J'ay desjà dit qu'elle avoit esté fort galante. M. de Montmorency *, dont par vanité elle voulut estre servie, la mesprisoit et la faisoit enrager; elle dissimuloit tout cela par ambition. Voicy ce que j'en ay appris après coup: elle estoit fort jeune quand il la vint voir la premiere fois; c'estoit dans une salle basse, dont une des fenestres estoit ouverte. Au lieu d'entrer par la porte, il entra en voltigeant par la fenestre; cette disposition * et un certain air agreable qu'il avoit la charmerènt d'abord, et elle se sentit prise. Il y eut plusieurs absences durant le cours de cette galanterie. Une fois qu'il revenoit de Languedoc, elle estoit à Sablé, et elle envoya un gentilhomme au-devant de luy à une demy-journée, pour luy tes-

Histor.

Légèreté.

moigner l'impatience qu'elle avoit de le revoir : il luy avoit promis de passer chez elle, quoyque ce fust un grand destour. Ce gentilhomme le trouva et vint rapporter à la Marquise qu'il brusloit de la revoir. « Mais encore, » luy dit-elle, « que faisoit-il? — Madame, le lieu où il a disné n'a pas de trop bons cabarets; il a esté contraint d'envoyer à des chasseurs du voisinage chercher deux perdrix; il les a fait accommoder en sa presence, les a vues rostir et les a mangées de grand appetit. » Cela ne parut pas à la Marquise une grande marque d'impatience; elle en fut piquée; et quand il arriva, elle ne le voulut pas voir[1]. Or, elle fit une fois ce conte-là à Mme de Saint-Loup *, dans le temps que M. de Candalle commençoit à s'esprendre de Mme d'Olonne : il alloit soupper chez elle assez souvent teste à teste. Le premier soir qu'il y fut en suitte, par hazard il avoit faim, il mangea beaucoup; après il voulut payer son escot; elle bouda, et luy conta l'histoire de la Marquise. Il ne se tourmenta point trop de l'appaiser, et la laissa là. *Histor.*

Sa derniere galanterie fut avec Armentieres, petit-filz de la vicomtesse d'Auchy, garçon qui avoit l'esprit vif et qui disoit plaisamment les choses[2]. Elle en

[1] Elle devint fort jalouse de M. de Montmorency, et elle luy reprocha fort d'avoir dansé à un bal, au Louvre, plusieurs fois avec les plus belles de la Cour. « Hé! que vouliez-vous que je fisse? — Que vous ne dansassiez qu'avec les laides, Monsieur! » luy dit-elle, aveuglée de sa colere. Mais ce fut bien pis lorsqu'il se mit à faire le galant de la Reyne. Elle ne le luy put pardonner, et elle a avoué qu'elle n'avoit point esté faschée de sa mort.

[2] Armentieres alloit presque tous les soirs desguisé en femme chez elle et a esté le dernier de ses gallans.

eut une fille qui est à Port-Royal, mais cette fille vint durant la vie du mari [1]. Armentieres fut tué en duel par Lavardin [2], mais on disoit qu'il l'avoit tué à terre.

Depuis cette perte, la Marquise ne fit plus l'amour; elle trouva qu'il estoit temps de faire la devote; mais quelle devote, bon Dieu! Il n'y a point eu d'intrigue à la Cour dont elle ne se soit meslée, et elle n'avoit garde de manquer à estre Jansseniste, quand ce ne seroit que cette secte a grand besoing de caballe pour se maintenir, et c'est à quoy la Marquise se delecte sur toutes choses depuis qu'elle est au monde; cela se voit par le *Journal du cardinal de Richelieu :* elle a tousjours esté de quelque affaire, et l'amour ne l'occupoit point tellement, que les negociations ne consumassent une partie de son temps [3].

[1] Après la mort duquel elle la monstra, sans en avoir rien dit auparavant. Voicy la raison qu'elle en rendoit : « Je ne voulois pas, » disoit-elle, « après le grand mespris que je tesmoignois avoir pour mon » mary, qu'on me pust dire que je couchois encore avec luy. » Ce mary estoit un fort pauvre homme. Cette pauvre enfant, lasse d'estre dans un grenier, s'est mise en religion.

[2] C'est qu'il avoit tenu Mlle de Lavardin quatre ans le bec en l'eau, disant qu'il l'espouseroit, et n'avoit pas esté fasché qu'on crust qu'il estoit bien avec elle. C'estoit une belle personne : elle espousa depuis M. de Tessé. Lavardin, son frere, avoit resolu de tuer Armentieres. Il a laissé un cadet qui a fait le fou avec la Valiotte, vieille descrepite, et à cette heure s'amuse à une bastarde de la deffuncte. Homme dont on n'entend parler que quand il vend quelque terre.

[3] Adjoustez que depuis qu'elle est devote, c'est la plus grande friande qui soit au monde; elle pretend qu'il n'y a personne qui ayt le goust si fin qu'elle, et ne fait nul cas des gens qui ne goustent point les bonnes choses. Elle invente tousjours quelque nouvelle friponnerie*. On l'a veûe pester contre le livre intitulé *le Cuisinier françois*, qu'a fait le cuisinier de M. d'Uxelles. « Il ne fait rien qui vaille, » disoit-elle ; « il le » faudroit punir d'abuser ainsy le monde. »

Pâtisserie friande.

Je vous laisse à penser si une personne comme je vous la viens de representer peut avoir bien gouverné sa maison. Tout est tombé en une telle decadence, que ses enfans n'ont rien eu; il n'y a que l'Abbé à son aise*, parce qu'on a trouvé moyen de luy faire avoir le doyenné de Tours et l'evesché de Leon. Nous parlerons ailleurs du Chevalier, depuis M. de Laval*.

Henry de Laval, depuis evêq. de la Rochelle.

Histor.

Elle a l'honneur d'estre une des plus grandes visionnaires du monde sur le chapitre de la mort[1]. Quand quelqu'un dit qu'il ne craint point de mourir : « Eh bien ! » s'escrie-t-elle, « quel mal vous peut-on » donc souhaitter, si vous n'apprehendez pas le plus » grand de tous les maux? Je crains la mort plus » que les autres, » dit-elle, « parce que personne n'a » jamais si bien conceû ce que c'est que le néant. » Cependant elle est dévote, comme j'ay desjà remarqué, et fort persuadée, à ce qu'elle dit, de l'autre vie. Dans cette apprehension, elle soustient que tous les maux sont contagieux, et dit que le rhume se gaigne. Souvent j'ay veû Mlle de Chalais[2] releguée

[1] Une fois, elle voulut faire faire son horoscope; elle dit six ans moins qu'elle n'avoit. Mlle de Chalais luy dit : « Madame, on ne sçauroit » faire ce que vous voulez, si vous ne dittes vostre age au juste. — » Il se mocque, il se mocque, ce monsieur l'astrologue, » respondit-elle, « s'il n'est pas content de cela, donnez-luy encore six mois. »

(*Variante.*) On dit qu'elle se fit faire une fois son horoscope (mais j'en doute, car elle craignoit trop qu'on luy annonçast le temps de sa fin), et que n'ayant pas dit son age juste, l'Astrologue luy dit : « Ma- » dame, il faut dire precisement ce que vous avez d'age. — O bien, » respondit-elle, « je vous donne encore six mois, contentez-vous-en si » vous voulez, je ne sçaurois en faire davantage. »

[2] C'est une fille d'esprit qui est à elle, mais elle ne la sert plus; au contraire, elle a une servante à elle.

dans sa chambre, « parce » disoit la Marquise, « qu'elle *nasilloit* et qu'elle seroit bientost enrhumée. » Plusieurs personnes l'ont pensé faire mourir de frayeur en disant, sans y songer, que leur sœur, que leur frere, que leur tante, avoient quelque rougeolle; « O! ce n'est que la fievre continüe. » Comme Mademoiselle avoit la petite verolle[1], feu M. de Nemours* alla voir la Marquise. Elle luy demanda, dez qu'elle le vit, s'il n'avoit pas esté assez imprudent pour passer chez Mademoiselle; « Ouy, » dit-il. — « Je m'en vais gager, » adjousta-t-elle, « que vous » avez monté en haut. — Je voulois parler à quel- » qu'un, » respondit-il, « mais une de ses femmes » est venüe au-devant de moy. » Il disoit tout cela par malice. Voylà la Marquise qui fait un grand cry et le chasse. Mme de Longueville vint un peu après, qui trouva la chambre toute pleine de fumée, car on y avoit bruslé de tout ce qui peut chasser le mauvais air. Après luy en avoir fait des excuses, elle disoit à tout bout de champ: « Pour cela, » Madame, ce M. de Nemours est le plus estrange » homme du monde; mais qui a jamais rien veû de » pareil! »

Henry de Savoie.

Quand il la faut saigner, elle fait d'abord conduire le Chirurgien dans le lieu de la maison le plus esloigné de celuy où elle couche. Là on luy donne un bonnet et une robe de chambre, et s'il a un garçon, on fait quitter à ce garçon son pourpoint, et tout

[1] En 1649.

cela, de peur qu'ils ne luy apportent du mauvais air. Une fois qu'elle estoit chez la mareschale de Guesbriant*, au fauxbourg Saint-Germain, elle disoit : « Ah ! que je suis empeschée ! par où m'en retourneray-je? J'ay veû sur le Pont-Neuf un petit garçon qui a eu depuis peu la petite verolle ; il demande l'aumosne; en le chassant, mes gens pourroient gaigner ce mal, et il y a quelque chose au Pont-Rouge* qui craque. » Enfin, quoyqu'elle logeast au fauxbourg Saint-Honoré, elle alla passer par-dessus le pont Nostre-Dame. Dans cette visite, elle dit de Mlle de Guesbriant[1] : « Cette fille a de beaux endroits à l'esprit; mais quelquefois cet esprit fait des cheûtes si effroyables, qu'il est en danger de se rompre le cou[2]. »

Renée du Bec. Elle demeuroit rue de Seine.

Devant la rue de Beaune.

La veuve d'un homme d'affaires qu'elle avoit s'estant remariée à un nommé d'Arsy, qui est une espece d'escroc et de trocqueur de chevaux, elle en fut faschée ; enfin pourtant il fallut voir cet homme. Un peu avant qu'il vinst, il prit une vision à la Marquise que, ne connoissant point cet homme, elle avoit tort de le laisser entrer, et qu'il seroit bon que M. de Laval y fust. M. de Laval vient; d'Arsy fait sa visite : mais

[1] Elle est morte fille de la Reyne.

[2] Dans un temps qu'on parloit un peu de peste à Paris, elle crut avoir besoing de faire une consultation. Elle fit venir trois medecins auxquels on donna à chacun une robe de chambre, au lieu de leur manteau ; puis on les fit asseoir près de la porte d'une grande salle, au bout de laquelle estoit la Marquise sur un lict; Mlle de Chalais alloit leur faire la relation du mal de Madame, et rapportoit à Madame leur sentiment, sans que jamais elle leur permist d'approcher d'un pas.

il vint aussy une vision à M. de Laval, qui estoit gay et qui badinoit sans cesse. Il se met dans un coing, prend du crayon, et peint Mme de Sablé sur son lict; on ne la voyoit guère autrement, d'Arsy auprès d'elle, et M. de Laval, avec tous les gens de la Marquise avec des mousquets, qui miroient cet homme.

Avant que de loger dans une maison, elle fait enqueste s'il n'y est mort personne, et on dit qu'elle ne voulut pas en louer une, parce qu'un masson s'estoit tué en la bastissant.

Elle se fait celer fort souvent sans necessité, et quelquefois ses eclipses durent si longtemps, que l'abbé de la Victoire [1], las d'aller tant de fois inutilement à sa porte, s'avisa de dire un jour en parlant d'elle : « *Feu* Mme la marquise de Sablé, » et adjousta qu'il falloit faire tendre sa porte de deuil. Cela fut rapporté à la Marquise, car il l'avoit dit en plus d'un lieu : ce discours luy donna de l'horreur. Elle

[1] L'ABBÉ DE LA VICTOIRE.

(*Claude Duval de Coupeauville, abbé de la Victoire en* 1639; *mort* 8 *décembre* 1676.)

Cet abbé de la Victoire s'appelle Coupeauville, et est d'une bonne famille de la robe de Rouen. On n'a gueres veû d'homme qui die les choses plus plaisamment. Il fut presenté à la Reyne par Voiture, et il se fourra après dans la société de Monsieur le Prince.

La Reyne, en passant, alla une fois à la Victoire; c'est auprès de Senlis : il luy presenta la collation. « Vrayment, Monsieur l'abbé, » luy dit-elle, « vous avez bien fait accommoder cette abbaye-cy. — Ma- » dame, » respondit-il, « s'il plaisoit à Vostre Majesté de m'en donner » encore deux ou trois vieilles, je vous promets que je les feray fort » bien raccommoder. » Dans ces *Historiettes* et dans les *Memoires de la Regence,* on trouvera par-cy par-là assez de ses bons mots. Il servit

eut peur d'estre morte, et en fut longtemps brouillée avec luy[1].

Elle est tousjours sur son lict, faite comme quatre œufs*, et le lict est propre comme la dame. Comme des œufs brouillés.

Durant le blocus de Paris*, elle se sauva à Maisons, car le president de Maisons estoit alors son bon En 1649.

une fois à M. de Chavigny un Terence fort bien relié entre deux plats, car M. de Chavigny aimoit fort cet autheur. Son defaut c'est d'estre avare, luy qui a trente mille livres de rente et nulle charge, car depuis la Regence il a eu encore une abbaye. Il en rit le premier et se sauve en goguenardant. Il disoit à M. de Vence (Godeau) : « Voyez-vous, je vous » aime tant, que, si j'estois capable de faire de la despense pour quel- » qu'un, ce seroit pour vous. Vous viendrez pourtant à la Victoire ; car » je regarde que vostre train est proportionné à mon humeur, puisque » vous vendez vos chevaux. » En ce temps-là, ce prelat les avoit vendus à cause de la cherté de la nourriture ; c'estoit durant les troubles. « Vous viendrez en chaise. — Mais, » luy dit l'autre, « les porteurs, » qui seront au moins quatre, qu'en ferez-vous ? — Je les attraperay » bien, je vous envoyeray querir en carrosse à une lieue de la Victoire. »

Il contoit que son cuisinier luy avoit demandé congé, disant qu'il oublioit avec luy le peu qu'il sçavoit : « Hé ! mon amy, » luy dit-il, « il n'y a rien plus aisé que de t'exercer : va-t'en faire assaut avec les » autres ; va desfier le celebre Riolle, le cuisinier de M. Martin. »

Une fois que Boisrobert l'estoit allé voir à son abbaye, dont il dit luy-mesme en riant que ce n'est point *bon logis à pied et à cheval*, et qu'il n'y veut que des pietons, M. de Guenegaud, le secretaire d'Estat, envoya dire qu'il alloit venir. « Combien sont-ils ? — Il y a un carrosse » à quatre chevaux. — Ha ! c'est bien du train. » Il faisoit le difficile. « Hé ! vous mocquez-vous ? » luy dit Boisrobert ; « ils vous ont » donné tant de repas. » Au mesme temps, ils voyent entrer deux carrosses à six chevaux, et six chevaux de selle. Il devint pasle comme son collet.

[1] En 1663, le jour que la comtesse de Maure mourut, la marquise de Sablé, sa voisine et sa bonne amie, mais non pas au poinct de l'assister à la mort, car il n'y a personne au monde à qui elle pust rendre ce devoir, envoya Chalais pour en sçavoir des nouvelles : « Mais, » luy dit-elle, « gardez-vous bien de me dire qu'elle est passée. » Chalais y va comme elle expiroit. Au retour : « Eh bien ! Chalais, elle est » aussy mal qu'on peut estre ? Ne mange-t-elle plus ? » (La Marquise

amy. Là, tout de mesme qu'à Paris, tousjours vautrée sur un lict, elle ne s'en levoit que pour joüer au volant, afin de faire un peu d'exercice. Il fit les plus beaux froids du monde, mais jamais on ne put la faire sortir autrement qu'en chaise ; encore ne se promenoit-elle qu'au soleil et à l'abry, quoyqu'elle eust une chaise qui fermoit comme une boiste. Qu'on ne croye pas que ce soit quelque santé delicate comme celle de Mme de Rambouillet ; c'est une grosse dondon qui n'a que le mal qu'elle s'imagine avoir. Depuis, le president de Maisons et elle furent aussy mal qu'ils estoient bien alors ; il disoit qu'elle se desfioit de luy, parce qu'elle luy demandoit qu'il fist une declaration, comme il luy avoit promis, que l'adjudication de Sablé, qu'il s'estoit fait faire, estoit au profit de la Marquise ; et quand il en fallut venir là, il luy fit de belles parties, tant pour les sergents qu'il avoit fallu envoyer sur les lieux (car Bois-Dauphin, son filz et la noblesse qu'il avoit caballée s'opposerent, mais en vain, à la prise de possession), que pour d'autres frais. D'un article, il y avoit cent mille francs

est fort friande.) — « Non. — Ne parle-t-elle plus ? — Encore moins. — » N'entend-elle plus ! — Point du tout. — Elle est donc morte ? — Ma- » dame, » respondit Chalais, « au moins, c'est vous qui l'avez dit, ce » n'est pas moy. »

A cause que le sommeil est l'image de la mort, elle ne vouloit pas dormir profondement ; elle se faisoit veiller par un medecin et des filles tour à tour. Ces gens faisoient de temps en temps quelque petit bruit, et tenoient une bougie allumée en lieu où elle la pust voir en ouvrant les yeux. Pour cela elle avoit tousjours ses rideaux levez. Menjot, medecin, son amy, l'a desfaitte de cela ; mais ce n'est que depuis la Saint-Jean 1665.

pour les consignations ; cependant il est constant que Betaut, receveur des consignations, estoit comme l'intendant de Maisons, et d'ailleurs un president au Mortier ne consigne point. Cela s'accommoda à la fin, mais ils ne furent plus amys. Depuis, M. Servien a achepté cette terre.

Enfin, la Marquise ne put demeurer plus longtemps si loing de Port-Royal, elle alla donc loger tout contre. Depuis qu'elle y est, elle a plus d'intrigues que jamais, elle se mesle de tout; avec cela bien des livres de Janssenistes : elle ne sçauroit souffrir ni relation ni histoire, il ne luy faut que des dissertations; il faut tousjours raisonner. La comtesse de Maure alla se loger auprès d'elle ; elles sont porte à porte, ne se voyent presque point, et s'escrivent six fois le jour. Il ne faut point s'estonner de cela, car elles ont logé autrefois en mesme maison à la Place-Royale, et elles s'escrivoient de grandes legendes d'un appartement à l'autre [1].

[1] Comme la marquise de Sablé et la comtesse de Maure logeoient ensemble à la Place-Royale, elles estoient quelquefois trois mois sans se voir, et elles se visitoient par escrit. Le moindre rhume rompoit tout commerce. La Comtesse avoit la migraine et quelque fluxion, il y avoit quinze jours, et la Marquise croyoit estre enrhumée : l'abbé de la Victoire se mit en teste de faire une malice à la Marquise : « Il est » fascheux, » luy dit-il, « que vous ne puissiez sortir de vostre cham- » bre, car vostre amie auroit grand besoin de vous ; son mary et elle » se brouillent fort, vous les remettriez bien ensemble ; sans vous ils » courent fortune d'en venir à une separation. — Jésus ! que dittes-vous ! » s'escria-t-elle ; « mais comment faire ? Le moyen de passer mon » antichambre, ce grand escallier, cette halle de salle ? — Il y faut » penser, » reprit-il. Et après avoir fait semblant de resver quelque temps : « N'ay-je pas veû là-haut, » adjousta-t-il, « un pavillon sur le

» lict de vostre cuisiniere? Mettez-vous dessous, on le soutiendra avec » un baston, vous ne prendrez point l'air. » Elle le crut : on apporte le pavillon, la voylà dessous. Trois de ses gens portoient le bas du pavillon. La Comtesse est bien surprise de voir entrer cette machine dans sa chambre. « M'amour, » luy dit la Marquise, « vous voyez quelle » marque d'amitié je vous donne. — Hé! qui vous amene? — Il faut » bien secourir ses amys au besoin! Qu'est-ce que veut dire cet homme? » Resve-t-il? — Quel homme? est-ce *le bon* que vous voulez dire? — Ah! » ne le nommez plus ainsy, m'amour, il ne l'est plus. » Elles furent une heure avant que de s'esclaircir. Voylà la Marquise enragée contre l'Abbé; elle ne le vouloit plus voir; enfin, il luy fit dire que, si elle ne luy pardonnoit, il feroit venir tous les enfans rouges et blancs chanter un *De profundis* dans sa cour. Elle eut peur d'en mourir, et aima mieux faire la paix.

COMMENTAIRE.

I. — P. 128, lig. 4.

Née vers 1599....

Et non pas comme Mme de Sablé avoit peut-être fini par le croire, en 1608. Le père Anselme, en cela conforme au *Nécrologe de Port-Royal* cité par M. Cousin, avoit dit depuis longtemps qu'elle etoit morte « le 16 janvier 1678, à l'aage de soixante-dix-neuf ans. » Dès l'année 1611, son père, Gilles de Souvré, maréchal de France, l'avoit promise au marquis de Fontenay-Mareuil; la promesse demeurée sans effet, elle epousa, le 9 janvier 1614, Philippe-Emmanuel de Montmorency-Laval, marquis de Sablé, fils d'Urbain de Laval, seigneur de Boisdauphin, marquis de Sablé et maréchal de France. « M. le » marquis de Sablé, » ecrit Malherbe le 16 décembre 1613, « fut fiancé » il y a trois ou quatre jours avec Mlle de Souveray, qui avoit esté » accordée à M. de Fontenay-Mareuil. » Puis, dans la lettre du 13 janvier : « Vous savez le mariage consommé il y a trois ou quatre jours » entre M. le marquis de Sablé et Mlle de Souveray. » Le marquis de Sablé mourut d'apoplexie à Boisdauphin, le 4 juin 1640 suivant le père Anselme, et en 1639 suivant Menage.

Pour la maison de Souvré, elle etoit dès le XIVe siècle, dans un bon rang parmi les gentilshommes de la province du Perche. Jean de Souvré, sieur de Courtanvaux, mort vers 1554, avoit eu quatre enfans de Françoise Martel, fille du seigneur de la Roche du Maine : 1° Gilles de Souvré, maréchal de France, marié dès 1582 à Françoise le Bailleul,

dame de Renouard; 2° Renée, femme d'Adam des Escotais, sieur de la Chevalerie au Maine ; 3° Jeanne, mariée à René du Bellay, baron de la Flotte, qui fut la grand'mère maternelle de Mlle de Hautefort; 4° Marthe, femme d'Antoine de Lavardin; 5° ...., femme d'un seigneur de la Barre; 6° Marguerite, abbesse de Préaux.

Gilles etoit donc le seul fils. Il fut seigneur de Souvré, marquis de Courtanvaux, chevalier des Ordres du Roy et maréchal de France. Compté parmi les braves de Coutras, il avoit surtout grand renom de prud'homie, si bien que Henry IV le choisit pour gouverneur de son Dauphin. En 1615, l'elève devenu roy lui avoit donné le bâton de maréchal de France; mais tant d'honneurs ne le faisoient pas regarder comme un homme de haute capacité, et n'empêchoient pas de lui attribuer, comme au duc de Montbazon, un assez grand nombre de naïvetés. (Voyez l'*Historiette* de la Reyne Marguerite, tom. I, p. 148.) Gilles de Souvré mourut en 1626 : ses enfans furent : 1° Jean, marquis de Courtanvaux, chevalier des Ordres, gouverneur de Touraine et capitaine du château de Fontainebleau, lequel, de Catherine de Neufville, dame d'atours d'Anne d'Autriche, et fille de M. d'Alaincourt dont l'*Historiette* est au premier volume, eut trois fils et deux filles. L'aîné des fils mourut jeune, le second fut tué à l'attaque des lignes d'Arras, le 2 juin 1640 ; le troisième, Charles, marquis de Courtanvaux, mourut avant son père, ne laissant que deux filles, dont l'une transporta le marquisat de Courtanvaux à son mari, le célèbre marquis de Louvois.

Le deuxième fils du maréchal de Souvré fut René, seigneur de Renouard, baron de Messey, et chevalier des Ordres du Roy. Il mourut en 1635, laissant trois filles religieuses, l'une à Vignas, les deux autres à Saint-Amand; et trois fils : Joseph, sieur de Renouard; François, chanoine de Sainte-Geneviève, et François, marquis de Souvré, qui se noya en se baignant dans le Tage, en 1657.

3° Gilles, le troisième fils, fut evêque de Cominges, puis d'Auxerre; 4° Jacques, chevalier de Malte, dit le commandeur de Souvré, Grand-prieur de France, qui se distingua au siége de Montauban, en 1621, au combat de l'île de Ré, en 1627, au siége de la Rochelle en 1628, à Casal en 1630, à la prise de Portolongone, en 1646; il y commandoit les galères de France. Le Commandeur mourut dans sa soixante-dixième année, le 22 mai 1670; et son tombeau, erigé par Michel Anguier, dans l'eglise de Saint-Jean de Latran, est aujourd'hui dans le Louvre. On parlera souvent dans nos *Historiettes* du commandeur de Souvré.

Françoise, l'aînée des filles, etoit apparemment l'aînée de la famille, puisqu'on lui donne soixante-quinze ans, à sa mort, le 28 juin 1657; mariée à Artus de Saint-Gelais, seigneur de Lansac; Mme de Lansac fut gouvernante du Dauphin, depuis Louis XIII, avant que son père n'en devînt gouverneur. La seconde fille fut la marquise de Sablé;

Anne, la troisième, abbesse de Préaux, puis de Saint-Amand avant ses nièces, mourut le 14 mars 1641.

Sablé est une ville de l'ancienne province du Maine, à neuf lieues du Mans. Erigée en marquisat en faveur du maréchal de Souvré, le domaine fut vendu publiquement en 1650 et racheté par la Marquise sous le nom du fils du président de Maisons. Quatre ans plus tard, Abel Servien acquit la terre de Sablé. Menage a fait l'histoire généalogique des seigneurs qui ont possédé cette terre : c'est un de ses meilleurs ouvrages. La seconde partie, jusqu'alors inédite, a été publiée en 1844 et 1845 (*Annuaire de la Sarthe*), par MM. Anjubault et Hauréau.

J'ai retrouvé dans la correspondance d'Hozier une lettre adressée à la marquise de Sablé par son beau-père le marechal de Laval, sous la date du 29 octobre 1615. Il y rend compte d'une rencontre de l'armée du Roy qu'il commandoit contre celle des Princes. La voici dans son orthographe :

« Ma fille, hier nous fusmes trois heures à l'escarmouche contre les » ennemis. Leurs (lors) à coups de canon nous les fismes quitter se que » nous voulumes ; mais ils estoient si fortement logés que je ne peu » les anfonser ny deufaire, mais au raport de jens que nous avons » prins, il en y a force des leurs morts, des nostres Dieu mercy peu, » mais quelques deux jentilshommes blessés de coups de leurs pieces » et quelques Souyses. Vostre mary pansa estre blessé du premier » coup que leurs buses tirerent. Je me suis logé à demye lieue d'eux. » Ils ont party cette nuit à minuit, et M. le Prince est allé vers Neufvy ; » je croy qu'il passera l'eau là. Une partie a passé à un gué icy près. » Les gets (gués) sont si bons qu'on ne les peult engarder de passer. » J'oublioie à vous dire que M. le Prince avoit fait investir mes cara- » bins. Je les retiré hier et vy trois gros de cavalerie que je fis deslo- » ger à coup de canon et me vint-on dire que M. le Prince estoit en » bataille, qui me fit passer un ruseau qui estoit entre eux et nous, » pansant donner la bataille, et m'en allé à eux. Despuis neuf heures, » nous fusmes à coups de mousquet et de canon jusques à quatre » heures. Je vous prie me mander de vos nouvelles. M. le chevalier de » Cricé est arrivé comme nous commencions à bien faire. Leur armée » est fort espoventée et se dissipe fort. Bon jour ma fille. Je suis vostre » bien humble pere à vous faire service,

» DELAVAL.

» Du camp de Oison, ce 29 d'octobre 1615. »

Au dos : *A ma fille, Madame la marquise de Sablé à Paris.* »

On peut comparer cette lettre avec la relation de la journée dans le *Mercure françois*, t. IV, p. 261.

II. — P. 128, lig. 9.

M. de Montmorency, dont par vanité elle voulut estre servie, la mesprisoit....

Notre auteur, en faisant cette remarque, semble injuste à l'egard de la marquise de Sablé; cette dame avoit dans l'esprit un excès moins de vanité que de délicatesse. Des Réaux a même remarqué, dans l'*Historiette* de M. de Montmorency, que celui-ci, disoit-on, avoit une fois envoyé à la Marquise une donation de quarante mille livres de rentes, qu'elle auroit refusée; puis que « la marquise de Sablé, toute delicate qu'elle » a tousjours esté en gens, faisoit un très-grand cas de M. de Montmo- » rency, et que c'est avec luy qu'elle avoit le plus fait de galan- » teries. »

III. — P. 129, lig. 13.

Elle fit une fois ce conte-là à Mme de Saint-Loup.

Mme de Saint-Loup, seconde femme de le Page, aura son *Historiette* curieuse; disons ici seulement que cette demoiselle de la Rocheposay avoit pris le nom d'une terre en Poitou, pour etablir une meilleure différence entre elle et son bourgeois de mari. La sœur puinée de Mme de Saint-Loup avoit eté la première femme de Sabattier*. Sur les amours fort connues de Mme de Saint-Loup avec le duc de Candale et auparavant avec le comte d'Estrées, deuxième fils du Maréchal, on trouve les couplets suivans:

Voy. tom. II, p. 227.

Ouy, d'Estrées, vostre humeur discrette
Ainsy que vostre amour parfaitte
Vous causeront bien du tourment;
La femme de monsieur le Page
Trouve que c'est dans son amant
Un grand defaut que d'estre sage.

Saint-Loup, vostre esprit s'embarrasse
Entre l'amourette et la grace;
Ce qui cause vostre chagrin.
Car vous aimez le blond Candale,
Et craignez le pere Sainglin,
Le Port-Royal et sa cabale.

M. Cousin a donné ce dernier couplet avec une variante au nom du père Singlin, de Port-Royal.

Candale quitta Mme de Saint-Loup pour la célèbre comtesse d'Olonne, et ses dernieres amours etoient le secret de tout le monde, même avant que Bussy Rabutin ne leur donnât la tournure très-satirique que cha-

cun sait. Il y a dans la collection de Blanchard un portrait en pied de la belle comtesse : elle a la jambe appuyée sur un tabouret. Ce portrait seroit-il de 1658, et quand, suivant Mademoiselle, « Elle avoit » mal à un pié dont il luy estoit sorty des os. Ainsy, elle estoit obligée » de garder le lict. M. de Candale estoit fort amoureux d'elle, il y » avoit longtems ; et il avoit esté extresmement affligé de la quitter. » (Tom. IV, p. 23.)

IV. — P. 129, note 1.

Que vous ne dansassiez qu'avec les laides, Monsieur.

Le mot est charmant : peut-être n'a-t-il pas eté dit, mais il a certainement eté pensé, et tous ceux dont l'amour n'est pas exempt de jalousie se reconnoîtront dans cette boutade. Suivant notre auteur, Mme de Sablé ne pardonna jamais à Montmorency d'avoir fait le galant de la Reine, et Mme de Motteville dit précisément la même chose : « Je » luy ay ouy dire à elle-mesme que sa fierté fut telle à l'egard de » Montmorency, qu'aux premieres demonstrations qu'il luy donna de » son changement, elle ne voulut plus le voir, ne pouvant recevoir » agréablement des respects qu'elle avoit à partager avec la plus » grande princesse du monde. » On peut lire aisément aujourd'hui ce long et curieux passage de Mme de Motteville, M. Cousin l'ayant cité d'abord dans *Mme de Longueville*, p. 140, puis dans le *Journal des Savans*, 1851, p. 599, puis dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1853, et enfin dans *Mme de Sablé*, 1854, p. 8. Il en faudroit conclure que les habitudes de galanterie raffinée et de conversation polie datent en France de la cour de Catherine de Medicis, et non des assemblées de l'hôtel de Rambouillet.

Mais quoi qu'il en soit, M. Cousin demeure persuadé de deux choses : 1° la marquise de Sablé auroit *toujours* aimé M. de Montmorency : « Quelles ne durent pas être ses anxiétés lorsqu'elle apprit qu'il s'etoit » engagé dans la guerre civile... combien le coup de hache frappé à » Toulouse dut retentir cruellement dans son âme ! » Cela est bien dit, mais ne s'accorde pas avec les deux seuls témoignages contemporains : des Réaux et Mme de Motteville.

2° Mme de Sablé n'auroit jamais aimé *que* M. de Montmorency. Cependant des Réaux parle de plusieurs autres inclinations de la Marquise, et la dernière auroit eté le marquis d'Armentières. M. Cousin ne trouvant pas l'allégation confirmée dans les autres auteurs, imprimés ou manuscrits, qu'il a consultés, donne un gros démenti à ce propos des *Historiettes*. Les contemporains avoient assez souvent justifié la véracité de des Réaux pour lui mériter plus d'egards ; mais ici le démenti est d'autant plus hardi qu'il porte sur deux points : car la galanterie

d'Armentieres avoit fait assez de bruit pour que l'opinion publique lui attribuât la paternité d'une toute petite fille venue sur la fin de la vie du marquis de Sablé, et reléguée dès sa naissance dans une maison religieuse. La raison de cette cachotterie donnée par la Marquise est adorable : « Après le grand mespris que je temoignois pour mon mary, » je ne voulois pas qu'on me pust dire que je couchois encore avec luy. » Mme de Sablé fut satisfaite ; on ne lui fit pas cette injure. Mais que dire de M. Cousin qui, d'un seul coup, raye de l'histoire de cette dame ce petit episode, par la raison que des Réaux nous en a seul transmis la mémoire ! On ne voit pas bien, après tout, pourquoi la galanterie de Mme de Sablé avec Armentières n'auroit pas eu des suites analogues à celles de la galanterie de Mme de Longueville avec le traître la Rochefoucauld ; pourquoi ces deux illustres amies n'auroient pas eu cette autre communauté de fortune, ce nouveau motif de donner et recevoir des consolations.

Je crois découvrir les raisons de l'incrédulité de M. Cousin. Il a considéré Mme de Sablé comme le premier type d'une femme très-distinguée de notre temps, Mme Recamier. En conséquence, il en a fait une personne assez belle (la beauté parfaite n'etant pas de notre temps), gracieuse, bienveillante, raisonnable, dépourvue de toutes les qualités eminentes de l'esprit, mais parfaitement vouée au culte de Vesta. Ce n'est pas là précisément l'idée que le XVIIe siècle se faisoit de Mme de Sablé. On lui croyoit infiniment d'esprit, de grâces et de facilité dans la conversation. D'un côté très-active, de l'autre très-particulière, pétrie de singularités, de curieuses petitesses. Loin de se livrer à tout le monde, elle se contentoit de quelques amitiés délicates ; encore sembloit-elle moins les rechercher que céder à leur recherche. Enfin, très-belle, très-mondaine et très-galante dans sa jeunesse, elle avoit dans son âge mûr aspiré à la considération, comme, avant elle Mme de Rambouillet, après elle Mme Scarron.

Henry de Conflans, vicomte d'Auchy, fils de la vicomtesse d'Auchy (*Historiette*), avoit epousé Charlotte Pinart, dame de Louvois ; leur fils aîné, Henry de Conflans, dit le *marquis* d'Armentières, est celui dont parle ici des Réaux. Il mourut le 28 février 1639, la marquise de Sablé alors âgée d'environ quarante ans.

V. — P. 130, lig. 2.

Armentieres fut tué en duel par Lavardin....

Henry de Beaumanoir, marquis de Lavardin, mort devant Gravelines en 1644, frère de l'evêque du Mans (*Historiette*) et de Magdeleine de Beaumanoir dont il vengea l'honneur outragé en tuant Armentières.

Magdeleine fut mariée plus tard à René de Froulay, comte de Tessé, et mourut à Paris le 25 décembre 1682. On rappellera dans l'*Historiette* de Mondori, la passion de l'abbé d'Armentières, frère du Marquis, pour la Valiotte, comédienne de l'Hôtel de Bourgogne.

VI. — P. 130, lig. 11.

Cela se voit par le Journal du cardinal de Richelieu.

On lit bien dans ce *Journal*, grâce à l'espionnage de Bautru, que la Marquise, en 1630, exerçoit une grande influence sur l'esprit de Vauthier (*Hist.* tom. II, p. 14); mais cela prouve seulement que la maison de la Marquise etoit alors fréquentée des gens les plus considérables de la Cour; ses lettres justifient d'ailleurs ce que dit des Réaux de son activité maladive : M. Cousin a publié les moins insignifiantes.

VII. — P. 130, note 3.

On l'a veûe pester contre le livre intitulé le Cuisinier françois.

« *Le Cuisinier françois enseignant la maniere de bien aprester et assaisonner toutes sortes de viandes grasses et maigres, legumes et patisseries en perfection, etc.* Reveû, corrigé et augmenté d'un Traité de » confitures seiches et liquides et autres delicatesses de bouche, par le » sieur de la Varenne, escuyer de cuisine de M. le marquis d'Uxelles. » Paris, 1670. » In-12 p° de 356 pages et 14 non numérotées.

Je possède cette edition et celle de 1685 désignée comme la onzième. Mais il y en a de plus anciennnes encore, comme le prouve déjà le titre de celle de 1670. J'ai encore un autre livre non moins rare mais moins recherché : « *Le Cuisinier, où il est traitté de la veritable methode* » *pour apprester toutes sortes de viandes, gibbier, volatiles, poissons,* » *tant de mer que d'eau douce, suivant les quatre saisons de l'année,* » ensemble la manière de faire toutes sortes de patisseries, tant froides » que chaudes, en perfection, par le sieur Pierre de Lune, escuyer de » cuisine de feu M. le duc de Rohan. Paris, Pierre David, 1656. » In-8° de 364 pages sans la préface et les tables.

VIII. — P. 131, lig. 4.

Ses enfans n'ont rien eu. ...

La fortune de Mme de Sablé a dû subir beaucoup de hauts et de bas : l'intendant maître des Requêtes, Colbert, ecrivoit bien en 1664, dans

un *Mémoire sur la province de Maine* (msc. n° 277 des *Cinq Cents Colbert*, f° 65) : « La dame marquise de Sablé, dame de Bourgon et du » Noir-en-Parc, Commer, Monsourlier, Arron, la Basoge, Montpinçon, » le fief des Cartes et autres, a 30,000 livres de rentes dans la province.» Mais une note tracée par Mme de Sablé et conservée dans le cabinet de M. de Monmerqué, nous apprend que Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, lui faisoit dans les dernières années de sa vie, une rente de deux mille ecus : ce qui montre assez qu'elle etoit loin de passer alors pour riche. « Quand mon frere le Grand-prieur mourut, » Monsieur estoit en Flandre ; il me fit l'honneur de m'envoyer M. de » Boisfranc pour m'offrir ce que j'aurois besoin. Il ne se contenta pas de » cela, il m'envoya quelques jours après deux mille escus en louis d'or ; » il a continué de me faire la mesme grace tous les ans, et souvent par » ses propres mains, sans que j'aye jamais rien fait ni que personne » ayt jamais songé à l'en faire souvenir. Je dois tout à sa grande genc- » rosité qui luy a fait faire quelque reflexion et donné peut-estre quel- » que compassion sur l'estat où se trouvoit, par le renversement de ses » affaires, la fille du gouverneur du Roy son pere, Louis XIIIe. »

Un billet adressé à M. Renard et que M. Cousin a retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, tendroit à prouver que les revenus de la Marquise n'etoient pas aussi bien etablis que l'intendant Colbert le supposoit en 1670. Ce billet est du 30 octobre 1668, et je le transcris sur l'original. Mme de Sablé, en remerciant M. Renard d'un cadeau de belles serviettes, justifie d'ailleurs ce que des Réaux nous dit de ses repas friands :

« J'ay tousjours une grande honte quand on me veut donner quel- » que chose, et elle devient bien plus grande, quand je suis obligée de » prendre ce qu'on me donne. Cependant je n'en ay point de recevoir » le present que vous avez la bonté de me faire, parce que je le regarde » comme une veritable marque de vostre amitié et de vostre tendresse » pour moy, et ainsy j'aurois cru vous offenser de le refuser. Je vous » asseure qu'encore que j'y considere tout ce qui y est de beau, d'exquis » et d'utille, j'y sens bien davantage le mouvement de vostre cœur » qui s'est appliqué à remarquer que je donne quelquefois à disner à » des gens de respect avec des napes rapiécées. Mais vous qui estès » aussy econome dans le besoin que magnifique dans l'abondance, com- » ment avez-vous peu me donner une facilité de ne pas refuser ces » sortes de gens qui sont si frians de mes potages ? Je n'entreprens » pas de vous remercier, car quelles paroles pourroient exprimer » tout ce que je sens et que je dois sentir pour vous ? Vous avez eu » pourtant des precautions qui m'ont bien mortifiée, sur le sujet de » Me Blanche. »

Reste à savoir quel etoit ce M. Renard. Or je croirai pouvoir le

dire à M. Cousin, après l'avoir remercié de m'avoir appris, trop tard, ce qu'etoit une personne citée dans l'*Historiette* de *M. de Termes*, et bien autrement intéressante, bien autrement connue que M. Renard. J'entends Mlle de Bains. Avant de lire *Mme de Longueville*, je n'avois rien découvert sur Mlle de Bains, et j'avois mis dans la malheureuse marge de la page 74 du 1er volume : « *Je crois, sœur Marie de* » *l'Incarnation, de la maison de Levis, supérieure des Carmelites* » *d'Avignon.* » Or Mlle de Bains etoit Marie de Lancri, née au château de Bains, en Picardie; fille d'honneur de Marie de Medicis, retirée aux Carmelites en 1620. Voilà de ces meprises pour lesquelles j'ai grand besoin de l'indulgence des lecteurs; il me conviendroit donc moins qu'à personne de faire aux autres un pareil sujet de reproche.

Mais avant de dire quel etoit M. Renard, je transcris encore après M. Cousin, revue et complétée sur l'original, la plus jolie lettre de Mme de Sablé :

« J'accuse maintenant plus tost les soins que vous avez de votre mi-
» gnonne Otefort que notre anciene broulerie, de me causer votre houbly
» duquel je me plains encore davantage et vous husse desjà tesmoigné
» mon ressentiment sans que je vous voulois dire en mesme tans que
» je me coife tous les jours à boucle, et ne pers pas un jour du Cours.
» J'espere que si je me conserve en l'etat où je suis, que vous ne serés
» pas si cruel, quoique je mesle à tout cela les prestres, les medecins et
» les moines. Je vous prie par l'amitié passée, de m'escrire, mais non
» pour me mander des nouvelles de l'amour du Roy; car encore que
» je sçay ce qui s'en peut sçavoir, j'en croy si peu que je le nie tout à
» fait ou ne lui donne pas un plus long terme que sa premiere confes-
» sion. Je me resjouis pourtant que cela aie valu une pension à Mme la
» Flotte, et vous dirois que je trouve la beauté de la petite cousine digne
» de ce miracle, si je n'estois faschée de sentir que vous l'aimez mieux
» que moy à cette heure. » Puis sur le dos : « Je suis sy mal fournie
» de tout ce qui faut pour escrire que ma lettre sera fermée de fil, et
» vous ne m'aurés pas une petite obligacion. »

M. Cousin remarque que si Mlle de Hautefort etoit cousine de M. Renard, celui-ci devoit être un homme de qualité ou au moins d'une certaine importance. En effet Marie de Hautefort etoit cousine et de Mme de Sablé et de M. Renard. Mme de la Flotte, la propre sœur du maréchal de Souvré, avoit marié une de ses filles, Renée du Bellay de la Flotte à Charles de Hautefort, d'où Marie de Hautefort, nièce par conséquent *à la mode de Bretagne* de Mme de Sablé.

La mère de Mme de Sablé, femme du maréchal de Souvré, etoit Françoise le Bailleul, fille et héritière de Jean le Bailleul, seigneur de Renouard. Le deuxième fils du maréchal prit donc le nom de baron de *Renouard*, et forma la branche des Souvré, sieurs de *Renouard* qui ne

dura pas au delà de son fils Joseph, seigneur de Renouard, ou, comme on prononçoit alors et comme a ecrit Vallot sur le dos des brouillons de Mme de Sablé, *Renoir* et *Renard*.

Le correspondant de la Marquise etoit donc ou son propre frère, mort à Saint-Amand de Rouen en 1635, ou son neveu Joseph. Je penche plutôt pour le neveu, à cause de la lettre de remerciement des serviettes, qui doit être bien postérieure à 1635, et parce qu'on conçoit mieux l'attention particulière de ce neveu, quand il etoit jeune, pour sa jeune et belle cousine, Marie de Hautefort. Celle-ci fut attachée à la Reine à l'âge de douze ans, vers 1628. L'amour du Roi pour elle ne fut pas longtemps sans paroître : on peut donc en toute assurance reporter cette lettre à 1629 ou 1630 au plus tard. Mme de Sablé avoit alors trente ou trente et un ans; elle etoit dans la période de ses coquetteries.

IX. — P. 131, lig. 18.

Elle soustient que tous les maux sont contagieux et dit que le rhume se gaigne.

« Mais ne faut-il pas, » dit M. Cousin, avec une indignation contenue, « ne faut-il pas Tallemant, pour faire un crime à Mme Sablé de pa- » reilles terreurs ! » M. Cousin est injuste ; il ne falloit pas Tallemant, puisque Voiture, Mlle de Rambouillet, Mlle de Bourbon elle-même, se sont egalement moquées des terreurs de leur amie. Il oublie que lui-même a cité la quatorzième lettre de Voiture et une autre de Mlle de Rambouillet, dans lesquelles on raille impitoyablement sur ce point Mme de Sablé. Pour ce que des Réaux va dire un peu plus loin de ses précautions, même avec ses medecins, la Marquise elle-même le justifie quand, répondant à l'offre que Mlle de Rambouillet lui faisoit de changer d'habit avant de pénétrer jusqu'à son appartement : « Je ne prens » pas plus de seuretés avec mon medecin que vous m'en offrez, en me » promettant de changer d'habit; car lorsque j'ay besoin de luy, je me » resous fort bien à le voir en sortant de la petite verole, pourveû » qu'il quitte une soutane grasse qui est plus capable de prendre du » mauvais air qu'une robe bien nette ; et, tout de bon, j'ay leu vos » lettres sans les faire chauffer. »

Si Mme de Sablé prenoit de pareilles précautions quand Mlle de Bourbon eut non pas la petite vérole, mais la rougeole, (elle n'eut la petite vérole qu'après son mariage), on conçoit ce qu'elle dut faire quand avec les années la crainte de la mort devint plus vive. Mais voici la lettre de Mlle de Rambouillet, depuis Mme de Montauzier, au temps de la rougeole de Mlle de Bourbon : elle appartient au premier editeur des *Historiettes*, M. de Monmerqué, puisqu'il l'avoit le premier fait connoître :

De Sablé.

« *Mlle de Chalais lira, s'il luy plaict, cette lettre à Mme la marquise*, » au-dessous du vent.*

» Madame,

» Je croy ne pouvoir commencer de trop bonne heure mon traitté » avec vous; car je suis asseurée qu'entre les premieres propositions » qu'on vous fera de me voir et la conclusion, vous aurez tant de re- » flexions à faire, tant de medecins à consulter et tant de craintes à » surmonter que j'auray eu tout le loisir de m'aairer. Les conditions » que je vous offre sont de n'aller point chez vous que je n'aye esté » trois jours sans entrer dans l'hostel de Condé; de changer de toute » sorte d'habillemens; de choisir un jour qu'il aura gellé; de ne vous » approcher que de quatre pas; de ne m'asseoir que sur un mesme » siége. Vous pourrés aussy faire faire un grand feu dans vostre cham- » bre, brusler du gènievre aux quatre coins, vous environner de vinai- » gre imperial, de rhue et d'absinthe. Sy vous pouvez trouver vos » seuretés dans ces propositions, sans que je me couppe les cheveus, je » vous jure de les executer très-religieusement, et sy vous avés besoin » d'exemples pour vous fortifier, je vous diray que la Reyne a bien » voulu voir M. de Chaudebonne, qui sortoit de la chambre de Mlle de » Bourbon, et que Mme d'Aiguillon qui a bon goust sur ces choses-là, » et à qui on ne sçauroit rien reprocher sur pareils sujets, me vient de » mander que sy je ne la voulois aller voir elle viendroit me chercher. » (*Mss. de Conrart*, Biblioth. de l'Arsenal, n° XIV, p. 57.)

Nous donnons un fragment de la quatorzième lettre de Voiture, parce que des Réaux a fait sur notre exemplaire quelques notes manuscrites :

« Madame,

» Pour vous consoler de la mauvaise nouvelle que vous avez desjà » apprise (*a*), je ne sçay pas de meilleur moyen que de vous faire peur » pour vous mesme. Sçachez donc que moy qui vous escris ay esté » trois jours durant en une maison où deux personnes mouroient de » la peste... Mme de Rambouillet a perdu son petit-fils qui est mort » de la peste en trois jours... mais j'ay peur que je ne vous espou- » vante trop, et que le remede dont je veux vous guerir ne soit plus » violent que le mal. Sçachez donc que moy qui vous escris ne vous » escris point, et que j'ay envoyé cette lettre à vingt lieues d'icy pour » estre copiée par un homme que je n'ay jamais veu... mais, Madame, » je ne me puis resoudre de respondre par une lettre de consolation

(*a*) La mort de M. l'evesque de Cominge, son frere. (Note de des Réaux.) — Gilles de Souvré, evêque de Cominges, puis d'Auxerre, mourut à Paris le 29 septembre 1631; cela donne la date approximative de la lettre.

» au plus obligeant poulet du monde; car la derniere partie de vostre » lettre ne se peut qu'appeller ainsy... Ceux qui ont veu quel change- » ment vostre absence a fait en moy et quelle part de mon esprit vous » avez emporté avec vous, vous pourront tesmoigner quelque jour, que » je me rens en quelque sorte digne de cet honneur. Mais, Madame, je » ne puis m'empescher de vous dire que le Maistre (*a*) qui vit avec quelle » tendresse je vous dis adieu, se sera bien confirmé en l'opinion qu'il » avoit, et qu'il croira bien voir un jour nos chiffres gravez ensemble » sur les arbres de Bourgon. Au moins suy-je bien aise de ce qu'il a » veu que nostre affection est bien reconneue et qu'elle est reciproque. » Pour moy, Madame, je vous dis encore ce dont je vous asseuray en » partant, que je n'estimeray ny n'aimeray jamais rien tant au monde » que vous, et que je seray tousjours avec toute sorte de respect, » Madame, vostre, etc.

» *A Mlle de Chalais.* Je n'aurois pas voulu vous mettre en hazard, » non plus que Madame, en vous faisant lire cette lettre. Mais je croy » que les personnes qui ont pris de la teinture d'or (*b*) ne peuvent pren- » dre de mauvais air. Pour moy, je prens tous les matins trente » grains d'antimoine (*c*) et six yeux de ce poisson (*d*) que vous sçavez. » Avec cela, je puis aller partout, sans rien craindre. Conservez-moy, » s'il vous plait, l'honneur que vous me faittes de m'aimer. Car sy cela » vient à me manquer, je prendray mon antimoine sans estre préparé. » Je suis, Mademoiselle, de tout mon cœur, votre, etc. »

Un jour que Mme de Sablé avoit rendu des urines noires, M. de la Chambre, célèbre médecin, lui avoit dit que ces urines, au sentiment des bons auteurs, etoient un signe de l'extinction de la chaleur naturelle; puis, pour réparer cette indiscrétion et pour la rassurer, il lui avoit envoyé une dissertation pour justifier lesdites urines. Elle lui ecrivit :

« 20 decembre 1663.

» Le noir dont je vous parlay il y a quelques jours, et les mauvais » signes que vous me dites que les autheurs en tirent, m'ont noircy

(*a*) Le Maistre etoit fermier de Bourgon, terre de Mme de Sablé. Ces bonnes gens qui ne croyent pas qu'on puisse aimer que d'amour, voyant que Voiture se trouvoit mal, soit pour s'estre levé trop matin ou pour n'avoir point mangé, il prit ses foiblesses pour une pamoison amoureuse, cela luy estant arrivé en presence de Mme de Sablé. (Note de des Réaux.)

(*b*) Elle en avoit pris pour quelque incommodité de la jaunisse. (Note de des Réaux.)

(*c*) Voiture en prenoit assez souvent. (Id.)

(*d*) Yeux d'ecrevisses. (Id.)

» l'esprit de telle sorte que si je n'avois lu vostre escrit durant cet acci-
» dent, tout son feu et toute sa lumiere n'auroient jamais peu dissiper
» mes troubles. Quand on m'a dit les choses qui me font voir que je
» suis en danger pour la santé, on a beau après cela les corriger, je
» m'arreste tousjours, quelque sens qu'on leur puisse donner, à celui
» dont la consequence est plus à craindre. »

Voici la réponse de la Chambre :

« Madame.

» J'ay bien de la peine à croire que ce que je vous dis dernierement
» vous ayt donné tant de peine à l'esprit, comme vous me marquez,
» et je suis fort trompé, si vous n'avez voulu, par toutes ces noirceurs
» pretendues, me cacher l'ennuy que je vous causay par ma derniere
» visite. Quoy qu'il en soit, tous les autheurs qui ont parlé de sembla-
» bles accidens ne vous ont point veue comme moy, et si un lievre
» vivant vault mieux qu'un lyon mort, je vous puis asseurer que je
» vaux mieux qu'eux tous, et que vous me devrez croire quand je vous
» dis que ce que vous avez veu ne vault pas la peine que vous y pen-
» siez. Vous seriez bien malheureuse si vous vouliez vous appliquer
» tout ce que disent les livres, vous ne seriez pas en seureté en vostre
» maison, puisqu'ils vous apprennent qu'il y a eu des gens qui ont
» estés accablés sous les ruynes de la leur. Chaque chose a ses cir-
» constances qui les rendent bonnes ou mauvaises. Il y en a mesme
» qui sont mauvaises de soy, qui deviennent bonnes par les circon-
» stances qui les accompagnent. Celle qui vous a fait peur est de ce
» genre-là. Mais à quoy bon insister davantage là-dessus ? J'en demeure
» à mon premier soubçon qui ne m'empeschera pas pourtant de vous
» rendre mes visites de temps en temps et d'estre toute ma vie,

» Madame,

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

» LA CHAMBRE.

» Ce vendredi matin. »

X. — P. 135, lig. 23, note.

Va deffier le celebre Riolle, le cuisinier de M. Martin.

« Il y avoit, » dira des Réaux plus tard, « trois Martins à Paris. Mar-
» tin *mangé,* qui s'estoit ruiné à tenir table ; Martin *qu'on mange*, l'oncle
» de Villemontée, et Martin *qui mange,* serviteur du cardinal de Ri-
» chelieu. » Il doit être ici question de Martin *qui mange.*

Gaignieres, dans un de ses Recueils manuscrits a recueilli quelques bons mots de l'abbé de la Victoire. Les voici :

Il ecrivoit au cardinal d'Estrées, fils du Marechal et grand prodigue : « Vostre intrepidité à despenser le bien d'autruy fait icy trembler » tous vos amys. »

Tandis que ce cardinal d'Estrées n'etoit encore qu'evèque de Laon, on demanda un jour à l'Abbé d'où il venoit ? « Je viens d'accompagner » le corps de M. l'evèque de Laon. » Le Prélat etoit si distrait que son esprit sembloit toujours absent de son corps.

Il donnoit des sobriquets à tout le monde. Il appelloit Mme de Chaulnes : *Pot au lait*, et la douairière de Lavardin, Renée de Rostaing : *Le bonhomme Lavardin*, parce qu'elle avoit de la barbe au menton.

Voici la preuve ingénieuse de son avarice : les dames de Saint-Gervais, chargées d'une quête, montoient son escalier, quand il se mit à crier : « Qu'on ne laisse entrer personne, à cause de la petite verole ! »

Nous avons vu qu'il avoit donné le nom d'abbé Mondori à Boisrobert. Un jour il rencontra celui-ci à pied dans la rue. « Eh ! M. de » Boisrobert, qu'avez-vous donc fait de votre carrosse ? — On me l'a » saisi et enlevé, » répond l'autre, « pendant que j'etois à la Comedie. » — Quoi ! monsieur, à la porte de votre cathedrale ! »

Quand on parla de marier Mlle de la Mothe-Houdencourt, jolie comme un ange, avec le duc de Ventadour, dont la laideur etoit remarquable : « Mademoiselle, » luy dit l'abbé de la Victoire, « il n'y a pas d'appa» rence que vous refusiez à d'autres ce que vous accorderez à M. de » Ventadour. » (*Mme de Sévigné*, lettre du 27 février 1671.)

Mme de Sévigné qui le connoissoit, annonce gaillardement sa mort à Mme de Grignan, le lendemain : « L'abbé de la Victoire *mortuus et se*» *pultus est.* » (Lettre du 9 décembre 1676.)

XI. — P. 136, lig. 10.

Depuis, le president de Maisons et elle furent aussy mal qu'ils estoient bien alors.

Ici, je dois protester en faveur des *Historiettes*, contre M. Cousin qui a cédé trop vite au désir de trouver des Réaux en faute.

« Tallemant, » dit-il, « prétend qu'à cette occasion » (l'arrangement de ses affaires), « Mme de Sablé et le Président se brouillèrent ; ce qu'il » prend soin de démentir bien vite en nous apprenant qu'au blocus de » Paris, en 1649, Mme de Sablé se sauva à Maisons... Quant aux méchan» tes insinuations de Tallemant sur les relations de Mme de Sablé et du » président Maisons en 1649, il suffit de répondre que Mme de Sablé » avoit alors cinquante ans.... »

D'abord où sont les méchantes insinuations de Tallemant? Nulle part. Notre auteur dit tout simplement qu'en 1649 la Marquise se sauva à Maisons chez le Président alors son bon ami. Rien de plus, rien de moins. Et cela pour tout le monde veut dire que Maisons etoit *alors* au nombre des meilleurs amis de Mme de Sablé. M. Cousin dit la même chose : « Elle » eut recours aux bons offices d'un de ses amis. »

Ce n'est pas la faute de des Réaux, si M. Cousin place la vente du marquisat de Sablé au nom du président de Maisons sous la date du 29 août 1648, et la seconde vente, au profit d'Abel Servien, le 14 novembre 1652; tandis qu'au rapport de Menage, le savant et exact historien des seigneurs de Sablé, c'est en 1650 que la terre seroit passée non pas au Président mais au fils du Président; et c'est en 1654 qu'elle auroit eté vendue à Abel Servien.

Mais l'arrêt du Parlement qui adjugeoit Sablé à Maisons eût-il eté du 29 août 1648, rien ne nous force de rapporter à cette première date la querelle du président avec la Marquise. Après une adjudication simulée, elle demandoit au Président une déclaration particulière, une sorte de contre-lettre, et le Président, au lieu de la satisfaire, lui soumettoit une note de frais qui sembloit devoir convenir seulement au transport réel de la propriété. Ils etoient bons amis jusques-là; ils se brouillèrent, parce que Maisons lui présenta ces comptes de frais excessifs et ne lui remit pas cette contre-lettre dont elle avoit besoin. Où verra-t-on ici la moindre contradiction? Convient-il de démentir gratuitement un contemporain et de lui attribuer de ridicules insinuations, pour le plaisir de lui donner sur les ongles! « En 1649, » dit M. Cousin, « la saison des amours etoit depuis longtemps passée pour » la Marquise. » Eh! qui vous disoit le contraire? Ce n'etoit pas des Réaux, lui qui justement venoit de citer, comme dernière affaire de cœur de Mme de Sablé, le marquis d'Armentières, mort dix ans auparavant.

Maisons est un magnifique château à une lieue de Saint-Germain en Laye, construit pour notre Président par François Mansart, dit le vieux Mansart. « Maisons, » dit agréablement M. le comte de la Borde, « domine la Seine et, dans son port gracieux avec sa blanche enve- » loppe, semble un cygne sorti de l'eau qui se repose au soleil sur la » verte pelouse. » (*Organisat. des Biblioth.*, let. IV, p. 79.) Le Président passoit pour avoir mis le meilleur de sa fortune dans cet edifice. Il y donna des fêtes magnifiques auxquelles ne paroît pas avoir eté convié Loret, d'après les mots déplaisans qu'il adresse de temps à autre au Président. En général, René de Longueil, seigneur de Maisons, avoit le renom de vivre en Lucullus et de mal payer ses créanciers. Comme le bruit se répandoit de la mort du surintendant M. d'Esmery, Loret ecrivit:

Plusieurs disent par les maisons
Que le président de Maisons
Sera pourvu de cette charge,
Qui peut rendre obligeant et large
Le plus grand chichard des humains.
(*Lettres* du 4 mai 1658.)

Et Guy Patin ecrivant à Spon, le 3 novembre 1649 : « D'autres nom-
» ment pour cette charge de Surintendant le president de Maisons,
» qui est un animal mazarinique, homme dangereux, fin et rusé ; mais
» fort incommodé, et qui par ce moyen tascheroit d'acquitter et de
» payer ses dettes. »

M. Cousin avoit les preuves de la querelle passagère de Mme de Sablé avec le Président dans une lettre dont M. de Monmerqué conserve une copie ancienne ; la Marquise l'ecrivoit à la comtesse de Maure :

« Ma chere mamour, si je pouvois vous exprimer la joye que j'ay
» sentie de la conversation que Mlle Chalais a eue avec M. le presi-
» dent de Maisons, et qu'il fust satisfait de quelque chose qui vient de
» moy, je suis asseurée qu'il le seroit de tous les sentimens que j'ay
» pour luy, car il n'y a rien que je ne voulusse dire et faire de toutes
» les choses qui me sont possibles pour luy tesmoigner le desplaisir
» que j'ay de tout ce qui s'est passé. J'en auray toute ma vie une ve-
» ritable douleur, et s'il avoit esté en estat de recevoir mes justifica-
» tions, je suis asseurée qu'il y a longtemps qu'il seroit satisfait de
» moy, n'ayant jamais eu au fonds le moindre doubte de sa probité
» ni de son honneur, ni perdu un seul moment le sentiment et la re-
» connaissance que je dois avoir de tant de sortes d'obligations que je
» luy ay. Enfin, ma chere mamour, il pourroit bien me rendre plus
» contente, s'il avoit la bonté d'oublier le passé et s'il me redonnoit
» quelque chose de son amitié. Mais quoy qu'il en soit, rien ne me peut
» empescher de chercher tousjours les occasions de luy tesmoigner que
» je ne puis jamais oublier les bienfaits que j'ay receus de luy. »

XII. — P. 136, lig. 18.

Boisdauphin, son fils.

Urbain de Laval, marquis de Boisdauphin, mort en mai 1661, et marié en premières noces à Marie de Rians. C'est de cette dame et non de la marquise de Sablé, que veut parler Scarron en 1643, dans les *Adieux à la Place Royale :*

La non pareille Boisdauphine
Entre dames, perle très-fine...

Mme de Sablé ne porta jamais ce nom de Boisdauphin, et, suivant

toutes les apparences, elle logeoit encore au faubourg Saint-Honoré.

Betaut (Louis), dont il est parlé plus bas, avoit eté associé dans les parties de l'intendant Claude Cornuel, puis il devint président à la Chambre des Comptes. « Il demeure rue Geoffroy-Lasnier, » dit le *Catalogue des Partisans*, 1649.

XIII. — P. 136, lig. 30, note.

Menjot, medecin.

On a une brochure intitulée *Lettre d'un Provincial, sur le sujet du Journal des sçavans* du 28 juin 1667, adressée à ce M. Menjot. Le *Journal* y répondit le 26 décembre suivant. Il s'agissoit dans cette lettre, d'y défendre avec les protestans l'opinion de la nouveauté relative du dogme de la présence réelle. Le docteur Menjot auroit-il eté protestant?

XIV. — P. 137, lig. 31.

La Marquise alla loger tout contre Port-Royal.

On voit d'après des Réaux que Mme de Sablé habita la *Place-Royale*, dans la même maison que la comtesse de Maure, le faubourg Saint-Honoré et le faubourg Saint-Jacques. Je crois qu'elle partit du faubourg Saint-Honoré pour Port-Royal, et non de la Place-Royale. Ma raison est que des Réaux au lieu de dire : « Car elles ont logé autrefois en mesme mai- » son à la Place-Royale » auroit dit : car elles logeoient ensemble quand la Marquise se rendit au faubourg Saint-Jacques. On répondra qu'elles pourroient avoir habité quelque temps deux maisons distinctes à la Place-Royale; mais d'un autre côté, nous avons vu qu'elle demeuroit au faubourg Saint-Honoré, un jour qu'elle etoit allée visiter la maréchale de Guebriant. Or le comte de Guebriant ne reçut le bâton de maréchal qu'en 1642 ; la visite n'est donc pas antérieure à cette epoque. Ainsi l'on peut au moins assurer qu'après 1642, elle habita le faubourg Saint-Honoré.

Elle fit bâtir sa maison à l'extrémité du chœur de l'eglise de Port-Royal ; et dans cette maison etoit compris le corps de logis destiné aux réunions du Chapitre conventuel.

Mme de Sablé, amie du duc de la Rochefoucauld, ne fut pas, à ce qu'il paroît, etrangère à la composition du fameux livre des *Maximes*. Le Duc les proposoit ordinairement chez elle, puis sans doute leur donnoit ensuite une forme arrêtée. Cette forme est leur grand mérite après tout, et la Marquise, qui a de son côté fait ses *Maximes*, a prouvé par là qu'elle avoit peu contribué à la forme de celles de

la Rochefoucauld. C'est un genre dans lequel bien des gens se sont essayés, même dans la maison de la Rochefoucauld ; *multi vocati*. Des Maximes débattues dans la société de Mme de Sablé et dont le Duc n'avoit pas voulu, la Marquise fit les siennes ; et peut-être le rebut des Maximes de Mme de Sablé donna-t-il naissance aux *Pensées* de M. L. D., M. l'abbé d'Ailly. Ces *Maximes et Pensées diverses* furent mises au jour par l'abbé d'Ailly en 1678, l'année même de la mort de la marquise de Sablé. L'Abbé les fit précéder d'un eloge convenable de la Marquise. On les a souvent réimprimées, et plusieurs fois dans la glorieuse et redoutable compagnie des *Maximes de la Rochefoucauld*.

Celles-ci parurent en 1665 et furent achevées d'imprimer pour la première fois *le* 27 *octobre* 1665. M. Brunet, dans son inappréciable *Manuel*, en signale deux editions de la même année : j'en ai rencontré une troisième, différente de ces deux-là, et, entre les trois, la priorité semble incertaine.

« La marquise de Sablé, » dit très-bien l'abbé d'Ailly, « avoit etabli » une espece d'empire sur les grands et sur les particuliers par une » supériorité naturelle à laquelle tout le monde se soumettoit aisé- » ment... sa vie a esté presque toute occupée à faire plaisir à ses amis, » et son sommeil mesme n'estoit jamais interrompu qu'elle n'en rem- » plist les intervalles par de nouveaux soins de leur procurer quelques » avantages. Cette bonté estoit si pure et si delicate, qu'elle ne pou- » voit souffrir les moindres medisances et les moindres railleries ; elle » les regardoit comme de grandes marques de petitesse d'esprit ou de » malignité... sa conversation avoit tant de charmes que tout le monde y » trouvoit son compte, et on ne la quittoit jamais qu'on ne se trouvast » beaucoup plus honneste, avec plus d'esprit et des sentimens plus » elevés.... ces grands soins de conserver sa santé que plusieurs per- » sonnes qui ne la voyoient pas accusoient de faiblesse etoient justifiés » lorsqu'on la voyoit de près.... Une si belle vie a eté enfin terminée » par une mort très-chrestienne. Cette crainte de la mort qu'elle avoit » fait tant de fois paroistre, mais qui estoit beaucoup plus dans ses » discours que dans ses sentimens, après quelques derniers efforts, » cessa enfin.... De là vient, cette humilité profonde qui luy fit ordonner » qu'on l'enterrast dans un cimetiere, comme une personne du peu- » ple, sans pompe et sans ceremonie. »

Des Réaux, après tout, ne dit rien qui démente ce bel et juste eloge. Mais il n'avoit pas vu Mme de Sablé dans ses dernières années, et quand il nous en parloit, on remarquoit autant dans le monde les foiblesses et les singularités de la Marquise que la distinction incomparable et les agrémens de son esprit. D'ailleurs, pour comprendre le courant qui entraînoit alors tant de femmes distinguées vers Port-Royal, il faut se représenter cette grande famille des Arnauld, tribu unie comme une

seule personne active, intelligente, eloquente, adroite, « pure comme les anges, ambitieuse comme les démons. » Assemblés dans cette maison de Port-Royal, les Arnauld devoient attirer les regards, exalter l'imagination des femmes. Après l'exemple eclatant des Longueville et des Sablé, chacun y voulut courir, si bien que le gouvernement de Louis XIV s'emut de tout ce mouvement d'idées et de toutes ces inquiétudes. Mais dans l'intérêt de la vérité, on ne sauroit le trop répéter : ce n'est pas la persécution qui fit le Jansénisme, ce fut le nom d'Arnauld.

La marquise de Sablé avoit eu six enfans : 1° Marie de Laval, religieuse à Saint-Amand de Rouen. 2° Urbain, marquis de Boisdauphin, mort en mai 1661, après avoir eté marié d'abord à Marie de Rians, puis à sa belle-tante Marguerite Barentin, demeurée veuve en 1645 du marquis de Courtanvaux, frère de la marquise de Sablé. La marquise de Boisdauphin, veuve pour la seconde fois, ne mourut qu'en 1704, âgée de soixante-dix-sept ans. Leurs deux fils furent Charles, marquis de Boisdauphin, tué devant Woerden en octobre 1670, et Jacques de Laval, tué à Candie le 25 juin 1669; il avoit à peine dix-huit ans et son père n'avoit pas encore eu le temps de le marier. Quelle constante pâture au démon de la guerre que cette ancienne noblesse françoise! Avec ceux-ci finit la branche de Montmorency-Laval, seigneurs de Boisdauphin.

3° Henry, evêque de Léon, puis de la Rochelle, doyen de Saint-Martin de Tours, mort en décembre 1693. 4° Gilles, chevalier de Boisdauphin, puis marquis de Laval, tué devant Dunkerque en 1646, dans sa vingt-quatrième année; on lira son *Historiette* avec un vif intérêt. Sa fille unique, Magdelaine de Laval, epousa en 1662 Henry Louis d'Aloigny, marquis et maréchal de Rochefort. 5° Philippe, mort jeune. 6° Magdelaine, religieuse, dont le marquis d'Armentières semble avoir eu quelque droit de réclamer la paternité.

CXXVIII. — CXXIX.

LE COMTE ET LA COMTESSE DE MAURE.

(*Louis de Rochechouart, comte de Maure, né vers* 1603, *mort le* 9 *novembre* 1669.— *Anne Doni* (*Mlle d'Attichy*), *fille d'Octavien Doni baron d'Attichy, et de Valence de Marillac, morte en* 1663.)

Le comte de Maure est cadet du marquis de Mortemart, de la maison de Rochechouart : il est un peu feru de sa naissance. Il porta les armes en sa jeunesse ; depuis, il se fit comme une espece de devot. Il a espousé Mlle d'Attichy, fille d'une sœur du mareschal de Marillac et d'un commis d'Adjacetti *, nommé Doni, qui se disoit gentilhomme aussy bien que son maistre, mais on en doubtoit un peu plus que de l'autre. Doni avoit mieux fait ses affaires que son maistre, et avoit achepté la terre d'Attichy, vers Compiegne. Elle * avoit un frere qui fut tué au commencement de la guerre qui dure encore, et elle devint heritiere.

Louis Ajacetti, comte de Chasteauvillain.

Mlle d'Attichy.

Adjacetti espousa Mlle d'Atri, de la maison d'Aquaviva, au royaume de Naples. La Reyne-mere, en consideration des services rendus à la France par ceux de cette maison, qui s'estoient ruinez en suivant son party, amena cette fille avec elle. Elle voulut bien

espouser ce partisan, qui, à cause de cela, achetta le comté de Chasteau-Vilain, et elle disoit assez plaisamment : « Il aura le *vilain*, et moy j'auray le *chasteau*. » Adjacetti mourut trop tost, et laissa ses affaires fort embrouillées. M. de Vitry voulut avoir Chasteau-Vilain, qui estoit à sa bienseance ; cela fit cette grande querelle entre le comte de Chasteau-Vilain filz d'Adjacetti, et luy, qui alla si avant que le Comte demanda au Roy par une requeste le combat en champ clos contre M. de Vitry [1].

Revenons à la comtesse de Maure. Après la mort
Histor. du mareschal de Marillac*, Mme d'Aiguillon qui avoit esté amie intime de la Comtesse, quand elles estoient toutes deux chez la Reyne-mere, envoya sçavoir de ses nouvelles, et luy fit dire qu'elle n'avoit osé l'aller voir, n'estant pas asseurée comment elle seroit receûe. La Comtesse [2] luy manda qu'elle la remercioit de son souvenir, mais qu'elle la prioit de ne trouver pas mauvais qu'elle ne vist point la niepce du meurtrier de son oncle.

Elle passoit, quand elle estoit fille, pour la plus desreiglée personne du monde en fait de repas et de visites ; mais ce n'estoit rien au prix de ce que c'est à cette heure, car elle a trouvé un homme qui luy dame bien le pion. Il fait tout le contraire des autres :

[1] J'ay veû le comte de Chasteau-Vilain à Rome, en habit d'ecclesiastique.

[2] Alors Mlle d'Attichy. Le comte de Maure ne l'espousa que quand elle fut devenüe heritiere. Il avoit, luy, douze mille escus de rente en fonds de terre de partage.

il voyage aux flambeaux ; il part regulierement à la Saint-Martin * pour aller à la campagne, et en revient au mois d'avril [1]. Sa femme est toute faitte comme luy. On demandoit à l'abbé de la Victoire : « Pourquoy ne reviennent-ils point des champs?— » Hé ! n'en voyez-vous pas la raison ? » respondit-il ; « tandis qu'il fera vilain, ils n'ont garde de ne pas » estre à la campagne. » Une fois il les rencontra tous deux dans la forest de Compiegne, qui alloient à Attichy, et à quatre grandes lieues en-deçà il trouva leurs officiers. Les autres envoyent leurs gens devant, eux sont bien aises d'attendre leur souper jusqu'à l'aurore. On disne chez eux quand on gouste ailleurs*.

Le 11 novembre.

C'est-à d. vers quatre ou cinq heures.

Lorsque Mlle d'Atry, fille du comte de Chasteau-Vilain, sa parente, et Mlle de Vandy, logeoient ensemble chez la comtesse de Maure, on y faisoit pour le moins trois disners, car jamais le Comte et elles trois n'ont pu parvenir à estre prestes en mesme temps. A six heures, on commençoit à penser à mettre les chevaux ; ils y estoient bien deux heures avant qu'on sortist, et souvent il leur est arrivé de commencer leurs visites à huict heures du soir. Ils incommodent tout le monde qu'ils vont voir ; les uns se vont mettre à table, les autres y sont desjà ; quelques-uns se couchent, quand on leur vient dire que Monsieur le Comte ou Madame la comtesse de Maure les deman-

[1] Il s'amusoit à faire une galerie* à une terre dont le parc estoit tout ouvert, et où il n'y avoit pas deux toises de muraille entieres.

Construction à découvert, et en avant du bâtiment.

dent. Tambonneau, conseiller au Parlement, trouva, en revenant d'une assemblée, la comtesse de Maure chez luy qui le venoit solliciter. On se leve chez eux si tard que toute leur peine est de trouver encore des messes.

Mais voicy la plus grande folie de toutes, c'est qu'avec soixante mille livres de rente, et pas un enfant, ils n'ont jamais un quart d'escu. Il se faisoit tousjours de sottes affaires, et il faisoit enrager ses juges et ses arbitres, car ce qu'il conçoit n'entre jamais dans la cervelle d'un autre ; il a de l'esprit pourtant, et elle aussy en a beaucoup ; mais quelquefois elle est naïfve, et donne dans le panneau comme un autre. L'abbé de la Victoire, qui l'appelle *la folle*, et le mary *le bon*, luy fit accroire une fois qu'on avoit fait M. Conrart, qui est huguenot, marguillier de Saint-Merry. « Regardez, » disoit-elle ; « sa grande » reputation, sa grande probité a fait passer par- » dessus sa religion ! » Elle a tousjours ou croit avoir quelque grande incommodité, et a sans cesse quelque lavement dans le corps. Une de ses parentes[1] luy laissa du bien en mourant, et ce qu'il y avoit de plus considerable estoit un bon nombre d'escus d'or, que cette femme, je ne sçay par quelle fantaisie, avoit mis dans une seringue. Mme de Rambouillet disoit : « Voylà du bien qui vient à la comtesse de Maure » dans la forme la plus agreable qu'il luy pouvoit » venir[2]. »

[1] Une Mme de Montigny-Berieux, Italienne.

[2] Elle et Mme Cornuel allerent faire un voyage ensemble. Elles cou-

Je pense que le desordre de ses affaires, autant que le bien public, l'engagea dans le party de Paris. Durant le blocus, il fut le seul, tant il sçait bien la guerre, qui, avec le Coadjuteur, fut d'avis de donner bataille le jour que Monsieur le Prince prit Charenton*. Sur cela on fit les triolets que voicy : 8 février 1649.

Je suis d'avis de batailler,
Dit le brave comte de Maure;
Il n'est plus saison de railler,
Je suis d'avis de batailler.
Il les faut en pieces tailler,
Et les traitter de Turc à More.
Je suis d'avis de batailler,
Dit le brave comte de Maure.

Buffle à manches de velours noir,
Porte le grand comte de Maure;
Sur ce guerrier qu'il fait beau voir
Buffle à manches de velours noir!
Condé, rentre dans ton devoir,
Si tu ne veus qu'il te devore.
Buffle à manches de velours noir,
Porte le grand comte de Maure.

(BACHAUMONT.)

cherent chez un gentilhomme qui avoit la fievre. La nuict, que tout le monde dormoit bien paisiblement, la Comtesse vint heurter à la chambre de Mme Cornuel. « Qu'y a-t-il? — Hé! levez-vous viste. — Qu'est-ce? » — Allons-nous-en tout à l'heure. — Hé! pourquoy?.— C'est que je » viens d'apprendre que la maistresse de céans s'est couchée avec son » mary qui a la fievre; elle la gaignera, et nous la donnera après. Je ne » sçaurois souffrir ces sottes femmes-là; allons-nous-en. » Il fallut pourtant attendre au lendemain. Mme Cornuel dit qu'elles furent quinze jours entiers ensemble en litiere, et qu'elle estoit si lasse d'avoir tousjours une mesme personne devant les yeux, qu'elle eut deux ou trois fois envie de l'estrangler. L'exaggeration est un peu forte.

Monsieur le Prince respondit ainsy :

C'est un tigre affamé de sang,
Que ce brave comte de Maure :
Quand il combat au premier rang,
C'est un tigre affamé de sang.
Mais il n'y combat pas souvent,
C'est pourquoy Condé vit encore.
C'est un tigre affamé de sang
Que ce brave comte de Maure.

A la seconde conference, après les demandes des generaux et des autres chefs de Paris, on fit cet autre triolet à l'honneur du comte de Maure :

Le Maure consent à la paix,
Et la va signer tout à l'heure;
Pourveû qu'il ayt quelques brevets,
Le Maure consent à la paix.
Qu'on supprime les triolets,
Et que son buffle luy demeure,
Le Maure consent à la paix,
Et la va signer tout à l'heure.

(BAUTRU.)

Dans les *Memoires de la Régence.*

Depuis, il devint, comme on le verra ailleurs*, un des plus zelez partisans de Monsieur le Prince.

COMMENTAIRE.

I. — P. 158, lig. 3.

Il aura le vilain, *et moy j'auray le* chasteau.

Ce mariage de Mlle d'Atri fut conclu le 11 février 1588, et Pierre de l'Estoile dit aussi que messire Ludovic Adjaceto, Florentin, acheta le comté de Chasteauvilain 400,000 francs, et ce « pour espouser la de-

» moiselle d'Atri, laquelle sentant son cœur et l'ancienne grandeur dont » estoit remarquée la maison d'Atri, au royaume de Naples, ne vouloit » pour mari ce messer doanier et fermier, s'il n'estoit duc ou comte. » (Edition de M. A. Champollion, p. 106.)

Leur fille fut la mère de ce plaisant marquis de Sy dont on verra l'*Historiette.*

II. — P. 158, lig. 9.

Le comte (de Chasteauvilain) *demanda le combat en champ clos contre M. de Vitry.*

Les curieux conservent cette *Lettre envoyée et presentée au Roy de la part du comte de Chasteauvillain, imprimée à Douay,* 1624, in-4° de 12 p. Elle est signée *S. d'Aquaviva-Atrye*, et elle sent bien son gentilhomme. On y voit que Vitry s'etoit effectivement entendu avec les créanciers d'Ajacetti, pour obliger le fils, alors absent, à laisser vendre la terre de Chateauvillain. Elle valoit, dit le Comte, plus d'un million et rapportoit trente mille livres de rente. Le Comte relève ensuite beaucoup son extraction, et rabaisse d'autant plus celle de Vitry qu'il dit se nommer « *Gallucci*, nom calabrois qui en françois veut dire » coquerel. » L'allusion faite à la part que Vitry avoit prise à la mort du maréchal d'Ancre est assez curieuse : « Quant au mareschal de Vi- » try.... qui s'attribue le principal honneur de la deffaicte de M. de » Soubize... il en a plus escrit et fait imprimer qu'il n'en a fait. Et » pour ses chefs-d'œuvre precedens, dont il se fait tout superbe et glo- » rieux, Vostre Majesté n'a si chetif sujet en son royaume qui n'eust » executé ses commandemens plus hardiment et plus resolument » que luy et qui ne l'eust servy plus discrettement en la suitte. »

III. — P. 158, lig. 28, note.

Le comte de Maure ne l'espousa que quand elle fut devenue heritiere.

Et sans doute après un certain temps d'une irrésolution fondée sur le peu de bien de la demoiselle. On lui avoit connu un autre amant, mort après l'avoir demandée en mariage. Dans un des couplets faits vers 1632 sur les filles de la Reine :

Pauvre Attichy, je te plains bien !
Tu es d'amour mal assortie;
L'un te manque, faute de bien,
L'autre a manqué faute de vie.

(*Recueil Mortemart*, t. I, p. 481.)

IV. — P. 159, lig. 15.

Lorsque Mlle d'Atry, fille du comte de Chasteauvilain, sa parente et Mlle de Vandy logeoient ensemble chez la comtesse de Maure...

Je suis le manuscrit, mais il semble qu'il devroit porter *et sa parente Mlle de Vandy ;* du moins ne sais-je pas comment la fille de l'ancien patron du père de la comtesse de Maure pouvoit être sa parente. Mais Innocente de Marillac, la nièce de la comtesse de Maure, avoit epousé en 1617 Jean d'Aspremont comte de Vandy ; Mlle de Vandy etoit donc la petite-nièce de la Comtesse. (Voyez l'*Historiette* de Vandy.) Elle fut une favorite de Mademoiselle, qui reporta sur elle toute l'amitié qu'elle avoit retirée aux deux belles comtesses de Fiesque et de Frontenac, ses anciennes maréchales de camp. C'est dans le feu de sa haine pour celles-ci et de sa tendresse pour Mlle de Vandy qu'elle ecrivit la nouvelle de la *Princesse de Paphlagonie,* où sont rappelés assez confusément les petits démêlés de ces trois dames entre elles. (Voy. le tom. IV des *Memoires de Mademoiselle*, p. 152.) Il faut aussi lire en entier le Portrait que Mademoiselle a fait de Mlle de Vandy, en juin 1618. En voici quelques fragments :

« Pour faire vostre portrait tout de vostre haut, c'est ce qui tiendra » le moins de temps et de place, car Dieu vous a faite des plus petites, » toutefois fort bien proportionnée, et cela s'appelle une jolie taille. » Quoique vous souhaittiez d'estre grasse, je vous diray en amie que la » maigreur vous sied bien. Vos cheveux sont blonds et par consequent » vos yeux bleus et beaux, la bouche grande, mais point desagreable, » enfin à tout prendre, vous avez aussi bonne mine que peut avoir une » petite personne. Pour de l'esprit, vous en avez naturellement. J'ay » sceû que les premieres années de vostre vie, que vous avez passées » aux champs, ont eté employées à la lecture de tout ce qu'il y avoit » jamais eu de romans en nostre langue, en italien et en espagnol.... » Cette lecture, pour l'ordinaire, porte volontiers à aimer la galanterie ; » les jeunes personnes y sont assez souvent conduites par ce chemin-là, » et la province n'y nuit pas ; mais cette galanterie n'est pas d'un bon » tour, non plus que les lumieres que ces livres donnent, si tout cela » n'est corrigé par quelques années de Paris ou de la Cour.... Vous » avez esté à la Cour en arrivant à Paris, et vous y estes descendue » chez la personne du monde la plus propre à faire les gens pour les ren- » dre fort aimables. Mais d'entreprendre le portrait de Mme la comtesse » de Maure avec le vostre, ce seroit une grande hardiesse. Revenons » à vous et à vos romans : ils ne vous ont pas nuy, puisque je ne vous » ay vue vous servir de cette science que pour entretenir les dames de

» campagne qui venoient voir Mademoiselle à Saint-Fargeau ; ne sçachant souvent que leur dire, vous leur teniez de tels propos.... cela » sert à l'affabilité et à la civilité que vous avez naturellement pour » ceux que vous croyez qui en auroient pour vous; autrement vous » estes fiere au dernier point, et quelquefois glorieuse; et j'ay descouvert que cette fierté et cette gloire vous sont naturelles et que ce » sont des maladies de race ; car, comme vostre maison est venue d'Allemagne, quand vous vous souvenez que vous y estes princesse, vous » oubliez que les chimeres des autres vous donnent sujet de raillerie, » et vous seriez toute preste à en donner aux autres.... s'il manque » quelque chose à vos vertus, c'est que l'humilité n'est pas la dominante. Avec tout cela, si vous aviez trouvé un galant qui eust seul » toutes les qualités que beaucoup de gens ont separément, je ne sçay » ce qui en fust arrivé; mais comme c'est une chose impossible à trouver que des gens qui fussent propres à satisfaire un goust de chez » la comtesse de Maure, c'est pourquoy vous estes prude, car l'on ne » fait point de bassesse chez elle. Vous n'avez nulle devotion, vous avez » de la peine à pardonner et vous avez autant de delicatesse sur la » hayne que sur l'amour... Vous estes fort paresseuse; vous n'aimez » ni à vous promener ni à travailler, mais beaucoup à dormir et à estre » assise en bonne compagnie. »

Puisque nous en sommes aux Portraits, je vais citer les traits saillants de celui de la comtesse de Maure, fait par le marquis de Sourdis, ce gouverneur d'Orléans dont on parle souvent dans les *Historiettes;* il est adressé à Mlle de Vandy.

« Quelque connoissance particuliere de la physionomie m'a donné » moyen de remarquer en la personne de Mme la comtesse de Maure » cet air heroïque qui faisoit de l'ancienne Rome autant de rois que » de citoyens romains... sa generosité seroit plus universellement admirée, si elle estoit moindre... sa liberalité a quelquefois egalé celle » des souverains en la grandeur des dons et les surpasse tousjours en » la maniere de les distribuer... Je ne puis mieux exprimer son sçavoir » qu'en disant qu'à l'extrême vivacité de son esprit elle a ajouté une » lecture continuelle, et qu'elle n'a jamais oublié aucune chose de ce » qu'elle a lu en françois, en italien, en espagnol.

» Sa facilité à bien escrire sur toutes sortes de sujets est incroyable, » et bien que la vitesse de sa plume eblouisse les yeux, elle ne peut » néanmoins suivre la promptitude des conceptions de son esprit. La » politesse et la netteté de son style seroient incomparables si Mme de » Longueville n'avoit jamais escrit.

» Il est temps que je laisse aux autres peintres à travailler sur ce » qui est le plus facile en leur art, qui est la représentation des lineamens de son visage, pourvu que l'esclat ne les eblouisse pas. Je diray

» seulement que la nature luy a donné un corps digne de son ame, et » que j'ay vu la blancheur de son teint effacer et ternir celle du satin » blanc et des jasmins, dont elle portoit hardiment des guirlandes.

» La nature qui ne peut faire aucune chose parfaite luy a donné une » santé si delicate, que ne pouvant avoir le repos si necessaire à la vie » à ses heures ordinaires, elle est obligée de le recevoir à celles qu'il » veut venir, ce qui l'empêche de regler l'ordre de sa vie à celuy de la » plus grande part des autres personnes. Et on peut dire avec verité » que Mme la comtesse de Maure seroit une personne parfaite, si elle » pouvoit, comme le reste du monde, s'assujettir aux horloges. » (*Galerie des peintures, ou recueil des portraits dediés à S. A. R. Mademoiselle*, Paris, 1663, I, p. 296.) Ce dernier alinéa est le seul point exactement pris sur l'original. Il justifie l'*Historiette*.

V. — P. 159, lig. 22.

Souvent il leur est arrivé de commencer leurs visites à huict heures du soir.

C'est-à-dire au moment où chacun alloit souper. D'après ce passage curieux, on peut assurer que l'usage etoit alors d'aller en *visites* de deux heures à quatre ou cinq. Puis on retournoit *gouster*. On soupoit à huit heures, et l'on ne sortoit plus, le soir, que pour aller aux *assemblées*, c'est-à-dire aux réunions invitées. Nous avons conservé la tradition de ces anciennes formes, dans l'usage général à Paris de ne s'habiller que pour le soir, ou pour le dîner. On va chez les gens pour les voir, sans être invité et par conséquent sans être *habillé*, le matin; c'est-à-dire avant six heures. On s'*habille* pour les visites du soir, parce que ces visites sont à l'heure des anciennes assemblées.

VI. — P. 161, note.

Elles furent quinze jours entiers ensemble en litiere;... et Mme Cornuel dit qu'elle eut deux ou trois fois envie de l'estrangler.

On prétend que de pareilles idées estoient un effet assez ordinaire du vis-à-vis des anciennes litières; et même, ajoute-t-on, il n'est pas sage à de nouveaux epoux de commencer la lune de miel par un trop long voyage en tête-à-tête dans une voiture. Qui sait? peut-être de cet usage aujourd'hui général sont innocemment venus tant de méchants ménages. Mme de Sévigné semble faire allusion à la boutade de Mme Cornuel, quand, reprenant une idée de sa fille : « Helas! il me » souvient qu'une fois en revenant de Bretagne, vous estiez vis-à-vis » de moy; quel plaisir ne sentois-je point de voir toujours cet aimable

» visage! Il est vray que c'estoit dans un carrosse. Il faut donc qu'il » y ait quelque malediction sur la litiere. » (Lettre du 20 mai 1672.)

VII. — P. 161, lig. 3.

Il fut le seul... avec le Coadjuteur qui fut d'avis de donner bataille le jour que Monsieur le Prince prit Charenton.

Le cardinal de Retz néglige de rappeler dans ses *Memoires* quel fut alors son avis. Il se plaint seulement de la lenteur qu'on mit à ranger en bataille l'armée parisienne quand on apprit que le prince de Condé menaçoit Charenton. Voyez aussi Mme de Motteville, III, p. 48. « La » comtesse de Maure, » dit-elle, « etoit une dame dont la beauté avoit » fait autrefois beaucoup de bruit. Elle avoit une vertu eclatante et » sans tache, de la generosité avec une eloquence extraordinaire; une » ame elevée, des sentimens nobles, beaucoup de lumiere et de penetra- » tion. Elle croyoit, en son particulier, avoir quelque sujet de se plain- » dre de la Reyne; mais la vivacité de son esprit qui la rendoit trop » sensible au bien et au mal, l'emportoit quelquefois au delà de la rai- » son et de la prudence. Selon la verité, si la Reyne n'estoit pas entrée » dans les sentimens de vengeance que la comtesse avoit souhaittez » d'elle au sujet de la mort du mareschal de Marillac... c'estoit à cause » des grandes difficultés qui s'y rencontroient. Le comte de Maure, qui » avoit l'ame intrepide sur la haine comme sur l'amitié, se resolut » de pousser le Cardinal aux dernieres extremités. Il en eut peu de sa- » tisfaction.... et toute la plaisanterie tomba sur luy... Il avoit de » l'honneur et de la probité; mais il estoit entesté de ses opinions et avoit » le malheur de n'avoir pas autant d'approbation dans le monde qu'il » avoit effectivement de vertu... On estoit accoutumé de faire contre » luy des chansons sur tout ce qu'il faisoit. » (*Mém.*, III, p. 48.)

VIII. — P. 161, lig. 6.

On fit les triolets que voicy.

Ces triolets, et quelques centaines d'autres se retrouvent dans une mazarinade imprimée sur deux colonnes et qui n'est pas fort rare. Mais on ignoroit que les deux premiers, cités par des Réaux, fussent de Bachaumont le compagnon de voyage de Chapelle, et le troisième de Bautru. Saint-Mard, dans l'edition curieuse qu'il a donnée du *Voyage*, n'attribue à Bachaumont que cet autre bien connu :

Ah Dieu! le bon temps que c'estoit
A Paris durant la famine!

Toutes les filles on baisoit,
Ah Dieu! le bon temps que c'estoit!
La plus belle se contentoit
D'un demy boisseau de farine;
Ah Dieu! le bon temps que c'estoit
A Paris durant la famine!

On a vu dans l'*Historiette* de Mme de Sablé que cette dame et la comtesse de Maure avoient pris l'habitude de s'ecrire sans cesse et pour un rien : même quand elles demeuroient porte à porte. Mademoiselle, qui fait jouer un rôle episodique aux deux amies dans l'*Histoire de la princesse de Paphlagonie*, leur attribue l'honneur de l'invention du style epistolaire, qu'on peut dire appartenir en propre aux femmes du XVIIe siècle. Mme des Loges avoit la première acquis un grand renom dans cet art; Mme de Sablé, Mme de Maure, puis Mme de Longueville, Mme de Rambouillet, Mme de Choisy, d'autres encore lui donnèrent le cachet d'une perfection relative, jusqu'à ce qu'enfin Mme de Sévigné l'elevât à la hauteur des autres chefs-d'œuvre du même siècle, représentés par les noms de la Fontaine, de Molière, de Corneille, de Despréaux, de la Rochefoucauld et de la Bruyère. Voici le curieux passage de *la Princesse de Paphlagonie :*

« Il n'y avoit point d'heure où la princesse Parthenie (Mme de Sablé) » et la reine de Misnie (Mme de Maure) ne conferassent des moyens » de s'empescher de mourir et de l'art de se rendre immortelles ; leurs » conferences ne se faisoient pas comme celles des autres : la crainte de » respirer un air trop froid ou trop chaud, l'apprehension que le vent » ne fust trop sec ou trop humide... estoient cause qu'elles s'escrivoient » d'une chambre à l'autre. On seroit trop heureux si on pouvoit trouver » de ces billets et en faire un recueil (*a*). Si on trouvoit leurs lettres, on » en tireroit de grands avantages en toutes manieres... dans leurs escrits » on apprendroit toute la politesse du style et la plus delicate maniere » de parler sur toutes choses. Il n'y a rien dont elles n'aient eu connois- » sance; elles ont sceû les affaires de tous les Estats du monde, par la » participation qu'elles y ont eu des intrigues des particuliers, soit de » galanterie ou d'autres choses où leurs avis ont esté necessaires, tan- » tost pour appaiser des brouilleries, tantost pour les faire naistre, selon » les avantages que leurs amies en pourroient tirer (*b*). Enfin c'estoient » des personnes par les mains desquelles le secret de tout le monde avoit

(*a*) M. Cousin vient de faire la découverte et la publication que Mademoiselle désiroit, un peu ironiquement peut-être.

(*b*) On avouera que des Réaux n'a pas eté aussi malin que Mademoiselle dans cette dernière phrase. Mais nous devons croire que toutes ces lettres d'intrigues et de petite chronique ont eté brûlées. Il nous reste de la vaste correspondance de Mme de Sablé l'article de l'hygiène quotidienne et celui de la dévotion janséniste. C'est quelque chose, mais il etoit permis d'espérer mieux.

» à passer... C'est de leur temps que l'escriture a esté mise en usage : » auparavant on n'escrivoit que des contrats de mariage, et des lettres » il ne s'en entendoit pas parler : ainsi, nous leur avons l'obligation » d'une chose si commode pour le commerce.

» La reyne de Misnie estoit une femme grande, de belle taille et de » bonne mine; sa beauté estoit journaliere par ses indispositions qui en » diminuoient un peu l'eclat. Elle avoit un air distrait et resveur qui » luy donnoit une elevation dans les yeux et qui faisoit croire qu'elle » mesprisoit ceux qu'elle regardoit ; mais sa civilité et sa bonté rac- » commodoient en un moment de conversation ce que les distractions » pouvoient avoir gasté. Elle avoit de l'esprit infiniment... Elle ne vi- » voit point comme le reste des mortels, et elle ne s'abaissoit pas à » cette regle où l'usage assujettit les gens du commun à se regler » selon les horloges ; elles estoient deffendues dans tous ses estats, et on » eust reputé pour insensé un homme ou une femme qui se fussent asser- » vis à un coup de cloche... Elle ne sortoit jamais en plein midy ; elle » ne se levoit qu'au coucher du soleil ; elle craignoit extresmement la » mort par cette raison encore, à ce qu'elle disoit, qu'elle vouloit allon- ger le monde tant qu'elle pouvoit ; et assurément quand elle n'auroit » pas eu ce sentiment par elle-mesme, elle l'auroit eu par la communi- » cation de la princesse Parthenie, etc. »

Suivant les auteurs les plus accrédités, les Rochechouart descendent des anciens vicomtes de Limoges : on sait que leur ecu est ondé d'argent et de gueules, et que ces armes ont eté l'occasion de la devise :

Ante mare undæ,

que l'on a traduite un peu avantageusement :

Avant que la mer fust au monde,
Rochechouart portoit les ondes.

La devise n'est pas aussi facile à justifier que la constante illustration de cette grande maison. Rochechouart est dans le Poitou, à six lieues de Limoges.

La branche aînée, sortie au XIe siècle de Giraud vicomte de Limoges, s'eteignit vers la fin du XVe siècle avec Foucauld, vicomte de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente.

La seconde, commencée avec les enfans de Jean, seigneur de Jars et de Bourdet, vers 1410, finit avec Jacques, seigneur de Bourdet, de Charost, etc., en 1501.

La troisième, celle des seigneurs de Jars et de Chandenier, commence avec le second fils de Jean, seigneur de Jars, et finit avec François de Rochechouart, marquis de Chandenier, premier capitaine

des gardes du corps du Roy, disgracié en 1651, et mort à Paris le 14 août 1696. Il en sera parlé plus d'une fois dans nos *Historiettes*. Son fils unique etoit mort de suites de blessures, en 1678.

La quatrième branche sortie de François de Rochechouart-Chandenier, vers 1520, donna les seigneurs de Saint-Amand, de Faudoas et de Barbazan. Le dernier, Jean-Paul de Rochechouart-Barbazan-Astarac, mourut le 29 septembre 1696 après avoir recueilli la succession du célèbre Louis d'Astarac, seigneur de Fontrailles, son grand-oncle maternel.

Puis, viennent les seigneurs de Faudoas, barons et comtes de Clermont; les seconds seigneurs de Jars, dont le personnage principal fut François, chevalier de Malte, dit le commandeur de Jars, dont on parle souvent ici. Gabriel, frère aîné du Commandeur, etoit mort sans postérité, le 14 décembre 1649. Puis, les seigneurs de Montigny et de Monceaux, les seigneurs de la Brosse et de la Saussaye, les seigneurs de Chastillon-le-Roy, les seigneurs de la Mothe, puis enfin la onzième branche, celle des seigneurs, marquis, ducs de Mortemar et de Vivonne.

Ceux-ci viennent d'Aimery VIII, vicomte de Rochechouart, mort en 1272. Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemar, devint comte de Maure par son mariage avec Louise de Maure, veuve d'Odet de Matignon, comte de Thorigny. Gaspard eut deux enfans. L'aîné fut Gabriel, premier duc de Mortemart duquel descendent directement M. le duc de Mortemart et Mme la duchesse de Noailles d'aujourd'hui.

Le second fut notre Louis, comte de Maure, grand sénéchal de Guyenne, qui mourut sans postérité.

CXXX.

M. DE LIZIEUX.

(*Philippe de Cospeau, né à Mons en fevrier* 1571, *evêque d'Aire en* 1607, *de Nantes en* 1621, *de Lizieux en* 1635; *mort le* 8 *mai* 1646.)

Philippe de Cospean estoit d'une honneste famille de Mons en Hainaut. Il avoit du sçavoir. Il vint à Paris, où il enseigna la philosophie et se mit à prescher.

Un jour, Mme la marquise de Rambouillet voulant passer le caresme à Rambouillet, pria quelqu'un de luy chercher un predicateur. Celuy qu'elle avoit chargé de ce soing s'addressa à M. Cospean (on l'appelloit ainsy au lieu de Cospeau), qui luy dit : « Si elle se veut contenter de trois sermons par sep- » maine, je suis son homme. » Il y fut; et M. et Mme de Rambouillet en prirent une telle amitié pour luy, qu'ils luy donnerent la jouissance, sa vie durant, d'une terre de quinze cens livres de rente, dont il a joüy effectivement toute sa vie*. Voy. t. II, p. 48.

M. du Fargis, leur nepveu, fit son cours de philosophie sous luy; mais M. de Lizieux ne fut jamais son precepteur ny de feu M. le marquis de Rambouillet, comme a dit l'auteur de la *Vie de M. d'Es-*

Guillaume Girard.

*pernon**. L'estime qu'en faisoient M. et Mme de Rambouillet le fit connoistre : M. d'Espernon le gousta, et luy fit donner l'evesché d'Aire. Le cardinal de Richelieu avoit fait amitié avec luy, et en fit cas toute sa vie. Comme il le connoissoit un homme franc et sans malice, il ne trouva point mauvais qu'il sollicitast pour M. de Vendosme, avec lequel, comme gouverneur de Bretagne, il avoit fait amitié, estant, comme il fut en suitte,* evesque de Nantes[1].

C'est-à-dire après avoir eté evêque d'Aire.

Le Cardinal souffrit tout de mesme qu'il s'attachast à la Reyne. Cet attachement luy servit au commencement de la Regence, car il estoit comme une espece de ministre ; mais le cardinal Mazarin prevalut et le fit esloigner ; quand il fit arrester M. de Beaufort, il logeoit à l'hostel de Vendosme.

Quand on luy donna Lizieux au lieu de Nantes, quelqu'un luy dit : « Mais vous aurez bien plus » grande charge d'ames. — Voire, » respondit-il, « les » Normands n'ont point d'ame. »

C'estoit un homme fort reconnoissant. Mme de Rambouillet dit qu'il disoit les choses fort agréablement et fort à propos[2].

Ayant sacré l'evesque de Riez, ce prelat l'en alla remercier : « Helas ! Monsieur, » luy dit-il, « c'est

[1] Car son Eminence estoit persuadé qu'en pareil cas il en auroit autant fait pour luy.

[2] Une fois, en preschant, il fit une disgression fort longue : « Je sçay bien, » dit-il après, « que cette disgression n'est pas autrement selon « les regles de Demosthene, de Ciceron ni de Quintilien ; mais Dieu » garde de mal Quintilien, Ciceron et Demosthene ! Je ne laisseray pas » de poursuivre. »

» à moy à vous rendre graces : avant que vous fus-
» siez evesque, j'estois le plus laid des evesques de
» France. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 171, lig. 2.

Il vint à Paris... et se mit à prescher.

Il y arriva au commencement du siècle, comme semble l'indiquer une lettre de J. Gilot, conseiller au Grand-conseil, à Scaliger, du 15 novembre 1602. « Il y a ici un Flamand nommé Cospeau, docteur en théolo-
» gie, escolier de M. Lipse, qui a grande reputation, homme de bonne
» façon, grande memoire, et fort versé en saint Augustin. » (*Epistres françoises des personnes illustres à M. de la Scale*, 1624, p. 417.)

Le nom de l'evêque etoit Cospeau, que sans doute on devoit prononcer *Copo* ou *Cospo*. Mais comment le prononça-t-on quand l'usage s'etablit de l'ecrire Cospean? Etoit-ce *Copan*, *Cospan*, *Copéan* ou *Cospéan?* Pour mon compte, je pense que l'on ne donnoit à ce nom que deux syllabes : *Copean* comme *Jean*.

II. — P. 172, lig. 14.

Quand il fit arrester M. de Beaufort, M. de Cospean logeoit à l'hostel Vendosme.

Le duc de Beaufort fut arrêté le 2 septembre 1642. L'hôtel Vendôme etoit, comme on sait, bâti sur une partie du terrain dont on a fait la *Place Vendôme*.

Ce fut bien Mazarin, comme le raconte des Réaux, qui fit eloigner l'evêque de Lizieux. « On donna ordre, » dit très-bien Mme de Motteville
» (I, p. 170), à tous les evesques de s'en aller à leur diocèse. Cet ordre fut
» donné afin que l'evesque de Lizieux se retirast dans le sien. Il etoit
» devot, grand predicateur et libre à dire la verité. Il etoit le saint de la
» Cour. Il avoit tousjours appellé la Reyne sa bonne amie, et la Reyne
» avoit toute sa vie marqué l'estimer infiniment. Le feu Cardinal quoi-
» qu'il ne l'aimast pas, à cause qu'il estoit bon amy de la Reyne, ne
» l'avoit voulu jamais chasser, et avoit tousjours quelque veneration pour
» sa vertu et pour sa barbe grise. Mais enfin il fallut qu'il s'en allast

» aussi bien que les autres... Il estoit intime amy des princes de Ven-
» dosme; il logeoit dans leur maison... Il vint trouver la Reyne un
» matin, pour prendre congé d'elle. Elle estoit à sa toilette qui s'ha-
» billoit, et ne sçachant que luy dire, dans l'embarras que la présence
» de ce bon homme luy causoit, elle le pria fort succinctement de se
» souvenir d'elle dans ses bonnes prieres. Pour luy, il ne luy parla
» point, il luy voulut montrer sans doute par son silence, qu'il obeissoit
» sans estimer le commandement. J'y estois, et je le remarquois avec
» peine pour la Reyne et pour celuy qu'elle chassoit si doucement. »
Voyez aussi *Mémoires du Card. de Retz.* Nouvelle edition, p. 32.

III. — P. 173, lig. 2.

J'estois le plus laid des evesques de France.

Cet aveu est consacré par la mauvaise humeur de l'Estoile. « Cospeau, »
dit-il (juin 1610), « evesque d'Aire, le jour de Saint-Pierre, à Notre-Dame
» où le corps du Roy fut apporté, fit son oraison funèbre avec apparat,
» *hoc est* beaucoup de monstre et peu de rapport; loua le Roy et les
» Jesuittes, et prescha *et pauco* en espagnol, disoit-on, duquel il a le
» visage, la garbe et la contenance. » (Dernière edition, tom. II, p. 61.)

IV. — Fin.

Un jeune et très-estimable littérateur, M. Ch. Livet, vient de publier une notice curieuse sur l'evêque de Lizieux : *Philippe Cospeau, nommé en France Philippe de Cospéan, sa vie et ses œuvres. Paris,* 1854. Il y donne pour le première fois, d'après la communication de M. le baron de Stassart, la date exacte du baptême de Philippe Cospeau, né de Loys Cospeau, à Mons, 15 février 1571. M. Livet (et cela dans la crainte de présenter une sorte de contraste avec le tableau des vertus et l'examen des ouvrages du bon prélat), n'a pas voulu rappeler les bons mots conservés par des Réaux dans cette *Historiette* et dans le cours de plusieurs autres. La Notice est suivie de la réimpression de l'Oraison funèbre de Henry IV, prononcée par Cospeau.

CXXXI. — CXXXII.

LE MARECHAL DE GRAMMONT.

MADAME DE SAINT-CHAUMONT.

(Antoine III, duc de Gramont, maréchal de France, né en 1604, mort 12 juillet 1678.)

Son commencement fut à Mantoue[1]; il y acquit quelque reputation*; cependant il n'a jamais pu passer pour brave, quoyqu'en quelques endroits il ayt payé de sa personne; au contraire, la bataille d'Honnecourt qu'il perdit*, le descria si fort, que plusieurs vaudevilles, qu'on appelloit *les Lampons*, ayant esté faits contre luy, on l'appella quelque temps *le mareschal Lampon*[2]. On l'y traitta de sodomite :

En 1629 et 1630.

26 mai 1642.

Monseigneur prenez courage,

[1] Il est filz du comte de Grammont, gouverneur de Bearn, et qui eut un brevet de duc au commencement de la Regence. C'estoit un meschant mary, au moins pour sa premiere femme. Car sur quelque soupçon, il la mit dans une chambre où le plancher en un endroit s'enfonçoit, et on tomboit dans un puy profond. Elle y tomba et se rompit une cuisse dont elle mourut.

[2] Parce que la reprise estoit *Lampon, lampon, camarades lampon.*

Il vous reste encore un page.
Lampons, etc. [1]

On appella mesme de certains grands esperons des esperons *à la Guiche :* alors il ne s'appelloit que le mareschal de Guiche. On le fit general d'armée pour le faire mareschal de France. Tout son plus

[1] Voicy la chanson :

Le mareschal de Guiche,
General des François,
A voulu faire niche
A Melo, Beck, Buquoy.
Il s'arma de son casque
Et combattit en Basque,
Turlu tu tu tu tu,
En leur tournant le cû.

M. de la Feuillade (*a*),
N'oubliant ses bons mots,
Voyant cette cacade
Dit : « Où vont tous ces sots ?
» Cette race ennemie
» Ne vient point d'Italie,
» Turlu tu tu tu tu,
» Pour luy tourner le cû. »

Autre.

Le prince de Bidache
Crioit aux Allemans :
Rendez-moi mon bardache,
Voylà six regimens.
Tenez, les voyla. F— les tous, je vous en prie,
Sauvez ma putain de la tûrie.
Le roy des Lampons
A de bons esperons.

LAMPONS.

Roquelaure et Saint-Maigrin (*bis*).
Ont tenu jusqu'à la fin,
Pour le mareschal de Guiche,
Qui fuyoit comme une biche.
Lampon ! Lampon !
Camarade Lampon !

(*a*) Il est mort. Il disoit à son laquais que, pour recompense, il luy vouloit faire donner un brevet de mareschal de camp.

grand exploit, ce fut de prendre la Bassée*, qui n'estoit rien en ce temps-là. Tout le monde fut surpris de luy voir sitost donner le baston ; mais il avoit espousé une parente du Cardinal [1]. Voicy comme la chose se passa : le cardinal de Richelieu, voulant attrapper * Puy-Laurens, dit au comte de Guiche : « Je » vous avois promis Mlle de Pont-Chasteau la cadette, » je suis bien fasché de ne vous la pouvoir donner, » et je vous prie de prendre en sa place Mlle du Ples- » sis-Chivray. » Le comte de Guiche, qui a tousjours esté bon courtisan, luy dit « que c'estoit son Emi- » nence qu'il espousoit, et non ses parentes et qu'il » prendroit celle qu'on luy donneroit. » Le Cardinal

En 1641.

Acquerir, s'attacher.

Quand il fut dans Saint-Quentin,
On luy presenta du vin.
Monseigneur, prenez courage,
Il vous reste encor un page.
Lampon ! Lampon !
Camarade Lampon !

Je ne puis, mes bons amis,
Car nos gens sont desconfis ;
L'ennemy près de Vauchelle
M'a fait battre la semelle.
Lampon ! Lampon !
Camarade Lampon !

Autre air :

Messieurs de Saint-Quentin, ouvrez-moy vostre port
Melo me suit, ou le Diable m'emporte !
— Qui va là ! Holà !
— Je suis Lampon qui viens faire retraite,
Je suis Lampon,
Abaissez votre pont.

[1] Comme il estoit fort jeune, il fut comme accordé avec Mlle de Rambouillet, aujourd'huy Mme de Montauzier. Mais M. de Grammont son pere voulut donner si peu que M. et Mme de Rambouillet ne s'y purent resoudre.

l'avoit desjà fait mestre de camp du regiment des Gardes après la mort de Rambure *.

Tué devant la Capelle, en 1638.

Le mareschal de Grammont n'a esté souple que pour les premiers ministres : il est assez fier pour tout le reste. Il alla, à la verité, comme les autres, voir Puy-Laurens, qui eut, au retour de Monsieur *, six semaines du plus beau temps du monde. Cet homme faisoit le petit dieu, et quand le comte de Guiche entra chez luy, le mareschal d'Estrées en sortoit qui ne s'estoit point couvert, quoyque l'autre se fust tousjours tenu couvert et assis. Il osta à peine son chapeau de dessus sa teste et le coude de dessus sa chaise pour le comte de Guiche; il avoit le dos tourné au feu. Le Comte, voyant cela, prend un fauteuil qu'il met au dos du sien; et, ayant le nez au feu et les piez sur les chenets, il se mit à luy dire : « Monsieur, vous vous levez bien tard, » et autres bagatelles semblables; et puis s'en alla quand il le trouva à propos. Puy-Laurens estoit de la Marche, bien gentilhomme; il s'appelloit de l'Age, d'où vient qu'on a fait dire au cardinal de Richelieu une sotte pointe : « Si je vis, j'auray *de l'âge.* » Le Cardinal, qui sçavoit bien que Puy-Laurens estoit amoureux de la princesse de Chimay, se douta bien qu'il ne manqueroit pas d'escrire *, et luy fit accroire tout ce qu'il voulut. Puy-Laurens estoit un grand homme, mais de mauvaise grace; cependant, durant cette grande faveur, il paroissoit le mieux fait du monde à toutes les dames de la Cour et de la Ville.

Octobre 1634.

Des Pays-Bas à Paris, avant le retour de Monsieur. *Voy.* t. II, p. 14.

Pour revenir au Mareschal, Monsieur le Grand

l'ayant appellé en riant *ma Guiche*, l'autre l'appella *Cinq-Mars*. « Ah ! le Roy m'appelle bien *Monsieur*, » dit Monsieur le Grand. — Et moy aussy, » respondit le Mareschal. Avec le cardinal de Richelieu mesme il gardoit tousjours quelque ombre de liberté; Il s'est maintenu longtemps avec le cardinal Mazarin et Monsieur le Prince, tout ensemble[1].

Enfin il fut contraint de se retirer durant la Fronderie, ne pouvant se resoudre à estre contre Monsieur le Prince. Les gendarmes de Bordeaux penserent l'enlever, comme il alloit en Bearn; il s'en plaignit hautement, et disoit : « Cela ne se feroit pas » chez les cannibales : je ne suis point armé contre » eux, je vais planter mes choux tout doucement. »

On le trouvoit à dire à la Cour. Il joüe; son train est tousjours propre et en bon estat; luy est bien fait, mais il a la veüe courte; il est adroit et d'une conversation fort agréable.

Il dit en se couvrant : « Madame, vous l'ordonnez » donc, » quoyque la dame n'y ayt point songé. Il a dit assez de plaisantes choses. En Champagne, ayant trouvé un garde d'Aiguebere, gouverneur du Mont-Olympe *: « Qui estes-vous? » luy dit-il. — « Je suis » garde de M. d'Aiguebere. — Vous estes donc » garde-fou? » Et tout le jour, en resvant, car il est aussy resveur qu'un autre, il ne fit que dire : « Garde

Forteresse près de Mezières.

[1] Monsieur le Prince l'appelloit *le grand prince de Bidasche*, et * Toulongeon *le pietre prince de Bidasche* : c'est une belle terre en Bearn. Ce Toulongeon estoit des petits-maistres; c'est le plus grand lezineur de France, il n'a jamais un habit qui soit tout neuf. Il ne manque pas d'esprit.

Et appeloit T. frère du maréchal,

» d'Aiguebere, garde-fou ; garde-fou, garde d'Ai-
» guebere. » Il sera un an quelquefois à redire, quand il resve, un bout de chanson, ou quelque autre chose qui luy sera demeurée dans l'esprit.

Des comtes d'Allemagne, qui s'appellent les comtes d'Olac[1], le vinrent saluer ; ils estoient plusieurs freres, et comme en ce pays-là les cadets ont la mesme qualité que l'aisné, il en vint je ne sçay combien l'un après l'autre ; cela l'ennuya : « Ser-
» viteur, » dit-il, « à Messieurs les comtes d'Olac,
» fussent-ils un cent. »

Un vicomte du Bac, de Champagne, qui fait l'homme d'importance, vouloit quelque chose du Mareschal, et ne le quitta point de tout le jour ; mesme il soupa avec luy. Après souper il ne s'en alloit point ; le Mareschal dit à un valet de chambre : « Fermez la porte, donnez des mules à Monsieur le
» Vicomte, je voy bien qu'il me fera l'honneur de
» coucher avec moy. — Ah ! Monsieur, » dit l'autre, « je me retire. — Non, mordieu ! » reprit le Mareschal, « Monsieur le Vicomte, vous me ferez l'honneur
» de prendre la moitié de mon lict. » Le Vicomte se sauva. Toute la province se mocqua fort de ce Monsieur le Vicomte.

Un jour qu'on disoit des menteries, il dit qu'à une de ses terres il avoit un moulin à razoirs, où ses vassaux se faisoient faire la barbe à la roüe, en deux coups, en mettant la joüe contre.

[1] D'Hoenloe, en allemand ; vers Brisac.

Il n'est pas autrement liberal; mais il refuse en goguenardant. Les vingt-quatre violons allerent une fois luy donner ses estrennes. Après qu'ils eurent bien joüé, il met la teste à la fenestre : « Combien estes-vous, » Messieurs? — Nous sommes vingt, Monsieur. — Je » vous remercie tous vingt, bien humblement; » et referme la fenestre [1].

Rangouze [2] luy apporta un jour une belle lettre; il la receût, et puis dit à un valet de chambre : « Menez » Monsieur à un tel, et qu'il luy donne ce que j'ay » habitude de donner aux gens de merite. » On l'y conduit. Cet homme se met à rire, et dit à Rangouze qu'il n'avoit qu'à s'en retourner, et que rien et ce que M. le Mareschal donnoit aux gens de merite, c'estoit une mesme chose.

Quand il perd, il va de furie donner de la teste dans un panneau de vitres et s'en fait comme une fraise. Une fois il dit à d'Andonville, homme de service : « Mordieu, Monsieur, votre nom de cloche me » porte malheur. »

Il luy est arrivé quelquefois de jetter le reste de

[1] Il avoit un fripon d'escuyer, nommé du Tertre, qui un jour le vint prier de le proteger dans un enlevement qu'il vouloit faire. « Hé bien! » la fille t'aime-t-elle fort? est-ce de son consentement? — Nenny, » Monsieur, je ne la connois pas autrement, mais elle a du bien. — Ah! » si cela est, » reprend le Mareschal, « je te conseille d'enlever Mlle de » Longueville, elle en a encore d'avantage; » et sur l'heure il le chassa. Ce galant homme estoit filou, et enfin a esté roüé. Il estoit gouverneur de Gergeau; cela luy constoit* quatre mille livres. Le Curé au prosne dit : « Vous prierez Dieu pour l'ame de M. du Tertre, nostre gouver- » neur, qui est mort de ses blessures. »

Peut-être faudrait-il : luy rapportoit.

[2] Voyez l'*Historiette* de Rangouze.

son argent par la chambre quand il perd. Ses pages et ses laquais se ruent dessus; il s'en repent aussytost, et leur crie : « Pages, quartier ! »

Une fois, chocqué d'un certain visage qui luy portoit malheur, à ce qu'il croyoit, après en avoir bien souffert : « Hé! mordieu, Monsieur, » luy dit-il, « f—moy et vous en allez; voylà que je me des- » tache. »

MADAME DE SAINT-CHAUMONT.

(*Suzanne-Charlotte de Gramont, mariée à Henry Mitte de Miolans, marquis de Saint-Chamond ; morte* 31 *juillet* 1688.)

Claire - Suzanne de Gramont, grande-tante du maréchal de G., femme de Henry Desprez, marquis de M.

Feu Mme de Montpezat*, ayant receû de grands avantages de son mary et estant demeurée veuve sans enfans, fit la fille aisnée de feu M. de Grammont, sœur du Mareschal, son heritiere, mais à condition qu'elle espouseroit un des nepveux de M. de Montpezat. Or, ces nepveux de M. de Montpezat estoient douze ou treize en nombre : M. de Tavannes, le comte de Carces, MM. de Saint-Chaumont, et autres. Cette fille venant en age d'estre mariée, on fit signifier à tous ses nepveux, l'un après l'autre, la volonté de la testatrice, et on prit acte du refus. Tous la refuserent, hors MM. de Saint-Chaumont. Ce n'est pas qu'elle ne fust bien faitte et d'humeur fort douce, comme elle l'est encore. Jamais rien n'a tant surpris les gens, car on croyoit qu'ils s'entretueroient à qui l'auroit, et tous ont espousé depuis des personnes qui ne la valent pas à beaucoup près. L'aisné, Saint-Chaumont, meurt en accordailles ; le cadet luy succede. C'est un homme fort bizarre, et qui ne la traitte pas trop bien ; ainçois d'abord il luy donna de terribles presents de nopces, car il la poivra d'une belle maniere. Depuis il a eu vingt fois des jalousies espouvantables et sans fondement. C'est une espece de fou qui s'incommode. Sans elle, qui y met le plus d'ordre qu'elle peut, il seroit desjà ruiné. Depuis peu, 1658, en septembre, comme elle estoit icy où il l'avoit laissée pour leurs affaires, il luy prit un accez de jalousie si furieux, qu'on escrivit à la Dame que tout estoit à craindre pour elle, si elle retournoit au pays. Il luy avoit escrit les plus cruelles lettres du monde, et les moindres choses dont il la menaçoit, c'estoit de l'enfermer dans une tour. Après, il vint icy et on appaisa un peu sa fureur. On luy avoit predit qu'il seroit cocu, cela faisoit une partie de ses fougues.

COMMENTAIRE.

I. — P. 175, lig. 15, note.

Il est filz du comte de Grammont...

Antoine II de Gramont, comte de Guiche et de Louvigny, prince souverain de Bidache, duc à brevet, le 13 décembre 1643; mort en août 1644. C'est lui qui passoit, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs, pour avoir noblement refusé la qualité de fils naturel du roi Henry IV, que celui-ci vouloit lui donner. Sa première femme, Louise de Roquelaure, avoit eté très-soupçonnée et même convaincue d'adultère : « Nous te-» nons ici, » ecrivoit Malherbe, le 1er avril 1610, « que le comte de » Gramont, gouverneur de Bayonne, ayant trouvé Narfizian, son » ecuyer, en quelque action deshonneste avec sa femme, il l'a envoyé » joüir en l'autre monde. On ajoute qu'après l'avoir tué, il luy a » fait faire son procez et fait trancher la teste. De la mort elle est » certaine, le genre est incertain. On parle aussi diversement de sa » femme; mais la meilleure opinion est qu'il ne l'a point tuée. M. de » Roquelaure, qui est son pere, n'a point laissé de faire festin aujour-» d'huy à toute la Cour. » Mme de Gramont ne mourut que dans les derniers mois de l'année. On voit par la correspondance du maréchal de la Force que le Roi s'interposa plus d'une fois entre Gramont et Roquelaure, et que la Reine surtout voulut dissuader le premier de venger son honneur. Cependant les bruits de la mort violente de la Comtesse, répandus dès le mois d'avril, se renouvelèrent quand huit mois plus tard on apprit qu'elle etoit réellement morte. « La comtesse » de Gramont, » dit l'Estoile, « qu'on tenoit avoir esté empoisonnée » pour crime d'adultere par son mary, ayant quelque temps auparavant fait mourir de sa main et poignardé le gentilhomme qui l'en-» tretenoit, mourut en grande misere et langueur. » (*Journal*, edition de 1837, p. 630.) On voit qu'il n'y a rien de moins assuré que le meurtre et la façon dont il auroit eté accompli. Huit ans plus tard, en 1618, le comte de Gramont se remaria avec Claude de Montmorency-Bouteville, de laquelle vint le fameux Philibert, chevalier de Gramont.

II — P. 175, lig. 12.

On l'appella quelque temps le mareschal Lampon.

Il en dit lui-même quelque chose dans ses intéressants Mémoires : « Sa reputation fut exposée à toute la medisance que put inventer la

» canaille... Bien que le combat ne pust estre plus glorieux pour la » France, les faquins et les gens opposés au ministère publierent par- » tout que le mareschal de Guiche avoit perdu ce combat par ordre » du cardinal de Richelieu... » (*Mém.*, edition de 1716, p. 111.)

Des Réaux avoit cité les couplets faits à l'occasion de la bataille d'Honnecourt, en mêlant ensemble les airs et les chansons, comme sa mémoire les lui rappelloit. Nous les avons replacés dans leur ordre naturel. Le plus fameux de ces vaudevilles,

Roquelaure et Saint-Maigrin...

a, dans les Recueils contemporains, une variante :

Les François dans Saint-Quentin...

L'air, répété pendant un quart de siècle, a plus tard encore eté renouvelé par Gretry, pour la ronde :

Quand les bœufs vont deux à deux
Le labourage en va mieux...

Léon d'Aubusson, comte de la Feuillade, cité dans les couplets, fut tué en 1647, devant Lens. C'est lui qui disoit au commencement de la régence d'Anne d'Autriche, qu'il n'y avoit plus que quatre petits mots dans la langue françoise : *La Reyne est si bonne!* (*Mém. de Retz*, p. 37.)

III.—P. 177, lig. 3.

Il avoit espousé une parente du Cardinal.

Le 28 novembre 1634. C'etoit Françoise-Marguerite de Chivré, fille d'Hector de Chivré, seigneur du Plessis, et cousine germaine de Mlles de Pontchasteau. Elle mourut en 1689.

Les trois cousines, nièces à la mode de Bretagne du cardinal de Richelieu, Françoise-Marguerite de Chivré, N. de Cambout, et Marguerite Philippe de Cambout, filles de Charles de Cambout, marquis de Coislin et baron de Pontchasteau, furent mariées le même jour, 28 novembre 1634; la première à notre comte de Guiche, la seconde à Bernard de la Valette, fils aîné du duc d'Epernon, et la troisième à Antoine de Laage, sieur de Puy-Laurens; Puy-Laurens fut nommé duc et pair quelques jours après, et le 14 février de l'année suivante, il fut mis à la Bastille pour n'en plus sortir avant sa mort.

IV. — P. 179, lig. 5.

Il gardoit tousjours quelque ombre de liberté.

Cette liberté etoit surtout dans la forme; et Mme de Motteville sem-

ble assez près de la vérité quand elle dit, à l'occasion de la première représentation de la comédie chantée avec accompagnement de machines, en 1647 : « Le mareschal de Gramont, eloquent, spirituel, » gascon, et hardy à trop louer, mettoit cette comedie au-dessus des merveilles du monde. » (*Mémoires*, I, p. 354.)

V. — P. 179, lig. 8.

Il fut contraint de se retirer durant la Fronderie.

La conduite du Maréchal, généralement louée, lui attira cependant de nouveaux couplets satiriques. Dans une Mazarinade, *le Roman des Esprits revenus à Saint-Germain*, 1649, on lui fait mettre « sur le tapis » l'histoire du premier roy des Parthes, qui apprit à ses peuples à com- » battre en fuyant. Monsieur le Prince luy repartit que celuy-là » courroit *à la Guiche;* dont toute la compagnie fit un esclat de rire. »

TRIOLET.

Brave mareschal de Gramont
Vostre gloire est bien refleurie,
Grand cas de vous force gens font,
Brave mareschal de Gramont.
Et vos envieux d'accord sont
Que depuis la Lamponerie,
Brave mareschal de Gramont,
Vostre gloire est bien refleurie.

(*Bibl. Nat.*, Msc. Supp. fr. n° 540, f° 136.)

VI—P. 179, lig. 10.

Les gendarmes de Bordeaux penserent l'enlever.

Tout cela est raconté dans les *Mémoires* du Maréchal. On y voit que le vrai sentiment du devoir et l'attachement de Gramont au cardinal Mazarin avoient décidé de sa conduite durant les troubles. Ce fut lui qui fit sortir le jeune roi de Paris, la veille des Rois : et, plus tard, quand le prince de Condé quitta le parti du Ministre, le Maréchal s'abstint de lui porter le moindre secours.

« Il refusa les propositions avec la hauteur qu'il convenoit, et fit » voir au Cardinal l'importance dont il estoit pour le service du Roy » qu'il quittast la Cour pour un temps, pour s'en aller dans ses gou- » vernemens où sa presence devenoit absolument necessaire.... Ce » qu'il disoit estoit bien veritable; le Cardinal n'eut pas de peine à se » le persuader, et conjura le Mareschal de prendre la poste et de se » rendre à Bayonne en toute diligence... Le prince de Condé, le prince

» de Conty, Mme de Longueville, et tous les sectateurs de la Ligue es-
» toient à Bordeaux... ils tinrent conseil dans l'hostel de ville et après
» maintes deliberations sur ce qu'il y avoit à faire touchant le passage
» du mareschal de Gramont, on conclut qu'il falloit s'en deffaire et le
» jetter dans la Garonne. Cela parut horrible à Monsieur le Prince, et
» il ne voulut point y consentir ; cependant la Ligue ne laissa pas de
» persister dans son premier avis, et la chose eust esté executée, si un
» conseiller du Parlement de Bordeaux nommé la Chaise, averty le soir
» de ce qui avoit esté resolu à l'Hostel de ville, n'eust pris une cha-
» loupe pour s'en aller à Blayes où il arriva en trois heures. Il dit au
» Mareschal tout ce qui s'estoit passé, et qu'il estoit mort sans res-
» source s'il n'evitoit Bordeaux ; le Mareschal profita sagement de l'avis
» et gagna Langon sans entrer dans Bordeaux.... » (*Mémoires*, tom. I, p. 299.)

VII. — P. 180, lig. 9.

Serviteur, dit-il, à Messieurs les comtes d'Olac, fussent-ils un cent.

Le même mot se retrouve dans les *Jeux d'esprit et de mémoire*, Cologne 1698, p. 307, recueil attribué tantôt au marquis de Chastres, tantôt à Julien Brodeau. Mais là, c'est aux Staremberg que le maréchal de Gramont l'adresse : ils seroient venus lui faire visite au nombre de vingt-sept. « Messieurs de Staremberg, fussiez-vous dix mille, je » ne puis vous fournir en ma personne que d'un seul serviteur. »

D'après l'exemple des comtes d'*Olac*, on voit comme on se plaisoit en France à défigurer les noms etrangers. Aujourd'huy, nous tombons dans l'excès contraire, et nous prononçons les noms en raison de la façon de les ecrire, et plus exactement qu'on ne fait dans les pays d'où ils viennent. Ainsi nous disons : le maréchal d'Ho-hen-loe, en trois lourdes syllabes, tandis que les Allemands n'en prononcent que deux.

C'est à l'Allemagne que notre noblesse moderne a emprunté l'usage de donner aux enfans le titre fondé sur une seule seigneurie que portoit déjà le père. Nous avons fait mieux encore : la même terre est devenue duché, marquisat, comté, vicomté, baronnie, suivant le nombre des enfans que le titulaire traîne après lui. Sous Louis XIV, l'usage d'aujourd'hui etoit l'exception, comme on a vu à propos de la maison d'Estrées. Le fils du *duc* de *Gramont* n'etoit pas comte de *Gramont*, mais comte de *Guiche ;* le troisième n'etoit pas vicomte de *Gramont*, mais comte de *Toulongeon* ou de *Louvigny*. Enfin le quatrième etoit Gramont tout court ou chevalier de Gramont. Si plus tard, le Chevalier fut appelé *comte de Gramont*, c'est à titre d'héritier de son frère le *comte* de Toulongeon, et parce qu'etant fort connu sous le nom de Gramont, il ne dépendoit plus de lui d'en prendre un autre.

VIII. — Fin.

Le maréchal de Gramont mourut en assez mauvais chrétien ; on fit courir contre lui cette epigramme :

Un courtisan estoit à l'agonie.
Fagon, craignant une avanie,
Luy dit crûment « : Il faut mourir,
» Rien ne sçauroit vous secourir.
» J'ay sans fruit epuisé mon art et mon genie,
» Il vous reste peu de momens,
« Usez-en bien, courez aux sacremens,
» Hastez-vous, tout vous y convie.
» Hé quoy ! vous ne respondez rien?
» Vostre derniere maladie
» Mit moins en danger vostre vie,
» Et cependant, en bon chrestien,
» Vous montrastes beaucoup d'envie
» De vous voir reconcilié
» Avec le ciel : j'en fus édifié. »
« — L'aventure est bien differente, »
Dit le mourant sans se troubler.
« Alors vous flattiez mon attente,
» Qu'au mal qui sembloit m'accabler
» Je pouvois aisement survivre.
» Mais puisque mon destin ne se peut reculer,
» De sacremens, Monsieur, cessez de me parler;
» Qui n'a plus qu'un moment à vivre,
» N'a plus rien à dissimuler. «

(Recueil de vers manuscrits.)

Voici, du même maréchal de Gramont, un mot qui vaut bien les autres : « Il vit un jour un major de garde, vestu de deuil. — Monsieur » vostre pere est mort, Monsieur ? J'en ay bien du desplaisir. C'estoit un » puant bouc, Monsieur, que feu Monsieur vostre pere. Vous ne puerez » tant, quatre jours après vostre mort, qu'il puoit durant sa vie. Je » prie Dieu qu'il vous console. » (*Lettres de Maucroix.*) L'auteur des *Jeux d'esprit et de mémoire* raconte la même saillie : « Un chevalier » venant luy faire ses confidences et luy dire que son pere estoit mort » en province depuis deux mois, et qu'il l'avoit chargé, en rendant les » derniers soupirs, de luy dire qu'il perdoit un fort zelé et effectif servi- » teur, le Mareschal, ecoutant le compliment, dit au Chevalier : « Huict » jours après votre mort... » et après avoir fait un tour de salle, répéta : « Huict jours après vostre mort, vous ne serez pas si puant qu'estoit feu » votre pere. O le puant homme que c'estoit ! » (p. 305).

Enfin le *Chevraeana,* t. I. p. 82, rappelle encore un autre assez bon mot : « On disputoit devant luy quel animal ressembloit le mieux à » l'homme. *Pour moy,* dit le Mareschal, d'un grand serieux, *je pense* » *que c'est le Suisse.* »

Une courte notice sur la maison de Gramont eclaircira les premiers points des deux *Historiettes* suivantes.

Comme les Montmorency qu'il faut nommer toujours les premiers, comme les Bauffremont, les Beauvau, les Choiseul, les Clermont-Tonnerre, les Crussol, les Durfort, les Harcourt, les Levis, les Narbonne-Pelet, les la Rochefoucauld, les Rohan, les la Tremouille, les Rochechouart et les Talleyrand, la maison de Gramont ne le cède en ancienneté, en grandeur et en illustration qu'à la maison royale de France.

Ils descendent des vicomtes de la Vallée d'Aure, lesquels eux-mêmes avoient la prétention assez bien justifiée d'être venus des rois de Navarre. Menaud d'Aure, vicomte d'Aster, ayant epousé en 1525 Claire de Gramont, sœur et héritière de François seigneur de Gramont, son fils Antoine d'Aure, par suite de conventions matrimoniales, prit le nom de Gramont. Cet Antoine, vicomte d'Aster et gouverneur général du Béarn, epousa en 1549 Hélène de Clermont, dame de Toulongeon, et mourut en 1576.

Ses enfans furent 1° Philibert, comte de Gramont, mari de la célèbre Diane ou Corisande d'Andouin. 2° Théophile, seigneur de Mucidan. 3° Marguerite, femme de Jean de Durfort, sire de Duras. 4° Claire-Suzanne de Gramont, femme d'Henry Desprez, marquis de Montpezat; celle dont des Réaux va parler au commencement de l'*Historiette* de Mme de Saint-Chaumont.

Philibert, comte de Gramont et vicomte d'Aster, reçut de Diane d'Andouin la seigneurie de Lescure et la vicomté de Louvigny; il mourut au siége de la Fère en 1580, à l'âge de vingt-huit ans. Ses deux enfans furent Antoine II de Gramont et Catherine, mariée à François de Caumont, comte de Lauzun.

Antoine II, comte de Gramont, de Guiche et de Louvigny, souverain de Bidache, vicomte d'Aster et vice-roi de Navarre, fut le père du maréchal de Gramont. Il s'etoit marié deux fois : 1° en 1601 à Louise de Roquelaure, fille du maréchal de Roquelaure, qui mourut comme on a vu; 2° le 29 mars 1608 à Claude de Montmorency, fille aînée de Louis, baron de Bouteville. Duc à brevet en décembre 1643, il n'eut pas le temps de faire vérifier au Parlement sa nomination et mourut en août 1644. Il eut 1° du premier mariage : Antoine III, maréchal de Gramont, et 2° Roger, comte de Louvigny. Du second mariage 3° Henry, comte de Toulongeon, mort sans alliance le 1er septembre 1679. Philibert, abbé, puis chevalier, puis comte de Gramont, gouverneur d'Aunis, marié à Elisabeth Hamilton, et mort à quatre-vingt-six ans, le 30 janvier 1707. Philibert eut de son mariage deux filles : Claude-Charlotte, mariée à lord Straford; et Marie-Elisabeth, abbesse de Sainte-Marie de Poussay. 4° Suzanne-Charlotte de Gramont, Mme de Saint-Chamond. 5° Anne-Louise de Gramont, mariée le 26 juin 1647 à Isaac de Pas,

marquis de Feuquieres. 6° Françoise-Marguerite Bayonne, mariée à Philippe, marquis de Lons, en Béarn, et 7° Charlotte Catherine de Gramont, abbesse de Notre-Dame de Ronceray, d'Angers.

Revenons maintenant à notre Maréchal. Antoine III, marié à Mlle du Plessis-Chivré, eut deux fils et deux filles : 1° Armand, le célèbre comte de Guiche, né en 1638, marié en 1658 à Marguerite-Louise-Suzanne de Béthune, petite-fille de Sully ; mort dans le Palatinat, le 29 novembre 1673. 2° Antoine-Charles, duc de Gramont. 3° Catherine-Charlotte, mariée au prince de Monaco. 4° Henriette-Catherine, mariée à Alexandre de Canonville, marquis de Raffetot.

Le duc de Gramont d'aujourd'hui vit, depuis 1830, dans la plus honorable retraite. Il est le dixième de sa maison qui ait porté le titre de duc de Gramont. Marié le 23 juillet 1818 à Anna-Quintina-Albertine Ida d'Orsay, fille du général comte d'Orsay, leurs enfans sont : 1° Agenor, duc de Guiche ; 2° Auguste, duc de Lesparre ; 3° Théophile, comte de Gramont ; 4° Ida, mariée à Théodore, marquis du Prat ; 5° Leontine de Gramont.

La branche cadette descend d'Antoine, huitième duc de Gramont, aïeul de M. le duc de Gramont d'aujourd'hui. Elle est représentée par Agenor, comte de Gramont-Aster, et par ses trois sœurs les comtesses de Salmaur, d'Advisard et de Vergennes.

IX.—P. 182, lig. 17.

Messieurs de Saint-Chaumont.

Les fils de Melchior Mitte de Chevriere, marquis de Saint-Chamond et de Montpezat, comte de Miollens, mort à Paris le 10 septembre 1649, âgé de soixante-trois ans. Nous avons une curieuse relation de la mort de ce beau-père de Mme de Saint-Chamond, composée par un de ses serviteurs, le sieur de Fiquiere. « Il a laissé, » dit-il, « cinq enfans de » Mme de Tournon, egalement heritiers de ses biens et de ses vertus. » L'aisné, c'est Monsieur le Marquis, un des plus genereux seigneurs » de ce royaume, marié à la sœur de M. le duc de Gramont. Le » deuxiesme c'est Monsieur l'Abbé. Le troisiesme, c'est M. le marquis de » Montpezat qui, dans son orient, promet des merveilles.... Les deux » filles, l'aisnée, mariée à M. le comte de Bioule, et la plus jeune, re- » ligieuse dans le couvent de la Visitation de Lyon. » (*Dernieres paroles de M. de Saint-Chamond, décédé en son hostel à Paris*, 1649, in-4°.)

X.—P. 182, lig. 20.

Ce n'est pas qu'elle ne fust bien faitte et d'humeur fort douce, comme elle l'est encore...

Des Réaux parloit ainsi de Mme de Saint-Chamond en 1658 ; depuis,

cette dame justifia tout le bien qu'il dit de son caractère et de son esprit. Elle fut, en 1661, préférée à Mme de Motteville pour la charge de gouvernante des enfans de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV. « Madame, » dit à cette occasion Mme de Motteville, avec assez de malice, « Madame ne pouvoit haïr le nom d'un homme qui » avoit souffert pour elle. » C'est-à-dire que la pensée du comte de Guiche put contribuer à la préférence donnée à Mme de Saint-Chamond, sa tante, sur toute autre protégée de la Reine. On peut lire dans les *Mémoires* de Mademoiselle, dans ceux de Choisy et surtout dans ceux de Daniel de Cosnac qu'on vient de publier, les circonstances qui amenèrent sa disgrace et même son exil de la Cour en 1669. Mademoiselle nous apprend qu'en sortant de chez Madame, elle entra « aux Carmelites de la rue du Bouloir, qui est un etablissement nouveau, fait par » le grand couvent de Saint-Jacques... Mme de Saint-Chaumont, qui a » beaucoup d'esprit, y portoit le nom de sœur Thérèse de Jésus. » (Tom. v, p. 150.) Elle ne resta pas longtemps dans ce couvent. Elle retourna en Béarn, mais elle y regretta toujours Paris, comme on le voit dans les lettres qu'elle ecrivoit à son beau-frère, M. de Feuquieres, de 1670 à 1680, lettres qui ont eté publiées par M. Etienne Gallois parmi les *Lettres inedites des Feuquieres*, Paris, 5 vol., 1845-1846. L'editeur a donné une courte et excellente notice sur Mme de Saint-Chamond, dans l'introduction de son deuxième volume.

CXXXIII. — CXXXVI.

LOUVIGNY, CHALAIS ET SA FEMME.

LE PRESIDENT JANIN.

(*Roger de Gramont, comte de Louvigny, né vers* 1606; *tué* 18 *mars* 1629. — *Henry de Talleyrand, comte de Chalais, né vers* 1599; *decapité le* 19 *septembre* 1626. — *Charlotte de Castille, veuve de Charles Chabot, comte de Charny; remariée en decembre* 1623 *au comte de Chalais; morte en fevrier* 1659. — *Pierre Jeannin, né en* 1540, *mort* 31 *octobre* 1622.)

Le comte de Louvigny estoit frere de pere et de mere du mareschal de Grammont: c'estoit un original. Il fut des galants de Mme de Rohan*, et faisoit jouer Mlle de Rohan, sa fille, qui n'estoit alors qu'un enfant, à un grand malchus* qu'il avoit. « C'est, » disoit-il, « pour luy faire connoistre le vif. » C'estoit une gueuserie en habits qui n'eut jamais de pareille. On disoit qu'il eust mieux fait d'aller sans chausses et monstrer tout ce qu'il portoit. Il n'avoit qu'une chemise et qu'une fraise; on les reblanchissoit tous les jours. Une fois que Monsieur, à qui il estoit, l'envoya querir, il luy manda que sa chemise et sa fraise n'estoient pas encore blanches. Une fois qu'il se crottoit, on luy dit : « Vous gasterez tous vos bas. — Vous

Histor.

Couteiss.

» m'excuserez, » dit-il froidement, « ils ne sont pas » à moy. »

Passe pour cela; mais il a fait deux actions espouvantables en sa vie. En se battant contre Hocquincour, aujourd'huy mareschal de France *, il luy dit : « Ostons nos esperons, » et comme l'autre se fut baissé, il luy donna un grand coup d'espée qui passoit d'outre en outre. Hocquincour en fut malade six mois; et comme on croyoit qu'il en mourroit et qu'on luy parloit de pardonner, il dit qu'il luy vouloit bien pardonner s'il en mouroit, mais non pas autrement.

En 1626.

L'autre fut une perfidie innoüye. Chalais vivoit avec luy comme avec son frere et luy avoit rendu tous les services imaginables; cependant ce fut Louvigny qui deposa contre luy à Nantes, et qui luy fit couper le cou. On accusoit Chalais d'avoir voulu desbauscher Monsieur, et luy faire entreprendre une guerre contre le Roy.

CHALAIS ET SA FEMME.

Chalais avoit espousé une Castille, sœur de M. Janin de Castille, trezorier de l'Espargne, et veuve d'un comte de Charny. C'est celle pour qui Monsieur le Comte fit battre Coupet [1].

[1] Feu Monsieur le Comte a esté amoureux d'elle; c'estoit dans le temps qu'il commandoit à Paris. Le Roy estant en Italie, et Monsieur en Lorraine ou en Flandres, un nommé le baron de Copet, sur le lac de Geneve, filz de Bellageon qui avoit esté secretaire du connestable de l'Esdiguieres, la trouva aux Tuilleries avec Riquemont, escuyer de Monsieur le Comte. Copet avoit bu, il luy fit des insolences; Riquemont l'avertit qui elle estoit : « Je la connoy bien, j'ay des terres en

Chalais tua Pongibaut[1] à cause d'elle, car on chantoit alors :

Pongibaut se vante
D'avoir veû la —
De la comtesse d'Alais,
Qui aime fort les balets,
Et dit qu'elle est plus charmante
Que celle de la Chalais.

Comme Pongibaut revenoit de la campagne en grosses bottes, Chalais luy fit mettre l'espée à la main sur le Pont-Neuf, et le tua. Boisrobert, qui aime les beaux garçons, fit une elegie sur sa mort.

Depuis, d'Esguilly* cajolla Mme de Chalais, et le grand-maistre de la Meilleraye, comme nous avons dit ailleurs, fit de mesme. C'estoit une belle personne : presentement qu'elle ne songe plus à l'amour, on dit que c'est une bonne femme, mais qui a de plaisantes visions. Elle s'aime tellement qu'elle s'esvanouit si elle vient seulement à souhaitter quelque chose qu'elle ne puisse avoir. On n'oseroit luy dire qu'une personne de sa connoissance est partye ; elle songeroit

Voy. t. II, p 241 et 270.

» Bourgogne auprès des siennes. » Monsieur le Comte sceût la chose par Riquemont ; il fit donner des coups de baston à Copet par Beauregard, son capitaine des Gardes, luy qui pouvoit le punir bien autrement, commandant comme il faisoit. A quelque temps de là, Riquemont passa auprès de la maison de Copet, en Dauphiné ; Monsieur le Comte en estoit gouverneur. Copet le fait appeller ; Riquemont remit au retour. Son second alla avertir Copet : il se cachoit de sa femme, elle luy dit : « Ne vous cachez point de moy, je lierois la partie plustost que de la » rompre. » Le second de Copet desarma celuy de Riquemont. Copet ainsy eut l'avantage.

[1] Frere du feu comte du Lude.

aussytost qu'elle ne pourroit le voir, s'il luy en prenoit envie.

Quand elle trouve quelque viande à son goust, ses gens sont faits à luy en garder un peu, de peur que, s'en ressouvenant, il ne luy vienne envie d'en manger. Si on la convie à disner, ils ne le luy disent que le lendemain, quand elle se leve, car cela l'inquietteroit toute la nuict; ainsy ils respondent pour elle, et puis ils luy signifient qu'elle disne en ville, et qu'il faut se despescher.

Une fois elle avoit presté un livre, ses gens le furent redemander le soir, disant: « Si Madame a » envie de lire dans ce livre, et qu'elle ne le trouve » pas, elle sera malade. » Apparemment ses gens sont un peu fous aussy bien qu'elle, ou ils la duppent et luy en font bien accroire.

Si elle est dans une chapelle à entendre la messe, un laquais garde la porte, car si on la fermoit elle s'esvanouiroit. Elle craint l'obscurité estrangement; on n'oseroit luy dire qu'il fait brouée* ni qu'il ne fait pas clair de lune. Cependant cette femme, qui craint tant l'obscurité, a un cent de rideaux à ses fenestres. Elle conte ses foiblesses elle-mesme, et dit qu'allant en Bourgogne, elle partit trop tard de la disnée et que, de peur de demeurer la nuict par les chemins, elle fut au galop en croupe par la plus forte pluye du monde jusqu'au giste. Elle ne fait point de visites et en reçoit beaucoup[1].

Petite pluie passagère.

[1] On l'accuse d'avoir trouvé, pour subsister jusques icy, une fort plaisante invention; c'est de faire semblant, deux ou trois fois l'année,

de quester pour quelque pauvre personne de qualité, mais qui ne vouloit pas estre nommée; on luy donnoit beaucoup, et elle employoit ses questes à fournir à sa despense.

Brion*, aujourd'huy duc d'Anville, cadet de Ventadour, en devint amoureux, et d'abord parla d'espouser. Mme Pilou, qui vit qu'une fois il avoit manqué de parole, et qui sçavoit qu'il avoit esté capucin, dit à Mme de Castille et à Mme de Chalais que c'estoit un trompeur; elles ne la voulurent pas croire. Cela dura un an et demy, et jusqu'à ce que Monsieur se retira en Lorraine. Un soir, il disoit à Mme de Chalais : « Voylà tout preparé, nous nous marierons demain; il faut, pour attrapper Mme Pilou, qu'on ne le luy dise pas : vous l'envoyerez querir » sur les dix heures; je me tiendray au lict; on tirera les rideaux; » vous luy direz : Hé! ma bonne amie, que tu avois raison! ce perfide » s'en est allé. Elle se mettra à pester contre vous, et dira : Je vous » l'avois tousjours bien dit. Et alors je me monstreray. » Cependant le lendemain il se trouva mal; il s'esvanouit une autre fois, et cette femme s'y amusoit tousjours; jusques là, qu'encore après luy avoir juré qu'il l'espouseroit le lendemain, il jetta aussytost un grand soupir, et dit : « Je mourray capucin*. »

Franç. Christophe de Levy, comte de B., mort en 1661.

Mots biffés : « Je me sens appelé. »

Il y a trois ou quatre ans qu'il estoit accordé avec Mlle d'Elbeuf, et il fit encore le malade. Pour Menneville, fille de la Reyne, nous en parlerons dans les *Memoires de la Regence*[1].

[1] LE PRESIDENT JANIN.

Il estoit filz d'un tanneur d'Autun en Bourgogne. Ce tanneur avoit quelque chose, et l'envoya estudier à Paris. Janin fut fort desbausché à Paris. Retourné en Bourgogne, il se marie avec la fille d'un medecin de Semur, qui avoit du bien honnestement. M. de Guise tué, M. de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, prend les armes. Janin se donne à luy, et le servit très-utilement en ses affaires.

Le president Janin, du temps qu'il estoit à M. de Mayenne, traitta ce prince à Autun dans la maison paternelle, luy presenta son pere, avec son tablier de corroyeur, en luy disant : « Monsieur, voylà le » maistre de la maison; c'est luy qui vous traitte. » M. de Mayenne le receût à bras ouverts, et le fit mettre au haut bout.

Henry IVe, maistre de Paris, va à Laon; Janin y estoit : on vint à parlementer, on ne put s'accorder. Le Roy luy cria que s'il entroit dans Laon, il le feroit pendre. Janin, de dessus le rempart, respondit : « Vous n'y entrerez pas que je ne sois mort, et après je ne me soucie » guères de ce que vous ferez. »

M. de Mayenne ayant fait sa paix, Janin se retire en Bourgogne,

pour y vivre dans une maison qu'il avoit acquise, en un lieu fort rude : sa raison est que ses amys l'iroient volontiers chercher là, et qu'il n'avoit que faire des autres gens. Henry IVe l'envoya querir, et luy manda que, s'il avoit bien servy un petit prince, il serviroit bien un grand roy. Il fut envoyé en Espagne pour le traitté de paix ; et, au retour, le Roy luy donna une charge de president au mortier, à Dijon ; voylà de quoy on l'a tousjours appellé depuis *le president Janin*. Il la vendit, et en maria sa fille à Castille, recepveur du Clergé, à qui la princesse de Conty avoit fait quitter la marchandise : il tenoit *les Trois Visages* dans la rue Saint-Denis. Il falloit que ce fust un galant homme ; on dit qu'il mena un coche tout plein de ses voisins au Pays-Bas à ses despens, et qu'il fit si bien en achapt de marchandises qu'il eust dix mille livres de bon de son voyage. Il faisoit tout chez la princesse de Conty. Janin luy donna environ dix mille escus ; le plus gros mariage de Paris, en ce temps-là, estoit soixante mille livres. La folie des Castille depuis cela a esté grande, avec leur vision de venir d'un bastard de Castille ; et ils ne sçauroient nommer leur bisaïeul, ni dire qui il estoit.

De 1607 à 1609.

Le Président fut après envoyé en Flandres*, et après la mort de Henry IVe il fut fait surintendant des Finances pour la premiere fois, en suitte Barbin le fut. Après, M. de Luynes y remit le President, à qui succeda M. de Schomberg, et le bonhomme se retira en Bourgogne, où il s'amusa à bastir *.

Voy. plus haut, p. 110.

Il avoit un filz qui n'estoit qu'un fripon. Ce filz et un nommé la Fayolle se tuerent tous deux en duel pour une nommée la Marzelay, dont ils estoient amoureux. Le President, voyant cela, manda sa fille, qui estoit en Suisse avec son mary qui y estoit ambassadeur, et il luy donna tout son bien, à condition que l'aisné de ses enfans s'appelleroit Janin. Ce bien n'estoit pas trop grand.

Ce bonhomme a basty et desbasty je ne sçay combien de fois ses maisons ; cependant elles ne sont pas mal entendues pour le temps. Il y a un gros volume de ses negociations ; c'estoit un grand personnage. Il fit faire son tombeau dans la mesme eglise où est celuy de son pere, avec son inscription de tanneur ; ils sont l'un tout contre l'autre.

Il a basty Challiot ; il a tesmoigné de la legereté en ses bastimens, car il a fait faire et desfaire bien des fois une mesme chose.

Il r'envoya à la Reyne-mere une assez grande somme qu'elle luy avoit envoyée, et luy manda que, durant la minorité de son filz, elle ne pouvoit disposer de rien.

COMMENTAIRE.

I. Louvigny. — P. 191, lig. 12.

Il faisoit jouer Mlle de Rohan... à un grand malchus.

Nicot définit le *malchus* « un *ensis falcatus*, tel que l'on presume avoir » esté le braquemard duquel saint Pierre coupa l'oreille à Malchus. » L'exploit de saint Pierre est un des points qui se gravoient le plus aisément dans l'esprit du peuple et des enfans. Dans la représentation des Mystères, l'epée coupe-oreille etoit surtout remarquée; de là le nom particulier donné par les anciens comédiens à cette partie obligée du costume. Il me souvient d'une vieille chanson :

Quant Pierrot coupit
L'oreille à Malcu,
Le bon Dieu lui dit :
« Pierrot! — Plaist-il, Jesu?
» — Turlututu,
» Rengaine, rengaine,
» Turlututu,
» Rengaine ton coutiau ».

II. — P. 192, lig. 5.

Il luy dit : « Ostons nos esperons. »

La marquise de la Force, bru du Maréchal, confirme cela dans une lettre du 5 mars 1626. « L'on dit que Hocquincourt ne mourra pas. » C'est en ostant ses eperons et sans avoir l'espée à la main que Lou- » vigny l'a blessé par derrière, dit-il. » (*Mémoires du duc de la Force*, tom. III, p. 284.)

Pour ce qui est de Chalais, les deux amis s'etoient brouillés, peu de temps auparavant, à l'occasion d'un cartel envoyé par Louvigny au comte de Candale, contre l'avis de Chalais. Suivant Mme de Motteville qui le tenoit de Beringhen, la cause de leur désunion auroit eté la jalousie de Louvigny contre Chalais, mieux traité que lui par Mme de Chevreuse. Dans un premier interrogatoire, il se seroit abstenu de charger son ancien ami : mais bientôt, interpellé par Hallewin et Bellegarde, il auroit avoué que Chalais lui avoit précédemment parlé de son projet de tuer le Cardinal. Bassompierre, d'accord avec le *Mercure françois*, soutient que Louvigny alla trouver le Roy et qu'il lui révéla le secret de la conspiration. On peut consulter sur cette triste et fa-

meuse affaire, qui préluda aux cruautés du ministère de Richelieu, les *Pièces du Procès de Henry de Talleyrand, comte de Chalais*, Londres, 1781, in-12. Louvigny fut d'autant plus ingrat dans cette circonstance que Boutteville, ami de Candale, l'avoit défendu quand on l'accusoit d'avoir mal tué Pongibault, quelques mois auparavant. Boutteville avoit même eté jusqu'à relever les paroles tenues à cette occasion par le jeune comte de Thorigny-Matignon, qu'il avoit provoqué et qu'il avoit tué. Quand Chalais pria son ami de se désister de toute cette querelle contre Candale, « Je voy ce que c'est, » luy dit Louvigny, « vous voulez rompre d'amitié avec moy; patience! je changeray » d'amy et de party. » Response que Chalais mesprisa et qui fut l'eschelle par où il monta sur l'eschaffault. (*Mercure françois*, 1626, p. 336.) — Voyez la généalogie de la maison de Gramont à la fin de l'*Historiette* qui précède.

III. Chalais et sa Femme. — P. 192, lig. 20.

Chalais avoit espousé une Castille... veuve d'un comte de Charny.

Charlotte de Castille, sœur de Jeannin de Castille, avoit epousé en premières noces Charles Chabot, comte de Charny, fils de Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, et frère de Mme de Termes (*Voy.* t. I, p. 74 et 76). Il mourut en 1621. C'est pour lui, et quand il recherchoit Mlle de Castille, que Malherbe avoit fait les stances du livre v :

Enfin ma patience et les soins que j'ay pris
Ont selon mes souhaits adoucy les esprits
Dont l'injuste rigueur si longtemps m'a fait plaindre;
Cessons de soupirer,
Graces à mon destin je n'ay plus rien à craindre,
Et puis tout esperer, etc.

IV. — P. 192, lig. 22.

C'est celle pour qui Monsieur le Comte fit battre Coupet.

Dans la note, tracée plus tard, des Réaux ecrit *Copet*. Mais cette note fait double emploi avec ce qu'on a déjà lu dans l'*Historiette* de M. de Seneterre, t. I, p. 228.

Un vaudeville du temps touche aux prétentions de Mme d'Aiguillon sur le comte de Soissons, et à l'aventure de Copet :

Chalais, vous vivez en princesse;
Dites, pourquoy vous garde-t-on?
Combalet en est en tristesse
De n'avoir pas si bon renom.
Le baston m'empesche d'en rire;
— Monsieur, cela vous plaist à dire.

V. — P. 193, lig. 10.

Chalais luy fit mettre (à Pongibault) *l'espée à la main sur le Pont-Neuf et le tua.*

Près de Saint-Honoré, suivant le *Mercure françois*, « Il s'est veû des » relations qui portent que le comte de Chalais, maistre de la Garde-» robe du Roy, tua le comte de Pontgibault en une rencontre prez » Saint-Honoré; qu'il en fut loué et estimé de quelques princes.... » qui entretenoient Monsieur en l'aversion de se marier, selon la vo-» lonté du Roy. » (Ann. 1626, p. 308.) Enfin, suivant l'abbé de Marolles, le comte de Pontgibaut fut tué en descendant de carrosse devant la Croix de la rue *Neuve-des-Petits-Champs;* c'est-à-dire vers l'entrée de la rue *Coquillière,* « où sa belle teste, admirée de tant de personnes, » se vit en un moment trempée dans son sang et dans la boue. » (*Mém.*, t. II, p. 190.)

Au reste, Boisrobert n'etoit pas le seul que la beauté de Roger de Daillon baron de Pontgibaut, eût frappé; on n'a pas oublié le bon mot de Pompéo Frangipani, rapporté tom. Ier, p. 175. L'élégie de Boisrobert ne se trouve pas comprise dans les deux volumes de ses Œuvres.

Pour ce qui est de Mme de Chalais, elle mourut dans les premiers jours de février 1659.

Cet ornement de la famille
Qui porte le nom de Castille,
Sçavoir Madame de Chalais,
Qui, dans les cours et les palais
Estoit jadis considerée,
Par sa beauté presque adorée,
Dont naissoient mille et mille amours,
Est morte depuis peu de jours.
O nature, divine ouvriere,
Qui d'une fragile matiere
Fais assez souvent de beaux corps
Ornez de precieux trezors;
Las! toutes ces aimables choses,
Ces lis, ces œillets et ces roses,
Ce vif corail, ces yeux brillans,
Qui font gemir tant de galans,
Ces cheveux frizottés en ondes
De teintures brunes ou blondes;
Bref, tant d'autres appas divers
Sont enfin l'aliment des vers.

(*Loret*, lettre du 9 février 1659.

VI. — P. 195, note, lig. 20.

Il estoit accordé avec Mlle d'Elbeuf...

Marie-Ignace-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf, dite Mlle d'Elbeuf, sœur du comte d'Harcourt. Elle mourut en 1679.

Mlle de Menneville, fille de la Reyne, longtemps aimée du comte de Brion, fut vantée pour sa beauté par tous les poëtes du temps. En 1656, elle eut la rougeole, et Loret salua son retour à la Cour :

Menneville, belle inhumaine,
Agréable sujet d'amour
Des plus beaux qui soient à la Cour,
Et qui plaist fort sur ma parole,
Ces jours passés eut la rougeole.
Son corps en attraits si fécond,
De très-blanc devint rubicond.
La peur de voir perir ses charmes
Mit les courtisans en allarmes;
Mais cette facheuse langueur
Ayant moderé sa rigueur,
On voit cette fleur printaniere
Recouvrer sa fraischeur premiere;
Et ceux qui trembloient pour son mal,
Aux jeunes gens souvent fatal,
Trembleront désormais pour elle
De la voir revenir si belle.
Quand elle languit on la plaint;
Estant en santé, l'on la craint.

(*Muse hist.* du 12 août 1656.)

Un vaudeville courut en même temps :

Cachez-vous, filles de la Reyne,
Petites,
Car Menneville est de retour,
M'amour.

Les amours du comte de Brion devenu duc d'Anville datent de 1654. « Menneville, » dit en 1657 Mademoiselle, « est fort belle. La Reyne » me fit l'honneur de me parler de ses amours avec le duc d'Anville, » dont j'avois entendu parler. Il y avoit desjà trois ou quatre ans que » cela duroit, et que, de trois en trois mois, d'Anville disoit qu'il la » vouloit espouser; Mme la duchesse de Ventadour sa mere ne le » vouloit pas; jamais homme ne s'est trouvé à cinquante ans n'estre » pas maistre de ses volontés et ne se pouvoir marier à sa fantaisie. » C'est l'amant du monde le plus incommode. La Reyne me conta que » Menneville n'osoit sortir la pluspart du temps; que quand il alloit » à quelque voyage, il luy laissoit son aumosnier pour luy dire la

» messe et pour la garder. Jamais galanterie n'a esté menée comme » celle-là. » (III, p. 169.)

Ecoutons maintenant Mme de Motteville raconter la mort du duc d'Anville : « Le duc d'Anville, le Brion de jadis, mourut en ce temps » (sept. 1661). Par sa mort, il echappe des chaisnes qu'il s'estoit im» posées luy-mesme en s'attachant d'une liaison trop grande à Mlle de » Menneville, fort belle personne, fille d'honneur de la Reyne-mere. Il » luy avoit fait une promesse de mariage, et ne la vouloit point espou» ser. Le Roy et la Reyne-mere le pressant de le faire, il reculloit » tousjours, et quand il mourut, sa passion estoit tellement amortie, » qu'il avoit fait supplier la Reye-mere de leur deffendre à tous deux » de se voir. Il offroit de satisfaire à ses obligations par de l'argent ; » mais elle, qui esperoit d'en avoir par une autre voie, vouloit qu'il » l'espousast pour devenir duchesse. La fortune et la mort s'oppose» rent à ses desirs. Son pretendu mary s'estoit aperceû qu'elle avoit » eu quelque commerce avec le surintendant Fouquet, et qu'elle avoit » cinquante mille escus de luy en promesses. Elle ne les receût pas, et » perdit en huict jours tous ses biens, tant ceux qu'elle estimoit solides » que ceux où elle aspiroit par sa beauté, par ses soins et par ses en» gagemens. Ils paroissoient honnestes à l'egard du duc d'Anville, et » n'estoient pas non plus tout-à-fait criminels à l'egard du Surinten» dant. On le connut clairement ; car il arriva pour son bonheur que » l'on trouva de ses lettres dans les cassettes du prisonnier, qui justi» fierent sa vertu. » (*Mém.*, v, p. 171.) Mme de la Fayette dit au contraire : « L'on trouva dans la cassette de M. Fouquet plus de lettres » de galanterie que de papiers d'importance. Et comme il s'y en ren» contra de quelques femmes qu'on n'avoit jamais soupçonnées d'avoir » de commerce avec luy, ce fondement donna lieu de dire qu'il y » en avoit de toutes les plus honnestes femmes de France. La seule » qui fut convaincue, ce fut Mesneville, une des filles de la Reyne et » une des plus belles personnes, que le duc d'Anville avoit voulu es» pouser. Elle fut chassée de la Cour et se retira dans un couvent. » (*Hist. de Mme Henriette d'Angleterre.*)

VII. — P. 196, note, lig. 8.

Il maria sa fille à Castille...

Elle se nommoit Charlotte Jeannin, et son mari, P. Castille, mourut receveur du Clergé, le 6 juin 1607. « Ce jour, » dit l'Estoile, « fut en» terré dans l'eglise de Saint-Paul, à Paris, le receveur Castille, agé » de quatre-vingt-deux ans. On disoit qu'il mouroit riche de plus de » trois cens mille escus, et avoit tenu boutique à Paris, estant mar-

» chand de soye en la rue Saint-Denis, *Aux Trois visages* ». (Edition de 1837, t. II, p. 425.)

Leur fils fut Nicolas Jeannin de Castille, et leur fille la belle comtesse de Chalais. La postérité masculine de cette *maison*, qui de la rue Saint-Denis avoit elevé ses vues jusqu'au trône de Castille, finit avec Marie-Louise-Christine Jeannin de Castille, mariée en 1705 à Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince d'Harcourt, dont les deux filles ont eté duchesses de Bouillon et de Richelieu.

Pour la maison de Talleyrand, c'est, comme on sait, une des plus anciennes de France. Elle paroît venir en ligne directe des comtes d'Angoulême, de la Marche et du Perigord. Emma, fille et héritière de Guillaume Ier, comte d'Angoulême et de Perigord, transporta ce dernier comté à son mari, Boson le Vieux comte de la Marche, vers le milieu du Xe siècle. C'est de ce Boson que descendent les Talleyrand, d'après les généalogistes les mieux autorisés.

Helie V, comte de Perigord, prit le premier, au XIIe siècle, le deuxième nom de Talleyrand. Le comté de Perigord ayant été réuni à la couronne par confiscation en 1399, une branche puinée fut alors représentée par Helie Talleyrand, seigneur de Grignols, auteur direct de notre Henry de Talleyrand, prince de Chalais, qui de son mariage ne laissa qu'une fille, morte religieuse à Montmartre.

Charles, frère aîné de Henry, eut pour fils Adrien-Blaise, prince de Chalais, premier mari de la célèbre princesse des Ursins. Leur autre frère, Jean de Talleyrand, mort en 1731, ajouta le premier à son nom celui de *Perigord*. La fille de Jean, ayant epousé son cousin, transporta dans cette branche puinée, devenue l'aînée, la principauté de Chalais, arrivée aujourd'hui à Elie-Louis-Roger de Talleyrand-Perigord, né en 1809, et qui a plusieurs enfans.

A la seconde branche appartenoit le fameux Charles-Maurice de Talleyrand-Perigord, evêque d'Autun, duc de Talleyrand, duc de Dino, prince de Benevent, ministre, ambassadeur, vice-grand-electeur, décoré de tous les cordons, né le 3 février 1754, et mort le 18 mai 1838. Des frères de M. l'Evêque d'Autun descendent M. le duc de Talleyrand-Perigord, marié à Dorothée, princesse de Courlande, et père de Napoléon-Louis de Talleyrand-Perigord, né le 12 mars 1811, aujourd'hui duc de Valençay, marié en 1829 à Alix de Montmorency, née le 13 octobre 1808. Le duc de Valençay a des enfans.

VIII. — P. 196, note, lig. 24.

Il avoit un filz qui n'estoit qu'un fripon.

Tel n'est pas l'avis de l'abbé de Castille, petit-fils du Président et editeur des *Négociations du président Jeannin* : « Ce qui couronne, » dit-

il, « cette force que le President avoit sur luy-mesme, est la mort de son » fils unique, qui estoit des plus braves et des plus accomplis de la Cour. » Le jour qu'on luy en dit la nouvelle, il ne laissa pas de presider au » Conseil, et la douleur qui ne paroissoit pas sur son visage se re- » pandit dans le cœur de ses amys. »

Le Président a bâti le château de Montjeu, que sa fille porta dans la famille des Castille, avec titre de baronnie, transformé depuis en marquisat. Il habitoit en 1619 la maison qu'il avoit fait restaurer à Chaillot. Au reste l'illustre bonhomme a lui-même avoué le goût désordonné pour les bâtimens que des Réaux lui reproche. « Ma maison, » dit-il, « seroit beaucoup meilleure, en commodités et richesses, que je » ne la laisseray sortant de ce monde, si j'eusse eu soin de les employer » en bonnes acquisitions au lieu de les consumer en bastimens super- » flus et de grande despense dont je ne peux alleguer aucune excuse, » sinon que j'ay suivy mon inclination, et que je m'y fusse aussy bien » laissé aller, quand Dieu m'eust donné plusieurs enfans. » (*Discours apologétique* à la suite des *Négociations*, p. 744.)

Les *Négociations du président Jeannin* ont été publiées à Paris, chez Pierre le Petit, 1656, in-f°. Le livre est orné d'un magnifique portrait dessiné et gravé par Nanteuil. On l'a depuis réimprimé plusieurs fois.

IX. — P. 196, note, lig. 28.

A condition que l'aisné de ses enfans s'appelleroit Janin.

Ce petit-fils du Président fut Jeannin de Castille, frère de la comtesse de Chalais. Un moment, il fut embarrassé dans ses affaires, il suspendit même ses payemens, et l'on fit l'epigramme suivante :

Deux freres, enfans d'un drappier
Dont le pere fut un frippier,
Rendent illustre leur famille.
L'un d'eux a souvent protesté
Qu'elle vient d'une royauté,
Et pris les armes de Castille;
Et l'autre voyant que leur roy
Mis par le nostre en desarroy,
Estoit desjà tout en desroute,
A cru qu'en la mesme saison,
Suivant le chef de sa maison,
Il debvoit faire banqueroute.

(*B. I. Ms. Sup. fr.*, n° 540, f° 56, v°.)

CXXXVII.

LE BARON DE VILLENEUVE.

Antoine de Paule, grand-maître, de 1623 à 1636.

C'estoit un gentilhomme de Toulouse, parent du Grand-maistre de Malthe, de Paule*. Il suivit le brave Givry à la guerre, et devant Laon, où Givry fut tué*, il receût un si grand coup de pistollet au visage qu'il en perdit un œil et ne voyoit guères clair de l'autre. Cela l'obligea à s'appliquer à l'estude. Il se faisoit lire; il avoit un homme pour le françois, un pour l'espagnol, et un autre pour l'italien, car il n'avoit jamais appris le latin. Il se rendit avec le temps si sçavant en ces trois langues, qu'il y avoit peu de gens qui les sceûssent mieux que luy et qui eussent lu plus de choses. Le comte de Cramail estoit de ses bons amys*.

Voy. t. I, p. 82.

Historiette.

Il fut le premier amy de Mme de Rambouillet, et elle dit qu'il luy a donné plusieurs fois de fort bons avis[1].

Il estoit fort liberal, mais enfin il alla prendre la

[1] Estant à Paris pour un grand procez, il en prenoit tant de soing que ce fut par la voye de Toulouse qu'il apprit que son procez estoit perdu, et que sa partie avoit pris possession de la terre dont il s'agissoit.

liberalité de travers et bien d'autres choses aussy. Il se mit dans la teste que faire labourer ses terres, c'estoit un soing indigne d'un honneste homme. Ses terres en friche portoient des brandes, et il en faisoit faire des balais et les envoyoit vendre à la ville. A ce petit jeu-là il se trouva bientost endebté. Quand il se vit tourmenté de ses creanciers, il negocia avec eux pour en avoir composition; ce que n'ayant pu obtenir, il se mit à les chicaner; et comme il avoit l'esprit vif, et qu'il parloit facilement, il se rendit si habile, qu'il faisoit tout ce qu'il vouloit de ses juges, et je pense qu'enfin il fallut que ses creanciers s'accommodassent. Il a vescu plus de quatre-vingt-sept ou huict ans[1].

[1] Dans sa gueuserie, quand on prit le deuil d'Henry IVe, il porta son habit une fois plus que les autres, et disoit: « Je vous asseure, je » n'ay pas le courage de quitter le deuil, quand je songe au grand » prince que nous avons perdu. » C'estoit un homme fort vain. Avant ce coup qui le desfigura, il croyoit que les dames mouroient d'amour pour luy, et il s'imagina que Dieu luy avoit envoyé cette mortification afin qu'il n'eust plus tant d'avantage sur les autres hommes. Un Italien, à l'hostel de Rambouillet, ne pouvant trouver son nom, dit: « *Quel* » *baron' perforato**. » Il sçavoit un million de choses, et jamais ne tarissoit; il disoit ce qu'il disoit fort agreablement.

A cause de son œil troué.

COMMENTAIRE.

I. — P. 205, lig. 3.

Ses terres en friche portoient des brandes.

Brandes, c'est le nom qu'on donne encore dans le midi aux bruyères et broussailles parasites qui croissent dans les terres mal cultivées. Furetière semble donc s'être trompé quand il a défini ce mot: « Ra-

» meaux d'arbres » et quand il a cité pour exemple : « Les belles forêts » sont couronnées de brandes. » Cela vouloit dire que les grandes forêts sont ordinairement entourées de *bruyères*.

Des Réaux dit que le baron de Villeneuve etoit parent d'Antoine de Paule, parent du grand-maître de Malte. En effet, on voit parmi les exécuteurs testamentaires de ce dernier le nom de Joseph de Bernon-Villeneuve, bailly d'Aquila, peut-être le frère de notre baron de Villeneuve. Je n'ai pu rien trouver sur ce personnage, sinon que les Bernon de Toulouse portoient d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, et au chef cousu de gueules à trois étoiles d'or.

CXXXVIII. — CXXXIX.

M. DE CHAUDEBONNE.

M. D'AIGUEBONNE.

(*Claude d'Urre du Puy-Saint-Martin, seigneur de Chaudebonne, mort sur la fin de* 1644. — *Rostain-Antoine d'Urre du Puy-Saint-Martin, seigneur d'Aiguebonne, mort le* 9 *mai* 1656.)

Chaudebonne estoit de la maison du Puis-Saint-Martin, de Dauphiné ; c'estoit le meilleur des amys de Mme de Rambouillet[1]. J'en ay parlé plusieurs fois desjà. Il estoit naturellement coquet[2]. Ce fut luy qui mit Voiture dans le grand monde* et qui l'introduisit chez Monsieur, à qui il estoit. Au retour de Flandres, Chaudebonne se jetta dans la devotion ; on voit, par des lettres de Voiture, qu'il commençoit dez les Pays-Bas à prendre ce chemin-là.

Plus haut, p. 44.

[1] Elle dit que c'estoit un homme admirable, et que personne n'a jamais veû plus clair que luy.

[2] Il versa une fois dans un precipice ; on avoit peur qu'il se fust rompu le cou ; mais comme on fut à luy : « Cherchez, » dit-il froidement à ses gens, « cherchez auparavant ma calotte. » Cela me fait souvenir de Mme de Bonneuil, dont il est parlé dans l'*Historiette* de M. d'Aumont* qui, tout en versant dans une rue, ne laissa pas d'achever à sa sœur un conte qu'elle luy avoit commencé.

T. I, p. 44.

M. D'AIGUEBONNE.

Son frere aisné, M. d'Aiguebonne, a eu d'assez beaux employs; il a commandé dans la citadelle de Turin et a esté ambassadeur en Savoye; c'estoit une espece de philosophe. Un de ses filz avoit inclination à estre d'eglise, et un autre à estre chevalier de Malte. « Bien, » disoit-il, « je fonderay une com-
» manderie pour l'un et une abbaye pour l'autre,
» car je n'attens pas que M. le cardinal Mazarin
» m'en donne une. L'aisné de notre maison a du
» bien, qu'importe que mes enfans laissent de leur
» race? et puis il y a tant de confusion à cette heure!
» J'ay marié ma fille à un gentilhomme qui a trouvé
» moyen d'achepter le marquisat de Varambon; ses
» enfans passeront pour estre de cette maison-là. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 207, lig. 10.

Ce fut luy qui introduisit Voiture.... chez Monsieur, à qui il estoit.

Chaudebonne fut chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, première femme de Gaston. Dans le *Journal* de Bassompierre, on voit qu'il fut arrêté et mis à la Bastille quelques jours après le maréchal d'Ornano (tom. III, p. 316). Blot a fait une allusion satirique à la devotion de Chaudebonne dans une chanson que je crois inédite; la voici:

Puisqu'enfin il faut que je quitte
Ce beau titre de desbauché,
Je veux devenir hypocrite,
Crainte qu'il me manque un peché;
Et je prendray la contenance
De quelque devot d'importance.

Je veux à present estre sage,
La mode du siecle y semont;
Qu'on ne parle plus de voyage,
Surtout de celuy de Renumont;

Car ce chemin, sans doute aucune,
N'est pas celuy de la fortune.

Que jamais plus on ne me parle
De b— ny de cabaret;
Adieu maistre Guy, maistre Charle,
Adieu Nanon, adieu Babet,
Et quoyque tard je m'en avise
Je pretens qu'on me canonise.

Ah! que je vas bien contrefaire
Le visage d'un innocent!
Je ne veux plus songer à plaire
Qu'au reverend pere Vincent,
Et je ne pers pas esperance
D'estre au conseil de conscience.

Que Gauffre s'aille faire pendre,
Le Normant et d'Orlanne aussy;
Les exemples que je veux prendre
Ont à la Cour mieux réussy :
Pour que ma conduite soit bonne,
Je veux imiter Chaudebonne.

II. — P. 207, lig. 14.

On voit par des lettres de Voiture qu'il commençoit dez les Pays-Bas à prendre ce chemin-là.

Entre autres par la LIe adressée des Pays-Bas au cardinal de la Valette, vers 1634. « Je ne me pourrois deffendre de l'ennuy » qui se presente icy de tous costez, ny resister au chagrin de M. de C***, » qu'il me faut tous les jours combattre, et qui est, sans mentir, » beaucoup au-dessus de tout ce qu'on imagine. Outre qu'il s'est mis » en fantaisie de se laisser croistre une barbe qui luy vient desjà jus- » ques à la ceinture, il a pris un ton de voix beaucoup plus severe » que jamais, et qui a, à peu près, le son du cor d'Astolfe. A moins » que de traitter de l'ame ou du souverain bien, on ne luy sçauroit » plus faire ouvrir la bouche.... » etc. Ce passage de des Réaux donne donc le sens de l'initiale C***. Dans une lettre précédente, datée de Madrid, 11 septembre 1632, il lui disoit déjà : « Je reconnois, Mon- » sieur, que c'est *à* vous *à* qui je dois le meilleur de ma vie et à qui » j'espère devoir la resolution que j'auray à la mort. » Voiture ne craignoit pas, même en prose, de redoubler les *à vous*, *à qui*, tant reprochés à des Préaux.

Dans la satire des Contrevérités on dit :

Les bigotes du temps mesprisent Chaudebonne...

M. D'AIGUEBONNE.

III. — Fin.

Aiguebonne avoit encore les titres de marquis de Trefort et du Pont-d'Ain, et de lieutenant général des armées du Roi. Il rédigea le traité du 14 juin 1642 avec le prince Thomas de Savoie : on voyoit avant la révolution son tombeau dans le cloître des Augustins de Paris. Je trouve que l'aîné de leur maison etoit François-Rostain d'Urre, marquis d'Aiguebonne, nommé gouverneur de Provence de 1650 à 1652, et peut-être etoit-ce notre M. d'Aiguebonne.

Ses deux enfans furent effectivement l'un chevalier de Malte, engagé, vers 1688, dans un procès contre le comte de Grignan ; l'autre, homme d'eglise ; du moins etoit-il en 1650 sur le point de se faire chartreux :

> Le fils de monsieur d'Aiguebonne
> De mine fort belle et fort bonne,
> Et n'ayant que vingt et deux ans...
> Se va bientôt rendre chartreux.
> Plusieurs filles qui le connoissent
> Avec regret s'en interessent,
> Alleguant que ce jouveneeau
> Est riche, jeune, aimable et beau,
> Très-propre pour le mariage...
>
> (*Muse histor.* du 1er octobre 1650.)

CXL.

NEUFGERMAIN.

(*Louis de Neufgermain...*)

Neufgermain est un pauvre here de poéte, fort vieux mais fort droit, encore bel homme, qui depuis longtemps porte une grande barbasse. Il a tousjours l'espée au costé, et il aime fort à faire des armes.

Il assassinoit autrefois tout le monde de ses maudits vers, quand M. le marquis de Rambouillet, car cet homme ne bougeoit de chez luy, luy conseilla, pour voir si cela seroit plaisant, de faire des vers qui rimassent sur chaque syllabe du nom de ceux pour qui il les feroit. Il y en a un exemple dans Voiture; c'est cette piece rimée en *da* et en *vaux*, à la louange de M. d'Avaux. Il en fit, et cela a souvent fait rire les gens.

Ce miserable fut si fou que de se marier, par une licence poétique, à l'imitation du poéte Daurat[1]. Il me

[1] Charles IX ayant demandé à Daurat de quoi il s'estoit avisé de se marier si vieux avec une jeune fille : « Sire, » luy respondit-il, « c'est » une licence poétique. »

souvient qu'on me contoit, dans la maison où servoit cette fille qu'il espousa, qu'en se regardant dans le miroir, elle disoit : « Faut-il qu'un vieillard manie » ces tetons-là ! » Cette femme a la plus meschante teste du monde ; sans elle il auroit amassé quelque chose, car ceux pour qui il faisoit des vers, et ceux à qui il presentoit son livre imprimé, dont il avoit retenu tous les exemplaires, luy donnoient honnestement ; mais cette enragée bat tous les jours quelqu'un et ruine le pauvre poéte en procez criminels. Il n'est pas à se repentir de s'estre mis dans la nasse ; il tasche de la faire aller en Canada *, et, selon que cela va bien ou mal, il est gay ou melancolique.

Où l'on envoyoit les femmes reprises de justice ou de police.

Avant que de se marier, il luy arriva une aventure admirable. Il avoit je ne sçay quelle habitude *vituperosa* avec une nymphe de la rue des Gravilliers. Certain filou ne le trouva pas bon ; ils se querellerent dans la rue ; le filou, qui estoit jeune et vigoureux, prend nostre poéte par l'endroit où il y avoit plus belle prise, je veux dire par la barbe, et luy plume tout le menton. Neufgermain, pour venger ce sacrilege, met l'espée à la main, blesse le filou et l'eust tué, s'il ne se fust sauvé : le peuple, qui fut spectateur de ce combat, charmé de la bravoure d'un homme à grand barbe, ne pouvoit assez l'admirer ; et quand il fut party, un venerable savettier s'avisa de ramasser cette venerable barbe, et la mit dans une belle feuille de papier blanc qu'il tenoit par les deux bouts ; car il portoit trop de respect à cette belle relique pour la plier dans ce papier ; elle y es-

toit tout de son long. En cet equipage il s'achemine à l'hostel de Rambouillet, car Neufgermain s'estoit vanté d'y avoir bien des amys. On disnoit quand cet homme y arriva, et un laquais vint dire à M. de Rambouillet qu'un savettier de la rue des Gravilliers demandoit à parler à luy. « Un savettier de la rue » des Gravilliers? » respond le Marquis tout estonné, « il faut voir ce que c'est; faittes-le monter. » Le savettier entre, son papier à la main, et en faisant un nombre infiny de salamelecs, s'approcha de la table, et dit qu'il apportoit la barbe de M. de Neufgermain. Neufgermain entre dans la salle à cet instant, et fut bien surpris de voir que sa barbe avoit fait plus grande diligence que luy.

Il y a deux ou trois ans que Mme de Rambouillet luy ayant fait donner deux cens livres, par le moyen de M. Menage, qui est bien avec M. Servien, surintendant des Finances, elle s'avisa de faire une petite malice à Menage. « Vous estes obligé, » dit-elle au poéte barbu, « d'aller remercier M. Menage; mais » je vous donne un advis; c'est l'homme du monde, » après vous, qui aime le mieux à faire des armes; » il ne l'avoüe pas, à cause qu'il est d'eglise, si ce » n'est à des gens discrets, et il a tousjours des fleu- » rets cachez derrière ses livres; priez-le de faire » assaut contre vous. » Neufgermain prend cela au pié de la lettre, va chez Menage, et luy fait le compliment. Menage se met à rire. « Ne riez point, Mon- » sieur, » adjousta le poéte, « vous pouvez vous fier » à moy. » Et en disant cela, il regardoit sur les ta-

blettes s'il n'y avoit point de fleurets. Menage, pour s'en desbarrasser, fut contraint de luy dire qu'il avoit esté saigné la veille, et qu'il falloit remettre la partie à une autre fois.

COMMENTAIRE.

I. — P. 211, lig. 15.

C'est cette piece rimée en da *et en* vaux, *à la louange de M. d'Avaux.*

En voici la première strophe :

L'autre jour Jupiter man*da*
Par Mercure et par ses prev*osts*,
Tous les Dieux et leur comman*da*
Qu'on fist honneur au grand d'*Avaux*.
(Œuv. de Voiture, 2e partie, p. 93, edit. de 1660.)

Neufgermain avoit adressé celle-ci à Mme de Rambouillet :

Entre les Dieux doit tenir *ran*
Proche Jupin, au plus haut *bou*,
Plus belle que rose et l'œil*let*,
La divine *de Rambouillet*.

Chaudebonne dont on vient de lire l'*Historiette* a fait des vers pour Neufgermain, qui les a insérés dans la seconde partie de ses *Poésies et Rencontres du sieur de Neufgermain, poete heteroclyte de Monsieur*, 1637, in-4°. La première partie avoit paru en 1630. Voiture en a fait aussi pour lui, par raillerie : d'abord une *Ballade en faveur des œuvres de Neufgermain ;* la *Plainte des Consonnes qui n'ont pas l'honneur d'entrer au nom de Neufgermain* est de Patris ; la *Réponse* est de Voiture. Voici l'expédient proposé pour accorder ces consonnes :

Il faut donc les rendre contentes;
Mais je ne vois à leur attente
Aucun remede assez puissant,
Si ce n'est que cet homme rare
Ait nom *Bdelneufgermicopsant ;*
Mais ce mot est un peu bizarre.

On fit encore sous le nom de Neufgermain une réponse à des vers de

Puy-Laurens dont le poëte hétéroclyte a grossi son premier volume; nous en citons quelques-uns parce que notre exemplaire contient une note de des Réaux sur ces vers :

Du siecle les plus beaux esprits,
Brion, Chaudebonne, Patris,
Et celuy dont l'architecture
A sceû bastir le pont d'Esture *, Voiture.
Ont à l'envi chanté mon prix.

Vous-mesme avez fait douze vers
Qui seront dans tout l'univers.
Plus estimez que cent harangues;
Et dans la gloire où je me voy,
Rien ne me manque que je croy
Sinon que Beauny et Barangues (a)
Fassent quelque chose pour moy.

Le portrait de ce triste original a eté gravé in-4° par Brebiette. Il est représenté en pied.

(a) Barangues, Bearnois, tailleur de Monsieur, qui disoit naïvement qu'il n'y avoit jamais eu que deux hommes (de son pays) qui eussent fait fortune, Henry IV et luy. (T.)

CXLI. – CXLIV.

MAITRE CLAUDE.

ET AUTRES OFFICIERS DE L'HOSTEL DE RAMBOUILLET.

Neufgermain estoit le fou externe de l'hostel de Rambouillet; mais il y en a eu de domestiques, en assez bon nombre; car pour des gens aussy sages que M. et Mme de Rambouillet, on n'en trouvera guères qui aient eu plus de fous à leur service. Je parleray de quelques-uns dont on fait d'assez plaisants contes.

Me Claude estoit de son estat ferreur d'aiguillettes; sa femme fut nourrice de Mlle de Rambouillet[1]. Cela fut cause qu'avec le temps il parvint à estre argentier* de la maison. Cet homme est un des hommes du monde le plus naïf. Mme de Rambouillet s'en divertissoit quelquefois, et quand elle sçavoit qu'il avoit esté en quelque lieu, elle luy faisoit raconter ce qu'il avoit veû.

L'officier chargé de régler les Comptes.

Quoyque ce soit le meilleur homme du monde, il ne laisse pas d'aimer à voir les executions, et il disoit

[1] Depuis Mme de Grignan.

à sa mode « qu'il n'y avoit plus de plaisir à voir » roüer, parce que ces coquins de bourreaux estran- » gloient aussytost le patient, et que si on faisoit bien, » on les roueroit eux-mesmes. »

Une fois il fut à la Greve pour voir le feu de la Saint-Jean, et ne se trouvant pas bien placé à sa fantaisie, tout d'un coup il prend sa course, et se va planter sur le sommet de Montmartre. Après que tout fut fait, il retourne à l'hostel. Mme de Rambouillet, qui sceût qu'il avoit esté voir le feu, le fait venir. « Eh bien ! maistre Claude, le feu estoit-il beau ? — » Ardez, Madame, » luy dit-il, « j'estois allé à cette » Greve, mais je ne voyois pas bien, et il me vint » dans l'esprit que je verrois bien mieux de Mont- » martre. J'ay pris mes jambes à mon cou, et j'ay » esté jusques là ; il y avoit belle place : j'ay veû le » feu tout à mon aise. Croyez-moy, Madame, que » vous feriez bien de l'aller voir de là-haut ; on n'y » perd pas une fusée. »

Il mena une fois par la bride un cheval de louage depuis le Roule jusqu'à Rouen, sans avoir l'esprit d'en venir querir un autre, puisque celuy-là le laissoit à pié de si bonne heure.

Mme de Rambouillet, un jour qu'il avoit esté voir le tresor de Saint-Denis, voulut qu'il luy rendist compte de son voyage. « J'ay veû, » luy dit-il, « en- » tre autres choses le bras de notre voisin. » La Marquise fut longtemps à resver ce que se pouvoit estre ; enfin elle luy demanda ce qu'il vouloit dire. « Hé ! » dit-il, « Madame, le bras de ce saint qui est

» au bout de cette rue : le bras de Saint-Thomas[1]. »

Durant le deuxiesme siege de Thionville, on mangea un jour quelque ragoust à l'hostel de Rambouillet. Chascun souhaittoit que le marquis de Pisani, qui estoit à ce siege avec M. le duc d'Anghien, en pust manger. « Ma foy, » dit maistre Claude, qui avoit tousjours des expediens admirables, « vous n'avez » qu'à m'en faire mettre dans un plat, et je vous pro» mets que je le luy porteray jusqu'au bout du monde. » Il ne sera pas trop chaud ; mais on le fera reschauf» fer quand je seray arrivé. »

Une fois, parlant d'un homme, il disoit : « De sa » nation, cet homme-là est orfevre[2]. »

Mme de Rambouillet l'envoyoit souvent faire des messages, parce qu'il divertissoit tout ensemble celle qui l'envoyoit et ceux à qui il estoit envoyé. Un jour elle luy donna un livre à reporter à M. Chapelain. « Je n'avois pas cru, » luy dit M. Chapelain, « que Madame la Marquise me voulust faire » cette injure que de me r'envoyer ce livre ; dittes» luy que je le luy reporteray au premier jour. » Quelque temps après, Me Claude, qui avoit remarqué que M. Chapelain avoit veû Mme de Rambouillet, luy dit : « Madame, M. Chapelain vous a-t-il rapporté » ce livre, comme il avoit dit ? — Non, » respondit-elle. — « Ha ! le galant ! » s'escria-t-il ; « ah ! le drosle ! » je me doutois bien que ce n'estoit que des compli» mens. »

[1] L'hostel de Rambouillet est dans la rue *Saint-Thomas du Louvre.*
[2] Pour : *de sa profession.*

M. de Grasse estant enrhumé, Mme de Rambouillet envoya maistre Claude pour sçavoir de ses nouvelles. « Je vous asseure, » luy dit M. de Grasse pour rire, « mon pauvre maistre Claude, mon amy, j'ay esté » plus mal qu'on ne croit ; j'ay pensé perdre l'es- » prit. — Comment, Monsieur, » dit le bon argentier, « vous avez pensé perdre l'esprit ? — Ouy, mon cher. » — Helas ! Monsieur, c'eust esté grand dommage ; » et à present vous remettez-vous ? — Ouy, et j'es- » pere que ce ne sera rien, s'il plaist à Dieu ; mais » ne le dittes à personne, je vous prie. » Me Claude va retrouver sa maistresse, et luy dit que M. de Grasse se portoit assez bien pour le present ; « mais, » Madame, » adjousta-t-il, « je ne sçay plus à qui on » se fiera en ce monde ; cet homme avoit passé pour » si sage ! — Que voulez-vous dire ? » dit la Marquise en l'interrompant. — « C'est, Madame, » respondit-il en s'approchant de son oreille, « que ce » n'estoit pas qu'il fust enrhumé, mais c'estoit qu'il » estoit fou. »

Un jour, comme Mme de Rambouillet estoit à Rambouillet, on rendit le pain benit, et on en presenta à tous ceux de la maison ; mais Me Claude, qui croyoit qu'on ne luy en avoit pas presenté assez tost, dit à celuy qui le luy portoit : « Porte-le au diable, » je n'en ay que faire. » La Marquise, qui, comme nous l'avons dit, cherchoit à se divertir, et qui aussy ne vouloit pas qu'on fist d'insolence, le fit venir, et luy remontra qu'il devoit profiter de l'occasion qui s'estoit presentée de faire voir son humilité, et non

pas scandaliser tout le monde comme il avoit fait : « Car, » adjousta-t-elle, « vous avez dit : Portez-le au » diable : ne sçavez-vous pas qu'il ne le sçauroit re- » cevoir, et que tout ce qui est benit fait fuir les De- » mons ? » Elle luy dit encore bien des choses ; enfin, après avoir bien escouté : « Il est vray, » dit-il, « que » j'ay tort ; mais, Madame, après tout, où est-ce » qu'on tiendra son rang, si on ne le tient dans » l'eglise ? »

Au commencement qu'il connut M. Conrart, il oüist dire à l'hostel de Rambouillet qu'il avoit la goutte. Le soir mesme il va trouver Monsieur et Madame : « J'ay appris, » leur dit-il, « que ce pauvre » M. Conrart a les gouttes ; c'est dommage. Je » sçay, ma foy, par Dieu[1] ! une recette infaillible » pour le guerir ; il y a plus de trente rois qui la vou- » droient sçavoir ; je la luy diray pour l'amour de luy. » — Eh bien ! maistre Claude, » dit Mme de Rambouillet, « allez-vous-en demain sçavoir de ses nouvelles de » ma part ; et puis, de votre part à vous, vous luy » direz vostre recette. — Ah ! Madame, » reprit-il, « ce sera de vostre part. — Non, » dit-elle, « de la » vostre ; il faut qu'il vous en ayt l'obligation. » Il y va, et après avoir fait les complimens de son maistre et de sa maistresse, il luy dit : « Monsieur, je » vous dis à cette heure de ma part que je vous veux » guerir de vos gouttes ; mon remede est infaillible ; » ma foy, par Dieu ! il n'y en a point de tel. — Hé !

[1] C'estoit son juron.

» dittes-le-moy donc, maistre Claude, » dit M. Conrart. — « Pour l'amour de vous, je vous le diray; » je ne l'enseignerois pour rien à un autre; non, ma » foy, par Dieu! » Il haranguoit tousjours et ne disoit point la recette; enfin, luy dit-il : « Ayez une » douzaine de cochets, et les eslevez au coin de vos- » tre feu; quand ils seront en estat d'estre chapon- » nez, prenez le plus gras, chaponnez-le vous-mesme, » et en luy tirant ce que vous sçavez du corps, dittes : » *Je te donne mes gouttes, puissent-elles jamais ne* » *me revenir!* Puis recousez bien la playe. Vous » verrez insensiblement ce pauvre chapon devenir » entrepris de ses jambes, elles luy enfleront, et vous » vous sentirez allegé à mesure. »

Il est à cette heure concierge à Rambouillet, parce qu'il est devenu vieux. Mme de Rambouillet luy manda, il y a trois ou quatre ans, qu'il fist tout preparer, et qu'il auroit bientost compagnie. Il crut que toute la Cour y iroit; et quand il ne vit que M. et Mme de Montauzier et Mlle de Rambouillet : « Quoy, » leur dit-il, « il n'y a que vous, et j'avois pris tant de » peine! une autre fois je ne croiray pas si de » leger[1]. »

Un escuyer de M. de Rambouillet, ou plutost un *quinola* (car c'estoit un homme qui le menoit) *, SILLESIE. *Voy.* t. II, p. 480.

[1] Il racontoit un jour la comedie d'*Euridice* que le Cardinal avoit fait jouer en musique, et il disoit à une femme de chambre : « Vous » voyez l'Enfer, et là vous voyez venir Plutarque. — *Plutarque?* » reprit cette fille; « ne seroit-ce point Pluton? — Pluton ou Plutarque, » dit maistre Claude, « qu'importe! »

nommé Silesie, estoit un espece de fou serieux, qui ne trouvoit aucune difficulté à l'Apocalypse, et forgeoit les plus belles etymologies du monde. Entre autres, il disoit que *fauteuil* vient de ce qu'estant assis les uns auprès des autres, *l'œil faut*, et ne peut plus voir de costé, à cause de celuy qui est assis auprès de vous. Il logeoit proche de l'hostel de Rambouillet, avec sa femme et ses enfans. Un matin, tous ceux qui habitoient dans la mesme maison vinrent se plaindre à M. de Rambouillet, disant qu'il n'y avoit pas moyen de dormir avec cet homme. C'estoit en esté, les puces l'incommodoient, il en prenoit à tastons, et comme si ses ongles n'eussent pas suffy pour les punir dignement, il s'en alloit par l'escalier, et avec un gros marteau il frappoit sur les marches, croyant frapper sur les puces qu'il y avoit mises. Sur ce mesme degré, pour estre puny où il avoit fait l'offense, il prit la peine de se rompre le cou quelques jours après.

ALDIMARI. Il y a eu un secretaire, nommé Aldimari, qui n'estoit pas plus sage qu'un autre ; il faisoit les plus ridicules vers du monde, et a esté si sot que de les faire imprimer. Il disoit, sur la mort du grand-prieur de la Porte *, que les anges, pour le recevoir quand il fit son entrée en paradis, avoient pris des manches de velours blanc à gros bouillons.

En 1640.

DUBOIS. Il ne faut pas oublier un nommé Dubois, à qui M. de Rambouillet avoit fait apprendre le mestier de

brodeur. Il se fit capucin, puis portier de comediens, et enfin revint à son premier mestier. Au bout de dix ans, il s'avisa un matin d'aller voir la Marquise, et luy dit : « Madame, je suis ravy quand je vous voy, » comme l'Illustre Bassa[1] quand il voyoit son empe- » reur ; je ne sçavois comment faire pour avoir cet » honneur ; hier je passois devant vostre logis, j'y » vis bien des carrosses dans la cour, cela me donna » courage : enfin me voylà, et pour refaire connois- » sance, je vous apporte une manche de la casaque » du Roy. »

Je ne sçaurois finir le chapitre des domestiques de l'hostel de Rambouillet, sans dire que personne ne fut plus aimé de ses gens ni des gens de ses amys, que Mme de Rambouillet. Il y a deux ans ou environ que M. Patru m'en rapporta un exemple illustre. Il souppoit à l'hostel de Nemours *, avec l'abbé de Saint-Spire qui est à M. de Nemours, alors M. de Reims. Cet abbé va souvent à l'hostel de Rambouillet ; ils parlerent fort de la Marquise. Un sommelier, nommé Audry, qui estoit là, voyant que M. Patru estoit aussy des amys de Mme de Rambouillet, se vient jetter à ses piez, en luy disant : « Monsieur, que je » vous adore ! j'ay esté douze ans à M. de Montau- » zier ; puisque vous estes des amys de la grande » Marquise, personne de tout le soir ne vous donnera » à boire que moy. »

Sur l'emplacement de la rue de *Savoie*.

[1] Roman de Mlle de Scudery.

COMMENTAIRE.

I. — P. 221, note.

Il racontoit un jour la comedie d'Euridice...

Sans doute *le Mariage d'Orphée et d'Euridice, ou la Grande journée des Machines*, tragédie en cinq actes et en vers de M. Chappoton, représentée par la Troupe royale, en 1640.

Il y eut encore une pièce en vers italiens, représentée devant le Roi et la Reine-mère le 5 mars 1647, sous le nom d'*Orphée*, tragi-comédie-opéra en trois actes et un prologue; Paris, S. Cramoisy, in-4°, avec changemens de théâtre et machines.

II. — P. 221, lig. 24.

Un escuyer de M. de Rambouillet, ou plutost un quinola.

Le quinola ou valet de cœur est, au *Reversi*, la première carte, le conducteur du jeu. De là, on l'a dit des souteneurs de Dames, puis de ceux qui conduisoient hors du logis les personnes foibles d'entendement ou infirmes de corps. Le marquis de Rambouillet etoit à peu près aveugle, comme on a vu dans son *Historiette*.

III. — P. 222, lig. 21.

Il (Aldimari) *faisoit les plus ridicules vers du monde, et a esté si sot que de les faire imprimer.*

Les Poésies de M. Aldimari, dediées à monseigneur le duc de Schomberg, in-4°. La Bibliothèque de l'Arsenal en possède un exemplaire. Quelques pièces de ce volume sont pourtant supportables, témoin ce sizain intitulé *le Songe :*

Agreable portrait de ma maistresse nue,
Merveille de beauté, qu'estes-vous devenue?
Mes bras entrelassés n'embrassent que du vent,
Mes levres s'avançant ne baisent que de l'ombre,
Mes yeux cherchent en vain dans une nuict si sombre
Des objets que jamais je ne vis qu'en resvant.

CXLV.

VAUGELAS.

(*Claude Favre, sieur de Vaugelas et baron de Peroges, né à Chambery, vers* 1585, *mort en février* 1650.)

Je n'ay pas grand chose à adjouster à ce que dit l'histoire de l'Academie.

M. de Vaugelas alla une fois chez M. de la Vieuville, surintendant des Finances pour la premiere fois, pour tascher d'estre payé de sa pension. La Vieuville luy dit, de si loing qu'il l'aperceût : « Allez chez » un tel. » Il y va, cet homme n'avoit pas oüy parler de luy ; il retourne. La Vieuville luy dit : « Allez » chez Bardin. » Bardin n'en sçavoit pas plus que l'autre. A la troisiesme fois, la Vieuville luy dit : « Allez chez le tresorier de l'Espargne qui est en » exercice, il y a arrest pour cela. — Monsieur, » respond Vaugelas, « il ne faut point d'arrest pour » cela, c'est une pension. — Allez seulement, » dit la Vieuville. Il se trouva qu'il le prenoit pour l'agent du roy de Boheme à qui, en ce temps-là, on fit toucher trente-cinq mille livres.

Toute sa vie, le pauvre M. de Vaugelas, qui estoit

credule, a donné des avis assez saugrenus. Une fois on luy persuada qu'il y auroit un grand profit à nourrir des anguilles dans un estang; il en vouloit demander le don au Roy. Il venoit tous les jours debiter à l'hostel de Rambouillet des nouvelles où il n'y avoit aucune apparence, et il croyoit quasy tout ce qu'il entendoit dire.

Mme de Carignan, qui le connoissoit, le voulut avoir pour gouverneur de ses enfans, dont l'aisné, qui est mort à cette heure, estoit sourd et muet, et l'autre begue, de telle sorte qu'il n'a pas la voix articulée; pour le troisiesme, aujourd'huy M. le comte de Soissons, il parloit; mais sa mere ne vouloit pas qu'il parlast, mais bien les autres. Alors il * portoit la soutane. Elle les faisoit mener en visite; ils estoient tous deux comme des idoles. « Quelle destinée, » disoit Mme de Rambouillet, « pour un homme qui » parle si bien et qui peut si bien apprendre à » bien parler, d'estre gouverneur de sourds et de » muets! » Un Catelan * trouva l'invention de faire entendre l'aisné et de luy faire escrire aussy en italien passablement. Il luy faisoit dire quelques paroles. Dans son operation il ne vouloit point de tesmoins. On croit qu'en luy mettant les doits soit aux costez soit au gosier deçà et delà, et les genoux sur l'estomac, il luy faisoit prononcer certaines lettres et les assembler pour demander les choses les plus necessaires; l'enfant sortoit tout en eau d'entre ses mains. Mme de Carignan fut si folle que de chasser cet homme *; elle disoit qu'il estoit espion du roy d'Es-

Vaugelas.

Ancienne ortographe de *Catalan*.

Cette dernière phrase est presque entièrement biffée dans le manuscrit.

pagne auprès d'elle. Peut-estre eust-il appris à parler à celuy qui begaye tant [1].

Elle vouloit qu'on donnast Mlle d'Alais, aujourd'huy Mme de Joyeuse, au prince Eugene sans le declarer heritier. C'est elle qui a fait mourir ce pauvre M. de Vaugelas, à force de le tourmenter et de l'obliger à se tenir debout et descouvert.

[1] Il escrit en italien, et a fort bien reglé sa maison. Il est amoureux, et sa maistresse l'entend au mouvement de ses levres. — Elle disoit que l'aisné parloit comme elle*; or elle parloit comme quatre; mais elle mentoit *per la gola.* Avant d'être sourd-muet.

COMMENTAIRE.

I. — P. 226, lig. 8.

Mme de Carignan....

Marie de Bourbon, seconde fille de Charles de Bourbon comte de Soissons, et d'Anne de Montafié*. En 1624, elle avoit epousé le célèbre Thomas de Savoie, prince de Carignan. Ses enfans furent 1° Joseph-Emmanuel, mort en 1656, le sourd-muet. 2° Emmanuel-Philibert, prince de Carignan, le bègue. 3° Eugene-Maurice, comte de Soissons, qui fut père du grand prince Eugene. *Histor.*, t. I, p. 220.

II. — P. 226, lig. 30.

Elle disoit qu'il estoit espion du roy d'Espagne auprès d'elle.

Le prince Thomas avoit eté le nœud de longues relations avec l'Espagne, et ces relations, qui avoient eu de fâcheuses conséquences pour la France, n'obtenoient pas l'approbation de la princesse de Carignan.

III. — P. 227, lig. 3.

Elle vouloit qu'on donnast Mlle d'Alais, aujourd'huy Mme de Joyeuse, au prince Eugene, sans le desclarer heritier.

C'est-à-dire sans déclarer héritier le prince Eugène, dernier de ses

enfans. Mlle d'Alais etoit Marie-Françoise de Valois, duchesse d'Angoulême et comtesse de Lauraguais, mariée en 1649 à Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, mort à Paris en septembre 1654.

Mademoiselle confirme assez bien le côté satirique de cette *Historiette* : « Je voyois souvent (1649) Mme la princesse de Carignan, femme » de M. le prince Thomas de Savoye. Elle est sœur de feu M. le comte » de Soissons ; c'est une femme laide, qui a cependant bonne mine, » l'air et le procédé d'une grande princesse. Elle est liberale jusques » à la prodigalité ; elle a un train et un equipage fort grand ; tout ce » qu'elle a est magnifique. Elle a de l'esprit, mais point de jugement ; » ce qui fait qu'elle parle beaucoup et dit peu de veritez. Cela va à un » tel excès qu'elle fait des contes, mesme au delà du vraisemblable. » Comme elle a esté en Piemont et en Espagne, c'est de ces lieux où » elle invente tout ce qu'elle dit. Du reste, c'est une assez bonne » femme. Elle avoit beaucoup d'amitié pour moy, ce qui empeschoit » qu'elle ne se faschast quand je luy riois au nez de toutes les men- » teries qu'elle me disoit. Elle avoit avec elle sa fille, la princesse » Courci (?) *, qui a de l'esprit et beaucoup plus de retenue et de juge- » ment que sa mere, et qui estoit aussy fort de mes amies. Quand » j'avois envie de me resjouir, j'entretenois la mere, et quand je vou- » lois parler serieusement, je m'adressois à sa fille. Mme de Carignan a » tousjours ses poches pleines de confitures et la Reyne me faisoit la » guerre que je ne l'aimois que pour qu'elle m'en apportast, sans que » j'eusse la peine d'en charger mes poches. » (I, p. 144.)

Sans doute : *Chrestienne*, marié en 1653 au prince de Bade.

IV. — Fin.

Vaugelas etoit fils d'Antoine Favre (non Faure), premier président au sénat de Chambery, dont on a imprimé dix volumes in-folio sur des matières juridiques, entre autres le *Code Favrien*, ainsi désigné du nom de l'auteur. On fait ordinairement mourir Vaugelas en 1649 ; mais le témoignage de Guichenon, allégué par d'Olivet, vaut mieux qu'une induction de Pelisson assez peu précise.

« C'estoit, » dit le même Pelisson, « un homme agreable, bien fait » de corps et d'esprit, de belle taille ; il avoit les yeux et les cheveux » noirs, le visage bien remply et bien coloré. Il estoit fort devot, civil » et respectueux jusqu'à l'excès, particulierement envers les dames, » pour lesquelles il avoit une extresme veneration. Il craignoit, le » plus souvent, d'offenser quelqu'un, et le plus souvent, il n'osoit, » pour cette raison, prendre party dans les questions que l'on mettoit » en dispute. »

On trouve dans la correspondance d'Hozier plusieurs lettres de Vau-

gelas, simples et bien tournées. Nous en donnerons une seule textuellement :

« Monsieur le cher amy du cœur,

» Car c'est ainsy resolument que je veux vous appeller desormais, » après tant de preuves que vostre cœur m'a rendues de vostre affec- » tion en mon endroit. Et le mien ne seroit pas content, si je ne vous » parlois ainsy. J'ay receû vostre derniere lettre du 20 du mois passé, » dont je vous rends mille graces. Nous sommes icy fort affamez de » nouvelles ; c'est pourquoy vous m'obligerez extresmement de pren- » dre la peine de m'en mander si souvent que vous faites ; mais je ne » laisserois de vous dire sans flatterie qu'il n'y a rien qui me réjouisse » tant en vos lettres que d'apprendre que vous vous portez bien parmy » les maladies qui courent, et qu'au milieu de la Court et de la guerre » vous vous souveniez de moy. Car il faut que je vous die encore une » fois que vostre amitié m'est très-chere et très-pretieuse. Je m'en » entretiens quelquefois à l'hostel de Lorraine, où vous estes parfai- » ment chery et honoré, et avec le bon monsieur de la Peyre. Pour » monsieur de Gomberville, il ne bouge des champs où il bastit dou- » blement. Je veux dire qu'il fait une maison et un livre qui sera la » suitte de son *Exil de Polexandre*, qui est impatiemment attendu, à » cause du grand applaudissement qu'a eu avec toutes sortes de rai- » sons sa premiere partie. Au reste, vous me mandez que monsieur » de Saint-Mauris n'a point receû ma lettre, ni vous celle où je vous » parlois de monsieur Faret, vostre cher amy. J'ay sceû d'où venoit la » faute : c'est que mon homme, ne trouvant point le vostre, mit mon » pacquet à la poste sans adresse. Mais, s'il vous plaist de le demander, » je m'asseure qu'il s'y trouvera, parmi les lettres qu'ils ont accous- » tumez de garder, quand ils ne sçavent à qui les donner. Ces sortes » de lettres ont un nom que j'ay oublié. Je rescris à monsieur de Saint- » Mauris, pour me passer cette faute. Obligez-moy de l'asseurer bien » particulierement de mon très-humble service. Je n'escris point à » monsieur Faret, parce qu'on m'a asseuré qu'il n'estoit plus à Lyon ; » mais à tout hasard je ne laisse pas de vous envoyer une lettre pour » luy, qu'au pis aller vous me renverrez. Je baise mille fois les mains » à monsieur de Vallé et à tous nos amis. Je vous ay supplié de me » faire la faveur de voir un nommé M. de Belle-Croix, chevalier de » Saint-Jean de Lyon, pour savoir de luy s'il ne desire pas satisfaire à » ce qu'il m'a promis par-devant notaire, touchant l'affaire de monsieur » l'abbé de la Mante. Il y a plus de dix mois que le terme qu'il avoit » pris est expiré. Obligez-moy de me mander exactement, s'il vous » plaist, la response qu'il vous fera, et si peut-estre il vous prioit de » parler à monsieur le comte de Saluce, qui est comte de Saint-Jean

» de Lyon, obligez-moy de luy respondre qu'il n'est pas besoing et que
» je vous ay seulement supplié de voir M. de Belle-Croix, qui est luy.
» Si vous n'avés point encore parlé à M. le comte de Saluce, ne luy
» parlés pas, je vous prie ; car je ne veux avoir affaire pour cela qu'à
» monsieur de Belle-Croix. Monseigneur se porte fort bien : il est allé
» à Limoux. Il a donné le guidon de sa compagnie à monsieur de
» Raré.

» Je suis passionnément, Monsieur le cher amy du cœur, vostre bien
» humble et bien fidéle et obligé serviteur.

» VAUGELAS.

» A Paris, ce 6 septembre 1630.

» *A Monsieur — Monsieur d'Hozier, gentilhomme de la chambre du*
» *Roy, à Lyon.* »

CXLVI.

GODEAU, EVESQUE DE VENCE.

(*Antoine Godeau, evêque de Vence, de l'Academie Françoise, né vers* 1605, *mort en* 1672.)

M. Godeau, qu'on a appellé longtemps M. de Grasse, et qu'on appelle aujourd'huy M. de Vence, est d'une bonne famille de Dreux. Il a eu trente mille escus de partage. Il a tousjours esté fort esveillé, et sa belle humeur et son esprit ont servy à le faire passer partout; car pour sa personne c'est une des plus contemptibles qu'on puisse trouver; il est extraordinairement petit et extraordinairement laid.

Quand il estoit en philosophie, tous les Allemans de sa pension ne pouvoient vivre sans luy; il chantoit, il rimoit, il beuvoit, et avoit tousjours le mot pour rire. Il estoit fort enclin à l'amour, et comme il estoit naturellement volage, il a aimé en plusieurs lieux. Il fut pourtant assez constant pour Mlle de Saint-Yon; c'estoit une fille de bon lieu et bien faitte, mais pauvre. Elle vouloit l'engager; elle se laissoit baiser; mais quelquefois elle estoit contrainte de sortir, à cause des saillies et des fureurs amoureuses qui prenoient à notre petit amant.

M. Conrart, son parent, et quelques-uns de ses amys, l'avoient comme retiré de cette amourette, quand les freres de la demoiselle firent une partie de promenade où on les mit tous deux à la portiere, et il se renflamma plus que devant. Conrart dit qu'une fois, comme il estoit chez cette fille avec son parent, tout d'un coup, pour faire la jeunette, elle va dire : « Ah ! que je suis affligée ! maman m'a aver- » tie que j'ay vingt et un ans, il faudra que je jeusne » desormais. » Notez qu'elle avoit fait bien des pechez, si on offense Dieu en ne jeusnant pas dez qu'on a vingt et un ans. Enfin Godeau se guerit de son amour. En ce temps-là, il eut entrée à l'hostel de Rambouillet : j'ay dit ailleurs par qui il fut introduit *. On voit par les lettres de Voiture le cas qu'en faisoient Mme et Mlle de Rambouillet et toute leur société, et comme Voiture en eut de la jalousie.

Plus haut, p. 16.

Peu à peu il se mit à travailler aux choses spirituelles, et il falloit qu'il y fust bien né, car je trouve qu'il a fait toute autre chose pour le createur que pour les creatures. Le *Benedicite* le mit en grande reputation auprès du cardinal de la Valette, et en suitte auprès du cardinal de Richelieu, pour qui il fit après cette ode que Costar a censurée. Ses ouvrages plaisoient si fort à Son Eminence, qu'on disoit chez luy, pour dire, voylà qui est admirable : « Quand » Godeau l'auroit fait, il ne seroit pas mieux. »

L'evesché de Grasse, en Provence, ayant vaqué, il le demanda. Le Cardinal ne vouloit point trop qu'il le prist, c'estoit trop peu de chose ; il ne vaut

que quatre mille livres. Il y joignit Vence de six mille livres, dez qu'il le put, avec une pension de deux mille livres sur Cahors. M. Godeau negligea de faire faire l'union quand il le pouvoit, c'est-à-dire du vivant du Cardinal, car c'est un des hommes du monde le plus diverty* et qui pense le moins aux choses. Oublieux, distrait. Depuis, la communauté de Vence s'y est opposée, et les Jesuites luy ont fait tout du pis qu'ils ont pu, enragez de ce que l'assemblée du Clergé l'avoit nommé pour faire l'eloge de *Petrus Aurelius*. C'est un livre de l'abbé de Saint-Cyran. Cela alla jusqu'à faire un libelle contre luy, où sa mine et sa petitesse estoient ce qu'on luy reprochoit le plus. Il fut assez sage pour ne point respondre. Enfin il a fallu traitter de Grasse et garder Vence.

C'est un homme sans façon, bon amy, mais un peu trop brusque quelquefois. Il avoit fait beaucoup de vers d'amour. Un jour il les demanda à Conrart, à qui il les avoit tous donnez, et les brusla. Il s'en est pourtant sauvé quelques-uns de galanterie à l'hostel de Rambouillet et entre les mains de M. de Montauzier; mais ils ne valent pas ses vers chrestiens; j'entens ceux qu'il a faits il y a quelques années, car depuis quelque temps tout ce qu'il fait est fort mediocre : vous diriez qu'il a tousjours esté condamné à faire un ouvrage en tant de temps. Pour un jour il fit trois cens vers, en stances de dix; le moyen que cela soit bien! Il a du genie, mais il n'a ni assez de sçavoir ni assez de force. Pour subsister à Paris, il a travaillé à des traductions, à des vies,

à une histoire ecclesiastique ; tout cela sent l'homme qui ne pense pas à la gloire, ou qui n'y pense pas de la bonne sorte. Les bulles des deux eveschés, son peu d'economie et autres choses l'ont reduit à cela. Il a fait des prieres pour toutes sortes de conditions ; il y en a une dont le titre est : *Priere pour un Procureur et en un besoing pour un Avocat.* Il a fait imprimer aussy des instructions aux curez de son diocese.

On trouve que M. de Vence se gaste en prose comme en poésie ; tout ce qu'il fait est fait à la haste, et je trouve qu'il commence à se relascher sur la morale. Volontiers il prendroit un meilleur evesché quand il faudroit pour cela faire l'eloge du Cardinal ; en voicy une preuve. Ayant fait l'oraison funebre du feu premier president de Bellievre*, par une bassesse ridicule, il l'envoya à M. de Grignon[1], avant que de la prononcer. Cet imbecille de Grignon y corrigea un endroit. Il y avoit : *La science, dit Plutarque.* « Cela ne sonne pas bien, » disoit cet apedefte[2], « il faudroit mettre : *La science, au dire de » Plutarque.* — Vous avez raison, » luy dit le petit Boileau*, qui estoit present, « et il seroit bon de le » corriger : M. de Vence vous en auroit obligation. » — Vous m'en avisez ? » reprit-il ; et sur l'heure il envoye querir une plume, et le corrige. Boileau, qui ne pouvoit quasy se tenir de rire, courut viste le conter à M. de Vence.

Mort 12 mars 1657.

Gilles Boileau.

[1] Aujourd'huy, M. de Bellievre.
[2] Voyez Menage.

COMMENTAIRE.

I. — P. 231, lig. 5.

M. Godeau... est d'une bonne famille de Dreux.

Son père etoit *Elu*, c'est-à-dire président du Conseil chargé par les habitans d'une ville de prélever et garder les deniers perçus extraordinairement au nom du Roy.

D'après Niceron, Godeau rechercha d'abord la fille du lieutenant de Roy de Dreux, qu'on lui refusa. Seroit-ce Mlle de Saint-Yon ?

Des Réaux dit que Godeau se renflamma pour cette sage demoiselle, parce qu'on les mit tous deux à la portière d'un carrosse. Il semble donc que les deux personnes ainsi placées se regardoient en face ayant à droite et à gauche les autres personnes assises dans le fond ou sur le devant de la voiture.

II. — P. 233, lig. 3.

M. Godeau negligea de faire faire l'union (des deux evêchés de Grasse et de Vence), *quand il le pouvoit...*

Des Réaux discrédite par cette remarque le méchant jeu de mots que le Cardinal avoit, dit-on, voulu se ménager en lui offrant l'evêché de Grasse : « Vous me donnez le *Benedicite* et moy je vous donne *Grasse.* » Cela a pourtant eté répété par tout le monde. Vence n'est eloigné de Grasse que de trois lieues.

Godeau prononça l'éloge de *Petrus Aurelius* dans l'assemblée générale du Clergé de 1645 ; et la même année, il fut imprimé, in-4°. Des Réaux paroît se tromper quand il rattache à l'ouvrage de l'abbé de Saint-Cyran l'eloge prononcé par l'evêque de Vence.

Le libelle que l'on attribua aux Jésuites et qui est en effet du père Vavasseur, fut publié à Paris sous le pseudonyme de Candidus Hesychius. En voici le titre : « Antonius Godellus, episcopus Grassensis, an elogii » Aureliani scriptor idoneus, idemque utrum poeta? Constantiæ, » 1650, in-8°. »

C'est au commencement de 1654 que Godeau se vit contraint de choisir entre les deux evêchés, sur les réclamations du peuple et du clergé, comme dit Niceron, ou de « la communauté de la ville, » comme dit des Réaux. Il fut remplacé par M. Bernage, et Loret a dit à ce propos :

Mais pour eviter aux abus
Touchant ledit episcopus
De Grasse, à present le pontife,
Si m'excusant d'estre apocrife,
Un campagnard se meprenant,
Tel langage m'alloit tenant :
« Monsieur Godeau (que Dieu benisse),
» Qui possedoit ce benefice,
» Ce pieux et sage pasteur,
» Ce charmant et divin auteur
» Est-il descendu dans la fosse,
» Qu'un autre ait obtenu sa crosse? »
Je luy dirois de bon cœur : « Non, »
Et que ce prelat de renom,
Qui presche et vit presque en apostre,
L'an passé fut pourveû d'un autre,
Non de plus grande dignité,
Mais de plus de commodité.
Plaise à la mort qui tout consomme
Nous laisser longtemps ce rare homme, etc.
(Lettre du 31 janvier 1654.)

III. — P. 233, lig. 30.

Pour subsister à Paris, il a travaillé à des traductions...

Si l'on s'en rapporte à Niceron, Godeau n'auroit jamais cessé de résider dans son diocèse. Mais des Réaux connoissoit mieux la vérité.

On peut voir dans le même Niceron la liste des ouvrages assez peu connus aujourd'hui de l'evêque de Vence. Il y a dans la comédie des *Academistes* une scène, la seconde, dans laquelle, après s'être bien loués, Godeau et Colletet se disent des injures grossières. La pièce, qui est de Saint-Evremont, fut imprimée en 1650. Elle a donc certainement fourni à Molière l'idée de la fameuse querelle de Vadius et Trissotin. L'*Historiette* de Colletet nous apprendra l'origine d'une autre *inspiration* de Molière.

IV. — P. 234, lig. 21.

Cet apedefte.

Et non pas cet *âne de fils,* comme dans les editions précédentes. Menage, auquel des Réaux nous renvoie, dit en effet que ce mot, employé par Rabelais, liv. v, ch. I, répond fort bien à celui *d'ignorant.*

CXLVII.

GOMBAUD.

(*Jean-Ogier de Gombaud, de l'Academie françoise, né vers* 1570, *mort en* 1666.)

Gombaud est de Saint-Just, auprès de Brouage, d'honneste naissance, mais cadet d'un quatriesme mariage[1]. Son pere[2], quoyque de la Religion, eut la foiblesse, se voyant chargé d'enfans, de consentir que cetui-cy fust instruit dans la religion catholique, à Bordeaux, afin de le faire d'eglise. Il m'a dit, car il est huguenot à brusler, que naturellement il avoit de l'aversion pour la religion catholique, et que dez seize ans il cessa de luy-mesme d'aller à la Messe et revint à nous, sans pourtant faire d'abjuration ni de reconnoissance; car il ne pretendoit pas nous avoir quittez, et choisissoit plutost une religion qu'il n'en changeoit.

[1] *Mots biffés :* Et par consequent avec peu ou point de bien.

[2] Le pere vivoit de ses rentes, et il en vivoit si bien qu'il les mangeoit. Il ne faisoit que chasser et faire bonne chere; enfin il s'acheva de ruiner en procez. D'ailleurs, ce garçon fut maltraitté par ses coheritiers, et faute d'avoir de quoy poursuivre, il n'en eut jamais aucune raison.

Jac. du Blé, marquis d'U., mort en 1629.

Il vint à Paris qu'il estoit encore fort jeune; il fit d'abord connoissance avec le marquis d'Uxelles *, le rousseau. Cet homme avoit assez d'habitudes, et ne pouvant bien faire les lettres dont il avoit besoin dans les desseins de mariage ou de galanterie qu'il pouvoit avoir, il se servoit de Gombaud pour cela, et luy entretenoit un cheval et un laquais.

Il fit assez de vers pour Henry IVe, qu'il n'a jamais monstrez. Il dit que le Roy luy donnoit pension. La Reyne-mere estant regente, elle le regarda fort, à ce qu'il dit, au sacre du feu Roy, où il estoit avec son rousseau. Mlle Catherine, femme de chambre de la Reyne, eut ordre de sçavoir de M. d'Uxelles qui il estoit. Catherine prit un autre rousseau pour M. d'Uxelles, et alla dire à la Reyne : « Il dit » qu'il ne le connoist point. — Cela ne se peut, » respondit la Reyne, « vous avez pris un rousseau » pour l'autre. » Enfin, elle en parla elle-mesme à M. d'Uxelles, et voulut voir des ouvrages de nostre homme.

A quelques temps de là, Uxelles avertit Gombaud qu'on alloit faire l'estat de la maison du Roy, et que c'estoit la Reyne elle-mesme qui le faisoit. « Si cela » est, » dit Gombaud, « je ne m'en veux point in- » quietter, il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu. » Il y fut mis pour douze cens escus. Uxelles le luy vint dire, et adjousta ces mots : « Vous aviez raison de ne » vous pas tourmenter, la Reyne a assez de soing de » vous; je voudrois estre aussy bien avec elle. » La Reyne le cherchoit partout des yeux. La princesse

de Conty luy dit qu'il estoit vray que la Reyne avoit de l'affection pour luy [1].

Un jour il entra dans sa chambre; elle estoit couchée sur son lict, la juppe relevée; on luy pouvoit voir les cuisses; car le lict n'estoit que de lacis *. « Ah! » dit-elle, « où allez-vous? » Il nie d'en avoir jamais esté amoureux; mais bien d'une autre personne de grande qualité qu'il appelle aussy *Filis* dans ses poésies; l'une est la grande et l'autre la petite. Il accuse Mlle Catherine du peu d'avancement qu'il a eu; car il est persuadé que la Reyne en tenoit [2]. Catherine estoit une brutale; cependant elle gouvernoit les amours de la Reyne. Elle disoit tout de travers *, par exemple, à un ballet où l'on n'entroit que par billets, Uxelles dit à Gombaud: « J'en ay deux, j'en destine un à un tel, en cas que » vous en puissiez avoir d'ailleurs; sinon ce sera pour » vous. » Gombaud va à Mlle Catherine, et luy dit en parlant de cela : « Ce n'est pas, mademoiselle, » que j'espere voir le ballet; ce n'est pas que je de- » mande autrement un billet. » Elle crut qu'il n'en demandoit point (bien d'autres peut-estre l'auroyent cru); il falloit parler françois, et luy dire qu'elle prist la peine de dire à la Reyne qu'il n'avoit point de billet; la Reyne luy en envoya un tout aussytost.

Des réseaux en fil de soie ou de laine.

Elle rapportoit tout.

[1] *Mots biffés :* Persuadé d'estre bien dans l'esprit de la Reyne, il ne se hasarda jamais de faire quelque demonstration d'estre son adorateur.

[2] Et que Catherine luy avoit avoué que la Reyne ne l'avoit jamais veû sans esmotion, parce qu'il ressembloit à un homme qu'elle avoit aimé à Florence.

En une rencontre de voyage, il luy dit qu'il ne pouvoit suivre sans argent. La Reyne luy dit : « Allez » chez le Trezorier luy dire de ma part que j'entens » que vous soyez payé. » Le Trezorier dit : « Mon- » sieur, tout le monde dit de mesme. Je demanderay » ce soir à la Reyne ce qu'elle veut que je fasse; ve- » nez demain matin. » Il y alla : « Elle en a marqué » deux, » dit le Trezorier, « vous en estes l'un. » Il fut payé. Il dit que cela dura dix-huit mois, et que s'il eust eu des amys, on ne luy eust rien refusé *: mais que, depuis, la Religion luy nuisit.

Pour eux.

Il fit l'*Endymion* durant qu'il estoit le mieux. Ce livre fit un furieux bruit. On disoit que la *Lune* c'estoit la Reyne-mere; et effectivement, dans les tailles-douces, c'est la Reyne-mere, avec un croissant sur la teste. On disoit que cette Iris, qui apparoist à Endymion au bout d'un bois, c'estoit Mlle Catherine. La Reyne tesmoigna de le vouloir entendre lire, car il avoit beaucoup de reputation, et effectivement c'est un beau songe. Pour luy, il y entend cent mysteres que les autres ne comprennent pas, car il dit que c'est une image de la vie de la Cour, et que qui le lira avec cet esprit y trouvera beaucoup plus de satisfaction [1]. Il en avoit tant fait de lectures avant

[1] En ce temps-là un garçon de Blois, nommé du Vivier, avoit fait une comedie en vers où il y avoit tous les idiomes de France; le Gascon, qui estoit, comme vous pouvez penser, un capitan, disoit qu'il estoit aimé de toutes les belles; et parlant des déesses, il dit de la Lune :

Mais elle loge un peu bien haut;
Et puis je la laisse à Gombaud.

que de le faire imprimer [1], que M. de Candale, quand ce livre fut mis en lumiere, dit que la deuxiesme edition ne valoit pas la premiere; car il lit bien et fait bien valoir ce qu'il lit.

Dez que Gombaud crut que la Reyne luy vouloit faire cet honneur, il alla trouver Mme de Rambouillet, qui a tousjours esté de ses amies, et la pria de luy vouloir dire son avis sur la maniere dont il s'y devoit prendre : « Madame, » luy dit-il, « prenez que » vous soyez la Reyne, et j'entreray avec mon livre. » En disant cela, il va dans l'antichambre; Mme de Rambouillet se mordoit les levres de peur de rire. Il r'entre un peu après avec des grimaces les plus plaisantes du monde, et à tout bout de champ il luy demandoit : « Cela sera-t-il bien ainsy? — Ouy, mon» sieur, fort bien. » Il s'approche et commence à lire. « Madame, trouvez-vous ce ton-là comme il » faut? N'est-il point trop haut? est-il assez respec» tueux? » Et luy demandoit comme cela sur toutes choses. Elle dit qu'elle n'a jamais mieux passé son temps en sa vie; mais que, pour avoir un plaisir parfait, il eust fallu que quelqu'un les eust veûs, et qu'elle l'eust sceû. Cependant je ne sçay pas par quelle aventure tout ce soing fut inutile, car il dit qu'il n'a jamais lu *Endymion* à la Reyne-mere [2].

[1] Il lut deux jours de suitte l'*Endymion* à une compagnie où il y avoit une femme qui, après que cela fut fait, luy dit : « Mais, Mon» sieur, je ne vois point cette *madame Yon* de qui on m'avoit parlé. »

[2] Il luy dedia l'*Amaranthe* *, et la luy envoya. « Ah! » dit-elle, « je sçavois bien que celuy-là ne m'oublieroit pas. » Pastorale en cinq actes, 1631.

Mme de Rambouillet luy fit un soir une malice à propos de cette

Je ne sçay si Mme de la Moussaye, sœur du feu comte de la Suze, et mere de la Moussaye, le petit-maistre, estoit cette petite *Filis*, mais on croit qu'il a eu de grandes privautez avec elle, car il a tousjours affecté d'en vouloir à des dames de qualité, et me faisoit excuse, une fois, de ce que dans ses poésies il y avoit des vers pour une paysanne. « Mais, » disoit-il, « c'estoit la fille d'un riche fermier de Xaintonge, » et elle avoit plus de dix mille escus en mariage. »

Cette pension de douze cens escus, dont-il a esté parlé cy-dessus, ne luy fut pas tousjours continuée; dez le temps de la Reyne-mere mesme, on luy en retrancha quelque chose, nonobstant la ressemblance avec cet amant florentin. Après l'esloignement de la Reyne, il eut huict cens escus du feu Roy; mais, quand la guerre fut declarée, on ne paya plus de pensions poétiques. Il estoit dans une necessité extresme, et n'en tesmoignoit rien. Par courage mesme, il estoit habillé à son ordinaire, car de tous les auteurs, c'est quasy le mieux vestu [1], quand M. Chapelain luy fit avoüer qu'il ne sçavoit plus de quel

piece : elle luy manda qu'elle l'iroit prendre pour le mener soupper en ville. Elle le mena chez Mme de Clermont, et après souper on le conduisit dans une salle où des petits enfans jouoient l'*Amaranthe*. Il pensa mourir; car il n'y a point d'homme si delicat sur ces sortes de choses, et il verifia bien le proverbe qui dit : *Il enrage comme un poëte dont on recite mal les vers.*

[1] Il est grand et droit, et a assez de cheveux. Quoyque vieux, il a encore bonne mine. Il est vray qu'estant un peu ridé, il a tort de ne porter qu'un filet de barbe; cela est cause que dans la comedie des *Academistes* il y a :

Gombaud, pour un chastré, ne manque pas de feu.

bois faire flesches, et par le moyen de Boisrobert luy fit restablir la moitié de sa pension, c'est-à-dire quatre cens escus. Le Chancellier *, pour qui il avoit fait quelque chose, luy en donna deux cens sur le Sceau. Il voulut absolument que cette pension de quatre cens escus fust sur l'estat du Roy, quoyqu'il eust esté bien mieux payé du Cardinal; pour celle sur le Sceau, il la tenoit pour deniers royaux; il disoit pour ses raisons qu'il ne recevoit que de son prince. Seguier.

Comme Boisrobert travailloit à cette affaire, il monstra des vers de sa façon à Gombaud, qui, tousjours tout d'une piece, luy choqua tout ce qui ne luy sembloit pas bon, sans avoir esgard au temps. Boisrobert, instruit de l'humeur du personnage, prit cela comme il falloit, et en un endroit où Gombaud disoit : « *Je n'y suis pas accoustumé* » (c'est une de ses façons de parler), — « Hé! mon cher mon-» sieur, » luy dit Boisrobert en se mettant quasy à genoux, « je vous prie, accoustumez-vous-y, pour » l'amour de moy! »

Ce fut en ce temps-là que Gombaud fit le panegyrique du cardinal de Richelieu* et l'ode au Chancellier *, qui n'estoit alors que garde-des-sceaux. Dans le Panegyrique il y a de beaux vers; mais le corps n'en est pas bon. Pour l'Ode, elle est fort obscure : on la censura un peu à l'Academie quand il la monstra [1]. Luy, qui met tousjours les choses au pis, dit

Poesies, p. 159.
Id., p. 173.

[1] On dit qu'il prit cela de travers, et quand on luy dit sur ce vers aux Muses :

Allez sur les bords du Cephise,

tout franc que c'estoit envie, et que M. le Cardinal leur fit dire que cela n'estoit pas bien de tesmoigner ainsy de l'aigreur, et qu'il falloit reprendre avec un esprit de douceur et de charité.

Il croit tousjours qu'il a mille ennemys qu'il n'a point. Il m'a dit que, de rage de ce que l'*Endymion* réussissoit, un homme l'avoit jetté dans le feu. Son caractere est l'obscurité, et cependant il croit estre l'homme du monde le plus clair. Il fut si testu, qu'il ne voulut jamais oster du commencement de ses poésies un sonnet que l'on n'entend pas, et qui n'a pas servy au debit de son livre; il l'entendoit luy. « Et puis, » disoit-il, « je l'ay fait pour estre à la » teste [1]. »

Ses vers, pour l'ordinaire, ne vont point au cœur; ils ne sont point naturels : puis il y a grand nombre de sonnets, et pour bien rimer il tire souvent les choses par les cheveux. Ses vers de ballets et ses epigrammes valent mieux; mais ce qu'il a fait de meilleur en vers et en prose, ce sont ses ouvrages chretiens. Il n'y a ny sel ny sauge à ses lettres imprimées, qu'il croit estre autant de chefs-d'œuvre.

Je croy que c'eust esté un grand personnage s'il eust esté evesque; aussy M. de Vence luy voulut-il un jour transporter son evesché. « Et je suis asseuré, » luy dit-il, « que je n'y perdray pas. »

qu'il n'avoit rien à commander aux neuf doctes sœurs, ce ne fut que pour rire et pour le faire donner dans le panneau.

[1] Il y avoit je ne sçay quoy, comme une espece d'avant-propos, qu'il vouloit que M. d'Anguien prist pour une lettre dedicatoire, quoyqu'il ne le nommast point, et que cela ne luy fust point addressé.

Ce qui l'a le plus rebutté, ç'a esté de voir que ses *Danaïdes* eussent si mal réussy; elles eussent esté plus propres à Athenes qu'à Paris [1].

Mme Cornuel disoit en sortant : « Je veux de-
» mander la moitié de mon argent; je n'ay entendu
» tout au plus que la moitié de la piece. »

C'est tout ce qu'il pourra faire que de vivre ; son petit volume d'*Epigrammes* réussit mieux. Il n'a jamais voulu imprimer les *Danaïdes*[2] *.

Elles ne furent imprimées qu'en 1658.

C'est le plus ceremonieux et le plus mysterieux des hommes [3]. Il a descouvert, dit-il, le secret de faire des sonnets facilement, et s'il l'eust sceû plus tost, il en eust autant fait que Petrarque. Il n'a garde de le dire ce secret, car je croy qu'il n'en a point; quand il luy est arrivé de faire un sonnet en commençant par la fin, il dit que c'est ainsy qu'il faut faire; quand, au contraire, il n'a fait la fin qu'après tout le reste, il soutient qu'il ne faut jamais commencer par la conclusion. Il sçait aussy un secret pour jetter son homme à bas à la lutte; il en sçait un autre pour luy faire sauter le poignard des mains; mais il ne le vous dira pas.

Il a cru que M. Arnaut, le mareschal de camp, luy a tousjours voulu un peu de mal depuis qu'aux

[1] Le libraire le pensa faire enrager en luy disant : « Pour vos *Da-*
» *naïdes*, elles passeront avec vos autres ouvrages. »

[2] Le Cardinal les voulut voir. Boisrobert avoit estourdiment donné rendez-vous à Serisay *, qui avoit fait la moitié d'une tragi-comedie qu'il n'acheva point, et à Gombaud tout ensemble, et quand ce vint à luy, le Cardinal estoit las d'entendre lire.

Jacq. de Serizay, de l'Ac. fr., mort en 1653.

[3] Mme de Rambouillet l'appeloit le *Beau Tenebreux*.

champs il luy donna une botte en faisant des armes. Il s'est battu, dit-il, quatre fois en duel [1], et s'estant trouvé à la campagne, en lieu où l'on couroit la bague, il gagna le prix sans l'avoir jamais courue *. Il a bien dansé, à ce qu'il dit; pour moy, je ne luy trouve rien de naturel; et Mme de Rambouillet dit que, quoyqu'il chante de sa vieille cour, les gens n'estoient point faits comme luy, et qu'il a tousjours esté unique en son espece; j'entens aux habits près.

Auparavant.

Il dit qu'il auroit inventé la musique de luy-mesme, si elle n'avoit pas esté inventée. En effect, il a appris à joüer de la mandore *, et en jouoit admirablement bien, à ce qu'on m'a dit; mais comme cet instrument n'est plus guere en usage, il l'a laissé là; auparavant mesme il falloit bien des ceremonies pour le faire joüer.

Petit luth.

J'ay dit qu'il estoit ceremonieux. Mme de Rambouillet se repentit bien de l'avoir mené [2] en une

[1] Il disoit mesme qu'il s'estoit battu deux fois en une heure, et, parlant de cela avec plaisir, il s'en vantoit. — Il se piquoit de bien danser et de bien faire des armes; et souvent il luy est arrivé de pantalonner, et de se mettre en garde devant ses plus familiers. Une fois mesme il se battit dans sa rue : c'estoit contre un homme qui l'avoit querellé sur un logement qu'ils pretendoient tous deux; il luy dit : « Passez à telle heure devant ma porte, je sortiray avec une espée. » Il fit lascher le pié à l'autre; et il disoit en racontant cela que ses voisins disoient : « Quoy! cet homme qui choisit les pavez, qui mar» che si proprement, il poussoit l'autre dans les boues et ne se sou» cioit pas de se crotter! » Ils furent separez.

[2] Chez M. de Montlouet d'Angennes. — On verra sa maniere de conversation par ce que M. de Montlouet m'a dit : « Gombaud disoit que » c'estoit le pays du diable, à cause que la riviere s'appelle Ourcq, » *Orcus;* Cussy, là auprès, c'est le *Cocyte*, et qu'il y a une terre qui se » nomme *Averne*. »

promenade à Lisy, à Monceaux et ailleurs; car il falloit livrer bataille toutes les fois qu'on se mettoit à table ou qu'on montoit en carrosse. En effect, il est très-incommode sur ce chapitre-là, et croit avoir dit une belle chose quand il a respondu à ceux qui luy disent qu'il est trop ceremonieux : « Ce n'est pas que » je le soys trop, mais c'est qu'on l'est trop peu à » present. »

A table, il seroit plustost tout un jour à frotter sa cueiller que de touscher le premier au potage. Je sçay toutes ses façons, car je l'ay mené et le mene encore quand je puis à Charenton. Il ne vouloit point se mettre dans le fond, parce, disoit-il, que les gueux le prendroient pour le maistre du carrosse. Il a une chose bonne dans sa ceremonie, c'est qu'il ne se fait jamais attendre; mais il est si peu comme les autres gens, et il vous embarrasse tellement par la peur de vous embarrasser, qu'il faut avoir de la charité de reste pour s'en charger [1].

Il est propre jusqu'à marcher proprement; il veut choisir les pavez et aller seul. Mme de Rambouillet dit qu'il n'y a rien de plus plaisant que de voir son embarras quand quelque dame le salüe par la ville. Il veut la reconnoistre; il veut faire la reverence de bonne grace, et en mesme temps il veut prendre

[1] Une Italienne, nommée Foscarini, qui sert Mme de Rambouillet, voyant un jour les grimaces de cet homme, dit quand il fut party : « *Signora, è matto quel uomo.* — Comment, *matto?* C'est un des » plus sages hommes du monde. — *Pensava che fosse matto,* » respondit-elle.

garde à ses piez; tout cela ensemble luy fait faire une posture assez plaisante[1].

On luy a fait deux meschans tours en sa vie, l'un le prenant pour un autre, et l'autre pour rire. Le premier, ce fut quand on le prit pour ce fripon de Combaut, pere du baron d'Auteuil*. Le Commissaire, un petit coquin, luy dit qu'il falloit aller parler à M. le Lieutenant civil. C'estoit du temps qu'on avoit tué le duc de Fronsac devant Montpellier*, et que les huguenots couroient quelque peril à Paris. Il estoit au lict; il se leve, on le meine; le creancier estoit là auprès, qui reconnut la beveûe. Nostre homme, maltraitté par le Commissaire, qui luy avoit fait mille insolences, leve la main pour luy donner un soufflet, mais un sergent la luy retint. Le creancier luy demanda pardon, le ventre à terre.

Et de la presidente Perrot. *Histor.*

Leonor d'Orleans-Longueville, duc de Fronsac, tué 3 septembre 1622.

La deuxiesme fois voicy ce que ce fut. Luy et Boutard * estoient tous deux amoureux d'une Mlle de Goüy, fille d'esprit. Un jour Gombaud avoit un bas de soye vert-de-mer : on s'en estonna; et, entre autres, Boutard qui le vouloit descrier, se rescria fort sur ce bas de soye : « Oy ! » dit-il, « sçavez-vous » bien que c'est la couleur de la mer, des cieux, » de l'arc-en-ciel, etc. ? » En ce temps-là, Videl,

Historiette.

[1] Il s'est mis dans la teste certaines choses qui ne servent qu'à le tourmenter, comme, par exemple, il dit qu'il connoit les mœurs et la qualité des personnes à voir leurs portraits, parce, dit-il, que dans leurs portraits leurs traits se voient bien mieux qu'à voir la personne, qui peut souvent changer de posture. Il dit plusieurs exemples de ses jugements. (*Cette note a été biffée.*)

secretaire du connestable de Lesdiguieres[1], faisoit un meschant roman nommé *Melante*, et demandoit à tout le monde quelque aventure pour y fourrer. Boutard luy dit qu'il y falloit mettre un *Traitté des couleurs*, et qu'il luy fourniroit de belles pensées sur le vert-de-mer. Il fait après que Mlle de Goüy les demande au long par escrit à Gombaud. Boutard en prend copie, et les donne à Videl, qui les imprime mot pour mot. Boutard, voyant cela, fait une affiche, qu'il fait imprimer et afficher au coing de la rue où logeoit Gombaud. Voicy ce qu'elle contenoit : *Quiconque aura trouvé un sac à conceptions où il y a des pensées sur le vert-de-mer, le porte à Jean Gombaud, Xaintongeois, logé rue des Estuves, à l'enseigne du Barillet, à la troisiesme chambre*: il aura un escu pour son vin.* Racan s'en alla bonnement voir Gombaud : « Je viens vous consoler, » luy dit-il. — « Moy? il ne m'est, grace à Dieu, rien arrivé, » respond gravement Gombaud, et comme un homme surpris de ce compliment. « Hé quoy! » reprit l'autre, « n'avez-vous pas perdu vostre *sac à conceptions?* » Voylà comme Gombaud sceût qu'on l'avoit joüé.

Au troisième étage.

Boutard, qui est une peste, ne s'en tint pas là; car il entreprit de prouver que Gombaud, qui se picquoit de n'aimer qu'en bon lieu, cajolloit une petite cale crasseuse. Que fait-il? Il gaigne cette cale, et la fait aller dans la chambre de Gombaud, comme

[1] Celuy qui a escrit sa vie.

il estoit dans un petit cabinet; Boutard y fait entrer cette fille, et puis les y enferme tous deux; après, il fait venir un homme qui estoit à Mlle de Goüy, et, ouvrant le cabinet, luy fait voir Gombaud et la cale; à la verité il ne les y laissa pas longtemps. Nostre homme s'en fascha tout de bon, mais enfin il fallut bien s'appaiser [1].

Une de ses plus grandes foiblesses, c'est de craindre qu'on ne le traitte de gueux. Il n'a jamais voulu que ses amys l'assistassent : et une fois depuis la Regence, car le feu Roy, après la mort du cardinal de Richelieu, raya de sa main toutes les pensions*, on fut contraint de le quester *, et après on luy fit accroire qu'on avoit trouvé moyen de toucher cela de l'argent du Roy [2].

Voy. tom. II, p. 248.

Quêter pour lui.

Il a vendu quelques ouvrages. J'ay aydé en ce que j'ay pu à faire quelque chose pour luy; mais M. d'Agamy y a plus servy que personne. Jusques à cette heure ou peu s'en faut, par le moyen de quel-

[1] A sa mode il cajolle ce qu'il rencontre. Je luy ay veû dire des douceurs à nostre femme de charge, qui n'estoit ny jeune ny avenante. La femme de Courbé alla chez luy un jour; il n'y a pas d'araignée au monde qui ne soit plus jolie qu'elle; il luy en conta, et après il disoit : « Je vous asseure, elle escoute bien. » Il cajolle à mon goust d'une façon qui n'est nullement naturelle, ou, si elle l'est, ce n'est qu'à luy seul; cependant il croit raffiner, et a tousjours la cour à la bouche, mais la belle cour, et point celle-cy. Il dit de la pluspart des femmes qu'il voit : « Elles auroient besoing de deux ans de cour. »

[2] Ce n'est pas que je trouve estrange qu'il ne veuille pas recevoir indifferemment de ses amys; je voudrois seulement qu'il choisist entre tous, et qu'il regardast s'il y en a quelqu'un à qui il veuille avoir une si grande obligation; mais il n'en veut pas prendre le soing, et s'attend un peu trop à la Providence.

que affaire, il luy faisoit avoir quelque chose de sa pension.

Un peu avant le blocus de Paris, Chapelain et Esprit, voyant que Mme de Longueville goustoit fort ses ouvrages, firent en sorte que, du consentement de M. de Longueville, elle offrit de luy donner six cens livres, je pense, de pension. Ce bonhomme, qui en avoit besoing, n'en vouloit pas pourtant, luy qui n'avoit que les deux cens escus du Sceau ; ce n'estoient point bienfaits du Roy : on eut une peine enragée. Il appelloit cela une servitude ; que jusques-là il avoit pu se vanter qu'il avoit esté libre, qu'il estoit l'homme libre du Roy, et que c'estoit, s'il l'osoit dire, en cette qualité-là qu'il en recevoit pension[1].

Conrart le traitta comme un enfant[2] ; car c'est un homme hargneux : depuis, Gombaud ne l'a aymé en façon quelconque, et d'autant plus qu'il n'a jamais touché un sou de cette belle pension, et que, durant le blocus, Mme de Longueville ne s'informa pas seulement si ce pauvre homme avoit du pain. Le Chancellier, cette fois-là, fit l'honneste homme, car de Saint-Germain il eut soing de luy faire payer sa pension. Gombaud l'en remercia en vers, et c'est

[1] On descouvrit que ce qui le fascha le plus, c'estoit de n'avoir que six cens livres où M. Chapelain avoit deux mille francs, et qu'il eust esté plus satisfait qu'on eust mis quatre cens escus, et qu'on ne luy en eust donné que deux cens. Il fit des vers à la femme et au mary, et il a eu bien du mal au cœur d'avoir fait, ce luy semble, des laschetez ou des bassesses pour rien.

[2] Il dit que Conrart et Chapelain sont des caballeurs.

une des meilleures choses qu'il ayt faittes. Pour moy, je le sers de tout mon cœur, car je sçay que toutes les grimasses qu'il fait ne viennent que d'un bon principe, qu'il a du cœur et de l'honneur, et ne feroit pas une lascheté pour sa vie[1].

Il se plaint sans cesse, et quelquefois de bagatelles, car il a une grande santé. Il m'a conté vingt fois, comme une adversité horrible, que la pluye l'avoit pris en revenant de chez M. Conrart.

2 mars 1650. M. de Chasteauneuf ayant eu les Sceaux *, sa pension sur le Sceau fut restablie à la priere de Mmes de Chaulnes-Villeroy, Rodes, Bois-Dauphin et Leuville. Il fut fort empesché comment les louer toutes quatre : « On dira, » disoit-il, « que c'est un *quatorze de dames*[2]. »

Il est un peu infatué du Parnasse, et respondant en qualité de directeur de l'Academie à la harangue de l'abbé Tallemant qu'on recevoit, il luy dit : « Qu'il pouvoit desormais regarder les autres hom- » mes comme les yeux du ciel regardent la terre. »

[1] C'est un homme à secher auprès d'un sac d'argent qu'on luy auroit mis sous son chevet : il diroit qu'on le prend pour un gueux.

[2] Ce fut Conrart qui l'avertit que le tresorier du Sceau avoit de l'argent à luy donner de la part de M. de Chasteauneuf : il y fut. Conrart luy demanda : « Hé bien ? — Ce tresorier brutal, » respondit-il, « m'a voulu faire accroire que je ne sçavois pas escrire. Il m'a dit.... » — Mais avez-vous tousché ? — Il n'y a que moy qu'on traitte ainsy ! » — Mais avez-vous tousché ? » On eut bien de la peine à luy faire dire ouy. Cet homme luy avoit dit qu'il n'y avoit pas de sens à sa quittance ; elle n'estoit pas à sa mode. « J'ay honte, » disoit-il, « d'avoir receû seul ; d'autres qui le meritent mieux n'ont rien eu : il » me semble que je le leur excroque. »

Pelisson, qui a fait peindre quasy tous ses amys, voulut avoir son portrait; jamais on n'en put venir à bout. Mme de Rambouillet l'en pressa en vain. Il dit « que du Moustier* en avoit fait un autrefois, » qui estoit l'ombre infernalle de Gombaud. » Cependant du Moustier disoit en le monstrant : « Voylà » le divin Gombaud. » Et on disoit que du Moustier estoit *Pisandre* dans *Endymion*. Il disoit que ce seroit la *descrepitude* de Gombaud, et dit à Mme de Rambouillet qu'il n'avoit pas dormy depuis qu'elle l'en avoit pressé, et que, si elle continuoit, il se priveroit plustost du plaisir de la voir, qui estoit la seule consolation qu'il eust au monde[1].

Historiette.

[1] Par bonheur pour luy, Pelisson est entré chez le Procureur-general (1657), et il a trouvé moyen par son credit de luy faire payer sa pension. On espere de la luy faire payer tous les ans. Pour le Chancellier, il y a cinq ans qu'il luy fait dire qu'il aura soing de luy, mais qu'on a diverty les fonds du Sceau. Cependant il en trouve bien pour Mezeray, parce qu'il a peur que cet homme ne parle pas bien de luy dans son histoire.— *Novissimè* (1658), après la maladie du Roy, il fit un sonnet qu'il ne voulut jamais donner, quoyqu'il fust beau, à quelque chose près, disant qu'il ne vouloit pas que la premiere chose que le Roy verroit de luy ne fust pas achevée. (Comme si le Roy s'y connoissoit, ou ceux qui l'approchent!) — Pelisson, qui le fait subsister par le moyen du surintendant Fouquet à qui il est, ne put obtenir ce sonnet; on eut beau l'en presser. Cependant il en a fait imprimer cent qui valent moins. Je ne l'ay jamais veû si poéte, pour ne rien dire de pis, qu'en cette rencontre : il pesta contre tout le monde, et contre Pelisson mesme, ou peu s'en fallut. J'y descouvris de l'envie : « On paye si » mal, » disoit-il, « des vers immortels! un sonnet immortel que je fis » pour M. Servien, que m'a-t-il valu? » Et, pour toute raison, quand je le pressois de donner de temps en temps quelque chose qui ne fust pas imprimé à Pelisson, pour entretenir le Surintendant en belle humeur pour luy, il me respondoit que ce mesme esprit qui luy faisoit faire les sonnets immortels, l'empeschoit de faire ce que je luy conseillois. Il veut qu'on le reprenne, puis il enrage, et dit qu'il y a

J'ay desjà dit que c'estoit un huguenot à brusler. Il a escrit plusieurs petites pieces de controverse, et croit, s'il osoit les imprimer, que cela persuaderoit tout le monde. Un jour il dit, à propos d'ouvrages chrestiens, à un de mes beaux-freres, qu'il avoit fait une fois des prieres assez belles pour croire qu'elles luy avoient esté inspirées, et qu'en effect, il n'avoit jamais rien fait qui en approchast. « Une nuict, » disoit-il, « que je n'avois point dormy, j'entendis sur » le poinct du jour un grand bruit dans ma cheminée ; » c'estoit l'esté, il n'y avoit point de feu ; je me leve, » j'y trouve une fort grosse et fort belle plume de » pigeon : je la taillay, et j'en escrivis ces prieres. » Il vouloit qu'on crust que le Saint-Esprit y avoit part. Après, il s'avisa que c'estoit une extravagance, et pria ce garçon de n'en rien dire. Il adjousta que ce qu'il avoit escrit un jour sur *Nostre Pere* avec cette mesme plume, tomba dans le feu, comme si ses mains eussent esté de beurre, et que ces papiers se consumerent tous en un instant. A propos de religion, il est si emporté sur cela, qu'il trouve que Mme de Rambouillet a tort d'estre si bonne catholique. Un jour qu'il estoit avec elle, il s'enfuit en voyant arriver de jeunes femmes qu'il connoissoit fort, disant « qu'il faisoit peur à la jeunesse. » D'autres fois il leur contera fleurettes.

des gens *qui elevent temerairement des nuages de difficultez.* (*Variante:* Pelisson estant entré chez M. Fouquet, eut soing de luy faire payer quatre cens escus tous les ans, et luy fit donner cent louis d'or, pour avoir dedié les *Danaïdes* au Surintendant. Mais depuis la detention de M. Fouquet, il tomba dans une grande pauvreté.)

Logé avec les Beaubruns, peintres, qui ont deux femmes assez raisonnables, ils luy voulurent donner à souper. Il ne voulut point y aller qu'il n'eust commencé *, et leur fit bonne chere [1]. A les traitter.

[1] Il deslogea de chez un chirurgien, auprès des Beaubruns, à cause de sa servante. C'est une fille fiere comme une princesse, et qui a quelque chose de desmonté, ou je suis le plus trompé du monde. Elle n'est pas trop mal faitte. Je ne sçay ce qu'il y a, mais le bonhomme a dit à Mme de Rambouillet qu'il connoissoit une pauvre fille pour qui trois hommes estoient morts d'amour : il y a apparence que c'est celle-là. Elle cause fort, et c'est quelque divertissement pour luy. Or, cette fille a la teste près du bonnet; elle dit quelque chose de travers au Chirurgien; le bonhomme entendant du bruit, descendit; il trouva que son hoste avoit donné quelque horion à cette fille; cela le mit en colere, il le frappa. Le Chirurgien fut assez sage pour ne pas risposter. C'est pour cela qu'il deslogea.

Bien des gens tascherent de le desabuser de cette fille, qui le pilloit; mais on n'en put venir à bout; elle estoit maistresse absolue et excluoit qui luy plaisoit. Une fois elle chassa la Mothe le Vayer, le prenant pour un ministre. Elle surprit une lettre de Conrart, où il la deschiroit; elle la garda, et dit qu'il estoit bien obligé à sa goutte, car sans cela elle luy feroit donner le fouet par la main du bourreau. (*Variante :* Son insolence est venue à tel poinct que sur ce que M. Conrart avoit dit quelque chose d'elle, elle s'est vantée de luy faire donner le fouet par les rues. — « Helas ! » luy dit-on, « il faudra donc qu'on le mette sur » la charette, car il ne sçauroit marcher, il est trop goutteux.) »

On ne sçavoit mesme si ce bonhomme ne l'avoit point espousée. Enfin, il mourut après avoir esté longtemps incommodé d'une cheûte qu'il fit dans sa chambre. Il a confessé en mourant qu'il avoit quatre-vingt-seize ans.

Madame Marie se garda bien de faire venir des prestres, car il luy eust cousté à le faire enterrer, et elle estoit legataire universelle. Dans nostre religion il ne couste quasy rien à mourir; ce fut la raison pourquoy le lieutenant-criminel Tardieu laissa mourir sa belle-mere huguenotte.

— Menage demanda un jour à cette fille si effectivement elle estoit mariée avec M. de Gombaud. « Moy, » respondit-elle, « Monsieur ! Hé ! » que voudriez-vous que je fisse de cet homme-là ? J'ay plus de bien » que luy. » Elle avoit raison; car elle luy avoit pris tout ce qu'il avoit.

Il fit pour le carrousel du Roy quelque chose; on se servit de cela auprès du comte de Saint-Aignan, qui luy envoya cinquante pistolles de son argent, en attendant qu'il pust faire quelque chose pour luy. Cela luy vint fort à propos, car il s'estoit laissé tomber dans sa chambre de sa hauteur, et s'estoit tout froissé. Il a quatre-vingt-cinq ou six ans, de sorte que, depuis cette cheûte, il est tousjours au lict, et l'on ne croit pas qu'il en releve. On taschoit à luy faire avoir une subsistance en questant ses amys; mais personne ne se pouvoit resoudre à remettre l'argent entre les mains de Madame Marie, sa servante, que, depuis quelque temps, il appelle luy-mesme Mme Marie. Elle le vole, luy a fait faire une declaration que ses meubles ont esté acheptez de l'argent de cette fille, ce qui est faux, et a tiré de luy quelques promesses. Elle est maistresse absolue; on dit qu'elle preste sur gage. Enfin, M. de Montauzier, qui vouloit donner cent escus par an, voyant que la contribution ne pouvoit avoir lieu, s'avisa d'en parler à M. Colbert, à qui Menage en parla aussy en suitte à la priere du bonhomme, et M. Colbert luy envoya une ordonnance de quatre cens escus dont il fut payé. (*Variante :* On luy avoit fait donner quelque subvention de bel esprit par M. Colbert.)

— Les derniers ouvrages de Gombaud, qui ne sont pas les meilleurs, sont entre les mains de M. Conrart.

COMMENTAIRE.

I. — P. 237, lig. 7.

Son pere, quoyque de la Religion, eut la foiblesse.... afin de le faire d'eglise.

Cela explique l'offre que nous verrons tout à l'heure le pieux Godeau lui faire de son evêché de Vence. Gombaud, dans le cœur, etoit protestant; mais il ne s'en découvroit qu'à ses amis, surtout dans les premiers temps de sa faveur; en apparence il etoit catholique, et des Réaux remarque, en finissant, que s'il fut inhumé *à la protestante*, c'est par un effet de l'avarice de sa servante Marie, d'ailleurs bonne catholique.

Dans la comédie des *Academistes*, acte III, sc. II, on trouve :

> Je vous connois, Gombaud, vous estes heretique,
> Et partisan secret de toute republique.

On voit dans la même page que le marquis d'Uxelles, père du maré-

chal d'Uxelles, *avoit assez d'habitudes.* C'est-à-dire qu'*il voyoit beaucoup de gens*, qu'il etoit fort répandu dans le monde.

P. 243, lig. 12. — « Luy *choqua* tout ce qui n'estoit pas bon. »

C'est-à-dire lui releva, l'arrêta ou le redressa sur.... On a oublié ce bon emploi du mot *choquer.*

P. 248, lig. 19. — « Gombaud avoit *un bas* de soye vert de mer. »

On disoit alors *un bas* plutôt qu'une *paire de bas* ou *des bas.*

P. 249, lig. 15. — « Il aura un escu *pour son vin.* » Avant l'entrave toute moderne des *Contributions indirectes*, la plupart des bourgeois alloient chercher leur vin chez le tavernier, quand le valet du marchand de vin ne leur apportoit pas le pot de la journée. De l'obole, liard ou sou qu'on donnoit au valet pour sa peine est venue la façon de parler : *avoir* ou *demander pour son vin.* On en a fait plus tard le *pot de vin*, dont on ne sent plus guère la signification primitive.

P. 249, lig. 25. — « Gombaud.... cajolloit une petite *calle.* » La *calle* est un bonnet serré dont la forme se reconnoît dans les portraits d'Anne de Bretagne. De là, *calotte*, et de là peut-être bien, *caillette.* Au XVIIe siècle c'etoit la coiffure des servantes, qui en prirent le nom, comme les ouvrières celui de *grisettes*, et les paysannes celui de *bavolettes.* En voici un exemple :

> Le clerc d'un procureur, assez gentil garçon,
> Qui depuis peu faisoit la charge principale,
> Racoustroit quelquefois une assez belle *calle*,
> Servante du logis, d'assez bonne façon....
>
> (*Cabinet satyrique*, 1618, p. 662.)

P. 255, lig. 12. — *Cette fille a la teste près du bonnet.* Locution plaisante, qui semble remonter à l'usage ancien des *bonnets de fer.* « Être » toujours prêt à mettre le bonnet, à l'enfoncer sur la tête. »

II. — P. 238, lig. 12.

Mademoiselle Catherine, femme de chambre de la Reyne.

Il est parlé de Catherine, au moment de la mort de Henry IV, dans le *Journal* de Bassompierre. « Catherine, femme de chambre de la Reyne, vint appeler MM. de Guise, le Grand et moy. » (Tom. I, p. 298.)

III. — P. 239, lig. 3.

Un jour il entra dans sa chambre.

Gombaud fait à cette aventure une allusion pour ainsi dire évi-

dente, dans un sonnet qui resteroit une enigme, sans l'Historiette :

Que vistes-vous, mes yeux, d'un regard temeraire?
Et de quoy, ma pensée, ose-tu discourir?
Quels divers sentimens me font vivre et mourir,
Me forcent de parler autant que de me taire?

Quelle innocente erreur, quel malheur volontaire
Se fait egalement redouter et cherir?
Etoit-ce pour me perdre ou bien pour m'acquerir,
Pour m'être favorable ou pour m'estre contraire?

Quelle ruse d'amour, quel objet me surprit?
Souvent l'image seule en trouble mon esprit,
Et d'un extresme bien je fais un mal extresme;

Souvent je doute encore, et de sens depourveû,
Dans la difficulté de me croire moy-mesme,
Je pense avoir songé ce que mes yeux ont veû.

(*Poesies*, Courbé, 1646, in-4°, p. 68.)

Il y a bien encore, dans les quarante-huit sonnets adressés à Phillis, d'autres applications naturelles à Marie de Medicis, par exemple dans celui-ci :

Quel triomphe, ô mortels! quelle royale entrée!
Quel pompeux appareil brille de toutes parts!
On voit, parmy les jeux de Bellone et de Mars,
Les ministres sacrez d'Uranie et d'Astrée.

Là, sur tant de beautez de toute la contrée,
Phillis de ses beaux yeux fait sortir mille dards,
Et qui peut meriter quelqu'un de ses regards
Croit surpasser les filz de Saturne et de Rhée.

Tout marche et rend hommage à ses divins appas:
Mais d'Amynthe surtout elle conduit les pas,
Et d'un si doux objet n'est jamais destournée;

Flambeau de l'Univers qui vas tout allumant,
Dy-moy pour qui reluit cette heureuse journée,
Est-ce pour un monarque ou bien pour un amant?

(*Idem*, p. 146.)

IV. — P. 239, lig. 25.

La Reyne luy en envoya un tout aussytost.

C'est ainsi que porte le manuscrit, et non comme on lit dans les editions précédentes : « Et la Reine lui en eut envoyé un tout aussitôt. » Des Réaux veut dire sans doute que, malgré la mauvaise façon dont la commission fut faite par Catherine, la Reine ne laissa pas d'envoyer un billet à Gombaud.

V. — P. 242, lig. 1.

Je ne sçay si Mme de la Moussaye, sœur du comte de la Suze.... estoit cette petite Filis....

Catherine de Champagne, fille de Louis de Champagne comte de la Suze, mariée à Amaury Goyon marquis de la Moussaye, mort en 1624. Elle-même mourut le 11 juillet 1649. (Lainé, *Archiv. genealog.*, tom. IX.)

C'est à la petite Filis que le sonnet suivant paroît adressé :

Allons, belle Philis, le ciel nous favorise,
Et rien n'est aujourd'huy contraire à nostre amour,
Allons voir ces beaux lieux, vostre aimable séjour,
Dont la garde fidele est à Flore commise.

Allons parmy les champs, pareils aux champs d'Elise,
Et qui de l'age d'or annoncent le retour;
A la fin du zephir les douceurs ont leur tour
Et s'en vont succeder aux rigueurs de la bise.

Allons de tous costez prendre tous les plaisirs
Que nous pouvons donner à nos justes desirs,
Et d'une autre saison n'attendons point l'injure.

Jouissons du présent, afin qu'à l'avenir,
Si quelque fascheux sort change nostre avanture,
Nous puissions estre heureux par nostre souvenir.

Pour les vers à une paysanne, ils sont à la page 138 des *Poesies de Gombauld*, C'est un sonnet, le 84e :

D'une beauté champestre et d'une autre Arethuse
Qui se fasche de plaire et qui fuit son amant,
L'innocence me donne un plus cruel tourment
Que des autres beautez la malice et la ruse, etc.

VI. — P. 243, lig. 8.

Il disoit pour ses raisons qu'il ne recevoit que de son prince.

L'exemple de Gombaud prouve que les gens de lettres avoient dès lors un sentiment de délicatesse que nous supposons né de notre temps. Beaucoup, je le sais, n'y regardoient pas de si près; mais enfin, si le nombre des pensionnaires des gens riches est aujourd'hui moins elevé, est-ce bien à l'invincible refus des auteurs qu'il faut uniquement l'attribuer ?

VII. — P. 243, note.

Quand on luy dit sur ces vers aux Muses : Allez sur les bords du Cephise.... *qu'il n'avoit rien à commander aux Muses.*

Voici la première strophe de cette Ode au chancelier Seguier :

Allez sur les bords du Cephise,
Droit à ces antiques autels
Où Themis respond aux mortels,
Et fait que l'onde prophetise.
Allez, Muses, la consulter
Pour apprendre et pour raconter
De quels soins elle est occupée,
Et si la vierge dont les mains
Portent la balance et l'espée
Quitte les dieux pour les humains.

VIII.— P. 244, lig. 16.

Puis il y a grand nombre de sonnets.

On fit cette epigramme :

Gombaud n'approuve aucun sonnet,
Et dit qu'on n'en scauroit bien faire;
La raison en est toute claire,
C'est qu'il n'en a jamais bien fait.

(B. N., msc. de Gaignieres, n° 566.)

Le sonnet que l'on n'entendoit pas est en effet une sorte d'amphigouri dans lequel il semble adresser à la Reine des hommages mystérieux. Il commence par ce vers :

Voicy la Cytherée et la Grace immortelle....

IX. — P. 247, lig. 9.

Il seroit plustost tout un jour à frotter sa cueiller que de touscher le premier au potage....

Alors encore, même dans la plupart des grandes maisons, les convives prenoient le potage dans la soupière, à tour de rôle, chacun avec sa cuiller. C'est à cet usage, justement aboli vingt ans après, que Coulange fait allusion dans ces couplets :

Jadis le potage on mangeoit
Dans le plat, sans ceremonie,

Et la cuillier en essuyoit
Souvent sur la poule bouillie;
Dans la fricassée autrefois
On saussoit son pain et ses doigts.

Chacun mange presentement
Son potage sur son assiette,
Il faut se servir poliment
Et de cuillier et de fourchette,
Et de temps en temps qu'un valet
Les aille laver au buffet.

Ce que des Réaux dit ensuite, que Gombaud ne vouloit point se mettre à la place d'honneur dans un carrosse, de crainte que les gueux ne le prissent pour le maître du carrosse, est un badinage de politesse assez agréable; il entendoit parler des voleurs qui visent toujours à la meilleure capture.

X. — P. 248, note.

Il dit qu'il connoît les mœurs et les qualitez des personnes à voir leurs portraits....

Comme aujourd'hui bien des gens d'esprit se piquent de reconnoître le caractère des gens, à l'aspect de l'adresse autographe des lettres qu'ils écrivent. Gombaud dit dans une epigramme :

Alain, pourquoy te fais-tu peindre?
Ton portrait, qui ne sçait point feindre,
T'accuse trop visiblement.
Pour que l'on te connoisse et sans que l'on te nomme,
On dit, à le voir seulement,
C'est le portrait d'un meschant homme.
(*Epigrammes*. Paris. Courbé, 1657, in-12, p. 55.)

XI. — P. 248, lig. 24.

Videl.... faisoit un meschant roman nommé Melante.

« *Le Melante* du sieur Louis Videl, secrétaire de Mgr le Connestable. » Paris. Thiboust, 1624, in-8°. » On y trouve, p. 974 et suiv., une longue dissertation sur les couleurs, pour savoir lesquelles sont les plus belles, des brunes, des claires ou des blondes. Je dois ce renseignement à M. de Terrebasse.

XII. — P. 250, lig. 13.

On fut contraint de le quester, et on luy fit accroire qu'on avoit touché cela de l'argent du Roy.

On trouve un trait analogue dans la vie de l'illustre et malheureux

Jean-Baptiste Rousseau. Après son odieuse condamnation, Mme de Feriol, qui n'ignoroit pas son indigence, s'avisa de faire une quête dans toutes les bonnes maisons de sa connoissance; et pour ne pas eprouver de refus, elle ecrivit à Rousseau que ses amis avoient obtenu du Roi un secours qu'elle ne tarderoit pas à lui envoyer. Mais le poëte découvrit la vérité, et ne laissant parler que son honneur outragé, il refusa l'argent. Plus tard, la quête devint une occasion de méchans bruits, semés par Voltaire, contre la délicatesse de celui qui l'avoit refusée avec une indignation vigoureuse. Voltaire ne se contentoit pas de soutenir que Rousseau avoit fait quêter pour lui, il l'accusoit encore d'ingratitude, affirmant qu'il avoit, lui Voltaire (alors âgé de seize ans), donné quatre louis à l'indiscrète quêteuse. Personne ne crut à la générosité précoce de Voltaire; mais Rousseau dédaigna de se justifier d'un fait que dément si clairement aujourd'hui sa correspondance.

XIII. — P. 252, lig. 10.

Sa pension fut restablie à la priere de Mmes de Chaulnes-Villeroy, Rodes, Boisdauphin et Leuville.

Ces dames que Bensserade avoit mises en mouvement etoient: 1° Françoise de Neufville-Villeroy, duchesse de Chaulnes; 2° Louise de Lorraine, fille naturelle de Louis cardinal de Guise, deuxième femme de Claude Pot seigneur de Rhodes, grand maître des cérémonies; 3° Marie de Riants, première femme d'Urbain de Laval marquis de Boisdauphin; 4° Anne Morand, mariée en 1636 à Olivier marquis de Leuville. La date de son mariage prouve qu'il s'agit ici du second ministère de Claude de l'Aubespine, marquis de Chasteauneuf. Le marquis de Leuville auquel Bensserade a adressé une epître, et dont notre auteur parle souvent, etoit neveu de Chasteauneuf par sa mère, Magdelaine de l'Aubespine, femme de Jean Olivier marquis de Leuville.

XIV. — P. 252, lig. 18.

Il luy dit qu'il pouvoit desormais regarder les autres hommes comme les yeux du ciel regardent la terre.

C'est à peu près, il est permis de le remarquer, ce que dit M. Victor Hugo à M. Saint-Marc-Girardin quand il le reçut à l'Académie : « Dans » cette position nouvelle, votre horizon, Monsieur, s'agrandira. Vous » embrasserez, d'un coup d'œil à la fois plus ferme et plus étendu, de » plus vastes espaces. Les esprits comme le vôtre se fortifient en s'éle- » vant; à mesure que leur point de vue se hausse, leur pensée monte.

» De nouvelles perspectives, dont peut-être vous serez surpris vous-
» même, s'ouvriront à votre regard. C'est ici, Monsieur, une région
» sereine.... Les membres de cette Académie habitent la sphère des
» idées pures, etc., etc. »

XV. — Fin.

Conrart a donné les *Traitez et Lettres de M. de Gombaud touchant la religion*, avec un avertissement de sa façon. Amsterdam, in-12, 1669.

M. Berard a publié, dans un volume de *Melanges* pour la *Société des bibliophiles françois*, l'etat des gratifications faites par Louis XIV en 1664 et 1665 aux Savans et Gens de lettres. Voici l'article de Gombaud :

« Au sieur Gombaud, bien versé dans la poésie, et pour l'obliger de
» continuer son application aux belles lettres. . . . . 1,200 livres. »

Cette gratification etoit le résultat des notes demandées par Colbert à Costart et à Chapelain sur le mérite et la position des ecrivains de ce temps. Ils avoient dit de l'excellent Gombaud :

« *De Gombaud.* N'a pas plus de 200 escus de revenu. Il est huguenot;
» homme de grande vertu et qui meriteroit bien quelques bienfaits de
» S. E. Il est desjà fort vieux; c'est le poéte de France qui fait mieux
» des sonnets et des epigrammes. Il entend merveilleusement bien l'art
» poétique. » (Costart, *Continuation des Mem. de litter. par des Molets*, t. II, p. 321.)

« *Gombaud.* Il est le plus ancien des ecrivains françois vivans. Il
» parle avec pureté, esprit, ornement, en vers et en prose, et n'est
» pas ignorant de la langue latine. Depuis plus de cinquante ans, il a
» roulé dans la Cour avec une pension tantost bien tantost mal payée.
» Son fort est dans les vers, où il paroist soustenu et elevé. A force de
» vouloir dire noblement les choses, il est quelquefois obscur. S'il estoit
» guery d'une grande maladie qui l'a abattu, il pourroit faire quelque
» ode, quelque panégyrique, quelque sonnet fort beaux, mais avec
» lenteur, en y mettant un grand prix. » (Chapelain, *Melanges de litterature tirés de ses lettres manuscrites*, 1726, p. 230.)

CXLVIII.

CHAPELAIN.

Jean Chapelain, de l'Académie françoise, né 4 decembre 1595; mort 22 février 1674.)

Chapelain est filz d'un notaire de Paris : il fut precepteur-gouverneur de MM. de la Trousse, filz du Grand-prevost. Boutard * dit qu'il portoit une espée pour faire le gouverneur; et mesme depuis, quoyqu'il ne fust plus chez ces messieurs, il ne laissoit pas de la porter. Ses parents, ne sçachant comment la luy faire quitter, prierent Boutard de luy en parler; mais, au lieu de cela, il s'avisa d'une bonne invention : il fit que quelqu'un, qui feignoit d'avoir esté appellé en duel, prit Chapelain pour son second qui, dez ce moment-là, pendit son espée au croc.

Historiette.

Il fut introduit à l'hostel de Rambouillet vers le siége de la Rochelle *. Mme de Rambouillet m'a dit qu'il avoit un habit comme on en portoit il y avoit dix ans; il estoit de satin colombin, doublé de panne verte, et passementé de petit passement colombin et vert, à œil de perdrix. Il avoit tousjours les plus ridicules bottes du monde et les plus ridicules bas à bottes; il y avoit du rezeau au lieu de

1627.

dentelle. Depuis, il ne laissa pas d'estre aussy mal basty en habit noir : je pense qu'il n'a jamais rien eu de neuf. Le marquis de Pisani, en je ne sçay quels vers qu'on a perdus, disoit :

J'avois des bas de Vaugelas
Et des bottes de Chapelain.

Quelque vieille que soit sa perruque et son chapeau, il en a pourtant encore une plus vieille pour la chambre, et un chapeau encore plus vieux. Je luy ay veû du crespe à la mort de sa mere, qui, à force d'estre porté, estoit devenu feuille-morte. On luy a veû un justaucorps de taffetas noir moucheté; je pense que c'estoit un vieux cotillon de sa sœur, avec qui il demeure. On meurt de froid dans sa chambre : il ne fait quasy point de feu.

Feu Luillier * disoit de luy qu'il estoit vestu comme un maquereau, et la Mothe le Vayer comme un operateur : laid de visage, petit avec cela, et crachottant tousjours. Je ne comprens pas comment ce diseur de veritez, cet homme qui rompt en visiere, M. de Montauzier en un mot, n'a jamais eu le courage de luy reprocher sa mesquinerie. Souvent je luy ay veû à l'hostel de Rambouillet des mouchoirs si noirs que cela faisoit mal au cœur. Je n'ay jamais tant ry sous cappe, que de le voir cajoller Pelloquin, une belle fille qui estoit à Madame de Montauzier *, et qui avoit bien la mine de se mocquer de luy, car il avoit un manteau si usé qu'on en voyoit la corde de cent pas; par malheur encore c'estoit à une fenestre où le so-

Père de Chapelle.

Voy. t. II, p. 332.

leil donnoit, et elle voyoit la corde grosse comme les doits.

Chapelain a tousjours eu la poésie en teste, quoyqu'il n'y soit point né ; il n'est guères plus né à la prose, et il y a de la dureté et de la prolixité à tout ce qu'il fait. Cependant, à force de retaster, il a fait deux ou trois pieces fort raisonnables : *le Recit de la Lionne*, la plus grande partie de *Zirfée*, et la principale, l'*Ode au cardinal de Richelieu*, que je devois mettre la premiere. MM. Arnaut (car il cajolloit jusques au Docteur, qui estoit alors au college) et quelques autres de ses amys luy firent faire tant de changemens à cette piece, qu'elle parvint à l'estat où on la voit, et sans difficulté c'est une des plus belles de nostre langue. J'y trouve pourtant trop de raison, trop de sagesse si j'ose ainsy dire : cela ne sent pas assez la fureur poétique, et peut-estre est-elle trop longue.

Il avoit desjà fait quelque chose de sa *Pucelle* en ce temps-là. M. d'Andilly, voyant l'approbation qu'avoit eüe cette ode, se voulut servir de l'occasion de faire quelque chose pour luy. Un soir il luy demanda les deux livres de *la Pucelle* qui estoient faits. Luy crut que ce n'estoit que pour les lire à loisir, et les luy donna. Ce n'estoit pas seulement pour cela, car il avoit fait entendre par le moyen de sa sœur, Mlle le Maistre, à Mme de Longeville *, et en suitte à Monsieur, de quelle importance il luy estoit pour l'honneur de sa maison que ce poéme s'achevast. Or, cette Mlle le Maistre estoit fort bien dans l'esprit

Louise de Bourbon, première femme du duc de Longueville.

de l'un et de l'autre, et jusques là que Mme de Longueville, estant obligée d'aller à Lyon, où Monsieur le Comte fut aussy malade que le feu roy, elle confia sa fille, qui estoit le seul enfant qu'elle eust*, à Mlle le Maistre, retirée dez ce temps-là à Port-Royal avec sa sœur, où depuis elle prit l'habit et est morte religieuse. Au retour de Lyon, Mme de Longueville court viste voir sa fille; Mlle le Maistre la luy pensa rendre. « Non, » dit-elle, « je n'ay personne encore pour en avoir soing, faittes-moy la grace de venir » avec moy pour quelque temps. » Elle y fut un an*.

Marie d'Orléans, mariée en 1657, à Henry de Savoie, duc de Nemours.

Voy. l'*Histor.* de le Maistre, t. III, p. 114.

Pour revenir à M. Chapelain, M. de Longueville vit les deux livres, en fut charmé, et dit à M. d'Andilly qu'il mouroit d'envie d'arrester M. Chapelain. On luy en parle; il dit qu'il estoit engagé à la Cour pour secretaire de l'ambassade de M. de Noailles* à Rome[1]; mais quelque temps après, ce M. de Noailles luy ayant fait une brutalité, il le planta là, dont l'autre pensa enrager, et remua ciel et terre pour le ravoir; mais Boisrobert le servit auprès du cardinal de Richelieu, qui croyoit luy estre obligé à cause de son ode. M. de Longueville apprend cela, et fait que M. le Maistre, l'advocat, luy meine M. Chapelain, et après avoir causé quelque temps ensemble, M. de Longueville entre dans son cabinet avec M. le Maistre, tire d'une cassette un parche-

François, comte d'Ayen, père du premier duc de Noailles.

[1] C'est un abus que ce terme de Secretaire d'ambassade; ce sont les Secretaires de l'Ambassadeur. Il n'y a proprement qu'à Venise où il y ait des Secretaires d'ambassade, car la Republique nomme un noble venitien pour conferer avec un ambassadeur. Chaque nation en a un*.

Un secretaire venitien.

min, demande le nom de baptesme de M. Chapelain, et en remplit le vuide. M. le Maistre, en s'en retournant, dit à M. Chapelain dans le carrosse : « Voylà un parchemin où il y a quelque instruction » pour vostre dessein touchant le comte de Dunois*. » M. Chapelain le prend, et, arrivé chez luy, trouve que c'estoit un brevet de deux mille livres de pension sur tous les biens de M. de Longueville, sans obliger M. Chapelain à quoy que ce soit. Dans la maison, il y avoit eu bien du *bisbiglio* *; le Secretaire disoit : « J'ay expedié un brevet de telle façon, mais le nom » est en blanc : pour qui est-ce? »

Un des héros de *la Pucelle*.

Des chuchottemens.

Boisrobert voulut en ce temps-là faire donner à Chapelain six cens livres de pension sur le Sceau. Chapelain, qui se voyoit trois mille livres de pension, en comptant celle de mille livres du Cardinal, mais qui n'estoit pas à vie, le pria, à ce qu'il dit, mais j'en doute, car il estoit furieusement avare, de la faire donner à Colletet; ce qu'il fit.

Chapelain se rendit, par le moyen de ces messieurs Arnaut, bientost familier à l'hostel de Rambouillet, où ils l'avoient mené. Il fit *la Couronne imperiale*, qui fut une de premieres fleurs de *la Guirlande de Julie;* en suitte il fit *le Recit de la Lyonne*, qui n'est qu'une fiction ; il l'envoya à Mlle Paulet par un laquais de M. Godeau. On crut bien que M. Chapelain avoit envoyé ces stances; mais on crut que M. Godeau les avoit faittes, à cause de la grande amitié qui estoit entre Mlle Paulet et luy. Il estoit alors à Dreux : on luy en escrit de toutes parts, il

s'en deffend. Mlle Paulet fut en suitte à Mezieres *, où elle le rencontra. Elle le prend au collet, en luy disant : « Petit homme, vous avoüerez tout à l'heure » que c'est vous qui avez fait les vers de *la Lyonne.* » Mais cela ne servit de rien. Assez long-temps après, comme M. Chapelain estoit avec Mlle de Rambouillet, ils viennent à parler de cela, et elle, luy pensant dire la chose du monde la plus eloignée de la vraisemblance : « C'est M. Godeau ou vous qui avez » fait cette piece. — Eh! ouy, » respondit-il, « c'est » moy qui l'ay faitte; je ne l'ay jamais nié. » Elle pensa tomber de son haut. « Je vous tromperay » luy dit-il « encore, prenez-y garde. » En effect, il n'y manqua pas; car, quelque temps après, il fit *l'Aigle de l'Empire à la princesse Julie.* Cette piece fut envoyée à Mlle de la Brosse, une des filles de Madame la Princesse. Elle estoit escritte de la main de M. Chapelain, mais en caracteres qui imitoient l'impression. M. Godeau dit brusquement que cela ne valoit pas grand chose. Il disoit plus vray qu'il ne pensoit. On les monstra à M. Chapelain, qui, pour mieux joüer son jeu, dit en prenant le papier : « Cela est donc imprimé? » On luy demande laquelle il aimeroit mieux avoir faitte de cette piece ou de *la Couronne imperiale*, qui est à peu près sur le mesme sujet : il ne veut point decider; mais M. le marquis de Rambouillet decide et dit : « Qu'il aimeroit » mieux avoir fait cette ode. » M. Godeau, sur cela, change d'avis.

Ils craignirent, au commencement, qu'il n'y eust

Près de Dreux. Voy. l'*Hist.* de Mlle Paulet.

de la raillerie touchant cette amour en l'air du roy de Suede; car sur ce que Mlle de Rambouillet avoit tesmoigné une grande estime pour le roy de Suede, on luy avoit fait la guerre qu'elle en estoit amoureuse, et Voiture luy avoit envoyé une lettre au nom de ce roy, avec son portrait, par quelques gens habillez en Suedois.

Louise-Isabelle d'Angennes-Maintenon, veuve de M. d'Aumont, comte de C. (*Histor.*)

A propos de cela, la comtesse de Chasteauroux*, dont nous parlerons ailleurs, un jour, à l'hostel de Condé, comme Mlle de Rambouillet avoit un nœud de diamants que le roy d'Espagne avoit donné à M. de Rambouillet, preoccupée de cette amourette, entendit le roy de Suede, au lieu dû roy d'Espagne, et le dit partout. Ce fut ce qui fit venir la pensée à Voiture d'envoyer ce portrait et cette lettre. Depuis, sur la mort de ce grand prince, M. d'Andilly et M. Godeau firent des galanteries à Mlle de Rambouillet. Enfin, comme on ne sçavoit où l'on en estoit, et qu'on ne pouvoit deviner qui avoit fait cette piece, ils firent reflexion sur ce que Chapelain s'estoit vanté de les tromper encore, et luy envoyerent Chavaroche, luy demander s'il n'avoit point fait *l'Aigle de l'empire* aussy bien que *le Recit de la Lyonne.* Il l'avoüa sur l'heure aussy ingenüement que l'autre fois.

Quelques années après, Mme de Rambouillet s'en vengea. M. de Saint-Nicolas, aujourd'huy M. d'Angers*, avoit envoyé à M. Chapelain un livre de tailles douces qu'on appelle *I Scherzi del Carraccio;* ce sont les frontispices des palais de Genes : M. Chapelain le preste à Mme de Rambouillet. Au mesme temps,

Henry Arnauld.

M. de Brienne*, sans sçavoir qu'elle l'eust desjà, luy envoye un autre exemplaire, mais assez mal en ordre et deschiré en quelques endroits. M. Conrart la vint voir comme elle avoit ces deux livres : « Je » vous prie, » luy dit-elle, « puisqu'ils sont reliez de » mesme, rendez de ma part celuy de M. de Brienne » à M. Chapelain, pour voir ce qu'il dira. » M. Conrart le luy porte. Chapelain, en levant les espaules dit : « Je vous avoüe que cela m'estonne : où » trouvera-t-on des gens soigneux, si Mme de Ram- » bouillet cesse de l'estre? Un livre de cette impor- » tance, me le renvoyer comme cela! » Conrart, après luy avoir laissé faire tout son service*, se mit à rire, et luy confessa la malice.

Louis-Henry de Loménie, comte de Brienne.

Autrement : lui avoir laissé chanter ses heures et grommeler à son aise.

Une fois Chapelain, m'envoyant un livre espagnol, m'escrivit que j'en eusse bien du soing, et que je sçavois sa delicatesse sur le chapitre des livres. J'oste le papier dont ce livre estoit enveloppé, et trouve que la moitié de la couverture estoit mangée : « Verita- » blement, » ce dis-je, « voylà une delicatesse dont » je n'avois jamais oüy parler. »

Quand M. de Longueville fut nommé pour aller à Monster*, M. de Lyonne fit nommer M. Chapelain pour secretaire des plenipotentiaires; c'estoit la quatriesme personne, et Lyonne devoit avoir cet employ-là, quand le cardinal Mazarin fut* nommé par le cardinal de Richelieu pour y aller*. Cela a vallu douze mille escus à Boullanger, secretaire de M. de Longueville. Chapelain alla trouver M. de Longueville, et luy representa que ce n'estoit pas là le moyen

En 1643.

Ou mieux : Avoit été.

En 1642.

d'achever *la Pucelle.* « Vous ferez bien l'un et l'au-
» tre, » luy respondit-il. — « Mais, Monsieur, si je
» réussis, comme je tascheray de réussir, estes-vous
» asseuré que la Cour ne m'oblige pas à d'autres
» choses qui ne s'accordent nullement avec vostre
» poéme? — Bien, » dit M. de Longueville, « faittes
» donc que Boullanger ayt vostre place. » Lyonne
fit l'affaire.

Depuis, le mesme Lyonne dit tant de bien de luy au Cardinal, après luy avoir fait faire une ode de six cens vers à sa louange, qu'il le voulut voir, et luy dit, comme il prenoit congé : « « M. de Lyonne vous dira
» ce que j'ay fait pour vous; c'est si peu de chose
» que j'en ay honte. » C'estoit cinq cens escus de pension sur ses benefices. Il eust cousté* trois mille livres pour les lettres de *componenda** à Rome, afin de faire mettre cette pension sur quelque benefice; cela n'estoit pas trop seur avec le Mazarin. Il aima mieux attendre quelque nouveau benefice et faire assigner sa pension dessus. Corbie revint au Cardinal, à cause que le cardinal Pamfilio se maria; le brevet fut fait au nom du Roy, et la pension assise sur l'abbaye de Corbie, sans qu'il en coustast un sou à Chapelain. M. le Cardinal paya la premiere année, de ses deniers; pour les quatre des troubles, il manda à M. Chapelain qu'il poursuivist les fermiers. Ils monstrerent qu'ils n'estoient que comptables; la guerre avoit mis le benefice en non-valeur. Le Cardinal restably, Chapelain va trouver Colbert*, pour le prier de sçavoir du Cardinal si son intention estoit qu'il

Aujourd'hui : Il en eust cousté.

Bureau des compositions bénéficiales à Rome.

Alors intendant du Cardinal.

touchast sa pension, et que, si ce ne l'estoit pas, il n'en parleroit jamais. Depuis cela le frere de Colbert luy apporte tous les ans sa pension[1].

Monsieur le Prince sçavoit par cœur toute l'ode que Chapelain fit pour luy; il la portoit dans sa pochette avant qu'elle fust imprimée. Il avoit auparavant entendu lire tous les chants de *la Pucelle;* il avoit dit : « Qu'il falloit faire des vers comme » M. Chapelain, ou comme le chevalier de Riviere, » qui n'en faisoit qu'en badinant; cependant il n'en a jamais fait le moindre plaisir à M. Chapelain.

L'ode du prince de Conty, qu'il fit, dit-il, non par aucun interest, mais parce qu'il estoit pleinement persuadé du merite de ce prince (voyez s'il ne mentoit pas bien, ou s'il ne se connoist pas bien en gens), ne luy produisit rien non plus. Ce n'est pas que le pauvre petit *Principion* ne luy ayt donné dix benefices; mais pas un n'a réussy. Depuis le blocus tout cela est demeuré là.

M. Chapelain est un des plus grands caballeurs du royaume; il a tousjours une douzaine de cours à faire. Il court après un petit benefice de cent francs[2]. Il falloit qu'outre ses pensions il eust de l'argent; car on voit, dans les Lettres de Balzac, qu'il luy a mandé qu'il avoit perdu huict cens escus sur les pis-

[1] Boisrobert dit qu'en un payement qu'il fit à M. Chapelain, M. Chapelain luy renvoya un sou qu'il y avoit de trop. C'estoit pour quelque accommodement de fruits de benefice. Boisrobert dit qu'en ce traitté M. Chapelain oublia les obligations qu'il luy avoit.

[2] Il en a quelques-uns.

tolles rognées ; et je sçay, pour en avoir veû le contrat, que Mme de Rambouillet luy doit plus de seize cens livres de rente presentement. Voyez quelle richesse à un homme comme luy ! Cependant, quelque maladie qu'il ayt eue, bien loing d'avoir un carrosse, il n'a jamais eu assez de force sur luy pour faire la despense d'une chaise, et on dit qu'il n'a rien donné aux enfans de sa sœur quand on les a mariez.

Assidu au *Samedy*[1], il neglige tous ceux qui ne caballent point ou qu'il ne craint pas. Mme de Rambouillet ne le voit guères souvent non plus que M. Conrart, si M. de Montauzier n'est à Paris. Ils rendent ce pauvre marquis tout Parnassien ; en recompense, Mlle de Rambouillet ne les aime guères [2].

Une fois Chapelain racontoit qu'une femme du fauxbourg Saint-Denis, saisie de fureur, avoit coupé la teste à son filz et, après, l'estoit allée porter à ses voisines, comme si elle eust fait quelque bel exploit ; et non content d'avoir dit une chartée de paroles inutiles, il se mit à prendre tous les exemples de l'antiquité et fut long-temps sur celuy de Medée ; après, comme il voulut faire la reduction * : « Mais celle-cy » tue son enfant.... — Et si *, » adjousta Mlle de Rambouillet, « on ne luy avoit point ravy Jason. » Cela fut dit si brusquement qu'il en demeura comme desferré. Jamais homme n'a tant hablé que celuy-là. D'Ablancour ne le peut souffrir ; il dit qu'il bave

Le rapprochement.

Et pourtant.

[1] Chez Mlle de Scudery.

[2] Et madame sa mere les prend bien pour ce qu'ils sont.

comme une vieille putain. Voiture, qui le connoissoit bien, l'appelle dans une lettre *l'excuseur de toutes les fautes*. C'est qu'il caballe en toute chose, et dit tousjours : « Cela n'est pas mesprisable. »

Il est temps de venir à *la Pucelle*. Je ne m'amuseray point à critiquer ce livre ; je trouve qu'on luy fait honneur, et la Mesnardiere en cela a rendu à M. Chapelain le plus grand service qu'il luy pouvoit rendre*. Pour moy, je suis espouvanté d'un si grand *parturient montes*. Après cela prenez les Italiens pour maistres! allez vous instruire chez ces messieurs! Patru a raison, qui dit que M. Chapelain n'est sage qu'à l'italienne, c'est-à-dire que la morgue et le flegme font toute sa sagesse. Il sçait assez bien nostre langue, je veux dire qu'il opine bien sur nostre langue; mais il y a bien de la superficie à tout le reste : cependant M. de Longueville, dont il avoit tiré quarante-six mille livres, a augmenté sa pension de mille francs. Cette fois-là, Martial a bien menty :

Dans la *Lettre du sieur du Rivage... sur le poëme de la Pucelle*, 1656.

Sint Mæcenates, non deerunt, Flacce, Marones.* Martial, Ep. lib. VIII, 56.

D'abord la curiosité fit bien vendre le livre. La grande reputation de l'autheur y fit courir bien du monde; mais ce ne fut qu'un feu de paille, et je ne sçay, s'il n'esperoit encore quelque augmentation de pension, s'il penseroit à l'achever, car il a appellé de son siecle à la posterité : mais je me trompe fort si la posterité a fort les oreilles rompues de cet ouvrage.

Après le succez de sa premiere ode, il crut qu'il n'avoit que faire du conseil de personne : il est retourné à sa dureté naturelle ; et pour l'œchonomie, helas ! peut-on avoir resvé trente ans pour ne faire que rimer une histoire ! Car tout l'art de cet homme c'est de suivre le gazettier. Comme le livre estoit cher (on le vendoit quinze livres en petit papier et vingt-cinq en grand, car les autheurs aiment fort le grand volume depuis quelque temps), il s'avisa d'une belle invention : il associa deux personnes pour ne leur donner qu'un exemplaire au lieu de deux, comme à Mme d'Avaugour* et à Mlle de Vertus sa belle-sœur, qui, quoyqu'elles fussent alors à Paris ensemble, sont pourtant fort esloignées l'une de l'autre, car la premiere demeure en Bretagne, et l'autre icy ; comme à M. Patru et à moy, qui sommes logez à une lieue l'un de l'autre ; à M. Pellisson et un de ses amys[1], qui est secretaire de Bordeaux*, ambassadeur en Angleterre. Il en a donné mesme à quelques-uns, à condition de le laisser lire à tel et à tel ; mais à ceux qu'il craignoit, à des pestes, il leur en a donné un tout entier, comme à Scarron, à Boileau, à Furetiere et autres. Voicy encore une sordide avarice et ensemble une vanité ridicule. Il a dit qu'il luy coustoit quatre mille livres pour les figures qui, par parenthese, ne valent rien ; cependant il est constant qu'outre cent exemplaires que Courbé luy a fournis, dont il y en a plusieurs qui, à cause du grand papier

Françoise de Balzac-Clermont d'Entragues, femme de Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour, et frère de Mlle de Vertus.

Antoine B., fils de Guillaume B., intendant des finances ; morts tous deux en 1660.

[1] La Bastide.

et de la relieure, reviennent à dix escus et davantage, et cinquante qu'il luy a fallu donner encore et qu'il n'a point payez, il est constant que le libraire luy a donné deux mille livres et, depuis, mille livres, quand, pour empescher la vente de l'edition de Hollande*, il en fallut faire icy une en petit; parce que dans le traitté il y a deux mille livres pour la premiere edition et mille pour la seconde.

Imprimée chez les Elzeviers, et toujours recherchée.

Les observations du sieur *du Rivage* fascherent fort la caballe, et M. de Montauzier, en parlant à la Mesnardiere, qui s'est deguisé sous ce nom-là, dit, après avoir bien parlé contre cet escrit, que celuy qui l'a fait meriteroit des coups de baston; et il vouloit qu'on bernast Liniere au bout du Cours : c'est un petit fou qui a de l'esprit, et qui, je ne sçay par quelle chaleur de foye, a fait des epistres et des epigrammes contre M. Chapelain, et devant et après l'impression de *la Pucelle*. Il y a une epigramme fort jolie qu'on luy a raccommodée; la voicy :

La France attend de Chapelain,
Ce rare et fameux escrivain,
Une merveilleuse *Pucelle :*
La caballe en dit force bien;
Depuis vingt ans on parle d'elle;
Dans six mois on n'en dira rien.

C'est pour faire voir que beaucoup de gens en estoient desabusez avant qu'on l'imprimast; car il en avoit lu des livres[1], çà et là, en mille lieux. On dit

[1] Il n'en a jamais lu que les quatre premiers.

que MM. de Port-Royal ont esté les seuls à qui il a communiqué son ouvrage; mais ou il ne les a pas crus, ou ils ne s'y connoissent guères. Il l'a monstré aussy à Menage, car il le craint comme le feu, et ne manque pas une fois d'aller à son academie*, non plus que de visiter bien soigneusement le petit Boileau.

Le mercredi.

Pour revenir à la Mesnardiere, c'est une espece de fou qui n'est pas ignorant; mais c'est un des plus meschants autheurs que j'aye veû de ma vie. Il s'avisa, dans son livre de vers, de mettre en lettre italique certains mots par-ci, par-là; personne ne put deviner pourquoy; car, par exemple, dans un vers il y aura le mot d'*amour* en ce caractere. Je luy en demanday la raison : « C'est un mauvais conseil, » me dit-il, « que quelques-uns de mes amys » m'ont donné, de marquer ainsy ce que je croyois de » plus fort dans mes vers. » Saint-Amant, à qui je dis cela, me dit : « Je pensois qu'il eust voulu marquer le plus foible. » Il se plaignoit de M. Chapelain, qui ne luy avoit pas rendu, disoit-il, ses visites. Il se trouva qu'il n'estoit pas bien fondé : cependant ces sottes plaintes et autres choses firent connoistre qu'il estoit le sieur du Rivage. C'est une vanité enragée; il fit mettre dans la *Gazette* qu'il avoit traitté de la charge de lecteur du Roy.

C'est-à-dire : Sur la question de propriété de l'ouvrage.

Or, il y eut un procez sur cet escrit de *du Rivage**. M. le Chancellier, qui n'aime pas Chapelain, parce que Chapelain n'a jamais rien fait à sa louange, comme on parla de ce livre au Conseil, dit : « C'est

» un livre qui rend *la Pucelle* ridicule. » Cependant, à l'Academie, il fit excuse à Chapelain d'avoir signé le privilege, et dit que ç'avoit esté par surprise. Enfin, le procez des deux libraires s'accommoda.

M. Chapelain se picque de sçavoir mieux la langue italienne que les Italiens mesmes. Il perdit pourtant une gageûre contre Menage, au jugement de l'Academie de la Crusca, à qui ils escrivirent tous deux en italien, et qui les fit tous deux de leur corps. Depuis peu il arriva encore une chose plaisante sur l'italien. Raincys* avoit fait un madrigal dont voicy la fin, car il n'y a que cela de bon :

Grand joueur, fils de Bordier. *Histor.*

> Si vous ne voulez voir que j'aime,
> Voyez pour le moins que je meurs.

Ce monsieur estoit le plus satisfait du monde de son madrigal, et tout le samedy* en avoit bien battu des mains. Menage, qui en est un peu, s'avisa pour rire de faire un madrigal italien, en style pastoral, qui disoit à peu près la mesme chose ; il le donna et dit qu'il l'avoit trouvé dans les *rime* du Tasse. Après que Raincys eut bien fait des sermens qu'il n'avoit volé cette pensée à personne, Menage luy avoüa la malice ; mais, pour s'en divertir d'autant plus, il envoya le françois et l'italien à M. Chapelain, afin d'en avoir son jugement. M. Chapelain, qui est tousjours pour les vivans, estoit bien empesché. Il honore la memoire du Tasse, et M. des Raincys est en vie, et il est du Samedy ; il trouve un eschappatoire ; il dit que le style pastoral estant de beau-

L'assemblée de Mlle de Scudery.

coup au-dessous du style galant, le madrigal de M. des Raincys l'emportoit, mais qu'à proportion celuy du Tasse estoit aussy beau. Et voylà cet homme qui est un lynx en langue italienne! Depuis, Menage trouva dans le Guarini :

Se non mirate che v'adoro,
Mirate almen ch' io moro[1]!

Cela est tiré des Portefeuilles de des Réaux, indiqués dans la *Notice biographique*.

Elle est inédite.

[1] * « Chapelain fit dire au Premier president que c'estoit une chose » indigne de luy, de souffrir qu'un homme comme des Préaux fust bien » reçu dans sa maison. Le Premier president respondit qu'il s'entre- » mettroit volontiers pour faire une bonne paix entre eux. Sur cette » belle demarche de Chapelain, des Préaux fit cette epigramme * :

« Chapelain vous renonce et se met en courroux
» De ce qu'on me connoist chez vous.
» Vous avez beau faire merveilles,
» Eussiez vous, Lamoignon, enflé son revenu,
» Vous n'aurez point de part à ses penibles veilles.
» Oh! qu'il eust esté bon, pour le bien des oreilles,
» Que Longueville m'eust connu! »

COMMENTAIRE.

I. — P. 264, lig. 5.

Chapelain est fils d'un notaire de Paris.

Son père se nommoit Sébastien Chapelain. Les minutes de ses actes sont aujourd'hui conservées dans l'etude de M. le Monnayer, notaire, rue de Gramont, n° 16. Je dois ce renseignement à M. Jal, le savant historien de la Marine. — MM. de la Trousse dont Chapelain fit l'education, étoient 1° François le Hardy, sieur de la Trousse, qui epousa Henriette de Coulanges, tante de Mme de Sévigné; 2° François le Hardy, seigneur du Fay, depuis gouverneur de Roses et maréchal de camp. Leur père etoit Sebastien le Hardy, sieur de la Trousse, grand prévôt de France.

L'epée que Chapelain avoit longtemps portée, a sans doute inspiré

la verve maligne de Despréaux ; dans la parodie de la scène du *Cid*, il fait un ancien archer de l'auteur de *la Pucelle :*

> Tout beau! j'etois archer, la chose n'est pas feinte,
> Mais j'etois un archer à la casaque peinte,
> Mon justaucorps de pourpre et mon bonnet fourré
> Sont encor les atours dont je me suis paré;
> Hocqueton diapré de mon maistre la Trousse,
> Je le suivois à pié quand il marcholt en housse.

Despréaux supprima ensuite ces vers, qui consacroient une ancienne médisance.

II. — P. 264, lig. 22.

Les plus ridicules bas-à-bottes.

C'etoit, comme nous avons déjà vu, la garniture supérieure des bottes.

Deux lignes plus bas : *Il ne laissa pas d'estre aussi mal basty en habit noir.* On diroit aujourd'hui *accoutré ;* de *coutre,* couvert ou couverture.

P. 266, lig. 6. — A force de *retaster.* Aujourd'hui *retoucher.*

III. — P. 265, lig. 14.

On meurt de froid dans sa chambre.

Menage raconte qu'etant allé chez Chapelain avec Pelisson, après une longue brouillerie, il vit encore à sa cheminée les mêmes tisons qu'il y avoit vus il y avoit douze ans. (*Menagiana*, t. II, p. 31.)

IV. — P. 266, lig. 7.

Le Recit de la Lyonne... Zirfée... l'Ode au cardinal de Richelieu.

Le Récit de la Lyonne a eté composé en 1633. « Je trouve cette » lionne, » ecrivoit Balzac à Chapelain, le 3 juillet 1633, « bien heureuse » d'avoir le ciel pour amphytheastre et d'y estre mise par une telle » main que la vostre. Vous la faittes gronder si bien et si agreable- » ment, et son rugissement est si doux et si harmonieux dans vos » vers qu'il n'y a point de musique qui la vaille. » (*Œuvres*, in-fol., I, p. 455.) Les stances ont eté imprimées dans les recueils de Sercy, v^e partie, 1660, p. 337, sous ce titre : *Recit de Mad. P... au ballet des Dieux, representant l'astre du Lion.* La pièce y est attribuée à Montfuron. Voyez aussi l'*Historiette* de Mlle Paulet.

Les stances de *Zirfée* ont eté déjà citées dans l'*Historiette* de Mme de Rambouillet. Elle est intitulée *Lirfée* dans le recueil de Sercy. L'altération du nom est evidente et sans doute volontaire.

L'*Ode au cardinal de Richelieu*, qui vaut mieux certainement que l'*Ode sur la prise de Namur* de Despréaux, a eté reproduite dans les *Nouvelles muses des sieurs Godeau, Chapelain, Habert*, etc. Paris, Robert Bertault, 1633, in-8°, p. 21. Elle a trente strophes de dix vers. Plus tard Chapelain en fit une autre en l'honneur du cardinal Mazarin, moins bonne et plus longue, elle a quarante-six strophes. (Paris, veuve Camuzat, 1647, in-4°.)

V. — P. 269, lig. 15.

Il fit « l'Aigle de l'Empire à la princesse Julie. »

Cette pièce est imprimée dans la ve partie des *Poesies choisies* de Sercy, p. 400. Elle n'y porte pas de nom d'auteur, mais elle est donnée à Chapelain, dans une liste de ses *Poésies* placée à la suite de sa *Vie*, de son *Testament* et de son *Catalogue*, dans un beau manuscrit qui a fait partie de la bibliothèque de M. de Monmerqué.

VI. — P. 269, lig. 19.

M. Godeau dit brusquement que cela ne valoit pas grand chose.

On s'accorde à reconnoître Menage et Cottin, dans le *Vadius* et le *Trissottin* des *Femmes savantes ;* il faut pourtant avouer que Moliere devoit avoir entendu parler de la scène qu'on vient de lire entre *Godeau* et *Chapelain. Vadius* d'ailleurs a quelque chose du nom de *Godeau.*

VII. — P. 273, lig. 4.

Monsieur le Prince sçavoit par cœur l'ode que Chapelain fit pour luy.

L'ode au duc d'Enghien sur la prise de Dunkerque. Elle commence par ce vers :

Sur cette croupe du Parnasse...

Chose singulière, on ne retrouve plus aujourd'hui ni cette ode ni celle que le même Chapelain adressa au prince de Conty.

VIII. — P. 275, lig. 1.

Voiture... l'appelle l'excuseur de toutes les fautes.

Chapelain auroit-il encore posé pour le personnage de Philinte,

l'*ami du genre humain*, dans le Misanthrope? Remarquez que Chapelain etoit le grand ami de Montauzier-Alceste. La pièce est remplie de traits qui pouvoient fort bien être à l'adresse de Chapelain.

IX. — P. 275, lig. 24.

Je ne sçay s'il penseroit à l'achever (la Pucelle).

Chapelain a terminé son poëme; on garde des copies manuscrites des douze derniers livres. La Bibliothèque impériale possède l'exemplaire autographe, précédé d'une excellente préface qui donne toute l'envie du monde d'en vouloir aux détracteurs du poëme. Mais on lit, et l'on revient à leur avis.

Des Réaux doute que « la posterité ait les oreilles rompues de » cet ouvrage. » La postérité lui a donné précisément le démenti qui pouvoit le mieux justifier son opinion personnelle. Cependant avouons que si tout le monde connoît de nom ce poëme infortuné, personne de notre temps n'a pris la peine de le lire. Ou je me trompe fort, ou quelqu'un s'avisera de le faire, et tentera de plaider la cause de l'auteur, à la suite de l'evêque d'Avranches Huet, et de bien d'autres contemporains.

X. — P. 276, lig. 21.

A des pestes, il leur en a donné un tout entier, comme... à Boileau.

On parle ailleurs longuement de Gilles, l'*abbé* ou *le petit* Boileau, frère aîné de Despréaux. Depuis la terrible critique qu'il avoit faite de l'eglogue de *Christine*, par Menage, il etoit la terreur de tous les ecrivains en réputation; son frère se maintint, comme on sait, dans ce poste délicat. Gilles Boileau s'est peint avec complaisance dans une epître qu'il adressa à l'une de ses tantes, et qu'on peut lire tout entière dans les recueils de Sercy, IIIe partie, 1658, p. 157:

Quoy donc! n'apprehendez-vous rien
D'un esprit tel comme le mien?
Moy que mille auteurs d'importance
Cherchent à belle reverence,
Et dont le plus terrible emoy
Est d'estre mal avecques moy.
Moy d'ailleurs dont l'humeur critique
Aux plus huppez feroit la nique,
Et qui, dez mes plus jeunes ans,
Appris l'art de railler les gens,
Qui de mon premier coup de foudre
Reduisis ce colosse en poudre,
Menage, qui, dans ses escrits,
Censuroit les plus beaux esprits, etc.?

Pour Liniere, dont on parle ensuite, il se nommoit François Pajot, sieur de Liniere; il perdit par son insouciance un assez bon patrimoine, et Despréaux a eu le tort de le railler du malheur d'être pauvre. Il y a de Liniere un assez joli quatrain impromptu:

Je vois d'illustres cavaliers,
Avec lacquais, carrosse et page;
Mais ils doivent leur equipage,
Et je ne dois pas mes souliers.
(*Rec. msc.* — Suppl. franç., 3901.)

« Le chevalier de Liniere, » dit Charpentier, dans les notes posthumes dont on a fait le *Carpenteriana*, « estoit d'une famille dont il y a eu » des conseillers au Parlement. Il estoit assez bien renté, mais il trouva » le secret de depenser son revenu en fort peu de temps; ce qui fut » cause que sur ses vieux jours, il se trouva fort mal à son aise. Cela » ne l'obligeoit pas pourtant de manger avec les cochers et les valets » des maistres avec lesquels il avoit mangé dans sa fortune, comme » Menage le disoit, puisque Liniere avoit une famille qui remedioit » à ses besoins, et qu'il s'est tousjours soutenu assez honnestement. » Cet endroit du *Menagiana* que je viens de citer choqua tellement » Liniere, qu'il disoit de feu Menage avec son emportement ordinaire: » *Ah, b— ! je te donneray sur tes b— de manes!* Ce qui peut avoir » donné lieu à Menage de dire cela de Liniere, c'est que ne pouvant » contraindre son humeur desbauchée, il alloit demander à disner » d'un costé et à soupper de l'autre... Liniere estoit fort satyrique et » tout le monde a sceû ce qu'il en avoit cousté à la reputation du » pauvre Chapelain, pour avoir esté un peu trop sincere. Liniere » estant venu luy monstrer de ses vers, il luy dit, après en avoir fait la » lecture: *Monsieur le Chevalier, vous avez beaucoup d'esprit et de bonnes » rentes, c'en est assez: croyez-moy, ne faittes point de vers. La qualité » de poëte est mesprisable dans un homme de qualité comme vous.* Li- » niere, outré de ces paroles, fit l'ingenieuse parodie du *Cid* que nous » avons de luy et que l'on attribue faussement à M. Despréaux, qui » n'en a fait que la derniere scene; Furetiere est auteur des stances. » Despréaux trouva cette piece assez plaisante pour ne point dire qu'il » n'en estoit pas l'auteur; mais il est certain que Liniere qui me » l'a donnée escrite de sa main, est celuy qui l'a composée. Mme des » Houlieres a fait un portrait de Liniere dans lequel elle luy dit » assez bien ses vérités. Il n'avoit pas autrement de religion, et j'ay » entendu dire à M. Despréaux, qui ne cherchoit que l'occasion de » luy donner un coup de dens, *que la meilleure action de Liniere en » sa vie, estoit d'avoir bu toute l'eau d'un benitier, parce qu'une de ses » maistresses y avoit trempé le bout du doigt.* »

Liniere mourut en 1704, à soixante-seize ans.

L'epigramme latine de Montmaur contre *la Pucelle*, vaut encore mieux que celle de Liniere :

> Illa Capellani dudùm expectata puella,
> Post longa in lucem tempora prodit anus.

En voici une troisième :

> Par bonheur, devant qu'on imprime
> Cette pucelle magnanime,
> Chapelain, tu tiens le haut bout;
> Mais on dit que cette pucelle
> Ne s'est fait voir qu'à la chandelle,
> Et que le jour gastera tout.

XI. — P. 278, lig. 2.

Ou il ne les a pas crus (MM. de Port Royal), *où ils ne s'y connoissoient guères.*

Chapelain ne les a pas crus. Arnauld d'Andilly et le Maistre, auxquels *la Pucelle* fut soumise, paroissent avoir donné à l'auteur le sage conseil de ne pas la publier. Chapelain les remercia, mais ne les ecouta pas. D'ailleurs, il ne pouvoit plus retenir un ouvrage si chèrement payé par M. de Longueville. Voyez les fragmens des lettres de Chapelain et d'Andilly, citées dans une note de la *Vie de Costar*. (1re edition des *Historiettes*, t. VI, p. 264.)

XII. — P. 278, lig. 10.

Il (la Mesnardiere) *s'avisa, dans son livre de vers, de mettre en lettre italique certains mots par ci, par là.*

Ces italiques se rapportent plutôt à des hémistiches ou à des vers entiers qu'à des mots isolés. Voyez *les Poesies de Jules de la Mesnardiere, de l'Academie françoise, conseiller du Roy, et maistre d'hostel ordinaire de Sa Majesté*. Paris, Sommaville, 1656; in-f°. Des Réaux terminera le compte de la Mesnardiere dans l'historiette de *la Presidente Lescalopier*.

CXLIX.

CONRART.

(Valentin Conrart, premier secrétaire perpetuel de l'Académie françoise, mort à Paris, 23 *septembre* 1675.)

Conrart est filz d'un homme qui estoit d'une honneste famille de Valenciennes, et qui avoit du bien; il s'estoit assez bien allié à Paris. Cet homme ne vouloit point que son filz estudiast et est cause que Conrart ne sçait point de latin. C'estoit un bourgeois austere qui ne permettoit pas à son filz de porter des jartieres ny des roses de soulier, et qui luy faisoit couper les cheveux au-dessus de l'oreille; il avoit des jartieres et des roses qu'il mettoit et ostoit au coing de la rue. Une fois qu'il s'ajustoit ainsy, il rencontre son pere teste pour teste; il y eut bien du bruit au logis : son pere mort, il voulut recompenser * le temps perdu.

Réparer.

Son cousin Godeau luy donnoit quelque envie de s'appliquer aux belles-lettres; mais il n'osa jamais entreprendre le latin : il apprit de l'italien et quelque peu d'espagnol[1].

[1] Se sentant foible de reins pour faire parler de luy, il se mit à prester de l'argent aux beaux-esprits, et à estre leur commissionnaire;

La fantaisie d'estre bel-esprit et la passion des livres le prirent à la fois. Il en a fait un assez grand amas, et je pense que c'est la seule bibliotheque du monde où il n'y ayt pas un livre grec, ny mesme un livre latin. L'effort qu'il faisoit, la peine qu'il se donnoit et la contention d'esprit avec laquelle il travailloit, luy envoyant tous les esprits à la teste, il luy vint une grande quantité de bourgeons; pour cela, car c'estoit une vilaine chose, il se rafraischit tellement, que ses nerfs debilitez (outre qu'il est de race de goutteux) furent bien plus suceptibles de la goutte qu'ils n'eussent esté. Il en fut affligé de bonne heure, et de bien d'autres maux, sans en estre moins enluminé pour cela; en sorte que c'est un des hommes du monde qui souffre le plus. Son ambition a fait une partie de son mal; car il a caballé la reputation de toute sa force, et il a voulu faire par imitation, ou plustost par singerie, tout ce que les autres faisoient par genie*. A-t-on fait des rondeaux et des enigmes? il en fait; a-t-on fait des paraphrases? en voylà aussytost de sa façon; du burlesque, des madrigaux, des satyres mesmes, quoyqu'il n'y ayt chose au monde à laquelle il faille tant estre né. Son caractere,

Par disposition naturelle.

mesme il se chargeoit de toutes les affaires des gens de reputation de la province : cela a esté à tel point que, pour faire parler de luy en Suede, il presta six mille livres au comte Tott, qui estoit icy sans un sou; ce fut en 62, je ne sçay s'il en a esté payé. Menage connoissoit ce cavalier, et avoit emprunté ces deux mille escus d'un auditeur des Comptes, son beau-frere; mais quand chez le notaire celui-cy vit que c'estoit pour ce Suedois, il remporta son argent, et dit que Menage estoit fou. Conrart le sceût et les luy presta.

c'est d'escrire des lettres couramment; pour cela il s'en acquittera bien : encore y aura-t-il quelque chose de forcé : mais s'il faut quelque chose de soustenu ou de galant, il n'y a personne au logis. On le verra s'il imprime, car il garde copie de tout ce qu'il fait; il ne sçait rien et n'a que la routine[1].

Il voulut faire un discours sur l'histoire, à l'Academie de la vicomtesse d'Auchy. D'Ablancour fut comme la sage-femme de cette production[2].

Il est fort propre au mestier de secretaire *in ogni modo*, et, si sa santé le luy avoit permis, il auroit recueilly fort exactement tout ce qu'il eust fallu pour l'Academie. A propos d'Academie, c'est luy qui le premier y a introduit le desordre et la corruption; car, à cause que Bezons* avoit espousé une de ses parentes, il caballa avec M. Chapelain pour le faire recevoir; en suitte Salomon*, collegue de l'autre à la charge d'advocat-general du Grand-Conseil, y fut admis, et depuis rien n'a esté comme il faut. La po-

Claude Bazin, sieur de B., mort en 1700.

François-Henry Salomon.

[1] Malleville disoit qu'il luy sembloit que Conrart allast criant par les rues : « A ma belle amitié ! qui en veut, qui en veut de ma belle ami» tié ? » A propos de cela, il demanda des devises à plusieurs de ses amys sur l'Amitié, qu'il fit enluminer sur du velin. Mme de Rambouillet luy en donna une dont le corps estoit une vestale, dans le temple de Vesta, qui attisoit le feu sacré, et dont le mot estoit : *Fovebo*. Elle le fit en françois, et M. de Rambouillet le tourna en latin.

[2] Ou, pour mieux dire, ce fut luy qui le fit. Long-temps après, quand il fallut escrire une lettre de remerciement à la reyne de Suede, qui avoit envoyé son portrait à l'Academie, d'Ablancour la luy fit. Plusieurs academiciens, qui l'eussent admirée s'ils l'eussent sceû, y trouvoient cent choses à redire, à cause qu'ils croyoient que c'estoit Conrart. Mezeray disoit à Patru : « Que ne vous l'a-t-on donnée à faire ! » — Voire, » respondit Patru, « n'est-ce pas à votre secretaire à faire » cela ? »

litique de ces messieurs estoit de mettre des gens de qualité dans la compagnie. M. Chapelain, qui avoit fait les statuts, si *statuts* se peuvent appeller, a si bien reglé toutes choses, qu'en despit des gens, quelques sages qu'ils eussent esté, il estoit impossible qu'on n'y eust bientost du desordre. Depuis, mais trop tard, comme nous dirons ailleurs, on fit un bien meilleur reglement.

Pour revenir à l'humeur de nostre homme, il est caballeur et tyran tout ensemble; mais caballeur à entretenir commerce avec des doctes de Hollande et d'Allemagne, luy qui ne sçait point de latin; caballeur encore à se charger d'un million d'affaires; car, comme je veux croire qu'il y a de la bonté et de l'humeur obligeante, je sçay fort bien aussy qu'il y a de la vanité et de la caballe. Chapelain et luy imposent encore à quelques gens, mais cela se descoust fort; et si celuy-cy imprimoit comme l'autre, tout s'en iroit à vau-l'eau. L'un après l'autre ils ont esté les correspondans de Balzac. Pour Conrart, c'est un correcteur general d'imprimerie. Il a affecté de faire imprimer et de revoir les espreuves des *Entretiens de Costar et de Voiture,* où il y a quasy autant de latin que de françois, et il ne trouvoit pas trop bon qu'on luy dist qu'il se devoit descharger de cette impression; une fois mesme, friand de louanges et d'epistres dedicatoires, il voulut revoir des espreuves toutes latines, à l'aide d'un escolier de seconde, qui estoit son nepveu.

Quant à l'humeur tyrannique, après sa femme *, Magdelaine Muisson.

personne n'en sçait plus de nouvelles que moy. Il a tousjours affecté d'avoir des jeunes gens sous sa ferule : moy, qui ne suis pas trop endurant, il me prit en amitié et je l'aimay aussy tendrement ; mais dez que Patru et moy, que je connus quasy en mesme temps, eusmes trouvé que nous estions bien le fait l'un de l'autre, il en entra en jalousie, et disoit que je faisois de plus longues visittes aux autres qu'à luy. C'est un franc pedagogue et qui fait une lippe, quand il gronde, la plus terrible qu'on sçauroit voir. En une chose Chapelain a eu raison, peut-estre l'a-t-il fait par temperament ; il a tousjours vescu en ceremonie avec luy, car à le voir de près on sera tousjours en querelle. D'Ablancour en a eu maintes avec luy, et entre autres une pour ne luy avoir pas escrit *Conseiller secretaire du Roy*, mais seulement *Secretaire du Roy*. Je ne pretens pas mettre icy un million de petites particularités qui ne seroient bonnes à rien : et puis ce qui s'est passé sous le sceau de l'amitié ne se doit point reveler.

Jacques Conrart.

Dans sa famille il a eu aussy bien des demeslez. Son deuxiesme frere * estoit un sot homme ; mais si Conrart n'eust point tant fait l'aisné, à la maniere du vieux Testament, il n'auroit pas fait la moitié tant d'extravagances qu'il en a fait. Cetui-cy le mit au desespoir. Le jeune frere de sa femme, nommé Muisson, qu'on appelle M. de Barré, estoit devenu amoureux d'une belle fille qui estoit d'une meilleure famille que luy, et qui, par la suitte, a eu du bien honnestement ; Conrart fit le diable pour empescher

le mariage; et après*, luy et son autre beau-frere et sa femme mesme, qui craignoient qu'un vieux garçon, riche, aisné de tous*, ne prist cette belle en affection, firent assez de choses contre elle qui ne sont pas trop bonnes à dire. Ce vieux garçon mort, par le testament il avoit fort avantagé ses deux freres, au prejudice de quatre sœurs qu'il avoit : il y eut du bruit. La famille fit l'honneur à Conrart de s'en rapporter à luy. Il demande à Patru comment à son esgard il en devoit user, luy qui, à cause de sa femme, y avoit le mesme droit que les autres. « Hé! » luy dit Patru, « vous ne serez pas juge et » partie; vous ne devez rien prendre pour vous, et » c'est à eux à en user après comme ils le trouveront » à propos. » Ne vous desplaise, il se donna autant qu'aux autres, et les deux freres, qui croyoient en estre quittes à meilleur marché, furent bien surpris de voir qu'outre cela Conrart s'estoit mis au rang des autres. Ils en passerent pourtant par là et rengaisnerent une tenture de tapisserie et autre chose qu'ils luy avoient destinées. Depuis cela, il prit à ce M. de Barré une estime pour Patru la plus grande du monde, et il a voulu estre son amy et le mien en suitte.

Après le mariage.

Frère aîné de Barré.

Or, Conrart trouvoit sa belle-sœur de Barré fort jolie : ailleurs elle n'eust pas laissé de l'estre; mais dans cette famille disgraciée c'estoit un vray soleil. Il la vouloit traitter de haut en bas; il vouloit qu'elle fust sous sa ferule, en estre le patron et la mener partout où il luy plairoit. Cette femme, qui est plus

fine que luy, le laissa dire et en a fait après à sa mode, mais doucement toutefois, car elle a affaire à une des plus sottes familles du monde. Un jour qu'elle estoit allée par complaisance promener avec luy et Sapho*, et autres beaux-esprits du Samedy, elle dit par hazard : « J'ay esté *norrie.* — Il ne faut » pas dire cela, » luy dit-il d'un ton magistral, « il » faut dire *nourrie.* » Cela l'effaroucha un peu, et comme elle n'avoit desjà aucune inclination à faire le bel-esprit, elle ne voulut pas se promener davantage avec toutes ces heroïnes. Quoyque cela ne plust guères à Conrart, il ne laissa pas de continüer à tascher de se rendre maistre de cet esprit. Une fois, il luy prit fantaisie d'avoir le portraict de sa belle-sœur, car il affecte d'avoir les portraicts de ses amies. Un beau matin il envoye sa femme, qui vint dire à Mme de Barré « que M. *Conrarte* (elle prononce ainsy à la » mode de Valenciennes, d'où elle est) n'avoit pu » dormir de toute la nuict, tant il avoit d'impatience » d'avoir son portraict. » Il fallut donc viste luy en faire faire un par le peintre qu'il nomma, par le plus cher, et il la laissa fort bien payer. Il exerce encore quelque sorte de tyrannie sur elle, car il faut qu'elle aille le voir regulierement, et elle veut bien avoir cette complaisance pour son mary ; mais en son ame elle se mocque terriblement de M. le secretaire de l'Academie. Regardez un peu quelle figure de galant : j'ay veû qu'il se faisoit les ongles en pointe, et au mesme temps il s'arrachoit les poils du nez devant tout le monde : il y pretend pourtant* ; il est vray

Mlle de Scudery.

A la qualité de galant.

qu'au prix de Chapelain, il pourroit passer pour tel, au moins pour son ajustement, car il est tousjours assez propre.

Rien, que je croy, ne l'a tant fait enrager que de voir comme je l'ay planté là, et que Patru et moy soyons les bons amys de sa belle-sœur. Voicy comment cela arriva : nous n'en estions plus que sur la grimace, quand il luy prit une vision de loger dans une maison au Pré-aux-Clercs que Luillier avoit fait accommoder à ma fantaisie, et dont j'avois planté le jardin à ma mode ; une maison que j'aimois tendrement. Son pretexte estoit qu'on m'avoit oüy dire que la maison estoit à vendre ; je le croyois, mais cela n'estoit pas. Sur cela il m'envoye son beau-frere de Barré, qui y alloit à la bonne foy : pour sa femme, elle m'a juré depuis que, comme elle estoit persuadée que cela manqueroit, elle les avoit laissez faire. Il vient me demander si je pensois à achepter cette maison, et si elle estoit à vendre ; je dis que je l'avois oüy dire, et que je ne songeois pas à l'achepter. « Puisque cela est, » dit-il, « un de vos amys, mais » qui ne veut point estre nommé, y pourra penser. » — Monsieur, » luy dis-je, « j'ayme mieux que ce » soit un de mes amys qu'un autre ; j'y auray pour- » tant du regret. » Je ne fis semblant de rien, mais je descouvris bientost que Conrart avoit engagé Barré à achepter cette maison en commun. Sur cela, comme je ne cherchois qu'une occasion de rompre avec luy, je pris celle-là ; et après m'estre plaint doucement de la finesse qu'il m'avoit faitte, et de ce

qu'au lieu de destourner les marchands, il se presentoit luy-mesme, je ne le vis plus depuis[1].

Le Pré-aux-Clercs, alors à demi garni de maisons.

N'ayant pu avoir cette maison qui luy eust pu servir de maison des champs et de maison de ville*, il en achepta une à Athis dont Mlle de Scudery parle tant dans la *Clelie**. Là il se fait mainte belle chose. Un jour, il ne l'avoit pas encore tout-à-fait meublée, il trouva dans sa salle une fort belle tenture de cuir doré toute tendue; on a sceü depuis que c'estoit le frere aisné de sa femme qui, pour ne luy avoir point d'obligation de la nourriture d'un de ses filz qui avoit esté chez luy assez longtemps, avoit fait cette galanterie, qui est trop fine pour un marchand du Pays-Bas. Mais il le luy faut pardonner; ce n'est pas un homme à avoir deux fois en sa vie de telles pensées: c'est un grand avare, du reste, et un grand espion de sa pauvre belle-sœur*.

Clélie, IV, p. 796, description de Carysatis.

Mme de Barré.

Il a fallu que toutes les connoissances de Conrart aient esté à sa maison, ou bien il a fait la lippe*. Luy qui a affecté autrefois de traitter Mme de Sablé, puis Mme de Montauzier et Mlle de Rambouillet mesme, quoyqu'elle se mocque de luy, n'a garde de ne les avoir pas traittées à *Carisatis*[2]. Sapho y passe une partie des vacations*, et Mlle Conrart*, avec sa fi-

Ou la moue.

Ou vacances du Parlement.

La femme de Conrart, *Iberise*, dans *Clélie*.

Conrart.

[1] Patru, à qui il avoit fait quelques petites sottises, ne le voyoit plus longtemps devant. Sans esclatter, il* l'alla voir et se reconcilia avec luy. Pour moy, à qui il en avoit fait pour le moins autant, parce qu'il m'avoit tousjours crû plus jeune que luy, il m'attendit, et comme il vit que je n'y allois pas très-chaudement, il me fit le tour que je viens de dire.

[2] Nom de ce lieu dans le Roman.

gure de pain d'espices, a aussy un nom dans le roman; cependant les clairvoyans sont persuadez qu'il n'aime point Pelisson, qu'il en est jaloux, et qu'il ne trouve nullement bon que Herminius* soit le confident de Sapho et l'Apollon du Samedy. Pour Chapelain, il n'est pas persuadé* de Pelisson; mais il le sera à cette heure, que l'autre est bien avec le surintendant Foucquet. Le bruit court que Conrart s'incommode, mais il n'a point d'enfans; sans doute la caballe luy a cousté, car il n'a pu refuser de l'argent à bien des gens, et il donnoit souvent à manger; il se trouvera mal d'avoir ouvert sa porte à tant de monde. Montereul, surnommé le fou*[1], de qui il croyoit faire un grand personnage, luy a chanté pouille, et la caballe qui s'est formée chez l'abbé de Villeloin* contre Chapelain et luy, qu'ils appellent les tyrans des Belles-lettres, luy a desjà donné quelques coups de griffe[2] : voylà ce que c'est que de voir tant de gens, et surtout tant de jeunesse.

Pelisson.

Engoué, prévenu faveur de...

Mathieu de Montereul, auteur de madrigaux.

Michel de Marolles.

[1] Celuy* de Mme Burin, et qui est à cette heure à l'evesque de Valence. L'amant, ou e fou?

[2] Furetiere, Boileau. Linieres a fait l'epigramme*, ou on la luy a raccommodée. Plus haut, p. 277.

COMMENTAIRE.

I. — P. 286, lig. 4.

Conrart est filz d'un homme qui estoit d'une honneste famille de Valenciennes.

M. de Monmerqué a donné, dès 1824, en tête des *Memoires de Conrart* qu'il publioit pour la première fois, une notice très-complète sur l'au-

teur. Il avoit pu consulter le manuscrit des *Historiettes*, alors propriété de M. le marquis de Chasteaugiron.

Mais en lisant l'*Historiette*, on s'aperçoit trop que des Réaux, longtemps ami de Conrart, etoit devenu son ennemi. C'etoit pourtant un littérateur distingué, un ecrivain patient. Il falloit un mérite généralement reconnu pour lui permettre d'avouer hautement qu'il n'avoit aucune connoissance des langues anciennes. Sa bibliothèque etoit fort riche, et, comme on a vu, seulement composée de livres en langues modernes. Une partie de ses manuscrits se trouve aujourd'hui dans la collection de l'Arsenal; ses portefeuilles y sont chaque jour utilement consultés, et c'est là que M. de Monmerqué trouva le texte original des *Mémoires* dont il a publié la plus grande partie.

II. — P. 286, lig. 26, note.

Il presta six mille livres au comte Tott.

Claude, comte de Tott, envoyé plusieurs fois en France, et longtems favori de Christine, mourut en 1674, âgé de 58 ans. On ignoroit l'embarras momentané dans lequel se trouva le comte de Tott en 1662, et l'anecdote a, par conséquent, son intérêt.

III. — P. 287, lig. 23.

Son caractere, c'est d'escrire des lettres couramment; pour cela il s'en acquittera bien, encore y aura-t-il quelque chose de forcé.

Rien de plus juste que cette observation; Conrart ecrivoit bien, mais sa correspondance a le style et la régularité de composition d'un bon livre. On en pourra juger par un seul billet que je prends dans les Portefeuilles Valant, et que je reproduis avec la dernière exactitude. Il n'est pas indifférent de voir comment un puriste tel que Conrart, le secrétaire perpétuel de l'Académie, au moment de la plus grande ferveur grammaticale de cette illustre compagnie, entendoit les questions d'accent, d'orthographe et de ponctuation, huit années après la rédaction de nos *Historiettes*.

« Mardy matin (1665).

» Quoy que j'aye dit hier à M. Valant la raison pourquoy je ne me
» donnois pas l'honneur de vous écrire, Madame, je m'estois résolu de
» le faire, pourtant ce matin, et je prenois la plume pour vous faire un
» billet, quand le vre'* est arrivé. Mon dessein estoit de vous dire, en vous
» rendant mille graces de tous vos présens, ce qu'il m'a semblé des uns

Pour : *le vostre.*

» et des autres; si bien qu'en exécutant mon dessein, je satisferay en » mesme temps à ce que vous m'avez ordonné. Je vous diray donc » franchement, Madame, que vre' eau est excellente, que je n'en ay » jamais eû dont l'odeur se soit conservée si long-temps, après estre » brûlée, (ce qui est une grande qualité), mais qu'aussi elle est beaucoup » moins douce que celle des années passées ; et qu'elle n'a pas cette » suavité ; (car je ne say point d'autre mot pour bien exprimer ce que » je veux dire) qui fait croire qu'on est au milieu d'un parterre remply » de toute sorte de fleurs. Je croy que c'est qu'on y a mis trop de » lavande, et que son odeur, qui est extrémement forte, a comme » etouffé celle des autres fleurs plus delicates. Voila sincérement, ce que » j'en croy, Madame; et pour vos pastilles, elles sont véritablement le » manger des Dieux, non pas pour leurs repas ordinaires, mais pour » leurs festins. Il n'y eut jamais, à mon gré, de pareille composition, » et si ce n'estoit point un secret incommunicable, je serois ravy de » la savoir. Toutes les fois que j'en brûleray, je croyray vous faire un » sacrifice, et vous savez que c'est ainsi que les hommes remercient les » Dieux et les Déesses, des biens qu'ils leur font. Je n'ay pas encore » gousté de vos confitures, c'est pourquoy je ne vous en diray rien icy ; » mais quand le temps sera plus doux, si j'ay assez de force pour me » faire porter chez vous, j'iray vous dire moy-mesme coment je les » auray trouvées. J'ay bien du regret de n'avoir rien à vous rendre, » pour tant de bonnes choses que je reçois de vous; mais je ne suis » bon qu'à recevoir et vous ne vo' plaisez qu'à donner. Je voy bien que » nonobstant tout ce que vous me dites du beure de Dixmude, vous ne » le trouvez pas à vre' goust, puisque vo' n'en redemandez pas ; et j'en » seray tout-à-fait persuadé, si vo' n'en envoyez querir, ou si vo' ne » permettez à Mad. Conrart de vo' en envoyer encore. Elle est vre' » trés-obéissante servante, Madame, et elle exaggére encore plus que » moy la bonté de vos pastilles, qui est, en vérité, au dessus de toute » imagination, et de toute expression.

» N'auriez-vous point, Madame, les Actes des Martyrs de Lyon, en » françois ? C'est un manuscrit, qui est entre les mains de beaucoup » de gens, et qu'on dit, qui est admirable. Si vous l'avez, je croy que » vous me ferez bien la grace de me le prester, sous le seau de la » confession civile, comme disoit M. de Balzac. Je vous en seray tout- » à-fait obligé. »

IV. — P. 288, lig. 15.

Car à cause que Bezons avoit espousé une de ses parentes, il caballa avec M. Chapelain pour le faire recevoir.

Claude Basin de Bezons, avocat général au Grand conseil, puis con-

seiller d'Etat, remplaça le chancelier Seguier dans le fauteuil d'académicien, lorsque celui-ci devint protecteur de l'Académie, après la mort du cardinal de Richelieu. C'etoit un bon administrateur, mais son bagage littéraire se bornoit à quelques harangues et à la traduction du *Traité de Prague.*

François-Henry Salomon, egalement avocat général au Grand conseil, succéda au poëte Bourbon et obtint la préférence sur le grand Corneille. Il est vrai que cette préférence fut uniquement fondée sur le séjour habituel en Normandie de l'auteur du *Cid.*

On voit ici que Conrart et Chapelain soutinrent les premiers l'importance du choix d'un certain nombre de grands seigneurs dans l'Académie françoise. Des Réaux leur reproche cette politique qui ne sauroit être, en effet, rigoureusement justifiée. Mais sans cette déviation aux règles de toute compagnie littéraire, il est permis de penser que l'Académie n'auroit pas acquis le degré d'illustration ni l'autorité dont elle est en possession dans toute l'Europe. C'etoit donc une heureuse combinaison d'amener les grands seigneurs à solliciter la compagnie des gens de lettres, et les gens de lettres à vivre dans une sorte de fraternité avec les grands seigneurs.

V. — P. 290, lig. 30.

Conrart, son autre beau-frere et sa femme.... firent assez de choses contre elle qui ne sont pas trop bonnes à dire.

Tout cela, comme on voit, est raconté d'une façon assez confuse. La « belle fille » etoit enfin devenue Mme de Barré; alors, dans la crainte qu'un autre (Muisson, frère aîné de Mme Conrart et de M. de Barré) ne prit Mme de Barré trop en gré et ne l'avantageât, on répandit sur elle de mauvais bruits. Conrart parle, dans ses *Mémoires,* des dangers que courut en juillet 1652, le jour de l'emeute de l'hôtel de ville, « un bourgeois de la rue des *Cinq-Diamans* nommé Muysson. » C'etoit apparemment le frère aîné de Mme Conrart.

Mais des Réaux juge la conduite de Conrart avec bien de la sévérité; et le conseil que lui donnoit Patru exigeoit tant de délicatesse qu'on pouvoit demeurer honnête homme et ne pas en tenir trop de compte. Ainsi Conrart, bien que nommé arbitre, ne pouvoit guère améliorer la part de ses deux belles-sœurs sans faire participer sa femme à l'arrangement.

VI. — P. 293, lig. 29.

Et après m'estre plaint doucement de la finesse qu'il m'avoit faitte.... je ne le vis plus depuis.

Il faut avouer qu'un tel motif, pour rompre une ancienne amitié,

etoit bien insuffisant. Pourquoi des Réaux ne se brouilla-t-il pas avec Barré, qui semble avoir fait les premières démarches? On ne voit pas comment Barré pouvoit y aller *à la bonne foy* et Conrart *à la mauvaise.*

Dans la vie de des Réaux, M. de Monmerqué cite un sonnet adressé à Conrart et inspiré par des sentimens très-différens. Il est à croire que la brouillerie des deux amis eut pour véritable motif Mme de Barré. La façon dont des Réaux parle de cette dame, de sa beauté et des intentions mal fortunées de Conrart, permettroit de penser qu'elle avoit inspiré à l'un et à l'autre une passion sérieuse; des Réaux n'aimoit pas ceux qui se faisoient les espions de Mme de Barré.

VII. — P. 295, lig. 22, note.

Linieres a fait l'epigramme, ou on la luy a raccommodée.

Des Réaux a bien l'air de vouloir dire ici que c'est luy qui l'a *raccommodée.* Quelle est cette epigramme? Peut-être celle qui est dirigée contre Chapelain et qu'on a vue plus haut; peut-être une des deux suivantes que fournissent les recueils :

Conrart est un des beaux esprits,
Et sans avoir rien fait, sans mesme avoir appris
La langue qu'on parloit à Rome,
Il juge des œuvres d'autruy.
Je tiens que c'est un habile homme,
Car il empesche bien qu'on ne juge de luy.

—

Conrart, comment as-tu pu faire
Pour acquerir tant de renom?
Car tu n'as, pauvre secretaire,
Mis en lumiere que ton nom.
(Bib. Imp., fonds de Gaignieres, n° 566.)

Pour bien se reconnoître dans tous les parens de Conrart, dont l'Historiette nous entretient, il faut dire ici que Valentin, le secrétaire perpétuel de l'Académie françoise étoit l'aîné des cinq enfans de Jacques Conrart, honorable bourgeois de Valenciennes, et de Peronne Target, fille d'un échevin de Paris.

Marie Target, cousine germaine de Valentin, avoit epousé Claude Bazin, sieur de Bezons; de là la parenté qui servit tant à Claude Bazin pour arriver à l'Académie françoise. Un des fils de M. de Bezons fut plus tard maréchal de France. Disons en passant que les Bazin étoient originaires de Troyes, et que Pierre, le bisaïeul de M. de Bezons, avoit donné son nom à une étoffe de coton très-connue, et qui avoit fait la fortune de sa boutique des *Trois Couronnes,* enseigne que la famille eut le bon esprit d'adopter pour ses armoiries.

Conrart eut deux frères : 1° Jacques, « le sot homme » ; de lui et de son oncle Jean, seigneur de Bailleul, descendent tous les membres de cette famille qui peuvent encore exister. 2° Jean, comme ses frères, conseiller secrétaire du Roi.

Valentin avoit épousé Magdelaine Muisson, sa cousine germaine, fille de Marie Conrart et de Jacques Muisson.

Madame, ou comme on disoit alors, mademoiselle Conrart eut trois frères et trois sœurs ; les frères, 1° Jacques M., sieur du Taillon, « le vieux garçon riche, qui dans son testament fit des avantages à ses frères au préjudice de ses sœurs ; » 2° Henry, sieur du Taillon après son frère, marié à Peronne Conrart, la sœur de Valentin ; 3° Philippe, sieur de Barré, l'amoureux, puis l'époux « d'une belle fille mieux née que lui,» et fort appréciée par maîtres Patru et des Réaux. Elle se nommoit Magdelaine Bazin, et sans doute etoit parente de M. de Bezons.

Les trois sœurs de Mlle Conrart furent : 1° Marie, mariée à François Mandar, médecin du Roi ; 2° Jeanne, mariée à Ponthus Petit, contrôleur des eaux et forêts ; 3° Catherine, femme d'Abraham du Chat, conseiller au Parlement de Metz.

CL. — CLIV.

LA REYNE DE POLOGNE,

SES SŒURS, SAINT-AMANT ET LA DUCHESSE DE CROY.

(*Louise-Marie de Gonzague, née vers* 1612; *mariée en* 1646 *à Vladislas IV, roy de Pologne; en* 1649 *à Jean Casimir V, aussi roy de Pologne : morte à Varsovie*, 10 *mai* 1667. — *Marc-Antoine de Girard sieur de Saint-Amant, né vers* 1586, *mort* 29 *décembre* 1661. — *Benedicte de Gonzague, abbesse d'Avenay, née vers* 1616; *morte à Paris,* 21 *septembre* 1637. — *Anne de Gonzague, née vers* 1615, *mariée au prince Léonor-Edouard, frère de l'Electeur-palatin; morte en* 1684. — *Genevieve d'Urfé, née vers* 1597, *mariée à Charles-Alexandre sire et duc de Croy, en janvier* 1617.)

*[Comme j'ay dessein de mettre autant qu'il me seroit possible tout de suitte ce qui tousche à l'hostel de Rambouillet, j'ay trouvé à propos d'inserer icy la reyne de Pologne, et ses sœurs par occasion, parce qu'elle aimoit fort Mme de Montauzier, et que je pretens finir par Madame la Princesse, Mme de Longueville et les Precieuses. Après, nous reprendrons d'autres gens : j'ay cru que cette suitte divertiroit davantage.] Alinéa biffé dans le manuscrit.

La reyne de Pologne est fille de M. de Nevers, qui, sur la fin de ses jours*, fut duc de Mantoüe, et de Mlle de Cleves. Estant demeurée sans mere, son Décembre 1627.

Catherine, duchesse de L., morte en 1629; sœur du duc de Nevers.

pere la mit chez Mme de Longueville*, sœur de sa femme et mere de M. de Longueville. On l'appella Mme la princesse Marie, comme fille de souverain, quand son pere parvint à la duché de Mantoüe. Elle estoit belle : Monsieur, alors veuf, en devint amoureux. La maison de Guise, qui avoit du pouvoir auprès de la Reyne-mere, s'opposa à ce mariage, et la chose alla si avant que Mme de Longueville et la princesse Marie en furent quinze jours prisonnieres au bois de Vincennes.

En 1629.

M. de Mantoüe mort*, Monsieur ayant quitté la Cour et Mme de Longueville n'estant plus au monde, la princesse Marie estoit tantost à Nevers, tantost à Paris : ses affaires n'estoient pas en trop bon estat. Elle caballa avec Monsieur le Grand pour debusquer le Cardinal, en resolution de l'espouser si elle le voyoit premier ministre. La nuict, il la vint voir plusieurs fois. Il ne se pouvoit pas, dans le dessein qu'ils avoient, qu'ils ne vescussent avec quelque familiarité; mais on n'en a jamais rien dit de fascheux.

Elle fut avertie que Monsieur le Grand estoit arresté avant que personne le sceust à Paris : la voylà bien embarrassée, car Monsieur le Grand avoit une terrible quantité de ses lettres. Elle envoye prier Mlle de Rambouillet de la venir voir, car elles estoient amies; elle luy conte sa desconvenüe, et la supplie de parler pour elle à Mme d'Aiguillon. Dez le soir mesme, elle se rendit à l'hostel de Rambouillet, pour aller au Palais-Royal où Mme d'Aiguillon s'estoit

retirée, sur quelques avis qu'on la pourroit bien enlever au faubourg *. Mme de Rambouillet dit qu'elle n'a jamais rien veû de si desolé. Mme d'Aiguillon la receût le mieux du monde, et luy fit rendre en suitte toutes ses lettres. On dit, à propos de cela, que quand des Yveteaux *, intendant de l'armée du Roussillon, alla pour ouvrir les cassettes de Monsieur le Grand, un valet de chambre l'avertit qu'il y trouveroit ce qu'il ne cherchoit pas; c'estoient des lettres de sa femme.

Petit-Luxembourg.

Neveu du poète.

On a remarqué que jamais personne n'a eu tant de hausses qui baissent dans sa vie que la princesse Marie; en voicy une belle preuve. Le feu roy de Pologne avoit desjà pensé à elle, la premiere fois qu'il se maria; mais ses interests le firent pencher vers la maison d'Austriche. Se voyant veuf, il y pensa tout de nouveau, et quoyque l'Empereur luy eust fait envoyer jusqu'à seize portraits de princesses de la maison d'Austriche, il ne put estre esbranlé. Il fait donc demander la princesse Marie en mariage : on la luy accorde, et la Reyne, qui avoit assez d'amitié pour elle, la maria comme fille de France. On prit ses droits, et on luy donna pour cela quatre cent mille escus. L'ambassade des Polonois fut magnifique *, et leur habit extraordinaire servit bien à faire admirer leur pompe.

Au mois d'octobre 1645.

La princesse fut mariée dans la chapelle du Palais-Royal; de là, avec sa couronne sur la teste, elle voulut aller dire adieu à Mme de Rambouillet, qui m'a dit qu'elle n'avoit jamais rien veû de si opposé

que le jour où elle la vit si desconfortée, et celui-cy où elle la vit si pompeuse et qui avoit le dessus sur la Reyne mesme [1]. Parlons un peu des Polonois.

Sur l'emplacement de notre *place Vendôme*; au milieu d'un bois et de beaux jardins.

On les logea dans l'hostel de Vendosme *; là, une infinité de personnes les alloient voir manger. Ils mangeoient le plus salement du monde, et se traittoient de grosse viande, à leur mode; car ils avoient demandé qu'au lieu de les nourrir on leur donnast leur argent à despenser. Les maistres donnoient à leurs valets de ce qu'ils mangeoient, et derrière eux leurs gens disnent et soupent en mesme temps. Mais ce qu'il y avoit de plus barbare, c'est qu'ils fermoient la porte et ne laissoient sortir personne qu'ils n'eussent trouvé le conte de leur vaisselle d'argent, qui estoit assez mediocre. On dit qu'une fois ayant trouvé quelque chose à dire, ils mirent presque tous, au moins tous les domestiques, le cimeterre à la main, et firent grande peur aux assistans, qui ne furent pas sans inquietude tandis qu'on chercha cette piece de vaisselle. Par la ville, leurs valets estoient assez insolens, et prenoient souvent du fruict aux revendeuses sans le payer.

On fit pour eux quelques assemblées au Palais-Royal, où Mme de Montbazon et Mlle de Toussy, de-

[1] Un extravagant d'Italien, nommé Promontorio, qui se mesloit de deviner, et aussy de vendre des chiens de Bologne et bien d'autres choses, luy vendit un fort beau chien cinquante pistolles, à payer quand elle seroit reyne. Il n'y avoit alors nulle apparence. Elle l'eust achepté à ce prix cinquante mille escus. Au bout d'un an et demy elle la fut, et luy paya volontiers ses cinquante pistolles. Voylà un grand hazard.

puis la mareschale de la Mothe, approchant le plus de leur taille, leur plurent plus que tout le reste : quelques-uns se firent habiller à la françoise, et prirent des perruques. M. de Bassompierre les traitta à Challiot, et il fut beû *égregie*.

Quand la reyne de Pologne alla dire adieu à Monsieur d'Orléans, luy, sa femme et sa fille ne la traitterent pas comme ils devoient; il ne la reconduisit pas jusqu'à son carrosse. Qui reconduira-t-il, s'il ne reconduit une reyne? Il en devoit faire plus que pour une autre, quand ce n'eust esté qu'à cause qu'il l'avoit aimée. Madame et Mademoiselle estoient jalouses de l'honneur qu'on luy faisoit. Monsieur luy ayant dit quelque chose du temps passé, elle luy respondit : « Cela n'estoit pas resolu dans le ciel, et j'estois née pour estre reyne. » Elle eut le desplaisir, avant que de quitter Paris, d'apprendre qu'on avoit fait quelque mesdisance d'elle et de Monsieur le Grand, et mesme de Langeron * qui, comme bailly de Nevers, avoit de tout temps de l'attachement à sa maison. On soupçonna le résident du roi de Pologne en France, qui estoit un ecclesiastique de Rome nommé Roncaille, de luy avoir rendu quelque mauvais office à la cour de son maistre. J'ay de la peine à le croire, car elle a esté assez bien depuis pour le faire revoquer, s'il luy eust despleû. Quoy que c'en soit, elle ne fut pas d'abord fort bien receûe en Pologne; puis, le Roy estant malade, elle n'eut pas lieu de le gaigner, n'ayant pas encore couché avec luy. Elle ne fut pas long-temps après à se met-

N. d'Espeisse, comte de Langeron

Ou Roncalli.

tre bien dans son esprit, et en peu de temps elle fit congedier la dame d'honneur polonoise que le Roy luy avoit donnée, parce qu'il en estoit un peu espris.

Benée du Bec (Mlle de Vardes), femme de Jean-Baptiste Budos, maréchal de Guébriant.

La mareschale de Guebrian* et l'evesque d'Orange, qui l'avoient accompagnée, comme ambassadeurs du Roy, en revinrent fort mal satisfaits[1]. L'evesque n'eut que quelques pieces de vaisselle d'argent de peu de valeur, et Mme de Guebrian que deux tapis de soye relevez d'or. La reyne de Pologne en a envoyé depuis de pareils à Mme de Montauzier et à Mme de Choisy, sa bonne amie et sa correspondante; elle luy fait de temps en temps quelque regalle. Quelques filles qu'elle fut obligée de renvoyer n'eurent que cent escus chascune; elle avoit pourtant receû assez de presens pour leur donner davantage; mais on l'accuse d'estre un peu avare. En ce pays-là les reynes ont beaucoup de profits, car quiconque obtient une charge ne l'obtient guères que par l'entremise de la Reyne, et après, luy fait quelque present d'importance; puis il y a une province destinée pour leur entretien. On dit qu'elle retrancha dans sa maison pour sept mille escus de poivre par an.

Quand cette dame d'honneur fut dehors, le Roy, quoyque vieux et ventru, ne laissa pas d'en cajoller d'autres. La Reyne avoit mené avec elle, entre autres filles, une petite de Mailly*, fille du comte de

Geneviève Claire de Mailly, fille d'Antoine de M.

[1] Leur voyage est imprimé.

Mailly et de la duchesse de Croüy, dont il estoit mary de conscience *. On l'appelloit en riant la petite duchesse de Croüy. Elle estoit parente au cinquiesme degré de la reyne de Pologne, du costé de M. de Mailly. Mme de Schomberg, autrefois Mlle d'Hautefort, sa parente, l'habilla et la mit en equipage, car la duchesse de Croüy estoit fort pauvre; elle avoit quatorze à quinze ans, et estoit assez jolie et adroitte; pour l'esprit, vous allez voir ce que c'estoit. Le Roy s'avisa de luy vouloir dire quelque douceur : « Sire, » luy dit-elle, « il y a » quelque chose là de plus obscur pour moy que » le polonois. — Vous entendez bien, pourtant, » luy dit-il, « ce que vous dit un tel » (c'estoit un gentilhomme polonois avec qui on l'a mariée depuis). — « Je croy bien, Sire, » respondit-elle, « c'est un particulier; mais il faut estre reyne pour » entendre le langage des roys. Si Vostre Majesté me » le permet, je demanderay à la Reyne ce que cela » veut dire. — Ah! petite fille, » repliqua le Roy, « je » voy bien qu'il ne vous en faut pas dire davan- » tage. » La petite friponne, qui estoit bien avec celles à qui la Reyne tesmoignoit le plus d'affection, dit cela à l'une d'elles. La Reyne, quelques jours après, en parla à la petite de Mailly, et adjousta : « Il en a depuis cajollé une autre[1]. — Je n'ay rien » à souhaitter, madame, » luy respondit-elle, « sinon » que les autres ne l'escoutent pas plus que moy. »

Union secrète et dépourvue des formalités ordinaires.

[1] C'estoit peut-estre pour l'empescher d'y penser.

En ce temps-là, M. d'Arpajon, qui mouroit d'envie d'estre mareschal de France, et qui avoit tant pesté quand Gassion le fut*, s'offrit à aller porter le collier de l'Ordre au roy de Pologne. Le voyage luy a cousté cher, mais il esperoit que ce prince demanderoit après qu'on donnast le baston à ce monsieur l'Ambassadeur extraordinaire; mais il n'estoit pas encore à Dantzick que le Roy mourut [1].

Le 15 novembre 1648.

On se plaignit icy de ce que la reyne de Pologne n'avoit point donné avis de la mort de son mary, et qu'on fust si long-temps sans recevoir de ses nouvelles; mais elle estoit malade. On la fit regente durant l'interregne; ce fut un grand bonheur pour elle que la mort du filz de son mary, car elle fust demeurée une pauvre reyne douairiere : voylà encore des hausses qui baissent.

Le prince Casimir, ce fou qui s'estoit fait jesuite, et que nous avons veû icy au bois de Vincennes, après qu'on l'eut pris, il y a vingt ans, comme il alloit servir les Espagnols, fut enfin eslu roy, et eut dispense du Pape pour espouser sa belle-sœur, sous pretexte que le mariage n'avoit point esté consommé par le feu roy, qui avoit esté, disoit-on, tousjours malade.

Durant l'interregne, qui dura assez long-temps, Boisrobert estant chez Rossignol, où il y avoit un homme qu'il ne connoissoit point, je pense que c'est Bartet [2], on vint à parler des Estats de Pologne; cet

[1] Il fit pourtant le voyage.

[2] Bartet, depuis secretaire du Cabinet. On en a assez parlé depuis.

homme dit : « C'est le prince Casimir qui sera roy. » — Voire! » dit Boisrobert, « iroient-ils faire roy » un niais qui s'est fait moine? » Rossignol l'avertit que c'estoit le resident de ce prince; Boisrobert continue : « Il est vray que c'est un bon prince et bien » pieux; ce n'est pas peu pour un roy. »

SAINT-AMANT.

La Reyne devint grosse, et Saint-Amant[1], qui l'avoit suivie, fit de meschants vers sur sa grossesse. En arrivant en Pologne, elle luy donna de bons appointemens et la qualité de conseiller d'Estat de la Reyne : elle l'envoya en suitte à Stockholm, pour assister de sa part au couronnement de la Reyne de Suede. J'ay oüy dire qu'il y reussit assez mal. Il a du genie, mais point de jugement; il ne sçait rien et n'a jamais estudié; au reste, fier à un point estrange, qui se loüe jusqu'à faire mal au cœur. « Fermez, » disoit-il une fois; « qu'on ne laisse en- » trer personne; point de valets » (c'estoit à table), « j'ay assez de peine à reciter pour les maistres. » Une fois il disnoit chez Chapelain (je suis tout edifié que Chapelain ayt, au moins une fois en sa vie, donné à manger à quelqu'un). Esprit, de l'Academie, y estoit, qui dit : « Que voylà qui est joly! — Nargue » de votre *joly!** » reprit Saint-Amant. Il pensa s'en aller, tant il estoit en colere.

On disoit *joly*, ce qui sans être *beau* etoit agréable.

[1] Il s'appelle Girard, il est de Roüen : apparemment cette seigneurie de Saint-Amant vient de ce qu'il est né dans le voysinage de l'abbaye de Saint-Amant de Roüen. C'est peu de chose que sa naissance, il estoit huguenot.

Il dit insolemment, un jour, qu'il avoit cinquante ans de liberté sur la teste, et cela à la table du Coadjuteur, qui l'a veû, je ne sçay combien d'années, domestique du duc de Retz, le bonhomme*. Depuis, il s'attacha à M. de Metz, et enfin, ne sçachant plus que faire, il s'en alla en Pologne. Il en est revenu depuis quatre ans ou environ; il avoit pretendu pour son *Moyse* une abbaye ou mesme un evesché, luy qui n'entendoit pas son breviaire; et ce fut pour punir l'ingratitude du siecle qu'il ne le fit point imprimer. Depuis, il l'a donné; mais rien au monde n'a si mal reussy. Au lieu de *Moyse sauvé*, Furetiere l'appelloit *Moyse noyé*. En une epistre à M. d'Orleans, sur la prise de Gravelines, il s'appelle *le gros Virgile;* il eust mieux fait de dire le gros ivrogne. En sa jeunesse il faisoit beaucoup mieux; mais il n'a jamais eu un grain de cervelle, et n'a jamais rien fait d'achevé. Il travaille tousjours pour elle*, et elle a soing de luy.

Henry de Gondy, duc de R., auquel Saint-Amant a dédié son *Recueil de poésies*, Rouen, 1642.

La Reine de Pologne.

La Reyne se portoit si bien dans sa grossesse et se trouvoit si heureuse en toutes choses, qu'elle pria Mme de Choisy de faire prier Dieu pour elle, de peur que ce grand bonheur ne fust suivy de quelque calamité. Elle maria Mlle de Langeron, sa dame d'atours, au castellan de Plotsko, si je ne me trompe, qui a quatre-vingt mille livres de rente en fonds de terre. On luy promit le premier palatinat vaquant.

Anne, la princesse palatine.

La Reyne donna en ce temps-là à sa sœur* tout ce qu'elle avoit à pretendre sur le duché de Man-

toüe et le Montferrat; mais voicy encore *des hausses qui baissent;* elle n'eut que deux filles, et pas une n'a vescu.

La guerre des Cosaques et celle des Suedois l'ont mise tantost bas, tantost haut : tout cela vient de ce que le feu Roy, qui vouloit se rendre plus absolu, avoit fomenté sous main cette revolte des Cosaques, afin d'avoir un pretexte d'estre armé.

Celuy-cy se laisse gouverner par les Jesuites, et sottement alla refuser à Radzevil, palatin perpetuel du grand-duché de Lithuanie, une charge qui luy appartenoit, et qu'il luy fallut donner en despit qu'on en eust. Il exila le Vice-chancellier, à ce qu'on dit, pour une amourette. On a escrit qu'il estoit amoureux de sa femme; cela a mis le feu partout, car ces deux hommes ont excité cette guerre de Suede. Je laisse cela aux historiens pour venir à Mme d'Avenet.

Mme d'Avenet*, sœur de la reyne de Pologne, estoit morte avant que sa sœur fust reyne. On dit qu'elle estoit la plus belle des trois, et que pour ses belles mains elle eut permission de porter des gants. M. de Guise, alors archevesque de Rheims, luy en conta aussy bien qu'à la princesse Anne, sa sœur. Quelquefois elle sortoit par la porte des bois, desguisée en paysanne, et portoit du beurre au marché d'Avenet mesme; le bon archevesque, desguisé en paisan, l'attendoit dans les bois. Je ne sçay pas ce qu'ils y faisoient avant d'aller ensemble au marché.

Mme L'ABBESSE D'AVENET.

Une fois qu'on trouva à propos de la faire retirer avec ses religieuses dans une ville, à cause des ennemys, elle se retira à Chaalons, où elle fit galanterie avec le comte de Nanteuil *. Cela fit du scandale; on la mena dans l'abbaye d'une de ses tantes, et de là à Paris, où elle mourut.

Charles de Schomberg, comte de N., depuis duc d'Halluwin et maréchal de France.

LA PALATINE.

La princesse Anne fut quelque temps à Avenet, et ce fut là que M. de Guise en devint amoureux. Il y a bien fait des folies : quelquefois il avoit jusqu'à soixante bouts de plume à son chapeau, tout archevesque qu'il estoit. Un jour, comme on luy eut apporté une houppe pour se frizer, il la trouva belle : « Faisons-en, » dit-il à la princesse Anne et à sa sœur. — « Faisons-en, » respondirent-elles. On envoye à Rheims, on n'y trouve point de soye platte : « Envoyons à Paris. » On creve un cheval, et on apporte pour cent escus de soye; mais quand elle arriva, cette fantaisie leur estoit passée [1].

Par je ne sçay quelle vision, ils ont couché, la princesse Anne et luy dans le parloir, la grille entre deux. Ce fut à l'hostel de Nevers qu'il l'espousa [2].

[1] Les deux sœurs et luy firent une fois mourir, sans y penser, une pauvre fille innocente, à Avenet. Il prit une vision à la princesse Anne d'aller trouver cette fille à son lict avec un cierge, et l'exhorter à la mort : cela la saisit, et comme on disoit en riant : « La voylà qui va passer, » elle passa effectivement.

[2] Elle dit un jour à un homme d'esglise, chanoine de Rheims, qui les avoit mariez dans la chapelle de l'hostel de Nevers : « N'est-il pas » vray que M. de Guise est mon mary? — Ma foy! Madame, » luy dit ce bonhomme, « vous fustes aussy aise que s'il y eust eu ma- » riage. »

Comme elle l'alloit trouver, elle fut arrestée par le comte de Tavannes. Elle a dit, parlant à une femme de ses amies : « Il est mon mary, comme vostre mary » est le vostre. »

Quand il fut de retour, au commencement de la Regence, elle luy parla aux Tuilleries, et, ne voyant pas qu'il y eust lieu d'esperer qu'il la reconnust pour sa femme, elle donna ordre de parler à M. d'Elbeuf, pour faire le mariage du prince d'Harcourt* et d'elle; et elle avoit les articles qu'il ne falloit plus que signer, quand, en un tourne-main, elle change et espouse le Palatin : c'estoit le quatriesme : ce garçon ne sçavoit où donner de la teste. Elle luy fit changer de religion aussytost après[1]. C'a esté un des garçons du monde le mieux fait; mais, depuis son mariage, il est tout vousté et tout farouche; il n'y a qu'un certain Anglois dont il s'accommode : hors cela il est tousjours tout seul. Il eut une espece de folie, et pensa demeurer hors du sens : c'estoit en Champagne. Durant cette maladie, elle ne partit pas du pié de son lict : c'est un pauvre here. Dans les Memoires de la Regence il sera parlé amplement d'elle[2].

Charles de Lorraine-Elbeuf, prince d'H., plus tard duc d'Elbeuf.

[1] La Reyne s'en fascha : on avoit assez de princes depossedez sur les bras. Ils s'esloignerent pour quelque temps : le mariage de la reyne de Pologne raccommoda tout.

[2] LA DUCHESSE DE CROUY.

Mlle d'Urfé, fille du frere aisné* de M. d'Urfé qui a fait l'*Astrée*, n'ayant guères de bien, fut donnée à la Reyne-mere (*a*) : elle estoit fort

Jacques d'U., comte de Chasteauneuf.

(*a*) En qualité de fille d honneur.

jolie et fort spirituelle. A cette comedie, où jouerent les filz naturels d'Henry IVe, elle fit merveilles; c'estoit alors toute la fleur de chez la Reyne-mere : aussy fut-elle fort galantisée; on en mesdisoit mesme un peu.

Charles Alexandre, sire et duc de C.

Le duc de Croüy, grand seigneur de Flandres, riche, mais un riche mal aisé et qui estoit grand d'Espagne, vint à la Cour. Il n'avoit pu trouver à se marier, à cause qu'outre l'embarras de ses affaires, il estoit verollé et puant à un point estrange : avec cela une vraye ballourde. M. de Bassompierre, qui l'avoit connu en Lorraine, luy proposa d'espouser Mlle d'Urfé : il l'espouse, et l'emmeine à Brusselles. Balzac a pris cette histoire de travers, et a dit dans ses *Entretiens*, « qu'un prince » est..nger avoit demandé en mariage une fille de la Reyne, et que » cela avoit fort nuy aux autres, qui, en se flattant, attendoient une » mesme fortune. »

A Brusselles, ils furent ensemble environ six ans; elle en avoit vingt quand elle fut mariée. Au bout de ce temps-là, le Duc fut tué d'un coup d'arquebuse, à travers les fenestres d'une salle basse où il se promenoit*. On accusa le marquis Spinola* de cet assassinat, parce qu'il estoit amoureux de la Duchesse, et qu'après cela il la vit fort familierement. Elle croyoit l'espouser, quand le roy d'Espagne l'envoya en Italie, où il mourut quelque temps après.

Le 9 novembre 1626.

Ambroise Spinola mort en 1630.

Or, pour ses conventions matrimoniales et pour son doüaire, elle eut assez d'affaires, dont un de ses parens, nommé le chevalier de Mailly*, prit le soing. Pour l'en rescompenser, elle l'espousa, car il n'avoit point fait les vœux, et, quoyque pauvre, estoit d'une fort bonne maison de Picardie. Ce mariage ne fut declaré qu'après la mort de la Duchesse; elle ne vouloit pas perdre son rang : ils demeuroient cependant ensemble à Saint-Victor. Ils ont eu une fille, qui est celle dont nous venons de parler*; celuy qui l'a espousée est de la maison de Schomberg, et est premier maistre-d'hostel du roy de Pologne. Je pense que Mme de Schomberg a aussy contribué à ce mariage.

Antoine de Mailly, seigneur de Frette.

Ci-dessus, p. 306.

M. le Chancellier tint un jour un enfant avec la duchesse de Croüy : c'estoit une fille. Le Curé demanda quel nom elle luy vouloit donner. « Je ne sçay, » dit-elle, « car mon nom est un vray nom d'idiote; je » m'appelle Genevieffve. » Le Curé luy en fit une grande reprimande; que c'estoit une des plus grandes saintes du paradis, et celle de toutes à qui la France avoit le plus d'obligation. En suitte M. le Chancellier, ayant pris des lunettes pour signer, luy en fit des excuses, et dit que cela estoit bien vilain en presence d'une belle dame comme elle. « Ne » vous embarrassez pas de cela, » respondit la Duchesse, « on m'a » accusée d'aimer un galant qui en avoit aussy bien que vous. » C'estoit Spinola.

COMMENTAIRE.

I. — P. 301, lig. 17.

Je pretens finir par Madame la Princesse, Mme de Longueville et les Precieuses.

Hélas! ces trois dernières *Historiettes*, si *précieuses* pour nous et pour l'historien de la charmante sœur du prince de Condé, ne se retrouvent pas dans le manuscrit de des Réaux. Ou la pensée ne fut pas réalisée, ou l'auteur, plus tard, jugea convenable de supprimer un cahier tout entier de son ouvrage. Peut-être les aura-t-il détachées une fois pour les communiquer à quelque ami discret qui ne les aura pas rendues. Peut-être..... mais à quoi bon les conjectures? Elles ne nous rendroient point ces *Historiettes* regrettées.

Par Madame la Princesse, il faut entendre sans doute Clémence de Maillé, dont les aventures, les malheurs, les imprudences auroient en effet bien mérité un historien particulier.

Quand des Réaux dit ensuite que la reine de Pologne etoit fille de Mlle de Cleves, il se trompe. La mère de cette princesse etoit Catherine de Lorraine, fille du grand duc de Mayenne, Charles. Mme de Nevers mourut en 1618.

II. — P. 302, lig. 5.

Monsieur.... en devint amoureux. La maison de Guise, qui avoit du pouvoir auprès de la Reyne-mere, s'opposa à ce mariage.

Dans une conversation citée par le Journal de Bassompierre, entre la Reine-mère, Gaston et Bassompierre, la Reine passe en revue toutes les princesses à marier : « Mlle de Nevers, » dit-elle, « est à mon avis » bien belle et bien jolie ; mais je craindrois que ces drogues que luy » a données Seminy, pour la guerir de sa grande maladie, n'empes- » chassent qu'elle n'eust des enfans, et l'on me l'a fait apprehender. » Il (Gaston) respondit lors : Il y a plus de six mois que l'on me l'a » dit aussy. » (Tom. III, p. 373.) C'etoit au mois de septembre 1627 que Mlle de Nevers avoit eté malade, comme on voit dans les Mémoires de l'abbé de Marolles. A trois ans de là, elle fut arrêtée et gardée quelques jours à Vincennes, pour prévenir de la part de Gaston un enlèvement qui sans doute auroit été du goût de la princesse Marie.

III. — P. 303, lig. 23.

Mais on n'en a jamais rien dit de fascheux....

Témoignage précieux en faveur de la Princesse. Des Réaux entend que bien que leurs amours fussent connues de tout le monde, personne ne dit jamais que Cinq-Mars eût obtenu de Marie de Gonzague rien de sérieux. On trouve ce vers dans la Satyre des *Contrevcritez :*

Gonzague ne sent pas les feux d'un favory.

Il y avoit eu pourtant des lettres echangées et des cheveux accordés. On peut même justifier tout ce que des Réaux va ajouter, par un passage des Lettres de Henry Arnauld, ordinairement si discret, au président Barrillon : « Mme d'Esguillon ayant supplié M. le Cardinal de » faire rendre à la princesse Marie ce qui s'est trouvé d'elle dans la » cassette de M. le Grand, il luy a mandé que cela estoit raisonnable ; » mais qu'il s'y estoit trouvé tant de lettres de femmes et tant de » cheveux différens qu'il falloit qu'elle envoyast une moustache (une » boucle) des siens et de son escripture, pour pouvoir discerner ce » qui estoit d'elle. » (*Lettre* du 20 juillet 1642.)

IV. — P. 303, lig. 12.

Personne n'a eu tant de hausses qui baissent que la princesse Marie.

Cette expression répond assez bien à notre : *autant de hauts et de bas;* elle n'est pas dans les anciens dictionnaires. Je la crois venue d'Espagne. Mme de Motteville parlant de Mme de Senecey, au commencement de la Régence : « Comme elle estoit fort inegale, elle avoit de ces » contrarietés que les Espagnols appellent *altibajos.* » (Tom. I, p. 180.)

Il est parlé plus bas, p. 304, des *chiens de Bologne.* Les chiens de *chambre* ou de *manchon* etoient alors achetés à Bologne. « Pour les » empêcher de croître, » dit le Dictionnaire de Trevoux, « on les frottoit » dans toutes les jointures de bon esprit-de-vin au moment de leur » naissance. »

Plus loin, p. 304, remarquez : *quoy que c'en soit*, au lieu de notre *quoi qu'il en soit.*

— P. 305. *En un tournemain*, et non pas, comme on dit aujourd'hui, en un *tour de main.* « Tournemain, petit espace de temps. » (Furetière.)

— P. 313. « Il estoit une vraie *balourde*, » et non encore *balourd. Balourde*, d'ailleurs, se prenoit tantôt au masculin, tantôt au féminin.

V. — P. 303, lig. 23.

On prit ses droits, et on luy donna pour cela quatre cent mille escus.

Les droits dont on lui demandoit la cession regardoient le duché de Nevers et le Rethelois. Le contrat de mariage fut signé à Fontainebleau le 26 septembre 1645 : la dot y fut déclarée de sept cent mille ecus.

Anne d'Autriche, par une attention délicate et que le roi Louis XIV, son fils, ne trouva pas trop convenable, céda toute cette journée le pas à la reine de Pologne. « Je la trouvay, » dit Mme de Motteville, comme elle s'habilloit pour cette celebre journée, « je la trouvay belle » et plus blanche, ce me semble, qu'à son ordinaire, quoyqu'elle le fust » beaucoup de son naturel ; mais les dames, dans les grandes occasions, » ne se contentent pas de ce que la nature leur donne. Elle estoit de » belle taille et alors d'un embonpoint raisonnable. Elle avoit les yeux » noirs et beaux, les cheveux de mesme couleur, le teint beau, les dents » belles, et les autres traits de son visage n'estoient ni laids ni beaux. » Mais tout ensemble, elle avoit de la beauté, avec un grand air dans » toute sa personne qui annonçoit une reyne. » (Tom. I, p. 283.)

VI. — P. 304, lig. 24.

Mme de Montbazon et Mlle de Toussy.... leur plurent plus que tout le reste.

Mme de Montbazon avoit alors trente-cinq ans ; ce qui ne l'empêcha pas de remporter le prix de la beauté, comme on verra dans son *Historiette.*

Pour Louise de Prie, fille de Louis de Prie marquis de Toussy (petite ville à cinq lieues d'Auxerre), elle fut mariée le 22 novembre 1650 à Philippe de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France. La plupart des poëtes contemporains, Boisrobert, Bensserade, et Scarron avant tous les autres, ont rendu hommage à sa beauté. Nous voyons ici qu'elle etoit un peu trop grande. En 1646, elle avoit vingt ans, et etoit devenue l'objet des tendresses du duc d'Enghien, comme ne permet pas d'en douter Lenet, dans ses Mémoires manuscrits. Blot a fait ce vilain couplet :

Belle Toussy, ton esprit dissimule
Le noir chagrin qui cause ta langueur ;
Dy-nous le secret de ton cœur,
Et si ton prince a la force d'Hercule
Comme il en a la gloire et la valeur.

(*Rec.* msc.)

VII. — P. 305, lig. 12.

Madame et Mademoiselle estoient jalouses de l'honneur qu'on luy faisoit.

Cette jalousie perce admirablement dans le récit que fait Mademoiselle de l'entrée des Ambassadeurs et du reste. « Ils arriverent si tard » que, joint à cela qu'on n'avoit pas eu la prevoyance de leur donner » des flambeaux, l'on ne put discerner leur pompe ni l'ordre de leur » marche.... Il en a esté fait trop de relations pour que je m'amuse au » detail d'une description : tout ce que j'en diray est que la maniere » de leurs habits.... nous fit regarder cette ceremonie comme une » mascarade magnifique.... La Reyne s'avisa de ne faire manger per- » sonne avec elle outre la nouvelle reyne de Pologne, que M. le duc » d'Anjou, M. le duc d'Orleans et les Ambassadeurs. Je ne m'y trou- » vay point, et mesme ne voulus point aller l'apres-disner.... Il m'au- » roit desplu d'ailleurs de n'avoir qu'un tabouret devant cette Reyne » d'un jour que j'avois tousjours veûe au-dessous de moy.... Je ne » pouvois assez m'estonner que Madame la Princesse, glorieuse » comme elle estoit, ne bougeast de chez la reyne de Pologne, qui » la traittoit de haut en bas.... J'y fus par ordre de Son Alt. Roy. » un jour qu'il devoit y avoir comedie. J'arrivay qu'elle estoit pressée » d'y aller, je n'eus que le loisir de faire mes complimens et puis je ne » la revis plus. Je me retiray chez moy au lieu d'aller à la comedie; » la Reyne en fut mal contente et Monsieur me gronda dez le mesme » soir..... Tout cela n'aidoit pas à me faire brûler d'amour pour la » reyne de Pologne. Ce fut pour moy une espece de vengeance, lors- » qu'elle alla dire adieu à Monsieur, où elle reçut quelque embarras » dans sa visite : il arriva malheureusement qu'à l'heure qu'elle y » alla, Monsieur se faisoit faire la barbe et ne jugea pas à propos de » se monstrer avec bienseance dans cet estat ; il fut obligé de la faire » attendre, et parce qu'elle n'avoit pas veû Madame et qu'elle ne » faisoit pas estat de la voir, le temps luy dura plus qu'elle n'eust » voulu, ce que je fus bien aise d'apprendre, et encore plus lors- » qu'elle s'en fut allée. Il y avoit assez de gens ennuyez de cette » Royauté. »

Mme de Motteville prétend que le roy de Pologne avoit d'abord fait faire quelques démarches sérieuses auprès de Mademoiselle, et que celle-ci reçut la proposition avec un grand mépris, et d'une manière qui faisoit voir qu'elle ne le jugeoit pas digne d'elle. Les *Memoires de Mademoiselle* prouvent que la demande ne fut pas faite, car elle en auroit certainement parlé. Mais elle a bien pu dire dans le monde une

chose que sa sincérité ne lui permit pas de répéter dans ses Mémoires. Pour Mme de Motteville qui partage un peu la mauvaise humeur de Mademoiselle, elle ecoute ses dispositions romanesques quand, après avoir raconté la cérémonie du mariage : « L'instant où elle se » vit elevée au-dessus de cet infidele prince (Gaston) et au-dessus » mesme de la Reyne dont elle estoit sujette lorsque son pere n'estoit » pas encore souverain, fut sans doute pour elle le jour le plus » agreable et le plus glorieux. » Mme de Motteville fait dire encore par l'abbé de la Riviere à la nouvelle Reine « qu'il eust mieux valu pour » elle demeurer en France en qualité de Madame : *Son maistre,* luy » respondit-elle, *estoit destiné pour estre Monsieur, et elle pour estre* » *Reyne, et qu'elle estoit contente de sa destinée.* » Mais on ne voit pas comment l'abbé de la Riviere auroit pu faire une pareille observation, et le mot de la reine de Pologne, ainsi que des Réaux le rappelle, est bien autrement vraisemblable.

Voici les couplets qui coururent alors, et que Bensserade pourroit bien avoir faits :

C'est la princesse Louise
Qui va coucher sans chemise
Dans les inutiles bras
D'un monarque à barbe grise
Dont le lict n'a point de dras.

C'est sa trop maligne estoile
Qui la conduit à plein voile
Dans un pays de glaçons
Où l'on n'aura point de toile
Pour luy faire des chaussons.

Elle s'en va ceste reyne,
Mais on dit qu'elle est en peine
Et qu'on l'entend souspirer,
En songeant à la bedaine
Du Roy qui doit l'espouser.

(Mss. du temps.)

Jean le Laboureur, sieur de Bleranval, qui accompagna la maréchale de Guebriant en Pologne, a publié, comme le dit des Réaux, l'*Histoire du Voyage de la Reyne de Pologne, et du retour de la Mareschale de Guebriant, ambassadrice extraordinaire,* etc. Paris, Robert de Nain, 1648, in-4°.

VIII. — P. 308, lig. 1.

M. d'Arpajon, qui mouroit d'envie d'estre mareschal de France.

Louis, vicomte d'Arpajon, marquis de Sevrac. Il avoit acquis du renom, par le secours de plus de deux mille hommes qu'il avoit levés à ses

frais en 1645, pour la défense de Malte. Mais Lenet va justifier le trait de notre *Historiette :* « De toutes les esperances que le vicomte d'Arpa-» jon nous donna pendant et depuis la prison des Princes, il tira enfin » de la Cour un brevet de duc et pair. » Ce brevet ne fut pas enregistré au Parlement; et Loret mit les vers suivans dans la *Muse historique :*

On va mitrer le pere Faure,
Et pour Arpajon, Roquelaure
Et monseigneur de Villeroy,
Tous trois ont des brevets du Roy,
Ou d'en avoir ont l'asseurance,
Pour estre ducs et pairs de France...
Sçavoir si l'on fait mal ou bien,
Je n'en diray, par ma foy, rien,
Sinon qu'on va rendre l'hermine
Plus commune que l'estamine.
(*Lettre* du 29 octobre 1650.)

Les Arpajon sont originaires du Rouergue, et ce fut en faveur du petit-fils de Louis, qu'en 1702 on changea le nom du village de Chastres, près Montlhery, en celui d'Arpajon, erigé en marquisat. Ces changemens dans les noms de lieu etoient assez fréquens autrefois; aujourd'hui la même manie s'exerce sur le nom des rues de nos grandes villes. Mais qui reconnoîtroit les anciens bourgeois d'Arpajon dans ce fameux noel :

Tous les bourgeois de Chastres
Et ceux de Montlhery.

IX. — P. 308, lig. 17.

Le prince Casimir, ce fou qui s'estoit fait jesuite et que nous avons veû icy au bois de Vincennes....

Jean-Casimir, frère du roi Vladislas, avoit eté arrêté le 10 mai 1638, en France, comme il se rendoit en Espagne. En 1643, il s'etoit fait jesuite, et avoit reçu le chapeau de cardinal en 1646. A la mort de son frère, il renvoya son chapeau au Pape, et fut elu roi de Pologne en 1648. Veuf en 1667, il abdiqua l'année suivante, revint en France et fut nommé abbé de Saint-Germain-des-Prés. On voit encore dans l'eglise de cette ancienne abbaye le monument qui renferme le cœur de ce prince, mort en 1672.

X. — P. 308, lig. 30.

Bartet, depuis secretaire du Cabinet. On en a assez parlé depuis.

Son père etoit originaire de Bearn et d'abord simple paysan dans un

village voisin de Pau. Ce père vint à Paris, y fut portier, puis, s'etant marié, retourna dans son pays et se fit petit mercier dans la ville de Pau. Il s'enrichit assez vite. De ses trois fils, l'aîné, celui dont on parle ici, fut d'abord reçu avocat au Parlement de Navarre; puis on le força d'épouser la femme de chambre d'un M. Cesaux, conseiller au Parlement de Béarn, avec laquelle il concubinoit. Mais le mariage fut ensuite déclaré nul. Pour eviter le scandale que cette aventure avoit produit, le jeune Bartet s'en alla à Rome, et d'abord entra chez le duc de Bouillon, puis chez le prince Casimir, frère du roi de Pologne; il suivit ce prince en Pologne, et fut plusieurs fois chargé de missions en France, avant et après l'election de Casimir. Vers ce temps, il epousa la fille d'un chirurgien qui lui apporta quelque bien.

Grâce au surintendant la Vieuville, Bartet acheta la charge de secrétaire du Cabinet. Il obtint assez la confiance de la Reine pour devenir auprès d'elle l'intermédiaire du cardinal Mazarin, exilé à Cologne; il réussit ensuite à tirer Mézieres des mains de la veuve de Bussy-Lameth, qui en avoit eté le dernier gouverneur. Ses liaisons avec la Princesse palatine et avec Mme de Gouville donnèrent matière à quelques médisances; puis, en juin 1655, il fut outragé par les gens du duc de Candale, et pour avoir dit que la bonne mine de ce duc tenoit à ses cheveux, ses canons et ses manchettes, on lui arracha son rabat, ses canons, ses manchettes, on lui coupa les cheveux et on lui demanda comment il se trouvoit de l'exécution. Il avoit pour rival auprès de Mme de Gouville le comte de Lude, beau-frère du duc de Roquelaure. (Voyez les *Mem. de Conrart*, p. 617, et ceux de *Mademoiselle*.)

XI. — P. 309, lig. 9.

Elle luy donna de bons appointemens (à Saint-Amant).

L'abbé de Marolles a réclamé le mérite d'avoir contribué à la faveur de Saint-Amant. « Elle mit, » dit-il, « en consideration l'estime que je » luy avois tousjours faitte des vers de M. de Saint-Amant, et le retint » au nombre des gentilshommes de sa maison, avec une pension de » trois mille livres, qu'elle luy octroya par brevet. » (*Mem.*, t. I, p. 312, edition in-12.)

La vanité de Saint-Amant est facile à reconnoître dans les vers suivans :

Helas! quand je vous voy, mes vers, mes chers enfans,
Vous que l'on a trouvez si beaux, si triomphans,
Errer parmy le monde, en plus triste equipage
Qu'un prince malaisé qui marcheroit sans page;
Quand je voy vos piés nus, vos membres mutilez
Et vos attraits sans pair flestriz et desolez

Par l'avare desir d'un infame libraire
Qui, sous l'espoir du gain, pour chanter me fait braire
J'avoüe, en la douleur de ma tendre amitié,
Que j'ay de vostre estat une extresme pitié,
Ou plustot qu'en tel point j'ay peine à reconnoistre,
Vous voyant si changez, que je vous ay fait naistre.

(*OEuvres*, Rouen, 1668, 1re partie, p. 1.)

L'*Historiette* du comte d'Harcourt nous apprendra que Saint-Amant portoit au cabaret le surnom de *Gros :* dans l'*Epistre heroïque à Mgr d'Orleans*, sur la prise de Gravelines, il se nomme *le Gros Virgile.*

Il mourut le 29 décembre 1661, ainsi que l'a remarqué Colletet dans ses *Memoires*, conservés en manuscrit dans la Bibliothèque du Louvre, F. 2398[2].

« Le jeudy 29e déc. 1661, jour de S. Thomas de Cantorbery, mou-
» rut chez M. Monglas, son ancien hoste, qui estoit decedé huict jours
» avant, le sieur Saint-Amant, aagé de 74 ou 75 ans, après une mala-
» die de deux jours. Il receut les sacremens et mourut un peu avant
» midy. M. l'abbé de Villeloin l'assista en ce dernier moment et luy
» rendit ce dernier devoir de son amitié. »

La véritable date de la mort de Saint-Amant n'avoit pas jusqu'à présent eté vérifiée. L'abbé d'Olivet la plaçoit à la fin de 1660, et d'autres en 1659. Niceron n'indiquoit ni le jour ni le mois, mais du moins marquoit-il 1661. D'après un vers de Saint-Amant il le jugeoit né en 1594; mais les poëtes se rajeunissent fréquemment, comme les femmes et même les autres hommes. Le bon Loret justifie le certificat de Colletet, dans la *Muse historique* du 31 décembre 1661 :

Cet esprit qui de bonne grace
Courtizoit les sœurs de Parnasse,
Cet illustre et fameux Normand,
Le bon monsieur de Saint-Amand...
Passa l'autre jour par les mains
De Clothon, l'horreur des humains.
Sa muse estoit d'un noble etage
Ayant fait pour dernier ouvrage,
Sur la naissance du Dauphin,
Un poeme excellent et fin,
Et de construction charmante,
Intitulé : *Lune parlante,*
Que l'on vend, je croy, chez Sercy :
Duquel ouvrage jusqu'icy
On m'a dit que la renommée
N'est pas encor beaucoup semée...
C'est donc une place vacante
Parmy ceste troupe sçavante...
Mais je jurerois bien ma foy
Que ce ne sera pas pour moy.

« Son hôte, » lit-on dans le *Chevræana*, t. I, p. 34, « mourut dans le

» même temps que Saint-Amant avoit fait un petit poéme dont le titre » estoit *la Lune parlante*, qui, à la Cour et partout ailleurs, ne trouva » personne qui l'approuvast. »

XII. — P. 311, lig. 2.

Elle n'eut que deux filles, et pas une n'a vescu.

Légère erreur. La Reine eut un fils et une fille qui tous deux moururent au berceau. Cette rectification m'est donnée par M. Grangier de la Marinière, qui fait espérer aux amis de notre histoire et de notre ancienne littérature un grand travail sur la vie, la personne et la cour de la princesse Marie, reine de Pologne.

XIII. — P. 311, lig. 19.

Mme d'Avenet estoit morte avant que sa sœur fust reyne.

Le 21 septembre 1637; elle n'avoit que dix-neuf à vingt ans. Henry de Lorraine, nommé archevêque de Reims en 1629, à l'âge de quinze ans, n'avoit que deux ou trois ans de plus qu'elle, et cet âge explique les badinages dont des Réaux avoit recueilli la tradition. Ils remontoient au temps où les deux enfans etoient, de nom seulement, l'une abbesse et l'autre archevêque. Aujourd'hui, Mme Pauffin, ma sœur (on me permettra de le dire ici), possède cette partie des jardins de l'ancienne abbaye d'Avenay d'où l'on sortoit par la porte des bois, près de la route de Reims. La porte, ainsi que les murs d'une petite chapelle de Notre-Dame-des-Neiges sont encore debout : il faut que des Réaux ait vu les lieux. Le couvent d'Avenay et l'eglise abbatiale ont eté détruits depuis 1790. Un demi-siècle auparavant, une religieuse, lisant dans son lit, avoit mis à ses rideaux le feu qui se communiqua à tout le bâtiment et n'épargna que les murs de clôture. On reconstruisit alors l'abbaye avec plus de solidité que d'elégance; les jardins, dits *le Breuil*, etoient de la plus grande beauté.

Des Réaux dit que pour ses belles mains Benedicte de Gonzague eut permission de porter des gants. Le droit d'en porter etoit donc généralement interdit aux personnes en religion.

XIV. — P. 312, lig. 21.

Ce fut à l'hostel de Nevers qu'il l'espousa.

Le mariage fut conclu bien réellement, quoique Mme de Motteville et d'autres ne parlent que d'une promesse. Quand des Réaux ajoute

aussitôt : *Comme elle l'alloit trouver, elle fut arrestée par le comte de Tavannes*, il faut entendre: à quelque temps de là, et comme elle alloit le rejoindre en Flandres, où le Duc, déjà infidèle, alloit epouser de nouveau la comtesse de Bossut, Jacques de Sault, comte de Busançois, dit le comte de Tavannes, l'arrêta au passage et la décida, moitié figue moitié raisin, à revenir sur ses pas. Il ne pouvoit rendre à la réputation de la pauvre délaissée un plus grand service.

XV. — P. 313, lig. 22.

Dans les Memoires de la Regence, il sera parlé plus amplement d'elle.

A défaut de ces *Memoires*, nous citerons les contemporains qui semblent avoir le mieux connu la Princesse palatine. Et d'abord Mademoiselle, qui n'aimoit pas beaucoup les deux sœurs, comme on a déjà vu pour l'aînée : « La Princesse palatine commença en ce temps-là (1649) à se rendre » considerable et à faire parler d'elle dans les affaires. Auparavant l'on » n'avoit parlé que de ses avantures, pendant que la reyne de Pologne » estoit encore icy. Quoique sa sœur soit l'aisnée, elle ne la voyoit » guères, ce qui se remarquoit; elles logeoient dans la mesme maison. » M. de Guise, tout archevesque de Reims qu'il estoit, la recherchoit » comme s'il eust esté en l'estat où il est maintenant, d'une maniere, » il est vray, toute extraordinaire. Il faisoit l'amour comme dans les » romans. Quand il sortit de France, elle en estoit aussy sortie. Peu de » de temps après, elle s'habilla en homme et s'en alla à Besançon, » pour passer de là en Flandre. Elle s'y fit appeler madame de Guise. » Lorsqu'elle parloit ou escrivoit, elle disoit *mon mary*; elle n'obmettoit » rien de tout ce qui declaroit son mariage. Pendant qu'elle estoit à » Besançon et luy à Bruxelles, il devint amoureux de Mme la comtesse » de Bossut, qu'il espousa. Elle revint à Paris et reprit son nom de » Mme la princesse Anne, comme si de rien n'eust esté. Peu d'années » après, elle espousa en cachette et sans consentement de la Cour, » M. le prince Leonor, l'un des cadets de M. l'Electeur-palatin. La » reyne d'Angleterre fit sa paix; elle revint, et comme son mary estoit » fort gueux et jaloux, et elle d'humeur fort galante, elle l'obligea de » consentir qu'elle vist le grand monde et luy persuada que c'estoit le » moyen de subsister et d'avoir des bienfaits de la Cour. A la guerre » de Paris, son mary prit employ, et ce fut alors qu'elle fit grande » amitié avec Mme de Longueville et le prince de Conty. » (*Mem.* t. I, p. 202.)

Mademoiselle raconte ensuite comment la Palatine, aidée de Mme de Choisy, voulut la marier au roi de France, et lui emprunter, sous ce beau prétexte, deux cent mille escus. Mademoiselle, qui etoit bonne

ménagère, devina, dès ce moment, le but qu'on se proposoit; elle refusa. « Et, » ajoute-t-elle, « quand les gens ne donnent pas leur argent à » ceux qui les veulent attrapper, l'on n'est pas duppe. » (I, p. 242.)

En 1658, à propos des premiers goûts du duc d'Anjou, frère du Roi : « Le mareschal du Plessis a fait un plaisant conte, que, pour engager » Monsieur, la Princesse palatine luy avoit fait quelque faveur. Tous » les gens qui aimoient Monsieur furent fort faschez de ce bruit, et » craignirent bien qu'il ne fust veritable. On ne trouvoit pas que cela » fust fort honorable pour luy. On disoit que c'estoit le moyen de le » desgoutter d'aimer les femmes, d'avoir commencé par une si ridicule, » et à qui il restoit peu de charmes et de beauté. » (IV, p. 62.)

« La Princesse palatine, » dit Mme de Motteville, « semblable à beau- » coup d'autres dames, ne haïssoit pas les conquestes de ses yeux qui » estoient en effet fort beaux. Mais, outre cet avantage trop dangereux » à nostre sexe, elle avoit, ce qui valoit mieux, de l'esprit, de l'adresse, » de la capacité pour conduire une intrigue, et une grande facilité à » trouver un expedient pour parvenir à ce qu'elle entreprenoit. » (*Mem.*, III, p. 333.)

On a imprimé de la Princesse palatine une *Lettre sur l'Esperance*, conservée par Bussy-Rabutin. Elle avoit encore ecrit, à la demande de l'abbé de Rancé le récit des causes qui décidèrent sa conversion. M. Cousin a fait d'elle un portrait fort remarquable et a publié une ou deux de ses lettres, dans sa *Madame de Sablé;* enfin, Bossuet a fait admirablement son oraison funèbre. On sait que les *Mémoires* publiés sous le nom *de la Princesse palatine,* vers la fin du dernier siècle, sont une agréable invention de Senac de Meilhan.

XVI. — P. 314, lig. 9.

M. de Bassompierre... luy proposa d'espouser Mlle d'Urfé.

Des Réaux n'a pas eté bien instruit de cette circonstance. Bassompierre dit : « Je devins lors extresmement amoureux de Mlle d'Urfé » (fin d'octobre 1618)... Je revins à la Cour extresmement amoureux » (en novembre), où le duc de Croüy s'estoit embarqué pour espouser » Urfé, et me pria de traitter ce mariage. Ce que je fis à dessein de le » rompre; mais mes peines furent vaines, car il passa par-dessus » toutes les difficultés que je luy proposay et l'espousa. » (*Journal*, t. I, p. 114.)

Balzac, dans les *Entretiens* (Paris, Courbé, 1657, p. 129), qui doivent faire la même autorité que ses autres ouvrages, place le mariage de Mlle d'Urfé en 1613; ce doit être une faute d'impression, pour 1617 ou

1618. Il avoit pris le change sur la portée de ce mariage, parce que personne alors ne s'avisoit d'envier le sort de Mlle d'Urfé.

XVII. — P. 314, lig. 29.

Celuy qui l'a espousée est de la maison de Schomberg.

Le mariage de Mlle de Mailly est de 1652.

Mailly, demoiselle Françoise,
Dans la belle cour Polonoise,
Espouse Schomberg, grand seigneur...
Quoyque la mignonne n'eust rien,
Elle meritoit pourtant bien
La chance qu'elle a rencontrée
Dans cette lointaine contrée.
Car outre sa jeune beauté,
Elle est, d'un et d'autre costé,
D'une source très excellente,
Et mesme assez proche parente
De ces bergeres de renom
Qui hantoient les bords du Lignon.
(Loret, *Muse histor.* du 17 mars 1652.)

Van Dyck, ainsi que le rapporte M. Bernard dans ses Mémoires historiques sur *les d'Urfé* (p. 74), a fait le portrait de la duchesse de Croüy et de sa fille. Tous les deux ont eté gravés in-4°.

Terminons ce commentaire par une courte notice sur les maisons de Gonzague, de Croy et de Mailly.

Les Gonzague ne jouent dans l'histoire un véritable rôle qu'à partir de Louis Gonzaga, capitaine de Mantoue, qui, de concert avec son père, fit mourir en 1328 Passerino Bonicola, tyran de Mantoue, dont il prit la seigneurie. Sa postérité demeura en possession de la ville. Jean-François, son petit-fils, fut, à partir de 1433, le premier marquis de Mantoue. Louis III, son fils, grand et célèbre capitaine, mourut en 1478; et son arrière-petit-fils, Frédéric II, reçut de Charles-Quint le titre de duc de Mantoue, puis de marquis de Montferrat. Vincent II, arrière-petit-fils de Frédéric II, mort en 1627, fut le dernier duc de Mantoue de la branche aînée.

Cependant Frédéric II, premier duc de Mantoue, avoit eu pour fils puîné Louis de Gonzague, qui etoit devenu duc de Nevers et du Rethelois, en 1565, par son mariage avec Henriette de Clèves. A sa mort, arrivée en 1595, il laissa Charles Ier duc de Nevers; Catherine, femme de Henry, duc de Longueville, morte en 1629; et Marie, femme de Henry de Lorraine, duc de Mayenne, morte en 1601.

Charles Ier, marié en 1599 à Catherine de Lorraine, fille aînée du grand duc de Mayenne, devint duc de Mantoue en 1628, après la mort

de son cousin Vincent II. Il mourut en octobre 1637, laissant pour enfans : 1° Charles II, duc de Nevers et Mantoue, mort en 1631, dont le fils vendit en 1659 le duché de Nevers au cardinal Mazarin ; 2° Ferdinand, duc de Mayenne, mort en 1631 ; 3° Louise-Marie ; c'est notre *reine de Pologne ;* 4° Anne, c'est la *Princesse palatine ;* 5° Benedicte, c'est l'*abbesse d'Avenay.*

Les Gonzague-Clèves, ducs de Nevers et de Mantoue, marquis de Montferrat, se sont eteints avec le fils de Charles III, Charles IV né en 1652 et mort le 5 juillet 1708, dépossédé au profit de l'Empereur, quelques jours auparavant.

Les autres branches de cette grande maison sont eteintes aujourd'hui. Les princes de Guastalla en 1746 : les ducs de Sabionetta en 1637 : les princes de Gazzolo et Bozzolo en 1703 : les princes de Castiglione et de Solferino vers le milieu du XVIIIe siècle, ainsi que les princes de Novellare.

Il ne reste plus qu'un ancien et modeste rameau de la maison de Gonzague, les marquis de Vescovado, qui vivent à Milan, avec une pension de dix mille florins que leur fait l'empereur d'Autriche.

De nos jours, un certain intrigant parvint à se faire passer durant plusieurs années pour le dernier représentant de tous les droits de la maison de Gonzague. Il prétendoit venir des derniers ducs de Solférino, et s'arrogeoit en conséquence le droit de distribuer des décorations, des titres de chevalier, de comte et de marquis. Enfin, les tribunaux français appelés à rechercher les origines de ce personnage, découvrirent que son nom véritable etoit Alexandre Murzynowski, et le condamnèrent comme escroc à renoncer au nom et aux prérogatives qu'il s'etoit gratuitement donnés. La sentence fit une peine véritable aux dupes assez nombreuses qui s'etoient innocemment laissées, moyennant finance, gratifier de nobles titres et décorer de beaux ordres ; toutefois, on ne voit pas que personne ait réclamé.

MAISON DE CROY ou CROUY. — Croy est une terre située près de Pecquigny, en Picardie, et la famille de ce nom paroît être sortie de la tige des anciens vidames d'Amiens, sires de Pecquigny. La seigneurie d'Arschot fut erigée en duché, pour Philippe II de Croy, en 1533. Philippe III, son fils, porta les titres de duc d'Arschot, prince de Chimay ; et Charles, fils de Philippe III, ceux de duc de Croy et d'Arschot, prince de Chimay, comte de Beaumont, seigneur de Halewin et de Comines. En lui finit, vers 1612, la branche ainée de la maison de Croy.

Les marquis d'Havrech ou Havré, devenus ducs de Croy, sortoient de Charles-Philippe, frère puîné de Philippe III. Charles-Alexandre, sire et duc de Croy, son fils, avoit epousé en secondes noces notre *Genevieve d'Urfé,* la mère de *la petite de Mailly.* En effet, après la mort

du duc de Croy, en 1624, la duchesse avoit epousé Antoine de Mailly, vice-amiral de France.

Les autres branches de la maison de Croy ont formé les seigneurs de Rœux, eteints vers la fin du XVIe siècle. — Les seigneurs de Creseques, comtes de Rœux, princes et ducs de Croy, eteints en 1767. — Les seigneurs de Thou ou Tours-sur-Marne, princes de Chimay, comtes et princes de Solre, ducs de Croy, princes de Dulmen, desquels descend, en ligne directe, M. le duc de Croy d'aujourd'hui, Alfred-François-Frédéric-Philippe, ancien pair de France, qui a deux fils et trois filles. — Les ducs d'Havré, sortis des ducs de Solre, desquels descend, en ligne directe, Ernest-Emmanuel-Joseph, prince de Croy, duc d'Havré, né en 1780.

Ainsi, les deux seules branches subsistantes de la grande maison de Croy sont celles des ducs de Croy, et des ducs d'Havré-Croy.

Une famille de Dauphiné, du nom de *Chanel*, commença vers 1790 à elever au nom et aux armes de Crouy des prétentions qu'elle reprit en 1814. Non contents de s'intituler comtes de Crouy-Chanel, ces messieurs intentèrent les premiers un procès à MM. les ducs de Croy et d'Havré, en leur faisant défense de porter à l'avenir dans leurs armoiries l'ecusson de Hongrie. A vrai dire, l'origine royale hongroise des Croy n'est pas exempte d'incertitude; au moins pour tous ceux qui n'ont pu consulter les titres echappés, comme on sait, au grand cataclisme du déluge universel : mais cette prétention, qui n'ôte rien à l'illustration et à la grandeur réelle de la maison de Croy, ne faisoit pas que MM. Chanel eussent les moyens de prouver qu'ils fussent véritables Crouy, princes de Hongrie. Les tribunaux ont fait justice, en 1821, de ces étranges réclamations, en défendant à MM. Chanel, anoblis de Napoléon vers 1810, de joindre à l'avenir à leur nom celui de *Croy* ou *Crouy*.

MAILLY. — Cette maison appartient à l'ancienne chevalerie de la province de Picardie. Le village dont elle a pris le nom est situé à quelques lieues d'Amiens : sa descendance régulière commence au XIe siècle avec Anselme de Mailly. Un des fils de cet Anselme a, pour le dire en passant, le bénéfice d'une epitaphe evidemment controuvée, quoique rapportée par les meilleurs auteurs.

La branche aînée s'etoit continuée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; elle a fini dans Joseph-Honoré-Bernard de Mailly, marquis de Rubempré, qui etoit né en 1752. — 2° Les marquis de Nesle, eteints vers 1730. — 3° Les comtes de Mailly-Rubempré, puis marquis de Nesle, eteints en 1810, dans Louis-Joseph, marquis de Nesle. — 4° Les seigneurs de Mareuil et de Fresnoy, eteints à la fin du XVIIIe siècle. — 5° Les seigneurs d'Haucourt, qui descendent d'un puîné de Jean IV, baron de Mailly, mort au commencement du XVIe siècle. De lui vient

directement Adrien, comte de Mailly, pair de France, né le 19 février 1792, et qui a deux enfans dont l'aîné porte le titre de comte de Châlon, en raison de droits antérieurs acquis à la maison de Mailly sur la principauté d'Orange, héritage des anciens comtes de Châlon. — 6° Les seigneurs de Lespine, desquels venoit notre *Antoine de Mailly*, seigneur de Fieffes, de Bonneville, Monstrelet, etc., dit le *Chevalier*, puis le *comte de Mailly*, à partir de son mariage, en 1630, avec Geneviève d'Urfé, la *duchesse de Croüy*. Il mourut le 11 mai 1664. Leur fille, Geneviève-Claire de Mailly, fut mariée sous le nom de Mailly-Lascaris, à Christophe Pach, grand chancelier de Lithuanie et parent des Schomberg. Elle mourut à Varsovie, le 11 mars 1686. Leur fils unique, Jean de Mailly-Lascaris, mourut en Pologne sans laisser de postérité.

CLV.

LE MARESCHAL DE BASSOMPIERRE.

(*François de Bestein ou de Bassompierre, né à Haroué en Lorraine, 12 avril 1579; mort 12 octobre 1646.*)

Le mareschal de Bassompierre estoit d'une bonne maison entre la France et le Luxembourg : la plus-part des lieux de ce pays-là ont un nom allemand et un nom françois : *Betstein* est le nom allemand, et Bassompierre le françois.

Augerviller, dans le manuscrit autographe du *Journal*.

On conte une fable qui est assez plaisante. Un comte d'Angeweiller*, marié avec la comtesse de Kinspein, eut trois filles qu'il maria avec trois seigneurs des maisons de Croüy, de Salme et de Bassompierre, et leur donna à chascune une terre et un gage d'une fée. Croüy eut un gobelet et la terre d'Angeweiller; Salme eut une bague et la terre de Phinstingue ou Fenestrange, et Bassompierre eut une cueiller et la terre d'Ausweiller. Il y avoit trois abbayes qui estoient depositaires de ces trois gages, quand les enfans estoient mineurs : Nivelle pour Croüy, Remenecourt pour Salme, et Espinal pour Bassompierre. Voicy d'où vient cette fable.

Journal de ma vie, t. I, p. 8.

On dit* que ce comte d'Angeweiller rencontra un

jour une fée, comme il revenoit de la chasse, couchée sur une couchette[1], dans une chambre qui estoit au-dessus de la porte du chasteau d'Angeweiller : c'estoit un lundy. Depuis, durant l'espace de quinze ans, la fée ne manquoit pas de s'y rendre tous les lundys, et le Comte l'y alloit trouver. Il avoit accoustumé de coucher sur ce portail, quand il revenoit tard de la chasse, ou qu'il y alloit de grand matin, et qu'il ne vouloit pas resveiller sa femme ; car cela estoit loing du donjon. Enfin, la Comtesse ayant remarqué que tous les lundys il couchoit sans faute dans cette chambre, et qu'il ne manquoit jamais d'aller à la chasse ce jour-là, quelque temps qu'il fist, elle voulut sçavoir ce que c'estoit, et ayant fait faire une fausse clef, elle le surprend couché avec une belle femme ; ils estoient endormis. Elle se contenta d'oster le couvre-chef de cette femme de dessus une chaise, et après l'avoir estendu sur le pied du lict, elle s'en alla sans faire aucun bruit. La Fée, se voyant descouverte, dit au Comte qu'elle ne pouvoit plus le voir, ny là ny ailleurs ; et après avoir pleuré l'un et l'autre, elle luy dit que sa destinée l'obligeoit à s'esloigner de luy de plus de cent lieues ; mais que pour marque de son amour elle luy donnoit un gobelet, une cueiller et une bague, qu'il donneroit à trois filles qu'il avoit, et qu'elles apporteroient tout bonheur dans les maisons dans lesquelles elles entreroient, tandis qu'on y garderoit ses gages ; que

[1] *Mots biffés :* de bois, bien travaillée, selon le temps.

si quelqu'un desroboit l'un de ces gages, tout malheur luy arriveroit. Cela a paru dans la maison de M. de Pange, seigneur lorrain, qui desroba au prince de Salme la bague qu'il avoit au doit, un jour qu'il le trouva assoupy pour avoir trop beû. Ce M. de Pange avoit quarante mille escus de revenu, il avoit de belles terres, estoit surintendant des finances du duc de Lorraine. Cependant, à son retour d'Espagne, où il ne fit rien, quoyqu'il y eust esté fort longtemps et y eust fait bien de la despense (il estoit ambassadeur pour obtenir une fille du roy Philippe II pour son maistre), il trouva sa femme grosse du fait d'un jesuite; tout son bien se dissippa; il mourut de regret; et trois filles qu'il avoit mariées furent toutes trois des abandonnées. On ne sçauroit dire de quelle matiere sont ces gages; cela est rude et grossier.

Marie-Claire de Croy, marquise d'Havré, fille unique de Charles-Alexandre de Croy, marquis d'Havré, mort en 1624.

La marquise d'Avray, de la maison de Croüy *, en monstrant le gobelet, le laissa tomber; il se cassa en plusieurs pieces, elle les ramassa et les remit dans l'estuy en disant: « Si je ne puis l'avoir entier, je » l'auray au moins par morceaux. » Le lendemain, en ouvrant l'estuy, elle trouva le gobelet aussy entier que devant. Voylà une belle petite fable.

Journal, p. 20.

Le pere du mareschal estoit grand ligueur; M. de Guise l'appelloit *l'amy du cœur* *: c'estoit un homme de service. Ce fut chez luy que la Ligue fut jurée entre les grands seigneurs [1]. Le Mareschal avoit de qui

[1] Il mourut subitement au commencement de la Ligue.

tenir pour aimer les femmes, et aussy pour dire de bons mots, car son pere s'en mesloit. Il gaigna la verolle, et sa femme luy ayant dit : « J'avois tant prié » Dieu qu'il vous en gardast ! — Vrayment, » respondit-il, « vos prieres ont esté exaucées, car il m'en » a gardé de la plus fine. »

On dit que joüant avec Henry IVe, le Roy s'apperceût qu'il y avoit des demy-pistolles parmy les pistolles : Bassompierre luy dit : « Sire, c'est Vostre » Majesté qui les a voulu faire passer pour pistolles. » — C'est vous, » respondit le Roy. Bassompierre les prend toutes, remet des pistolles en la place, et puis va jetter les demy-pistolles aux pages et aux laquais par la fenestre. La Reyne dit sur cela : « Bas- » sompierre fait le roy, et le Roy fait Bassompierre. » Le Roy se fascha de ce qu'elle avoit dit. « Elle le voudroit bien qu'il le fust, » repartit le Roy, « elle en auroit un mary plus jeune. » Bassompierre estoit beau et bien fait. Il me semble que Bassompierre meritoit bien autant d'estre grondé que la Reyne[1].

On a dit qu'il estoit plus liberal *par fenestre* qu'au-

[1] A son avenement à la Cour, c'estoit après le siége d'Amiens *, il tomba par malheur entre les mains de Sigongne, celuy qui a esté si satyrique. C'estoit un vieux renard qui estoit escuyer d'escurie chez le Roy : il vit ce jeune homme qui faisoit l'entendu ; il luy voulut abattre le caquet et, faisant le provincial nouveau venu, il le pria niaisement de le vouloir presenter au Roy. Bassompierre crut avoir trouvé un innocent, et s'en joüer ; il entra, et dit au Roy en riant : « Sire, voicy un gentilhomme nouvellement arrivé de la province qui » desire faire la reverence à Vostre Majesté. » Tout le monde se mit à » rire, et le jeune monsieur fut fort desferré. 1595.

trement; on l'a accusé d'aimer mieux perdre un amy qu'un bon mot. Il n'a jamais passé pour brave;
En 1622. cependant aux Sables-d'Olonne *, il acquit de la reputation, paya de sa personne et monstra le chemin aux autres: car il se mit dans l'eau jusqu'au cou. Pour la guerre, il la sçavoit comme un homme qui n'en eust jamais oüy parler[1]. Cependant il fut fait
29 août 1622. mareschal de France *; mais il voulut que M. de Crequy passast devant: ils s'appelloient freres[2]. Cependant il pensa espouser Madame la Princesse, comme
T. I, p. 170. nous avons dit ailleurs *.

Après M. de Rohan, qui avoit eu pour trente mille escus la charge de colonel des Suisses, Bas-
14 mai 1614. sompierre eut cette charge *, et la fit bien autrement valoir qu'on n'avoit fait jusqu'alors; d'ailleurs il estoit habile et faisoit tousjours quelque affaire. Il n'y avoit presque personne à la Cour qui eust tant de train que luy et qui fist plus pour ses gens. Lamet, son secretaire, fut preferé, en une recherche d'une fille, à un conseiller au Parlement.

Parlons un peu de sès amours. On a dit qu'il avoit esté un peu amoureux de la Reyne-mere, et qu'il di-

Voy. t. II, p. 419. [1] On fit un *gueridon** sur une entrée de ballet, où il sortoit d'un tambour :

Sortir d'un tambour,
Galant Bassompierre,
Aimer tant l'amour
Et fuyr tant la guerre,
O guéridon, etc.

[2] *Mots biffés :* Son ambition autrefois estoit d'estre chevalier de l'Ordre; on disoit mesme que l'Ordre s'estoit abbaissé jusqu'à luy; cependant, etc.

soit que la seule charge qu'il convoitoit, c'estoit celle de Grand panetier, parce qu'on couvroit pour le Roy[1]. Il estoit magnifique, et prit la capitainerie de Monceaux, afin d'y traitter la Cour. La Reyne-mere luy dit un jour : « Vous y menerez bien des putains[2]. » — Je gage, » respondit-il, « Madame, que vous y » en menerez plus que moy. » Un jour il luy disoit qu'il y avoit peu de femmes qui ne fussent putains. « Et moy ? » dit-elle. — « Ah ! pour vous, Madame, » repliqua-t-il, « vous estes la Reyne. »

Marie de Balzac d'Entragues.

Une de ses plus illustres amourettes, ce fut celle de Mlle d'Entragues *, sœur de Mme de Verneuil : il eut l'honneur d'avoir quelque temps le roy Henry IVe pour rival. Testu, chevalier du guet, y servoit Sa Majesté. Un jour, comme cet homme venoit luy parler, elle fit cacher Bassompierre derrière une tapisserie, et disoit à Testu, qui luy reprochoit qu'elle n'estoit pas si cruelle à Bassompierre qu'au Roy, qu'elle ne se soucioit non plus de Bassompierre que de cela, et en mesme temps elle frappoit, d'une houssine qu'elle tenoit, la tapisserie à l'endroit où estoit Bassompierre. Je croy pourtant que le Roy en passa son envie, car un jour le Roy la baisa je ne sçay où, et Mlle de Rohan, la bossue, sœur de feu M. de Rohan *, sur l'heure escrivit ce quatrain à Bassompierre :

Voy. plus loin, *Hist.*

Bassompierre, on vous avertit,
Aussy bien l'affaire vous tousche,

[1] Il disoit qu'il y avoit plus de plaisir à le dire qu'à le faire.
[2] On parloit ainsy alors.

Qu'on vient de baiser une bouche
Dans la rüelle de ce lict.

Il respondit aussytost :

Bassompierre dit qu'il s'en rit,
Et que l'affaire ne le touche ;
Celle à qui l'on baise la bouche
A mille fois baisé son —.

» Je mettray, quand il vous plaira, la rime entre » vos belles mains[1]. »

Louis de Bassompierre, abbé de St.-Volusien-de-Foix, puis évêque de Saintes; mort en juillet 1676.

Mlle d'Entragues eut un filz de Bassompierre, qu'on appella long-temps l'abbé de Bassompierre; c'est aujourd'huy M. de Xaintes*. Elle pretendit obliger Bassompierre à l'espouser[2]; la cause fut r'envoyée au parlement de Roüen, il y gaigna son procez. Bertinieres plaida pour luy : c'estoit un homme qui disoit qu'il ne sçavoit ce que c'estoit que se troubler en parlant au public, et qu'il n'y avoit rien capable de l'estonner. Le Mareschal luy servit à avoir l'agrement de la Cour pour la charge de procureur-general au parlement de Roüen, et il la luy fit avoir pour vingt mille escus. Au retour de Roüen, comme elle monstroit son filz à Bautru : « N'est-il » pas joly ? » disoit-elle. — « Ouy, » respondit Bautru,

[1] Henry IVe dit un jour au pere Cotton, jesuite : Que feriez-vous si » on vous mettoit coucher avec Mlle d'Entragues ? — Je sçay ce que je » devrois faire, Sire, » dit-il ; « mais je ne sçay ce que je ferois. — Il » feroit le devoir de l'homme, » dit Bassompierre, « et non pas celuy » de pere Cotton. »

[2] En ce temps-là Bautru se mit à luy faire les cornes chez la Reyne : on en rit. La Reyne demanda ce que c'estoit. « C'est Bautru, » dit-il, « Madame, qui monstre tout ce qu'il porte. »

« mais je le trouve tout abastardy depuis votre voyage » de Roüen. » Elle ne laissa pas de s'appeller, comme elle fait encore, madame de Bassompierre. « J'ayme » autant, » dit Bassompierre, « puisqu'elle veut pren- » dre un nom de guerre, qu'elle prenne celuy-là » qu'un autre. » Il n'estoit pas mareschal alors : on luy dit depuis : « Elle ne se fait point appeller la ma- » reschale de Bassompierre. — Je croy bien, » dit-il assez turlupinesquement, « c'est que je ne luy ay pas » donné le baston, depuis ce temps-là. »

Quand il achepta Challiot, la Reyne-mere luy dit : « Hé! pourquoy avez-vous achepté cette maison? » c'est une maison de bouteille. — Madame, » dit-il, « je suis Allemand. — Mais ce n'est pas estre à la » campagne, c'est le fauxbourg de Paris. — Ma- » dame, j'aime tant Paris, que je n'en voudrois ja- » mais sortir. — Mais cela n'est bon qu'à y mener » des garces. — Madame, j'y en meneray. »

On croit qu'il estoit marié avec la princesse de Conty. La caballe de la maison de Guise * fut cause enfin de sa prison, et sa langue aussy en partie, car il dit : « Nous serons si sots que nous prendrons la » Rochelle. » Et un jour il demanda si on *monstroit* le Cardinal *.

Qu'il soutenoit à cause de la princesse de Conti.

Comme on montre les bêtes féroces.

Il eut un filz de la princesse de Conty, qu'on a appellé la Tour-Bassompierre ; on croit qu'il l'eust reconnu s'il en eust eu le loisir. Ce la Tour estoit brave et bien fait. En un combat où il servoit de second, ayant affaire à un homme qui depuis quelques années estoit estropié du bras droit, mais qui avoit eu

le loisir de s'accoustumer à se servir du bras gauche, il se laissa lier le bras droit et battit pourtant son homme. Il logeoit chez le Mareschal; depuis il est mort de maladie.

Bassompierre gaignoit tous les ans cinquante mille escus à M. de Guise; Mme de Guise luy offrit dix mille escus par an et qu'il ne joüast plus contre son mary; il respondit comme le maistre-d'hostel du mareschal de Biron : « J'y perdrois trop. »

Il a tousjours esté fort civil et fort galant. Un de ses laquais ayant veû une dame traverser la cour du Louvre, sans que personne luy portast la robe, alla la prendre en disant : « Encore ne sera-t-il pas dit » qu'un laquais de M. le mareschal de Bassompierre » laisse une dame comme cela. » C'estoit la feu contesse de la Suze*, elle le dit au Mareschal, qui sur l'heure le fit valet de chambre.

Charlotte de Roye, belle-mère de la célèbre Henriette de Coligny, comtesse de la S.

Il seroit à souhaitter qu'il y eust tousjours à la Cour quelqu'un comme luy : il en faisoit l'honneur, il recevoit et divertissoit les estrangers. Je disois qu'il estoit à la Cour ce que *Bel Accueil* est dans *le Roman de la Rose*. Cela faisoit qu'on appelloit partout *Bassompierre* ceux qui excelloient en bonne mine et en propreté*. Une courtisane se fit appeller à cause de cela *la Bassompierre*; une autre fut nommée ainsy parce qu'elle estoit de belle humeur[1].

Élégance de costume.

[1] Un garçon, qui portoit en chaise sur les montagnes de Savoye, fut surnommé *Bassompierre*, parce qu'il avoit engrossé deux filles à Geneve. A propos de ce surnom de *Bassompierre*, il luy arriva une fois une plaisante aventure sur la riviere de la Loire. Il alloit à Nantes du

M. de Guise, M. de Chevreuse, M. de Termes, M. de Bassompierre, M. de Crequy, le pere de Gondy alors general des Galeres, mangeoient souvent ensemble, et s'entre-railloient l'un l'autre; mais dez qu'on sentoit que celuy qu'on tenoit sur les fonts* se desferroit, on en prenoit un autre. Leurs suivans aimoient mieux ne point disner et les entendre.

Qu'on dauboit en compagnie. (*Furetiere.*)

J'ay desjà dit ailleurs qu'il n'a jamais bien dansé: il n'estoit pas mesme trop bien à cheval; il avoit quelque chose de grossier; il n'estoit pas trop bien desnoüé. A un ballet du Roy dont il estoit, on luy vint dire sottement, comme il s'habilloit pour faire son entrée, que sa mere estoit morte; c'estoit une grande menagere à qui il avoit bien de l'obligation: « Vous vous trompez, » dit-il, » elle ne sera morte » que quand le ballet sera dansé. »

Il fut plus d'une fois en ambassade; il contoit au feu Roy qu'à Madrit* il fit son entrée sur la plus belle petite mule du monde, qu'on luy envoya de la

En 1621.

temps que Chalais eut la teste coupée; une demoiselle luy demanda place dans sa cabane pour elle et pour sa fille: cette demoiselle alloit à la Cour pour y faire sceller une grace pour son filz. On alloit toute la nuict. Dans l'obscurité il s'approche de cette fille, et il estoit près d'entrer dans la chambre defendue*, quand un batelier se mit à crier: « *Vire le peautre**, *Bassompierre.* » Cela le surprit, et, je croy mesme, le desappresta. Il sçeût après qu'on appelloit ainsy celuy qui tenoit le gouvernail, et qu'on luy avoit donné ce nom, parce que c'estoit le plus gentil battelier de toute la riviere de Loire.

Expression empruntée à l'*Amadis de Gaule.*

Le gouvernail.

Une illustre maquerelle disoit que: « M. de Guise estoit de la meil- » leure mesure, M. de Chevreuse de la plus belle corpulence, M. de » Termes le plus semillant, et M. de Bassompierre le plus beau et le » plus goguenard. »

part du Roy. « Oh ! la belle chose que c'estoit, » dit le feu Roy, « de voir un asne sur une mule ! — Tout beau, Sire, » dit Bassompierre, « c'est » vous que je representois. »

Il disoit que M. de Montbazon se parjuroit tousjours, qu'il juroit *par le jour de Dieu* la nuict, et le jour *par le feu qui nous esclaire.*

La Reyne-mere disoit : « J'ayme tant Paris et » tant Saint-Germain, que je voudrois avoir un pié » à l'un et un pié à l'autre. — Et moy, » dit Bassompierre, « je voudrois donc estre à Nanterre [1]. »

M. de Vendosme luy disoit en je ne sçay quelle rencontre : « Vous serez sans doute du party de » M. de Guise, car vous baisez sa sœur de Conty ? » — Cela n'y fait rien, » respondit-il ; « j'ay baisé » toutes vos tantes, et je ne vous ayme pas plus » pour cela. »

Quand le mareschal d'Effiat fut mort, il dit, en franc goguenard, qu'il n'y avoit plus de *fiat* à la Cour. Quelqu'un dit, quand on fit d'Effiat mareschal de France, que son pere avoit esté nommé pour estre chevalier de l'Ordre. « Je ne sçay pas, » dit Bassompierre, « s'il a esté nommé, mais je sçay « bien qu'il a esté *eslu* [2].

Sur les ressemblances qu'on trouve de chaque personne à quelque beste, il disoit plaisamment que le marquis de Themines estoit sa beste. M. de la

[1] C'est à my-chemin.

Qu'il ait été élu. (*Voy l'Histor.* du mareschal d'Effiat.)

[2] Je ne le croy pas*.

Rochefoucault *, meschant railleur, en voulut railler Themines, qui luy dit qu'il ne vouloit pas souffrir de luy ce qu'il souffroit de M. de Bassompierre. Ils se penserent battre.

François V, mort le 8 février 1650.

M. de la Rochefoucault luy dit, un peu avant qu'on l'arrestast : « Vous voylà gros, gras, gris. — Et » vous, » luy respondit-il, « vous voylà teint, peint, » feint. » La Rochefoucault avoit peint sa barbe.

Quand il fut dans la Bastille, il fit vœu de ne se point razer qu'il n'en fust dehors; il se fit faire le poil pourtant au bout d'un an. Il y eut quelque petite amourette avec Mme de Gravelle *, qui y estoit prisonniere. Cette femme avoit esté entretenue par le marquis de Rosny. Depuis, pour des intrigues, elle avoit esté arrestée : le cardinal de Richelieu eut l'inhumanité de luy faire donner la question. Après la mort du Mareschal, elle fut si sotte que de prendre un bandeau de veuve, aussy bien que * Mme de Bassompierre.

Marie d'Etourmel, dame de Gravelle.

Comme eût fait.

M. Chapelain fit un sonnet sur la fievre de M. de Longueville, après le passage du Rhin; il l'appelloit « le lion de la France. » « C'est plustost le rat » de la France, » dit Bassompierre. C'est un petit homme qui a esté eslevé dans une peau de mouton. »

Esprit *, l'academicien, le fut voir à la Bastille. « Voylà un homme, » dit-il, « qui est bien seigneur » de la terre dont il porte le nom. »

Jacques Esprit. *Hist.*

Chascun dans la Bastille disoit : « Je pourray bien » sortir de céans en tel temps. — Et moy, » disoit-il, « j'en sortiray quand M. du Tremblay * en sortira. »

Leclerc du Tremblay, alors gouverneur de la Bastille.

Le Cardinal estant malade, le Tremblay luy dit : « Si M. le Cardinal meurt, vous ne demeurerez » guères icy. — Ny vous aussy, » respondit-il.

Il ne vouloit pas sortir de prison que le Roy ne l'en fist prier, parce, disoit-il, qu'il estoit officier de la Couronne, bon serviteur du Roy et traitté indignement ; « puis, je n'ay plus de quoy vivre. » Ses terres estoient ruinées. Le marquis de Saint-Luc * luy disoit : « Sortez-en une fois ; vous y ren- » trerez bien après. » Au sortir de là, il disoit « qu'il » luy sembloit qu'on pouvoit marcher par Paris sur » les imperiales de carrosses, tant les rues estoient » pleines, et qu'il ne trouvoit ny barbe aux hommes » ny crins aux chevaux. »

François d'Espinay marq. de Saint-Luc, fils d'une sœur de Bassompierre.

1641.

Il ne tarda guères à rentrer dans sa charge de colonel des Suisses : Coislin avoit esté tué à Aire * ; la Chastre luy avoit succedé ; mais comme il estoit un peu *important*, soupçonné d'estre du party de M. de Beaufort [1], on y remit M. de Bassompierre, qui en avoit touché quatre cent mille livres *, et l'autre l'avoit bien achettée de Mme de Coislin. La Chastre et sa femme, tous deux jeunes, moururent miserablement après cela : Bassompierre n'a comme point payé cette charge. Il remit bientost sur pied la meilleure table de la Cour, et fit de bonnes affaires.

Sans doute du marquis de Coislin.

Le Cours-la-Reine, en face des Invalides.

On luy a l'obligation de ce que le Cours * dure encore, car ce fut luy qui se tourmenta pour le faire

[1] *Mots biffés :* on l'obligea à donner sa demission, et....

revestir du costé de l'eau, et pour faire faire un pont de pierre sur le fossé de la ville.

Il estoit encore agreable et de bonne mine, quoyqu'il eust soixante-quatre ans; à la verité, il estoit devenu bien turlupin, car il vouloit tousjours dire de bons mots, et le feu de la jeunesse luy manquant, il ne rencontroit pas souvent : Monsieur le Prince et ses petits-maistres en faisoient des railleries.

Sur le perron de Luxembourg, une dame de grande qualité, après luy avoir fait bien des complimens sur sa liberté, luy dit : « Mais vous voylà » bien blanchy, Monsieur le Mareschal. — Madame, » luy respondit-il en franc crocheteur, « je suis comme » les poireaux, la teste blanche et la queue verte*. » En rescompense, il dit à une belle fille : « Mademoiselle, que j'ay regret à ma jeunesse, quand je » vous voy ! »

Vieux mot renouvelé de *Pantagruel* et du *Moyen de parvenir*.

Il dit aussy de Marescot, qui estoit revenu de Rome fort enrhumé et sans apporter de chapeau pour M. de Beauvais : « Je ne m'en estonne pas, il » est revenu sans chapeau. »

Comme il avoit une grande santé, et qu'il disoit qu'il ne sçavoit encore où estoit son estomach, il ne se conservoit point; il mangeoit grande quantité de meschans melons et de pavies*, qui ne meurissent jamais bien à Paris. Après, il s'en alla à Tanlay, où ce fut une crevaille merveilleuse : au retour, il fut malade dix jours à Pons, chez Mme Bouthillier, qui ne vouloit point qu'il en partist qu'il ne fust tout-à-fait guery; mais Yvelin, medecin de chez la

Sorte de pêche qui ne se détache pas du noyau.

Reyne, qui avoit affaire à Paris, le pressa de revenir. A Provins, il mourut la nuict en dormant, et il mourut si doucement qu'on le trouva dans la mesme posture où il avoit accoustumé de dormir, une main sous le chevet à l'endroit de sa teste, et les genoux un peu haussez. Il n'avoit pas seulement estendu les jambes. Son corps gros et gras, et en automne, fut cahotté jusqu'à Challiot, où on luy trouva les parties nobles toutes gastées; mais c'est que le corps s'estoit corrompu par les chemins.

COMMENTAIRE.

I. — P. 330, lig. 17.

Bassompierre eut une cueiller et la terre d'Ausweiller.

Simon de Bestein, qui epousa la demoiselle d'Orgveiller, est celui qui avoit, au xve siècle, reçu la cuiller dont on rapportoit l'origine à certain droit de mesurage sur le grain qui se vendoit à Epinal. La même tradition est rapportée dans le *Journal de ma vie* (Mémoires de Bassompierre), non encore imprimé quand ecrivoit des Réaux.

Suivant notre auteur, les relations du comte d'Angeweiller avec la Fée durèrent quinze ans: le *Journal* dit, avec moins d'invraisemblance, que tout se découvrit au bout de deux ans. C'est une tradition fort ancienne et qui remonte même apparemment à l'epoque Gauloise, que ces amours d'un jeune et brave guerrier avec un être surnaturel, habitant des forêts. La dame du Lac qui eleva Lancelot du Lac, la mère du chevalier au Cigne aïeul de Godefroy de Bouillon, Melior amante de Partenopeus de Blois et bien d'autres etoient egalement des fées bocagères.

II. — P. 332, lig. 26.

C'estoit un homme de service.

C'est-à-dire, je pense, « un homme sûr et capable de bien servir. » Aujourd'hui un homme de service, ou qui est au service, est un militaire.

— P. 335, lig. 3. « Il estoit *magnifique.* » Ce mot qui s'applique aux réceptions d'apparat, ne contredit pas la réputation que des Réaux donne à Bassompierre d'une habituelle economie.

— P. 335, lig. 5. *Vous y menerez bien des putains. — On parloit ainsy alors.*

Des Réaux, par cette remarque, prouve que de son temps on etoit déjà plus réservé; ce qui ne l'empêche pas, lui, de parler ordinairement à la vieille mode, et comme n'auroient plus fait les dames. Dans le Moyen âge, quand on vouloit reprocher à quelqu'un un certain défaut de cœur et de sentimens, on recourroit au mot : *fils à putain.* Les poëmes et les romans de chevalerie, tout en évitant avec soin les tableaux licencieux, ne se font aucun scrupule de prodiguer cette expression.

— P. 336, note 1re. « Il feroit le *devoir* de l'homme. » Ancien gallicisme réservé dans cette acception, et qui n'est pas encore entièrement inusité : « A-t-il fait son devoir ? » Au treizième siècle on disoit *la droiture* dans le même sens. Dans le chaste poëme de *Berte aus grans piés*, Adenès dit du Roy, qu'il se disposoit

« A faire la droiture qu'on doit à sa moittiez. »

— P. 340, lig. 18. « Il dit en franc *goguenard.* » C'est-à-dire en faiseur de pointes, de jeux de mots ou calembours; et non pas en *persifleur*, comme on entendroit le mot aujourd'hui.

— P. 340, lig. 26. « Il disoit que le mareschal de Themines *estoit sa beste.* » C'est-à-dire la copie bestiale de sa personne. Le mot est fort joli; on l'a souvent renouvelé dans ce temps-là, et puis on l'a répété en oubliant son acception. *C'est ma bête*, signifie aujourd'hui : *C'est mon aversion.* Il est vrai qu'on ajoute souvent l'epithète *Noire;* mais le sens original n'en est pas moins de beaucoup préférable. Bassompierre a marqué ce mot dans le *Recueil de pensées et d'extraits*, que nous conservons manuscrit : « A quelle beste ressemblez-vous, » Bassompierre ?— Au marquis de Themines. » (*Suppl. fr.* n° 2036[44]., f° 25.)

—P. 341, lig. 30. Des Réaux dit : *M. du Tremblay*, puis *le Tremblay ;* l'usage alors etoit général de décliner la particule qui précédoit les noms de terre.

Plus loin : « Si M. le Cardinal meurt, vous ne demeurerez gueres » icy. — Ny vous *aussy.* » On diroit aujourd'hui : ni vous *non plus*, malgré la redondance.

III. — P. 332, note.

Il mourut subitement au commencement de la Ligue.

En écrivant cela plus tard, des Réaux se trompoit ; M. de Bassompierre le père mourut à Nancy, au mois d'avril 1596, comme on le voit dans le *Journal de ma vie*. A la place de cette note, on trouve raturé dans le manuscrit à plusieurs reprises les phrases suivantes : « Il fut assassiné par des hommes desguisez en femmes, à cause » d'une amourette. — Le Mareschal, qui mourut d'apoplexie, mourut » comme son pere. — Ce pere avoit fait une belle quantité de debtes ; » Bassompierre, fort jeune alors, assemble six advocats pour voir ce » qu'il y avoit à faire. Cinq, de six qu'ils estoient, furent d'avis qu'il » vendist ses terres pour s'acquitter. Le sixiesme, nommé Bresson, luy » dit : Monsieur, ne vendez point vos terres, car de vos trente mille » escus de rente, il ne vous en restera pas dix mille ; vous deviendrez » un mediocre gentilhomme, au lieu que vous passerez tousjours pour » un grand seigneur et peut-estre que le Roy payera vos debtes. » Bassompierre se jetta aux genoux de cet homme, l'appella son frere, » le remercia et le crut. »

IV. — P. 333, note.

Tout le monde se mit à rire et le jeune Monsieur fut fort desferré.

Cette anecdote est consignée par le malin d'Aubigny dans le *Barón de Fœneste ;* et nous y voyons que par *le Rousseau*, l'auteur entend parler de Sigongne :

« Ye frequentay l'hostel de Monsur de Guise, par la faveur de Mon- » sur de Loux, » (le baron de Lux alors vivant), « qui me demandoit » soubent si ye n'aiderois pas à tuer quauque duc, à quoy ye m'aufrois » livrement ; par là, me boilà familier, si vien qu'un yor yescoutois » debiser l'ebesque de Seez, Vertaut, Malerve et Mathiu abec un home » de vone feiçon : ces quatre aians parlé de la philosouphie come de » grands sabantas qu'ils sont, lou rousseau estant demuré sul, ye » luy demandis à qui il estoit, il me respond qu'il estoit de noubeau » arribai en Cour, et qu'il n'aboit point d'accez pour se doner à » quauque prince, ye lui contés comme y'abois fait ; luy me respond » qu'il n'aboit poent tant de hardiesse : il mena si vien l'affaire que » ye le presentés à Monsur de Guise, en la chamvre duquel il aboit » couchai la nuict d'auparabant, come y'ai su depuis. De là à dix jors » je boi mon home en grande familiaritai abec ce prince : y'eus quauque » soubçon, mais luy me remercioit des faburs qu'il receboit pour l'a-

» mour de moi. » (*Baron de Fœneste*, liv. I, ch. 4.) D'Aubigny fait ensuite l'histoire du *Porte-Bougie* du Roy, qu'on a renouvelée au XVIIIe siècle en faveur de Poinsinet. Voyez pour Sigongne, l'*Historiette* de Mlle du Tillet, t. I, p. 188-191.

V. — P. 335, lig. 1.

La seule charge qu'il convoitoit c'estoit celle de Grand-panneiier, parce qu'on couvroit pour le Roy.

Couvrir à la Cour, est servir le couvert. Dans son *Journal*, Bassompierre accrédite assez habilement le bruit des bonnes dispositions de la Reine pour lui vers la fin de 1611 et pendant l'année suivante. Par exemple, après avoir raconté comment il n'eut pas le cordon qui lui etoit destiné : « Ainsy, nous n'eusmes pas l'Ordre : Si, eus-je bien, » moy, celuy de l'accolade, le samedy 18e de decembre, et finy mon » année avec cette bonne bouche. » (T. I, p. 333). On ne peut guères entendre cela que de la Reine.

D'ailleurs, Bassompierre est un des premiers peut-être, mais non le dernier, qui ait dit et pensé le mot tout françois : « qu'il y avoit plus » de plaisir à le dire qu'à le faire. »

VI. — P. 335, lig. 3.

Il prit la capitainerie de Monceaux, afin d'y traitter la Cour.

Monceaux, à deux lieues au delà de Meaux ; acquis par Henry IV pour Gabrielle. « Il l'avoit fait bastir, » dit Sauval, « avec beaucoup de gran- » deur et de magnificence, sur la croupe d'une montagne où la veûe » se perd tant elle est vaste. » (II, p. 311.) Chastillon l'a parfaitement gravé, il n'en existe plus rien aujourd'hui.

VII. — P. 335, lig. 9.

Ah ! pour vous, Madame, vous estès la Reyne.

Le mot est dans le *Moyen de parvenir*, chap. XVII ; et sans doute il est plus ancien que Bassompierre, assez grand amateur de cette débauche d'esprit pour en avoir réuni des Extraits dans le manuscrit que j'ai déjà cité tout à l'heure. Il n'aura donc fait que répéter la plaisanterie en permettant qu'on lui en attribuât l'invention.

VIII. — P. 335, lig. 11.

Une de ses plus illustres amourettes, ce fut celle de Mlle d'Entragues.

Vers 1601. « Je devins » dit-il, « amoureux d'Entraigues, et l'estois » encore d'une autre belle dame. J'estois aussy en fleur de jeunesse et » assez bien fait et gay. »

Testu, le chevalier du Guet qui servoit les amours de Henry IV près de Mlle d'Entragues, eut ensuite la charge de garder la sœur, Mme de Verneuil, à l'epoque de la conspiration, « dans un logis qui » est en la rue *Saint-Paul*, appartenant à Audicourt. » (*Journal de ma vie*, I, p. 165.)

IX. — P. 336, note, lig. 30.

C'est, Madame, Bautru qui monstre tout ce qu'il porte.

Boursault a fait de cet assez mauvais bon mot, une assez mauvaise epigramme :

Un cocû des plus grands que l'on voye aujourd'huy,
Car il l'est au delà des bornes,
Voyant mirer un homme aussy cocû que luy,
Mit la main sur sa teste, et luy monstra les cornes.
L'autre, prompt à repondre : « Allez, » dit-il, « sortez,
» Vous qui de la pudeur faites si peu de compte ;
» Dans un lieu de respect, n'avez-vous point de honte
» De montrer ce que vous portez ! »

(*Lettres nouvelles*, 1709, t. II, p. 83.)

X. — P. 336, lig. 14.

Il y gaigna son procez. Bertinieres plaida pour luy.

François de Bretignieres, alors procureur syndic des Etats de Normandie. Toutes les circonstances du procès, terminé en juin 1613, sont racontées avec beaucoup d'agrément et d'exactitude, par M. Floquet, l'historien du Parlement de Normandie, t. IV, p. 279 à 283. Quant à la charge de procureur général qu'il auroit obtenue pour vingt mille ecus, je crois que M. Floquet n'a pas bien entendu ce passage de des Réaux, quand il dit : « La charge de procureur » general, donnée par Marie de Medicis à Bassompierre, pour qu'en » la vendant il pust payer ses dettes ; ce seigneur ou la vendit » 20,000 escus à Bretignieres, comme l'avance Tallemant des Réaux, » ou la lui donna franchement, comme Bassompierre l'assure dans » ses *Memoires*. Plus croyable en cela, ce semble, qu'un collecteur

» d'anecdotes qui a pu estre mal informé de ce detail; sans compter » qu'il estoit fort enclin à la medisance, pour ne rien dire de plus. » M. Floquet ne médit-il pas un peu du médisant? Des Réaux ne suppose pas que la charge ait eté vendue au profit de Bassompierre; il fait même à ce dernier une sorte de mérite de l'avoir fait obtenir pour 20,000 ecus.

Il y a une troisième version sur la transmission de cette charge; Malherbe ecrit à Peiresc, le 15 septembre 1613 : « La Bertimiède, » (retablissez *la Bertiniere*), « ci-devant procureur des Estats de Nor- » mandie, est aujourd'huy procureur-general du Roy au Parlement » de Roüen, par la mort de Lysères » (retablissez *Lysores*, le Jumel de Lysores). « La Reyne luy avoit donné l'estat purement et simplement. » Toutefois, Monsieur le Chancellier, qui avoit logé chez Lysères au » voyage de Roüen, a fait que, dans son escrit, il a esté chargé de » bailler à la veuve vingt mille livres, avec promesse que le Roy l'en » fera rembourser sur les deniers des espargnes. »

XI. — P. 337, lig. 2.

Elle ne laissa pas..... de s'appeller Madame de Bassompierre.

On verra, plus loin, qu'une célèbre courtisane avoit pris, en ce temps, le nom de Bassompierre. Cependant je pense que c'est Mlle d'Entragues dont Scarron entend parler dans ses *Adieux au Marais;* car, en 1643, elle demeuroit dans la Place Royale, et non loin son prétendu mari.

Adieu, region courtisée
De tous messieurs les fainéans,
Les *Madame est-elle ceans?*
Qui vont frappans de porte en porte,
Estendus à la chevre-morte,
Dans leurs carrosses de velours,
Qui font tant de poussiere au Cours.
Si la dame de Bassompierre
Les recevoit à coups de pierre,
Et qu'ailleurs on en fist autant,
Ils n'importuneroient pas tant.

Et plus loin :

Item, dame de Bassompierre,
Par saint Paul, l'amy de saint Pierre,
Dont chetif je porte le nom,
Ceste dame a très grand renom;
Que ne ferois-je point pour elle,
Si cette dame bonne et belle,
Me vouloit donner à credit
Tant soit peu de son bon esprit!

dit du maréchal :

> Puis ce seigneur beau comme bon,
> Colonel du Colin-Tampon,
> Chef du soldat porte braguette,
> Auquel il commande à baguette.

La maison de Chaillot, que Bassompierre habita depuis, etoit en face du pont d'Iéna d'aujourd'hui. Elle est devenue plus tard le Couvent des *Filles de la Visitation*. Le maréchal l'avoit achetée en janvier 1630, etant fort mal avec la Reine-mère qui affectoit de ne pas le regarder. Il ne la rebâtit que vers le mois d'août de la même année, la grande brouillerie etant passée. (Voy. son *Journal*, IV, p. 148 et 239.)

XII. — P. 337, ligne 25.

Il eut un filz de la princesse de Conty qu'on a appellé la Tour-Bassompierre.

Le sieur de la Mothe-Goulas, dans les *Mémoires* inédits dont M. de Monmerqué a fait lui-même une copie, parle de ce gentilhomme, f° 240, v°. Il ne seroit pas mort de maladie, mais il auroit eté tué en 1648, devant Naples, si on en croit Mme de Motteville, t. II, p. 225. Bassompierre en dit un seul mot avant de finir son *Journal*. « La Tour, » filz d'une princesse et d'une personne illustre, est party pour aller » avec Gassion le trente (juin 1640). »

XIII. — P. 338, lig. 5.

Mme de Guise luy offrit dix mille escus par an et qu'il ne joüast plus....

On peut comparer ce passage avec un autre mot de la princesse de Conty à son frère : « Le meschant ! Il ne s'en tiendra jamais. » (Tom. I, p. 84.) Mme de Guise etoit Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve en 1608 de Henry duc de Montpensier, remariée en 1611 au duc de Guise. C'est d'elle que la grande Mademoiselle, sa petite-fille, disoit : « Elle est ma grand mere de loin ; elle n'est pas Reyne. » (Edition de 1730, t. I, p. 3.)

XIV. — P. 338, lig. 22.

On appelloit partout Bassompierre, ceux qui excelloient en bonne mine et en propreté.

Malleville rappelle cette renommée du nom de Bassompierre dans

son discours d'Armide à Daphnis, c'est-à-dire de la princesse de Conty au maréchal de Bassompierre :

Lorsque par les attraits, les graces et l'adresse,
Où la nature mesme admire sa richesse,
Lorsque par tous les dons de Minerve et de Mars,
Le courage et l'esprit, les armes et les arts,
Et par tout ce qui donne une gloire immortelle,
Quelqu'un dans l'Univers sur les autres excelle,
Et fait voir à nos yeux des charmes infinis,
C'est assez le loüer de l'appeller Daphnis.
Ce nom seul vaut autant que toutes les louanges,
Ce nom seul a du nom dans les terres estranges,
Ce nom de qui le bruit esclate en mille parts,
Offusque la splendeur de celuy des Cesars,
Et semble que ce nom exprime en quelque sorte
Les rares qualitez de celuy qui le porte.

(*Poesies de Malleville*. Paris, 1659, p. 201.)

XV. — P. 339, lig. 16.

Elle ne sera morte que quand le ballet sera dansé.

Il faut laver Bassompierre de cette tache. Voici comment il raconte le fait dans son *Journal :* « Quelques jours après la conclusion » des Estats (1615), Madame dansa ce beau et grand ballet à la salle » de Bourbon, où les Estats s'estoient tenuz.... Comme j'estois à garder » les avenues, il me vint un courrier qui m'apporta nouvelle de l'ex- » tremité de la maladie de ma mere ; mais la Reyne ne me voulut » souffrir de partir qu'après le ballet... Je pris donc congé de la Reyne » et des dames, et m'en alay trouver ma mere que la joye de me voir » remit en quelque santé, et ayant demeuré quinze jours avec » elle, etc., etc. » (T. I, p. 405.)

XVI. — P. 341, lig. 11.

Il y eut quelque petite amourette avec Mme de Gravelle...

Suivant toute apparence, c'est Mme de Gravelle dont la Porte a voulu parler, quand il a rappelé le séjour de Bassompierre à la Bastille : « Son age luy avoit fait perdre la mémoire, en sorte qu'il racontoit à » tout moment aux mêmes personnes l'histoire de ses amours. Il n'en » estoit pas pour cela moins galant. Car il courtisoit fort une made- » moiselle de... aussy prisonniere, jusques-là que le bruit en courut » à la ville et à la Cour. Tantost l'on disoit qu'il l'avoit espousée, l'au- » tre qu'elle estoit grosse, ce qui luy faisoit tort. » (*Mem.*, p. 194.)

Mme de Gravelle etoit encore à la Bastille en 1640. Le cardinal de

Retz raconte que dans ce temps-là, pour avoir prétexte de parler conspiration avec le comte de Cramail, il estoit allé diner à la Bastille avec Bassompierre, lequel « s'estoit mis au jeu, sur les trois heu- » res avec Mme de Gravelle, aussi prisonniere, et avec le bonhomme du » Tremblay, gouverneur de la Bastille. » (*Mem.*, p. 28.)

Au reste quand notre auteur dit que Mme de Gravelle avoit eté *entretenue* par le marquis de Rosny, le mot ne doit pas être pris dans un aussi mauvais sens qu'il le seroit aujourd'hui. Il répond seulement à *maîtresse autorisée*. Le feu comte Joseph d'Estourmel, si bien connu dans le monde parisien, nous avoit ecrit, à l'occasion de ce passage, une lettre que nous publierons en partie :

« On ne sait, » dit-il, « sur quoi Tallemant fonde cette epithete. La » dame de Gravelle etoit tante de son amant (*a*) ; le marquis de Rosny, » fils aîné du duc de Sully, ayant epousé en 1609 Françoise de Blan- » chefort de Crequy, dont les deux tantes Françoise et Magdelaine de » Blanchefort-Crequy, avoient epousé l'une Louis Creton d'Estourmel, » seigneur de Fretoy, et l'autre Antoine Creton d'Estourmel, seigneur » de Surville, gouverneur de Peronne en survivance de son père, Mi- » chel d'Estourmel, chevalier des Ordres. La dame de Gravelle (Marie » d'Estourmel), etoit fille de ce seigneur de Surville et de Magdelaine » de Blanchefort de Crequy, dame de Gravelle. Etant née en 1598, » elle n'avoit que onze ans quand Rosny espousa Françoise de Blan- » chefort, petite nièce de sa mère. Les deux enfans que la dame de » Gravelle eut de son neveu (ou cousin) furent un garçon, mort en bas » age et Anne, mariée à Timoléon de Bauves, seigneur de Coustenan ; » puis en secondes noces à Henry de Sennetaire, père du maréchal » de la Ferté..., etc. »

Cette lettre est spécieuse mais ne réfute pas absolument l'auteur dont notre devoir est de prendre la défense, quand il n'est pas en faute. Peut-être des Réaux a-t-il voulu seulement dire que Mme de Gravelle, aussi noble de race que son amoureux parent, n'avoit pas la même opulence... Au reste nous nous en rapportons.

XVII. — P. 341, lig. 20.

Chapelain.... l'appelloit (M. de Longueville) *le lion de la France.*

Ce sonnet sur la maladie que prit le duc de Longueville, après avoir traversé le Rhin, à son retour des conférences de Munster, commence ainsi :

Le lion dont la France espouvantoit le Tage...

(*a*) Tante à la mode de Bretagne.

XVIII. — P. 342, lig. 17.

La Chastre luy avoit succedé.

Edme, marquis de la Chastre, comte de Nançay, ne fut que pendant huit mois colonel général des Suisses. Après sa disgrace, en 1643, il servit à l'armée d'Allemagne, fut fait prisonnier à Nordlingue et mourut le 3 septembre 1645, six semaines avant sa femme, Françoise de Cugnac, dame de Boucart. Il fit dans la dernière année de sa vie les Mémoires qu'on a de lui et qu'on a imprimés plusieurs fois à la suite de ceux de la Rochefoucauld.

Le marquis de Coislin auquel la Chastre avoit succédé, etoit Cesar de Camboust, marquis de Coislin, marié à une femme charmante, Marie Seguier, qui aura son *Historiette* confondue avec celle de son deuxième mari, Guy de Laval-Boisdauphin, fils de la marquise de Sablé.

XIX. — P. 343, lig. 7.

Monsieur le Prince et ses petits-maistres en faisoient des railleries.

Mme de Motteville confirme ce passage de des Réaux : elle n'aimoit pas les *petits-maistres*, et c'est eux dont elle va parler : « En ce temps finit » cet illustre Bassompierre, tant vanté dans le siecle passé pour sa galanterie. Ce seigneur, si admiré et si loué dans tout le temps de sa » jeunesse, ne fut point regretté dans le nostre. Il conservoit encore » quelques restes de sa beauté passée ; il estoit civil, obligeant, liberal ; » mais les jeunes gens ne le pouvoient plus souffrir. Ils disoient de luy » qu'il n'estoit plus à la mode, qu'il faisoit trop souvent de petits contes, qu'il parloit tousjours de luy et de son temps. J'en ay veû d'assez » injustes pour le traduire en ridicule sur ce qu'il aimoit à leur faire » bonne chère, quand même il n'avoit pas de quoy disner pour luy. » Outre les defauts qu'ils luy trouvoient et dont je demeure d'accord » de quelques-uns, ils l'accusoient comme d'un grand crime de ce » qu'il aimoit à plaire, de ce qu'il estoit magnifique et de ce qu'ayant » esté d'une Cour où la civilité et le respect estoient en regne pour les » dames, il continuoit à vivre dans les mêmes maximes dans une époque » où tout au contraire les hommes tenoient quasy pour honte de leur rendre quelque civilité... ils ne pouvoient donc souffrir un homme qui » avoit conservé les anciennes coustumes. En quoy certainement ils » avoient tort à mon gré. Les restes du mareschal de Bassompierre valoient mieux que la jeunesse de quelques-uns des plus polis de ce » temps-ci. » (*Memoires*, I, p. 330.)

XX. — P. 343, lig. 18.

Marescot, qui estoit revenu de Rome fort enrhumé.

Guillaume Marescot ou Mareschot, fils d'un medecin renommé, maître des Requêtes, mort en 1643 et enterré à Saint-Merry de Paris. Il etoit allé déjà en 1611 à Florence, afin d'y rechercher les origines de la famille Concini. L'Estoile qui nous apprend son retour le nomme « le petit Marescot. » Il avoit epousé, au mois d'août 1642, Mlle d'Ableges, comme nous l'apprend Henry Arnauld, dans une lettre au président Barrillon.

XXI. — P. 343, lig. 24.

Il mangeoit grande quantité de melons et de pavies, qui ne murissent jamais bien à Paris.

Il n'en est plus aujourd'hui de même, et nulle part on ne trouve de meilleures pêches et de meilleurs melons qu'à Paris.

Tanlay, où Bassompierre alla peu de temps avant de tomber malade, est un ancien et beau château qui est encore debout, à peu de distance de Tonnerre.

Pons, ou Pont-sur-Yonne est entre Tanlay et Provins. Là demeuroit habituellement Marie de Bragelongne, veuve de M. de Bouthillier et mère de M. de Chavigny. Bassompierre mourut donc à Provins, et non pas dans un château du maréchal de Vitry, comme a ecrit le père Anselme.

Yvelin, médecin de la Reine et de Bassompierre. Guy-Patin, toujours flatté d'annoncer la mort d'un confrère, ecrit le 17 septembre 1670 : « M. Yvelin, medecin de la duchesse d'Orléans, est icy malade. Il a » soixante ans ; n'a jamais vescu sobrement. Il beuvoit son vin tout » pur : il est fort roujaud. » Le docteur Yvelin s'etoit marié vingt ans auparavant à une demoiselle Noiron :

La Noiron, dont la populace
Avoit publié la disgrace
Par un rapport faux et malin,
Se marie au sieur Yvelin,
Jeune medecin de la Reyne.
Et comme elle est toujours malsaine,
Il sera, luy tastant le poux,
Son medecin et son epoux.
Un tel, expert en amourettes,
Qui luy disoit souvent fleurettes,

Mais ne concluoit rien jamais,
Pourra bien chercher désormais
Quelque autre fille qui l'escoute,
Car celle-ci fait banqueroute
Non seulement à ses caquets,
Mais à tous messieurs les coquets.

LORET, *Muse histor.* du 23 septembre 1650.)

Les Mémoires du maréchal de Bassompierre ont eté donnés au public en 1665, par les soins très-peu vigilans du poëte Claude de Malleville, son secrétaire, membre de l'Académie françoise. L'edition de 1723, que nous citons, passe pour la plus complète; elle est singulièrement incorrecte comme toutes les autres, même celles qu'on a données de notre temps, dans les collections Petitot et Michaud. Aucune diteur, depuis Malleville, n'a consulté les anciennes copies manuscrites qui se trouvent réunies dans la Bibliothèque impériale. Les ambassades du Maréchal en Espagne, en 1621, en Suisse en 1625 et en Angleterre en 1626, ont egalement eté imprimées à Cologne en 1668, sans doute par les soins du même Malleville. On avoit encore publié, en 1665, les Remarques que Bassompierre avoit ajoutées aux marges de l'*Histoire de Henry IV et de Louis XIII* par Scipion Dupleix.

Le beau nom de Bassompierre est encore aujourd'hui très-honorablement porté.

Notre Maréchal ne laissa pas d'enfans légitimes. Mais son frère, Georges Afriquain, marquis de Remauville, mort en 1632, avoit laissé deux fils qui formèrent deux branches.

La première, commencée avec Charles baron de Dompmartin, mort en 1665, se continua dans Anne-François-Joseph, dit le *marquis* de Bassompierre, mort au commencement du XVIIIe siècle au service de l'Empereur; et finit avec Anne-François-Joseph II, marquis de Bassompierre, mort à Paris en 1734, sans postérité.

La seconde, formée par Gaston-Jean-Baptiste, marquis de Baudricourt, fils de Georges Afriquain, se poursuivit dans: 1° Jean-Claude, marquis de Baudricourt; 2° Léopold-Clément, marquis de Bassompierre, marié à Charlotte de Beauvau, dont il eut: 3° Marc-Louis-François de Bassompierre, né en 1755, et Christophe-François, né en 1759, auteur des Bassompierre d'aujourd'hui.

CLVI.

LE CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAUT.

(*François de la Rochefoucauld, né* 8 *decembre* 1558, *evêque de Clermont en* 1585 ; *evêque de Senlis et Cardinal en* 1607 ; *mort à Paris,* 14 *fevrier* 1645.)

Le cardinal de la Rochefoucaut, hors qu'il estoit un peu trop jesuite et un peu trop credule, estoit un vray ecclesiastique. Comme il estoit evesque, les Jesuites luy faisoient mener Marthe Brossier, comme on meine l'ours. Henry IVe se mocqua longtemps de cette pretendue possedée; mais comme il vit qu'on la vouloit faire exorciser devant Nostre-Dame, et qu'un reste de ligueurs estoit à caballer pour luy faire dire que Henry IIIe estoit damné et qu'Henry IVe n'estoit catholique que de nom, il y envoya des medecins. Marescot la trompa avec un Virgile, faisant semblant que c'estoit un Rituel, et il prononça ainsy : *Nihil à dæmone, pauca à morbo, tradenda Rapino*[1]. Le Roy se contenta de la r'envoyer à ses parens, en Auvergne ; et pour avoir sceû mes-

[1] Prevost de la Connestablerie.

priser la fourbe après l'avoir eludée, il n'en fut pas parlé davantage.

Pour revenir au cardinal de la Rochefoucaut, il estoit abbé de Sainte-Genevieve, et y logeoit; il permit aux religieux d'eslire un abbé pour trois ans, durant sa vie, mais il s'en garda le revenu. Il y avoit fait accommoder un beau logement; les religieux le jetterent à bas après sa mort, voyant que feu Monsieur le Prince demandoit à le loüer pour le prince de Conty. Depuis ils ont tousjours eslu des abbés de trois ans en trois ans. Le Cardinal pouvoit bien se reserver le revenu, car on n'en pouvoit pas mieux user qu'il en usoit; il faisoit de grandes aumosnes, sans aucune ostentation. Il a donné plus de quarante mille escus à l'hospital des Incurables; et ce qui est encore plus beau, il fit casser une vitre où l'on avoit mis ses armes.

Marie de la R., mariée en 1579 à Louis de Rochechouart, sieur de Chandenier.

Il avoit une sœur* qui n'estoit pas si humble que luy. Elle disoit au Duc, son nepveu : « Menanda ! » mon nepveu, la maison de la Rochefoucaut est une » bonne et ancienne maison; elle estoit plus de trois » cens ans devant Adam. — Oüy, ma tante; mais » que devinsmes nous au deluge? — Vrayment voire, » le deluge! » disoit-elle en hochant la teste, « je » m'en raporte. » Elle aymoit mieux douter de la sainte Escriture que de n'estre pas d'une race plus ancienne que Noé. Elle signoit ainsy : « *Vostre bien* » *affectionnée tante et bonne amie, pour vous faire* » *un bien petit de plaisir.* » Cela me fait souvenir d'un fou de Limosin, nommé M. de Carreres; il di-

soit que hors Pierre-Buffiere, Bourdeilles, Pompadour et quelques autres qu'il nommoit, il ne faisoit pas grand cas de toutes les autres maisons du pays. « Mais, » luy dit-on, « vous ne parlez point de la » maison de Carreres? — Carreres! » dit-il, « Car- » reres estoit debant que Dioux fusse Dioux. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 356, lig. 19.

Le Roy se contenta de la r'envoyer à ses parens en Auvergne.

Ces parens d'Auvergne n'empêchoient pas Marthe Brossier d'être fille d'un tisserand de Romorantin, en Sologne. La réputation de cette fille comme démoniaque commença en 1598, quand l'edit de Nantes réveilloit toutes les emotions superstitieuses des catholiques exaltés. Elle parloit toutes les langues; elle se traînoit sur le dos avec une rapidité singulière; elle tressailloit de tous ses membres à l'approche d'une croix; elle devinoit quand l'eau etoit bénite, etc. Le Parlement condamna le père et la fille à cesser leurs jongleries; mais l'année suivante, elle reparut sur la scène, avec la faveur des la Rochefoucault, entre autres de notre Cardinal alors evêque de Clermont.

Des Réaux ajoute à la sentence de Marescot (le père du maître des Requêtes dont on a parlé dans l'*Historiette* de Bassompierre) les mots: *tradenda Rapino.* L'avis des Médecins etoit ainsi exprimé: *Nihil a dæmone, multa ficta, a morbo pauca.* Mais on remarquera la sage et excellente réflexion de des Réaux: « Pour avoir sceû mespriser la » fourbe après l'avoir eludée, il n'en fut pas parlé davantage. »

II. — P. 357, lig. 19.

Menanda! mon nepveu.

Espèce d'interjection fort en usage au XVIe siècle. Dans les *Nouvelles recreations et joyeux devis* de Bonaventure des Perriers: « La dame, » en se deshabillant, disoit à sa chambriere: Perrette, il est beau gar- » çon; c'est dommage de quoy il est ainsy fol. — Mananda! disoit la

» garce, c'est mon, Madame; il est net comme une perle, etc. » (Edit. de 1735, tom. II, p. 242.)

Cotgrave, dans le Dictionnaire françois-anglois, ecrit aussi *Menanda*, « sorte d'affirmation des gens de la campagne. » Dans Rabelais, on explique *Mnadiés* par *Bonjour!* comme si *mna* etoit une corruption de *bona*. Alors *menanda* seroit pour *bona domina*, bonne dame! bonne vierge! mais cela ne satisfait pas.

III. — P. 358, lig. 6.

Il estoit debant que Dioux fusse Dioux.

Cet original fut probablement un des derniers gentilshommes de son nom; car dans le Nobiliaire du Limousin dressé en 1843, par un habile généalogiste (M. Lainé), d'après les procès-verbaux et les recherches du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe, on ne lit que cet article: « De Charrieres (de Carreriés, de Carreiras, de Charreiras), très-ancienne famille eteinte depuis longtemps. Elle portoit d'*argent à six burelles de gueules.* »

IV. — Fin.

Le père du cardinal François de la Rochefoucauld etoit Charles de la Rochefoucauld, comte de Randan, colonel-général de l'infanterie, mort le 4 novembre 1562. Charles venoit de François II, comte de la Rochefoucauld, qui avoit epousé Anne de Polignac, dont le mérite a eté célébré par tous les contemporains.

Cette première branche d'une des plus grandes maisons de France, détachée vers la fin du xe siècle de celle de Lusignan (dont elle porte les armes brisées de trois chevrons, avec la mellusine pour cimier), avoit eu, pour premier apanage, la terre de la Roche, à quatre lieues d'Angoulême, appelée, du nom de son premier seigneur, la Roche-Foucauld. La baronnie fut erigée en comté par le grand roi François Ier, en faveur de son parrain, François, Ier du nom, baron de la Rochefoucauld, qui prit en même temps le titre de prince de Marsillac. A partir de là, tous les aînés de la maison reçurent en baptême ce beau nom de François.

François IV epousa l'héritière de la maison d'Estissac. François V fut créé duc et pair en avril 1622. François VI fut l'auteur des *Maximes*, et François VII epousa Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt. Alexandre, duc de la Rochefoucauld, petit-fils de François VII, mourut en 1762, ne laissant que deux filles, Nicole et Marie.

Mais François III, massacré à la Saint-Barthelemy, avoit epousé en secondes noces Charlotte de Roye, comtesse de Roucy; et Charles, son

fils, avoit fait la branche des la Rochefoucauld comtes de Roucy. Nicole et Marie, les filles de François VII, epousèrent leurs deux cousins : 1° N., comte de Roucy, créé duc d'Auville en 1732, dont le fils, Louis-Alexandre, devenu chef de la maison, fut massacré le 14 septembre 1792 à Gisors, sans laisser d'enfans ; 2° Louis de la Rochefoucauld de Roye, comte de Roucy après son frère, qui reçut le brevet de duc d'Estissac. Son fils, devenu chef de la maison en 1792, avoit, dès 1765, pris le nom de duc de Liancourt, qu'il conserva toujours. C'est le célèbre philanthrope, mort pair de France en 1827. Il a laissé trois fils : 1° François, duc de la Rochefoucauld, né en 1765 ; 2° Fréderic-Gaëtan, marquis de la Rochefoucauld-Liancourt, l'auteur des *Fables ;* 3° N., duc d'Estissac.

François Ier du nom avoit eu, d'un second mariage avec Barbe du Bois, Louis de la Rochefoucauld, qui forma la branche collatérale des seigneurs de Montendre et de Surgeres. De Louis descendoit Alexandre-Nicolas de la Rochefoucauld, marquis de Surgeres, mort en 1760. Son petit-fils, mort en 1827, prit le titre de duc de Doudeauville. C'est le père de Louis-François-Sosthenes de la Rochefoucauld, né le 19 février 1785, aujourd'hui duc de Doudeauville, auteur de *Mémoires*, de *Pensées* et de *Portraits*. Il avoit epousé, en 1807, Elizabeth-Helene-Pierre de Montmorency-Laval ; il s'est remarié en 1841 à Herminie de Verteillac. M. le duc de Doudeauville a deux fils.

Ainsi, sans parler même des barons-comtes de la Rochefoucauld-Bayers, détachés du tronc principal au XIVe siècle et encore aujourd'hui représentés, la maison de la Rochefoucauld forme deux branches bien distinctes, dont la séparation remonte au commencement du XVIe siècle. La première est celle des ducs de la Rochefoucauld-Liancourt, la Roche-Guyon et Estissac. La seconde celle des ducs de Doudeauville.

CLVII. — CLVIII.

MADAME DES LOGES ET BORSTEL.

(*Marie Bruneau, née vers* 1585 *à Sedan, mariée en* 1599 *à Charles de Rechignevoisin, sieur des Loges; morte* 1er *juin* 1641.)

Mme des Loges estoit fille d'un honneste homme de Troyes en Champagne, nommé M. Bruneau. Il estoit riche et vint demeurer à Paris, après s'estre fait secretaire du Roy. Il n'avoit que deux filles : l'aisnée fut mariée à Beringhen *, pere de Monsieur le Premier. Pour eviter la persecution, car il estoit huguenot, il se retira à la Rochelle, et y fit mener ses deux filles, pour plus grande seureté, sur un asne en deux paniers. Elles avoient du bien ; leur partage à chascune a monté à cinquante-cinq mille escus. Mme des Loges, quoyque la cadette, fut accordée la premiere ; et comme ce n'estoit encore qu'un enfant, on vouloit attendre que sa sœur passast devant elle. Je ne sçay pourquoy elle fut plus tost recherchée que l'autre qui estoit bien faitte, et elle ne l'estoit point; mais on fut obligé de la marier plus tost qu'on ne pensoit ; car, en badinant avec son accordé, elle devint grosse. Elle a dit depuis qu'elle ne sçavoit comment cela s'estoit fait ; que son mary et elle estoient tous deux

Pierre Beringhen, premier valet de chambre de Henry III et IV; père de Henry, premier écuyer.

si jeunes et si innocens, qu'ils ne sçavoient ce qu'ils faisoient.

Comme ç'a esté la premiere personne de son sexe qui ayt escrit des lettres raisonnables, et que d'ailleurs elle avoit une conversation enjoüée et un esprit vif et accort, elle fit grand bruit à la Cour[1]. Monsieur, en sa petite jeunesse, y alloit assez souvent; et comme il se plaignoit à elle de toutes choses, on l'appelloit *la linotte de Mme des Loges*. Quand on luy fit sa maison, il luy donna quatre mille livres de pension, disant que son mary n'estoit point payé de sa pension de deux mille livres qu'il avoit comme gentilhomme de la Chambre. Cela n'estoit pas autrement vray, et elle quitta le certain pour l'incertain; car le cardinal de Richelieu, soupçonnant quelque intrigue, luy fit oster les deux mille livres; et elle, qui vit bien qu'on la chasseroit, se retira d'elle-mesme en Limosin. Son mary en estoit, et elle y avoit marié une fille à un M. d'Oradour, chez qui elle alla.

Elle avoit une liberté admirable en toutes choses; rien ne luy coustoit : elle escrivoit devant le monde. On alloit chez elle à toutes heures; rien ne l'embarrassoit. J'ay desjà dit ailleurs qu'elle faisoit quelquefois des impromptu fort jolis.

On a dit qu'elle estoit un peu galante. Le gou-

[1] Ses lettres ne sont pas trop merveilleuses; cela estoit bon pour ce temps-là. Borstel a eu raison d'empescher Conrart de les faire imprimer. Il vouloit aussy faire un recueil de vers sur sa mort; tout cela est accouché.

verneur de MM. de Rohan, nommé Haute-Fontaine *, a esté son favory; Voiture y a eu part, à ce qu'on pretend; ce fut elle qui luy dit une fois: « Celuy-là » n'est pas bon, percez nous-en d'un autre. » Une fois Saint-Surin, qui estoit si amoureux de la fille de Mme de Beringhen (on a remarqué que quand il en tenoit bien, il estoit jaune comme soucy); Saint-Surin, dis-je, qui estoit un galant homme, ne bougeoit de chez les deux sœurs, qui logeoient vis-à-vis l'une de l'autre; une fois donc qu'il estoit chez Mme des Loges, un certain M. d'Interville conseiller, je pense, au Grand conseil, s'estoit assis familierement sur le lict, et faisoit le goguenard : Saint-Surin et d'autres esveillez, pour se mocquer de luy, prirent la courtepointe, et l'envoyerent cul par sur teste dans la ruelle. *Histor.*

Celuy qui a eu le plus d'attachement avec Mme des Loges, c'a esté un Alleman, nommé Borstel. Estant resident des princes d'Enhalt[1], il fit connoissance avec elle, et apprit tellement bien à parler et à escrire, qu'il y a peu de François qui s'en soient mieux acquittez que luy. Il la suivit en Limosin. Le pretexte fut qu'ils avoient achepté ensemble de certains greffes en ce pays-là. Il avoit transporté tout son bien en France. Comme il se vit en un pays de demes- BORSTEL.

[1] Il y avoit quatre ans qu'il l'estoit, quand Henry IVe fut tué. Depuis, comme il a eu la foiblesse de cacher son âge, Balzac l'a appellé *cet ambassadeur de dix-huict ans.* A son compte, il falloit qu'il l'eust esté à quatorze, comme vous le verrez par la suitte.

lez, il ne voulut point se mettre parmy la Noblesse; et comme il n'avoit pas une santé trop robuste, il se feignit encore plus infirme qu'il n'estoit, afin de rompre tout commerce avec ces gens-là. Il fut mesme quelque année sans sortir de la chambre; cela fit dire qu'il avoit esté dix-huict ans sans voir le jour qu'à travers des chassis, et qu'il fut long-temps sans pouvoir decider s'ils estoient moins sains de verre que de papier.

Mme des Loges morte, Borstel eut soing de ses affaires et de ses enfans. Borstel vint à Paris, et on parla de le marier avec une fille de bon lieu, assez âgée, nommée mademoiselle du Metz: mais l'affaire ne put s'achever, car il avoit appris quelque chose qui ne luy avoit pas plu; mais il ne le voulut jamais dire. Il dit pour excuse qu'il ne vouloit pas la tromper, et qu'on luy avoit fait une banqueroute depuis qu'on avoit proposé de le marier avec elle. Depuis, elle a espousé un M. de Vieux-Maison. Gombaud, qui estoit de ses amys, car elle se picquoit d'esprit, luy reprocha serieusement d'avoir espousé un homme dont le nom ne se pouvoit prononcer sans faire un sollecisme.

Borstel, quelque temps après, en cherchant une terre, trouva une femme; car il espousa une jeune fille bien faitte, qui estoit sa voisine à la campagne, et il en a eu des enfans; mais il ne s'en porta pas mieux. Il envoya icy, en 1655, un memoire pour consulter sa maladie; il avoit mis ainsy : « *Un gen-* » *tilhomme de cinquante-neuf ans, etc.* » Feret, son

amy[1], porta ce memoire à un nommé Lesmonon, medecin huguenot, qui est à M. de Longueville, qui consulta avec d'autres, et redigea, après, la consultation par escrit; il commençoit ainsy : « *Un gentil-* » *homme aagé de soixante-neuf ans, et qui s'est marié* » *depuis quatre à cinq ans à une jeune fille, etc.* » Feret, voyant cela, luy dit qu'il ne l'avoit pas prié de tuer M. Borstel, mais bien de le guerir, s'il y avoit moyen ; et que de luy parler de son âge et de son mariage, c'estoit luy mettre le poignard dans le sein. On changea ce commencement. Il avoit soixante ans et plus quand il se maria, et estoit si incommodé qu'il ne pouvoit dormir qu'en son séant. Il mourut de cette maladie pour laquelle on avoit fait la consultation.

[1] Secretaire du duc de Weimar.

COMMENTAIRE.

I. — P. 362, note.

Ses lettres ne sont pas trop merveilleuses... Borstel... vouloit aussy faire un recueil de vers sur sa mort; tout cela est accouché.

Au lieu de ce dernier mot qu'il faut entendre : *tombé, arrêté,* des Réaux a cru peut-être ecrire *avorté.* Il reste un assez grand nombre de lettres de Mme des Loges dans les Recueils de Conrart et dans les Portefeuilles de la Correspondance d'Hozier. Nous donnons les dernières à la fin de ce commentaire. Elles sont belles, mais semblent trop tendues; c'est leur grand défaut. Pourtant on va voir qu'elle les composoit le plus facilement du monde.

Balzac lui ecrivoit : « Dieu vous a elevée au-dessus de vostre sexe et » du nostre, et n'a rien espargné pour achever en vous son ouvrage. » Vous estes admirée de la meilleure partie de l'Europe. En ce point

» s'accordent les deux religions.... Les princes sont vos courtisans et » les docteurs sont vos escoliers. » (*Œuvres*, liv. VII, lettre du 20 septembre 1629.) Balzac ecrit plus tard à Conrart, en lui envoyant certaines pastilles de senteur dont il recommande la vertu : « Nostre bonne Mme des » Loges en estoit si bonne mesnagere qu'elle divisoit une pastille en » quatre parts et se servoit de chaque piece deux ou trois fois. » (*Lettres à Conrart*, 1659, p. 36.) Dans une lettre à Borstell, du 6 septembre 1641, Balzac a fait une sorte d'oraison funèbre de son amie. Il l'a chantée en vers, sous le nom d'Uranie : « Si vous ne connoissez pas » Uranie, » ecrit-il à Menage le 9 août 1644, « cette nymphe que j'ay » tant loüée et que je pleure si amerement, je vous avertis que c'est » feu ma bonne amie, Mme des Loges, qui, durant sa vie, a esté appellée » plus d'une fois la *Celeste*, la *Divine*, la Dixiesme muse, etc., qui a » esté estimée dedans et dehors le royaume par les testes couronnées, » par les demy-dieux de nostre siecle, par Monseigneur le duc d'Or- » léans, par le roy de Suede, le duc de Weymar, etc. » (*Lettres choisies*, liv. II, lett. 13.)

Wicquefort traitant des assemblées particulières auxquelles avoient participé les Ambassadeurs : « Il n'y a pas longtemps, » dit-il, « que » les Ambassadeurs.... se trouvoient deux ou trois fois la semaine, » reglement, pour la conversation, chez Mlle de Senneterre.... On s'es- » toit pendant quelque temps assemblé chez Mme des Loges ; mais l'on » ne souffrit plus ces conventicules depuis que l'on connut le pouvoir » qu'elle avoit sur l'esprit du duc d'Orleans. » (*Memoires touchant les Ambassadeurs*. La Haye, 1677, p. 452.)

Le chevalier de Meré, *Discours sur l'Esprit*, ecrit de son côté à une dame : « Vous parlez simplement, vous ne dites ni de beaux » mots ni de belles choses ; vous estes retenue à juger, vous ne deci- » dez de rien qu'en vous-mesme ; et lorsque vous revenez de la come- » die ou du ballet, vous n'en parlez pour l'ordinaire ni en bien ni en » mal. Il me semble aussy qu'on ne voit pas souvent des vers de vostre » façon ; vous n'avez que peu de commerce avec les beaux esprits, et » vous ne citez ni le Tasse ni l'Arioste. Pensez-vous qu'avec cette » indifférence on puisse faire admirer son esprit ? Si Mme des Loges se » fust autrefois conduite comme vous, elle n'eust pas fait tant de » bruit. » (*Œuvres du chevalier de Meré*, tom. I. Amsterdam, 1692, p. 2.)

II. — P. 362. lig. 17.

Elle... se retira d'elle-mesme en Limosin.

En 1629, pour revenir en 1636 à Paris, à l'occasion d'un procès qu'elle y devoit soutenir. Puis elle retourna chez sa fille aînée, Mme de la Pléau, dans le château de la Pléau où elle mourut.

III. — P. 363, lig. 5.

Saint-Surin... qui estoit amoureu : la fille de Mme de Beringhen.

M. de la Mothe-Saint-Seurin, apparemment celui auquel Balzac ecrivit de Rome le 11 mars 1622 une de ses meilleures lettres, pour l'engager à abjurer le protestantisme. Abjura-t-il, et seroit-il le même qui fut pris et renvoyé par Buckingham, pendant le siége de la Rochelle ? (Voyez tom. II, p. 11.) — Cette demoiselle de Beringhen, une des trois nièces de Mme des Loges, fut la mère de Mlle de Barneville, la célèbre comtesse d'Aulnoy.

IV. — P. 363, note.

Balzac l'a appellé « cet ambassadeur de dix-huict ans. »

« Toutefois, Monsieur, puisqu'on a veû en vostre personne un am-
» bassadeur de dix-huict ans et de la sagesse sans experience, il ne se
» peut rien dire de si estrange de vous qui ne soit croyable après
» cela. » *Œuv.*, Paris, 1665, in-f°, liv. VI. *Lettre* 27, du 6 novembre 1629.)

Dans une autre lettre, du 6 novembre 1629, à Mme des Loges : « M. de Borstel nous fera des leçons de politique, et nous expliquera » messire *Nicoto* » (Machiavel) ; « il nous informera des affaires de » l'Europe avec autant de connoissance et de certitude qu'un bon mes- » nager nous rendroit raison de celles de sa famille. »

V. — Fin.

Voici sur la mort de Mme des Loges un sonnet, retrouvé manuscrit, mais que l'on doit avoir imprimé :

Arreste un peu tes yeux aussy bien que tes pas,
Toy qui veus observer les prodiges du monde;
Philis repose icy; sa vertu sans seconde
Ne se pouvoit nommer qu'un prodige d'appas.

Elle apporta du Ciel des clartez icy-bas,
Qui firent admirer sa science profonde;
Son entretien nous fut une source feconde
De ces tresors qu'on puise et qu'on n'espuise pas.

Mais si son rare esprit eut cent graces infuses,
Sa maison fut l'asile et le temple des Muses,
Pour qui son cœur conçut de puissantes ardeurs.

Aussy pour le loyer de sa flamme ancienne,
Comme elle eternisa la gloire des Neuf sœurs,
Les neuf sœurs ont fait vœu d'eterniser la sienne.
(Mss. du fonds de Saint-Germain. Residu, n° 3, p. 7, f° 184)

Des Réaux a souvent cité dans ses autres *Historiettes* les bons mots de Mme des Loges. Ajoutons celui-ci :

Parlant du style marotique, elle disoit « qu'elle aimeroit autant voir » faire l'yvrogne ou le Gascon, (et le gros Guillaume, comme vous » sçavez, réussissoit admirablement en l'un et en l'autre). Mais elle » disoit bien davantage ; elle n'estimoit pas plus un pareil jargon » qu'une espée de bois au costé et de la farine sur le visage. » (*Entretiens de Balzac.*)

On trouve aussi de jolis vers attribués à Mme des Loges dans les *Saillies d'esprit* (recueil de Gayot de Pitaval, Paris, 1726, p. 405). Ils auroient eté adressés à la comtesse de Vertus, dans un ballet où Mme des Loges etoit déguisée en Egyptienne.

LETTRES DE Mme, DE Mlle DES LOGES ET DE BORSTELL A PIERRE D'HOZIER.

I.

De Mme des Loges.

« Je n'ay receu que par le dernier courrier vostre lettre du 20 de ce » mois, qui me devoit estre rendue par le precedent, et il est à propos » que vous sçachiés ce retardement afin que vous ne soyez pas en » peyne de mon silence. J'ay failly à le continuer encore plus longtemps, » et si ce n'eust esté pour vous oster d'inquietude ou pour m'exempter » de blasme, j'eusse differé jusqu'à la huitaine à vous faire responce. » Je n'ay ny l'esprit ny la main libres pour escrire beaucoup et j'ay » versé plus de larmes depuis quelques jours que je ne vous saurois » dire de parolles. La mort de M. de Batilly, ne m'a pas ap- » porté moins d'affliction que j'y ay d'interest, et je regrette en sa » personne un fort brave homme et un fort proche parent. C'est une » perte qui n'est pas des plus communes, quoyqu'elle soit commune à » beaucoup de gens, et tous les bons François regrettent avec raison » celuy que nous pleurons avec tant de sujet en nostre famille. Mais » il plaist ainsy au ciel de despouiller la terre peu à peu de ce qu'elle » a de meilleur, afin de nous en rendre le sejour plus odieux. Vous ne » vous plaindrez pas desormais, Monsieur, que je vous cesle mes afflic- » tions comme j'ay fait ma maladie, et la crainte de vous desplaire a » esté plus forte cette fois que celle de vous importuner. C'estoit la » seule consideration qui me faisoit passer sous silence le mal que » j'avois ressenty, et peut-estre aussy que le plaisir de vous entretenir

» me le rendoit moins sensible en vous escrivant. Quoy qu'il en soit, » Monsieur, je ne suis point faschée de vostre reproche, puisqu'il » m'est avantageux, et j'en feray mon profit sans en faire de plaintes. » J'en ay beaucoup fait sur la maladie du bon M. Faret, à qui » je souhaitte autant de santé qu'il possede de merite ; et puisque vous » me le permettez, Monsieur, je luy diray encore une fois par vostre » entremise que je luy suis et à Mademoiselle sa femme, tres-humble » servante. J'en dis autant à la vostre, et moyennant une semblable » permission au bon papa, par la premiere commodité. Nous n'avons » rien ouy dire ici de ces croquans qu'on vous a dit s'estre elevés en » Poitou, et Dieu veuille qu'il en soit de mesme de toutes les autres » mauvaises nouvelles. Il me fascheroit fort de voir retomber la France » dans les malheurs d'une guerre civile, pendant qu'elle est encore » exercée par l'estrangere, et de voir ses propres enfans deschirer le » ventre de leur mere. Je prie Dieu qu'un chascun face son devoir, » cependant que je demeureray très-ferme dans celuy qui me fait » estre,

» Monsieur,

» Vostre très-humble et très-affectionnée » servante. »

Ce 7 janvier 1637.

« Ce ne m'est pas une legere consolation parmy tous les malheurs » qui m'environnent d'estre asseurée que Mme la vicomtesse d'Ochie * » me continue l'honneur de son souvenir et qu'elle me conserve » constamment l'affection qu'elle m'a promise très-sollennellement » il y a plus de vingt années. Pour moy je proteste que j'ay la » mesme passion et fidelité pour son service que j'avois en ce temps-là, » estant toute à elle. »

Hist., t. I, p. 335.

A Monsieur d'Hozier.

II.

De Mlle des Loges.

« Monsieur,

» Je n'ay point encore resigné mon office de secretaire, et conti- » nuant à vous escrire au lieu de ma mere, je continue aussi à vous » presenter ses excuses et ses remerciemens. La nouvelle defluxion qui » s'est jointe aux reliques de sa fievre, luy interdit tout à fait l'usage de » la main droite, mais non pas le juste ressentiment qu'elle doit à vos » soins continuels, et à vostre courtesie infinie. Le dernier tesmoi- » gnage que vous luy en avés rendu du 14 de ce mois, luy est d'autant

» plus sensible, Monsieur, que le sujet en est très agreable et les cir-
» constances qu'il vous a pleu adjouster si particulierement à la nou-
» velle de l'accomodement de Monsieur, ont de beaucoup accreu la
» joye qu'elle en avoit desjà receue. Elle vous baise très humblement
» les mains et vous supplie de croire, Monsieur, qu'elle tient pour une
» benediction singuliere du ciel, la fermeté de vostre precieuse amitié
» et qu'elle souhaitte de tout son cœur que ceste reunion publique
» n'ait pas moindre durée. Le contentement qu'elle en a ressenty eust
» esté plus parfait sans le desplaisir que luy apporte l'accident du
Historiette. » pauvre M. de Boissat *. Elle ne laisse pas de plaindre son infor-
» tune, quoy qu'elle n'approuve point son action, et elle compatit
» d'autant plus à cest accident qu'il est arrivé par sa faute. C'est un
» double regret que nous avons quand nos amys ne sont pas seulement
» malheureux, mais aussy imprudens, et quand ils deviennent eux-
» mesmes les auteurs de leur mauvaise fortune. Ma mere vous supplie,
» Monsieur, de luy en faire sçavoir la suite et de vous tenir pour
» asseuré que dans l'abandon de toutes les affaires auquel elle s'est
» laissée emporter durant sa maladie elle a conservé cherement le
» souvenir de tout ce qu'elle vous doit et le desir de vous tesmoi-
» gner qu'elle est passionement vostre servante très humble. Recevez
» s'il vous plaist la mesme asseurance de sa fille et ne luy refusés
» point l'honneur de se pouvoir dire,

» Monsieur,

» Vostre très obeissante et très obligée servante,

» DES LOGES. »

Ce 25 fevrier 1637.

III.

De Mme des Loges.

« Monsieur,

» Si vous avez de la memoire et de l'affection pour les morts,
» vous n'en avez pas moins pour les absens, et c'est bien autant à ma
» faveur que vous faites mentir ce proverbe duquel vous faites men-
» tion, qu'en l'interest de nostre cher Monsieur Bardin. Je ne trouve
» point estrange que vous reveriez le portrait d'un homme de qui la
» vertu estoit si venerable et que vous luy ayez erigé ce monument
» dans vostre cabinet après luy avoir dressé un autel en vostre cœur.
» Mais il y auroit de quoy s'estonner avec raison de ce que vous faites
» tant de cas d'une chose qui vaut si peu et de ce qu'un si grand esloi-
» gnement et mon peu de merite n'ont jamais peu faire cesser les conti-
» nuels effets de vostre constante amitié. Je mets de ce nombre les

» bons offices que vous me rendez tousjours auprès de Monsieur et de » Madame d'Humieres et les soins que vous prenez à me conserver en » leur memoire. L'esperance que vous me donnez de leur venüe en » ce pays, m'apporte une grande consolation et si vous apprenez qu'ils » soyent tout à fait resolus, vous m'obligerez infiniment, Monsieur, de » m'annoncer encore cette bonne nouvelle. Celles du grand monde » ont esté diverses pour ce coup, et il y en a eu de bonnes et de mau- » vaises. Ce n'est pas toutes fois cette varieté seulement qui me » les a rendues aggreables, c'est plustost le soin très exact que vous » apportez à m'en faire part. Je vous en demeure extresmement obligée » et vous proteste que mon ressentiment egale quasy l'excés de vostre » courtesie. Mais j'ose bien la mettre encore à l'espreuve en un autre » sujet et vous conjurer que ceste peinture qui vous est une copie me » puisse tenir lieu d'original et que je puisse faire travailler là- » dessus par votre permission. Ce me seroit une singuliere satisfac- » tion, Monsieur, d'avoir tousjours devant les yeux ce que j'ay con- » tinuellement en l'esprit et de pouvoir soulager en quelque sorte le » regret de nostre commune perte, par la présence de cest objet. J'ay » voulu finir par où j'avois commencé, Monsieur, afin de flatter au » moins vostre passion, ne pouvant contenter vostre curiosité par des » relations réciproques. Que si ce vous est un agréable sujet de vous » parler continuellement de feu M. Bardin, je m'asseure qu'il ne » vous desplaira pas non plus que je vous proteste souvent avec les » mesmes paroles et avec la mesme affection, que je suis,

» Monsieur,

» Vostre très humble et très obligée servante. »

Ce 1er octobre 1637.

« Je continue mes vœux pour la prosperité de toute vostre famille, » et me resjoüis infiniment du retour du bon papa qui, revenant » à Paris, se rapproche de tout le monde. Autant m'en puisse-t-il » arriver bientost.

» Monsieur de Balzac m'ayant prise sur le point de fermer mes der- » nieres despesches, ne me donna pas le temps de faire un compliment » à Madame la vicomtesse d'Ochy sur la perte qu'elle a faite de Monsieur » son filz, de qui les jours ont esté retranchez, pour verifier » cette promesse de longue vie qui est faite à ceux qui honorent » pere et mere. Je suis tesmoin du mauvais traitement qu'il a fait » autrefois à la sienne ; mais il se peut faire qu'il luy estoit devenu » meilleur et, qu'elle a sujet de s'en affliger ; en ce cas, je participe » à sa douleur, ses interests estant les miens propres par l'affection » qui m'a rendüe sienne.

IV.

De Mme des Loges.

« Monsieur,

» Si je vous suis obligée des amples instructions que vous me donnez » touchant les affaires publiques, je ne vous sçay pas moins de gré de » la part que vous me faittes des vostres particulieres. J'ay bien autant « de passion pour les unes que j'ay de curiosité pour les autres, et » si celles-là ne me sont pas indifferentes, je vous puis asseurer, » Monsieur, que celles-cy me sont encore plus importantes. Je vous y » souhaitte donques un tres bon succez où pour mieux dire un entier » contentement en toutes choses. Il est bien certain que la France n'en » peut recevoir de ce que l'Angleterre s'allie avec Espagne ; mais il » est encore douteux à mon avis que cela soit asseuré, n'y en ayant » point de confirmation jusques icy. Ce sera à l'une ou à l'autre de » ces deux couronnes de prendre le devant en cette negociation qui » n'acheminera pas peu celle de la paix generale. Je prie Dieu de nous » la donner aussy bonne qu'elle nous est necessaire et aussy prompte- » ment que plusieurs se l'imaginent. Quant à moy je n'en diray rien » de peur de mesprendre, et ne vous diray aussy rien d'ailleurs » pour le peu de santé et de temps qui me reste. Il suffira que je vous » asseure de ce qui est le plus important et le plus veritable de toutes » les choses qui sont de ma connoissance ; je veux dire que je suis et » seray toute ma vie,

» Monsieur,

» Vostre très humble et très obligée servante. »

Ce 27 septembre 1639.

« Ce sera sans oublier, s'il vous plaist, le bon papa à qui le silence » peut prejudicier, puisque j'ay le bonheur d'estre souvent asseurée de » son souvenir par vos lettres ; je salue Mlle d'Hozier de mes très » humbles baise-mains. Comme j'allois fermer ceste lettre, un gen- » tilhomme m'a conté une nouvelle que vous n'avez peut estre pas en- » core sceue. C'est la querelle que M. d'Espernon a eue ces jours contre » M. du Massé. Le procedé en est un peu extraordinaire et se ressent » fort du chagrin de ce seigneur. Il y avoit entre eux quelque froideur » qui estoit venue de longue main et avoit eu pour principe je ne sçay » quel discours que M. du Massé pretendoit avoir esté tenu par » M. d'Espernon à son desavantage ou pour le moins de Mme du » Massé sa mere. Tant y a qu'ils ne se voyoient point à cause de cela » et les amis communs s'estant employez pour les faire voir, ils obli-

» gerent enfin M. du Massé à s'en aller à Plossac sur la parole que » deux gentilshommes parents et serviteurs quasy domestiques de » M. d'Espernon luy porterent qu'il y recevroit tout contentement. » Mais le jour assigné estant venu et M. du Massé arrivé, M. d'Es- » pernon qui se promenoit dans son parc en estant averty, luy manda » qu'il ne le pouvoit voir ce jour-là et qu'il s'en allast à la plus pro- » chaine hostellerie ; que peut-estre il le verroit le lendemain s'il en » estoit en humeur. M. du Massé renvoya encore faire instance pour » ne recevoir point cet affront, sur quoy M. d'Espernon entra en son » carrosse tournant le dos aux suppliants et au lieu où estoit M. du » Massé, lequel picqué, comme vous pouvés penser, se retire dans » l'hostellerie que M. d'Espernon luy avoit fait enseigner, d'où il en- » voye un gentilhomme pour porter un appel au comte de Maillé, » gouverneur du marquis de la Vallette, ne se pouvant prendre à » celui-cy à cause de sa grande jeunesse, ny au pere à cause de son » absence, ny au grand pere, à cause de son trop grand age. Le gen- » tilhomme descouvert fut arresté et mis en une basse fosse où il seroit » encore sans l'intercession de Mme du Massé et de quelques autres » dames qui l'ont obtenu après qu'il a eu fait sa quinzaine. M. du » Massé fut couru et attrappé en une maison où il avoit pris sa re- » traite, chez un gentilhomme domestique de M. d'Espernon, sien amy » pourtant ; lequel estoit pour lors absent, et ou sous couleur de lier » partie, plusieurs cavaliers le furent chercher et picotter à toute » outrance. Il n'y eut pas mesme jusqu'aux gardes du seigneur qui ne » voulurent avoir leur part du passe-temps. Il trouva enfin moyen de » sortir d'entre leurs mains par l'ayde de la dame de ceste maison où » il s'estoit retiré et de gagner la sienne. J'obmets une infinité de cir- » constances trop longues à deduire. Celles-cy m'ont esté asseurées » pour fort veritables par un gentilhomme qui s'est rencontré sur la » fin de ceste affaire chés les uns et les autres, selon la coutume des » provinciaux. Le temps nous apprendra le surplus : si j'avois quelque » chose de meilleur à dire, je vous en ferois part. »

V.

De Mme des Loges.

« Monsieur,

» J'estois en possession de ne me plaindre que de ma mauvaise for- » tune, et il faut à present que je me plaigne de vostre bonheur ou » pour mieux dire de vostre merite. Ce que vous estes recherché d'un » chascun est cause que je ne vous trouve point, et à force d'estre » necessaire partout, vous m'estes d'autant moins utile. J'eusse

» souhaitté, quelle que haute que soit l'estime et le respect que j'ay pour » M. le duc de Rouennois, qu'il eust esté de moins bonne maison qu'il » n'est, à condition qu'il vous eust laissé dans la vostre et que ses vieux » titres du temps passé ne vous eussent pas empesché durant cet hy- » ver au moins de me debiter les nouvelles du temps présent; c'est à » quoy je ne vois pas d'autre remède, Monsieur, sinon qu'il vous plaise » de suppleer par vos ouvrages au deffaut de vos lettres et qu'en don- » nant au public ce que vous aurez appris à Oiron, vous me faciés la » faveur de m'en faire part. Je prieray Dieu cependant pour le bon » succés de vostre volage et non seulement pour vostre heureux retour, » mais aussy pour celuy des occasions qui pourroyent servir à vous » tesmoigner comme je suis,

» Monsieur,

» Vostre très humble servante. »

Ce 20 decembre 1640.

VI.

De Mme des Loges.

« Monsieur,

» Comme vos affaires ne vous peuvent empescher de m'escrire, » aussy ne peuvent mes afflictions me divertir de vous faire responce. » Mon devoir n'est pas moins pressant en cela que ma douleur; et » quelque mal que Dieu m'envoye, je me souviens tousjours du bien » que vous me faittes. Non content de satisfaire ma curiosité, Monsieur, » vous avez un pareil soin de tous mes interests et parmy les solides et » aggréables entretiens de M. de Lisieux vous n'avez pas oublié à ce » que je voy, mes facheuses quoyque peu considerables affaires. Vous » me ferez un plaisir singulier, Monsieur, de remettre en train vostre » negociation du passé et de donner ce nouvel exercice à l'incompa- » rable charité de ce digne prelat dont vous sçavez que je revere la » vertu au dernier point. J'ose me promettre enfin de son entreprise » ce que je n'ay pu obtenir jusqu'icy par ma très longue patience; » quand ses prieres ne feroient rien, ses exhortations n'y seront peut- » estre pas inutiles, et je veux esperer que ceste exacte justice qui n'est » pas l'une des moins excellentes habitudes qui rendent et sa personne » et ses actions si louables et si accomplies, n'espargnera rien en ma » faveur de ce que son autorité semble luy permettre en telles occa- » sions. Mesme en faudroit-il venir jusqu'aux fulminations tout à fait; » pleust à Dieu, Monsieur, que celles du Vatican fussent à sa disposi- » tion, que Rome se peust vanter un jour que la France luy eust donné » en sa personne un pape revestu de plus de vertus que d'ornements » pontificaux et que nostre siécle eust le bonheur de recevoir la paix

» générale de ses mains. Je me promettrois de recevoir au moins par » là quelque consolation en mes maux et quelque soulagement en mes » fascheuses affaires dont les ruines publiques augmentent tous les » jours les incommoditez.

» Rien ne pourra jamais diminuer la forte passion que j'ay de vous » servir, Monsieur, quoyque toutes choses semblent m'en oster le pou- » voir et que vous ayez juste sujet de vous desfier de mes paroles toutes » les fois que je vous asseure du cœur que je suis,

» Monsieur,

» Vostre très humble et très obligée servante. »

Ce 16 may 1641.

VII.

De Borstell.

22 juillet 1653.

« Monsieur,

» On pourroit dire que je ne me rends pas moins paresseux à vous » respondre que je suis inutile à vous servir, et que j'ay aussy peu de » soins de vous remercier de vos lettres que j'ay de bonheur à m'acquit- » ter de vos commissions. Mais, Monsieur, comme je ne suis point la » cause des manquements d'autruy, je ne le suis non plus de ma pro- » pre stérilité, et c'est bien plus souvent faute de sujet que de volonté » quand je cesse ou differe de vous escrire. La derniere de mes espi- » tres estoit du 5 de ce mois, depuis lequel temps j'ay eu le bonheur » de recevoir la vostre du mesme jour et une autre du 13 en suitte. » Quant à la mienne du mois de janvier, c'est une importunité qui vous » a esté donnée à contre-temps, quoyque vostre courtesie ne limite » jamais celuy de sa peine. Je n'attendrois pas tant à vous remercier, » Monsieur, de vos offres favorables comme de vos utiles et obligeans » effets : je voudrois que les miens fussent d'assez fideles temoins de » mon ressentiment et qu'il me fust permis de vous payer en meilleure » monnoye que ne sont les paroles. La memoire de Mlle des Loges n'a » pas besoin d'estre raffraischie d'aucun de vos interests, Monsieur, ny » celle de dame Charlotte de l'honneur de vostre bienveillance ; elle » ne se tient pas moins asseurée de vostre souvenir, Monsieur, que » vous le deviez estre de celuy de ladite demoiselle. Ce n'est pas » qu'elle ayt manqué de diligence, mais on luy a manqué de parole, » comme à moy qui ne manqueray jamais à celle que je vous ay don- » née d'estre tant que je vivray,

» Monsieur,

» Vostre très humble et très obligé serviteur,

» BORSTELL.

» Nous baisons très humblement les mains, ma femme et moy à
» Mademoiselle vostre digne moitié comme à vous. C'est sans oublier
» les autres plus précieux amys. M. Feret est absent ; ce qui fait que
» vous recevrez ce mot par la poste.

» *A Monsieur*
» *Monsieur d'Hozier, à l'hostel de Nevers, près la porte de Nesle,*
» *A Paris.* »

VIII.

De Borstell.

13 juin 1654.

« Monsieur,

» Je m'estois bien douté que vostre voyage pourroit recevoir quel-
» que retardement tout de nouveau, mais non pas qu'il deust estre
» rompu tout à fait. Sur la creance de la premiere de ces deux choses,
» je vous avois ecrit le 6 de ce mois et c'a esté en vous envoyant un
» memoire qui estoit venu de Cherues (?) et qui portoit un supplément
» de la genealogie des Aliday. Vostre lettre du 3 me fut rendue le
» lendemain, Monsieur, et celle du 7 est survenue depuis. Par ce
» moyen je me sens obligé doublement à vos charitables soins, et si
Cardinal de Retz. » M. le C. de R.* a changé de prison, je voy que vous n'avés pas changé
» de bonne volonté pour moy. L'effet en a esté accreu non-seulement
» par les nouvelles que vous avez pris la peine de me mander, Mon-
» sieur, de nostre monde superficiel, mais aussy par l'esperance de
» celles que nous veut apprendre M. Gaffarel de son monde souster-
» rein. Il ne s'est jamais veu un dessein si beau, si hardy ny si
» elevé que le sien, quoyque il s'estende jusqu'aux abymes de la terre,
» ny des curiosités si rares et si peu connues que celles qu'il nous pro-
» met. Pour moy, je les attens avec impatience et fais estat de m'en
» gorger avec autant de delices que d'avidité. Il y a long-temps que
» leur auteur est dans mon esprit et dans mon admiration. Par les
» belles choses dont il a dejà gratifié le public, il m'a esté facile de ju-
» ger de ce qu'il peut avoir de reserve, et d'un homme fait comme luy,
» en un mot, on ne doit rien attendre de mediocre. Il n'a pas besoin
» d'aide pour mettre au jour ce qu'il a conceu dans son imagination et
» l'on peut dire qu'il n'y a qui que ce soit qui ait penetré si avant que
» luy. En ce pays, il ne se rencontre aucun qui soit tant soit peu cu-
» rieux ni qui soit capable de gouster les belles choses, bien loin de les
» produyre luy-même. Nous y avons M. le mareschal Foucault main-
» tenant, mais c'est un saint que je ne feste point non plus que les
» autres grands de nostre voisinage. Les murailles de mon parc et de

» mon palais bornent toute la sphere de mon activité et je ne me pro-
» mene au dehors que le moins qu'il m'est possible. Je m'estois promis
» d'avoir l'honneur de vous y voir et de vous regaler, Monsieur, selon
» ma petite puissance. Dame Charlotte qui vous baise les mains, avoit
» le mesme dessein et la mesme esperance, laquelle nous allons perdre
» avec beaucoup de regret. Je n'eusse jamais cru que la mauvaise for-
» tune de M. le C. de R., deust faire la mienne, ny qu'il y peust avoir
» dans nos interests tant de connexité. Nous avons un voisin qui est tous-
» jours fort dans les siens, et qui se feroit crucifier pour le mettre en
» liberté. C'est M. de Chandenier, naguere arrivé d'Auvergne. Il estoit
» l'autre jour céans, et je viens de l'envoyer complimenter sur la mort
» de sa mere, decedée à Paris. Celle du fils que Dieu m'a donné est
» très humble servante de Mme d'Hozier, comme la vostre. Son frere
» vous fait aussy ses baise-mains à touts deux et pour moy, je proteste
» que je suis de l'un et de l'autre,

» Monsieur,

» Très humble et très obéissant serviteur,

» DE BORSTELL. »

(La notice qu'on va lire a eté trouvée par M. de Monmerqué parmi les manuscrits de Conrart. Elle est déjà dans la première edition des *Historiettes*. L'auteur doit en être ou Borstell, ou l'une des filles de Mme des Loges.)

NOTICE SUR MADAME DES LOGES.

Feu Mme des Loges avoit nom Marie de Bruneau; elle etoit originaire de la province de Champagne, mais née à Sedan, où son père et sa mère s'etoient alors refugiez durant les guerres de religion, environ 1584 ou 1585. On n'a trouvé parmi ses papiers aucuns renseignemens qui marquent précisément ni le jour ni le mois ni l'année.

Son père etoit Sébastien de Bruneau sieur de la Martiniere, conseiller du Roy et intendant de la maison et des affaires de Monsieur le Prince, et du roi de Navarre depuis le décez de ce prince. Sa mère avoit nom Nicole de Bey; ils etoient tous deux d'une rare et haute vertu, et à cette cause tenus en une singulière estime par toute sorte de personnes, et surtout par divers princes et autres grands, même par le feu roy Henry IV, duquel il y a encore plusieurs lettres ecrites de sa main audit sieur de Bruneau.

Ladite dame des Loges a eté mariée avec feu messire Charles de Rechignevoisin, chevalier, seigneur des Loges, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, issu de l'une des plus illustres maisons de Poitou et des mieux alliées; entre les autres à celles de la Beraudiere, de

Vivonne, de Chemerault et de la Rochefoucauld. Il etoit oncle à la mode de Bretagne de M. le duc de la Rochefoucauld. Son père etoit chambellan de M. le duc d'Alençon, frère des rois François, Charles et Henry, et mourut au voyage de Flandres, à l'entreprise d'Anvers.

Lesdits sieur et dame des Loges ont eu ensemble plusieurs enfans, l'un desquels fut tué à la bataille de Prague, l'an 1620, l'autre au siége de Bréda en 1638, et l'aîné ayant suivi les guerres de Hollande durant l'espace de vingt-trois ans entiers et consécutifs, sans avoir perdu une seule campagne, et y ayant acquis beaucoup d'estime et d'honneur, tant dedans les armées qu'à la cour du prince d'Orange, y a possédé et y possède encore diverses charges militaires, et, entre les autres, celle de général-major et de colonel, s'y etant habitué tout-à-fait et allié en l'une des plus apparentes familles du pays.

Ladite dame des Loges a fait sa demeure à Paris et à la cour durant vingt-trois ou vingt-quatre ans; pendant lequel temps elle a eté honorée, visitée et regalée de toutes les personnes les plus considérables, sans en excepter les plus grands princes et les princesses les plus illustres. M. le duc d'Orléans en faisoit surtout une très-particulière estime, et se rendoit assidu à la visiter, aussi bien en la prospérité que dans l'adversité de ses affaires; dont cette prudente dame prévoyant la continuation et les funestes succez, elle se résolut à quitter tout ces avantages et toutes les commodités d'un si agréable séjour, pour ne participer point aux intrigues qui depuis en ont accablé plusieurs. Ce fut en l'an 1629 qu'elle se disposa à cette sage retraite, en laquelle elle a depuis vécu doucement et dévotement par l'espace de quelques années, jusques à 1636, qu'un procez de grande importance l'ayant ramenée à Paris, elle y fut reçue et respectée de tous les honnêtes gens de même qu'auparavant, et fut de nouveau honorée des visites de Monsieur et des autres princes et princesses.

Toutes les Muses sembloient résider sous sa protection ou lui rendre hommage, et sa maison etoit une académie ordinaire. Il n'y a aucun des meilleurs auteurs de ce temps ni des plus polis du siècle, avec qui elle n'ait eu un particulier commerce, et de qui elle n'ait reçu mille belles lettres, de même que de plusieurs princes et princesses et autres grands. Il a eté fait une infinité de vers et autres pièces à sa louange, et il y a un livre tout entier, ecrit à la main, rempli des vers des plus beaux esprits de ce temps, au frontispice duquel sont ecrits ceux-ci, qui ont eté faits et ecrits par feu M. de Malherbe:

Ce livre est comme un sacré temple,
Où chacun doit, à mon exemple,
Offrir quelque chose de prix.
Cette offrande est due à la gloire
D'une dame que l'on doit croire
L'ornement des plus beaux esprits.

Nous ne dirons rien icy de ce qu'elle a ecrit elle-même, soit en prose ou en vers, puisque, pour fuir toute vanité, elle n'a jamais voulu permettre qu'aucune de ces pièces de sa façon fût exposée au public. Un chacun sçait néanmoins que son style, aussi bien que son langage ordinaire, etoit des plus beaux et des plus polis, sans affectation aucune, et accompagné d'autant de facilité que d'art; mais surtout etoit à estimer son humeur agréable, discrète et officieuse envers un chacun, sa conversation ravissante et sa dextérité à acquérir des amis et à les servir et conserver. Elle avoit un courage plus que féminin, une constance admirable en ses adversités, un esprit tendre en ses affections et sensible aux offenses, mais attrempé d'une douceur et facilité sans exemple à pardonner, et en tous ses maux d'une résignation entière à la volonté de Dieu et d'une ferme confiance en sa grâce, se reposant toujours sur sa providence, et ne désespérant jamais de ses secours.

Les pertes de ses chers enfans, de Mme de Beringhen, sa digne sœur, dame reconnue d'un chacun pour être d'un esprit eminent, d'une admirable conduite et d'une vie exemplaire, avec celles d'une infinité de ses meilleurs et plus chers amis, accompagnées d'abondant d'autres afflictions non moins cuisantes, l'avoient réduite, par la tendresse de son bon naturel et par leur importance, à une vie fort languissante, si bien que les forces du corps ne se trouvant pas egales à celles de l'esprit, ny la délicatesse de la nature à l'habitude de sa grande constance, ces déplaisirs furent suivis d'une maladie aiguë et d'une mort très-heureuse, le 1er de juin, l'an 1641. Ce fut au château de la Pléau, en Limousin, maison de Mme de la Pléau, sa fille aînée. Son testament a eté une exhortation ample de piété à ses enfans, sa maladie un patron de patience, tous ses propos des enseignemens et des consolations saintes, et ses dernières paroles celles de saint Paul: « Je suis assurée que ny mort, ny vie, ny anges, ny prin-
» cipautés, ny puissances, ny choses présentes, ny choses à venir, ny
» hautesse, ny profondeur, ny aucune autre créature, ne me pourra
» séparer de la dilection de Dieu, qu'il nous a montrée en Jésus-Christ,
» notre Seigneur. »

CLIX. — CLX.

MADAME DE BERINGHEN ET SON FILZ.

(*N. Bruneau, sœur aînée de Mme des Loges, mariée à Pierre Beringhen. — Henry de Beringhen, premier ecuyer du Roy, mort en* 1692.)

Comme j'ay dit, elle estoit bien faitte, et elle fut galante. M. de Montloüet d'Angennes, qui estoit bel homme, disoit qu'elle luy avoit offert douze cens escus de pension, mais qu'il n'estoit pas assez interessé pour cela, et qu'il estoit amoureux ailleurs : elle n'estoit plus jeune alors.

Il luy prit fantaisie d'avoir un page : je n'ay jamais veû une personne plus fiere. Elle eut disputte à Charenton pour une place ; elle vouloit l'envoyer garder par un soldat des Gardes ; « car, » disoit-elle, « il n'y a pas un capitaine dans le Regiment qui ne » soit bien aise de m'obliger[1]. »

Elle n'avoit garde d'estre ny si spirituelle ny si accorte que sa sœur. Pour son mary, M. de Rambouillet m'a dit que Henry IVe luy avoit dit que Beringhen estoit gentilhomme. Cependant j'ay oüy

[1] Une Mme d'Endreville, fille d'un secretaire du Roy et femme d'un gentilhomme riche de Normandie, fit garder sa place, en 1658, par un suisse du Roy. On se mocqua fort d'elle.

conter à bien des gens que le Roy ayant demandé à M. de Sainte-Marie, pere de la comtesse de Saint-Geran, comment il faisoit pour avoir des armes si luisantes, « C'est, » luy dit-il, « un valet allemand » que j'ay, qui en a soing. » Le Roy le voulut avoir (c'estoit Beringhen), et luy donna après le soing du Cabinet des armes. Depuis il fit quelque chose, et parvint à estre premier valet de chambre. Or, il avoit un cousin-germain dont le filz, que je connois fort, conte ainsy leur histoire : « Nous sommes, » dit-il, « d'une petite ville de Frise, qui s'appelle Beringhen ; nos ancestres, dont la noblesse se prouve par les titres que nous rapporterons quand on voudra, n'en estoient pas seigneurs, à la verité, mais possedoient la plus belle maison de la ville, depuis plus de trois cens ans. » (Pour moy, je sçay bien que souvent on a pris le nom du lieu de sa naissance ; mais ce n'est pas autrement une marque de noblesse, au contraire, comme Jean de Meung et Guillaume de Lorris. « Le pere de feu M. de Beringhen et le pere du mien furent tuez à la guerre : leur bien se perdit. Leurs enfans ayant ramassé quelque chose du naufrage, passerent en France encore fort jeunes. Feu M. Beringhen s'arresta sur la coste de Normandie, où il fut precepteur de quelques enfans de gentilshommes [1], il avoit un peu de lettres. Au sortir de là, il se met chez l'accommodeur de fraises du Roy, et fait

[1] Je croy que ce n'estoit que leur porte porte-feuille.

connoissance avec les officiers de la Garde-robe : il avoit l'esprit vif, le Roy le prit en amitié. Pour mon pere, il alla jusqu'en Bretagne, et se mit à trafiquer d'une espece de toile qu'on appelle de la noyale*, elle sert à faire des voiles de navire ; mais il n'a jamais paru en ce commerce, et on ne sçauroit prouver qu'il ayt derogé. Il acquit du bien honnestement. J'ay quarante lettres de feu M. de Beringhen à mon pere et de mon pere à feu M de Beringhen[1]. Depuis la mort de M. de Beringhen, M. de Beringhen, son filz, aujourd'huy Monsieur le Premier, comme quelqu'un eut demandé l'aubeine de mon pere qui vint à mourir, dit tout haut : « On » a cru peut-estre qu'il n'avoit point d'amys, mais » je feray bien voir qu'il estoit mon parent. » Aujourd'huy il s'avise de dire que je suis bastard, et son frere d'Arminvilliers a signé à mon contrat de mariage. Il fit à la verité un peu le retif pour signer comme parent ; mais enfin il passa carriere. Mme de Saint-Pater[2], sa sœur, à la mort, s'est repentie d'avoir dit que j'estois venu d'un bastard de leur maison, et j'ay fait voir à M. de la Force mes titres et les lettres de feu M. de Beringhen. » Or, cet homme croyoit tenir Monsieur le Premier, et disoit : « J'ay tous les titres, s'il pretend à estre che-

Voy. T. I, p. 393.

[1] On dit mesme qu'ils estoient associez.

[2] Mme de la Luzerne, son autre fille, est un original en Phébus. Pour dire que luy faire tant de ceremonies, c'estoit la faire souffrir terriblement, elle dit une fois : « Ah ! pour cela, Madame, c'est une vraye » *gemonie.* » Elle avoit ouy parler du *Montfaucon* de Rome, qu'on appelloit *Scalas Gemonias.*

» valier de l'Ordre, il faut qu'il vienne à moy ; » mais Monsieur le Premier a eu des titres tels qu'il a voulus, et l'electeur de Brandebourg, à qui appartient le lieu de leur naissance, a esté bien aise de l'obliger [1].

Cet autre Beringhen et sa femme sont assez asottez de leur noblesse, et ils disoient : « Nous voudrions » pour plaisir qu'on nous pust mettre à la taille, pour » avoir lieu de prouver nostre noblesse. — Vous n'a- » vez, » leur dis-je, « qu'à aller demeurer six mois à » Lagny, vous en aurez le divertissement. »

Monsieur le Premier, autrefois, fut un peu de la faveur; il caballa avec Vaultier et Mme du Fargis. Il commença à bransler dez le voyage de Lyon, et fut disgracié au retour de la Rochelle. Il avoit changé de religion : il alla en Hollande, et le prince d'Orange, qui aimoit tout ce que le cardinal de Richelieu persecutoit, le receût à bras ouverts, et luy donna ses chevaux-legers à commander. Beringhen acquit quelque reputation; il revint en France après la mort du Cardinal. Le reste se trouvera dans les *Memoires de la Regence.*

[1] Dans sa genealogie, il fait mourir le pere de Beringhen à dix-sept ans, luy qui en a vescu soixante.

COMMENTAIRE.

I. — P. 380, lig. 4.

Elle fut galante.

Dans la notice sur Mme des Loges qu'on a lue tout à l'heure, on trouve que « Mme de Beringhen estoit reconnue d'un chascun pour estre d'un

» esprit eminent, d'une admirable conduite et d'une vie exemplaire. » Des Réaux ne fortifiera pas grandement ces eloges.

M. de Montlouet d'Angennes, auquel elle vouloit tant de bien, etoit Jacques d'Angennes, marquis de Montlouet, marié en 1626 à Elizabeth de Vaubecourt; il appartenoit à une branche puînée de la maison d'Angennes, dont le marquis de Rambouillet représentoit la branche aînée. (Voyez plus haut, page 9.)

Le marquis de Sainte-Marie, qui avoit de si belles armes, etoit Jean de Longaunay, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, lieutenant du Roy en Normandie; et sa fille, Suzanne de Longaunay, femme de Claude-Maximilien de la Guiche, fils du maréchal de Saint-Geran. Elle aura sa curieuse *Historiette.*

Les Beringhen passoient pour venus des Pays-Bas. Le premier dont on parle fut Pierre Beringhen, beau-frère de Mme des Loges, et valet de chambre de Henry IV. Saint-Simon (t. I, ch. 9) a raconté, moins bien que des Réaux, l'histoire des belles armes qu'il entretenoit. Son fils Henry obtint en 1645 la charge de premier ecuyer du jeune roi Louis XIV, et fut chevalier des Ordres en 1661.

Jacques-Louis, le fils de Henry, parvint à une faveur plus grande et la mérita par la loyauté de son caractère et par une goût eclairé pour les beaux-arts. Il avoit une bibliothèque fort belle et avoit formé une collection d'estampes qui fut, après sa mort, réunie au cabinet des Estampes de la Bibliothèque du Roy. Elle en est encore aujourd'hui l'un des principaux ornemens. Il mourut le 1er mai 1723. Son fils Jacques-Louis de Beringhen, premier ecuyer du Roi, comme son père et son aïeul, laissa en mourant quatre filles et deux fils, l'un François-Charles, evêque du Puy en Velay, mort en 1742; l'autre Henry-Camille, comte du Plessis-Bertrand et premier ecuyer du Roy, mourut sans postérité.

Une branche collatérale de Beringhen, etablie en Bretagne au commencement du XVIIe siècle, paroît avoir fini sur la fin du XVIIIe.

Mme de Beringhen, sœur de Mme des Loges, eut outre Jacques-Louis, trois filles qui devinrent l'une Mme de Saint-Pater, l'autre Mme de la Luzerne et la troisième Mme le Jumel de Barneville, mère de Marie-Catherine, la charmante et spirituelle comtesse d'Aulnoy. Bayle dit à ce propos : « Cette alliance (de Mlle Bruneau avec M. de Beringhen) » a donné de petites nieces fort illustres à Mme des Loges, par les » sœurs de M. le marquis de Beringhen. L'auteur de plusieurs livres » qui ont paru depuis peu sous le titre de *Voyage d'Espagne,* etc., est » une de ces petites nieces. Il y en a deux autres (Mlles de la Luzerne) » qui, par zèle pour la Religion reformée, ont quitté tous les avantages » de leur patrie, et qui relevent, par leur pieté, toutes les autres belles » qualités dont elles sont ornées. » (Art. de Mme des Loges.)

CLXI. — CLXII.

LE CHANCELLIER SEGUIER.

JODELET.

Pierre Seguier, né 28 *mai* 1588; *Chancelier en* 1635; *mort* 28 *janvier* 1672.)

J'ay desjà dit ailleurs* que le Chancellier est l'homme du monde le plus avide de loüanges : on en verra des preuves par la suitte. On l'accuse d'estre grand voleur. Pour lasche et avare, il ne faut que lire ce que je m'en vais mettre [1]. *Histor.* de Chapelain.

Personne n'a tant donné à l'exterieur que luy ; il a baptisé sa maison *hostel*, il a mis un manteau et des masses, en forme de baston de mareschal de France, à ses armes, et son carrosse en est tout historié. Il ne

[1] On m'a dit que ce fut des Roches le Masle, chanoine de Nostre-Dame, fort riche en benefices, autrefois petit valet du cardinal de Richelieu au college, qui, le connoissant par droit de voisinage, le proposa au cardinal de Richelieu pour Garde des sceaux, comme un homme devoué, et dont il luy respondoit; le Cardinal s'y fia. Le monde fut assez estonné de ce choix, car il n'estoit pas trop en passe de cela. Il estoit alors president au mortier en la place de son oncle.

feroit pas un pas sans exempt et sans archers[1]. Mais, en recompense, jamais au fond chancellier ne fit moins le Chancellier que luy : il est tousjours le très-humble valet du ministre[2]. On verra dans les *Memoires de la Regence* comme on le ballotte, et que c'est un homme qui avalle tout. Icy je ne veux mettre que des particularitez qui ne pourroient entrer dans l'ouvrage que je veux faire.

Les Seguiers de Paris ne viennent nullement des Seguiers de Languedoc : ils viennent d'un procureur, qui estoit grand-pere du feu president Seguier. Ce procureur eut un filz advocat, qui fut poussé dans les charges, qu'on ne vendoit pas en ce temps-là[3].

Le Chancellier fut si estourdy[4] que de faire oster la tombe de ce procureur, qui estoit à Saint-Severin[5], à cause qu'il y avoit une inscription. Sa femme s'appelle Fabri ; elle a eu beaucoup de bien. Je pense que son pere estoit trezorier de France, à Orleans.

[1] Il est le premier qui s'est avisé de se faire traitter de *Grandeur;* avant luy pas un ne s'estoit fait traitter de *Monseigneur* dans les harangues, quand on luy parle comme deputé.

[2] *Mots biffés :* Il tremble devant le moindre.

[3] Il fut advocat-general, et son filz president. Il en eut trois autres ; le Chancellier vient de celuy qui fut lieutenant civil. *Mots biffés :* Le pere du Chancellier n'estoit, je pense, que trezorier de France.

[4] Estant garde des Sceaux.

[5] Ou à Sainte Opportune. Ce ne fut pas luy, ce fut Seguier, marquis d'O ; le premier president le Geay, qui estoit alors procureur du Roy du Chastelet, en haine du president Seguier d'alors, oncle du Chancellier, en fit informer. Il estoit mal satisfait de ce president, je ne sçay pourquoy.

On dit que le grand-pere de Fabri estoit serrurier, d'où vient la pointe *Fabricando Fabri fimus*[1].

Cette femme n'a jamais esté belle ; mais elle estoit propre ; on en a mesdit avec plus d'une personne. Le comte de Clermont de Lodeve, qu'on appelloit en sa jeunesse le marquis de Sessac*, se vantoit d'avoir couché avec elle. Elle a payé le comte d'Harcourt assez long-temps. On a parlé d'un chanoine de Nostre-Dame, nommé Thevenin* ; et il n'y a pas plus de quatre ou cinq ans qu'il y a eu de la rumeur en menage pour un certain maistre d'hostel qui n'estoit pas mal avec elle ; sans compter les moines, car elle est devote, et les devotes sont le partage des freres frappards. C'est une des plus avares femmes du monde. Tous les officiers que le Chancellier reçoit luy doivent six aulnes de velours ou de satin, selon la charge qu'ils ont. Le chancellier de Sillery les rece-

Alexandre de Castelnau-Clermont Lodève, marquis de S.

Claude Thevenin, chantre et chanoine de l'Eglise de Paris.

[1] Je sçay de Boileau, greffier de la Grand-chambre, que le pere de la Chancelliere a esté valet chez feu son grand-pere, c'est-à-dire tout au plus, petit *clerico*. Cependant, à l'imitation de son mary, elle va chercher des aieuls en une province esloignée, en Provence. M. de Peiresc s'appelloit Fabri ; il pretendoit venir d'un gentilhomme pisan, qui s'establit en Provence durant les guerres des ducs d'Anjou pour le royaume de Naples ; et comme M. le president Seguier eut les Sceaux, Peiresc, qui estoit bien aise d'avoir sa faveur, pour obliger les gens de lettres et de vertu, avoüa le frere de la Chancelliere, alors maistre des Requestes, pour son parent. Le bonhomme Gassendi en met la descente tout franc dans la vie de Peiresc. Il le croit comme il le dit, ou il avoit ordre de son amy d'en parler ainsy pour la raison que j'ay ditte. — *Variante :* Le pere de la Chancelliere a esté valet de chambre à quinze escus de gages de Boileau*, pere de Boileau dernier mort, greffier de la Grand-chambre. Cet homme estoit dans les Finances, et l'y mit.

Jean Boileau, aieul de Despréaux ; payeur des guerres.

voit, mais il les rendoit, et pour cela il y avoit six aulnes de chascune de ces estoffes chez un certain marchand, qui estoient bannales, s'il faut ainsy dire, et qu'on loüoit un escu ; car on sçavoit bien que le Chancellier les renvoyeroit. La Chancelliere a raffiné sur cela. On dit à l'Officier : « Allez-vous-en chez » un tel marchand, et luy payez les six aulnes. » Puis quand la somme est assez grosse, comme elle en tient registre, elle va lever un ameublement : de là vient qu'on l'appelle *la fripiere* [1].

Le cardinal de Richelieu partagea avec luy pour ses filles ; il en maria l'une, et luy laissa marier l'autre. M. de Coislin [2], parent du Cardinal, petit, bossu, mais qui avoit du cœur et estoit de bonne maison, espousa l'aisnée ; l'autre fut mariée au prince d'Enrichemont, filz du marquis de Rosny, aisné de M. de Sully, mais qui estoit mort il y avoit long-temps *. Ce M. d'Enrichemont est une contemptible creature : le bonhomme de Sully eut de la peine à s'y resoudre, et disoit : « Je ne veux point m'allier avec le prince » des Chicaneurs. » En quelque occasion le Chancellier luy escrivit, et il y avoit en un endroit : « Afin que la paix soit dans nos familles. « *Familles !* » dit le bonhomme, « *familles !* Bon pour luy qui n'est qu'un » citadin ; mais il pourroit bien user du terme de » *maison*, quand j'y suis compris. » La Chancelliere

Le 1er septembre 1644.

[1] Je me souviens que le jour de S. Joseph, aux Mathurins, où l'abbé de Cerizy preschoit, on avoit habillé S. Joseph d'une robe de M. le Chancellier, et la Vierge avoit la cravatte de Mme d'Aiguillon.

[2] De Pontchasteau.

estoit ravie de dire : « Allez sçavoir comment ma fille, la Princesse, a passé la nuict[1].

Quelque avide de loüanges que fust le Chancellier, tandis que le cardinal de Richelieu a vescu, il n'a pas voulu souffrir qu'on le loüast, et il se fit de l'Academie, de peur qu'on ne dist qu'il se vouloit tirer du pair[2]. Depuis, quand l'abbé de Cerisy se retira à l'Oratoire, entre autres plaintes qu'il fit de luy, il se plaignit fort de ce qu'il n'avoit pas fait une pance d'*a* pour luy. Quand la Chambre, son medecin, voulut mettre au jour son livre du Raisonnement des bestes *, il dit au Chancellier qu'il doutoit s'il le luy devoit dedier, de peur que cela ne fist faire des railleries. Le Chancellier luy respondit qu'il se mocquoit des railleries. Il avoit autrefois l'abbé de Cerisy chez luy, la Chambre, qui y est encore, et Esprit, tous trois de l'Academie. Pour estre loüé, il donnoit sur le Sceau quelques pensions, mais il laissoit bien aussy charger ce pauvre Sceau, et à proprement parler, c'estoit le public qui payoit ces beaux esprits. Esprit se broüilla avec luy, comme nous verrons dans l'historiette de M. de Laval. Pour la Chambre, il y demeure tousjours et est le pa-

De la connoissance des Bestes, Paris, 1648 in-4°.

[1] Avant cela, il fut assez fat pour aller proposer au Cardinal, comme si sa femme l'y avoit obligé, de marier sa fille avec feu M. de Nemours, l'aisné de celuy que M. de Beaufort tua. « Ouy, » luy respondit le Cardinal ; « en effect, cela seroit fort sortable que Victor-Amedée de Savoye » espousast Charlotte Seguier ! dittes à Marie Fabri qu'elle resve. »

[2] Boisrobert dit qu'il avoit proposé de faire le Chancellier protecteur, et de se contenter, luy *, d'avoir soing de l'Academie ; et que le Cardinal, qui prenoit le Chancellier pour un grand faquin, receût cela si mal qu'il pensa chasser Boisrobert.

Le Cardinal.

tron, car le Chancellier, tout devot qu'il est, est un grand garçailler : il paye ses demoiselles en arrests et autres choses semblables; mais comme il a quelquefois du mal dans ses chausses, la Chambre, qui le traitte, est fort absolu, et se prevaut un peu de la confidence[1].

C'est une pillauderie espouvantable que celle de ses gens; en voicy une belle preuve. Un jour que les comediens du Marais joüerent au Palais-Royal, le Chancellier, qui y estoit, trouva Jodelet, leur fariné, fort plaisant; il en fut si charmé que, pour tout dire en un mot, il en devint liberal, et luy fit dire qu'il le vinst trouver le lendemain et qu'il luy feroit un present. Jodelet ne manqua d'y aller : d'abord un des valets de chambre du Chancellier luy vint dire : « J'ay parlé pour vous à Monsieur, » Monsieur a dessein de vous donner cent pistolles; » et adjousta à cela : « Vous n'oublierez pas vos bons » amys. » Le fariné luy promit qu'il y en auroit le quart pour luy. Incontinent après, un autre valet de chambre lui fit la mesme harangue, et Jodelet luy fit la mesme promesse; enfin il en vint jusqu'à quatre, car le Chancellier a quatre rançonneurs de gens. Jodelet en suitte fut introduit, et le Chancellier, tout riant, luy demanda : « Que voulez-vous » que je vous donne? — Monseigneur, » luy respondit-il, « donnez-moy cent coups de baston, ce sera » vingt-cinq pour chascun de messieurs vos valets

[1] Il est atrabilaire, sûe de l'ancre toutes les nuicts, et on le frotte. Il a quelquefois des priapismes qui l'incommodent fort.

» de chambre. » Sa Grandeur voulut tout sçavoir, et Jodelet, par ce moyen, s'exempta de rien donner à personne : ces coquins furent bien grondez; toutefois leur maistre leur laisse continuer leurs friponneries[1].

[1] JODELET.

(*Julien Lespy, dit Jodelet, comedien du Marais et de l'hostel de Bourgogne, depuis* 1610; *mort en mars* 1660.)

On avoit joüé l'*Amphitryon* où, à la fin, Jupiter venoit dans un nuage avec un grand bruit (*a*). Jodelet, comme s'il eust voulu annoncer, vint aussytost après sur le theatre : « Si toutes les fois, » dit-il aux Spectateurs, « qu'on fait un cocu à Paris, on faisoit un aussy grand » bruit, tout le long de l'année on n'entendroit pas Dieu tonner. »

A la creation du parlement de Metz*, il vendit des barbes pour les conseillers de ce parlement : c'estoient tous jeunes gens. En 1633.

Ce mesme Jodelet dit un jour une plaisante chose à Aubert, des gabelles, qui fait bastir un palais auprès des Petits-comediens, au Marais; comme il luy disoit : « Je feray mettre des statues dans cette ga- » lerie.— Pensez que vous n'oublierez pas, » luy dit Jodelet, « celle de » la femme de Loth. — Ma foy, j'en tiens, » respondit l'autre; « il m'a » donné mon pacquet. » Cette statue estoit de sel, et le sel a fait la fortune d'Aubert. On appelle cette maison l'hostel *Salé*.

Une fois qu'on avoit joüé une piece dont la scene estoit à Argos, il dit à la farce : « Monsieur, vous avez esté à Argos aujourd'huy; mais » vous n'avez peut-estre pas remarqué une singularité de cette ville-là, » c'est qu'il y a une fontaine où Junon, en se baignant tous les ans, » reprend un nouveau pucelage. Ma foy! s'il y en avoit une comme » cela dans le Marais, il faudroit que le bassin en fust bien grand. » L'autheur de la piece luy avoit dit cette erudition.

A une farce, la Beauchasteau voulut faire la goguenarde; elle luy demanda ce que c'estoit que l'Amour. « Je ne sçay. — C'est un dieu » qui a un flambeau, un bandeau, un carquois. — J'entens : c'est un » dieu qui a une flesche que M. de Lespy envoya l'autre jour dans un » calçon de chamois à mademoiselle de Beauchasteau. » Il pretendoit que son frere Lespy avoit couché avec elle.

(*a*) *Mots biffés* : du tonnerre et des eclairs.

Le Chancellier est l'homme du monde qui mange le plus mal proprement et qui a les mains les plus sales; il fait une certaine capilotade où il entre toutes sortes de drogues, et en la faisant il se lave les mains tout à son aise dans la sausse; il deschire la viande; enfin cela fait mal au cœur, et quoyqu'il soit payé pour la table des Maistres des requestes, il leur fait pourtant assez mauvaise chere. Il se curoit un jour les dents chez le Cardinal avec un couteau; le Cardinal s'en aperceût, et fit signe à Boisrobert; après il commanda au Maistre-d'hostel de faire espointer tous les couteaux. Boisrobert, le plus doucement qu'il put, le dit au Chancellier, qui achepta dez le jour mesme un cure-dent d'or. Le Cardinal voyant le Chancellier qui, à la premiere rencontre, faisoit parade de son cure-dent, dit à Boisrobert : « Le Bois, je gage que vous l'avez dit » à M. le Chancellier? — Oüy, Monseigneur. — » L'impudent poéte que vous estes[1]! » Balesdens, qui est à luy, et qui a esté precepteur du marquis de Coislin, dit : « Si je fais jamais imprimer mes » lettres, où il y a mille flatteries pour le Chancel- » lier, je feray mettre un *errata* au bout : *en telle* » *page, ce que j'ay dit n'est pas vray, en telle page,* » *cela est faux*, et ainsy du reste. »

Le Chancellier a l'honneur d'estre si sottement

[1] *Note biffée :* On faisoit un conte de luy, à la mort du cardinal de Richelieu. On disoit que le Cardinal, estant bien mal, le Chancellier, qui alloit pour le voir, estoit si troublé qu'il prit un fagot qui estoit au bas du degré, et entra dans la chambre avec le fagot sur son cou.

glorieux, qu'il ne se desfule quasy pour personne. Un jour il n'osta quasy pas son chapeau pour M. de Nets *, evesque d'Orleans; l'autre luy demanda s'il estoit teigneux. On fit une epigramme sur son incivilité :

Nicolas de Nets, évêque d'O. de 1634 à 1646.

Qu'il est dur au salut ce fat de Chancellier!
Cela le fait passer pour un esprit altier,
Vain au-delà de toutes bornes.
Ce n'est pas pourtant qu'il soit fier,
C'est qu'il craint de monstrer ses cornes.

Une fois le Chancellier trouva à qui parler. Mattarel, advocat, pere de celuy qui est dans la Bastille, est parent de la Chancelliere; cela luy couste bien, car il a quitté le palais *, et n'a rien fait avec le Chancellier. Il a un filz qui porte le nom d'un prieuré, nommé de Vannes : c'est un esvaporé. Le Chancellier luy avoit fait quelque chose; il alla luy chanter goguettes : qu'il estoit un beau justicier; que luy et tous ceux qu'il avoit maltraittez iroient se jetter aux piez du Roy. « Vous avez de beaux » comptes à rendre à Dieu, » luy dit-il. Là-dessus il luy parle de toutes ses voleries, des jeux de boule dont il tiroit six et sept escus, plus ou moins de chascun; du pavé, sur lequel il avoit tant friponné, du Sceau, des boües, etc. Le Chancellier luy dit qu'il le feroit jetter par les fenestres. « Vous! » reprit-il, « je vous poignarderois si vous y aviez » songé, » et puis s'en alla. M. de Meaux * dit que s'il eust esté là, il l'eust fait assommer. Il va trouver M. de Meaux, et luy reproche toutes ses des-

Pour qu'on ne soupçonnât pas le Chancelier de favoriser son parent.

Dominique Seguier, frère du Chancelier.

baùsches secretes, car il sçavoit tout. Ce cagot a pris à Meaux tout le millieu du cloistre pour son jardin, et a fait couper un bois destiné à la refection de l'eglise, qu'il a fort bien vendu, sans en donner un sou au Chapitre, et tout cela comme frere du Chancellier. Or depuis, une fois, le Chancellier eut affaire de de Vannes, à cause de feu M. de Sully, avec qui ce dernier estoit assez bien; mais le Chancellier ne voulut jamais luy parler; il se tint à un bout de la salle, et l'autre à l'autre. Le pere (Mattarel) faisoit les allées et les venües. Le Chancellier, tout rogue qu'il est, salue de Vannes le premier, partout où il le voit, pourveû que ce ne soit pas au Conseil.

COMMENTAIRE.

I. — P. 385, note.

Ce fut des Roches le Masle, chanoine de Nostre-Dame, qui... le proposa au Cardinal.

Michel le Masle, prieur des Roches de Long-pont, près Fontevrault, chantre et chanoine de Notre-Dame, et secrétaire du cardinal de Richelieu. Il vivoit encore en novembre 1655, car à cette epoque, comme juge et directeur des Petites-Ecoles, il fit un règlement disciplinaire, cité par Felibien dans son *Histoire de Paris*. C'etoit un personnage considérable : en 1646, il donna sa bibliothèque, qui etoit fort belle, à la Sorbonne, pour qu'elle fût réunie à celle de son cher bienfaiteur le Cardinal. On trouvera un souvenir assez fâcheux des mœurs du chanoine le Masle dans l'*Historiette* du Roy d'Ethiopie. Michel Lasne, Lenfant et Nanteuil ont dessiné et gravé son portrait. (*Voy.* les *Papiers d'Estat du cardinal de Richelieu,* préface de M. Avenel, p. XIX et XX.)

Des Réaux, afin de mieux démontrer la vanité du chancelier Seguier, lui reproche d'avoir « baptisé sa maison, *hostel.* » Mais cette maison, qu'il avoit acquise en 1633 et très-embellie, etoit une des plus somptueuses de Paris. J'en ai parlé tom. I, p. 316.

II. — P. 386, lig. 4.

On verra dans les Memoires de la Regence, *que je veux faire, que c'est un homme qui avale tout...*

Dans ces *Memoires de la Regence,* projet dont l'accomplissement n'est pas prouvé, des Réaux auroit parlé de la triste aventure du Chancelier, le jour des barricades. Elle est ainsi contée dans l'*Agreable conference de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency.*

« Le Chancellier, stila qui boutte les beignets sur ses contrats, l'a » failli belle. Quer y fesi passer son coche par desus eune barricade; » n'en my haro su ly, fallu qui s'caci reverence dans le privé, et que » tout les seigneurs du Rouay le vinssent requeri tout breneux. Encor » ne vousition pas le laissé passé qui no criaissent : Vive le Rouay! » vive Bruxelle ! »

L'auteur de l'*Agreable Recit des Barricades* raconte l'aventure d'une façon un peu moins fâcheuse ; mais on s'accordoit alors généralement à croire que le Chancelier avoit été redevable de la vie à la rencontre d'un lieu d'aisance. De cet asile, un pamphlétaire a daté le *Confiteor de Monsieur le Chancellier, en temps de Pasques.* « Anthoine Seguier, » fait-on dire à Pierre Seguier, « toy qui as fait bastir le lieu où je suis » refugié, pleust à Dieu que j'eusse suivy tes vertus, ta justice et ta » chasteté; ce qui mettroit mes injustices à couvert. » Dans le *Nocturne Enlevement du Roy,* autre piquante mazarinade :

Du depuis, dis-je, que nos gardes
Donnerent d'estranges allarmes
A nostre pauvre Chancellier,
Fort eloigné de son pallier,
Ce qui fit, nonobstant sa fuite,
Que Petrus gaigna la guerite...
Quoyqu'en une telle espouvante,
Il eust fait, bien qu'il ne s'en vante,
De ses peschez confession
Et receû l'absolution.

Il y a aussi un couplet de chanson :

Et ce pourceau de Chancellier,
Qui de nos boûes a tant mangé,
Qu'en puisse-t-il estre crevé!
Dedans l'hostel de Luyne,
S'il ne s'y fust bientost sauvé,
L'on l'eust mis dans la Seine,
Pour l'apprendre à nager.

III. — P. 386, lig. 12.

Ce procureur eut un filz advocat....

Pierre Seguier, premier du nom, d'abord avocat des parties casuelles, puis avocat général en 1550 et président à mortier en 1554. Il mourut en 1580.

Il est vrai que le Chancelier venoit du troisième fils de l'avocat général, lequel avoit eté lieutenant civil; mais ce lieutenant civil avoit ensuite succédé à son père Pierre Ier (qui avoit commencé par être sinon procureur du moins avocat), dans la charge de président au mortier. Les Seguier, depuis deux générations pour le moins, etoient donc en possession des premières charges de la Magistrature. La mauvaise volonté de des Réaux ne l'empêche pas, au fond, d'en convenir; et l'on doit ajouter que l'auteur du *Confiteor de Monsieur le Chancellier* ne dit rien contre l'origine honorable dont les Seguier se prévaloient. La tombe de Saint-Severin parle pourtant bien haut, même quand on l'attribueroit à quelque collatéral.

Le Chancelier avoit epousé Magdelaine Fabri, fille de Jean Fabri sieur de Champauze, et trésorier de l'Extraordinaire des guerres. Il est bien peu vraisemblable qu'un homme aussi orgueilleux que l'on nous représente Pierre Seguier, fils et petit-fils de présidens au Parlement de Paris, ait recherché la main de la petite-fille d'un serrurier. Mais de cette origine aux prétentions de noblesse italienne, il y a loin. Le témoignage de Peiresc, qui reconnoissoit la Chancelière pour sa parenté, et celui de Gassendi biographe de Peiresc, ne peuvent lever les doutes que soulève la discussion de des Réaux.

D'ailleurs, une mazarinade déjà citée, *Advertissement à Cohon, evêque de Dol et de Fraude,* allègue egalement l'origine bourgeoise des Seguier : « Nous voyons le petit-fils d'un procureur du Chastelet tenir » la place d'un chancellier de France. Quoyqu'il ayt fait oster de nos » jours l'epitaphe de Pierre Seguier, son grand-pere, il n'en est pas » plus à estimer. Elle estoit sous les charniers de Saint-Severin, à l'en- » trée de la petite porte, à main gauche. » Enfin, dans le *Catalogue des Partisans*, 1649 : « Le Chancellier a esté partisan des boües, et de tous » les partys. Son bisayeul estoit apothicaire; son ayeul procureur a » esté enterré sous les charniers de Saint-Severin, où estoit son epi- » taphe qui a esté retirée par force. » (P. 20.) Et la *Milliade* dit :

Seguier, race d'apothicaire,
Est un esclave volontaire;
Il est valet de Richelieu,
Et l'adorateur de ce dieu.

IV. — P. 387, lig. 13.

Les devotes sont le partage des freres frappards.

Ce mot *frappard,* ou *frappart,* pourroit bien être une abréviation italienne de *fra-participante,* ou véritable moine ou chanoine, à la différence des frères ou chanoines *ad honores.* C'est ainsi que dans les académies, les pensionnaires ou ordinaires sont distingués des membres libres ou honoraires. On trouve déjà dans Marot ce mot *frappart,* avec une acception défavorable.

Voici comme une sanglante mazarinade parle de l'avarice de Mme Seguier : « La Chancelliere n'a de la devotion que dans les livres » qui luy sont desdiez ; elle a plus de galans que de chappelets, bien » qu'elle en ayt une infinité ; tous les religieux sont ses favorys, les » moines ses confidens, les hypocrites ses camarades ; son masque est » doublé des finesses des Jesuittes, son visage porte les apparences » d'une sainteté, elle fait des aumosnes, des libéralitez qui ne luy » coustent rien et veut qu'on luy en attribue la gloire. Neanmoins, » n'en jugeons pas mal. *Paix !* » (*Le silence au bout du doigt,* 1649, p. 8.)

Des Réaux rappelle le surnom de *frippiere,* egalement donné par la *Milliade :*

La Fabri, cette serruriere,
Cette laide, cette frippiere,
Ce dragon qui rapine tout,
Qui court Paris de bout en bout
Pour ravir aux ventes publiques
Les meubles les plus magnifiques,
En n'en donnant que peu d'argent,
Et faisant trembler le sergent ;
Elle contrefait la bigote...
Assaisonant ses voluptés
D'eau benite et de charités.
Son mary caresse les moines,
Elle carresse les chanoines,
Et fait avecques chascun d'eux
Ce que l'on peut faire estant deux.

On sent que le mari ne comparoît ici que pour la rime; les satiriques n'y regardent pas de si près : contre un adversaire, tous les traits sont bons.

V. — P. 388, lig. 13.

M. de Coislin, parent du Cardinal, ...espousa l'aisnée.

Cesar du Camboust de Coislin, fils de François de Coislin, seigneur

de Pontchasteau, et de Louise du Plessis-Richelieu. Le mariage se fit en 1634 : « Il n'y a rien de nouveau icy ; le marquis de Coislin, fils » aisné de M. de Pontchasteau, parent de Monsieur le Cardinal, » espousa avant-hier la fille aisnée de Monsieur le Garde des sceaux, » moyennant une dot de cent mille escus. » (*Lettres de Guy-Patin*, 6 février 1634.) Mme de Coislin aura son *Historiette* mêlée à celle de son deuxième mari, le comte de Laval-Boisdauphin.

La seconde fille du Chancelier epousa Maximilien-François de Bethune, prince d'Enrichemont. Le mariage se fit le 3 février 1639, plus de quatre ans après la mort de Maximilien de Bethune, le fils aîné du célèbre surintendant duc de Sully.

Il y a dans les sottisiers contemporains des couplets entre la mère et la princesse d'Enrichemont, depuis duchesse de Sully, sa fille :

En grand fureur la Chancelliere
Dit à Sully un jour :
« Ne faites plus l'amour
» Comme la Lesdiguiere;
» Et craignez les garçons,
» Comme, comme les prudes,
» Et craignez les garçons,
» Comme les prudes font. »

— « Vous estes vieille et je suis jeune, »
A respondu Sully;
« Vostre avis est joly;
» Allez, il m'importune.
» Ditles vos oraisons,
» Comme, comme les prudes,
» Dittes vos oraisons,
» Comme les prudes font. »
(Anc. bibl. de M. de Broé.)

VI. — P. 389, lig. 15.

Il avoit autrefois l'abbé de Cerisy chez luy, la Chambre qui y est encore, et Esprit.

Si l'abbé de Cerisy etoit logé et nourri chez le Chancelier, et, comme on disoit alors, son domestique, le Chancelier pouvoit, sans trop d'exigeance, trouver singulier de n'avoir jamais obtenu de cet ecrivain une panse d'*a*, témoignage de sa gratitude. Les Beaux esprits donnent bien de l'embarras : si on les repousse, c'est par sottise, ignorance, avarice et brutalité ; si on les accueille, c'est par vanité, par vaine gloire. Le chancelier Seguier aimoit les gens de lettres ; il les recherchoit, les attiroit chez lui, leur faisoit donner ou leur donnoit des pensions. De là tous les complimens, tous les eloges dont il devenoit l'objet. Mais en-

fin, on peut dire qu'il n'appartient pas à tout le monde de sentir le prix de la louange préparée par les gens de lettres.

VII. — P. 390, note.

Il est atrabilaire, sue de l'ancre toutes les nuicts...

Je crois que c'est du Chancelier qu'on parle ici, non de la Chambre. Au moins l'auteur de la *Milliade*, tout aussi prévenu que des Réaux, dit :

Il est morne et mélancolique
Il est niais et lunatique.
Une linotte est son joüet;
Il est solitaire et muet...
Il eust esté très bon chartreux,
Car il est sombre et tenebreux;
Son humeur pedantesque et molle
Sent trop bien son maistre d'escole...
Les moines gouvernent le sceau, etc.

VIII. — P. 390, lig. 26.

Monseigneur, donnez-moy cent coups de baston...

Ce bon conte est malheureusement renouvelé d'un ancien récit du XIIIe siècle, dans lequel il est attribué à un jongleur.

IX. — P. 392, lig. 23.

Je feray mettre un errata *au bout.*

Jean Balesdens, de l'Académie françoise, eût mieux fait de moins louer quand il pouvoit tirer parti des eloges, et de ne rien retracter, quand ces eloges ne pouvoient plus lui servir. Guy-Patin pensoit de l'homme à peu près ce qu'il valoit, quand il écrit: « Il n'y a point icy » de *Gregoire de Tours* de M. Balesdens. *Novi hominem*, qui n'est capable de rien de pareil. Il y a quelques années qu'il fit imprimer le » ramas des eloges de Papire Masson; mais il n'y a rien mis du » sien, horsmis des Epistres jusqu'au nombre de quatre, pleines » de puantes louanges et de flatteries à M. le Chancellier, *cujus* » *bascaudas lingit ut solent edaces parasytici :* A cela, il y est bien » propre; *ad caetera telluris inutile pondus.* » (Lettres du 26 décembre 1640, t. IV, p. 130.) Balesdens a pourtant fait une edition de Grégoire de Tours. Il aimoit les vieux livres, et ceux qui portent sa signature sont encore aujourd'hui recherchés des amateurs.

X.— P. 393, lig. 20.

Vous avez de beaux comptes à rendre à Dieu.

La même idée semble avoir inspiré l'auteur de la mazarinade du *Confiteor de Monsieur le chancellier au temps de Pasques.* Cette médisance a pourtant le mérite de nous signaler plusieurs constructions dues à la piété du Chancelier. « Puisque je suis obligé de satisfaire au Public, » je vous diray que j'ay fait bastir la moitié de l'eglise de Saint-Eus- » tache, du moins où mes armes sont; j'ay aussy fait faire la moitié » du maistre hostel de la mesme eglise. De plus, j'ay fait bastir le » grand hostel des Carmes-deschaux, mes premiers confesseurs, et les » ayant, du depuis, quittez pour prendre les Religieux du tiers ordre » de Saint-François, j'ay fait bastir leur petite eglise. J'ay aussy fait » faire les orgues des Jacobins du grand couvent de la rue Saint- » Jacques... »

XI. — P. 393, lig. 22.

Il luy parle... des jeux de boule... du pavé... du sceau, des boües.

Dans la *Conference du Cardinal avec le Gazettier,* 1649, on fait dire au cardinal Mazarin : « Le Chancellier est un objet d'aversion au » peuple, aussy horrible que moy ; quand mesme on ne sçauroit rien » des inventions du Sceau ny des taxes des boües, et tant d'autres » petits artifices qui luy ont acquis plus de quinze cent mille livres de » rente, sans son hostel, l'argent monnoyé, avec les autres meu- » bles. » (p. 19.)

L'evêque de Meaux, Dominique Seguier, conseiller-clerc du Parlement et d'abord evêque d'Auxerre, mourut en 1659. Loret, excessivement favorable à la maison Seguier, en cela, contraste parfait de des Réaux, a mentionné cette mort comme on va voir :

Cet autre evesque debonnaire
Des vertueux le formulaire,
Assavoir monseigneur de Meaux,
Vit hier soir finir ses maux;
C'est-à-dire par un trespas
Qui des fatigues d'icy-bas
Où tout enfin devient funeste
Le transporte au repos celeste,
Que son extreme charité
A sans doute bien merité.
Il marioit de pauvres filles,
Assistoit diverses familles,
Qui de ses biens avoient besoin;
Des orphelins avoit grand soin,

Aux affligés estoit affable;
Enfin, il fust si charitable
Qu'en tout temps il a recherché
A faire dans son evesché
Des œuvres de misericorde;
Et chascun en cela s'accorde
Qu'on voit peu de gens aujourd'huy
Aussy grands aumoniers que luy.

Le bon Loret semble plus malin ici qu'il n'en a l'air. Il joue, au dernier vers, sur la charge d'Aumônier du Roi qu'avoit l'evêque de Meaux, et semble vouloir rappeler auparavant, que ces filles, pauvres mariées, avoient d'avance acquitté les générosités du Prélat.

XII. — Fin.

Voici les mots et les expressions de cette historiette, qui, bien ou mal à propos ont vieilli.

I. — P. 387, lign. 27. — « Le bonhomme Gassendi en met *la des-* » *cente tout franc.* » Aujourd'hui : *la descendance, sans réserve.* Le mot nouveau est peut-être préférable.

II. — P. 388, lig. 6. — « On dit à l'*Officier.* » C'est-à-dire : à quiconque est muni d'un office, d'une charge de judicature ou de finance, comme huissier, procureur, receveur, etc. Nous réservons aujourd'hui ce titre aux grades militaires et aux gens de cuisine.

III. — P. 388, lig. 9. — « Elle va lever un ameublement. » Comme on disoit : lever une robe, c'est-à-dire faire couper chez un marchand une robe, ou l'etoffe nécessaire pour un meuble, un ameublement complet.

IV. — P. 388, lig. 29. — « La *cravatte* de Mme d'Aiguillon. » On donnoit ce nom à une garniture enroulée que les femmes portoient autour de leur sein et de leurs epaules. Il y avoit des cravattes à dentelles ou unies. C'est ce que nos dames appellent aujourd'hui *collet.*

V. — P. 390, lig. 7. — « C'est une *pillauderie* espouvantable que » celle de ses gens. » Le mot n'est plus dans le dictionnaire, et etoit excellent. La *pillauderie* des gens de service ou de confiance n'est pas le *pillage* des gens de guerre, ni la *grivellerie* des employés publics.

VI. — P. 393, lig. 1. — « Il ne *se desfule* quasy pour personne. » Il n'ôte son chapeau. Bon mot perdu ; nous avons gardé *affubler,* et quelquefois *défubler.* De *fibula*, attache, agraffe, semblent venir tous ces anciens dérivés. On dit encore en Champagne *décafuler,* dans le sens de *défuler.*

VII. — P. 393, lig. 17. — « Il alla luy chanter *goguettes.* » Aujourd'hui on diroit lui chanter *pouilles.*

Les recherches les plus exactes conduisent à penser que les Seguier sortoient non du Languedoc ou de Paris, mais de Saint-Pourçain en Auvergne. Emery Seguier vint s'établir à Paris vers 1450, et mourut en 1483, conseiller au Châtelet, comme l'attestoit son epitaphe en vers, dans l'eglise des Innocens. Sa posterité, constamment revêtue des premiers offices de magistrature, a fourni un chancelier de France, celui dont l'*Historiette* nous occupe, cinq présidents à mortier, onze conseillers, trois avocats généraux, huit maîtres des requêtes ; des evêques, des ambassadeurs, et depuis la Révolution de 1789, un premier président à la Cour royale-nationale-impériale, plusieurs membres de l'Institut de France, etc., etc. Cette maison est donc placée très-haut, du point de vue des grandes charges dont elle a eté honorée ; mais sous le rapport des généreux et nobles services, peut-être n'offre-t-elle pas une illustration comparable à celle des Potier, des Molé, des Harlay, des Lamoignon et des d'Aguesseau.

I. Jodelet. — P. 391, note, lig. 7.

Julien Lespy.

Il etoit, comme on va voir, frère cadet d'un acteur comique nommé Lespy, qui dans les pièces de Scarron, jouoit les vieillards. Jodelet entra dès 1610, dans la troupe du théâtre du Marais et passa en 1634 dans celle de l'hôtel de Bourgogne. C'est pour lui que Scarron fit *Jodelet duelliste.* — *Jodelet ou le maître valet.* — *Don Japhet d'Armenie*, etc. Il n'avoit, dit-on, qu'à se montrer pour exciter les eclats de rire, et surtout il excelloit à feindre la surprise la plus comique en voyant rire autour de lui.

Loret lui fit cette épitaphe :

Icy gist qui de Jodelet
Joua cinquante ans le rollet,
Et qui fut de mesme farine
Que Gros-Guillaume et Jean-Farine,
Hormis qu'il parloit moins du nez
Que lesdits deux enfarinez.
Il fut un comique agreable,
Et, pour parler suivant la Fable,
Paravant que Clothon, pour nous pleine de fiel,
Eust ravy d'entre nous cet homme de theastre,
Cet homme archi-plaisant, cet homme archi-folastre,
La Terre avoit son Mome aussy bien que le Ciel.
(*Muse histor.*, 3 avril 1660.)

II. — P. 391, note, lig. 9.

On avoit joüé l'Amphitryon.

Ou plutôt les *Sosies* de Rotrou, première imitation de l'*Amphitryon* de Plaute. Joués en 1636, ils n'ont pas eté tout à fait inutiles à l'*Amphitryon* de Moliere, joué seulement en 1668. — A la dernière scène des *Sosies*, le ciel s'ouvre avec fracas, et Jupiter paroît pour ménager le dénoûment.

III. — P. 391, note, lig. 22.

On appelle cette maison l'hostel Salé.

Il est dans la rue de Thorigny, et c'est peut-être au mot de Jodelet prononcé sur la scène ou dans le cours d'une conversation avec Aubert, qu'il dut le sobriquet d'*Hôtel-Salé*. Nous voyons ici la date de sa construction ; on y travailloit en 1657, quand des Réaux ecrivoit. Jaillot dit en 1773 : « L'hostel le Camus merite l'attention des curieux. » En 1656, le sieur Aubert de Fontenoy, interessé dans les Gabelles, » acquit une portion assez considerable de la Culture-Saint-Gervais, et » fit bastir cet hostel auquel le peuple donna le nom d'*Hostel-Salé*, » sous lequel il est encore connu. » Le *Catalogue des Partisans* disoit d'Aubert en 1649 : « Il a esté lacquais, et nonobstant, acquiert des » marquisats et autres terres considerables. »

IV. — Fin.

Jodelet se fit remarquer durant la Fronderie. Il fit des vers burlesques ; mieux que cela, il prit le mousquet.

Il n'est pas jusqu'à Jodelet
Qui n'ayt en main le pistolet,
Ayant adjoint à sa cabale
Les gens de la Troupe-Royale.
Si bien qu'eux tous, jusqu'aux portiers,
Ont cuirasse et sont cavaliers,
Tesmoignant bien mieux leur courage
En personne qu'en personnage.
(*Lettre au Cardinal-Burlesque*, par Laffemas, p. 7.)

On publia sous son nom plusieurs Mazarinades. *Le Dialogue de Jodelet et de l'Orvietan.—Les Entretiens serieux de Jodelet et de Giles le Niais. — Jodelet, sur l'Emprisonnement des Princes*, etc.

CLXIII.

HAUTE-FONTAINE.

(*N. Durant, sieur de Haute-Fontaine, mort devant Saint-Jean-d'Angely en* 1622.)

Haute-Fontaine estoit filz d'un bourgeois de Paris, huguenot, nommé Durant, qui s'estoit retiré à Geneve à cause de la persecution. Il avoit un frere aisné qui, au commencement, avoit grande inclination aux Armes; mais depuis, ayant embrassé les Lettres, il fut ministre à Paris. Celuy-cy, au contraire, qui durant son jeune âge n'estoit porté qu'aux Lettres, les quitta pour les Armes. Il sçavoit, il estoit hardy et avoit l'esprit agreable et plaisant. On en compte trois ou quatre choses qui le feront voir. Estant à Leyden, encore assez jeune, il disputa une chaire de philosophie qui vacquoit, contre M. du Moulin *, un de nos plus celebres ministres; mais du Moulin l'emporta. Haute-Fontaine en eut un tel despit, que l'ayant trouvé un jour seul en quelque lieu à l'escart, il luy donna cent coups de poing, et luy esgratigna tout le visage. Puis il afficha ce placcard à l'auditoire : *Petrus Molinæus hodiè non leget, quia rem habet cum hospitâ.* Du Moulin, averty de cela,

Pierre du M., mort en 1658, à Sedan.

fut bien empesché; car de n'aller point dicter c'estoit authoriser cette mesdisance, et d'y aller ainsy esgratigné c'estoit s'exposer à la risée de tous ses escolliers. Enfin il s'avisa d'envoyer querir un peintre qui mit de la peinture couleur de chair sur les endroits où il estoit esgratigné.

Haute-Fontaine ayant pris les armes, se mit de la suitte de M. de Bethune*, ambassadeur de France auprès du Saint-Pere. Un jour M. de Bethune, peu accompagné, rencontra l'ambassadeur d'Espagne avec une grande suitte; Haute-Fontaine, craignant que les Espagnols ne prissent le haut du pavé, si on ne les estonnoit par quelque bravoure extraordinaire, sans en demander avis à personne, prit sa course, l'espée à la main, criant à haute voix : « *Place! place à l'Ambassadeur de France!* » Les Espagnols surpris passerent du costé de main gauche, disant entre eux que les François estoient fous. Cette action plut extresmement à Henry IVe, et il ne se pouvoit lasser d'en rire et de la loüer[1].

Philippe de B., frère de Sul-y, mort en 1649.

Haute-Fontaine en suitte fut gouverneur de MM. de Rohan. Durant le caresme, ils se trouverent

[1] Un jour, passant en Angleterre dans un petit vaisseau anglois, il donna un soufflet au Capitaine, en presence de tous ses gens, parce qu'il disoit des sottises du roy de France : au mesme moment il arrache une mesche à un soldat, et fait si bien qu'il gagne la chambre aux poudres; cela fut fait si brusquement et avec tant de presence d'esprit, qu'on n'eut pas le temps de se saisir de luy. Quand il fut là, il leur crie qu'il va mettre le feu aux poudres, si on ne le mene à Calais, et qu'il ne sortira point d'où il est, qu'il ne soit asseuré qu'on a receû autant de François qu'il y avoit d'Anglois sur le vaisseau. Il espouvanta tellement ces gens-là qu'ils firent ce qu'il vouloit.

à Milan. On ne vouloit pas leur donner de la viande sans permission de l'Archevesque, qui estoit fort severe en pareilles choses. Haute-Fontaine entreprit pourtant d'en venir à bout. Il va trouver l'Archevesque, et luy dit d'un ton dolent qu'il avoit une estrange infirmité; qu'à la seule veûe du poisson, tout son sang se tournoit, qu'il paslissoit, fremissoit, tomboit en foiblesse; et que c'estoit une antipathie naturelle qu'il n'avoit jamais pu surmonter. L'Archevesque en eut pitié, et luy accorda la dispense. Comme il fut question de l'escrire, il adjouste qu'il avoit encore une autre incommodité bien plus grande que la premiere; c'est qu'il estoit travaillé d'une faim canine qui l'obligeoit à manger autant que trois; que, pour cacher cette maladie, quand il estoit hors de chez luy, il demandoit tousjours à manger pour luy et pour deux autres, et payoit comme pour trois. Il luy allegua sans doute l'exemple de cet evesque dont il est parlé dans la Vie de M. de Thou, qui ne pouvoit vivre s'il ne mangeoit amplement sept ou huict fois par jour. Tant il y a qu'il parla si bien et si serieusement que le bon Archevesque le crut, et mit dans la dispense qu'on luy donnast de la viande pour luy et pour deux de ses compagnons. Ainsy MM. de Rohan et de Soubise, qui apparemment estoient là incognito, firent le caresme bien à leur aise.

On dit encore qu'en une hostellerie, en France, il battit cinq ou six sergens ou recors, qui faisoient un bruit de diable, et vouloient mener quelqu'un en

prison : les Sergens firent leur plainte devant le juge du lieu. Ceux qui voyageoient avec Haute-Fontaine le gronderent de ce qu'il les avoit ainsy embarrassez ; mais il leur dit qu'il y donneroit bon ordre. Il fut donc trouver le juge avec eux ; et, après luy avoir fait cent contes, il le pria de les expedier et de luy permettre de plaider luy-mesme sa cause. Haute-Fontaine, en plaidant, fit tant de differentes interrogations à ces sergens et les tourna de tant de costez, qu'il les confondit tous l'un après l'autre, à un près qui n'avoit point encore parlé, auquel s'addressant : « Et vous, » luy dit-il, « soustenez-» vous aussy que je vous aye battu ? — Non, » dit le Sergent, « parce que, incontinent que vous me me-» naçastes, je *sorta*. — Il est vray, monsieur, » repliqua Haute-Fontaine, « il *sorta* tout aussytost, » mais incontinent après il *rentrit*. » Le juge se prit à rire, et mit les parties hors de cour et de procez.

COMMENTAIRE.

I. — P. 404, lig. 5.

Fitz d'un bourgeois de Paris.

Nous avons vu qu'il avoit été longtemps ami de Mme des Loges. L'historien Pontchartrain raconte qu'en 1612, les commissaires, chargés de prévenir les assemblées secrètes des protestans, envoyèrent à Saintes, chez le duc de Rohan, un huissier et un recors, pour le prévenir des défenses de la Cour. « Mais il ne trouverent à l'hostel du Duc que le » sieur de Hautefontaine, qui donna tant de coups de baston à l'huis-» sier qu'il faillit le tuer sur la place. Le recors ne fut pas mieux » traitté, ce qui offensa griefvement Leurs Majestez. » (T. 1, p. 98.)

Il etoit connu pour son devouement sans bornes au duc de Rohan.

Fontenay-Mareuil racontant comment, en 1611, M. de Rohan vouloit se mettre en possession du gouvernement de Poitou : « Il ne sçavoit » comment en venir à ses fins. Mais un de ses gentilhommes, nommé » Hautefontaine, qui avoit bien de l'esprit, et qui estoit demeuré à » Saint-Jean-d'Angely, luy escrivit que tout estoit en bonne disposition ; » qu'en y retournant, il feroit tout ce qu'il voudroit. Il joignit, pour » luy en donner le pretexte, une lettre qui portoit que M. de Soubize » son frere estoit à l'extremité dans sa maison du Parc, en Poitou, et » desiroit infiniment de le voir avant que de mourir. » (*Memoires*, I, p. 159.) Voyez aussi les *Memoires du duc de Rohan*.

Il dirigeoit en 1621 la défense de Saint-Jean-d'Angely. C'est là que le 18 juin, on le rapporta des murailles dans son logis, mortellement blessé d'un coup d'arquebuse. Il commandoit réellement sous le nom de M. de Soubize. Six semaines auparavant, un héraut etant venu sommer M. de Soubize de se rendre, voici le récit officiel de l'entrevue, tel qu'on l'a imprimé :

« Le herault dit ces mots : A toy Benjamin de Rohan, je te com- » mande de la part du Roy, ton souverain seigneur et le mien, que tu » ayes à luy ouvrir les portes de la ville de Saint-Jean-d'Angely, pour » entrer luy et toute son armée. A faute de ce faire, je te declare de » la part du Roy ton souverain seigneur et le mien, criminel de leze- » majesté divine et humaine, au premier chef ; tes maisons et chas- » teaux rasez, tes biens acquis et confisquez au Roy, et toy et toute » ta posterité desclarez roturiers.

» A quoy ledit sieur de Soubize dit qu'il estoit très-humble serviteur » du Roy, *qu'il n'estoit que soldat et ne pouvoit respondre avant que* » *d'avoir communiqué ce commandement à l'Assemblée de la Rochelle et* » *à son frere le duc de Rohan*. Et comme il parloit la teste couverte, » le herault luy repliqua : Saches que tu ne me dois respondre ny » comme capitaine ny comme soldat, la teste couverte, et que quand » je te parle de la part du Roy, mon souverain seigneur et le tien, tu » dois avoir la main au chappeau. Là-dessus, le sieur de Hautefon- » taine dit au Herault : Le Roy excusera, s'il luy plait ; M. de Soubize » n'a jamais esté sommé. Et s'en retourna ledit herault. » (*Histoire journaliere de tout ce qui s'est fait et passé en France depuis le départ du Roy, le* 28 *avril* 1621, *jusqu'à present*, Paris, 1622, *p.* 22.)

« La mort de Hautefontaine, » dit encore René Thoury, auteur de la *Relation du siége de Saint-Jean-d'Angely*, « affoiblit le courage des » assiegez. Car non-seulement les habitans avoient grande confiance en » luy ; mais MM. de Rohan et de Soubize ne juroient que par luy. » C'estoit leur Jupiter Hamon, leur oracle de Delphes, en un mot, ils » n'entreprenoient rien *illo inconsulto*. Le Conseil se tenoit en son logis, » ce qu'il faisoit estoit taillé et couzu. C'estoit un homme fort affable ;

» frere d'un ministre de Paris nommé Durand, homme qui, en 1612, » avoit sceu attirer à son party la plus grande part des habitans de la re- » ligion pretendue reformée de Saint-Jean, contre la contrebrigue de » M. de la Roche-Beaucourt ; homme qui avoit marié la plume avec » l'espée, commandé en Hollande, en un mot avoit vieilly parmi les » affaires. Il ne mourut pas sur-le-champ, mais fut emporté. En s'en » retournant, il encourageoit encore les assiegez. Il fut enterré comme » la pluspart des autres, la nuict, sans bruit et mesche esteinte. »

II. — P. 406, lig. 19.

Cet evesque dont il est parlé dans la vie de M. de Thou.

Renaud de Beaulne, archevêque de Bourges, « etoit d'un tempe- » rament si chaud qu'il avoit besoin d'un aliment presque continuel » pour entretenir sa santé. Il faisoit sept repas : à une heure après » minuit, à quatre heures du matin, à huit heures, à midi, à quatre » heures après-midi, vers huit heures du soir, et un *medianoche* avant » de se coucher. » (*Mémoires de la Vie de J. A. de Thou.* Rotterdam, 1711, in-4°, p. 102.)

CLXIV. — CLXXI.

MESDAMES DE ROHAN

ET MADAME DE LA MAISONFORT.

(*Catherine de Parthenay, dame de Soubize, femme de René II vicomte de Rohan; née vers* 1554, *morte* 26 *octobre* 1631. — *Marguerite de Bethune, mariée, le* 13 *février* 1605, *à Henry*, 1er *duc de Rohan: morte* 21 *octobre* 1660. — *Anne de Rohan, née vers* 1584, *morte le* 20 *septembre* 1646. — *Henriette de Rohan, morte en juillet* 1629. — *Marguerite de Rohan, née vers* 1617, *mariée en* 1645 *à Henry Chabot sieur de Saint-Aulaye; morte* 9 *août* 1684. — *Anne de Rohan-Chabot, mariée à François de Rohan prince de Soubize; morte* 4 *février* 1709. — *Marguerite de Rohan-Chabot, mariée à Malo, marquis de Coetquen.*)

Catherine de Parthenay.

Mme de Rohan*, mere du premier duc de Rohan qui a tant fait parler de luy, estoit de la maison de Luzignan, d'une branche qui portoit le nom de Parthenay. C'estoit une femme de vertu, mais un peu visionnaire. Toutes les fois que M. de Nevers*, M. de Breves* et elle se trouvoient ensemble, ils conquestoient tout l'empire du Turc[1]. Elle ne vouloit point que son filz fust duc, et disoit le cry d'armes de Rohan: *Roy, je ne puis; duc, je ne daigne; Rohan je suis.*

Père de la reine de Pologne.

Franç. Savary, marquis de B., ambass. en Turquie.

[1] Ce M. de Breves, à ce qu'on dit, appella le pape *le grand Turc des chrestiens.* Il cria : « *Alla!* » en mourant, et sans Gedouin le Turc, qui croyoit en Nostre-Seigneur comme luy, il ne se fust jamais confessé; mais Gedouin luy dit qu'il le falloit faire par politique.

Elle avoit de l'esprit et a escrit une piéce contre Henry IVe, de qui elle n'estoit pas satisfaitte, je ne sçay pourquoy, où elle le deschire en termes equivoques : « Comme ce prince n'a rien d'humain, » etc. Elle a estéde plusieurs caballes contre luy.

Elle avoit une fantaisie la plus plaisante du monde : il falloit que le disner fust tousjours prest sur table à midy ; puis, quand on le luy avoit dit, elle commençoit à escrire si elle avoit à escrire, ou à parler d'affaires ; bref, à faire quelque chose jusqu'à trois heures sonnées : alors on reschauffoit tout ce qu'on avoit servy, et on disnoit. Ses gens, faits à cela, alloient en ville après qu'on avoit servy sur table. C'estoit une grande resveuse[1].

Son filz* estoit sans doute un grand personnage. Il n'avoit point de lettres[2], cependant il a bien fait voir qu'il sçavoit quelque chose. On a deux ou trois ou-

Henry II, duc de Rohan, né 28 août 1579, mort, 13 avril 1638.

[1] Un jour elle alla pour voir M. des Landes*, doyen du Parlement ; Mme des Loges estoit avec elle, et en attendant qu'il revinst du Palais, elle se mit à travailler, et à resver en travaillant ; elle s'imagine qu'elle estoit chez elle, et quand on luy vint dire que M. des Landes arrivoit : « Hé ! vrayment, il vient bien à propos, » dit-elle. « Hé ! Monsieur, que je suis aise de vous voir ! Hé ! quelle heure est-il ? Il faut, » puisque vous voylà, que nous disnions ensemble. — Madame, vous » me faittes trop d'honneur, » dit le bonhomme, qui aussytost envoye » à la rostisserie. Enfin on sert, elle regarde sur la table. « Mais, mon » bon amy, vous ferez meschante chere aujourd'huy. » Mme des Loges eut peur qu'elle ne continuast sur ce ton-là, elle la tire. « Hé ! où pensez-vous estre, » luy dit-elle. Mme de Rohan revint, et luy dit en riant : « Vous estes une meschante femme de ne m'en avoir pas averti de meilleure heure. » Elle dit, pour s'en aller, qu'elle estoit conviée à disner en ville.

Guill. des Landes, dont le mausolée etoit dans l'eglise Saint-Leu.

[2] Dans son *Voyage d'Italie*, il y a une terrible pointe : il parle d'un homme de fortune qui estoit à la cour d'Angleterre ; on l'accusoit de

vrages de luy : *le Parfait Capitaine ; les Interests des Princes,* et ses *Memoires.* On dit que ce n'estoit pas un fort vaillant homme, quoyqu'il ayt toute sa vie fait la guerre, et qu'il soit mort à une bataille. On en fait un conte : on disoit que de frayeur il sella une fois un bœuf au lieu d'un cheval, et on l'appella quelque temps *le bœuf sellé ;* cependant il payoit de sa personne quand il le falloit.

Il eut dessein une fois d'achepter du Turc l'isle de Chypre, et d'y mener une colonie. Il alloit pour faire un party, à ce qu'on dit, avec le duc de Weimar*, quand il fut blessé à la bataille de Reinfeld que donna ce duc, et après il mourut de sa blessure. C'estoit un petit homme de mauvaise mine.

Bernard, duc de W., mort à Neubourg, 18 juillet 1639.

MARGUERITE DE BETHUNE.

Il espousa Mlle de Sully qu'elle estoit encore enfant ; elle fut mariée avec une robe blanche, et on la prit au col pour la faire passer plus aisement. Du Moulin, alors ministre à Charenton, ne put s'empescher, car il a tousjours esté plaisant, de demander, comme on fait au baptesme : « Presentez-vous cet » enfant pour estre baptizé ? » On leur fit faire lict à part, mais elle ne s'en put tenir long-temps ; et quand on vint dire à M. de Rohan que sa femme estoit

venir d'un boucher : « On ne peut pas dire, » dit-il, « qu'il ne vienne » de grands *saigneurs.* » En parlant de la *Villa Ciceronis,* qui est au royaume de Naples, il met : « La metairie de Ciceron, où il composa » les plus beaux de ses ouvrages, et entre autres *le Pandette.* » Quelque sot d'Italien luy avoit dit cela, et il l'a pris pour argent comptant. Voylà ce que c'est que de ne monstrer pas ses ouvrages à quelque honneste homme.

accouchée, il en fut surpris, car à son compte cela ne devoit pas arriver si tost.

M. de Sully avoit prophetizé que sa fille seroit une bonne dame; car un jour, après l'avoir fessée à son ordinaire, devant les gens, il luy mit le doit où vous sçavez, et se l'estant porté au nez: « Vertudieu! » ce dit-il, « qu'il sera fin! ».

Mme de Rohan estoit fort jolie et avoit quelque chose de fort mignon; d'ailleurs, née à l'amour plus que personne du monde, et qui disoit les choses fort plaisamment.

La galanterie qui a fait le plus de bruit, c'est celle qu'elle fit avec feu M. de Candalle[1]*. Il n'estoit

Henry de Nogaret-la-Valette, comte puis duc de Candale, mort, 11 février 1639; fils du duc d'Epernon.

[1] Le mareschal de Saint-Luc est apparemment celuy qui l'a mise à mal, si quelque suivant n'a passé devant luy; car pour des valets, elle a tousjours dit en riant qu'elle n'estoit point *valetudinaire* (on appelle *valetudinaires* celles qui se donnent à des valets). M. de Saint-Luc en estoit en possession, quand M. de Candalle vint à la Cour. La grandeur du pere faisoit qu'on le* regardoit comme une illustre conqueste; elle luy fit toutes les avances imaginables. Lorsqu'il fut marié, elle le brouilla avec sa femme, et fut cause qu'il se desmaria: la femme luy offrit le congrez; il ne voulut pas l'accepter. En suitte, Mme de Rohan luy fit changer de religion. Il y avoit souvent noise entre eux, et quand il fut revenu à l'eglise romaine, il dit à Mme Pilou qu'il n'y avoit point de mauvais offices que Mme de Rohan ne luy eust rendu. « Elle m'a mis mal, » disoit-il, « avec le Roy, avec mon pere et avec Dieu, et m'a fait » mille infidelitez. Cependant je ne m'en sçaurois guerir. » Il laissa tout son bien à Mlle de Rohan, aujourd'huy Mme de Rohan, qui ne le voulut point accepter. Guitaut*, depuis capitaine des Gardes de la Reyne-mere, vengea M. de Saint-Luc à qui il avoit esté. Car il coucha avec elle et puis la battit bien serré dans un demeslé qu'ils eurent ensemble. Mme Pilou luy desbauscha feu d'Aumont*, cadet du mareschal d'aujourd'huy, et le maria. Elle luy desbauscha aussy Miossens (mais Mme de Rohan n'en a rien sceû), et le maria comme l'autre. Un jour, elle l'esgratigna; car ayant appris qu'il avoit esté au bal au Louvre, au sortir de chez elle, quoyqu'elle le luy eust deffendu, elle l'alla battre

Candale.

Franç. de Peichpeiroux-Comminge, sr de Guitaut.

Charles, marq. d'A., marié à Mlle de Chiverny; mort en 1644.

pas bien fait de sa personne; il avoit beaucoup d'esprit et estoit fort agréable: ce n'estoit ny un brave ny un grand capitaine.

De M. de Candale.

Avant que de passer plus avant, je diray ce que j'ay appris, pour preuve de ce que je viens de dire*. Il estoit dans Maubeuge avec dix mille hommes; à la verité, il luy manquoit quelque chose. Le Cardinal-Infant* se va mettre devant la ville: le cardinal de la Valette (c'estoit à cause de luy que son frere avoit de l'employ) s'avance: l'Espagnol leve le siege. Candalle et Gassion viennent trouver la Valette; il veut les r'envoyer dans la ville: Gassion se hazarde et est desfait; depuis il y entra peu accompagné;

Ferdinand d'Autriche. En septembre 1637.

et esgratigner dans son lict. De despit, il entendit à la proposition que Mme Pilou luy fit.

— *Additions posterieures*: On m'a dit que ce fut Arnauld du Fort, depuis mestre de camp des Carabins, qui en eut le pucellage. — M. de Candalle donna à Mme de Rohan, par son testament, ce qu'il put.

Bonnueil, introducteur des Ambassadeurs, comme des ambassadeurs d'Angleterre luy eussent demandé: « Qui est cette dame-là? » c'estoit Mme de Rohan, « C'est le docteur, » leur respondit-il, « qui a » converty M. de Candalle. » Car pour fortiffier le party des Huguenots, elle fit changer de religion à M. de Candalle qui n'y demeura guères. Theophile fit une epigramme sur cela qui est dans le *Cabinet satyrique*. L'epigramme:

Sigismonde est la plus gourmande...

est faitte aussy pour elle. Elle n'est pas imprimée.

— M. de Candalle avoit amené deux ou trois capelets de Venise à Paris; luy et Ruvigny en trouverent une fois un couché avec une garce dans la Place-Royale. Ruvigny luy dit: « Je te donne un escu d'or si tu » la veus baiser demain, en plein midy, dans la Place. » Il le promit, et, comme il estoit après, M. de Candalle, Ruvigny et quelques autres firent exprès un grand bruit: toutes les dames mirent la teste à la fenestre et virent ce beau spectacle.

mais jamais on ne put persuader à Candalle d'y aller, à cause d'un pont que les ennemys avoient fortifié et d'un petit camp d'environ deux mille hommes qu'ils avoient entre nous et Maubeuge. Candalle fit le malade, et ce fut en vain que le Cardinal marcha avec trois ou quatre mille hommes, afin que Candalle pust se jetter dedans; l'autre respondit qu'il avoit le frisson. Ruvigny qui voyoit que le Cardinal enrageoit, en parla à Candalle qu'il connoissoit fort: cela ne servit de rien. Le Cardinal, pour faire voir que la marche estoit bien faitte, voulut pousser plus avant, et alla à une lieüe de la ville, où Turenne se joignit à luy, et il eust desfait les deux mille hommes des ennemys, sans que Candalle priast qu'on ne luy fist pas cette honte. Huict cens de ces deux mille se noyerent de peur.

Pour revenir à Mme de Rohan, un soir qu'elle retournoit du bal, elle rencontra des voleurs; aussytost elle mit la main à ses perles. Un de ces galans hommes, pour luy faire lascher prise, la voulut prendre par l'endroit que d'ordinaire les femmes defendent le plus soigneusement; mais il avoit affaire à une maistresse mouche: « Pour cela, » luy dit-elle, « vous ne l'emporterez pas, mais vous emporteriez » mes perles [1]. » Durant cette contestation il vint du monde, et elle ne fut point volée.

Un jour la duchesse d'Alvin *,[2] fille de la marquise

Anne d'Hallewin, marquise de Maignelers, fille de Marguerite-Claude de Gondy et de Florimond d'Hallewin.

[1] J'ay oüy dire à d'autres que c'est une Mme de Rupierre qui a dit cela.

[2] Premiere femme de M. de Schomberg. Ce M. d'Alvin n'estoit pas

de Menelaye, sœur du Pere de Gondy, se rencontra avec elle à la porte du cabinet de la Reyne, et comme elle la pressoit fort pour entrer la premiere, Mme de Rohan se retira bien loing en disant : « A Dieu » ne plaise que, n'ayant ny verge ny baston, j'aille » me frotter à une personne *armée.* » Car cette femme toute contrefaitte avoit un corps de fer; et puis elle avoit esté femme de M. de Candalle, et s'estoit desmariée d'avec luy. On dit qu'un jour M. d'Alvin, depuis M. le mareschal de Schomberg, demanda à M. de Candalle pourquoy il s'estoit desmarié : « C'est » dit-il, « que Madame couchoit avec tel et » tel de mes gens. » M. d'Alvin s'en voulut fascher : « Tout beau, » luy dit-il, « tout cela est sur mon » compte, vous n'y avez rien à voir[1]. »

Mme de Rohan a eu tousjours la vision de se

trop en reputation. « On me fait tort, » dit-il, « je le feray voir à la » premiere occasion. » Il desfit Cerbellon à Leucate*, et fut fait mareschal de France.

28 sept. 1638.

[1] Il y avoit chez M. de Bellegarde la peinture d'un — petrifié, et un sonnet au-dessous qu'Yvrande avoit fait; il est dans le *Cabinet satyrique**, Mme de Rohan mit la main devant ses yeux pour ne pas voir la peinture; mais par-dessous elle lisoit les vers en disant : « Fi ! fi ! » — Quelque benais, la consolant de la mort de M. de Soubize dont elle ne se tourmentoit guères, luy dit une stance de Theophile, où il y a :

Edit. de 1697, 1re partie, p. 163.

Et dans les noirs flots de l'oubly
Où la Parque l'a fait descendre,
Ne fust-il mort que d'aujourd'huy,
Il est aussy mort qu'Alexandre.

Elle acheva la stance en l'interrompant :

Et *me* touche aussy peu que luy.

Il y a :

Et *te* touche, etc.

faire battre par ses galans; on dit qu'elle aimoit cela, et on tombe d'accord que M. de Candalle et Miossens [1] l'ont battue plus d'une fois. Voicy ce que j'ay oüy conter de plus plaisant de M. de Candalle et d'elle. Deux autres seigneurs et deux autres dames, dont je n'ay pu sçavoir le nom, avoient fait société avec eux, et une fois la sepmaine ils faisoient tour à tour comme des nopces d'une de ces dames avec son galant. Un jour qu'ils estoient allez à Jantilly*, M. de Candalle et Mme de Rohan se separerent des autres et entrerent dans une espece de grotte. Quelques grands escoliers qui estoient allez se promener dans la mesme maison les aperceûrent en une posture assez deshonneste : ils la voulurent traitter de gourgandine, et M. de Candalle, n'ayant point le cordon bleu, ne pouvoit leur persuader qu'il fust ce qu'il disoit. On n'a jamais sceû au vray ce qui en estoit arrivé; et, pour faire le conte bon, on disoit qu'elle avoit passé par les piques, mais qu'elle n'en avoit point voulu faire du bruit.

Ou Gentilly, vers Sceaux.

Cette femme, en un pays où l'adultere eust esté permis, eust esté une femme fort raisonnnable; car on dit, comme elle s'en vante, qu'elle ne s'est jamais donnée qu'à d'honnestes gens; qu'elle n'en a jamais eu qu'un à la fois, et qu'elle a quitté toutes ses

[1] Miossens luy couste deux cent mille escus. — Miossens prit un Suisse; il estoit alors bien gredin* : Mme Pilou luy dit : « Quelle insolence! un suisse pour garder trois escabelles! — Cela a bon air » luy respondit-il « Mme Pilou ; quoyqu'il ne garde rien, il semble qu'il garde » quelque chose : on le croira. »

Bien gueux, bien dépourvu.

amourettes et tous les plaisirs, quand les affaires de son mary l'ont requis. Elle a caballé pour luy et l'a suivy en Languedoc et à Venise, sans aucune peine.

M., Mme et Mlle de Rohan, et M. de Candalle estoient à Venise[1] quand Mme de Rohan se sentit grosse. Elle fit si bien qu'elle eut permission de venir à Paris; car elle cacha cette grossesse, comme vous verrez par la suitte, et il y a toutes les apparences du monde que son mary ne luy touchoit pas; autrement elle ne se fust pas mise en peine de cela. Ce n'est pas qu'il s'en souciast autrement, car Haute-Fontaine* ayant voulu sonder s'il trouveroit bon qu'on luy parlast des comportements de sa femme, il luy fit sentir que cela ne luy plairoit pas.

Historiette.

A Paris, Mme de Rohan se tenoit presque tousjours au lict. M. de Candalle, qui estoit aussy revenu, estoit tousjours auprès d'elle : elle envoyoit Mlle de Rohan sans cesse se promener avec Rachel, sa femme de chambre. Mme de Rohan estant accouchée*, l'enfant fut porté chez une Mme Milet, sage-femme[2].

15 décembre 1680.

Or, dez Venise, Ruvigny, filz de Ruvigny qui commandoit sous M. de Sully dans la Bastille, estant comme domestique de la maison, et y trouvant une grande licence à cause de M. de Candalle, se mit à

[1] Ils y avoient employ.

[2] Après avoir esté baptisé à Saint-Paul, et nommé Tancrede le Bon, du nom d'un valet de chambre de M. de Candalle. — *Mots biffés :* Et puis après, on l'avoit emmené en Normandie, chez le pere du maistre d'hostel de Mme de Rohan.

badiner avec Mlle de Rohan, qui n'avoit alors que douze ans; MARGUERITE DE ROHAN.

> ...., Mais aux ames bien nées,
> La vertu n'attend pas le nombre des années[1].

Cela dura jusqu'à l'âge de quinze ans, qu'à Paris il en eut tout ce qu'il voulut. Ruvigny estoit rousseau : mais la familiarité est une estrange chose ; puis il estoit en reputation de brave. Il s'estoit trouvé à Venise par hazard, cherchant la guerre ; il estoit allé à Mantoüe : là, Plassac, frere de Saint-Preuil *, brave garçon, mais qui, avant de mettre l'espée à la main, avoit un tremblement de tout le corps, eut querelle * : Ruvigny le servit et eut affaire à Bois d'Almais, un bravissime, qui avoit disputé la faveur de Monsieur à Puy-Laurens; Ruvigny le tua : mais il reçut un grand coup d'espée au costé. M. de Mantoüe *, qui avoit logé tous les cavaliers françois dans son palais, par bienséance pria le blessé de se faire porter dans une maison de la ville ; mais il luy envoya son chirurgien. Il y avoit alors des comediens à Mantoüe. Vis-à-vis de cette maison logeoit le Pantalon de cette troupe, dont la femme estoit fort jolie et de fort bonne composition. De son lict, Ruvigny la voyoit à la fenestre. Dez qu'il put sortir, il y alla ; dans trois jours l'affaire fut conclue. Ils en viennent aux prises : il l'avertit, car elle ne pouvoit l'embrasser sans toucher à la playe, qui estoit encore ouverte. Il eut beau faire, elle se mit à l'embrasser fortement et

Voy. t. II, p. 141.

En 1627.

Vincent duc de Mantoue.

[1] Vers du *Cid*.

appuya sur sa playe qui recommença aussytost à saigner, et luy fit une telle douleur qu'il s'esvanoüit. Elle s'esvanoüit aussy, pensant que c'estoit son mary qui survenant avoit tué Ruvigny. En s'esvanoüissant, elle fit un grand *Ohimè*. Sa mere vint au cry et y mit le meilleur ordre qu'elle put. Ruvigny fut malade trois mois de cette folie. Guery, M. de Candalle le fit aller à Venise pour faire une compagnie de chevaux-legers; cela fut cause qu'il ne se trouva pas au siege de Mantoüe.

Il ne mettoit pas Mlle de Rohan en danger de devenir grosse. Regardez quelle bonne fortune il avoit là! Soigneux de la reputation de la belle, il prenoit garde à tout; et il fut longtemps, comme j'ay dit, sans qu'on se doutast de rien [1], à cause qu'il estoit en quelque sorte de la maison. L'esté, il alloit à l'armée par honneur; cela le faisoit enrager d'estre obligé de quitter. Ce commerce dura près de neuf ans.

Cette Rachel, dont nous avons parlé, s'estoit doutée de la grossesse de Mme de Rohan, et longtemps après elle descouvrit que l'enfant avoit esté mené en Normandie, auprès de Caudebec*, chez un nommé la Mestairie, pere du maistre d'hostel de Mme de Rohan. Mlle de Rohan en parle à Ruvigny qui, sous des noms empruntez, consulte l'affaire : il trouve qu'estant né constant* le mariage, l'enfant seroit reconnu si on avoit la hardiesse de le monstrer. Il luy

A Préfontaine, château de Mme de Rohan.

Durant, terme de droit.

[1] Comme j'ay dit, Ruvigny est bien avitaillé et estoit grand abatteur de bois.

dit que si elle veut l'envoyer aux Indes, il en prendra le soing ; après il communique la chose à Barriere [1], leur amy commun, qui avoit une compagnie au regiment de la Marine, et ce regiment estoit en garnison vers Caudebec. Ruvigny luy donne trois hommes affidez, mais qui pourtant ne sçavoient point qui estoit cet enfant : il prend, avec cela, quelques soldats; ils enfoncent la porte de la maison et enlevent Tancrede, agé alors de sept ans. On le meine en Hollande. La Sauvetat, frere de Barriere, capitaine d'infanterie au service des Estats, le reçoit et le met en pension, comme un petit garçon de basse naissance. Je mettray l'histoire de Tancrede tout de suitte.

Quelques années après, Mlle de Rohan fut si estourdie qu'elle conta cette histoire à M. de Thou, comme pour luy en demander conseil. Il se mocqua de la frayeur qu'elle en avoit*, et cela fut cause que sur la fin elle negligea de payer sa pension, bien loing de l'envoyer aux Indes. M. de Thou, qui ne taisoit que ce qu'il ne sçavoit pas, l'alla, dez le jour mesme, conter à Mme de Montbazon, qui y avoit interest, à cause de la maison de Rohan dont estoit M. de Montbazon. Barriere y estant allé : « Ah ! petit » *Menin*, » luy dit-elle (tout le monde l'appelloit ainsy), « vous faittes bien le fin ! » et luy conta tout. Il le nia. « Je le sçay, » dit-elle, « de M. de Thou, à

Qu'elle avoit de voir déclarer Tancrède enfant légitime.

[1] Gentilhomme de devers le Bordelois, frere de Mme de Flavacourt, cy-devant Saint-Louis, fille d'honneur d'Anne d'Autriche.

» qui Mlle de Rohan l'a dit. » Barriere rapporte cela à Ruvigny, qui en gronda fort Mlle de Rohan. M. de Thou ne le luy voulut jamais avoüer; mais elle le luy avoüa. Ce Saint-Jean-Bouche-d'or ne se contenta pas de cela; il le dit à plusieurs personnes, et mesme à la Reyne. Ainsy cela vint à Mme de Lansac*, qui le dit à Mme de Rohan, quand sa fille fut mariée avec Chabot. — Revenons à Mlle de Rohan.

La sœur de Mme de Sablé.

Le mespris avec lequel elle traittoit sa mere l'avoit mise en une telle reputation de vertu qu'on croyoit que c'estoit la Pruderie incarnée. Pour une petite personne, on n'en pouvoit guères trouver une plus belle avant la petite-verole. Elle estoit fiere, elle estoit riche, elle estoit d'une maison alliée avec toutes les maisons souveraines de l'Europe. Cela esbloüissait les gens. On la prenoit fort pour une autre, et jamais personne n'a eu de la reputation à meilleur marché; car elle a l'esprit grossier, et ce n'estoit à proprement parler que de la morgue. Le premier avec qui on proposa de la marier, ce fut M. de Bouillon*, mais elle tenoit cela au-dessous d'elle.

Frederic Maurice, frère de Turenne.

Comme M. le comte de Soissons estoit à Sedan, on luy parla d'espouser Mlle de Rohan; que c'estoit le moyen, disoit-on, de grossir son party, en y attirant M. de Rohan, et peut-estre en suitte les Huguenots. En effect, Monsieur le Comte envoya un gentilhomme, nommé Meziere, à Paris, qui avoit ordre d'aller d'abord chez Mme de Rohan, et de luy dire que Monsieur le Comte vouloit s'approcher d'elle le

plus près qu'il luy seroit possible, et autres termes semblables qui faisoient assez entendre la chose; mais il n'alla chez Mme de Rohan qu'après avoir esté partout où il avoit affaire, de sorte qu'estant pressé de partir, on n'eut pas le loisir de rien traitter avec luy. On proposa la chose à M. le duc de Rohan qui alors s'estoit retiré à Geneve, sans expliquer si sa fille se feroit catholique ou non. Il en estoit ravy, et alloit pour faire que le duc de Weimar se joignist à Monsieur le Comte[1], quand au combat de Reinfeld il fut blessé, comme j'ay dit, et mourut.

Le mescontentement de M. de Rohan venoit de ce qu'ayant demandé des dragons que Ruvigny devoit commander, on les luy refusa, et que faute de vingt mille escus, on laissa perir ses troupes dans la Valteline. Le pere Joseph et Bullion, qui ne vouloient point que le cardinal de Richelieu le mist dans le Conseil, comme il en avoit le dessein, luy firent ce vilain tour.

Mlle de Rohan ne voulut point entendre à l'aisné de Nemours *, elle pretendoit à plus que cela : d'autre costé, M. de Nemours alla prier Mlle de Rambouillet de sçavoir, par le moyen de Mme d'Aiguillon, si le Cardinal, qui avoit tesmoigné avoir quelque intention de faire ce mariage, le vouloit faire simplement pour le marier avantageusement, ou pour quelque interest d'Etat; et, ayant esté asseuré qu'il n'y avoit

Louis de Savoie, duc de N., mort en 1641.

[1] Mme de Longueville, sœur de Monsieur le Comte, faisoit aussy que Monsieur, son amy, se joignoit à eux.

nulle politique à cela, il ne s'y eschauffa pas autrement. Elle disoit, en ce temps-là, que M. de Longueville, qui estoit devenu veuf, estoit son pis-aller : elle pretendoit au duc de Weimar [1].

Né 5 septembre 1638.

Jusques à un an après la naissance du Roy *, personne n'avoit eu aucun soupçon de Mlle de Rohan.

Jean Sillon, de l'Académie française.

Sillon *, en prose, Gombaud et autres, en vers, se tuoient de chanter sa vertu. Le premier qui se douta de la galanterie de Ruvigny, ce fut M. de Cinq-Mars,

Mère de Cinq-Mars.

depuis Monsieur le Grand. Mme d'Effiat * luy ayant fait un si grand affront que de croire qu'il voulust espouser

Historiette.

Marion de l'Orme *, et d'avoir eu des deffenses du

De s'être pourvue de défenses contre cette union future.

Parlement *, il sortit de chez elle et alla loger avec Ruvigny, vers la Cousture-Sainte-Catherine. Presque toutes les nuicts, il alloit donner la serenade à

A la place Royale.

Marion *. Il remarqua que Ruvigny s'eschappoit souvent, et que, quoyqu'il ne fust revenu qu'à une heure après mynuict, il sortoit pourtant à sept heures du matin, et estoit tousjours ajusté. « Si c'estoit pour la mere, » disoit-il en luy-mesme, car il sçavoit bien où

René du Plessis, de la Roche-Pichemer, comte de Jarzay, tué en 1692.

il alloit, « souffriroit-il que Jerzé * fust son galant » tout publiquement [2]? » Il conclut donc que c'estoit pour la fille, et, pour s'en esclaircir, il dit un jour à Ruvigny : « J'ay pensé donner tantost un soufflet à » un homme pour l'amour de toy ; il disoit des sot- » tises de toy et de Mlle de Rohan. » Ruvigny, qui vit

[1] Depuis la petite verolle, qui ne l'a pas embellie, on parla encore de M. de Nemours. Chabot estoit desjà fort bien avec elle, mais cela n'avoit pas esclatté.

[2] Jerzé, après Candalle.

où cela alloit, luy respondit : « Tu aurois fait une » grande folie ; cela auroit fait bien du bruit pour » une chose si esloignée de toute apparence. » En suitte il luy dit qu'on ne luy faisoit point de plaisir de luy parler de cela ; aussy Cinq-Mars ne luy en parla-t-il jamais depuis [1].

Jerzay, quand il se vit galant estably et bien payé de la mere, en sema quelque bruit ; car il trouvoit tousjours en sortant le soir, bien tard, un laquais de Ruvigny, et ce laquais luy disoit : « Mon maistre est » là-haut. » Il sçavoit bien que ce n'estoit pas avec la mere ; il se douta aussytost de quelque chose. La mere s'en doutoit aussy : les laquais de Ruvigny respondoient franchement, car il ne leur disoit rien, de peur qu'ils ne causassent.

Enfin, comme toutes choses ont un terme, Mlle de Rohan ne s'en voulut pas tenir à Ruvigny seul : elle aimoit à danser ; il n'estoit nullement homme de bal, ny de grande naissance, ny d'un air fort galant. Le prince d'Enrichemont, aujourd'huy M. de Sully *, y mena Chabot, son parent et parent de Mme de Rohan. Sous pretexte de danser avec elle, car il dansoit fort bien, il venoit quelquefois chez elle le matin. Ruvigny estoit averty de tout par Janneton, la femme de chambre, qui n'avoit esté en aucune sorte de la confidence que depuis que Chabot commença

Neveu de Mme de Rohan.

[1] Un idiot d'ambassadeur de Hollande, nommé Languerac *, luy dit naïfvement : Mademoiselle, n'avez-vous point perdu vostre pucellage ? » — Helas ! Monsieur, » dit la mere, « elle est si negligente qu'elle » pourroit bien l'avoir laissé quelque part avec ses coiffes. »

Gedeon de Botzlaer, baron de Langherach. Voy. t. ier, p. 260, 268.

à en conter à Mlle de Rohan ; encore ne sçavoit-elle point que sa maistresse eust esté esprise de Ruvigny; mais elle croyoit seulement que ce qu'il en faisoit estoit pour empescher qu'elle ne fist une sottise. Ruvigny, voyant que la chose alloit trop avant, luy en dit son avis plusieurs fois. Enfin, elle luy promit de chasser Chabot dans quinze jours : au bout de ce temps-là, c'estoit à recommencer[1]. « Mais, made-» moiselle, » luy disoit-il, « je ne veux point vous » obliger à m'aimer tousjours, avoüez-moy l'affaire; » je ne veux seulement que ne point passer pour » vostre duppe. — Ah ! » respondoit-elle, « voulez-» vous qu'il sçache l'avantage que vous avez sur » moy? il le sçaura si je le fais retirer, car il dira » que je n'ay osé à vos yeux en aimer un autre; » mais donnez-moy encore deux mois. — Bien, » dit-il. Et pour passer ce temps-là avec moins de chagrin, il s'en alla en Angleterre voir le comte de Souptanthon, qui avoit espousé Mme de la Maisonfort,

[1] Dans le mal au cœur qu'avoit Ruvigny, ne se souciant plus tant de Mlle de Rohan, il voulut desbaucher Janneton, qui estoit jolie, et luy dit si elle ne feroit pas bien ce que sa maistresse avoit fait, et qu'il le luy feroit si non voir du moins entendre. Elle le luy promit. Le lendemain, comme il entroit, à sept heures du matin, dans la chambre de Mlle de Rohan, les fenestres estant fermées, il se fit suivre par cette fille, qui piez-nus, se glissa dans un coing. Ruvigny fit des reproches à Mlle de Rohan de sa legereté, et luy dit qu'après ce qui s'estoit passé entre eux, etc., etc. Janneton fut persuadée de la sottise de sa maistresse; mais pour cela elle n'en voulut pas faire une. — *Variante :* Il fit voir à Janneton comment il couchoit avec sa maistresse; elle les vit au lict. La fille ne le vouloit pas croire à moins que de cela.

sa sœur[1]. Le pretexte fut le duel de Paluau, aujourd'huy le mareschal de Clairambaut, qu'il avoit servy

[1] MADAME DE LA MAISONFORT.

La sœur de Ruvigny estoit une fort belle personne. Elle fut mariée en premieres nopces avec un gentilhomme du Perche nommé la Maisonfort. Cet homme s'ennivra de son tonneau, et de telle sorte que quand on luy dit qu'il y prist garde, il respondit qu'il falloit mourir d'une belle espée; il en mourut en effect. La voylà veuve : c'estoit une coquette prude : je ne croy pas que personne ayt couché avec elle; mais c'estoit galanterie pleniere. Saint-Prueil*, de la maison de Jussac en Angoumois, a esté le plus declaré de tous ses galans. Il luy donnoit fort souvent des divertissemens qu'on appelloit des *Saint-Preuillades*. C'estoient des promenades où il y avoit les vingt-quatre violons et collation. Un jour qu'ils revenoient de Saint-Clou un peu trop tard, ils verserent sur le pavé le long du cours. Il y avoit sept femmes dans le carrosse. Il crioit : « Madame! Madame de la Maisonfort, où estes-» vous? » Chascune contrefaisoit sa voix et disoit : « Me voicy. » Puis, quand il l'avoit tirée et qu'il voyoit que ce ne l'estoit pas, il la laissoit là brusquement et avoit envie de les jetter dans l'eau. Il ne la trouva que toute la derniere. Elle avoit de plaisans accez de devotion. Au millieu d'une conversation enjoüée, elle s'alloit enfermer dans son cabinet et y faisoit une priere puis elle revenoit. Un grand seigneur d'Angleterre devint amoureux d'elle à Paris et l'espousa. Elle est morte, il y a plus de quinze ans, et a laissé des filles qui ont esté mariées en Angleterre. Elle avoit esté accordée avec le marquis de Mirambeau, ou Pardaillan, Armand d'Escaudecat, dont la noblesse estoit un peu douteuse : car on disoit que son pere avoit fait sa fortune auprès de Henry IVe, et que de son estoc c'estoit peu de chose. Ils rompirent sur un rien : elle vouloit qu'il s'obligeast à luy faire passer tous les hyvers à Paris. Peut-estre prit-elle ce pretexte et qu'elle avoit recogneû que ce n'estoit qu'un fat. Il espousa pourtant depuis la sœur du marquis de Malause, qui vient d'un bastard de Bourbon du sang royal. Cet homme, avec siz criquets, vouloit passer tout le monde sur le chemin de Charenton. Il passa le comte de Roussy* qui ce jour là n'avoit que quatre chevaux, mais bons. Le cocher du Comte le repasseit de temps en temps. Pardaillan ne le put souffrir et par une extravagance inoüye, il monte sur un cheval qu'avoit son page et en passant au galop devant le carrosse du comte de Roussy, il cria d'un ton goguenard : « J'auray au moins le plaisir d'estre le premier à Paris. » Il ne dit pas vray, car à peine fut-il dans le fauxbourg Saint-Antoine que voylà un

Voy. t. II, p. 141.

Franç. de la Rochefoucauld-Roye, comte de Roucy, mort 3 janvier 1680.

Historiette. contre Gassion *, car le cardinal de Richelieu l'avoit trouvé fort mauvais.

Au retour, il apporta des bagues de cornaline fort jolies. Mlle de Rohan en prit une, mais il ne la trouva point convertie, au contraire. A quelque temps de là, il sceût par le moyen de Janneton qu'elle avoit donné cette bague à Chabot.

Un jour il les trouve tous deux joüants aux jonchets; il se met à joüer, et voit la bague au doit de Chabot. Il luy demande à la voir, et se la met au doit. Chabot la luy redemande : « Je vous la rendray » demain, » luy dit-il. « J'ay à aller ce soir en com- » pagnie, j'y veux un peu faire la belle main. » Chabot la redemande par plusieurs fois. « Voyez-vous,»

orage qui le mouilla comme une cane avant qu'il pust se mettre à couvert sous un auvent où le Comte le trouva qui attendoit son carrosse. A l'age de quarante-cinq ans, il fit un voyage à Paris, dans le temps que les dentelles estoient deffendues. Il avoit un portefeuille dans son carrosse; il tiroit les rideaux et à la porte des maisons, il prenoit du linge à dentelles, puis l'ostoit, quand il estoit rentré dans son carrosse. Il se mit dans la teste qu'il estoit le meilleur comedien du monde, et montant sur une table, il jouoit un rosle devant quiconque le vouloit oüyr. On dit qu'à la terre où il demeuroit à la campagne, il y avoit d'ordinaire une sentinelle au haut d'une tour, et quand on descouvroit quelqu'un qui venoit faire visite, la sentinelle sonnoit la cloche, et alors le maistre, la maistresse et leurs enfans se paroient pour recevoir la compagnie (*a*).

(*a*) *Mots biffes* : « Elle fust accordée avec une espece de fou doucereux nommé le marquis de Mirambeau. Il y eust mesme des bands ou des annonces faittes, puis tout se rompit sans qu'ils en pussent rendre aucune raison. Ce fat de marquis, depuis estant à Paris durant l'Edict des dentelles du feu Roy, il prit une garniture de point de Gênes dans un portefeuille dans son carrosse, et tirant les rideaux, il se la mettoit aux poches et alloit comme cela faire ses visites. Nous l'avons veû prier les gens à jointes mains de l'entendre reciter des comedies. S'il estoit comme cela alors, Mme de la Maisonfort avoit raison de le planter là. »

luy respond Ruvigny, « je me suis mis dans la teste » de ne vous la rendre que demain. » Enfin, Mlle de Rohan la luy demanda, il la luy rendit. Il se retire : Mlle de Rohan luy envoye son escuyer à mynuict pour le prier de venir parler à elle. « Je seray, » respondit-il, « demain au poinct du jour chez elle si elle veut. » L'escuyer revient luy dire que Mademoiselle le viendroit trouver s'il n'alloit luy parler. Il y va ; elle le prie de ne point avoir de demeslé avec Chabot ; il le luy promet. Quelques jours après, il rencontra Chabot sur l'escallier de Mlle de Rohan, qui le salue et luy laisse la droitte ; luy passe sans le saluer. Chabot fut assez imprudent pour se plaindre de cela à Barriere, qui estoit son parent. Ruvigny nia tout à Barriere qui ne se doutoit encore de rien. Mais Mlle de Saint-Louys, sa sœur, alors fille de la Reyne[1], se doutoit bien de quelque chose.

Ruvigny, enragé[2], s'avisa de faire une grande brutalité ; il leur voulut parler à tous deux, afin qu'ils n'ignorassent rien l'un de l'autre. Un jour, ayant l'espée au costé, il monte[3]. Chabot estoit dans la ruelle avec des gens de la maison ; elle estoit à la fenestre ; il l'appelle, et tout bas leur dit : « Monsieur, » je suis bien aise de vous dire, en presence de Ma- » demoiselle, que vous estes l'homme du monde que

[1] Mme de Flavacourt.

[2] *Mots biffés :* Et ne voulant pourtant pas la perdre de reputation.

[3] Saint-Luc* tenoit la porte en bas, et avoit des chevaux tout prests avec des pistollets à l'arçon de la selle : il faisoit un froid de diable, mais Ruvigny en revint si eschauffé, qu'il n'avoit pas besoin de feu. Il estoit si transporté de colere que vous eussiez dit un fou.

François d'Epinay, marquis de S. L.

» j'estime le moins; et à vous, Mademoiselle, en pre-
» sence de Monsieur, que vous estes la fille du monde
» que j'estime le moins. Aussy, Monsieur, ayez ce
» que vous pourrez; mais vous n'aurez que mon
» reste; et vous sçavez bien, Mademoiselle, que j'ay
» couché avec vous entre deux draps. — Ah! »
dit-elle, « en voylà assez pour se faire jetter par les
» fenestres. — Je n'ay pas peur, » repliqua Ruvigny en se reculant un peu, « que ny vous ny luy
» l'entrepreniez. » Chabot ne dit pas une parole. Elle fut assez sotte pour conter tout cela à Barriere, mot pour mot; Ruvigny le nia, et conta la chose tout d'une autre sorte à son amy, et il dit que cela n'a esclatté qu'à cause que Chabot estoit bien aise de la descrier pour la reduire à l'espouser[1]. Depuis cela, les sœurs de Chabot, Mme de Pienne leur parente,
Gilonne d'Harcourt. aujourd'huy la comtesse de Fiesque*, et Mlle de Haucourt servirent Chabot; et pour le voir plus commodement, Mlle de Rohan alla loger chez sa tante,
ANNE DE ROHAN. Mlle Anne de Rohan, bonne fille, fort simple, quoyqu'elle sceûst du latin et que toute sa vie elle eust fait des vers; à la verité, ils n'estoient pas les meilleurs du monde.

[1] On conte une autre chose de Ruvigny, qui est un peu plus raisonnable. Quand Monsieur le Grand fut arresté, le Grand-maistre dit à Ruvigny : « Ah! pour cette fois-là, on vous convaincra, car on a le » traitté d'Espagne. — Monsieur, » luy dit Ruvigny, « je suis serviteur » de Monsieur le Grand; quand je le verrois, je desmentirois mes » yeux. » Le Grand-maistre en fit plus de cas encore qu'il n'avoit fait par le passé.

Sa sœur, la bossue, avoit bien plus d'esprit qu'elle : j'en ay desjà escrit * un impromptu. Elle avoit une passion la plus desmesurée qu'on ayt jamais veûe pour Mme de Nevers, mere de la reyne de Pologne. Quand elle entroit chez cette princesse, elle se jettoit à ses piez, et les luy baisoit. Mme de Nevers estoit fort belle, et elle ne pouvoit passer un jour sans la voir, ou luy escrire si elle estoit malade : elle avoit tousjours son portraict, grand comme la paume de la main, pendu sur son corps de robe, à l'endroit du cœur. Un jour, l'esmail de la boiste se rompit un peu ; elle le donna à un orfevre à raccommoder, à condition qu'elle l'auroit le jour mesme. Comme il travailloit à sa boutique, l'esmail *s'envoila*[1], comme ils disent, parce qu'une charrette fort chargée, en passant là tout contre, fit trembler toute la boutique. Elle y alla pour le r'avoir, et fit des enrageries espouvantables à ce pauvre homme, comme si c'eust esté sa faute que ce portraict n'estoit pas raccommodé ; on le luy rendit en l'estat qu'il estoit, et le lendemain elle le renvoya[2].

HENRIETTE DE ROHAN. *Histor.* de Bassompierre.

Elle pensa se jetter par les fenestres quand Mme de Nevers mourut *, et on dit qu'elle heurloit comme un loup. Quand elle mourut, on l'enterra avec ce portraict.

En mars 1618

[1] S'enleva, ne s'appliqua pas.

[2] Elle avoit demandé la permission de faire une espece de couvent de filles à une terre qu'elle avoit. On luy dit qu'on le vouloit bien, mais qu'après sa mort on donneroit cette terre au plus proche monastere de Dames.

Elle disoit : « Je voudrois seulement estre mariée » pour un jour, pour m'oster cet opprobre de virgi- » nité. » On dit qu'elle y avoit mis bon ordre.

Miossens[1] cependant avoit succedé à Jerzay auprès de Mme de Rohan, qui le payoit bien. Il ne se contenta pas de cela ; c'est un gascon interessé ; ce fut luy qui porta Mme de Rohan à faire une donation generale à sa fille, moyennant douze mille escus de pension tous les ans : il le faisoit, parce qu'il y avoit cinquante mille escus d'argent contant, dont il vouloit s'emparer. En effect, cinquante mille escus estant demeurez à la mere, elle luy achepta une compagnie aux Gardes, du prix de laquelle il eut en suitte la charge de guidon des Gendarmes ; puis, le mareschal de l'Hospital ayant vendu la lieutenance à Saligny*, Miossens devint enseigne en payant le surplus de ce qu'il tira de la charge de guidon. Depuis, en 1651, il est devenu lieutenant, et après*, mareschal de France.

Gaspard de Coligny-Saligny, père de l'auteur des *Mémoires*.

15 février 1653.

Quand cette donation se fit, il y avoit dans la maison cent dix mille livres de rente en fonds de terre ; mais en quelles terres ! outre les meubles et ces cinquante mille escus. Miossens n'attendit pas son congé, comme Jerzay ; il se maria avec Mlle de Guenegaud*. Quand Mme de Rohan vit cette infidelité, elle envoya chercher le Plessis-Guenegaud, alors trezorier de l'espargne, frere de la Demoiselle, et luy

Magdelaine de G., sœur du secrétaire d'État.

[1] Cadet de Pons, mary de Mme de Richelieu ; aujourd'huy le mareschal d'Albret. Nez d'Albret, mais bastards, et de Pons par leur mere.

dit qu'il prist bien garde à qui il donnoit sa sœur; que Miossens estoit un perfide qui les tromperoit; qu'il n'avoit rien; que ce n'estoit qu'un miserable cadet; que sa charge[1], n'estoit point à luy, qu'elle luy en avoit presté l'argent; qu'il estoit vray qu'elle n'en avoit point de promesse, mais qu'elle l'alloit obliger à faire un faux serment, et qu'au moins elle auroit la satisfaction de le faire damner.

On peut dire que Mme de Rohan est celle qui a commencé à faire perdre aux jeunes gens le respect qu'on portoit autrefois aux Dames; car, pour les faire tousjours venir chez elle, elle leur a laissé prendre toutes les libertez imaginables. Quoyque veuve, elle tenoit table, et avoit tousjours quelque belle voix. Il y avoit tous les jours chez elle sept ou huict godelureaux tout desbraillez; car ces hommes estoient presque en chemise, de la maniere qu'ils estoient vestuz. Depuis on n'a pas tiré sa chemise sur ses chausses, comme on faisoit alors. Ils se promenoient en sa presence, par la chambre; ils rioient à gorge desployée, ils se couchoient; et quand elle estoit trop longtemps à venir, ils se mettoient à table sans elle.

La retraitte de Mlle de Rohan chez sa tante parut, aux gens qui ne sçavoient pas l'affaire, une resolution digne du courage et de la vertu de Mlle de Rohan. La caballe de Chabot eut desormais ses coudées franches[2]. Les femelles estoient toutes ou ses sœurs

[1] Guidon ou enseigne.

[2] Quand on descouvrit que Chabot en vouloit à Mlle de Rohan, la Moussaye luy dit : « Vous vous engagez là à une grande galanterie. —

ou ses parentes : elles estoient tousjours dans l'adoration. On les surprit un jour qu'elle estoit comme Venus, et les autres comme les Graces à ses piez. Il y avoit un cabinet tout tapissé, par haut et par bas, de moquette : c'estoit là que la societé faisoit ses conversations ; on equivoquoit sur le mot de moquette, qui est à double entente, et on appelloit cette caballe *la Moquette*. Ce fut sur cela que le chevalier de Grammont, alors l'abbé de Grammont, fit un couplet où il demandoit à Mme de Pienne, qui se nomme Gilonne, qu'on le receûst à *la moquette*. Il y avoit à la fin :

Ma reyne Gillette,
Que de *la Moquette*
Je sois chevalier[1].

Il s'avisa de faire l'amoureux de Mlle de Rohan, et appella Chabot en duel. Chabot y va ; mais, comme il geloit, l'Abbé luy dit qu'il avoit bien froid, et qu'il ne se vouloit plus battre. Le mareschal de Grammont, enragé de cela, disoit qu'il le vouloit envoyer à son pere dans une valise par le messager, afin de le faire moine. Chabot s'estoit battu plus de deux fois avant cela, mais c'estoient des combats peu sanglants. On disoit que le vicomte d'Aubeterre*, amoureux de sa sœur qui vit encore, et luy, s'estoient battus, et que chascun alla dire qu'il avoit bien

François Bouchard d'Esparbez, vicomte d'A., mort en 1683.

» *Galanterie !* » respondit l'autre, « je pretens l'espouser. — Ah ! ce sera » bien fait à vous, » reprit la Moussaye en souriant. — « Vous verrez, » repliqua Chabot.

[1] A cause de cela, on l'appelle la *reyne Gillette*.

blessé son homme, et ils ne s'estoient pas fait une esgratignure. Le comte d'Aubijoux * en rendoit pourtant assez bon tesmoignage; car l'espée du Comte s'estant faussée, Chabot luy donna le temps de la redresser. En revanche, Aubijoux, le pouvant desarmer en suitte, ne le fit pas. Franç. d'Amboise, vicomte d'Aubijoux.

Durant le temps de cette *moquette*, on disoit desjà assez de choses, car l'affaire de la bague avoit fait du bruit. Ils s'aviserent de faire le procez à *On*, parce qu'ils entendoient dire : *on* dit que vous faittes ceci, *on* dit que vous faittes cela. Je pense que Marandé, qui est premier commis de M. Servien, avoit fait cette bagatelle; car il n'y avoit là que luy qui sceûst les termes de pratique qui y estoient.

En ce temps-là, comme il ne tint qu'à Chabot d'espouser Mme de Coislin *, il fit fort valoir à Mlle de Rohan ce qu'il manquoit pour l'amour d'elle, et elle luy dit sur cela qu'il pouvoit tout esperer[1]. Marie Seguier.

Ruvigny croit que Chabot a couché avec elle avant que de l'espouser; mais je croy que son premier gallant valloit bien cetuy-là, car il a la reputation de frere Conrart[2], et on appelle son bourdon à la Cour, *le carré*, comme celuy du baron du Jour, *Brillaud*, peut-estre à cause du conte d'un Brillaud, dans *le Baron de Fœneste* *. Liv. II, ch. 18.

[1] Quand il vit que l'affaire de M. de Laval* estoit bien avancée, il fit dire au Chancellier que le respect qu'il luy portoit l'avoit empesché d'y entendre. Dans la verité, Chabot estoit amoureux de Mme de Sully *, et point de Mlle de Rohan, non plus que de Mme de Croislin. *Historiette.* Charlotte Seguier.

[2] Le bourdon de frere Conrart, au livre des Cent-Nouvelles.

A la Cour, on n'estoit pas fasché que cette glorieuse se mesalliast, parce que, comme elle a de grandes terres en Bretagne, on craignoit qu'elle n'y rendist la maison de la Trimouille trop puissante ; car le prince de Talmond, aujourd'huy le prince de Tarente, l'avoit recherchée ; ou que M. de Vendosme, revenant de son exil, ne la mariast à un de ses filz, et l'on sçait qu'ils ont des pretentions sur cette duché, à cause de leur mere qui est de Penthiévre de par les femmes*, et qu'Henry IVe, qui aimoit M. de Vendosme, luy avoit donné le gouvernement de Bretagne par contract de mariage [1].

Françoise de Lorraine, fille de Marie de Luxembourg, duchesse de Penthievre.

Chabot servoit alors M. d'Anguien auprès de Mlle du Vigean ; de sorte que ce fut ce prince qui, prenant l'affaire à cœur, luy fit obtenir, comme nous le verrons par la suitte, un brevet de duc, pour conserver le tabouret à Mlle de Rohan. Folle de son nom, elle vouloit un homme de qualité qui le prist. M. d'Orleans, à qui Chabot s'estoit tousjours attaché,

[1] Nonobstant tout le bruit qu'on avoit fait, M. d'Elbeuf, alors assez endebté, offrit le prince d'Harcourt, son filz*, à Mlle de Rohan, qui le rebutta fort. Il y avoit à Paris je ne sçay quel fou de la maison de Wirtemberg, avec qui Harcourt fut obligé de se battre à la Place-Royale, justement devant les fenestres de Mlle de Rohan. Le prince d'Harcourt desarma l'autre (*a*), qui, quand il* luy eut rendu son espée, luy donna des coups de plat d'espée sur sa bosse, et cela à la veue de la personne que ce pauvre homme vouloit espouser : on les separa, et on traitta l'autre de fou ; effectivement, il a couru les rues depuis, à Lyon.

Charles de Lorraine, depuis duc d'Elbeuf.

Le prince d'Harcourt.

(*a*) *Mots biffés :* Le prince d'Harcourt tomba, l'autre luy donna des coups de plat d'espée... On traitta l'autre de fou, car le prince d'Harcourt n'estoit point tombé par sa faute.

ne trouva pas trop bon qu'il se fust mis sous la protection de M. d'Anguien; mais enfin il s'apaisa.

Il y avoit un an ou environ que Mlle de Rohan s'estoit retirée chez sa tante; elle alla en suitte chez M. de Sully *, qui comme j'ay dit, estoit pour Chabot. On donna l'allarme à Mme de Rohan, et ce fut, à ce qu'on dit, M. d'Elbeuf qui l'avertit que sa fille s'alloit marier à l'hostel de Sully, et luy promit de l'enlever si elle la vouloit donner à son filz aisné. Cette mere espouvantée va viste à l'hostel de Sully, parle à sa fille, mais n'en revient pas trop satisfaitte. Ce divorce* fit croire aux partisans de Chabot que l'heure estoit venue : on presse la fille, on luy donne parole du brevet, et on fait si bien qu'elle se laisse mener à Sully, où elle espousa Chabot. Sa tante, qui devoit aller avec elle en Bretagne, s'en ella toute seule, bien estonnée; car, simple qu'elle estoit, elle n'avoit jamais rien voulu croire contre sa niepce[1].

Le petit-fils du Surintendant, mari de Charlotte Seguier.

Cette separation de la mère et de la fille.

On dit qu'à Sully, Chabot et sa femme entendirent que M. de Sully disoit à Madame : « Je ne sçay

[1] *Variantes.* En août 1645 elle se proposoit de faire un voyage en Bretagne : quand Monsieur le Prince l'ayant fort pressée de conclure, et luy representant qu'elle estoit perdue de reputation, après tout ce qu'on avoit dit; que sa mere l'enleveroit et la r'enfermeroit à Calais chez son parent Charrault*, pour la marier à qui elle voudroit; enfin elle promit de l'espouser à la Majorité*, qu'il pourroit estre receû duc de Rohan. M. de Retz amusoit la mere, tandis que Monsieur le Prince parloit à la fille; elles estoient ensemble ce jour-là. — En resolution de s'en aller en Bretagne avec sa tante, elle faisoit ses adieux; elle estoit chez Mlle de Bouillon*, en dessein de partir le lendemain, quand Monsieur le Prince, qui la cherchoit, y vint et luy parla encore, mais peu; elle fit bien des mysteres pour qu'on ne s'en aperceûst pas.

Louis de Bethune, comte de Charost.

Du Roi.

Charlotte de la Tour, sœur de Turenne, morte en juill. 1662.

» comment j'obligeray mes gens à appeller Chabot » M. de Rohan ; car, » dit-il, « le vieux cuisinier de feu » M. de Sully, comme on luy a, ce matin, demandé » un bouillon pour M. de Rohan, a dit que M. de » Rohan estoit mort, et que les morts n'avoient que » faire de bouillon ; que pour Chabot, il s'en passe- » roit bien s'il vouloit. » On adjoustoit que cela avoit un peu mortifié la Demoiselle [1].

Le peu de reputation de Chabot pour la bravoure, sa gueuserie, et la danse dont il faisoit son capital, faisoient qu'on en disoit beaucoup plus qu'il n'y en avoit. Il estoit bien fait, et ne manquoit point d'esprit. Le marquis de Saint-Luc, amy intime de Ruvigny, un jour au Palais-Royal à je ne sçay quel grand bal, comme on eust ordonné aux violons de passer d'un lieu dans un autre, dit tout haut : « Ils » n'en feront rien, si on ne leur donne un brevet de » duc à chascun, » voulant dire que Chabot, qui avoit fait une courante, et qu'on appelloit *Chabot la courante*, car il avoit deux autres freres, n'estoit qu'un violon.

Mme de Choisy dit à Mlle de Rohan, lorsqu'elle la vit mariée : « Madame, Dieu vous fasse la grace de » n'avoir jamais les yeux bien ouverts, et de ne voir » jamais bien ce que vous venez de faire [2]. »

[1] Dans le contract de mariage, elle a consenti que ses enfans fussent eslevez à la religion catholique.

[2] Depuis, elle s'est fait traitter d'Altesse, elle qui ne s'en avisoit pas quand elle n'avoit point espousé Chabot. Sa mere commença, à cause de Mme de la Trimouille et des Bouillon.

Elle avoit une demoiselle fort bien faitte, qu'on appelloit du Genet; elle estoit ma parente. Cette fille la quitta, et luy dit : « Après la maniere dont vous » vous estes mariée, j'aurois peur que vous ne me ma- » riassiez à vostre grand laquais. » Elle vint chez mon pere, et nous la fismes conduire en Poitou chez le sien, qui estoit un *nobilis* assez mince. Pour Janneton, elle avoit esté disgraciée, il y avoit longtemps, pour n'avoir pu se ranger du costé de Chabot.

Mme de Rohan-Chabot fit deux fois abjuration; la premiere fois à Sully, où l'on ne voulut point la marier qu'elle ne fust catholique, dont elle fit reconnoissance* à Gergeau; et depuis elle fit encore abjuration à Saint-Nicolas-des-Champs, parce que le Pape ne donna dispense de parenté qu'à condition qu'elle se feroit catholique. Il fallut donc en passer encore par là, afin de rendre le mariage plus solemnel. Je croy qu'on n'a pas sceû cette derniere abjuration à Charenton; car je doute qu'on se fust contenté d'une simple reconnoissance au consistoire comme on fit; car celle de Gergeau n'estoit pas faitte à son eglise; Paris est son eglise*.

Desaveu, abjuration du catholicisme.

C'est-à-dire le temple de Charenton, où la reconnoissance devoit se faire.

Mme de Rohan, en colere, comme vous pouvez penser, contre sa fille[1], apprit de Mme de Lansac qu'on luy avoit autrefois enlevé un filz. Dez qu'elle eut asseurance qu'il vivoit, elle congedia Vardes*, qui

François René du Bec, marquis de V. mort en 1688.

[1] Car pour Chabot, ny elle ny Mme de Sully la bonne femme ne dirent jamais rien contre luy; « Au contraire, » disoient-elles, « il a bien » fait. »

avoit succedé à Miossens, car elle ne pouvoit pas fournir à tant de despense à la fois ; elle envoye Rondeau, son valet de chambre, en Hollande, qui l'enmeine ; mais la grande faute qu'on fit, ce fut de n'avoir pas informé devant les juges des lieux, et venant icy on eust esté receû à preuve, c'est-à-dire on eust gaigné le procez ; car, avec de l'argent, on a des tesmoins. Et bien qu'il soit difficile de corompre un ministre *, il falloit pourtant, quoy qu'il coustast, avoir un extrait baptistaire. Au lieu que ce devoit estre le filz qui se plaignist d'avoir esté enlevé et esloigné par sa mere, la mere se plaignit, disant qu'on luy avoit enlevé son filz. Chabot, par le moyen du Coadjuteur, obligea le curé de Saint-Paul à donner l'extrait baptistaire de Tancrede Bon. Mme de Rohan fit un manifeste que j'ay ; mais c'est une plaisante piece. Elle dit qu'on avoit celé la naissance de ce garçon à cause de la persecution que Monsieur le Prince faisoit à M. de Rohan ; car il avoit fait desjà mettre la coignée dans toutes leurs forests, et on craignoit que voyant un filz qui pourroit estre un jour chef du party huguenot, il ne s'en desfist d'une ou d'autre façon. Ce fut, adjouste-t-elle, ce qui empescha de l'envoyer à Venise[1].

Un ministre protestant.

Ce qu'il y eut de fascheux pour Tancrede, c'est que Mlle Anne de Rohan declara qu'elle n'avoit jamais oüy parler de cet enfant.

Mme Pilou disoit à Mme de Rohan : « Escoutez, Ma-

[1] Elle faisoit une grande parade d'un toupet de cheveux blancs que cet enfant avoit comme M. de Rohan.

» dame, je veux croire que ce garçon est à M. de » Rohan, aussy bien que madame vostre fille ; mais j'ay » veû M. de Rohan tenir vostre fille sur ses genoux, » et je ne luy ay jamais rien oüy dire de ce filz, ny » prez ny loing. » La vie de la mere nuisit fort à ce garçon, car tout le monde estoit persuadé qu'il estoit à M. de Candalle.

Ce garçon avoit bonne mine, quoyqu'il fust petit, car sa mere et ses *deux* peres estoient petits ; il avoit du cœur et de l'esprit. On dit qu'à Leyde, où il estoit entretenu fort pauvrement, un de ses camarades l'ayant appellé *filz de putain* et *enfant trouvé*, il se battit fort et ferme, et il disoit qu'il se souvenoit bien d'avoir esté en carrosse.

Tous ceux du costé de Bethune, et mesme le mareschal de Chastillon, comme amy de feu M. de Rohan, furent pour Tancrede ; cela fit tort à cet enfant, car la Cour ne vouloit point qu'il y eust un duc de Rohan huguenot. A Charenton, il y avoit tousjours une foule de sottes gens autour de ce garçon. Joubert fut chargé de la cause ; il y eut un incident, à sçavoir si ce seroit à la chambre de l'Edict ou à la Grand chambre ; on plaida au Conseil[1]. L'advocat prit la chose si fort de travers, luy qui s'estoit vanté de faire un duc de Rohan sur le barreau, qu'on douta (mais on luy faisoit tort), s'il n'estoit point corrompu ; car il avoit un gendre cousin de Chabot[2].

[1] Dans le Louvre.
[2] Piles.

Il n'avoit pas eu assez de temps; il falloit luy laisser lescher son ours. Ordonné donc que ce seroit à la Grand chambre*; Mme de Rohan n'y comparut point. M. d'Anguien prit l'affirmative si hautement pour Chabot, qu'il disoit aux juges : « Estes-vous » pour nous? Si vous n'estes pour nous, vous n'estes » pas de nos amys, » et les menaçoit quasy. On donna arrest contre Tancrede, avec deffense de prendre le nom de Rohan, sur les peines de l'Ordonnance.

5 janvier 1646. On jugea par défaut, le 26 février.

Dans la vision de prendre tous ses avantages, on conseilloit à Chabot de faire crier cet arrest à Charenton; c'estoit, je pense, Martinet, un des advocats; mais Patru s'en mocqua. Gaultier eut l'insolence de dire qu'il falloit aller jusqu'au bout, et que *mors Conradini* estoit *vita Caroli**.

Paroles de Clément IV à Charles d'Anjou.

On imprima les trois plaidoyers: les deux premiers sont pitoyables; le troisiesme, mais qui n'est que de deux pages, est de Patru. Il le fit si court parce qu'il n'estoit que pour les parents. Un homme qui eust voulu faire clacquer son foüet, eust plaidé comme si les autres n'eussent point parlé, car il estoit bien asseuré qu'ils ne se fussent pas rencontrez à dire les mesmes choses: ainsy, il faut considerer cet escrit comme une piece qui presuppose que les autres ont dit tout ce qu'ils ne dirent point.

Mme de Rohan la mere s'en tint là, et poursuivit l'instance de la donation; car, avant qu'elle eust recouvré Tancrede, elle avoit commencé ce procez-là pour faire revoquer la donation qu'elle avoit faitte à

sa fille. Elle perdit encore sa cause, car il estoit evident qu'elle ne vouloit avoir du bien que pour en disposer en faveur de ce garçon. Se voyant deboutée de toutes ses pretentions, elle se retira à Romorantin, dont elle demanda à la Cour la capitainerie, et cela pour espargner quelque chose pour son filz.

L'année suivante, le nouveau duc de Rohan voulut presider aux Estats de Bretagne : pour cet effect, il fit un voyage dans la province, tant pour se faire reconnoistre que pour s'acquerir des amys[1]. Après, il vint à la Cour, où, trouvant M. d'Anguien de retour de Dunkerque, il le supplia de luy tesmoigner sa bienveillance dans le desmeslé qu'il estoit sur le point d'avoir avec M. de la Trimouille. M. d'Anguien luy respondit : « Dans vos affaires par» ticulieres, je vous serviray tousjours comme j'ay » fait ; mais je ne le puis ny ne le dois, quand vous » vous attaquerez à mes parens ; au contraire, je les » sçaurois bien maintenir. » Sa grand mere estoit de la Trimouille *. Depuis, cette affaire s'accommoda, Voy. t. 1, p. 51-52.

[1] Il alla aussy en Xaintonge, où il se battit contre un gentilhomme huguenot et marié, qu'on appelloit pourtant le chevalier de la Chaise, pour le distinguer de ses freres. Il avoit esté nourry page de feu M. de Rohan. En une compagnie, il soutint hautement le party de Mme de Rohan la mere, et de Tancrede. Chabot sceût cela, et assez vilainement achepta une depte contre cet homme, et pour s'en venger envoya saïsir tous ses bestiaux. Le Chevalier s'en voulut ressentir, et M. de Chabot ayant passé à Xaintes, il luy fit porter parcle. Chabot la receût, et alla au rendez-vous, car il avoit bon besoing de se mettre un peu en reputation. Il blessa le Chevalier legerement à la main ; mais les deux seconds qui estoient de braves gens se tuerent tous deux. J'ay oüy dire à d'autres que Chabot avoit seulement presté main-forte pour faire saisir la terre de ce gentilhomme.

et en 1647 M. de Rohan presida. M. de la Trimouille pretend avoir donné cela à la priere de M. d'Anguien; car il estoit de fort grande importance à M. de Rohan de presider cette année-là *: mais il n'y eut pas toute la satisfaction imaginable; car comme il fut question de deputer à l'ordinaire, pour apporter le cahier à la Cour, on trouva bon de faire faire le compliment qu'on devoit à la Reyne, en qualité de gouvernante, par celuy qui seroit deputé. Cossé, cadet de Brissac*, voulut avoir cet employ[1], et luy fit demander sa voix de la part du mareschal de la Meilleraye, à qui il avoit obligation; car le mareschal, à la priere de Monsieur le Prince, l'avoit

A cause des Prétentions de Tancrede.

Timoléon, comte de Cossé, fils du duc de Brissac.

[1] *(Au lieu de cette fin d'alinéa et de la note qui s'y rapporte, des Réaux à biffé les lignes suivantes :) et* obligea son beau-frére le Mareschal de la Meilleraye, lieutenant du Roy de Bretagne, de demander sa voix à M. de Rohan. Le Mareschal la luy envoya demander par un gentilhomme du pays nommé Marigny-Malenoe. M. de Rohan qui d'ailleurs n'estoit pas peut-estre bien aise que le Mareschal se servist d'un homme declaré pour la douairiere de Rohan, respondit assez brusquement que M. de la Meilleraye ne luy en avoit point parlé, qu'estant en mesme ville, s'il vouloit quelque chose de luy, il le luy pouvoit bien dire et qu'il y aviseroit. Il y a apparence que Marigny irrita le Mareschal par le rapport qu'il luy fit et qu'il jetta de l'huyle dans le feu; car M. de la Meilleraye qui, jusques là avoit vescu assez bien avec M. de Rohan et l'avoit mesme servy, s'emporta en presence de cent gentilshommes, et dit des choses fascheuses contre luy. Par malheur, Cossé arriva chez M. de Rohan comme Marigny y estoit, ou comme il ne faisoit que de sortir; il le receût froidement, et enfin, s'estant presenté, il luy refusa sa voix. M. de Rohan sur le bruit qu'avoit fait le Mareschal, se voyant à Nantes dans le gouvernement de ce fougueux, crut qu'il n'y faisoit pas bon pour luy et se retira à Bosin, sejour ordinaire de MM. de Rohan. Le jour mesme, le Mareschal, pour le faire enrager, fit presider M. de Cossé, sur une pretention mal fondée, que ceux de Brissac ont renouvellée depuis qu'ils sont soustenus par le Mareschal, et il presida deux jours. Au bout desquels Cossé fut despesché, etc.

esté recevoir à une demy-lieüe hors de la ville (c'estoit à Nantes), et avoit fait tirer le canon. Depuis, il avoit fort bien vescu avec luy. M. de Rohan, au lieu de dire qu'il accordoit tout à la priere de M. le Mareschal, demanda vingt-quatre heures. Le Mareschal crut que durant ce temps-là il vouloit caballer contre Cossé. Il luy envoya Marigny-Malenoe*, sur l'heure de disné, qui aigrit un peu les choses; car il pressa fort, selon l'ordre qu'il avoit, de demander à M. de Rohan sa voix sur-le-champ, qui ne la voulut point donner. Le Mareschal, dez l'après-disné, fit presider Cossé, sur une pretention mal fondée que ceux de Brissac ont renouvellée, depuis le support* du Mareschal[1].

Historiette.

L'appui.

Cossé fut depesché comme deputé à la Cour. En partant, il fit dire par la Piailliere*, capitaine de Gardes du Mareschal, à un brave, nommé Fontenailles*, que Chabot avoit mené avec luy, que si M. de Rohan avoit quelque mal au cœur de ce qui s'estoit passé, M. de Cossé s'en alloit à Angers, et seroit six jours en chemin exprès, afin qu'on le pust joindre

Voy. t. II, p. 228-234.

Paul Freart, sr de F.

[1] M. de Rohan n'eut ny l'esprit ny le cœur d'aller se presenter seul à la porte des Estats, pour, s'il estoit refusé, prendre la poste et venir faire ses plaintes à la Cour. Non content de cela, le Mareschal le chassa de Nantes. Mme de Rohan luy* chanta pouilles, et luy dit qu'il maltraittoit une personne d'une maison où c'est tout ce qu'il auroit pu pretendre que d'y estre page. Le marquis d'Acerac*, si je ne me trompe, et un autre accompagnoient Mme de Rohan : c'estoient des braves, des gladiateurs. Acerac pensa dire que s'il n'estoit mareschal de France, il estoit du bois dont on les faisoit. « Vous avez raison, » luy respondit le Mareschal, » quand on en fera de bois, je croy que vous le serez. »

Au Mareschal.

Jean-Emman. de Rieux, marquis d'Asserac, mort en 1656.

facilement. Cela descria un peu M. de Rohan, car Cossé n'est pas mesme en trop bonne reputation.

Le cardinal Mazarin, qui avoit dessein, peut-estre dez ce temps-là, de faire alliance avec le Mareschal, se declara pour luy, et demanda à Cossé sa parole. Depuis, on voulut faire accroire à M. de Rohan qu'il (le Mareschal) vouloit caballer avec le parlement de Bretagne, parce qu'il estoit mal satisfait des Estats; c'est que le Parlement pretendoit qu'il luy appartenoit de verifier ce qu'on vouloit lever sur les foüages, outre le don gratuit; mais parce que la verification estoit hazardeuse, qu'on estoit pressé d'argent, et que les Partisans ne vouloient point traitter sans cela, le Mareschal offrit de lever ce droit sans verification, et pour cela il eut tous les rieurs de son costé, et on luy envoya de la Cour tout ce qu'il avoit demandé. Depuis, M. de Rohan et le Mareschal firent la paix.

Il fut encore en Bretagne l'année suivante, où l'on fit une assez plaisante chose à Mme de Rohan. Elle fut conviée à une comedie chez quelques particuliers; les Comediens, à la farce, representerent une heritiere qui estoit recherchée par trois hommes : elle leur dit qu'elle se donneroit à celuy qui danseroit le mieux. L'un danse la *bourrée*, le second la *pavane*, et le dernier la *chabotte;* elle choisit le dernier. Mme de Rohan, au lieu de dissimuler, fut si sotte qu'elle esclatta et sortit de l'Assemblée. On dit aussy que les Jesuites de Rennes, pensant bien obliger M. de Ro-

han, firent joüer par leurs escoliers toute l'histoire de ses amours.

Ils traitterent en suitte du gouvernement d'Anjou; ils y vescurent fort simplement, mais Mlle Chabot estoit bien fiere. A Rennes, une femme de conseiller, il y en a de bonnes maisons, voyant que cette fille vouloit passer devant elle, la retint par sa robe et, prenant le devant, luy dit : « Mademoiselle, ce n'est » pas vostre tour à passer : vous attendrez, s'il vous » plaist, que vous soyez mariée. »

ANNE DE ROHAN-CHABOT.

Mme de Rohan devint laide, dez son premier enfant, et fort chagrine; peut-estre estoit-ce de n'avoir eu qu'une fille[1].

La guerre de Paris leur alloit estre funeste, car Tancrede, que sa mere renvoya à Paris, pour profiter de l'occasion, alloit estre receu duc de Rohan au Parlement, et eust bien fait de la peine à Chabot, car il estoit brave, et ses Bretons l'eussent mis en possession des terres de la maison de Rohan; mais il fut tué auprès du bois de Vincennes, en une miserable rencontre*. Se sentant blessé à mort, il ne voulut jamais dire qui il estoit, et parla tousjours hollandois. Il avoit esté mené au bois de Vincennes. Ce garçon disoit : « Monsieur le Prince me menace, il dit » qu'il me maltraittera; mais il ne me fera point

1er février 1649.

[1] A la naissance de la seconde, pensant attrapper sa mere, elle luy fit dire que si elle vouloit la presenter au baptesme, M. de Rohan consentiroit qu'on la baptizast à Charenton, et qu'elle choisiroit tel compere qu'il luy plairoit. La mere respondit : « Tres-volontiers; dittes à » ma fille que je la tiendray avec son frere. »

MARGUERITE DE ROHAN-CHABOT.

» quitter le pavé. » Un jour que Ruvigny, qui s'estoit attaché à la mere, luy disoit qu'il se tuoit à faire tant d'exercices violens : « Voyez-vous, » respondit-il, « Monsieur, en l'estat où je suis, il ne faut pas s'en-» dormir ; si je ne vaux quelque chose, il n'y a plus » de ressource pour moy. » On eut raison de dire à Mme de Rohan, la fille, en des vers qu'on luy envoya:

Qu'on termine de grands procez
Par un peu de guerre civile[1] !

C'est pourtant dommage, car le roman eust esté beau, et c'eust esté bien employé que cette orgueilleuse eust esté humiliée de tout point. Ce n'est pas qu'elle ne passast assez mal son temps, car Chabot coquettoit par tout, et elle estoit jalouse en diable; d'ailleurs il luy coustoit un million, quand il est mort, quoyqu'il eust herité de tous ses freres[2], et qu'il luy fust venu du bien.

Mme de Rohan envoya à Romorantin un gentilhomme breton, nommé Portman, faire compliment à sa mere sur la mort de Tancrede, mais comme de luy-mesme ; il ne luy dit rien de la part de M. ny de Mme de Rohan; seulement il luy tesmoigna qu'ils avoient dessein de se remettre bien avec elle. Elle respondit qu'elle en verroit des preuves lorsqu'elle seroit à Paris, parce qu'elle estoit resolue de poursuivre sa justification. A son arrivée à Paris, Portman l'asseura que Mme de Rohan, sa fille, et monsieur

[1] Marigny.
[2] Le Chevalier avoit du merite.

son mary se disposoient à luy donner satisfaction sur la reconnoissance de monsieur son filz, pourveû que de leur part ils fussent en seureté; et qu'ils consentoient qu'on assemblast des advocats qui s'accordassent des formes, pour mettre à couvert l'honneur des uns et des autres; et que pour le bien on s'en rapporteroit à des arbitres. Mme de Rohan la mere demanda qu'il fust nommé deux arbitres de chaque costé, l'un de robe et l'autre d'espée, et cela, afin que ces personnes de qualité jugeassent des difficultez que feroient les advocats qui souvent, disoit-elle, en font de fort inutiles.

Trois jours après, le mesme gentilhomme retourna asseurer Mme de Rohan de tout ce qu'elle avoit proposé; mais quand ce fut au fait et au prendre, ils n'executerent rien; dont la bonne femme se plaignit à la Reyne, et se soumit à en croire Monsieur le Prince, au moins pour le bien. Pour la reconnoissance de son filz, elle disoit que ce n'estoit point une affaire d'animosité, mais une pure necessité de ne demeurer pas dans le crime de supposition, dont elle a esté accusée; car, sur cela, on luy pourroit faire perdre son doüaire.

Depuis, elle demanda qu'on luy laissast enterrer Tancrede à Geneve avec son pere, et qu'elle feroit les frais du tombeau et de l'epitaphe de son mary, dont sa fille s'estoit chargée. La Cour promit d'estre neutre en cette affaire; elle esperoit donc d'obtenir tout ce qu'elle voudroit de la republique de Geneve, quand à Bordeaux on trouva moyen d'obtenir une

lettre du Roy, adressée aux seigneurs de Geneve, fort injurieuse pour elle. Au retour de Bordeaux, elle en donna copie à Ruvigny qui, avec Mme de Chevreuse qu'il fit agir, pressa fort le Cardinal d'en parler à la Reyne. Il vetilla, disant tousjours qu'il ne sçavoit ce que c'estoit : la Reyne le nia aussy. Brienne dit que, si on le faisoit parler, il diroit qu'il avoit signé cette lettre *. La bataille de Rethel vint là-dessus, et en suitte toute la seconde guerre de Paris. Depuis, Mme de Rohan les fit rechercher d'accord * par le prince de Guimené [1].

Datée du 17 septembre 1650. Imprimée dans l'*Hist. de Tancrede.*

Fit menager leur rapprochement.

Mme de Rohan la mere est fort inquiette; elle fut deux ou trois ans durant, tantost à Alençon, tantost ailleurs. Une fois elle ne sçavoit lequel prendre de Caen, d'Alençon, de Tours et de Blois; elle croit tousjours que l'air est meilleur au lieu où elle n'est pas qu'au lieu où elle est: elle disoit plaisamment : « Helas! j'allois autrefois à la petite porte de la cour » de Charenton; mais j'y suis estouffée par cette » foule d'Altesses de mademoiselle de Bouillon, de la » Trimouille, de Turenne, etc., etc. »

Un jour de cene, elle rencontra sa fille teste pour

[1] Vers ce temps-là, un portier de Charenton, nommé Rambour, alla trouver Haucourt, frere de Mlle d'Haucourt, et luy demanda s'il vouloit voir le vray filz de M. de Rohan; il dit que ouy. Le portier luy ameine un garçon de dix-sept à dix-huict ans, bien fait, mais qui avoit quelque chose de fou dans les yeux : il faisoit, disoit-il, un roman. Mme de Rohan se plaignit d'Haucourt, et vouloit faire voir la fausseté de cette affaire, quand M. le Premier President *, qui crut que l'honneur d'un couvent où ce garçon avoit esté nourry y estoit engagé, en fit bien de la difficulté. On dit que ce garçon est filz de M. de Guise et de Mme d'Avenet *.

Math. Molé.

Benedicte de Gonzague, abbesse d'Avenay. *Histor.*

teste, allant à la communion; cela l'outra : elle en pleura une grande demy-heure. La fille avoit accoustumé d'attendre, depuis leur rupture, que sa mere eust fait. — Le reste, la mort de M. de Rohan-Chabot et la reconciliation de la mere et de la fille se trouveront dans les Memoires de la Regence.

COMMENTAIRE.

I. — P. 411, lig. 1.

Elle a escrit une piece contre Henry IVe.

Apologie pour le Roy Henry quatriesme, envers ceux qui le blasment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs, 1596. Elle a eté imprimée dans le *Recueil des pieces servant à l'histoire de Henry III*, 1666, et plusieurs fois réimprimée. Il n'est pourtant pas certain que Mme de Rohan en soit l'auteur ; je la croirois plutôt de d'Aubigné. Dans la *Confession de Sancy*, qu'on accorde généralement à ce dernier, il en est parlé de façon à dépister toutes les recherches. « Qui veut voir, lise l'*Apologie* » *du Roy*, composée par M. Cahier, estant lors ministre de Madame : » le Roy me l'a monstrée comme style de Mme de Rohan ; c'est une » *apologie en prevarication*, laquelle oyant lire, Roquelaure s'escria : » O mort bieu ! que ceux qui ont escrit cela sçavent de nos nouvelles ! » Quelques uns en accusent *la Ruffie*..., etc. » (*Confession*, ch. v.)

L'ironie amère domine entièrement dans cette pièce curieuse. « N'accusez pas le Roy ; vous voulez mesurer ce prince à l'aulne des autres, vous presupposez qu'il ayt l'ame commune et ordinaire, qu'il » doive aimer ses proches, gratiffier ses serviteurs, rendre bien pour » bien, mal pour mal ; et quels effects sont-ce là, sinon effects d'une » ame vulgaire ?... Et vous voulez que ce prince inimitable, *ce prince* » *qui n'est rien moins que humain* ne se gouverne point d'autre façon ? » Ah ! pauvres ignorans, qui ne sçavez admirer ny cognoistre un si » rare homme que le ciel vous a donné ! » (*Journal de Henry III*, edition de 1744, t. IV, p. 468.)

II. — P. 411, note 2.

Dans son voyage d'Italie, il y a une terrible pointe.

« Les ruines de la superbe métairie de Ciceron, nommées *Academia*,

» sont considerables, tant pour la grandeur de l'edifice comme pour » les belles œuvres qu'il y a composées, entre lesquelles sont renommées » les *Pendettes.* » Ainsi le duc de Rohan auroit attribué les *Pandectes* à Ciceron ; mais il est plus naturel ici de supposer une distraction de la plume qui aura ecrit *Pandette*, quand l'illustre auteur entendoit les *Tusculanes.* Ce voyage est d'ailleurs rempli de curieuses recherches, même au point de vue de l'erudition classique. Il ne fut imprimé que dix ans après la mort du duc de Rohan, et l'editeur est seul coupable, pour avoir laissé passer une telle faute. Par le fils de grands *seigneurs,* il entendoit sir Walter Raleigh : « J'ay trouvé à Stanford la nouveauté » d'une maison qui ne se peut oublier. C'est celle de celuy qui depuis » la mort du comte d'Essex a bien succedé non à sa vertu, mais à » gouverner l'Angleterre; lequel, à la vérité, est de race sinon ancienne, » pour le moins de grands *seigneurs*, car le pere de son grand-pere » estoit boucher dudit lieu. » (*Relation du duc de Rohan*, faite en l'an 1600. Amsterdam, L. Elzevier, 1649, in-12.)

III. — P. 412, lig. 10.

Il eut dessein d'achepter du Turc l'ile de Chypre...

Vers 1630 ; et c'est à la nécessité de vendre une partie de ses terres pour payer l'île, que le père Griffet rattache le voyage de la duchesse de Rohan, grosse alors de sept mois. On peut admettre au moins que le motif fut saisi avec grand empressement par cette dame, alors embarrassée. (Voy. *Histoire de Tancrede de Rohan*, p. 4.)

IV. — P. 412, lig. 16.

Il espousa Mlle de Sully, encore enfant.

« Le dimanche 13 février 1604, M. de Rohan espousa à Ablon la fille » de M. de Rosny. Estant mariée, on luy mit aussy tost audit Ablon » la couronne ducale sur la teste, et luy bailla-t-on le manteau du- » cal. Et fut en cet equipage conduitte à Paris par un bon nombre » de seigneurs et gentilshommes, auxquels M. de Rosny avoit donné » à disner audit Ablon. » (*Journal de l'Estoile*, t. II, p. 383.) « Dame » digne de son pere et de son mary, » dit le président Hesnault, sous l'année 1629, et le plus sérieusement du monde.

V. — P. 414, note, lig. 12.

L'*epigramme* « Sigismonde est la plus gourmande » *est faitte aussy pour elle. Elle n'est pas imprimée.*

Le chanoine de Reims Favart nous l'a conservée dans ses nom-

breux Extraits manuscrits, et il nous apprend même à quelle occasion elle auroit eté faite : « Mme de Rohan, » dit-il, « se sentant grosse » de M. de Candale, demanda à son mary permission de venir en » France, pour les affaires de sa maison. Le duc de Rohan entendit » bien ce que cela vouloit dire. Elle y vint accoucher de Tancrede, » qui fut tué à une sortie de Paris auprès du bois de Vincennes... » Son mary estoit foible en amour, comme tous ceux de cette maison » à un certain âge, et elle, insigne catin qui avoit plusieurs galans, » entre autres le mareschal d'Albret (Miossens). Elle fit cette epigramme » en badinant un jour avec M. de Goth, marquis de Rouillac :

« En despit de la canicule,
» Il faut allumer le fagot;
» Car le temps est plus ridicule
» Que l'esprit du marquis de Goth. »

» Rouillac demanda la permission de repliquer, et elle ne fit que » rire de la response :

« Sigismonde est la plus friande
» Qui soit, en l'amoureux deduit,
» Gratis elle accorde une nuit
» A quiconque la luy demande.
» Son amy revient de Hollande
» Exprès pour la roüer de coups,
» L'esprit plein de soupçons jaloux;
» Et jure que Dieu le confonde
» S'il ne va tuer dans le lict
» Tous ceux qu'y reçoit Sigismonde.
» Tenez-le; s'il fait ce qu'il dit,
» Il s'en va tuer tout le monde. »

Cette epigramme, n'en déplaise à Favart ami de Maucroix, semble plutôt de la main d'un homme du métier, tel que Theophile ou Maucroix, que de celle de Jacques Goth, marquis de Rouillac, dont nous aurons ailleurs l'*Historiette*. Il avoit epousé Helene de Nogaret, sœur du duc d'Epernon.

Le mot de Mme de Rohan aux voleurs de ses perles, lui est egalement attribué dans les Extraits du chanoine Favart.

VI. — P. 416, note lig. 4.

Quelque benais... luy dit une stance de Theophile.

C'est dans l'*Ode à Monsieur de L. sur la mort de son pere.* IIIe partie, p. 197, edition de 1662.

Vostre pere est ensevely,
Et dans les noirs flots de l'oubly
Où la Parque l'a fait descendre,
Il ne sçait rien de vostre ennuy;
Et ne fust-il mort qu'aujourd'huy,
Puisqu'il n'est plus qu'os et que cendre,
Il est aussy mort qu'Alexandre,
Et vous tousche aussy peu que luy.

VII. — P. 418, lig. 22.

Ruvigny, fitz de Ruvigny qui commandoit sous M. de Sully dans la Bastille...

Voyez sur Henry Massués, sieur puis marquis de Ruvigny, le commentaire du *Mareschal de la Meilleraye*, t. II, p. 230. Nous ajouterons ici la notice que M. de Monmerqué avoit retrouvée dans les portefeuilles de Conrart conservés à l'Arsenal : « L'abbé des Alleux, frere de Bel-» lengreville, grand prevost de l'hostel, estoit pere naturel de Ru-» vigny, qui fut depuis à M. de Sully, lequel luy fit espouser une » demoiselle de sa femme, et luy donna le gouvernement de la Bas-» tille, qui n'estoit pas grand chose en ce temps-là : car sous le regne » de Henry IVe, il n'y avoit pas de prisonniers. Ils estoient trois freres : » Bellengreville, la Cour-Dubois et l'abbé des Alleux. Ruvigny, fils » naturel du dernier, eut trois enfans, deux fils et une fille. Le fils aisné » fut page de la chambre du roy Louis XIII, et mourut jeune; le » second est celuy qu'on nomme aujourd'huy le marquis de Ruvigny, » et qui est deputé general des Eglises Reformées de France; et la fille, » qui estoit très-belle et très-vertueuse, espousa en premieres nopces » le baron de la Maisonfort, et en secondes nopces un seigneur anglois » qui fut fait duc de Southampton. » La première femme de Ruvigny etoit, comme je l'ai remarqué ailleurs, Marie Tallemant, sœur utérine de des Réaux, qui tout à l'heure parlera de Mme de la Maisonfort.

Disons ici que, comme beau-frère de Ruvigny, notre auteur a connu bien des particularités curieuses sur Mmes de Rohan. Mais Ruvigny ne s'est-il pas trop avancé, dans toutes ses indiscrétions ? S'il n'a rien dit au delà de la vérité, il auroit abusé bien odieusement de l'innocence d'un enfant de douze ans, et pour un futur député général des Eglises Réformées, c'etoit là quelque chose dont il eût mieux fait de ne pas se vanter. Ses privautés avec Mlle de Rohan n'avoient été connues de personne, et des Réaux le premier nous en transmet la confidence. Mademoiselle, parlant de son mariage avec Chabot : « Elle estoit heritière » de sa maison, agée de 27 ou 28 ans, et avoit tousjours vescu dans » la reputation d'une vertu non-pareille. Il sembloit qu'elle ne devoit » jamais rencontrer une personne digne d'elle, pour la naissance et le » merite. » (I, p. 75.)

VIII. — P. 419, lig, 13.

Ruvigny eut affaire à Bois-d'Almais, un bravissime.

Mieux, du Bois-d'Ennemets; c'est un hameau à quatre lieues des Andelys. Il est auteur des *Memoires d'un favory de M. le duc d'Orléans*, qui, devenus rares, ont eté reproduits dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, IIe série, t. III, 1838. Les editeurs se contentent de rappeler que « Bois d'Ennemets s'etant arrêté à Venise en 1627, » y prit querelle avec un certain Ruvigny qui le tua en duel. » Bois-d'Ennemets, etoit frère de Ruqueville dont on lira l'*Historiette*.

IX. — P. 421, lig. 2.

Il communique la chose à Barriere... frere de Mme de Flavacour.

Il se nommoit Henry de Taillefer, sieur de Barriere, et il etoit comme son frère la Sauvetat, capitaine d'un régiment de la marine, lui au service de France, l'autre au service des Etats-Généraux. Il avoit eté fort avant dans la confiance de la Reine, pendant les derniers temps du cardinal Richelieu, et même un jour il avoit offert à la Reine de la débarrasser du Cardinal. La Reine l'avoit ensuite employé à plusieurs commissions fort secrètes, et il s'en etoit acquitté avec dévouement et discrétion. Si bien qu'une fois la Régence venue, il espéroit bonne récompense: la Reine en effet lui avoit promis la lieutenance de ses gardes. Mais le cardinal Mazarin ne put se décider à donner une telle charge à celui qui autrefois avoit offert de tuer le cardinal de Richelieu; et quand Barriere, admis près de Sa Majesté, voulut rappeler indirectement ses anciens services, la Reine lui répondit : « Vous » sçavez, Barriere, ce que je vous dis et vous repetay : *Il est prestre, » je n'y puis consentir.* » « Je me souviens, » ajoute Mme de Motteville, » luy avoir oüy dire que cela avoit esté pour luy une grande leçon, » qui luy avoit appris que Dieu seul meritoit d'estre aimé et servy, et » qu'on ne devoit jamais le quitter pour des creatures. » (T. I, p. 163.)

La sœur de Barriere, Mlle de Saint-Louis, depuis mariée à M. de Flavacour, gouverneur de Gisors, etoit une des plus aimables filles de la Reine. On parle avantageusement, dans tous les mémoires contemporains, de son esprit, de sa conduite et de sa beauté. Loret, dans les bonnes grâces duquel elle etoit, dit à l'occasion de la réception qu'elle fit en 1656 à Mademoiselle :

Car madame de Flavacour,
Qui fut elevée à la Cour
Où tousjours le bon sens abonde,

Sçait parfaitement son grand monde.
Et reçoit en toute saison
Les gens fort bien en sa maison.
(*Musé hist.* du 5 août 1656.)

Il y a dans le volume des poésies de Saint-Pavin, un sonnet adressé à Mlle de Saint-Louis, que Saint-Mard n'a pas reconnu ; le voici :

Amour, vis-tu jamais un si parfait ouvrage ?
Que ces beaux yeux sont doux, que leurs traits sont perçans!
Et qu'il est malaisé d'empescher que mes sens
Ne soumettent mon ame aux lois de son servage !

Jamais une beauté ne piqua davantage;
Elle me plaist en tout, et ses charmes puissans
Sont plus à redouter qu'ils semblent innocens :
Et moins elle y consent, et plus elle m'engage.

Sa grace et son esprit ensemble, egalement,
Partagent le pouvoir d'acquerir un amant,
Ses rares qualités la rendent sans seconde;

Et pour dire quelle est cette merveille, amour,
Elle porte le nom du plus grand roy du monde,
Joint à celuy qu'au Ciel il aura quelque jour.

Dans la relation qu'on doit au père Griffet, l'histoire des premières années de Tancrede, est encore plus compliquée. De Préfontaine, l'enfant est conduit au château de Breuil. Là, saisi par Barriere, on le mene dans un couvent dont la supérieure etoit parente de Ruvigny, et de là ce dernier le fait conduire à son château de la Carlemotte, près Calais. Enfin la Sauvetat arrive et le transporte en Hollande.

X. — P. 421, lig. 20.

M. de Thou, qui ne taisoit que ce qu'il ne sçavoit pas.

Voilà un singulier reproche fait à celui qui fut mis à mort pour avoir gardé le secret de Cinq-Mars. Ici l'on seroit assez tenté de croire que la première confidence vint de Ruvigny, intéressé à rejeter sur les autres une indiscrétion fâcheuse pour Mlle de Rohan.

XI. — P. 422, lig. 24.

On luy parla (à Monsieur le Comte) *d'espouser Mlle de Rohan.*

Il est fait allusion à ces négociations dans une lettre d'Alexandre de Campion à Monsieur le Comte, 31 décembre 1637 : peut-être même est-ce Campion au lieu de Meziere que des Réaux auroit dû désigner.

Voici cette lettre : « Enfin j'ay parlé, selon vos intentions, à M. le » comte de Fiesque, pour le dire à M. de Ruvigny, que je n'ay point » veû, depuis que je vous le manday ; je ne voy pas que vous vous » accordiez fort de sentimens, vous et M. de Rohan, veû que vous » voulez vous asseurer de luy sans vous engager à rien, et il n'est pas » resolu de se donner, à moins que vous vous promettiez... De plus, la » difference de vos religions, pour lesquelles vous estes zelés tous deux, » fait que difficilement vous accommoderiez-vous bien ensemble : enfin » j'ay donné beaucoup d'asseurance de vostre part, et ay rompu adroi- » tement la négociation où l'on me vouloit engager avec les Dames. Je » croy que mon procedé est conforme à vos intentions ; si elles estoient » changées, je suis tout prest d'obeir à ce que vous me commanderez ; » les negociateurs sont mes amis et vos serviteurs. » (*Recueil des lettres qui peuvent servir à l'Histoire et diverses poésies.* Rouen, aux despens de l'auteur, 1657.) Ce volume fort rare n'avoit eté imprimé que pour être donné. Dans une autre lettre du 8 septembre 1638, on lit : « Encore que je sois assez bien instruit de vos intentions sur » le sacrement, je ne laisse pas de tesmoigner à tous ceux qui m'en » parlent ce que je croy conforme à leurs inclinations, et je pense » que vous ne desagrerez pas, ayant l'honneur d'avoir vostre secret, » que je laisse esperer à toutes les princesses... que je m'imagine que » vostre inclination iroit pour elles, si vous estiez libre ; cela les con- » serve dans vos interests et leur fait haïr le ministre, qu'elles croyent » butter ailleurs à leur desavantage. Enfin vous me permettrez de vous » dire qu'il faut que vous fassiez comme le duc de Bourgogne faisoit de » sa fille ; c'est-à-dire, vous faire esperer à toutes, et attendre le temps » que vous pourrez parvenir à celle que vous aimez, auprès de qui » vous serez facilement servy, sur ma parolle. »

XII. — P. 424, lig. 4.

Elle pretendoit au duc de Weimar.

La Porte est garant de cette assertion : « Le duc de Weymar estant » venu à Paris (1635-1636), Mme de Rohan jetta les yeux sur luy pour » en faire son gendre. Or, comme M. le Cardinal estoit fort malade » à Ruel où la Reyne ne le vouloit point aller voir, Mme de Rohan, » qui vouloit obliger le Cardinal, pour qu'il fist réussir son dessein, » importuna tant la Reyne qu'elle se resolut d'y aller, et elle y fut » reçue magnifiquement. Il luy donna la collation, la musique, et il » fit chanter devant elle une chanson que Chansy avoit faite exprès. » (*Mém.* 1755, p. 92.) Les recueils d'Equivoques et de Chansons du sieur de Chansy sont curieux et fort recherchés ; ils ont eté imprimés par Ballard, de 1635 à 1650.

XIII. — P. 425, lig. 20.

Le prince d'Enrichemont... y mena Chabot... il dansoit fort bien...

On parlera souvent de la *Chabote*, fameuse danse dont Henry Chabot, sieur de Saint-Aulaye, etoit l'inventeur. — Dans la satyre des *Contreveritez :*

> Nous sommes dans un siecle où l'on dit ce qu'on pense;
> Chabot est magnifique et n'aime point la danse.

La Janneton, femme de chambre de Mlle de Rohan, à laquelle Ruvigny conta fleurettes inutilement, est peut-être l'original de la chanson dont Moliere a donné le premier couplet dans le *Bourgeois-Gentilhomme.* Comme j'ai eu le bonheur de retrouver cette illustre rangaine dans un vieux recueil de chansons, je ne veux pas perdre l'occasion de faire parade de ma bonne fortune. La voici donc :

> Je croyois Janneton
> Aussy douce que belle,
> Je croyois Janneton
> Plus douce qu'un mouton.
> Helas! elle est cent fois,
> Mille fois plus cruelle
> Que n'est le tigre aux bois.
>
> Ah! ne consultez pas
> Son visage infidele,
> Ah! ne consultez pas
> Ses beaux yeux pleins d'appas.
> Helas! etc.
>
> Elle dit chaque jour
> Qu'elle n'est point rebelle,
> Elle dit chaque jour
> Qu'elle est tendre à l'amour.
> Helas!
>
> Quand je veux seulement
> Luy parler de tendresse,
> Quand je veux seulement
> Luy dire mon tourment,
> Helas! elle est cent fois,
> Mille fois plus cruelle
> Que n'est le tigre aux bois.

XIV. — P. 430, lig. 20.

Mlle Anne de Rohan, bonne fille fort simple, quoyqu'elle sceust du latin et que toute sa vie elle eust fait des vers...

Anne de Rohan mourut à Paris, âgée de soixante et un ans, le

20 septembre 1646. Il y a une lettre d'elle parmi les *Opuscules d'Anne-Marie Schurmann*. Utrecht, 1652, pag. 262.

Un de ses vers décida Malherbe à proclamer une règle de versification aujourd'hui assez oubliée. Le grand poëte, suivant Pelisson, « tenoit pour maxime que les adjectifs terminés en *e* masculin ne de-» voient jamais estre mis devant un substantif, mais après ; qu'on » pouvoit dire : *Ce redoutable monarque*, mais non *ce redouté mo-» narque*. J'ay souvent oüy dire à M. de Gombaud qu'avant qu'on » eust encore fait cette reflexion, M. de Malherbe et luy se promenant » ensemble un jour, et parlant de certains vers de Mlle Anne de Rohan » où il y avoit :

Quoy! faut-il que Henry, ce redoublé monarque...

» M. de Malherbe asseura plusieurs fois que cette fin luy desplaisoit, » sans qu'il pust dire pourquoy ; que cela l'obligea d'y penser avec atten-» tion, et que sur l'heure, en ayant descouvert la raison, il la dit à M. de » Malherbe qui en fut aussy aise que s'il eust trouvé un tresor, et » en forma depuis cette regle generale. »

Les poésies d'Anne de Rohan nous sont aujourd'hui conservées, au moins pour la plupart, dans un manuscrit assez nouvellement acquis par la Bibliothèque Impériale. (Suppl. franc., n° 4725.) Elles ne sont pas méprisables, et pourroient justifier une publication. A l'occasion du portrait dont on va parler de la duchesse de Nevers, Catherine de Lorraine, morte le 9 mars 1618 à trente-sept ans, elle fit les vers suivans pour sa sœur, auteur du portrait :

I.

Tout change en un instant
Comme la lune,
Mais ma douleur pourtant
Est tousjours une.

Rien ne sçauroit changer
Mon deuil extresme,
Rien ne peut l'alleger
Que le deuil mesme.

Vous qui voyez mon sort,
Et à toute heure
Pleurez pour ceste mort
Qui rien ne pleure,

Voyez mes maux certains,
Et que sans feinte
La beauté que je peins
Soit par vous plainte.

Venez sur ses cheveux
  Des pleurs espandre,
Lamentez ces beaux feux
  Qui sont en cendre.

Pleurez ce teint de lis,
  Sa bouche belle;
Plaignez tous ma Philis,
  Et moy plus qu'elle.

Donnez à la pitié
  Qui m'environne
Les pleurs qu'à l'amitié
  Sans fin je donne.

En voici d'autres encore, sur le même sujet; ou bien Henriette avoit fourni les idées, ou la passion d'Henriette pour la duchesse de Nevers etoit partagée par sa sœur Anne :

II.

Quand l'Aurore aux doigts de roses,
Pour nous monstrer toute chose
  Fait effort,
Lors ma bouche ne respire,
Mon triste cœur ne soupire
  Que la mort.

Quand Phebus, grand œil du monde,
Pour monstrer sa teste blonde,
Du profond cristal de l'onde
  Son chef sort,
De pleurer me vient l'envie;
Je plains ma trop longue vie,
Ma Philis trop tost ravie
  Par la mort.

Quand je cache par contrainte
Mon vray mal d'une voix feinte,
Et que mon luth et ma plainte
  Sont d'accord,
Lors mes fidelles pensées
Vers Philis sont elancées,
Et mes larmes adressées
  A la mort.

Quant je peins Philis la belle,
A chascun je renouvelle
Combien la Parque cruelle
  M'a fait tort;
A ma plainte longue et dure
Mon crayon bat la mesure,
Et mon œil prend la figure
  De la mort.

III.

Aux fontaines,
Dans les plaines,
D'œillets pleines
Et de lys,
Languissante,
Je lamente
D'estre absente
De Philis.

Lorsqu'en larmes,
Mes doux carmes
Pleins de charmes,
Je polis,
Je soussigne
Chaque ligne
Du nom digne
De Philis.

Les nuicts sombres
Où les ombres
Sont sans nombre
Recueillis,
Quand le somme
Mes yeux somme,
Lors je nomme
Ma Philis.

Mort certaine,
Inhumaine,
Qui ma peine
N'abolis,
Viens me prendre
Pour me rendre
A la cendre
De Philis.

Il y a bien du mauvais goût dans ces vers, mais on y trouvera aussi, je l'espère, un sentiment vrai de l'harmonie poétique, et ce qu'on appelloit *génie* naturel, au temps où Mlle de Rohan vivoit. On peut voir des stances que Théophile adressa à Mlle Anne ou Henriette de Rohan, à l'occasion du tombeau poétique qu'elle elevoit à la duchesse de Nevers. Ils sont au tome Ier, page 180, de l'edition de 1661.

XV. — P. 432, lig. 3.

Miossens avoit succedé à Jerzay, auprès de Mme de Rohan qui le payoit bien.

Dans la satyre déjà citée des *Contreveritez :*

Madame de Rohan vit en chaste pucelle;
Miossens a mangé tout son bien auprès d'elle.
Sa fille pour avoir l'argent de son procès
A choisy pour galant un second Beaumarchais.

C'est-à-dire un homme à millions. Allusion à la pauvreté de Chabot. — Un couplet courut dans les premiers temps des espérances de Chabot:

Je ne sçay si c'est rencontre
Ou bien si c'est que l'on monstre
La petite de Rohan
A joüer de la prunelle.
Qu'en dis-tu, Jean de Nivelle?
C'est la Choisy qui l'apprend.

César-Phebus de Pons-d'Albret, comte de Miossens, puis maréchal de France, etoit frère cadet de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons et comte de Marennes, qui avoit, en 1644, epousé Anne Poussart du Vigean, depuis duchesse de Richelieu et sœur de Mlle du Vigean, maîtresse de Condé, dont on va parler, *note* XXI.

XVI. — P. 434, lig. 16.

L'Abbé luy dit qu'il avoit bien froid et qu'il ne vouloit plus se battre.

Des Réaux se montre en toute circonstance l'ennemi du fameux chevalier de Gramont que, d'un autre côté, on risqueroit de juger trop avantageusement, à ne s'en rapporter qu'au livre charmant de son beau-frère Hamilton. Le Chevalier n'eut jamais, à vrai dire, un parfait renom de bravoure, et la preuve en est que dans ses Mémoires, le biographe ne lui fait honneur d'aucun duel en règle. Dans sa vieillesse, l'abbé d'Aumont, mal satisfait d'un malin vaudeville attribué à Gramont, y répondit:

Quoy! fait-on des chansons à vostre age,
Cher chevalier de Gramont?
Sous une perruque à cheveux blonds
En amour vous monstrez vieux visage,
Et au combat les talons.

Cette rencontre avec Chabot est du mois de janvier 1643. Henry Arnauld ecrivoit le 28 au président Barrillon: « La querelle de l'abbé » de Grammont, qui se fait maintenant appeller d'Andouins, avec Cha- » bot, cause icy quelque desordre. Andelot a fait un second appel pour » Andouins, duquel on a fort mal parlé, sur ce que, deux jours aupa- » ravant, ayant fait appeller Chabot, il sembloit qu'il n'avoit tenu qu'à » luy qu'ils se fussent battus. La querelle vient pour la marquise de

» Pienné qui a deffendu sa maison à l'Abbé, qui s'est imaginé que » c'estoit par le conseil de Chabot qui est son parent. » Arnauld ajoute dans la lettre du 1er février : « M. le mareschal de Guiche a chassé d'icy » l'abbé de Grammont, son frere, qui y faisoit mille folies. » On ne pouvoit mieux justifier les allégations de des Réaux.

Voici maintenant le premier couplet de la courante du chevalier de Gramont ; elle est imprimée dans les *Airs et Vaudevilles de Cour, dediez à Mademoiselle,* Paris, Sercy, 1665.

Marquise de Pienné, mon cœur,
J'admire si fort vostre belle humeur
Que je n'ay pas de plaisir plus parfait
Qu'en vostre cabinet.
J'ose vous supplier,
Comme à Nangis, me vouloir octroyer,
Ma reine Gilette,
Que de la Moquette
Je sois chevalier.

Si vous me faites cet honneur, etc.

(Le second couplet est dans l'*Historiette* de Mme de *Maulny,* tom. I, p. 472-480.)

Il y a sur la Moquette plusieurs sarabandes, entre autres :

Vous sçaurez que Chabot ne souhaitte
Qu'un prompt retour de Chambord à Paris,
Pour jouer sur l'aimable moquette
Des passetemps, des jeux, danses et ris.
Car c'est là où son cœur arresté
Les peut gouster dedans leur pureté.

XVII. — P. 435, lig. 2.

Le comte d'Aubijoux en rendoit pourtant assez bon tesmoignage.

François d'Amboise, comte d'Aubijoux, mort le dernier de son nom en 1656, etoit en 1653 lieutenant du Roi en Languedoc et gouverneur de Montpellier, quand il reçut avec magnificence dans cette ville le prince de Conty. « C'estoit, » dit M. de Cosnac, « un homme de plaisir. » Par ses conseils, le Prince devint amoureux d'une demoiselle Ro- » chette, mariée plus tard à M. de Calviere, jolie, spirituelle et enjouée. » Cette passion luy fit renvoyer Mme de Calvimont. Pour Aubijoux, il » suivoit alors le char de Mlle d'Anmelus, parente de Mlle Rochette, » fille moins belle qu'aimable et spirituelle.... Comme il aimoit la » bonne chere et le vin, il engageoit le Prince à boire, et, après avoir » bu, à d'autres desbauches qui eurent une suite bien malheureuse.... » Je ne pouvois en estre que le confident. Un jour, jour funeste à cinq

» ou six des plus belles années de sa vie, après estre sorti de table, » M. d'Aubijoux, eschauffé par les fumées du vin, envoya querir une » de ces femmes dont les caresses sont venales et qui les prodiguent » indifferemment à quiconque les paye. C'est là que M. le prince de » Conty prit cet horrible mal qui, pour avoir esté trop tost guery par » le zele inconsideré de Montjelet, son chirurgien, ne le fut point du » tout. De là vint que, ne se deffiant point d'estre malade, il commu- » niqua, sans le sçavoir, à Mme la princesse de Conty cette même ma- » ladie dont les medecins ignorerent si longtemps la nature et le nom, » et dont l'un et l'autre ne se retirerent que par les remèdes qu'ils » firent à Saint-Maur en 1661. » (*Memoires*, I, p. 138.)

XVIII. — P. 435, lig. 11.

Je pense que Marandé... avoit fait cette bagatelle.

Le sieur de Marandé est désigné parmi les « Maistres d'Hostel du » Roy » dans l'*Estat general* dressé en 1652. Comme commis de service, Boisrobert lui a adressé une Epître charmante, la dernière de son volume de 1659.

XIX. — P. 435, lig. 21.

Il a la reputation du frere Conrart.

Voyez la quinzième des *Cent nouvelles Nouvelles*, si gaîment mise en dizain par Jean-Baptiste Rousseau :

. . . . . .
. . . . . .
Nenny, nenny, je m'y connois, dit-elle,
C'est de par Dieu celuy de frère Ognon.

Je n'ai pu retrouver quel étoit ce Brillaud, baron du Jour.

XX. — P. 436, lig. 5.

Le prince de Talmond, aujourd'huy le prince de Tarente, l'avoit recherchée.

Le prince de Tarente raconte cela lui-même dans les Mémoires publiés par le P. Griffet : « J'appris en arrivant à Thouars (au commen- » cement de 1644) que mon pere vouloit me faire espouser Mlle de » Rohan. C'estoit, sans contredit, le plus grand parti qu'il y eust en » France : mais j'estois trop attaché à Mlle d'Orange pour prendre » d'autre engagement, et je trouvay moyen de faire eschouer ce projet

en chargeant d'Haucourt d'escrire à Mlle Dumé, sa cousine, qui » avoit un grand credit sur l'esprit de Mlle de Rohan, que j'avois une » inclination en Hollande qui ne me permettoit pas de penser à elle. » Vous pouvez juger de l'effet que produisit une pareille response sur » une ame aussi fiere que celle de Mlle de Rohan, qui avoit desjà refusé » plusieurs princes qui la recherchoient. » (*Memoires de Henry-Charles de la Tremoille, prince de Tarente*, Liége, 1767, p. 20.)

XXI. — P. 436, lig. 13.

Chabot servoit alors M. d'Anguien auprès de Mlle du Vigean.

Marthe Poussart, qui prit le nom de Mlle du Vigean après sa sœur ainée, quand Anne Poussart eut epousé le sire de Pons. Le prince de Condé l'avoit tendrement aimée, si bien qu'en apprenant que le marquis de Saint-Maigrin, egalement amoureux d'elle, se disposoit à la demander en mariage, il etoit allé le prier lui-même d'y renoncer, ce que l'autre avoit fait, non sans en concevoir un profond chagrin. Cela se passoit en 1644. Condé partit alors pour aller commander l'armée d'Allemagne, et l'on raconta qu'en prenant congé de sa maîtresse, il s'etoit trouvé mal. Peu de temps auparavant, la princesse de Condé avoit fait une grande maladie ; on pensoit qu'elle n'en reviendroit pas, et le Prince avoit assez hautement déclaré que, s'il perdoit sa femme, il epouseroit Mlle du Vigean. Mais à son retour d'Allemagne, il parut tout autre : il ne la revit plus, et c'est au plus fort du chagrin qu'en ressentoit Mlle du Vigean, que Saint-Maigrin revint et demanda la main de la pauvre délaissée. On s'accorde assez à dire qu'elle refusa, et que le chagrin d'avoir eté oubliée par Condé, non celui de n'avoir pas epousé Saint-Maigrin, lui fit prendre l'habit de Carmélite sous lequel elle mourut. Pour Saint-Maigrin, il conserva un profond ressentiment de la conduite de Monsieur le Prince envers leur commune maîtresse. Quand il fut tué, en juillet 1652, au combat de Saint-Antoine, « on disoit, » lit-on dans les *Mémoires* de Conrart (p. 567), « qu'il avoit depuis longtemps une haine particulière contre Monsieur » le Prince, à cause de la seconde fille du marquis du Vigean, qui est » maintenant Carmélite, et dont Saint-Maigrin estoit fort amoureux, » en termes mesme de l'espouser. Monsieur le Prince en devint aussy » amoureux, et l'obligea de quitter prise. Il avoit donc conspiré avec » plusieurs autres de ses amys de ne s'arrester qu'à la personne de » Monsieur le Prince, et cette opiniastreté à le vouloir tuer fut cause » qu'il fut tué luy-mesme. »

Au reste, Condé ne pensoit plus à ce premier amour depuis plus de deux ans, quand cette demoiselle entra aux Carmélites, en 1647. —

M. Cousin a raconté d'une façon charmante les infortunes de Mlle du Vigean ; mais je pense qu'il a pris trop à cœur la réfutation d'un endroit du *Segraisiana;* car la méprise qu'il relève ne vient pas de Segrais, mais de l'imprimeur de ce livre, qui a mis sous le nom de Mlle *du Vigean* ce qui convenoit à Mlle *de Saugeon.* (Conf. *Madame de Longueville*, 2e édit., p. 456, et *Segraisiana,* p. 18.)

XXII. — P. 436, lig. 17.

Folle de son nom, elle vouloit un homme de qualité qui le prist.

C'est-à-dire qui prît le nom de *duc de Rohan.* L'homme de *qualité* etoit celui qui pouvoit se dire duc, prince, comte ou marquis de grande maison. Chabot, dont la maison etoit ancienne et illustre, n'etoit donc pas un homme *de qualité;* il n'etoit que seigneur de Sainte-Aulaye. L'aîné de la maison, Charles Chabot, fut tué, maréchal de camp, devant Lerida. Le troisième, le chevalier de Chabot, fut tué devant Dunkerque, sous les yeux du prince de Condé.

XXIII. — P. 440, lig. 20.

On craignoit que voyant un filz.,, il (le Cardinal) *ne s'en desfist d'une ou d'autre façon.*

Dans l'*Histoire de Tancrede de Rohan,* le père Griffet explique à peu près de même le mystère de la naissance de Tancrede. Il est plus aisé de croire que Mme de Rohan, enceinte à l'insu de son mari, se délivra de Tancrede sans en prévenir le duc de Rohan ; qu'elle le confia à des soins etrangers, qu'elle accueillit sans trop de peine la nouvelle supposée de sa mort, et qu'elle apprit ensuite avec joie qu'il vivoit, pour faire pièce à sa fille. Tancrede etoit donc un bâtard par le fait, mais *en droit,* il pouvoit réclamer le titre de fils légitime.

Dans ce fameux procès, Martinet plaida pour la jeune duchesse de Rohan-Chabot, Gauthier pour M. de Chabot, Patru pour les quatre-vingts seigneurs qui s'etoient rendus parties intervenantes. Ce plaidoyer de Patru, qui est et devoit être fort court, se trouve aux pages 17 à 21 des *Plaidoyers et Œuvres diverses de feu M. Patru,* Paris, 1681, in-8°.

XXIV. — P. 443, note.

Un gentilhomme huguenot et marié, qu'on appelloit pourtant le chevalier de la Chaise, pour le distinguer de ses freres.

C'est-à-dire, bien qu'il fût huguenot marié, et qu'il ne pût en conséquence avoir le droit de prétendre au titre de Chevalier (de Malte). Ce

passage est précieux ; il prouve que M. de la Chaise fut un des premiers qui prit sans raison le titre de *Chevalier*. A l'epoque où des Réaux ecrivoit, il n'y avoit pas encore de croix de Saint-Louis : l'insigne des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit etoit un cordon, non une croix ; il n'y avoit donc en France de *Porte-croix* que les frères de Saint-Jean de Jérusalem, ou *Chevaliers* de Malte. Les temps sont bien changés.

XXV. — P. 443, lig. 13.

Dans le desmesté qu'il estoit sur le point d'avoir avec M. de la Trimouille.

Les deux maisons de Rohan et Laval etoient en possession de présider alternativement les Etats de Bretagne. De là le dicton : *Laval ; Rohan — Rohan ; Laval.* Les droits de la maison de Laval etoient passés à celle de la Tremouille depuis deux ou trois générations. Henry de la Tremouille, prince de Tarente, assure dans ses *Mémoires* que le duc d'Enghien se montra constamment favorable aux prétentions du duc de Rohan.

XXVI. — P. 446, lig. 26.

L'un danse la bourrée, *le second la* pavane *et le dernier la* chabotte.

De ces trois danses, la pavane est restée le plus longtemps en vogue. Elle etoit du genre grave et fut définitivement remplacée par le Menuet, qui n'a plus d'analogue aujourd'hui. En passant l'un devant l'autre, les cavaliers et les dames faisoient gravement la roue, à la façon des paons. De là son nom.

XXVII. — P. 447, lig. 19.

Il (Tancrede) *fut tué en une miserable rencontre.*

Un protestant, D. B., dans une Mazarinade intitulée : *Lettre de consolation envoyée à Mme la duchesse de Rohan sur la mort de M. de Rohan, son filz, surnommé Tancrede,* 1649, dit avec un peu de hardiesse : « Je » m'addresse à une personne qui a adjousté toutes les vertus chré- » tiennes aux vertus morales, et qui est l'honneur de sa religion » aussy bien que de son sexe. »

XXVIII. — P. 448, lig. 11.

C'eust esté bien employé que cette orgueilleuse eust esté humiliée de tout point.

Surtout nous avons bien droit de le supposer, notre des Réaux n'en eût pas eté fâché. Ne semble-t-il pas qu'il ait pris une aversion naturelle pour tout ce qui tenoit au duc de Sully ? Mme de Rohan etoit la

fille, Charlotte Seguier la bru du Surintendant : que n'a-t-il pas rassemblé contre les Sully, les Seguier et les Rohan ! Singulière destinée toutefois que celle des trois âmes les plus hautaines du XVIIe siècle : Mlle de Montpensier epouse Lauzun, Mlle de Rohan epouse Chabot, Louis XIV epouse Mme Scarron. Tout le monde sait l'application ingénieuse que l'on fit à Mlle de Rohan du vers d'Horace :

Desinit in piscem mulier formosa superne.

Toutefois la maison de Chabot, malgré ces propos, n'en etoit pas moins une des plus illustres de France. Elle avoit même, alors, produit autant de véritables grands hommes que la maison de Rohan.

XXIX. — P. 450, note.

Haucourt, frere de Mlle d'Haucourt.

Sans doute le filz de Daniel d'Aumale, sieur d'Haucourt ; il mourut en 1651, comme il sollicitoit le gouvernement de Dieppe. Une de ses deux filles s'appeloit Mlle d'Aumale et etoit comptée parmi les Précieuses du premier ordre. La duchesse de Longueville leur faisoit pension à toutes deux, sans doute parce que leur père avoit eté sous-gouverneur de M. le Prince de Condé. (Voy. tom. I, p. 55.) Loret après avoir parlé de la pension de mille louis donnée par Mademoiselle à la belle Remenecourt :

Et madame de Longueville,
(Au moins c'est le bruit de la ville),
Aux deux d'Haucourt qu'on prise tant,
Environ quatre fois autant.
Je croy que les soins ordinaires
De ces belles pensionnaires
Sont de parler toujours en bien
De celles qui leur font du bien.
(*Muse histor.* du 23 avril 1650.)

XXX. — P. 451, lig. 5.

La reconciliation de la mere et de la fille...

Ce raccommodement eut lieu en 1655, témoin encore Loret :

Les deux duchesses de Rohan,
Tant la maman que la fanfan,
Par des tendresses infinies
Se sont depuis peu réunies ;
L'on se baiza, l'on s'accola,
Et comme ces deux dames-là
Ont grand esprit et grand merite,
Tout Paris les en felicite.

Leur reconciliation
Est à cette condition
Que le jeune et brave Tancrede
Qui mourut d'un coup sans remede,
Quand Frondeurs furent deconfitz,
Sera reputé le vray filz
Du feu duc, ce grand chef de guerre,
Qui repose à present sous terre.
(Lettre du 27 fevr. 1655.)

Le même Loret annonce ailleurs la mort de Mme de Rohan :

Madame de Rohan la mere,
Dont le comte d'Orval est frere,
Vers l'autre monde a pris son cours
Depuis deux, trois ou quatre jours.
Elle estoit d'illustre naissance,
Veuve d'un duc et pair de France;
Plusieurs gens en faisoient grand cas,
Non pour ses escus, ses ducats,
Mais d'autant et parce qu'icelle
Fut tousjours fort spirituelle;
Et les messieurs de Charenton
En ont bien pleuré, ce dit-on.
(Lettre du 23 oct. 1660.)

XXXI. — Fin.

Je ferai sur cette longue historiette quelques remarques grammaticales pour completer ce que j'ai dit dans l'introduction. Dans l'orthographe ordinaire de des Réaux, l'accent aigu sert non-seulement à marquer l'*é* final non muet, mais l'*é* suivi du *v*. Pourquoy? Afin d'avertir que ce *v* devoit avoir la force de la consonne, non de la voyelle *u*. Exemple : M. de *Bréves*. Pour la même raison, le trema est employé sur l'*u* voyelle precedé et suivi d'une autre voyelle; par là on est averti de ne pas en faire une consonne. Exemple: *joüé, oüy, roüe,* etc. Cet usage cessa bientot avec le besoin de s'y conformer, quand, même dans les manuscrits, on fit deux caractères différents de l'*u* et du *v*, voyelle et consonne. Mais aujourd'hui, notre emploi du tréma est-il bien judicieux? Dans *poëte*, où nous le plaçons sur l'*e*, il semble qu'on devroit en charger l'*o*, pour avertir de s'y arreter plus que sur la diphtongue *ou* dans *fouet*. — L'accent circonflexe, chez des Réaux, avertit que de deux voyelles consécutives on ne doit prononcer que la seconde sur lequel l'accent est placé. Ainsi : *receû, veû*, etc. Aujourd'hui quand, après avoir supprimé l'*e*, nous conservons cet accent, (exemple *tû, vû,*) nous usons d'un signe inutile ; l'Académie devroit bien nous en affranchir. Le circonflexe doit donc être défini l'indice d'une première voyelle muette ou d'une ancienne lettre supprimée, comme

dans *être, maître, paroître*, pour *estre*, *maistre*, *paroistre;* mais dans *âme*, *Mâçon*, *blâzon*, il est barbare; et à plus forte raison dans les noms propres, comme lorsqu'on ecrit *Pâris.*

P. 410, lig. 18.—« Il *conquestoient.*» Le mot *conquester*, tombé en désuétude, est plus doux que *conquérir*, qui lui même avoit remplacé l'ancien *conquerre;* ce qui explique les formes de la conjugaison *conquérir,* et celles d'*enquerir, requerir*, autrefois *enquerre* et *requerre.*

P. 414, note 27.—« M. de Candalle avoit amené deux ou trois *capelets* » de Venise à Paris. » C'étoit le nom donné aux Grecs ou Albanois au service de la république de Venise. Le nom rappelloit sans doute la forme du chapeau albanois.

P. 413, lig. 14. — « Le mareschal de Saint-Luc est apparement celuy » qui l'a *mise à mal.* » On voit souvent revenir dans les *Historiettes* cette façon de parler, dans le sens que tout le monde comprend.

P. 415, lig. 23. — « Il avoit affaire à une *maistresse* mouche. » Aujourd'hui : une *fine* mouche. *Maîtresse* semble mieux en rapport avec l'idée d'une mouche qu'il est dangereux d'approcher.

P. 416, lig. 14. — « *Tout beau*, tout cela est sur mon compte. » Cette expression est abrégée de celle-ci : *Tout cela est bel et bon, mais...* La conjonction *mais* est egalement sous-entendue dans cet excellent gallicisme : *Avoir beau:*

Vous avez beau faire et beau dire
Vous irez dans la poele à frire.

C'est-à-dire : sans doute vous faites et parlez bien, vous avez belle action et belle parole, *mais*, etc.

P. 416, lig. 23. — « Quelque *benais* la consolant. » Et non *benet.* Il est probable qu'on prononçoit autrefois ainsi le nom propre *Benoît*, innocent, pauvre d'esprit.

P. 418, lig. 9. — « Il y a toute apparence que son mary ne *luy* tou- » choit pas. » C'est-à-dire « ne touchoit pas *à elle.* » Aujourd'hui : « Ne » *la* touchoit pas. »

P. 428, lig. 9. — « Il les trouve tous deux *jouants aux jonchets.* » Et non pas, comme aujourd'huy, *jouant aux onchets.* Je laisse le participe déclinable, mais jonchet valoit mieux certainement que *onchet.* Le jeu etoit d'abord composé de brins ou petits morceaux de *jonc.*

P. 450, lig. 22. — « Elle rencontra sa fille teste *pour* teste. » Aujourd'hui *Tête-à-tête.*

Cette puissante maison de Rohan, sinon commune d'origine avec les plus anciens souverains de Bretagne au moins alliée fréquem-

ment dès les plus anciens temps avec ces princes, aussi grande à son berceau qu'elle le fut dans tous les siècles de la monarchie, n'existe plus en France. Elle réside ordinairement à Prague et continue la branche de Guemenée. Depuis quelques années, M. le prince de Guemenée affecte le titre de duc de Bouillon dont il n'a certes aucun besoin pour soutenir dignement son véritable nom. MM. de Rohan-Guemenée semblent d'ailleurs ne vouloir perdre aucune occasion de rappeler ce que tout le monde sait et ce qu'on n'a jamais contesté, que M. le duc de Rohan-Chabot n'est Rohan que par les femmes. La maison de Chabot, dont l'illustration est si ancienne, tient bien autant à son nom qu'à celui de Rohan qu'elle à le droit et le devoir de conserver. Si Marguerite de Rohan n'avoit pas eté le plus riche parti de France et si Henry Chabot avoit eté l'aîné de sa maison, au lieu d'être un cadet sans patrimoine, personne n'auroit vu la moindre mésalliance dans le mariage d'une Rohan avec un Chabot.

La maison de Chabot est aujourd'hui représentée par Anne-Louis-Fernand de Rohan-Chabot, né le 14 octobre 1789, duc de Rohan, prince de Léon, démissionnaire de la chambre des Pairs et de toutes charges militaires, en août 1830. Il a epousé Joséphine-Françoise de Gontaut-Biron. Trois fils et quatre filles sont nés de ce mariage. L'aîné porte le titre de Prince de Léon, et l'on pourra me pardonner de rappeler que dans les plus anciens romans de la Table ronde, Tristan, prince ou roi de Léon, a pour maître et tuteur son parent Rohan, dit Gouvernail, auquel il laisse en mourant ses domaines. La maison de Rohan se perd donc, on peut le dire, dans la demi-apothéose de nos temps fabuleux et héroïques.

Le frère de M. le duc de Rohan-Chabot porte le titre de comte de Chabot ; il est né en 1806, et a des enfans.

CLXXII. — CLXXIII.

FONTENAY COUP-D'ESPÉE.

CHEVALIER DE MIRAUMONT.

(*Charles de Fontenay en Brie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, capitaine au régiment de Navarre, mort vers* 1640. — *Le chevalier de Miraumont, reçu à Malte en* 1606, *commandeur de Coulommiers, mort* 24 *janvier* 1630.)

Fontenay fut surnommé *Coup-d'Espée*, à cause de sa bravoure[1]. On dit qu'un autre gladiateur et luy s'estant rencontrez teste pour teste au tournant du pont Notre-Dame, chacun voulut avoir le haut pavé. Notre homme dit à l'autre d'un ton Rodomont, pensant l'intimider : « Je m'appelle *Fontenay Coup-d'Espée.* » — « Et moy, » respondit l'autre, « *la Chapelle Coup-de-Canon.* » Ils mirent l'espée à la main, mais on les separa.

Fontenay estoit de fort amoureuse maniere : il a

[1] J'ay appris que ce fut à cause d'un furieux coup d'espée dont il abattit une espaule à un sergent qui le vouloit mener en prison : il estoit sur un cheval de poste et revenoit de l'armée ; il avoit de l'or sur son habit, et l'or avoit esté deffendu depuis quelques jours.

cajollé une infinité de personnes ; et quoyque ce fust une fille à qui il en contoit, il ne l'appelloit jamais autrement que *Belle Dame.* La principale belle dame qu'il cajolla ce fut Mme de Bragelonne, du Marais ; il fit mille folies pour elle, et enfin n'en estant pas satisfait, sur quelque jalousie qui luy prit, un beau jour, comme elle entendoit la messe dans les Petits-Capucins*, il s'alla mettre à genoux auprès d'elle, et luy dit, prenant Dieu à tesmoing, s'il n'estoit pas vray qu'elle estoit la plus ingrate du monde de luy faire des infidelitez comme elle luy en faisoit, et en pleurant il luy rendit des bracelets et autres bagatelles qu'elle luy avoit données. « Mais il faut » luy dit-il, « que vous me rendiez mon cœur : je vous donne » deux jours pour cela, et n'y manquez pas. »

Auj. paroisse de Saint-François.

Une fois il aimoit une femme dont il joüissoit ; cette femme, soit qu'elle fust lasse de luy, car il estoit fort quinteux, ou qu'en effect elle se voulust retirer, luy declara qu'elle vouloit changer de vie, et le pria de ne plus venir chez elle. Luy n'en fit que rire : il y retourne, mais il trouve, comme on dit, visage de bois. Que fait-il ? Après avoir bien harangué, il trouva moyen d'avoir un petard, il l'attache à la porte de cette femme. Elle qui connoissoit le pelerin, et qui estoit une espece d'amazone, ouvre une trappe de cave qui estoit à l'entrée de l'allée, et se tient au bout de l'ouverture avec deux pistolets. Je m'estonne qu'ils ne s'accordoient mieux, car c'estoit là une vraye nymphe pour un *Coup-d'Espée.* Le petard fait son effect, et le capitan entroit desjà par la bresche,

criant : *Ville gagnée!* quand il trouve ce nouveau retranchement qui l'obligea à faire retraite[1].

Une autre fois, en une compagnie, au lieu d'entretenir les dames, Fontenay se mit à cajoller la suivante de la maison, et plus tost qu'on ne s'en fust aperceû, il la poussa dans une garde-robe ; là, il se met en devoir de faire ce pourquoy il estoit entré, sans avoir seulement songé à fermer la porte. La fille crie ; tout le monde veut aller au secours : Fontenay prend un chesnet et les espouvante, de sorte qu'on fut contraint de parlementer avec luy et de le laisser sortir bagues sauves et tambour battant.

Il ne sortit pas à si bon marché d'une aventure qu'il eut auprès de l'Arsenal. Il estoit allé au sermon aux Celestins, où il voulut faire quelque insulte à un bourgeois qui, ne s'espouvantant point de ses rodomontades, luy donna un beau soufflet : il n'ose faire du bruit dans l'eglise. Il sort, et se met à se promener sous les arbres du Mail*, en attendant que le sermon fust achevé. Je vous laisse à penser s'il estoit en belle humeur : il se promenoit le manteau sur le nez et le chapeau enfoncé : c'estoit un dimanche, et il y avoit, entre autres menues gens, un garçon menuisier qui dit à un autre en luy monstrant Fontenay :

Aujourd'hui le quai des Célestins.

[1] Un autre extravagant, amoureux à Turin d'une femme logée devant ses fenestres, n'en pouvant venir à bout, envoya emprunter deux fauconneaux au gouverneur de la citadelle, qui estoit François aussy bien que luy. Il luy fit accroire que c'estoit pour un divertissement qu'il vouloit donner à sa dame. Quand il les eut, il les braque à la fenestre de son grenier contre la maison de cette femme, et puis l'envoye sommer de se rendre.

« Ardez, en voylà un qui est en colere. » Fontenay, dont la bile n'estoit desjà que trop esmue, met l'espée à la main pour donner sur les oreilles de ce garçon; mais le menuisier avoit une estocade* sous son bras : ç'avoit esté un valet-gladiateur; il se deffend, et comme son espée estoit beaucoup plus longue, il blesse nostre capitan à la cuisse et le laisse à terre. Ses amys, en ayant eu avis, le vinrent querir, et il fut contraint de se railler luy-mesme d'avoir esté battu en si peu de temps et de deux façons differentes, par un bourgeois et par un garçon menuisier[1].

Longue épée pour les duels.

Une fois il rencontra à onze heure du soir, dans la rue, une fille qui pleuroit; sa maistresse la venoit de chasser. Il la trouva assez jolie : il luy demanda si elle vouloit venir servir sa femme; elle y va : mais elle fut bien estonnée quand elle vit que ce n'estoit qu'un garçon. Il luy offre la moitié de son lict; elle le refuse : il l'enferme et la tient six sepmaines à la prendre tantost par menaces, tantost par douceur. Enfin, il en vint à bout, mais il s'en lassa bientost, et luy

[1] Il estoit un jour chez Mme des Loges; c'estoit un peu après le siége de la Rochelle. Mme des Loges contoit fort agreablement un voyage qu'elle venoit de faire en Xaintonge: « elle y alloit, » disoit-elle, « de » temps en temps, pour raccommoder ce que M. des Loges avoit » gasté. » Une sotte femme d'un conseiller huguenot nommé M. Madelaine* alla parler de l'embarras où les Huguenots estoient icy durant le siége de la Rochelle. « J'estois retirée, » disoit-elle, « chez mon on- » cle d'Arbaud, secretaire d'Estat, avec tous mes enfans : nous n'avions » qu'une chambre; ma fille me demandoit ses necessitez; je ne sça- » vois... (*a*). — Fi! fi! vilaine! » luy dit brusquement Fontenay, « ne » parlez point icy de merde. »

Jacques Magdeleine. (Voy. *Hist.* Famille des Arnauts.

(*a*) *Mots biffés*: Où mettre ma chaise.

demanda si elle vouloit continuer le mestier, ou se remettre à servir. Elle aima mieux se remettre à servir : il la paya bien, et luy fit trouver condition. Il estoit sujet à faire de ces tours-là.

Il leur prit une plaisante vision, au chevalier de Miraumont et à luy : ils firent attacher à la poulie de leur grenier un grand panier d'armée*, et prirent deux gros crochetteurs qui, quand il passoit quelque jolie fille, en riant, la mettoient dans ce panier, et puis la guindoient en haut. La fille n'avoit pas sitost perdu terre qu'elle ne pensoit qu'à se bien tenir. Quand elle estoit en haut, si les deux galans qui l'y attendoient ne la trouvoient pas à leur goust, elle retournoit incontinent par la mesme voye ; mais si elle leur plaisoit, ils en faisoient ce qu'ils pouvoient.

Ou de cheval.

Il cajolla, je ne sçay où, la veuve d'un bourgeois, nommé Brunetiere. Cette femme estoit jolie, jeune et sans enfans ; et quoyque cet homme luy parust extravagant et mal basty, car il estoit tout percé de coups et quasy estropié, elle se mit pourtant si bien dans la teste qu'il la vouloit espouser, que quoyqu'il luy eust dit depuis, mille fois, qu'il n'y avoit jamais pensé, et qu'il en disoit autant à toutes les veuves et à toutes les filles, elle ne laissa pas de le croire, de l'aimer et d'estre dans une profonde melancolie jusqu'à ce qu'elle l'eust veû marié avec une autre ; après, elle se guerit quand elle n'eut plus d'esperance.

Voicy comment Fontenay se maria : il eut connoissance d'une grosse Mlle des Cordes, veuve d'un audi-

teur des Comptes *, qui estoit mort incommodé ; de sorte que cette femme n'avoit pu retirer toutes ses conventions matrimoniales ; elle vivottoit tout doucement, et alloit manger chez Mme Rouillard et chez Mme le Lievre, de la rue Saint-Martin, qui estoient des femmes riches et ses voisines. Fontenay, alors capitaine aux Gardes, la trouva à son goust ; elle estoit gaye et agissante. Le mariage fut fait du soir au matin : cette fois-là il trouva chaussure à son pié ; car c'estoit une maistresse femme, qui le rangea si bien, qu'on dit que de peur, il s'alla cacher une fois dans le grenier au foin[1]. Il ne dura guères, et elle s'est remariée.

Jean de Cordes, marié à la fille de Philippe le Lievre, cons. au Châtelet.

Pour le chevalier de Miraumont, son camarade, ce fut aussy un brave. Il y avoit certaines gardes d'espée qu'on appelloit *à la Miraumont*. C'estoit un assez plaisant homme[2]. Un jour qu'une femme, à qui il devoit de l'argent, l'estoit venu trouver qu'il estoit encore au lict, pour l'empescher d'y revenir une autre fois, il l'alla conduire jusqu'à la porte de la rue

LE CHEVALIER DE MIRAUMONT.

[1] Cela excuse Baziniere*, que Fontenay Coup-d'Espée ayt choisy mesme retraitte que luy.

Historiette.

[2] « Mon pere, » disoit-il, « fit un jour apporter demy-douzaine d'œufs » frais pour desjeusner ; j'en mangeay quatre. Mon pere me dit : — » Vous estes un sot. — Je luy respondis : Vous avez menty, vieux » bougre, et quelques autres petites paroles de filz à pere. » — (*Variante.*) Un gentilhomme, nommé Chastillon, disoit que son pere ayant fait apporter une amelette à disner pour se ragouster, ce bon homme s'amusa à causer, et luy la mangea presque toute. « Mon pere me dit que j'estois » un sot ; moy, remply de prudence, je ne luy voulus pas donner un » soufflet, mais je luy dis : — Tu as menty, vieux bougre. »

tout nu, car il couchoit tousjours sans chemise; elle ne put jamais l'en empescher. « Je vous rendray, » luy disoit-il, « ce que je vous dois. »

On dit que luy, Fontenay, et quelques autres extravagants voulurent esprouver de quelle façon on tombe quand on est sur un arbre que l'on a coupé par le pié. On ne m'a sceû dire s'il y en eut de blessez.

COMMENTAIRE.

I. — P. 472, lig. 8.

Fontenay fut surnommé Coup-d'Espée, *à cause de sa bravoure.*

Fontenay Coup-d'Espée eut pour père Charles de Fontenay, sieur de la Fontaine, conseiller au Parlement, et pour mère Marie Hotman. Lui-même fut seigneur de Vanmartin et gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. La *Gazette de France* raconte que le 14 avril 1637, il fut blessé devant Sainte-Marguerite, etant premier capitaine au régiment de la Tour. L'année suivante, lieutenant-colonel au régiment de Navarre, il fut encore blessé, en allant au-devant de plusieurs officiers du prince Thomas pour les empêcher de rompre une digue devant Saint-Omer.

C'est encore en sa qualité de lieutenant-colonel au régiment de Navarre, qu'il eut avec Bussy-Rabutin une sorte de querelle que celui-ci raconte dans ses *Mémoires secrets.* (Edit. de 1768, in-12, tom. I, p. 30.)

Il est permis de reconnoître cet original dans un passage des *Histoires tragiques de nostre temps,* par le sieur de Saint-Lazare (Malingre), historiographe. Paris, 1635, in-8, p. 419. « Au siége de Saint-Jean-» d'Angely (1621), les ennemis sortirent l'espée en une main et le flam-» beau en l'autre, à dessein de mettre le feu aux gabions; le baron de *Histor.* » Chabans* et le sieur de Fontenay maistre de camp du régiment de » Piedmont, qui s'y trouverent, les chasserent à coup d'espée. »

II. — P. 473, lig. 12.

Il luy rendit des bracelets et autres bagatelles.

« Les amans, » dit Furetiere, « tiennent à grande faveur d'avoir des » bracelets de cheveux de leurs maistresses. » L'usage semble être

différent aujourd'hui. Ce sont les maîtresses qui reçoivent des bracelets, non de cheveux, heureusement pour elles, mais d'or, de diamans ou pierres précieuses. Et ces *bagatelles* ne se rendent guères, quand on les a acceptées. Il y avoit un ancien rébus :

Femme qui donne
S'abandonne ;
Femme qui prend,
Elle se rend.

Plus loin, p. 477, on trouve *amelette*, pour omelette. On disoit à Paris l'un et l'autre. Quoi qu'en ait rêvé Menage, ce mot semble bien répondre à *mêlée d'œufs, omelée, omelette.*

III. — P. 476, lig. 29.

Voicy comme Fontenay se maria.

Ce mariage est de novembre 1639 : « Fontenay, capitaine aux Gar-
» des, autrement *Coup-d'Espée*, a espousé la veuve de M. des Cordes,
» auditeur des Comptes ; elle s'appelle le Liepvre. Le mariage s'est
» fait en trois jours. » (*Lettres de Henry Arnault au Pr. Barillon*, du 16 novembre 1639.)

IV. — P. 477, lig. 13.

Pour le chevalier de Miraumont, son camarade...

Ce chevalier etoit peut-être le fils de Pierre de Miraulmont qui, nommé par Henry IV, en 1591, gouverneur de Noyon, et plus tard prévôt de l'hostel, etoit mort subitement le 8 juin 1611. (Voy. *Lettres missives de Henry IV*, t. III, p. 412, et *Journal de l'Estoile*, tom. IV, p. 221.) La *Gazette de France* nous apprend qu'en 1633, le chevalier de Miraulmont avoit eté nommé commandant des trois forts de Nancy, sous le duc de Brissac. En 1637, il contribua à la prise des îles Sainte-Marguerite, comme capitaine de vaisseau. Nommé commandeur de la commanderie de Coulommiers en Brie, il mourut à Paris le 24 juillet 1640, et fut enterré au Temple.

CLXXIV. — CLXXVI.

FERRIER, SA FILLE ET TARDIEU.

(*Jeremie Ferrier, né à Nismes vers* 1577, *mort à Paris* 26 *septembre* 1626.)

Ferrier estoit un ministre de Languedoc qui avoit tant de dons de nature pour parler en public que, quoyqu'il ne fust ny docte ny eloquent, il passoit pourtant pour un grand personnage de sa province. Il estoit patelin, populaire, et pleuroit à volonté ; de sorte qu'il avoit tellement charmé le peuple qu'il le menoit comme il vouloit[1].

M. le Fauscheur, un de nos ministres de Paris, qui a fait le *Traitté de l'action de l'Orateur*, m'a dit

[1] Durant un synode où il presidoit, une des meilleures eglises du Languedoc vacqua ; il y avoit un jeune proposant de sa connoissance qui ne sçavoit quasy rien alors, mais qui depuis fut un habile homme. Ferrier luy dit qu'il falloit avoir cette eglise : « Laissez-moy faire. » Il dit à la compagnie que les deputez d'une telle eglise avoient jetté les yeux sur un tel, qu'il falloit l'examiner. On donne un texte au jeune homme pour le lendemain. Ce garçon se desfioit extresmement de ses forces : Ferrier luy dit à peu près comme il s'y falloit prendre, tant pour le sermon que pour la priere. La priere faitte, le President fait un grand souspir, comme s'il avoit esté touché ; puis, dez le milieu de l'exorde, il s'escria : « Bon ! » Tout le monde, qui le regardoit comme un oracle, ne douta pas que le sermon ne fust bon, puisqu'il l'approuvoit ; et ce jeune homme eut comme cela cette eglise.

qu'il s'estoit trouvé à un synode où l'on avoit ordonné à Ferrier de faire une lettre pour le Roy. Il la lut à l'Assemblée, et sa belle voix leur imposa tellement, qu'ils en furent tous comme ravis; un, entre autres, pria le Moderateur * qu'on luy laissast lire en son particulier cette lettre; mais il en fut incontinent desabusé, et en donna avis aux principaux : eux le dirent à Ferrier, et luy marquerent les endroits. Il reprit la lettre, et l'ayant releûe en leur presence, ils furent encore duppez une seconde fois; enfin, les plus sages s'aviserent de la corriger sans luy en rien dire, et on n'y laissa pas une periode entiere, tant il y avoit eu de choses à changer.

Le président du Synode.

C'estoit l'homme du monde le plus avare; jusques là que quand il estoit deputé en quelque synode, il vivoit si mesquinement, et recherchoit avec tant de soing les repues-franches *, qu'il espargnoit les deux tiers de ce qu'on luy donnoit pour sa despense.

Les repas qui ne coûtoient rien.

Un homme de cette humeur estoit aisé à corrompre : aussy, lorsqu'après la mort d'Henry IVe, on eut resolu de sonder si on pourroit gaigner quelques ministres, celui-cy alla au-devant de ceux qui offroient des pensions de la Cour. Pour cela et pour d'autres choses, il fut deposé[1]. Après il fit un voyage à la Cour, et en revint en poste * avec un manteau doublé de panne verte, pourveû de la charge de lieu-

Fin de juin 1610.

[1] Comme on parloit de le deposer, il dit : « Je m'en vais les faire tous pleurer. » En effect, il prosna si bien qu'ils pleurerent tous; mais cela n'empescha pas à la fin qu'on ne passast outre*.

Dans un synode tenu à Privas.

tenant criminel au presidial de Nismes. Le peuple, dont la plus grande part est de la Religion, quoyque Ferrier ne se fust point encore revolté *, s'esmut contre luy, et il eut de la peine à se sauver, la nuict, par l'ayde d'un de ses amys; il sortit de la ville et alla faire ses plaintes à la Cour. Il ne retourna pas pourtant à Nismes; il vendit sa charge, et il demeura à Paris. Là, il ne se fit pas catholique tout d'abord; il fit bien des ceremonies avant que d'en venir là, et ne fit point abjuration qu'il ne fust asseuré d'une grosse pension que le cardinal du Perron luy fit donner par le Clergé. Cependant, comme il estoit fourbe, il les tenoit tousjours en jalousie, et entretenoit commerce avec M. du Plessis-Mornay. Il luy avoit fait si bien esperer qu'il reviendroit, que M. du Plessis avoit eu promesse d'une place de professeur en l'Academie de Basle en Suisse, où Ferrier luy faisoit accroire qu'il transporteroit tout son bien, et qu'il s'y retireroit, dez qu'il auroit vendu deux maisons qu'il avoit à Paris : mesme il luy avoit promis de faire imprimer la refutation du livre qu'il avoit publié en changeant de religion * ; car depuis sa deposition, il avoit estudié et s'estoit rendu sçavant. Mais, lorsque M. du Plessis vint à Paris pour aller après à Roüen à l'assemblée des Notables, il luy manqua de parole, et monstra bien qu'il ne faisoit cela que pour tenir, comme j'ay dit, les autres en jalousie; car M. du Plessis luy ayant escrit qu'il le prioit de le venir trouver en maison tierce, afin de conferer à loisir et en secret, Ferrier espia l'heure que M. du

Retourné.

Le Catholique d'Estat.

Plessis estoit avec des evesques et des chevaliers de l'Ordre, et en entrant, courut l'embrasser, et luy dit tout haut qu'il n'y avoit point de difference de religion qui l'empeschast de luy rendre ce qu'il luy devoit, et fit tant que les Catholiques qui se trouverent à cette visite crurent en effect que cet homme leur pourroit bien eschapper, et pour le retenir, ils luy firent augmenter sa pension.

Depuis, il fut connu du cardinal de Richelieu, qui le mena au voyage de Nantes, durant lequel il coucha tousjours dans sa garde-robe, et le Cardinal le gousta tellement qu'il luy donna le brevet de secretaire d'Estat. Auparavant, il avoit fait beaucoup de despesches, et pour quelque affaire qui survint, il eut ordre de prendre la poste pour se rendre à Paris le plus tost qu'il luy seroit possible. Il avoit desjà de l'âge; il n'estoit point accoutumé à ce travail, la fievre le prit à son arrivée à Paris, et il en mourut au bout de huict jours, avec un regret extresme de ne pouvoir joüyr de l'employ avantageux qui luy estoit destiné, et pour lequel il avoit tant pris de peine.

FRANÇOIS FERRIER.

Sa femme demeura de la Religion; mais ses enfans, un filz et une fille, furent catholiques. Le filz, comme nous verrons ailleurs *, ne dura gueres; la fille, devenue heritiere, fut enlevée par un M. d'Oradour, de Limousin, qui avoit aussy esté de la Religion, et que M. de la Meilleraye affectionnoit. Elle fit tant la diablesse qu'il fut contraint de la rendre. Il se paroit pour tascher à luy plaire; mais elle luy

Histor. de Mme de Champré.

MARIE FERRIER.

deschiroit son collet, et le menaçoit de luy arracher les yeux s'il en venoit à la violence.

JACQUES TARDIEU.

Depuis, Tardieu, lieutenant-criminel, l'espousa, car on la luy avoit promise, s'il la tiroit des mains de d'Oradour, et il y servit; mais cette reputation qu'elle s'estoit acquise par une si courageuse resistance ne dura pas longtemps, car elle devint bientost la plus ridicule personne du monde, et elle a bien fait voir que ç'a esté plustost par acariastreté qu'autrement qu'elle resista à d'Oradour.

Son pere estoit un homme liberal auprès d'elle; elle a bien de qui tenir, car sa mere n'est gueres moins avare qu'elle, et le lieutenant-criminel est un digne mary d'une telle femme. Elle estoit bien faitte, elle joüoit bien du luth; elle en joüe encore; mais il n'y a rien de plus ridicule que de la voir avec une robe de velours pelé, faitte comme on les portoit il y a vingt ans, un collet de mesme aage, des rubans couleur de feu repassez, et de vieilles mouches toutes effilochées *, joüer du luth et, qui pis est, aller chez la Reyne. Elle n'a point d'enfans; cependant sa mere, son mary et elle n'ont pour tous valets qu'un cocher : le carrosse est si meschant et les chevaux aussy qu'ils ne peuvent aller; la mere donne l'avoine elle-mesme; ils ne mangent pas leur saoul. Elles vont elles-mesmes à la porte. Une fois que quelqu'un leur estoit allé faire visite, elles le prierent de leur prester son laquais, pour mener les chevaux à la riviere, car le cocher avoit pris congé. Pour recompense *, elles ont esté un temps à ne vivre toutes

Les mouches en taffetas noir.

Par compensation.

deux que du lait d'une chevre. Le mary dit qu'il est fasché de cette mesquinerie : Dieu le sçait. Pour luy il disne tousjours au cabaret, aux despens de ceux qui ont affaire de luy, et le soir il ne prend que deux œufs. Il n'y a guères de gens à Paris plus riches qu'eux. Il a merité d'estre pendu deux ou trois mille fois : il n'y a pas un plus grand voleur au monde[1].

[1] Le Lieutenant-criminel logeoit de petites demoiselles auprez de chez luy, afin d'y aller manger; il leur faisoit ainsy payer la protection.

Sa femme le suivoit partout : elle coucha avec luy à Maubuisson*; le matin, comme ils partoient, les moutons alloient aux champs : « Ah ! » les beaux agneaux ! » dit-elle. Il luy en fallut mettre un dans le carrosse.

Sans doute chez les Religieuses.

Elle demanda une fois à souper au valet de chambre d'un marquis qui avoit une affaire contre un filou qu'il vouloit faire pendre : il luy en refusa; elle alla avec son mary souper chez leur serrurier.

Le Lieutenant dit à un rostisseur qui avoit un procez contre un autre rostisseur : « Apporte-moy deux couples de poulets, cela rendra ton » affaire bonne. » Ce fat l'oublia. Il dit à l'autre la mesme chose; ce dernier les luy envoya et un dindonneau. Le premier envoye ses poulets après coup ; il perdit, et pour raison, le bon juge luy dit : « La » cause de vostre partie estoit meilleure de la valeur d'un din» don. » — M. l'evesque de Rennes, frere aisné du mareschal de la Mothe, alla en 1659, au mois de janvier, pour parler au Lieutenant-criminel ; sa femme vint ouvrir, qui luy dit que le Lieutenant-criminel n'y estoit pas, mais que s'il vouloit faire plaisir à Madame, il la meneroit jusqu'à l'hostel de Bourgogne, où elle vouloit voir l'*Edipe* de Corneille. Il n'osa refuser, et, la prenant pour une servante, il luy dit : « Bien ; allez donc avertir Madame. » Elle s'ajusta un peu, et puis revint. Luy luy disoit : « Mais Madame ne veut» elle point venir ? » Enfin elle fut contrainte de luy dire que c'estoit elle. Il la mena, mais en enrageant. Elle vouloit qu'il entrast avec elle ; il s'en excusa, et luy renvoya le carrosse du premier qu'il rencontra, pour la remener.

COMMENTAIRE.

I. — P. 482, lig. 3.

Le peuple... s'esmut contre luy, et il eut de la peine à se sauver.

Le synode de Nismes commença par l'excommunier. Il existe une *Relation de l'emotion arrivée en la ville de Nismes, en Languedoc, le 15 juillet* 1613; *avec l'excommunication de M. Jeremie Ferrier, telle qu'elle a eté prononcée en l'eglise de Nismes, le dimanche* 14 *juillet* 1613. Elle a eté réimprimée par MM. Cimber et Danjou, dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2e série, tom 1er.

Cette avanie confirma sans doute Jeremie Ferrier dans la pensée de son abjuration. Il la fit deux mois plus tard. Malherbe ecrit en effet à Peiresc, le 15 septembre 1613: «Ferrier, autrefois ministre de Nisme, » abjura, il y eut hier huit jours, entre les mains du pere Cotton, et » oüyt le mesme jour sa messe en la chapelle de Saint-Louis. »

II. — P. 483, lig. 26.

Un M. d'Oradour... que M. de la Meilleraye affectionnoit.

Il etoit parent du Maréchal, Mademoiselle va nous l'apprendre: « Nous nous habillames (en masques), et nous allames à l'Arsenal, et » ce fut dans l'appartement de Mme Doradon (lisez *d'Oradou*), femme » d'un lieutenant d'artillerie, cousin du mareschal de la Meilleraye. Il » y avoit bal chez luy; nous y trouvasmes un grand ordre et peu de » presse. Aussy on nous regarda et loua fort, ce qui nous fit plaisir. » Le Roy y vint avec sa troupe ordinaire, habillée de brocard d'or et » d'argent avec de la broderie. Il avoit donné ces habits qui estoient » magnifiques sans invention; ainsi, nous parûmes petits bergers et » bergeres des bords du Lignon. (Je croy qu'elles sont habillées comme » les Bressanes.) Nous parûmes plus par nos agremens et nostre pro- » preté, que ces divinitez avec leur or et leur pourpre. » (T. IV, p. 134, edition de 1730, à l'année 1659.) On avoit fait contre cette Mme d'Oradour un couplet analogue à celui que nous avons cité sur Mme de Grimaut, dans l'*Historiette* de M. Arnaut.

On a vu aussi dans l'*Historiette* de Mme des Loges que cette dame avoit marié l'une de ses filles à un gentilhomme du même nom, en Limousin. C'etoit apparemment un parent du d'Oradour de l'Arsenal.

III. — P. 484, lig. 14.

Elle estoit bien faitte.

Tout le monde connoît le portrait qu'a fait Despréaux, dans la satire des Femmes, du couple Tardieu. Mais le poëte n'avoit pu connoître Mme Tardieu que vieille, et il se trompe (des Réaux qui l'avoit connue jeune est notre garant), quand il suppose qu'elle avoit toujours eté laide :

Vers son triste penchant son naturel guidé
Le fit dans une avare et sordide famille
Chercher un monstre affreux sous l'habit d'une fille,
Et sans trop s'enquerir d'où la laide venoit,
Il sceut, ce fut assez, l'argent qu'on luy donnoit.
Rien ne le rebutta, ny sa vue eraillée,
Ny sa masse de chair bizarrement taillée;
Et trois cent mille francs avec elle obtenus
La firent, à ses yeux, plus belle que Venus...

Brossette, commentateur de Despréaux dit qu'en 1665, peu de jours avant l'assassinat de Tardieu, le premier président de Lamoignon avoit ordonné d'informer contre lui, à cause de ses malversations.

Mais le même Brossette charge un peu l'article du mauvais lieu que Tardieu protegeoit; des Réaux nous permet de le redresser. « Dans » une maison voisine de la leur, il y avoit un lieu de debauche ou *elle* » (Mme Tardieu) alloit tous les jours pour y attrapper son disner; et » elle ne manquoit jamais d'envoyer à son mary une partie de ce » qu'il y avoit sur la table. En echange, il accordoit sa protection à » ce lieu d'honneur. »

Le lieutenant civil Tardieu, immortalisé par la dixième satire de Despréaux, habitoit la maison qui fait le coin du quai des Orfévres et de la rue de Harlay. C'est là que le couple fut assassiné le 24 août 1665, et voici les détails racontés par un contemporain, Robinet, dans sa *Lettre en vers à Madame,* du 30 août 1665. Son récit rectifie beaucoup celui de Brossette, d'ailleurs ecrit cinquante ans plus tard.

Narrons la pitoyable histoire
Dont gens de ville et gens de cour
Font leur entretien en ce jour :
Lundy, pour les defunts funeste,
Deux freres joüans de leur reste...
Viennent, par l'ordre du Destin,
Chez Tardieu, heurter le matin.
Son espouse, qui d'ordinaire,
Faute de Suisse ou de Cerbere,
Gardoit, et non pas sans raison,

La porte de cette maison,
La vient ouvrir à ces deux drôles
Prêts à joüer d'etranges rôles.
Ayant refermé l'huis sur eux,
Sans s'amuser à songer creux,
Ils luy disent ces trois paroles :
Avez-vous cinquante pistoles? .
Il les faut pour un mariage;
Ça, donnez, sans plus de langage.
La dame, interdite à ces mots,
Qui peu luy sembloient à propos,
En reculant paroit retive
Et leur repond par negative;
Mais les deux frères mendians,
Sur ce refus, en maugréans,
D'un instrument à plomb et poudre,
Aussy meurtrier que la foudre,
Luy donnent au mesme moment
Droit dans le chef, sans compliment.
Du coup, madame Tardieu tombe...
Monsieur Tardieu venant au bruit,
D'un coup tout semblable il la suit;
Mais comme toutefois il crie,
Avant qu'esprouver leur furie,
Trois ou quatre fois : *au voleur!*
Et que les armes par malheur
Avertissent le voisinage,
Nos gens sur le fait sont surpris,
Et c'est à dire qu'ils sont pris.
Ces deux assassins se desolent...
De prevoir que sur une roue
Ils s'en vont faire laide moue...
Ouy, tout Paris les y contemple...
Mais, ô muse historiographe,
Ajoutons trois mots d'epitaphe :

Ci-gist un très-grand magistrat,
Que redoutoit tout scelerat.
Homme de bien, bon œconome,
S'il en estoit dans le royaume,
Qui n'estant superbe ny vain
Fouloit aux piés l'esclat mondain;
N'ayant, quoyqu'il fust à son aise,
Cheval, ny carrosse, ny chaise...
Madame, sa chere moitié,
Tres-digne de son amitié
Pour estre en ses mœurs si semblable,
Qu'il paroissoit indubitable
Que l'un pour l'autre ils furent faits
Ainsy qu'originaux parfaits,
Gist en la mesme sepulture;
Et par une mesme aventure,
Estant morte au mesme moment,
On ne fit qu'un enterrement...
Ainsy la Fortune bien sage
Ayant connu le bon menage

Qu'ils avoient fait de leurs tresors,
A permis que pour les deux corps
On n'ait rien fait qu'un seul service,
Pour leur estre toujours propice.
Pour retrancher encor les frais
Et leur épargner des regrets,
Par une lesine pleniere,
Il n'auroit fallu qu'une biere,
Mais pour ce point fort prudemment
On les a mis séparement
De crainte qu'il leur prist envie,
De s'entrepicoter, comme pendant leur vie.

On avoit fait auparavant les vers suivans sur une aventure de la Lieutenante, dont Despréaux a parlé :

Une certaine magistrate,
Depuis le genouil jusqu'au flanc,
Couvroit sa cuisse delicate
D'un caleçon de satin blanc.
Mais caleçon de profonde science,
Dont un docteur avoit honoré l'Eminence,
Et que cette profane à son ventre appliqua,
Si bien qu'on y put voir au moment de sa chute,
A l'endroit qui chez elle a tant fait de dispute,
Quæstio physica.

Dans l'aventure de l'evêque de Rennes, qui termine cette curieuse *Historiette,* on voit que si le prélat n'entre pas à la comédie, ce n'est pas qu'il s'en fît scrupule comme ecclésiastique, mais pour n'avoir pas l'air d'y conduire un horrible souillon comme la Lieutenante-criminelle. — La tragédie d'*Œdipe* fut représentée pour la première fois le 24 janvier 1659.

CLXXVI.

DU MOUSTIER.

(Daniel du Monstier, né à Paris en 1575; mort vers 1646.)

Du Moustier estoit un peintre en crayon de diverses couleurs; ses portraits n'estoient qu'à demy et plus petits que le naturel. Il sçavoit de l'italien, et de l'espagnol je pense, aimoit fort à lire, et il avoit assez de livres. C'estoit un petit homme qui avoit presque tousjours une calotte à oreilles; naturellement enclin aux femmes, sale en propos, mais bon homme et qui avoit de la vertu. Il estoit logé aux galeries du Louvre comme un celebre artisan, mais sa maniere de vivre et de parler y attiroit plus de gens que ses ouvrages. Son cabinet estoit pourtant assez curieux : il y avoit sur l'escalier une grande paire de cornes, et au bas : « Regardez les vostres; » et au bas de ses livres : « Le diable emporte les em- » prunteurs de livres! »

Il y avoit une tablette où il avoit escrit : *Tablette des sots :* le pere Arnoul, confesseur du Roy, qui estoit un glorieux jesuite, luy demanda qui estoient ces sots? « Cherchez, cherchez, » luy dit-il, « vous vous y

» trouverez. » Un autre jesuite s'y trouva effectivement, et luy ayant demandé pourquoy, sans se nommer, du Moustier luy respondit en grondant, car il n'aimoit pas les Jesuites : « Parce qu'il a dit que » Henry IVe avoit esté nourry de biscuit d'acier[1]. »

Il avoit un petit cabinet separé, plein de postures de l'Aretin, qu'il appelloit tablatures *hastam arrigendi causa.* Outre cela, il sçavoit toutes les sales epigrammes françoises. J'ay veû un de ses cousins germains à Rome*, du mesme mestier, qui sçavoit aussy mille vers comme cela. Pierre du Moustier.

Il n'aimoit pas plus les Medecins que les Jesuites, et les appelloit *les magnifiques bourreaux de la Nature.*

Le premier president de Verdun*, desira de le voir; un de ses amys l'y voulut mener : « Je ne suys » ny aveugle ny enfant, j'y iray bien tout seul, » respondit-il. Il y va. Le Premier President donnoit audience à beaucoup de gens; enfin il dit : « J'ay mal » à la teste; qu'on se retire. » On fit donc sortir tout le monde; il n'y eut que du Moustier qui dit qu'il Nicolas de V., mort 16 mars 1627.

[1] A propos de livres, il contoit luy-mesme une chose qu'il fit à un libraire du Pont-Neuf, qui estoit une franche escroquerie; mais il y a bien des gens qui croyent que voler des livres ce n'est pas voler, pourveû qu'on ne les vende point après. Il espia le temps que ce libraire n'estoit point à sa boutique, et luy prit un livre qu'il cherchoit il y avoit long-temps.

Je croy que la pluspart de ceux qu'il avoit luy avoient esté donnez. Il sçavoit par cœur plus de la moitié de deux volumes in-folio de deux ministres, Aubertin et le Fauschour, sur la matiere de l'Eucharistie, et il les avoit peints, et aussy un autre nommé Daillé. Il n'estoit catholique qu'à gros grains.

vouloit parler à monsieur le Premier President qui avoit souhaitté de le voir; il vient et avoit fait dire que c'estoit du Moustier. Le Premier President luy dit : « Vous, monsieur du Moustier, vous estes un » homme de bonne mine, pour estre M. du Moustier ! » Luy regarde si personne ne pouvoit entendre, et s'approchant de M. de Verdun, il luy dit : « J'ay meil- » leure mine pour du Moustier que vous pour pre- » mier president[1]. — Ah ! cette fois-là, » dit le President, « je connois que c'est vous. » Ils causerent deux heures ensemble le plus familierement du monde.

Quand il peignoit les gens, il leur laissoit faire tout ce qu'ils vouloient; quelquefois seulement il leur disoit : « Tournez-vous. » Il les faisoit plus beaux qu'ils n'estoient, et disoit pour raison : « Ils sont si » sots qu'ils croyent estre comme je les fais, et m'en » payent mieux. »

Guillaume de Simiane, marquis de G., capit. des Gardes en 1611.

Il avoit peint M. de Gordes*, capitaine des Gardes-du-corps, par le commandement du feu Roy : « Autrement, » disoit-il, « je ne m'y fusse jamais re- » solu, car il est trop laid. » Il l'appelloit *le cadet du diable.*

Une fois qu'il estoit chez M. d'Orleans, du Pleix l'historiographe y vint; M. d'Orleans luy fit des compliments sur son histoire[2]. « Il n'y a, » dit du Pleix, « que cet homme-là, » monstrant du Moustier, « qui

[1] Verdun avoit la gueule de costé.

[2] M. de Bassompierre dans la Bastille y avoit fait des remarques de bien des impertinences.

» soit mon ennemy. — Vostre ennemy? » respondit du Moustier; « vous ne m'avez fait ny bien ny » mal. A la verité, je ne sçaurois souffrir qu'estant » creature de la reyne Marguerite, vous la deschiriez » comme vous faittes; puis, elle est de la maison » royale: si j'avois du credit en France, je vous fe- » rois chastier. Et puis, vous allez dire qu'autrefois » en France tous les hommes estoient sodomites, et » ne se marioient qu'après s'estre lassez de gar- » çons! »

Il avoit mis sous le portrait de Mlle de Rohan : *La princesse Gloriette*, et sous celuy du comte de Harcourt : *Le parangon des princes cadets:* au bas de celuy d'une madame de la Grilliere, il avoit escrit : « Elle » n'a oublié qu'à payer[1]. »

Il se remaria à sa servante qui estoit fort jolie. La Reyne luy demanda pourquoy il avoit espousé une servante. « Madame, je n'oserois vous le dire. — Dittes, dittes. — C'est, » dit-il, « parce qu'elle » avoit un beau chose. » En effect, il l'avoit trouvé si beau qu'il en avoit fait plusieurs portraits forts jolis.

La plus belle aventure qui luy soit arrivée, c'est que le cardinal Barberin*, estant venu legat en France, durant le pontificat de son oncle, eut la curiosité de voir le cabinet de du Moustier et du Mous-

François B., neveu de Maffeo B., pape Urbain VIII, 1622-1644.

[1] Vaillant*, peintre flamand natif de Lisle, qui peint en crayon comme luy, à celles qui ne le payoient pas, il faisoit comme des barreaux sur leurs portraits, et disoit qu'il les tenoit en prison jusques à ce qu'elles eussent payé.

Vallerand Vaillant, peintre et graveur, né en 1623, mort en 1677.

tier mesme. Innocent X, alors monsignor Pamfilio, estoit en ce temps-là dataire et le premier de la suitte du Legat; il l'accompagna chez du Moustier, et voyant sur la table l'*Histoire du concile de Trente*, de la belle impression de Londres*, dit en luy-mesme: « Vrayment c'est bien à un homme comme cela d'a- » voir un livre si rare! » Il le prend et le met sous sa soutane, croyant qu'on ne l'avoit point veû; mais le petit homme, qui avoit l'œil au guet, vit bien ce qu'avoit fait le Dataire, et, tout furieux, dit aú Legat « qu'il luy estoit extresmement obligé de l'honneur » que Son Eminence luy faisoit; mais que c'estoit » une honte qu'elle eust des larrons dans sa compa- » gnie; » et sur l'heure, prenant Pamphile par les espaules, il le jetta dehors en l'appellant *bourguemestre de Sodome*, et luy osta son livre.

Istoria del Concilio Tridentino (da Fra Paolo). Londra, 1619 in-1°.

Depuis, quand Pamphile fut créé pape*, on dit à du Moustier que le Pape l'excommunieroit et qu'il deviendroit noir comme charbon. « Il me fera grand » plaisir, » respondit-il, « car je ne suis que trop » blanc*. » Malherbe, comme vous avez veû, dit quasy la mesme chose à M. de Bellegarde, et le mareschal de Roquelaure avant eux eut la mesme pensée. Henry IV° luy dit un jour : « Mais d'où vient qu'à » cette heure que je suis roy de France paisible, et » que j'ay toutes choses à souhait, je n'ay point d'ap- » petit, et qu'en Bearn, où je n'avois pas du pain à » mettre sous les dents, j'avois une faim enragée?— » C'est, » luy dit le Mareschal, « que vous estiez ex- » communié; il n'y a rien qui donne tant d'appetit.—

15 sept. 1644.

Blanc de cheveux. V. t. I, 37 et 278.

» Mais si le pape sçavoit cela, » reprit le Roy, « il vous » excommunieroit. — Il me feroit grand honneur, » respondit l'autre; « car je commence à estre bien » blanc, et je deviendrois noir comme en ma jeu- » nesse. »

A la mort de du Moustier, le Chancellier, par l'instigation des Jesuites, fit achepter tous les livres qu'il avoit contre eux, et les fit brusler.

COMMENTAIRE.

I. — P. 490, lig. 11.

Il estoit logé au Louvre comme un celebre artisan.

Artisan, ouvrier ou artiste. Ces mots se prenoient alors volontiers l'un pour l'autre; mais *artiste* étoit le moins usité, si ce n'est comme superlatif; « un ouvrage artiste, » c'est-à-dire très-bien travaillé. Danet, dans son Dictionnaire, dit que le mot *artistement* a vieilli; Despréaux lui a donc rendu sa jeunesse, en l'employant dans la traduction de Longin : « Combien de vases d'or et d'argent, enrichis de pierres pré- » cieuses ou artistement travaillez. »

La Touche (*Art de bien parler françois*, Amsterdam, 1710) écrit, toutefois pour les Hollandois, qu'*artiste*, « quand il est substantif, ne se dit guère que de ceux qui font des opérations chimiques. » — La Fontaine a, comme des Réaux, employé *artisan* pour *artiste :*

> L'artisan exprima si bien
> Le caractere de l'idole...

M. Marty-Laveaux, dans un bon travail *Sur la langue de la Fontaine*, Paris 1853, a laissé passer ce mot sans observation.

II. — P. 491, Note.

Il n'estoit catholique qu'à gros grains.

C'est-à-dire : les chapelets dont il se servoit, pour l'acquit de ses *pater* et *ave*, n'étoient pas à menus grains comme ceux des devotes; mais à gros grains, de ceux dont le dernier arrive très-vite.

III. — P. 491, Note.

Je croy que la pluspart de ceux qu'il avoit luy avoient esté donnez.

Le soin que du Monstier prenoit de mettre son nom sur ses livres et de les annoter, les fait aujourd'hui reconnoître et rechercher ; j'en ai recueilli quelques-uns. La bibliothèque de l'Arsenal a le beau *Tristan* de Verard qui lui avoit appartenu. Naudé, dans le très-curieux *Mascurat*, nous apprend que du Monstier avoit formé, des premiers sans doute, une collection d'anciens romans de chevalerie. « Je t'avoue n'avoir » jamais leu le *Mystere du vieil Testament* joué à Paris ; celui de *la* » *Passion* representé moult triomphalement à Angers ; les *Actes des* » *Apostres* que l'on s'estouffoit pour voir en ceste ville dans l'hostel » de Flandres, l'an 1541, et semblables piéces que M. Brigadier a pris » un soin particulier de recueillir, (comme du Moustier faisoit les » romans,) que je ne me sois aussi souvenu de ces vers d'Horace :

Spectatum admissi risum teneatis amici!
(*Jugement*, etc., p. 215, 2e édit.

IV. — P. 492, lig. 24.

Du Pleix l'historiographe y vint.

Scipion du Pleix mourut âgé de 92 ans, sur la fin de mars 1661, à Condom sa patrie :

Fort regretté des habitans;
Agé de plus de nonante ans.
(*Loret*. Lettre du 30 avril 1661.)

V. — P. 493, lig. 23.

Le cardinal Barberin étant venu en France.

La même anecdote est racontée, un peu différemment par Amelot de la Houssaye, qui ne se piquoit pas en général d'une grande exactitude, et par Naudé, ou du moins le *Naudæana*. Suivant le premier, « Monsignor Pamphilio... ne put résister à la tentation de prendre subitement un *petit* livre très-rare fait contre la cour de Rome ; il le mit adroitement dans sa poche..., et comme le légat, en entrant, avoit répondu de ceux de sa suite..., il ferma lui-même la porte, avant de sortir du cabinet et dit à du Monstier-Crayon : « Monsieur du Moustier, » pendant que nous sommes tous icy, voyez s'il vous manque quelqu'un » de vos livres... » Du Moustier reconnut qu'il lui en manquoit un. —

« Il faut, » dit le Cardinal « nous fouiller tous l'un après l'autre. » Chacun s'y offrit volontiers; mais Pamphilio, qui se trouvoit pris au trebuchet, ne voulant pas souffrir que l'autre approchât de luy, il le repoussa deux ou trois fois assez rudement..... Ils en vinrent aux prises, où Pamphile fut le plus foible en coups de poings..... Le livre se retrouva dans sa poche..... On attribue au ressentiment de cet affront la persécution qu'il fit aux Barberins, après qu'il fut devenu pape, et la haine qu'il montra contre la couronne de France durant les dix années de son pontificat. » (*Mémoires d'Amelot de la Houssaie*, II, p. 13.) Voici maintenant le *Naudæana :* « Le cardinal Pamphilio qui étoit dataire du Légat, étoit appelé monseigneur. C'est celuy-là *de Comitatu Legati*, que du Moustier, qu'on appeloit à Paris *Crayon*, injuria dans Paris par colère, parce qu'il emportoit de sa bibliothèque un livre intitulé : *L'histoire du concile de Trente ;* luy, disant qu'il la vouloit brûler.» (Pag. 101 et 102.) — C'est parce que monsignor Pamphile déclaroit vouloir faire ainsi justice du livre, que du Monstier l'appelle *bourguemestre de Sodome.*

VI. — FIN.

Cet excellent Daniel du Monstier avoit l'honneur d'être intimement lié avec Malherbe et d'entretenir des relations suivies avec M. de Peiresc. Il est parlé fréquemment de lui dans les lettres du premier au second, publiées chez Blaise en 1622. Voici les passages que j'en ai recueillis :

22 décembre 1606. « M. du Moustier ne me voit jamais qu'il ne me » prie de vous le ramentevoir. » — 26 avril 1607. « Le sieur du Mous- » tier a eu votre lettre; mais certainement, il est si paresseux qu'il » pourroit quasi estre en compétence avec moy. Je le solliciteray d'as- » seurer ce que vous desirez (c'est-à-dire *de faire mon portrait pour* » *vous l'envoyer*), estimant infiniment l'honneur que vous me faites de » me vouloir mettre en lieu si digne comme vostre cabinet. Mais sou- » venez-vous de ces babioles que je vous demande : car il n'y a rien » qui le puisse tant exciter au travail que si vous l'obligez par quelque » chose de bizarre, et plus elle sera extravagante et plus elle sera de » son humeur. » — 20 janvier 1608. « Le sieur du Moustier vous prie » de l'excuser à cause du temps qui est si rigoureux qu'on ne peut » travailler. Je luy rends ces tesmoignages à sa priere et pour la ve- » rité, car certainement il n'y avoit ordre de manier le pinceau. » — 26 juin 1610. « Si vous venez ici vous verrez un miracle d'un crayon » du feu Roy, fait par le sieur du Moustier, qui est si bien que je vous » jure que je ne le vois jamais qu'il ne me semble qu'il veuille parler » à moy. Il fait son compte qu'il y en aura une copie pour vous. » —

20 juillet 1613. « Vous recevrez bientost un extraict qu'a fait du Mous-
» tier, vostre compere et le mien, d'une peinture qui s'est trouvée en
» une vitre de la maison de la Vieille monnoye, lorsque l'on l'est allé
» visiter pour la bailler aux prestres de l'Oratoire..... Il s'en fera sans
» doute une taille douce, et quand cela ne seroit pas, vous en aurez
» une copie de la main du bon compere. » — 27 novembre 1613. « J'ou-
» bliois de vous dire que le sieur du Moustier m'a promis qu'il ne
» seroit plus menteur et qu'il va travailler pour vous. » — 21 avril 1614.
« Je fus samedy chez nostre compere, où je vis ce qu'il a fait pour
» vous; j'entends le portrait du feu Roy. Il n'y a que la teste, pour ce
» que, à ce qu'il dit, vous n'en voulez davantage. Elle me semble fort
» bien faite. »

Le cabinet de du Monstier passa en grande partie après sa mort dans la collection du cardinal Mazarin. La Monnoye dans le *Menagiana*, prétend qu'il fut confisqué; mais il y a grande apparence que sous les auspices de Naudé, longtems ami du defunt, les héritiers furent convenablement indemnisés. L'auto-da-fé des livres hostiles aux Jesuites, commandé par le Chancelier, est egalement difficile à croire, pour moi surtout qui possede deux pamphlets de ce genre venus du cabinet de du Monstier et qu'il a véhémentement annotés. Du Monstier faisoit aussi des vers; l'Estoile, à la date de 1610, enumérant ses acquisitions de brochures nouvelles, cite les « Stances et odes du peintre du Moustier, » meilleur peintre que poete. » (Nouv. edit., p. 648.) L'Estoile jugeoit fort bien; les vers de du Monstier recueillis dans les *Delices de la poesie françoise*, Paris, Toussaint de Bray, 1615, ne sont pas bons. Ce volume comprend quatre pièces de lui : « *Stances sur le trespas de* » *T. Chr. et T. invincible Henry le Grand*, par le sieur Dumoustier, » peintre du Roy et de la Reyne. — Quatrain numeral sur la mort de » Henry le Grand. — Sonnet sur le mesme sujet. — Consolation à un » amy (la Chastre), sur la mort de son frere. » Voici trois des Stances sur la mort de Henry IVe. La dernière est fort mauvaise. Maisolle nous apprend que du Monstier fit de mémoire le portrait du grand prince qu'il regrettoit :

Que ce beau nom de Henry
Se voye à la fin chery,
Et d'un general suffrage
De tous si bien estimé,
Que par luy soit exprimé
Le miracle de nostre age!

Ainsi jusqu'au vif atteint
Et de regret presque esteint,
Je ne vivois qu'en tenebres;
Enfin, mes pleurs estanchez
Se sont par le temps seichez
En ces complaintes funebres.

Ainsy mon deuil s'escoulant,
Mes yeux se vont consolant
Aux traits de ma portraicture;
Ayant de memoire fait
(Dont je me suis satisfait),
Son beau visage en peinture.
(P. 1016 et 1018.)

« Vous avez connu, » dit Felibien, « Daniel du Moustier, peintre du » Roy, qui faisoit des portraits au pastel. Outre l'intelligence qu'il » avoit pour ces sortes d'ouvrages, et la parfaite ressemblance qu'il » donnoit à ses portraits, il s'estoit rendu celebre par l'amour qu'il » avoit pour la musique, et pour les livres dont il avoit un cabinet fort » considerable ; mais encore plus pour sa grande memoire qui luy » tenoit present dans l'esprit tout ce qu'il avoit leu, en sorte que dans » la quantité de livres qu'il avoit, il n'y en avoit pas un où il ne » trouvast à point nommé tel passage qu'on peust luy marquer. Ces » belles qualitez luy avoient acquis beaucoup d'amys à la cour et » parmy les gens de lettres. » (Entretiens sur les vies des Peintres, 1696, t. II, p. 650.)

Nous allons maintenant, grâce à de bienveillants secours, etablir une distinction exacte entre les membres de cette famille qui ont cultivé la peinture. M. A. Jal, le savant historiographe de la Marine, qui ne s'est pas appliqué seulement à la découverte des documents qui pouvoient eclairer le sujet de sa principale etude, et qui a fait de longues et curieuses recherches sur les actes autentiques, souscrits par de grands artistes et des ecrivains célèbres, a bien voulu nous communiquer le résumé de ses investigations sur les du Monstier. M. Jal va donc parler autant que moi dans les lignes suivantes :

Daniel etoit petit-fils de Geoffroy du Monstier, peintre de miniatures sous François Ier. Mariette (*Abecedario*, II, p. 131) cite plusieurs pièces gravées par Geoffroy à l'eau forte en 1543 et 1547. Geoffroy avoit eu trois fils, peintres et dessinateurs de portraits au pastel et au crayon. Ils se nommoient Estienne, Pierre et Cosme.

Estienne fut enterré dans l'eglise des Jacobins du faubourg Saint-Honoré, et son epitaphe résume tout ce qu'on sait de lui : « Cy gist » Estienne du Monstier, noble, rare et excellent en son art. Il estoit » peintre et valet de chambre ordinaire des roys Henry II, Fran- » çois II, Charles IX et Henry IIIe, de la très-grande reyne Catherine » de Medicis, et du Roy d'à present, depuis l'espace de cinquante ans » et plus, jusques à la fin de son age, qui fut le 23e jour d'octobre » 1603, agé de soixante-trois ans; priez Dieu pour son ame. » Il portoit d'azur à une eglise ou moustier d'argent.

Pierre fut marié et eut un fils qui reçut en baptême le même nom. C'est ce fils, cousin germain de Daniel, que des Réaux se souvenoit

d'avoir vu à Rome. « Il y avoit du Moustier, » dit également André Felibien, dans sa revue des peintres du XVIe siècle, « qui faisoit des portraits au crayon. Il estoit pere de celuy que nous avons veû à Rome en 1648, et oncle de Daniel du Moustier, peintre du Roy. Du Moustier le fils (Pierre), avant que d'aller à Rome, avoit fait un voyage en Flandres, et avoit porté avec luy plusieurs portraits de la main de son père, représentant des seigneurs et des dames de la cour de France, lesquels l'archiduchesse Isabelle acheta. » (*Entretiens sur les vies des Peintres*, t. I, p. 706.)

Cosme fut le pere de Daniel, comme le prouve le premier contrat de mariage de celui-ci ; M. de Chenevieres l'a imprimé dans les *Archives de l'art français* (II, p. 388). Il occupoit au Louvre un de ces logemens que le Roy se plaisoit à réserver pour les savans et les *artisans* les plus vantés. Cosme etoit peintre de la Reine-mère, et même, en 1581, de la Reine de Navarre, Marguerite ; Daniel n'avoit pas oublié l'ancienne bienveillance de cette aimable Princesse pour sa famille ; on l'a vu par son coup de boutoir à l'ingrat Scipion Dupleix.

Notre Daniel se maria deux fois. La première fois en mai 1602, avec Genevieve Baliffre, fille d'un musicien, maître des enfants de la Musique du Roi, celui-là même qui donna son nom à la rue qui longe la Banque de France, et conduit par deux affreux couloirs dans la rue de *Valois*. Dans son contrat de mariage, Genevieve apporte en dot mille escus, dont quatre cents comptant. Le pere consent « nourrir et loger lesdits futurs » epoux avecque une servante en leur maison, pendant deux années, » moyennant la somme de trois cents escus ». La seconde femme de du Monstier fut une servante attachée, quand il la prit, à une Mme Diane de la Robbia. L'inscription de son portrait fait par du Monstier nous apprend tout ce que nous savons d'elle : « Françoise le Hesque, faicte » ce 8 de mai 1629 ; commencée par mon filz aisné, corrigée et finie » par moy, D. du Monstier ; depuis ma femme en second mariage, du » 5 mai 1630 et trespassée le 5 d'octobre 1636. » Quand Daniel l'epousa, il avoit cinquante-cinq ans.

De ses deux femmes, il n'eut pas moins de quinze enfans ; quatre de la dernière. Deux des fils de Geneviève Baliffre, Etienne et Nicolas, furent peintres : Etienne, né en 1604, Nicolas en 1612. Nicolas peintre ordinaire du Roi, epousa en 1638 Marie Gaspar, dont il eut un fils nommé Pierre. Nicolas mourut en 1669 (Felibien, II. p. 508). Il faisoit volontiers comme son pere des petits vers : temoin ces couplets sur un de ses amis, le fameux graveur Michel Lasne, logé comme lui au Louvre vers 1650 :

Michel Lasne, le bon graveur,
Demeure dans la Gallerie.

Il n'est Mazarin ny frondeur,
Il n'aime que la goinfrerie,
Michel Lasne, le bon graveur,
Qui demeure en la gallerie.

Il a tout mangé, le glouton,
Et beû ce qu'il avoit de rente.
Son pourpoint n'a plus qu'un bouton,
Mais son nez en a plus de trente.
Il a tout mangé le glouton
Et beû ce qu'il avoit de rente.

Une des filles de Daniel du Monstier nommée Louise, epousa en février 1642, Jacques Roussel, graveur et orfevre du Roi : elle en eut une fille, tenue sur les fonts, le 10 novembre de la même année, par son grand-père, Daniel du Monstier. Daniel mourut d'une colique de *Miserere* (comme le peintre Toussaint du Breuil), quatre ans après ce baptême, c'est-à-dire en 1646, âgé d'environ soixante et onze ans.

Voyez, pour servir à l'histoire de la famille du Monstier, l'*Abecedario* de Mariette, dont on doit à M. de Chenevieres l'intelligente et judicieuse publication ; — la *Renaissance des Arts*, par M. le comte de la Borde, qui, l'un des premiers, a distingué chacun de ces artistes ; le travail de M. Ferdinand Denis sur les beaux et nombreux dessins de Daniel du Monstier, conservés dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Les plus curieux de ces portraits viennent d'être excellemment reproduits dans un volume in-f° dû aux soins de M. Nielle, bibliothécaire du ministère de l'Intérieur.

Voici une autre liste, fort incomplete, des portraits de du Monstier, anciennement gravés, avec les noms des originaux. (Je dois la plupart de ces noms aux recherches particulieres et à l'obligeance de M. Anatole de Montaiglon) : La duchesse de Longueville, crayon.—Louis XIII, 1611.—L'abbé de Saint-Cyran.— Le connetable de Lesdiguieres.— La Framboisiere.— Le duc de Parme.— Al. Bouchard, vicomte de Blosseville, 1613.—Le président de Verdun.— Ant. Lhoste, 1624.— Jacques de Beaugrand, 1595.— (Les ministres Daillé ; Aubertin ; le Faucheur. Le marquis de Gordes. Mme de la Grilliere. Le comte d'Harcourt. Cités par des Réaux). — Montaigne, 1578. — Allard, auteur de la *Gazette Françoise*. — Barclay. — Marguerite d'Estampes, 1625. — Coeffeteau, évêque de Marseille.— Jacques-Auguste de Thou.—Christophe, prince de Portugal, 1632. — Jean de Cordes, chanoine de Limoges. — G. le Gouverneur, evêque de Saint-Malo, 1628 etc., etc.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 5, ligne 9, *deux maisons et la rue,* lisez : *deux maisons de la rue.*

Page 9, ligne 27, *p.* 221, lisez : *p.* 121.

Page 13, ligne dernière, *un garçon de bon lieu.... nommé Pontac...* — C'était Geoffroy de Pontac, maître des Requêtes en 1608, et depuis, premier président au parlement de Bordeaux. Le beau frère de de Thou. (Voy. t. II, p. 112.)

Page 15, ligne 15, *persones,* lisez : *personnes.*

Page 21, ligne 30. *du marchand Linger*, lisez : *du marchand linger.*

Page 102, ligne 1, CXVI. — CXXIV. lisez : CXVI. — CXXV.

Page 195 (1re manchette), *de Levy,* lisez : *de Levis.*

Page 207 (2e manchette), *p.* 44, lisez : p 431.

Page 281, ligne 1, *la verve maligne de Despréaux, dans la parodie de la scène du Cid,* corrigez : la verve maligne d'un des auteurs du *Chapelain decoiffé (Liniere, Despréaux, Racine ou Furetiere).*

— ligne 9. *Despréaux*, corrigez : *on.*

Page 285, ligne 13, *où ils ne s'y connoissoient guères,* lisez : *ou ils...*

Page 294, ligne 9, *on a sceü,* lisez : *on a sceû.*

Page 295 (2e manchette), *faveur de,* lisez : *en faveur de.*

Page 341 (2e manchette), *Marie d'Etourmel*, lisez : *Marie d'Estourmel.*

Page 342 (dernière manchette), *Le Cours-la-Reine, en face des Invalides,* corrigez : *L'ancien Cours*, *vers l'Arsenal.*

Page 345, ligne 19, *sa moittiez*, lisez : *sa mollier.*

Page 349, ligne 22, *et non loin son*, lisez : *et non loin de son.*

Page 350, ligne 1, *ldit du Maréchal,* lisez : *Il dit du Maréchal.*

La page 144 a été marquée à tort : 441.

TABLE

DU TROISIEME VOLUME.

Pages.

Madame de Saint-Estienne. — Et mademoiselle de Rambouillet. 1
Mademoiselle Paulet. 11
Croisilles et ses sœurs. 27
Voiture. 43
Monsieur Arnaut. — Madame Arnaut. 89
Famille des Arnauts. 102
La marquise de Sablé. — L'abbé de la Victoire 128
Le comte et la comtesse de Maure 157
Monsieur de Lisieux. 171
Le mareschal de Grammont. — Madame de Saint-Chaumont. . 175
Louvigny, Chalais et sa femme. — Le president Janin 191
Le baron de Villeneuve 204
Monsieur de Chaudebonne. — Monsieur d'Aiguebonne. 207
Neufgermain 211
Maistre Claude et autres officiers de l'hostel de Rambouillet. . 216
Vaugelas 225
Godeau, evesque de Vence. 231
Gombaud. 237
Chapelain. 264
Conrart. 286
La Reyne de Pologne. — Ses sœurs, Saint-Amant et la duchesse de Croüy 301

Pages.
Le mareschal de Bassompierre 330
Le cardinal de la Rochefoucaut 356
Madame des Loges et Borstel 361
Madame de Beringhen et son filz. 380
Le chancellier Seguier.— Jodelet. 385
Hautefontaine. 404
Mesdames de Rohan. — Madame de la Maisonfort. 410
Fontenay Coup-d'Espée. — Le chevalier de Miraumont. . . . 472
Ferrier, sa fille et Tardieu. 480
Du Moustier 490

FIN DE LA TABLE.

TYPOGRAPHIE DE A. WITTERSHEIM
RUE MONTMORENCY, 8.